

LES DESCENDANTS DES IMMIGRÉS EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE : DES DESTINS CONTRASTÉS

**Participation au marché du travail, formes d'appartenance
et modes de mise à distance sociale**

Dissertation
zur Erlangung des akademischen Grades

doctor philosophiae (Dr. phil.)

Philosophische Fakultät III der Humboldt Universität zu Berlin
und Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Ingrid Tucci

Dekan der Philosophischen Fakultät III: Prof. Dr. Thomas Macho

Gutachter: Prof. Dr. Klaus Eder

Prof. Dr. Serge Paugam

Jury: Carsten Keller (Centre Marc Bloch), Ruud Koopmans (WZB), Hans-
Peter Müller (Humboldt Universität) und Louis-André Vallet
(C.N.R.S.)

Tag der mündlichen Prüfung: 8. Februar 2008

Zusammenfassung

Diese Arbeit untersucht die Partizipationsmodi der Migrantennachkommen in Frankreich und Deutschland, insbesondere junger Menschen mit einem türkischen Hintergrund in Deutschland und einem maghrebischen Hintergrund in Frankreich. Individuen bewegen sich in gesellschaftlichen Räumen, die für das individuelle und kollektive Handeln sowohl Opportunitäten bieten als auch durch Grenzen gekennzeichnet sind. Indem die historischen, institutionellen und strukturellen Rahmenbedingungen Frankreichs und Deutschlands verglichen werden, können die Unterschiede zwischen den Partizipationsmodi junger Menschen mit Migrationshintergrund analysiert werden. Die Auswertung repräsentativer Daten für Frankreich und Deutschland zeigt, dass die Migrantennachkommen in Frankreich deutlich höhere Bildungsabschlüsse erreichen als in Deutschland, wenn gleich die Situation polarisierter ist. Diese Bildungsungleichheiten wirken sich auf die Modi der Partizipation am Arbeitsmarkt aus. Trotz der Defizite der Migrantennachkommen in Deutschland im Hinblick auf das erreichte Bildungsniveau, haben diese eine relativ bessere Situation im Hinblick auf ihre Beschäftigung. Die Nachkommen maghrebischer Migranten in Frankreich erfahren Arbeitslosigkeit und berufliche Disqualifizierung – trotz relativ hoher Bildungsabschlüsse. Die Partizipationsmodi verweisen auf zwei unterschiedliche, jedoch sich nicht ausschließende soziale Logiken: eine soziale Distanzierung durch Relegation in Deutschland und eine soziale Distanzierung durch Diskriminierung in Frankreich. Schließlich haben der nationale Rahmen und die Diskriminierungserfahrung einen Einfluss auf die von ihnen entwickelten Formen von Zugehörigkeit. So tendieren Jugendliche mit maghrebischem Hintergrund, die Diskriminierung erfahren eher dazu, ihre Zugehörigkeit zur französischen Nation aufzukündigen. Dagegen hat die Diskriminierungserfahrung keinen Effekt auf das Zugehörigkeitsgefühl türkischer Migrantennachkommen in Deutschland.

Migration, Zweite Generation, Ungleichheit, Frankreich, Deutschland

Résumé

Cette thèse analyse les modes de participation des descendants de migrants, en particulier maghrébins en France et turcs en Allemagne. Selon le cadre national dans lequel ils évoluent, les descendants de migrants n'ont pas les mêmes opportunités et ne font pas face à des contraintes similaires. Ainsi, en confrontant les conditions institutionnelles et structurelles propres aux sociétés française et allemande, il est possible de s'interroger sur les variations des modes de participation des descendants de migrants. Plusieurs dimensions sont étudiées : les inégalités dans l'accès aux titres scolaires, les transitions sur le marché du travail, le type d'emploi et les formes d'appartenance (lien de citoyenneté et lien de participation élective). Les résultats fondés sur l'exploitation quantitative de grandes enquêtes montrent que les descendants de migrants turcs, malgré leur situation d'échec scolaire, ont une vie professionnelle plus favorable que les descendants de migrants maghrébins qui ont quant à eux des diplômes plus élevés. Ces derniers, contrairement aux premiers, connaissent plus souvent le chômage, ils ont quitté le secteur industriel dans lequel étaient concentrés leurs parents, et subissent souvent un déclassement et une instabilité professionnelle. Les résultats obtenus laissent apparaître deux types de logiques sociales : la mise à distance sociale par la relégation en Allemagne et par la discrimination en France. Ces logiques sociales renvoient à des mécanismes institutionnels, structurels et symboliques précis qui sont développés et théorisés dans ce travail. Enfin, les descendants de migrants ne développent pas les mêmes formes d'appartenance. Alors que l'expérience du rejet amène les descendants de migrants maghrébins à révoquer leur appartenance à la société française, les descendants de migrants turcs sont maintenus dans un entre-soi qui, en quelque sorte, « va de soi ».

Immigration, second génération, inégalités, France, Allemagne

Abstract

This doctoral thesis analyses the modes of participating of young people of migrant origin, in particular those of North-African origin and of Turkish origin in today's France and Germany respectively. Especially, it deals with their educational achievements, their transition into the labour market and their forms of belonging (citizenship and elective participation). The results from French and German micro-data indicate that despite their severe difficulties in terms of school achievements, young people of Turkish origin have a more favorable working life than young people of North-African origin who are more successful in the educational system. The former experience unemployment, instability and declassing more frequently in their working life. Two types of processes of social distancing emerge from those results: through relegation in Germany and through discrimination in France. Those processes trace back to institutional, structural and symbolic mechanisms. Furthermore, both the national framework and experience of discrimination influence the forms of belonging of those population groups in different ways.

Immigration, Second generation, Inequality, France, Germany

Remerciements

Avant d'exposer cette recherche, je souhaite adresser ici mes sincères remerciements à mes deux directeurs de thèses, Klaus Eder et Serge Paugam, pour m'avoir soutenue, orientée et motivée pendant ces années de thèse. Ce travail a été effectué au DIW à Berlin dans le Département du Panel Socioéconomique (SOEP) dirigé par Gert G. Wagner et je tiens ici à remercier ce dernier ainsi que mes collègues qui m'ont soutenue et permis de me consacrer à cette recherche. Celle-ci n'aurait d'ailleurs pas été possible sans l'aide de la Fondation Hans-Böckler qui m'a accordé un financement pendant trois ans, et sans le soutien du Ministère de la Recherche qui m'a alloué une bourse de cotutelle me permettant d'aller régulièrement à Paris pour mes recherches et de m'impliquer autant que possible dans l'Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales (ERIS) dirigée par Serge Paugam au Centre Maurice Halbwachs. J'en profite ici pour remercier à la fois les chercheurs et les doctorants qui m'ont toujours offert un accueil chaleureux lors de mes séjours à Paris. Merci tout particulièrement à Mirna Safi, Clémence Bosselut et Myriam Hachimi-Alaoui pour leur travail de relecture et leurs remarques.

Merci également à tous ceux et celles qui ont investi de leur temps dans la relecture du manuscrit, à ma mère, mon père, à Marie-Pierre, Thérèse, Emmanuelle, Liliane et Mounira et à ceux qui ont enrichi ce travail par leur commentaires judicieux, notamment à Goetz Nordbruch, Ghazahleh Nassibi, Carsten Keller et Olaf Groh-Samberg. Je voudrais ici également rendre hommage à Sebastian Herkommer qui fut professeur à la Freie Universität Berlin et qui m'a donné l'envie de m'engager dans ce travail de thèse. Enfin, merci surtout à mon compagnon, à ma famille et à mes ami(e)s pour leur soutien et leurs idées.

| | |
|---|------------|
| <i>Zusammenfassung</i> | <i>i</i> |
| <i>Résumé</i> | <i>ii</i> |
| <i>Abstract</i> | <i>iii</i> |
| <i>Remerciements</i> | <i>iv</i> |
| 1 Introduction | 1 |
| 1.1 Variations franco-allemandes | 4 |
| 1.2 Modes de participation des descendants des immigrés | 6 |
| IMMIGRATION, INTÉGRATION ET INÉGALITÉS SOCIALES | 12 |
| 2 Au cœur de la théorie sociologique et de la sociologie de l'immigration : le concept d'intégration | 15 |
| 2.1 Intégration et immigration | 16 |
| 2.2 Des conceptions sociologiques de l'intégration spécifiquement nationales | 21 |
| 2.2.1 Intégration et stratification sociale | 27 |
| 2.2.2 Division du marché du travail et immigration | 28 |
| 2.2.3 Clivages sociaux et clivages « ethnico-culturels » | 30 |
| 2.3 Conclusion | 33 |
| 3 Modes de participation des descendants des immigrés | 35 |
| 3.1 Diversité des modes de participation des descendants des immigrés | 35 |
| 3.1.1 Approches théoriques | 36 |
| 3.1.2 Facteurs structurels explicatifs des modes de participation des descendants des immigrés | 44 |
| 3.2 Inégalités sociales et lien aux communautés nationale et historique | 46 |
| 3.2.1 Lien social : quelques spécificités des descendants des immigrés | 48 |
| 3.2.2 Inégalités, mise à distance sociale et constitution d'un entre-soi | 50 |
| 3.3 Cadre d'analyse des modes de participation des descendants des immigrés | 53 |
| 3.3.1 Objectifs de l'analyse comparative et remarques sur la méthode | 53 |
| 3.3.2 Déterminantes des modes de participation des descendants des immigrés | 56 |
| 3.4 Conclusion | 57 |

| | |
|--|------------|
| DEUX CADRES NATIONAUX | 59 |
| 4 Les descendants des immigrés en France et en Allemagne | 62 |
| 4.1 Des immigrés à leurs descendants | 62 |
| 4.2 Evolution des catégories de désignation : des étrangers aux immigrés et à leurs descendants | 67 |
| 4.3 Les descendants des immigrés aujourd'hui : qui sont-ils ? | 73 |
| 4.3.1 Etrangers ou « nationaux » ? | 74 |
| 4.3.2 Une population difficilement quantifiable | 75 |
| 4.3.3 Enfants d'immigrés et identité « ethnico-culturelle » | 79 |
| 4.3.4 Les descendants des immigrés maghrébins et turcs : des populations plus vulnérables ? | 83 |
| 4.4 Conclusion | 85 |
| 5 Deux espaces d'opportunités et de contraintes | 86 |
| 5.1 Les conceptions française et allemande de l'intégration nationale | 87 |
| 5.1.1 Traditions nationales | 87 |
| 5.1.2 Nationalité et citoyenneté | 90 |
| 5.1.3 L'école : instrument de l'intégration ? | 92 |
| 5.2 Quelles politiques d'intégration ? | 95 |
| 5.2.1 Les organes chargés de l'intégration des immigrées et de leurs descendants | 97 |
| 5.2.2 Des mesures entre universalisme et particularisme | 98 |
| 5.3 Représentations collectives et distance sociale | 101 |
| 5.3.1 L'immigration : un phénomène constitué en problème social | 103 |
| 5.3.2 Héritage de l'immigration et héritage de la colonisation | 107 |
| 5.4 Conclusion | 110 |
| 6 Les descendants des immigrés au cœur des mutations économiques et sociales | 113 |
| 6.1 Les évolutions économiques : toile de fond du devenir des descendants des immigrés | 113 |
| 6.1.1 Déclin de la classe ouvrière en France et en Allemagne et mutations sur le marché du travail | 114 |

| | | |
|--|---|------------|
| 6.1.2 | Les immigrés dans la hiérarchie socioprofessionnelle | 118 |
| 6.1.3 | L'entrepreneuriat : une opportunité ? | 123 |
| 6.1.4 | Pauvreté, chômage et exclusion sociale | 126 |
| 6.2 | Les descendants des immigrés au cœur des transformations urbaines | 133 |
| 6.2.1 | Les populations immigrées dans les espaces français et allemand | 134 |
| 6.2.2 | Ségrégation : enjeux et débats | 136 |
| 6.3 | Conclusion | 141 |
| | | |
| MODES DE PARTICIPATION ET FORMES D'APPARTENANCE | | |
| DES DESCENDANTS DES IMMIGRÉS | | 143 |
| 7 | Inégalités dans les systèmes éducatifs allemand et français | 147 |
| 7.1 | Des inégalités plus prononcées en Allemagne | 148 |
| 7.1.1 | Un effet fort de l'origine « immigrée » sur les ruptures scolaires en Allemagne | 152 |
| 7.1.2 | Inégalités d'accès à l'enseignement supérieur | 158 |
| 7.2 | Éléments d'explication des inégalités en terme d'éducation et des variations nationales | 162 |
| 7.2.1 | Importance de l'origine sociale | 162 |
| 7.2.2 | Aspirations et mobilisation parentale | 166 |
| 7.2.3 | Discrimination : approches institutionnelle et de la psychologie sociale | 167 |
| 7.3 | Conclusion | 170 |
| 8 | Les descendants des immigrés sur les marchés du travail français et allemand | 172 |
| 8.1 | Entre inclusion et exclusion | 173 |
| 8.2 | Quelles inégalités sur les marchés du travail français et allemand? | 181 |
| 8.2.1 | Des concentrations sectorielles contrastées | 182 |
| 8.2.2 | Entre monde des ouvriers et monde des employés | 186 |
| 8.2.3 | Le secteur public et la Fonction Publique : exception en Allemagne, ouverture en France | 189 |
| 8.3 | Les descendants des immigrés et l'entrepreneuriat | 192 |

| | | |
|-----------|---|-----|
| 8.4 | Déclassement et précarité professionnelle | 197 |
| | 8.4.1 Des positions subalternes sur le marché du travail ? | 197 |
| | 8.4.2 Le rapport à l'emploi parmi les descendants des immigrés | 204 |
| 8.5 | Conclusion | 208 |
| 9 | Deux types de mise à distance sociale | 212 |
| 9.1 | Relégation et discrimination | 213 |
| 9.2 | Mécanismes économiques | 219 |
| | 9.2.1 Segmentation du marché du travail et relégation | 219 |
| | 9.2.2 Compétition et discrimination | 220 |
| 9.3 | La production institutionnelle de « frontières » | 223 |
| 9.4 | Mécanismes symboliques de mise à distance | 226 |
| | 9.4.1 Classifications sociales et pouvoir symbolique | 227 |
| | 9.4.2 Sens de la position relative des groupes et « sens des limites » | 231 |
| 9.5 | Conclusion | 235 |
| 10 | Formes d'appartenance et expérience du rejet | 237 |
| | 10.1 Conséquences possibles de la mise à distance sociale sur les formes d'appartenance | 238 |
| 10.2 | Variations franco-allemandes du lien de citoyenneté | 240 |
| 10.3 | Des ressources sociales contrastées | 249 |
| | 10.3.1 Les descendants des immigrés dans les organisations syndicales | 250 |
| | 10.3.2 Le lien à la religion | 254 |
| 10.4 | Discrimination et entre-soi | 259 |
| 10.5 | Conclusion | 268 |
| 11 | Conclusion | 269 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 278 |
| | ANNEXES | 305 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 Les types d'intégration sociale des populations immigrées | 24 |
| Tableau 2 Quelques chiffres de cadrage..... | 66 |
| Tableau 3 Répartition de la population active française/allemande et étrangère ayant un emploi selon l'activité économique en 1982 | 116 |
| Tableau 4 Répartition des structures de qualification des emplois parmi les immigrés et les natifs en France et en Allemagne..... | 119 |
| Tableau 5 Part de l'emploi précaire selon la catégorie socioprofessionnelle | 121 |
| Tableau 6 Expérience du chômage dans les sept années suivant la sortie du système éducatif et transition sur le marché du travail..... | 132 |
| Tableau 7 Part de la population étrangère en France par régions et distribution selon les principales origines nationales en 1999..... | 134 |
| Tableau 8 Part de la population étrangère en Allemagne par Etat fédéral et distribution selon les principales origines nationales en 2005..... | 135 |
| Tableau 9 Caractéristiques socio-démographiques des jeunes de 18 à 40 ans selon les échantillons exploités..... | 149 |
| Tableau 10 Niveau de diplôme atteint selon l'origine, en France | 150 |
| Tableau 11 Niveau de diplôme atteint selon l'origine, en Allemagne | 151 |
| Tableau 12 Probabilité de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme..... | 154 |
| Tableau 13 Probabilité de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme..... | 156 |
| Tableau 14 Probabilité de quitter le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur..... | 160 |
| Tableau 15 Modes de participation au marché du travail selon le niveau de formation..... | 171 |
| Tableau 16 Taux d'activité et de chômage par origine et par genre | 173 |
| Tableau 17 Probabilité d'être au chômage | 178 |
| Tableau 18 Probabilité d'être au chômage, influence de la combinaison entre le groupe d'origine et l'origine sociale..... | 179 |
| Tableau 19 Risque de chômage pour les peu diplômés | 180 |
| Tableau 20 Risque de chômage pour les plus diplômés en France..... | 181 |
| Tableau 21 Degré de concentration sectorielle selon l'origine (ratio)..... | 184 |
| Tableau 22 Probabilité de travailler dans les services et dans l'industrie en France | 185 |
| Tableau 23 Probabilité de travailler dans les services et dans l'industrie en Allemagne..... | 185 |
| Tableau 24 Probabilité de travailler dans les professions ouvrières en Allemagne et en France..... | 188 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 25 Inégalités d'accès au secteur public et à la fonction publique (%)..... | 190 |
| Tableau 26 Part des employés peu ou non qualifiés selon l'origine en France | 198 |
| Tableau 27 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié en France – ensemble de la population en emploi salarié dans le secteur privé..... | 200 |
| Tableau 28 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié en Allemagne – ensemble de la population en emploi salarié dans le secteur privé..... | 200 |
| Tableau 29 Effet de l'expérience du chômage sur la probabilité d'occuper un emploi peu ou non qualifié | 201 |
| Tableau 30 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié pour les diplômés de l'enseignement supérieur en France | 203 |
| Tableau 31 Les différentes conditions d'emploi des jeunes en France selon l'origine..... | 206 |
| Tableau 32 Type d'emploi selon l'origine des jeunes | 206 |
| Tableau 33 Probabilité d'avoir un emploi stable en France et en Allemagne..... | 207 |
| Tableau 34 Les deux types de mise à distance sociale | 217 |
| Tableau 35 Etrangers souhaitant obtenir la nationalité en France et en Allemagne..... | 241 |
| Tableau 36 Influence de la nationalité sur le sentiment d'appartenance nationale des jeunes descendants d'immigrés..... | 244 |
| Tableau 37 Influence de la nationalité sur le sentiment d'appartenance à l'environnement local des jeunes descendants d'immigrés..... | 245 |
| Tableau 38 L'intérêt pour la politique chez les jeunes | 247 |
| Tableau 39 Participation politique et confiance dans les institutions selon l'origine | 248 |
| Tableau 40 Probabilité d'être membre d'une organisation syndicale en France et en Allemagne..... | 253 |
| Tableau 41 Différences inter-groupes pour l'indicateur de pratique religieuse..... | 258 |
| Tableau 42 Part des personnes ayant signalé une discrimination selon le domaine (%) | 260 |
| Tableau 43 Part de ceux qui ont fait l'expérience de discrimination ou d'attaques racistes selon l'origine ... | 260 |
| Tableau 44 Insatisfaction, discrimination et sentiment d'appartenance nationale..... | 263 |
| Tableau 45 Insatisfaction, discrimination et sentiment d'appartenance au pays d'origine des parents | 265 |
| Tableau 46 Insatisfaction, discrimination et pratique religieuse..... | 266 |

Liste des diagrammes

| | |
|---|-----|
| Diagramme 1 Facteurs explicatifs des modes de participation des descendants des immigrés | 57 |
| Diagramme 2 Les cinq premières nationalités étrangères en Allemagne selon le pays de naissance au 31 décembre 2003 | 76 |
| Diagramme 3 Les descendants des immigrés en France selon l'origine des parents..... | 77 |
| Diagramme 4 Perceptions face à l'immigration en France et en Allemagne..... | 106 |
| Diagramme 5 Evolution de l'emploi industriel en France et en Allemagne (ancienne RFA) entre 1970 et 2004 par rapport au nombre d'emplois dans ce secteur en 1965 | 115 |
| Diagramme 6 Emploi des étrangers par secteurs, moyenne 2000/2001 | 117 |
| Diagramme 7 Distribution sectorielle en France et en Allemagne selon l'origine nationale..... | 117 |
| Diagramme 8 Evolution du taux d'emploi non salarié entre 1987 et 1999 selon l'origine nationale..... | 123 |
| Diagramme 9 Taux de pauvreté en France et en Allemagne en 1994 et 2001 selon l'origine nationale..... | 127 |
| Diagramme 10 Taux de pauvreté en France et en Allemagne en 2001 selon la tranche d'âge et l'origine nationale | 129 |
| Diagramme 11 Evolution du taux de chômage en France et en Allemagne entre 1983 et 1999..... | 130 |
| Diagramme 12 Evolution du taux de chômage chez les moins de 25 ans selon l'origine nationale en France et en Allemagne entre 1983 et 1999 | 131 |
| Diagramme 13 Part de ceux qui ont au maximum un diplôme du premier degré de l'enseignement secondaire selon le groupe d'origine et l'origine sociale, en France et en Allemagne | 153 |
| Diagramme 14 Part des jeunes adultes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur en France et en Allemagne, selon l'origine sociale..... | 159 |
| Diagramme 15 Effets des facteurs inhérents aux élèves et à leurs familles sur les performances en mathématiques, variance expliquée..... | 164 |
| Diagramme 16 Part des élèves qui aspirent à un diplôme du tertiaire..... | 166 |
| Diagramme 17 Récurrence du chômage | 176 |
| Diagramme 18 Distribution sectorielle des personnes en emploi selon l'origine..... | 183 |
| Diagramme 19 Distribution selon la catégorie socioprofessionnelle | 187 |
| Diagramme 20 Taux d'entrepreneuriat selon l'origine..... | 193 |
| Diagramme 21 Entrepreneuriat par secteur d'activité - France..... | 194 |
| Diagramme 22 Part moyenne des employés de même origine que l'entrepreneur selon le secteur, en Allemagne | 195 |
| Diagramme 23 Sentiment d'appartenance à la France/l'Allemagne et au pays d'origine selon l'origine des enquêtés..... | 243 |

| | |
|--|-----|
| Diagramme 24 Sentiment d'appartenance à l'environnement local selon l'origine des enquêtés | 245 |
| Diagramme 25 Engagement actuel (ou antérieur) dans une organisation syndicale | 251 |
| Diagramme 26 Pratique religieuse des jeunes selon leur origine | 257 |

« Au fond, la confrontation n'est pas seulement entre deux générations, comme le dit le langage qui parle de 'deuxième génération', mais, en réalité, entre trois partenaires et, de ces partenaires, le plus important est encore celui qui n'est pas nommé, à savoir la société d'immigration »

ABDELMALEK SAYAD, L'IMMIGRATION OU LES PARADOXES DE L'ALTÉRITÉ, 1991.

1 Introduction

Emeutes en Eurabie, « Aufruhr in Eurabia » : voici ce que titre un long article du magazine allemand *Der Spiegel*, peu de temps après l'éclatement des émeutes de novembre 2005 dans les banlieues françaises. Ce titre reflète la tendance à la « culturalisation » des problèmes sociaux que l'on observe actuellement dans les deux pays. Les jeunes arabo-musulmans sont ainsi présentés comme des éléments perturbateurs, dangereux pour la société. L'image négative propagée vient d'ailleurs étayer les thèses des partis nationalistes, notamment celles du Front National, selon lesquelles ces jeunes seraient à l'origine de l'insécurité et du malaise social. Bien sûr, ce discours d'interprétation culturaliste des problèmes sociaux et de criminalisation de l'immigration et des personnes qui en sont issues n'est pas nouveau. Il s'est durci depuis les attentats qui ont eu lieu à New York en 2001, à Madrid en 2004 et à Londres en 2005. Aujourd'hui, l'affaiblissement de la solidarité au sein des nations tend à être présenté non comme une conséquence des mutations économiques et sociales et du déclin des valeurs politiques, processus observés aussi à l'échelle mondiale, mais comme une conséquence de la diversité culturelle et religieuse au sein des sociétés occidentales.

Pourtant, il suffit de regarder de plus près pour constater que l'ensemble des pays industrialisés font face à des problèmes sociaux importants qui touchent en particulier les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés. Pour ces derniers, dans les sociétés européennes, se placer professionnellement est un exercice de plus en plus difficile.¹ Par ailleurs, en France et en Allemagne, comme dans d'autres pays, les processus de flexibilisation et de précarisation du travail touchent en premier lieu les jeunes générations. Dans ce contexte de transformations économiques et sociales qui affectent les sociétés française et allemande, les groupes de population caractérisés par une expérience migratoire qui, la plupart du temps, est plus familiale qu'individuelle, rencontrent des difficultés particulières. Leur origine « immigrée » les disqualifie bien souvent, de manière systématique, à l'école et sur le marché du travail.

Le lien établi entre la dimension sociétale de l'intégration et sa dimension individuelle comme étant des phénomènes indissociables² met l'accent sur l'importance de l'intégration pour les

1 Cf. Markus Gangl et Walter Müller, *Transitions from education to work in Europe: the integration of youth into EU labour markets*, Oxford, 2003.

2 Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Editions Gallimard, 2007. p. 70.

sociétés mêmes. La signification particulière de l'intégration des populations issues de pays tiers a d'ailleurs été soulignée par le Conseil de l'Europe :

« The integration of third-country nationals who are long-term residents in the Member States is a key element in promoting economic and social cohesion. »¹

Cependant, la question de la participation des descendants des immigrés aux différentes sphères de la vie sociale n'est pas uniquement fondamentale en raison de sa signification pour la cohésion sociale ; elle l'est bien plus parce que l'existence d'inégalités fondées sur des critères « ethnico-culturels » n'est pas compatible avec le principe d'égalité dont ces sociétés se réclament.

La sociologie de l'immigration, aussi bien américaine qu'européenne, s'intéresse depuis quelques années de plus en plus à la thématique de l'intégration des enfants de migrants et les approches comparatives sur le sujet se sont multipliées.² Une raison qui fait des descendants d'immigrés un objet d'étude particulièrement intéressant réside dans le fait qu'il amène les chercheurs à s'interroger sur le poids de la spécificité culturelle dans la question sociale³ et, parallèlement, sur les modes de production de l'altérité et de la *distance sociale* entre les groupes culturels qui forment la société. Les parcours des enfants d'immigrés originaires de Turquie en Allemagne et du Maghreb en France sont d'autant plus sensibles à la fragmentation sociale et idéologique qu'ils sont marqués à la fois par leur origine ouvrière, par l'histoire de l'immigration de leurs parents et par leur appartenance culturelle et religieuse – en raison de laquelle ils sont souvent en proie à tous les soupçons. Ces deux groupes de population ne sont cependant pas homogènes dans leur composition « ethnico-culturelle ». La communauté turque se divise, d'une part, selon le critère d'appartenance des individus à la nation turque, l'« identité kurde » se distinguant de l'« identité turque », et, d'autre part, selon le courant religieux, les sunnites se distinguant des alaouites. La communauté maghrébine, quant à elle, est composée d'individus qui sont, de par leur origine, reliés à trois Etats différents. De plus, il faut souligner ici la particularité de l'immigration

¹ Cf. Conseil de l'Europe, Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, L16, Journal Officiel de l'Union Européenne, 2003, p. 44.

² Pour l'Europe, voir en particulier le rapport final du projet EFFNATIS, EFFNATIS, *Effectiveness of national integration strategies towards second generation migrant youth in a comparative perspective*, European forum for migration studies, University of Bamberg, 2001, et le volume 37(4) de la revue *International Migration Review* intitulé « The future of the second generation : the integration of migrant youth in six European countries », 2003. Pour les USA, voir notamment Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation : Segmented assimilation and its variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 530, 1993, p. 74-96 et Alejandro Portes (ed.), *The new second generation*, Russel Sage Foundation, New York, 1996.

³ Cf. Patrick Simon, « L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945 », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1999, p. 82-95.

algérienne qui est une immigration coloniale.¹ En effet, contrairement aux immigrés tunisiens et marocains, les immigrés algériens ont connu de fortes discriminations émanant directement de l'Etat français. Malgré les disparités qui existent au sein de ces deux communautés, les groupes qui les forment font référence à une « communauté transnationale commune imaginée »² et le caractère hétérogène de leur composition n'est pas perçu comme tel dans les représentations collectives. Ce qui distingue néanmoins ces deux communautés réside dans la nature de leur identité : l'« identité maghrébine » en France a une connotation plus sociale que l'« identité turque » en Allemagne, qui est elle plus culturelle et nationale, malgré les divisions idéologiques ethniques, linguistiques et religieuses et qui lui sont inhérentes.³

Les théories développées aux USA conçoivent le processus d'assimilation, pour employer le terme utilisé dans la sociologie américaine, comme un processus linéaire à l'issue duquel les inégalités entre les groupes ethniques ont disparu. En suivant les développements théoriques aux USA et en Europe, il est possible de dire que les concepts d'assimilation et d'intégration, dans la perspective de l'analyse des populations immigrées, ont une signification en fait très proche. Cependant, outre la connotation négative du concept d'assimilation dans le contexte français en raison de l'histoire coloniale, le concept d'intégration, s'il est pris dans les deux acceptions décrites ci-dessus, a l'avantage de ne pas séparer les individus de la société et de faire ressortir l'état d'interdépendance qui les caractérise.⁴ Au niveau sociologique, il est important de comprendre que l'intégration de tous les individus à la société est indispensable dans le processus de construction nationale qui n'est, comme le dit Schnapper, jamais totalement achevé.⁵ Les théories portant sur l'intégration des populations immigrées et de leurs familles, en particulier la théorie américaine classique de l'assimilation, sont apparues à une période d'optimisme économique. Les conditions structurelles ont depuis bien changé, aussi bien aux USA qu'en Europe. Dans un article publié en 1992, Gans⁶ souligne à juste titre l'importance de ces transformations et s'interroge sur le futur et les parcours possibles des descendants d'immigrés dans un contexte économique et social de moins en moins favorable. Compte tenu notamment de l'aspect normatif qui caractérise le concept d'intégration et du fait qu'il se rapportent souvent uniquement aux populations issues de l'immigration, il semble plus juste de partir de l'idée que l'intégration des descendants des immigrés passe par leur

¹ Sur la spécificité de l'immigration algérienne et des descendants des immigrés algériens, voir les travaux de Sayad, entre autres, Abdelmalek Sayad, « Les enfants illégitimes », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 26(1), 1979, p. 117-132, 2^{ème} partie.

² Cf. Riva Kastoryano, « Between Europe and nation-states : The Turkish transnational community », in Rosemarie Sackmann, Bernhard Peters et Thomas Faist, *Identity and integration. Migrants in Western Europe*, Ashgate, Aldershot, 2003, p. 189-203.

³ Cf. Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, p. 124.

⁴ Ainsi, le concept d'assimilation est utilisé dans le présent travail avant tout en référence à la sociologie américaine de l'immigration.

⁵ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, *op. cit.*, p. 129.

⁶ Cf. Herbert J. Gans, « Second-generation decline : scenarios for the economic and ethnic futures of the post-1965 American immigrants », *Ethnic and Racial Studies* 15(2), 1992, p. 173-192.

participation aux différentes sphères de la société. Le concept de participation, au centre de ce travail, a une dimension politique, sociale et économique. Il y a divers modes de participation et l'analyse du degré de participation permet de tirer des conclusions sur l'intensité du lien social. Le processus de participation passe, entre autres, par l'acquisition d'un certain capital culturel et par le travail, l'exercice d'une profession. La question n'est pas ici de savoir si les descendants des immigrés sont intégrés ou non ; il s'agit bien plus d'identifier les segments de la société auxquels ils participent et quels modes de participation ils développent en réponse à la fois aux opportunités et aux restrictions que présente le cadre national dans lequel ils évoluent.¹

1.1 Variations franco-allemandes

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'un travail de *Diplom/DEA* qui traitait de l'influence du « modèle d'intégration » sur l'émergence de conflits sociaux et qui a fait l'objet d'une publication en 2004 dans le *Berliner Journal für Soziologie*.² Les événements qui ont eu lieu dans les banlieues françaises en 2005 et l'absence de tensions sociales comparables en Allemagne suggèrent, d'une part, que les conditions de vie et les perspectives de réussite sociale des enfants d'immigrés en France ne se sont pas améliorées – les émeutes ayant en effet un caractère récurrent depuis le début des années 1980 – et, d'autre part, que les jeunes descendants d'immigrés en Allemagne ont une situation de vie plus stable. Ces événements ont d'ailleurs suscité beaucoup d'interrogations en Allemagne sur l'échec éventuel du « modèle républicain d'intégration », considéré pendant longtemps comme exemplaire en particulier au regard de la tradition française de la citoyenneté. Contrairement à la conception française de l'intégration, le « modèle » allemand d'intégration nationale n'a pas de « promesse d'égalité » à tenir. La différence « ethno-culturelle » y est fortement institutionnalisée et l'intégration des descendants des immigrés est conçue en dépit de leur exclusion politique.³ Ainsi, les modes de participation des descendants des immigrés ne découlent pas des mêmes processus institutionnels de mise à distance sociale.

Les études comparatives des modèles d'intégration se sont multipliées à partir des années 1990. La France et l'Allemagne y ont souvent été présentées comme ayant des « modèles d'intégration » opposés en raison de l'histoire de leur formation nationale. La conception de l'intégration « à la française » met l'accent sur la citoyenneté et sur le rapport entre l'Etat et l'individu, ce dernier étant détaché de ses appartenances sociales et religieuses. En revanche, le modèle d'intégration

¹ Ce questionnement s'inscrit dans celui de Portes et Zhou, cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.*

² Ingrid Tucci, « Konfliktuelle Integration ? Die sozialen Konsequenzen der Lage der türkischen Bevölkerung in Deutschland und der maghrebischen in Frankreich », *Berliner Journal für Soziologie* 3, 2004, p. 299-317.

³ Cf. Klaus Eder, « Die Einhegung des Anderen : Zum Strukturwandel sozialer Inklusion in der multikulturellen Gesellschaft », in Klaus Eder, Valentin Rauer et Oliver Schmidtke, *Die Einhegung des Anderen. Türkische, polnische und rußlanddeutsche Einwanderer in Deutschland*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2004.

allemand conçoit le peuple comme une communauté caractérisée par une homogénéité ethnique et met l'accent sur les communautés particulières. Le contexte dans lequel s'est déroulée l'immigration a également servi de critère de comparaison : alors que l'immigration française a été en grande partie, mais pas uniquement, liée à la colonisation, l'immigration allemande a été amorcée dès le départ dans le cadre d'une politique de contrats de travail¹, donnant au phénomène migratoire un caractère explicitement provisoire.

Il est possible aujourd'hui de dire que ces deux traditions nationales ont convergé sur au moins deux points : l'Allemagne a introduit en 2000 dans sa législation des éléments du droit du sol qui permettent aux enfants de migrants d'acquérir plus facilement la nationalité allemande, et les responsables politiques français s'interrogent de plus en plus sur la manière de concilier reconnaissance des particularismes culturels et religieux et préservation du principe d'égalité au cœur de la tradition républicaine. Par ailleurs, ces deux Etats poursuivent les mêmes objectifs : garantir la cohésion sociale et donc l'équilibre d'un système sociétal en proie à des processus d'individualisation et de rationalisation qui affaiblissent le lien social, éviter la formation de communautés « incontrôlables » et construire un projet politique commun à tous en tenant compte de la diversité culturelle. En matière d'intégration, ce dernier objectif est d'ailleurs le défi principal auquel sont confrontés ces pays d'immigration. Néanmoins, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs diffèrent. Ils sont conditionnés par l'histoire nationale, par l'organisation de l'Etat et de son action, et par les conceptions de l'appartenance et de l'unité nationales.² Ainsi, les sociétés allemande et française peuvent être appréhendées comme des cadres nationaux au sein desquels les immigrés et leurs descendants ont des opportunités et des restrictions distinctes. En adoptant une approche fondée sur les modes de régulation institutionnelle et économique à l'intérieur de chaque espace national, il est possible de montrer les variations du contexte dans lesquels les descendants des immigrés évoluent et de formuler des hypothèses portant sur les répercussions de ces variations de la structure institutionnelle et des transformations économiques sur leurs modes de participation.

Cette recherche se fonde sur deux thèses directrices :

- La comparaison franco-allemande des modes de participation des descendants des immigrés suggère que l'inclusion par la participation fonctionne en dépit d'une exclusion de la citoyenneté politique et, vice versa, que la citoyenneté n'engendre pas automatiquement l'inclusion.
- Elle suggère, par ailleurs, que les modes de participation des descendants des immigrés renvoient à des processus distincts de mise à distance sociale ; ces processus sont le produit

¹ Cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, François Bourin, Paris, 1992.

² Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 191.

d'un entremêlement de mécanismes économiques, institutionnels et symboliques propres à chaque société d'immigration.

1.2 Modes de participation des descendants des immigrés

Cette recherche s'inscrit donc dans une approche de l'intégration par la participation, soulignant l'effet des facteurs spécifiques à la société d'accueil et des ressources dont disposent les descendants des immigrés sur la diversité de leurs modes de participation. Les théories de l'assimilation développées aux USA conçoivent en effet le processus d'intégration ou d'assimilation comme un processus linéaire entraînant la disparition des inégalités entre les groupes ethniques et la dispersion de ces derniers dans l'espace physique de manière égale. Pourtant, les inégalités sociales se sont cristallisées et sont de plus en plus fortement inscrites dans l'espace urbain, créant de part et d'autre du Rhin des quartiers dont les habitants cumulent les handicaps sociaux et économiques. Une nouvelle approche, celle de l'assimilation segmentée, développée par Portes et Zhou¹, met l'accent sur la diversité des parcours d'intégration, notamment sur les effets du contexte structurel. Selon cette approche, deux dimensions affectent les modes de participation et leur résultat : la vulnérabilité et les ressources.

Les modes de participation des descendants des immigrés, comme le montre ce travail, renvoient à des pratiques de mise à distance sociale qui témoignent de la *vulnérabilité* de ces groupes de population. Ces pratiques sont le résultat de mécanismes économiques, institutionnels et symboliques propres à chaque tradition nationale, et seule une analyse des cadres nationaux et des modes de participation permet de comprendre comment et pourquoi ces mécanismes fonctionnent au sein de chaque société. La convergence des conceptions de l'intégration nationale ne doit pas, en effet, faire oublier le poids de l'histoire sur les représentations et les pratiques sociales. La production de « frontières » renvoie à la relation à l'Autre qui est entretenue au sein de chaque nation en fonction de critères institutionnels et symboliques qui lui sont propres. La distance sociale qui caractérise la relation entre les individus appartenant à des communautés culturelles ou historiques différentes ne disparaît pas avec les générations : le stigmaté lié à la race, la nation et la religion, qualifié de « tribal » par Goffman, se transmet de génération en génération, comme par « contamination ».² L'expérience familiale de l'immigration, de la colonisation en ce qui concerne le cas français, vient bouleverser le destin des descendants des immigrés et rend leur participation et leur construction identitaire difficiles.

Les parcours des descendants des immigrés dans chaque pays dépendent également de leurs *ressources* culturelles, sociales, économiques et politiques, et de la valeur accordée par le sens

¹ Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, *The new second generation...*, *op. cit.*

² Cf. Erving Goffman, *Stigma. Über Techniken der Bewältigung beschädigter Identität*, Suhrkamp, 1975 [1967].

commun à ces ressources. Dans un marché où les emplois sont de plus en plus spécialisés, l'acquisition d'un certain capital culturel et de compétences professionnelles détermine plus que jamais les parcours professionnels des individus. Le lien de participation organique, tel qu'il est défini, en référence à Durkheim, dans la typologie des liens sociaux développée par Paugam¹, est central dans cette recherche. Le développement d'un lien de participation organique fort passe nécessairement par l'acquisition de diplômes reconnus sur le marché du travail. Le système éducatif joue ici un rôle primordial et les pratiques des institutions éducatives conditionnent, en partie, la réussite scolaire des jeunes. Alors que l'école est considérée en France comme l'instrument d'intégration des descendants des immigrés par excellence, qui deviennent par leur passage au sein de cette institution des individus-citoyens, l'analyse du fonctionnement de l'institution scolaire allemande suggère que celle-ci est moins en mesure de remédier aux inégalités liées à l'origine sociale, d'une part, et à l'origine « immigrée » d'autre part. Enfin, par le travail, l'individu s'enrichit d'une expérience indispensable pour son parcours professionnel, développe un réseau de relations sociales et acquiert une reconnaissance elle-même importante pour son développement personnel. L'intégration des immigrés s'est faite en grande partie par le travail et ces derniers ont, dans les deux pays, activement participé aux luttes sociales. Mais que deviennent leurs descendants dans des sociétés marquées par des transformations économiques et sociales profondes ?

Même si les immigrés et leurs familles ne sont pas les seules victimes de ces restructurations économiques, l'héritage de l'immigration est un paramètre supplémentaire qui vient se superposer à l'origine sociale, ouvrière la plupart du temps, et compliquer les parcours d'intégration des jeunes générations. Le processus de désindustrialisation a bouleversé les vies des individus dans les deux pays, avec cependant des variations franco-allemandes. Tout d'abord, l'Allemagne reste jusqu'à aujourd'hui une puissance industrielle reconnue comme telle et n'a pas connu un choc aussi fort de la baisse de l'emploi dans ce secteur que la France. L'affaiblissement du mouvement ouvrier et des syndicats et la dévalorisation du statut d'ouvrier en France s'opposent ici à la force des syndicats, à l'engagement syndical particulièrement élevé en Allemagne et à la valorisation des emplois ouvriers qui y prévaut.² Une plus forte participation à la vie syndicale peut être le signe d'une meilleure intégration professionnelle, alors qu'une faible participation peut renvoyer à un sentiment de résignation. Ensuite, le processus de désindustrialisation s'est accompagné d'une tertiarisation ayant entraîné l'émergence de nouveaux types d'emplois. Les emplois précaires se

¹ Paugam distingue quatre types de liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de citoyenneté et le lien de participation organique. Ces liens ont une fonction à la fois de protection et de reconnaissance. Sur les différents types de liens, cf. Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2005, p. 78-93.

² Cf. Marc Maurice, François, Sellier et Jean-Jacques Silvestre, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne, essai d'analyse sociétale*, PUF, Paris, 1982 et Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France. XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, Paris, 1982.

sont fortement développés dans ce secteur, en particulier en France, et de plus en plus de postes peu ou non qualifiés sont apparus dans les services, d'où le nom donné à ce phénomène de « prolétarisation des services ». ¹ Dans une comparaison européenne, Paugam montre d'ailleurs que l'intégration assurée et l'intégration laborieuse concernent une part plus importante de travailleurs en ex-Allemagne de l'Ouest qu'en France. La proportion des travailleurs ayant une intégration disqualifiante ou incertaine est par contre supérieure en France. ² Ces différences structurelles franco-allemandes suggèrent une plus forte situation d'instabilité des modes de participation des descendants des immigrés au marché du travail en France.

La structure de la communauté d'origine est également décisive. Une communauté caractérisée par une certaine stabilité et cohésion interne peut permettre aux descendants des immigrés de trouver en son sein un environnement protecteur et générateur d'une identité positive. Ceci fut d'ailleurs un des résultats des analyses réalisées par les sociologues de l'Ecole de Chicago. En ce qui concerne la dimension organique de la participation, en particulier le lien à l'emploi, la forte augmentation de l'entrepreneuriat au sein de la communauté turque est révélatrice d'une forte cohésion au sein de cette communauté et suggère que cette dernière constitue un espace d'opportunités pour les jeunes adultes à la recherche d'un travail. Le nouveau programme d'intégration allemand recommande d'ailleurs explicitement que les réseaux « ethnico-culturels » et les économies dites « ethniques » soient soutenus, parce que favorisant l'intégration. Alors que le discours politique allemand met l'accent sur les appartenances particulières, ce qui favorise par voie de conséquence leur maintien, le discours politique français vise l'universalisme et relègue les appartenances particulières à la sphère privée. Ces variations franco-allemandes de l'approche de la nation et de la diversité, et les caractéristiques des deux communautés placées au centre de cette recherche, fournissent des éléments d'explication des attitudes des descendants des immigrés face à la communauté nationale et à leur propre communauté d'origine.

Paradoxalement, il semble que la conception française de l'intégration, malgré les opportunités qu'elle offre, en particulier du point de vue de l'accès à la citoyenneté, essuie un certain échec alors que l'Allemagne, en combinant reconnaissance des communautés culturelles et exclusion politique, ne rencontre pas les problèmes spécifiques à la réalité sociale française qui se traduisent par l'insatisfaction et la frustration des jeunes ainsi que le regain des violences urbaines. Il ne s'agit pas dans ce travail de faire l'éloge de telle ou telle conception de l'intégration, mais de

¹ Cf. Gosta Esping-Andersen, *Changing classes. Stratification and mobility in post-industrial societies*, London, 1993.

² L'intégration assurée correspond à une stabilité de l'emploi et un sentiment de protection et de satisfaction dans le travail alors que l'intégration disqualifiante combine insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi. Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, Paris, 2000, p. 98 et suivantes. Pour la comparaison européenne, cf. Serge Paugam, « La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi », in Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, 2007, p. 379-395.

montrer que chaque conception, prise dans un contexte de transformations économiques, doit être repensée afin de garantir l'émergence d'un projet politique commun à tous.

L'élaboration d'un tel projet politique passe également par le lien de citoyenneté et par la participation politique. La conception de l'intégration spécifique à chaque pays influence les attitudes des enfants d'immigrés face aux institutions, à la communauté nationale et à leur propre communauté. Le contexte migratoire et le cadre d'opportunités étant spécifiques à chaque communauté d'origine et à chaque pays, les modes de participation citoyenne des enfants des immigrés et le lien qu'ils entretiennent à ces différents types de communauté seront nécessairement contrastés. Par ailleurs, ces modes d'appartenance, constitutifs de leur identité, peuvent changer sous l'effet de l'expérience de la mise à distance sociale. En France comme en Allemagne, le repli sur la communauté, même s'il n'entraîne pas automatiquement l'émergence de revendications communautaristes, est considéré comme une menace à la cohésion sociale, mais il faut s'interroger sur les conditions sociales objectives et subjectives qui peuvent amener les jeunes nés de parents immigrés à se replier sur eux-mêmes, sur leur communauté ou sur leur religion. La recherche de l'entre-soi peut être la conséquence d'un manque de reconnaissance par la société. L'intensification des contacts avec la communauté d'origine peut alors être considérée comme étant un moyen d'éviter l'isolement social. Les communautés turques et maghrébines, même si elles ont en commun d'être perçues de manière négative dans la société, ne sont, d'une part, pas sujettes aux mêmes pratiques de discrimination et d'évitement et, d'autre part, n'ont pas les mêmes attentes vis-à-vis de la société dans laquelle elles évoluent. En effet, l'exclusion politique des jeunes nés de parents immigrés en Allemagne s'oppose à la citoyenneté des jeunes issus de l'immigration en France.

Dans le contexte de transformations structurelles qui touchent la France et l'Allemagne, cette recherche entreprend donc d'analyser les modes de participation des descendants des immigrés, en particulier de ceux d'origine turque et maghrébine mais aussi des descendants des immigrés d'Europe du Sud, au regard des conceptions encore distinctes de l'intégration nationale qui caractérisent ces sociétés. Ces groupes ont été choisis pour plusieurs raisons : il s'agit des enfants des immigrés venus s'installer dans le cadre de l'immigration du travail, ceux-ci ont un poids non négligeable au sein des populations française et allemande. De plus, en comparant leurs modes de participation et les modes de participation des natifs, il est possible de dévoiler les particularités des groupes et des sociétés en question. En évoluant dans des espaces nationaux aux régulations économiques et institutionnelles distinctes, les descendants des immigrés développent des modes de participation contrastés aussi bien en ce qui concerne la position à laquelle ils sont assignés dans la structure sociale qu'en ce qui concerne leurs formes d'appartenance, notamment leurs liens aux communautés nationales et infra-nationales.

Ce travail comprend trois grandes parties. Dans la *première partie*, il s'agit de définir les concepts sur lesquels se fonde cette recherche. Une étude qui s'inscrit dans le champ de la sociologie de

L'immigration se doit de revenir sur le concept d'intégration, en particulier sur son lien à la sociologie des inégalités sociales, et d'exposer la production sociologique et intellectuelle, spécifique à chaque pays, consacrée à l'immigration et à l'intégration des populations immigrées. En revenant sur les différentes approches théoriques des modes d'intégration des descendants des immigrés et sur la spécificité de la construction du lien social chez les descendants des immigrés dans un contexte de polarisation sociale, il est possible de construire a posteriori un cadre d'analyse de leurs modes de participation.

La *seconde partie* de ce travail revient, dans un premier temps, sur l'histoire de l'immigration dans chaque pays et aborde en particulier les questions relatives à la désignation, la quantification et, comme il s'agit un travail quantitatif, les problèmes liés à l'identification des descendants des immigrés dans les données statistiques. Ensuite, l'objectif de cette recherche étant comparatif, il est important, avant de passer aux résultats empiriques, d'analyser et de comparer les cadres nationaux français et allemand dans lesquels les descendants des immigrés évoluent, c'est-à-dire, d'une part, les régulations institutionnelles et, d'autre part, les régulations économiques. Sur le plan institutionnel, il s'agit notamment des instruments et des politiques d'intégration, mais aussi des représentations sociales. En effet, si l'intégration est conçue comme un processus à deux directions, l'analyse comparative ne peut faire l'impasse ni sur les moyens politiques mis en œuvre pour favoriser l'intégration et donc la participation des familles immigrées à la vie collective ni sur les discours et les attitudes liés à l'immigration et à la présence des communautés immigrées. Une telle analyse permet notamment de comprendre comment fonctionnent les pratiques de mise à distance sociale dans chaque pays. En ce qui concerne la dimension économique de la régulation, cette partie effectue une comparaison franco-allemande des transformations sociales et de l'évolution des conditions de vie des immigrés et de leurs familles au sein de chaque société.

Finalement, la *troisième partie* expose en détail les résultats empiriques propres aux descendants des immigrés. Alors que le premier chapitre traite de leurs chances de réussite scolaire, en montrant que les institutions éducatives n'ont pas la même capacité intégrative, le second chapitre examine leurs modes de participation aux marchés du travail respectifs. Il s'agit ici d'étudier, d'une part, les inégalités entre les différents groupes en terme d'accès à l'emploi et de position dans la structure sociale et, d'autre part, de montrer que l'ascension dans la hiérarchie professionnelle que connaissent certains n'est pas toujours synonyme de reconnaissance et de stabilité de l'emploi. Les résultats obtenus apparaissent deux types de mise à distance sociale : *la mise à distance sociale par la relégation* et *la mise à distance sociale par l'exclusion*. Ces deux types de mise à distance sociale, traités de manière théorique dans un troisième chapitre, renvoient à des mécanismes institutionnels, économiques et symboliques précis. Enfin, le dernier chapitre traite de la question des modes de participation citoyenne et électorale dans le but de montrer que, sur ces dimensions aussi de la participation, les descendants des immigrés, en particulier des immigrés turcs en Allemagne et maghrébins France, ne développent pas les mêmes

formes d'appartenance et ne tissent pas les mêmes liens aux communautés nationales et internationales. De plus, ce chapitre met l'accent sur l'articulation entre l'expérience de la mise à distance sociale et ces formes d'appartenance. Alors que l'expérience du rejet amène les uns à révoquer leur appartenance à la société nationale et à chercher un entre-soi plus protecteur, les autres, sont maintenus et se maintiennent dans un entre-soi qui, en quelque sorte, « va de soi ».

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET INÉGALITÉS SOCIALES

Avant d'exposer les approches théoriques de l'intégration des descendants des immigrés, une définition du concept d'intégration en tant que concept sociologique s'impose. Cette notion est, en effet, bien trop souvent appliquée exclusivement aux populations étrangères ou issus de l'immigration ce qui fait oublier non seulement le caractère sociétal du processus (intégration *de* la société), mais aussi le lien pouvant exister entre l'intégration sociétale et l'intégration individuelle (intégration *à* la société).¹ Il faut partir du sens général du concept d'intégration en tant que processus sociétal et se déplacer ensuite vers une définition de l'intégration individuelle et de sa signification pour les individus afin de dévoiler le lien qui existe entre ces deux phénomènes. Ensuite, dans toute étude comparative, comme l'indique Lapeyronnie, au début de sa comparaison franco-britannique des processus d'intégration des minorités, la production sociologique fait partie du phénomène à analyser dans chaque pays.² Ainsi, dans le premier chapitre, les approches sociologiques française et allemande de l'intégration des immigrés et de leurs descendants doivent être également abordées. En exposant la production sociologique consacrée à la théorisation de l'intégration des populations immigrées et de leurs enfants il est possible de montrer que les sociologues raisonnent fortement selon le cadre de représentations de leur pays. Enfin, la sociologie de l'immigration constitue un champ de la sociologie des inégalités sociales et ceci renvoie aux approches qui ont conceptualisé la place qu'occupent les membres des communautés immigrées dans le système de stratification sociale.

Cette première partie théorique n'a pas la prétention de passer en revue toutes les théories et les modèles de la sociologie de l'intégration et de l'immigration, en particulier parce que la plupart des modèles développés prennent avant tout les immigrés comme objet d'étude et non leurs descendants. Le second chapitre met donc l'accent sur les approches ayant trait en particulier aux descendants des immigrés et permettant de comprendre quels sont les facteurs structurant et influençant leurs parcours d'intégration. Prendre les descendants des immigrés comme objet d'étude porte à réfléchir sur les opportunités d'ascension sociale qu'offre la « société d'accueil »³ et sur sa capacité à garantir l'égalité entre les individus indépendamment de leur origine culturelle, religieuse ou ethnique.

Les individus naissent ou immigrer dans des sociétés préalablement stratifiées, marquées par des inégalités sociales et des mécanismes de reproduction de ces inégalités. Par ailleurs, l'immigration contribue à modifier le système des classes sociales.⁴ Etant donné que ce travail a pour objectif de

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 66-70.

² Cf. Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*. Presses Universitaires de France, Paris, 1993.

³ Il est entendu ici que le terme « société d'accueil » n'est pas totalement pertinent lorsqu'il s'agit des descendants des immigrés puisque ceux-ci sont nés dans le pays dans lequel leurs parents se sont installés. C'est pourquoi il est toujours placé entre parenthèses dans ce travail.

⁴ Cf. Klaus Eder, « Warum ist Migration ein soziales Problem? Von einer politischen Ökonomie zu einer politischen Soziologie der Migration », in M. Bommes et J. Halfmann (eds) : *Migration in nationalen Wohlfahrtsstaaten*, Universitätsverlag Rasch, Osnabrück, 1998, p. 63-79.

montrer l'effet du contexte socio-structurel sur les modes de participation des descendants des immigrés et sur leur positionnement dans le système de stratification sociale, il est important d'établir un lien entre la sociologie des inégalités sociales et le thème de l'intégration, et d'exposer les approches qui conceptualisent ce lien. Par ailleurs, le degré de polarisation sociale et la marginalisation de certains groupes de population, dans des sociétés démocratiques portées par le principe d'égalité entre les individus, peuvent être une source de déstabilisation et de remise en question de l'intégration *de* la société. Le deuxième chapitre s'interroge donc également sur la façon dont l'intégration des descendants des immigrés peut être conçue au sein de sociétés dont les institutions ont perdu leur capacité intégrative et dont les marchés du travail sont en pleine mutation. Partant des nouvelles théories qui prennent en compte ces aspects institutionnels et structurels, les facteurs qui déterminent le positionnement des descendants des immigrés au sein de nos sociétés sont ensuite exposés ce qui permettra, à la fin de cette première partie, de développer un cadre d'analyse des modes de participation des descendants des immigrés.

2 Au cœur de la théorie sociologique et de la sociologie de l'immigration : le concept d'intégration

Le concept d'intégration est un concept central de la sociologie. Dans son oeuvre *Le Suicide*, Durkheim distingue l'intégration, qui relève de la question de l'appartenance à des groupes, de la régulation, qui relève de l'acceptation des règles sociales, des représentations et des contraintes engendrées par ces règles.¹ Le concept d'intégration recoupe deux phénomènes.² D'une part, il peut s'agir de l'intégration de l'ensemble que constitue la société et on parlera alors d'intégration systémique ou encore sociétale. D'autre part, ce concept peut renvoyer à l'intégration d'éléments à un ensemble, c'est-à-dire à l'intégration des individus ou des groupes à la société, on parlera alors d'intégration tropique.³ Ces deux phénomènes sont indissociables.⁴ Le concept d'intégration sociétale définit l'unité d'un système social dont la cohésion interne est garantie par des mécanismes reposant sur un consensus. L'inexistence partielle ou totale d'un tel consensus peut entraîner des tensions structurelles se cristallisant sous la forme de conflits sociaux ; le thème de l'intégration systémique et, par opposition, le thème du dysfonctionnement social, ayant toujours été des thèmes centraux de la sociologie. La conception de l'intégration sociétale est étroitement liée aux représentations nationales et au fonctionnement des institutions propres à chaque société. Par sa spécificité, l'intégration, au sens d'intégration systémique, a des répercussions sur le devenir des individus ; elle façonne le cadre d'opportunités et de restrictions dans lequel ils se socialisent et évoluent. S'il existe un lien entre intégration systémique et intégration tropique, l'étude des modes d'intégration des différents groupes d'origine qui forment les sociétés modernes nécessite donc d'analyser les formes d'intégration systémique propres à chaque société. En effet, même si l'objectif est d'atteindre un équilibre et d'aboutir à une situation sociétale exempte de tensions, les modes nationaux de définition de la cohésion sociale et nationale diffèrent d'une société à l'autre.⁵

Ce chapitre est divisé en trois parties. La première a pour objectif d'aborder de manière théorique le concept d'intégration, aussi bien dans sa dimension sociétale que dans la perspective de la sociologie de l'immigration. Il aborde également le concept d'intégration des immigrés tel qu'il a

¹ Cf. Emile Durkheim, *Le suicide. Etude de sociologie*, PUF, Paris, 1990 [1897]

² Pour une réflexion sur la question de l'intégration et sur ses fondements théoriques, cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 27-70.

³ Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Gallimard, Paris, 2003, p. 60 et suivantes et Esser, Harmut, *Integration und ethnische Schichtung*, MZES Working Paper n° 40, 2001.

⁴ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 70.

⁵ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre – Au cœur de la pensée sociologique*, Editions Gallimard, Paris, 1998, p. 25.

été théorisé dans les sociologies américaine, allemande et française de l'immigration, sans pour autant faire une synthèse complète et une analyse exhaustive des différentes approches théoriques. Dans la seconde partie, les conceptions sociologiques française et allemande de l'intégration sont exposées afin de montrer que la conception nationale de l'intégration se reflète dans la façon dont les sociologues conçoivent et étudient l'intégration des populations immigrées. Enfin, dans la troisième partie, les approches théoriques qui permettent de lier les concepts de la sociologie de l'immigration à ceux de la sociologie des inégalités sociales sont exposées. Ceci permettra de se rapprocher du terrain des inégalités sociales et de montrer comment les sociologues conçoivent le lien entre stratification sur le marché du travail et immigration d'une part, et entre clivages sociaux et clivages culturels ou « ethniques » d'autre part.

2.1 Intégration et immigration

Avant d'aborder le concept d'intégration dans le contexte de l'analyse sociologique de l'immigration, il est important de souligner que ni l'intégration, ni l'exclusion d'ailleurs, ne concernent uniquement les immigrés. En réalité,

« ...la présence de populations d'origine immigrée [...] ne fait que traduire ou occulter le véritable problème, celui de l'intégration nationale. Le problème que pose la présence des immigrés est un aspect de cette interrogation générale. »¹

Alors que, pour Noiriel², les opportunités de mobilité sociale offertes par la République ont conduit à l'intégration des classes populaires dans le « creuset français » et que l'intégration des immigrés doit pouvoir fonctionner de manière similaire, pour Schnapper l'ordre politique est conçu comme source du lien social. Dans *L'Europe des immigrés*, Schnapper montre comment l'intégration des individus et la cohésion sociale passent par l'émergence d'un projet politique commun et par le principe de citoyenneté :

« La nation est une forme politique qui transcende les différences d'origine sociale, religieuse ou nationale, ou des différences d'identité collective, en les intégrant en une entité organisée par un projet politique commun. »³

Cette transcendance des réalités ethniques par le politique au sein de la nation renvoie cependant à un idéal-type, puisque selon Schnapper « toute société démocratique est de fait multiculturelle ».⁴

Si un projet commun est indispensable à la transcendance des particularités ethniques, « se fabriquer » une histoire commune peut permettre de construire un tel projet d'intégration nationale. En prenant conscience du passé de l'Autre et considérant son passé et son histoire

¹ Cf. Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris, 1991, p. 103.

² Cf. Gérard Noiriel, *Le creuset français*. Seuil, Paris, 1988 et Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France. XIXe-XXe siècle*, Hachette, Paris, 1992.

³ Cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés*, *op. cit.*, p. 17. Cette définition a été néanmoins développée par Schnapper dans Dominique Schnapper, *La France de l'intégration...*, *op. cit.*

⁴ Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens...*, *op. cit.*, p. 14.

comme une « variante » ou un « complément » de son propre passé¹, les individus peuvent créer la base nécessaire à la construction d'une histoire commune et participer ainsi à l'instauration d'un nouveau lien social. Dans les sociétés démocratiques modernes caractérisées par la diversité culturelle et dont la capacité intégrative semble s'être affaiblie, deux éléments semblent donc importants dans le processus d'intégration nationale : les possibilités de mobilité sociale et l'émergence d'un projet politique commun à tous dans l'Etat-nation. La construction d'une citoyenneté à la fois politique, économique et sociale est en effet indispensable au maintien et au renforcement du lien social. La mondialisation, la libéralisation des échanges économiques et les mutations des démocraties libérales au sein desquelles les droits sociaux sont de moins en moins liés à la citoyenneté ont d'ailleurs amené les chercheurs à questionner l'existence des Etats-nations et à développer la thèse de l'ébranlement de ces derniers, ébranlement caractérisé par le déclin du pouvoir des Etats (notamment en raison du processus de construction européenne), et par le déclin de la nation en tant que source de lien social et de solidarité entre les individus et les groupes d'individus.

Le thème de l'intégration des immigrés et de leurs descendants m'amène à parler des mécanismes qui sont aux fondements de l'intégration sociétale et de la signification de celle-ci pour la société et les individus. L'intégration des Etats-nations est loin d'être un processus automatique et inévitable. C'est pourquoi les modalités du « vivre ensemble » sont au cœur de la pensée sociologique, en particulier à notre époque où des processus d'affaiblissement du lien social² et de désintégration³ peuvent être observés. Le lien entre intégration systémique (sociétale) et intégration tropique (individuelle) devient presque évident lorsqu'on se penche sur le cas des descendants d'immigrés qui sont à l'intérieur de la société d'accueil tout en étant mis à l'écart sous l'effet de pratiques de mise à distance sociale. Ces derniers sont nés ou ont grandi dans le pays d'immigration de leurs parents dont ils ont intériorisé les principes et les valeurs. Ils sont, pour la

¹ Cf. Klaus Eder et al., *Die Einhegung des Anderen*, op. cit., p. 276. Le témoignage suivant illustre clairement le souhait exprimé par un immigré turc de participer à construire l'histoire de son quartier : „Ich bin kein Deutscher, ich bin Gelsenkirchener. Ich habe viele Süße und schmerzliche Momente hier erlebt. Wenn ich im Ausland ein Auto mit dem Kennzeichen GE sehe, flattert mein Herz. Wir winken uns zu. Und wenn in unserer Strasse auch nur ein Ast der schönen Bäume abfällt, leiden wir mit den Nachbarn zusammen. Eine alte Frau erzählt dann wann dieser Baum gepflanzt wurde. Wir werden dann Teil der Geschichte dieser Straße. Denn es ist unsere Straße.“ *Traduction* : « Je ne suis pas Allemand, je suis habitant de Gelsenkirchen. J'ai vécu beaucoup de moments doux et douloureux ici. Quand je suis à l'étranger et que je vois une voiture immatriculée GE, mon cœur vacille. Et si un des beaux arbres dans notre rue perd une seule branche, notre tristesse, nous la partageons avec nos voisins. Une vieille dame nous parle alors de l'époque à laquelle l'arbre a été planté et nous faisons partie de l'histoire de cette rue. Puisque c'est notre rue. » (Ömer a quitté la Turquie en 1982, AiD 2005). Ce qui ressort de ce témoignage, c'est à la fois la force de l'identification régionale de cette personne et l'importance du partage de l'histoire avec les habitants, au fondement de la construction d'une histoire commune.

² Cf. Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, op. cit.

³ Cf. Wilhelm Heitmeyer (Hrsg.), *Was hält die Gesellschaft zusammen? Bundesrepublik Deutschland : Auf dem Weg von der Konsens- zur Konfliktgesellschaft*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1997 (2^{ème} édition).

plupart, pratiquement « acculturés » sans avoir totalement abandonné leur culture d'origine. Les difficultés sociales que certains d'entre eux rencontrent peuvent être attribuées à la fois à leur forte vulnérabilité en tant que fils et filles d'ouvriers immigrés, et à l'affaiblissement général des mécanismes d'intégration sociale. Les émeutes dans les banlieues françaises, les stratégies développées par certains jeunes qui vivent dans les quartiers défavorisés des deux pays (petite délinquance, trafic de drogue, etc.) mais aussi la forte abstention aux élections des jeunes des quartiers en France sont autant de symptômes des maux sociaux qui caractérisent les sociétés modernes. La problématique de l'intégration des immigrés et en particulier de leurs descendants vient donc questionner la capacité intégrative de ces sociétés. Ces déséquilibres sociaux sont par conséquent au cœur de la question de la force de l'intégration nationale.

L'intégration des populations d'origine immigrée peut être considérée comme un cas particulier de l'intégration tropique. Le caractère « particulier » de l'intégration des enfants des immigrés réside tout d'abord dans leur héritage ouvrier, héritage qui détermine fortement leurs chances de mobilité. Il réside également dans la persistance, au-delà des générations, des pratiques de mise à distance sociale émanant de la « société d'accueil ». La différence symbolique est en effet devenue un facteur autonome de la structure sociale des sociétés modernes¹ et joue un rôle majeur dans le processus de positionnement et de participation des enfants d'immigrés. C'est au nom de la différence culturelle et par le biais de pratiques de mise à distance sociale que certains groupes se voient refuser l'accès à certaines positions dans la société. La différence symbolique permet de donner une légitimation aux inégalités entre certains groupes d'individus, et l'usage de catégories sociales permet au groupe majoritaire de maintenir sa position de dominant dans la société. Le concept de distance sociale est au cœur de l'étude de Shibutani et Kwan. Pour ces sociologues, influencés par la théorie de l'interactionisme symbolique de Mead, la façon dont une personne est traitée dans la société dépend plus de la manière dont elle est définie que de ce qu'elle est réellement.² La distance sociale, définie comme le sentiment de proximité plus ou moins forte ressenti envers certains individus, renvoie à des processus sociaux de production de frontières et seule une réduction de cette distance sociale favorise l'intégration dans sa dimension structurelle. Une distance sociale faible permet aux individus de partager leurs expériences, leurs peurs et leurs joies alors que lorsque la distance sociale est élevée l'Autre est considéré comme représentant un catégorie différente.³ Pour Shibutani et Kwan, l'analyse des différentes formes de stratification sociale, i.e. la façon dont les individus sont positionnés ou ordonnés au sein d'une société, permet d'étudier les conditions d'émergence ce qu'ils appellent la « ligne de couleur », *color line*, et qu'ils définissent comme suit :

¹ Cf. Klaus Eder et al., *Die Einhegung des Anderen...*, *op. cit.*

² Cf. Tamotsu Shibutani et Kian M. Kwan, *Ethnic stratification : A comparative approach*, Macmillan, New York, 1965, p. 27.

³ *Ibid.*, p. 43.

« an invisible wall, consisting of a set of common understandings concerning proper conduct. Objections that someone is acting improperly imply a set of norms as to what constitutes his rights *vis à vis* other people. There are unwritten rules – and sometimes written ones as well – as to what is appropriate for people of each sort. »¹

L'intégration des populations issues de l'immigration est donc un cas particulier dans le sens où la dimension symbolique de la distance sociale, distance sociale pouvant être institutionnalisée par le biais de réglementations, vient se superposer aux autres dimensions de l'intégration et, dans certains cas, compliquer le processus d'intégration des immigrés et de leurs descendants à la société.

Alors que les sociologues classiques tel Durkheim partent de l'image d'une société unifiée dont la cohésion peut être mise en danger du fait de l'apparition d'éléments perturbateurs, aux comportements déviants, les sociologues post-classiques conçoivent la société moderne comme étant constituée de champs, selon la terminologie bourdieusienne, ou de systèmes, selon la terminologie de Niklas Luhmann.² Dans la logique de ces deux auteurs, les immigrés sont toujours intégrés puisqu'ils appartiennent à des champs ou des systèmes auxquels ils participent sous telle ou telle forme au sein de la société dans laquelle ils se sont installés. C'est donc bien plus, comme le dit Schnapper, la dialectique entre inclusion et exclusion qui doit être au centre de l'analyse afin d'en découvrir les mécanismes :

« Ce sont les analyses des transgressions, des ruptures, des phénomènes d'exclusion et de marginalisation qui contribuent à la connaissance des processus et des modalités de l'intégration. »³

La capacité intégrative des sociétés nationales détermine la façon dont l'inclusion et l'exclusion s'articulent. Le processus d'intégration nationale semble avoir perdu de sa capacité intégrative. Selon Wieviorka, pour la France, trois instances ont eu par le passé une fonction d'intégration : le travail, les institutions républicaines et la culture. Ces trois sous-systèmes sont aujourd'hui en crise : fin de la société industrielle et chômage de masse, affaiblissement des principes universels d'égalité, de fraternité et de liberté qui ne sont plus qu'une devise aux yeux de beaucoup d'individus et, enfin, perte d'importance de la nation et émergence de minorités culturelles en quête de reconnaissance.⁴ Pour Schnapper, deux processus, qui se déroulent de façon concomitante, remettent en question la capacité intégrative des démocraties : le processus d'individualisation, qui caractérise non seulement l'individu mais aussi de surcroît la société, et

¹ *Ibid.*, p. 28.

² Cf. Niklas Luhmann, *Die Gesellschaft der Gesellschaft*, Suhrkamp, Francfort, 1997 et Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, 1979.

³ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, *op. cit.*, p. 67.

⁴ Cf. Michel Wieviorka, « Zur Überwindung des Konzeptes der Integration. Eine Lektion aus französischen Erfahrungen der Gegenwart », in Yves Bizeul (dir.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Deutscher Universitätsverlag, Wiesbaden, 2004, p. 1-12.

parallèlement, le vacillement du projet politique au cœur de nos démocraties qui suscite une suprématie du social sur le politique :

« La dépolitisation des démocraties providentielles et l'aspiration exclusive au bien-être de ses membres comportent un risque de dés-intégration sociale. »¹

Que signifie donc l'émergence d'un contexte sociétal difficile pour les descendants des immigrés en particulier puisque leurs parcours et leur positionnement au sein de la structure sociale sont dictés par un héritage social qui les distingue de la majorité de leurs congénères et par une distance symbolique ancrée dans les pratiques institutionnelles et dans les pratiques sociales des individus ?

Dans le champ de l'immigration, l'apparition des concepts de transnationalisme et de « transnational migrant » à partir du milieu des années 1990² est directement liée à cette observation de l'affaiblissement de la cohésion sociale au sein des Etats-nations et à l'émergence d'un cadre juridique international attribuant des droits à l'individu en tant qu'être humain (*personhood*) et non en tant que citoyen (*citizenship*) de tel ou tel pays.³ Selon ces approches, les espaces transnationaux créés par les individus ont pour fonction de contrebalancer certains déficits au sein des Etats-nations entre lesquels ils se déplacent. Le fait que les non-nationaux qui résident légalement dans le pays d'immigration aient aujourd'hui accès à certains droits du fait de leur seule résidence dans le pays d'immigration entraîne une reconfiguration de l'Etat-nation, puisqu'un nouvel espace d'action, qui va au-delà de l'idée d'intégration nationale, a été créé. Selon la thèse du transnationalisme, les immigrés ont, aujourd'hui plus qu'avant, la possibilité de former des réseaux dépassant inévitablement les frontières des Etats-nations et de se mobiliser par le biais de ces réseaux. Mais cette approche tend à occulter le fait que les travailleurs immigrés ont presque toujours maintenu des liens étroits avec leur pays d'origine. Ce qui semble nouveau en revanche, ce sont les nouveaux modes de participation collective apparus avec l'émergence de droits individuels qui ne sont plus nécessairement rattachés à la citoyenneté. En fin de compte, malgré l'apparition de ce que l'on peut appeler une nouvelle « citoyenneté post-nationale », les philosophies de l'intégration,⁴ qui caractérisent les Etats-nations sont le résultat de la culture politique de ces derniers et des processus de construction de l'identité nationale. Par conséquent, avant d'aborder les approches théoriques qui mettent en lumière les articulations entre inégalités

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 199.

² Cf. Yasemin Nuhoglu, Soyzal, *Limits of citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*, University of Chicago Press, Chicago, 1997 et Ludwig Pries, « Transnationale soziale Räume. Theoretisch - empirische Skizze am Beispiel der Arbeitswanderungen Mexiko – USA », *Zeitschrift für Soziologie* 25(6), 1996, p. 456-472.

³ Cf. Adrian Favell, « To belong or not to belong : the postnational question », in Andrew Geddes et Adrian Favell (eds.), *The politics of belonging : migrants and minorities in contemporary Europe*, Ashgate, Aldershot, 1999, p. 209-227 et Yasemin Nuhoglu, Soyzal, « Changing parameters of claims-making : organized Islam in European public spheres », *Theory and Society* 26(4), 1997, p. 509-527.

⁴ Cf. Adrian Favell, *Philosophies of integration. Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, Palgrave, New-York, 2ème édition, 2001.

sociales, lien social et intégration, il semble important de montrer comment les sociologues français et allemands conçoivent l'intégration. En effet, pour le dire avec les mots de Lapeyronnie :

« D'une certaine manière la production sociologique et plus généralement intellectuelle consacrée à l'immigration ou aux minorités ethniques fait aussi partie du phénomène à analyser dans chaque pays. La réalité sociale n'est jamais séparable des discours et des analyses qui sont produites sur elle et à partir d'elle, de la façon dont elle est pensée à l'intérieur d'un ensemble social. »¹

2.2 Des conceptions sociologiques de l'intégration spécifiquement nationales

L'implantation des immigrés et de leurs familles dans la plupart des pays occidentaux a amené les sociologues à travailler sur la question de leur intégration et donc de leur participation à la « société d'accueil ». Les sociologues américains sont les premiers à se pencher sur la question de l'assimilation des différentes minorités, notamment sur la question des relations interethniques dans la ville. Etant donné que les modèles développés par les sociologues dans la tradition de l'Ecole de Chicago ont largement influencé les modèles développés dans d'autres pays, il est important de revenir ici rapidement sur les travaux les plus importants. Dans leur travail pionnier de 1918, Thomas et Znaniecki² développent le cycle d'organisation-désorganisation-réorganisation qui permet d'expliquer l'influence de l'expérience de l'immigration sur les groupes dans le sens où elle provoque un bouleversement profond des valeurs sociales et traditionnelles des individus. Leur travail va influencer toute une génération de sociologues qui créeront ensuite l'Ecole de Chicago. Quelques années plus tard, Burgess et Park³ développent le cycle des relations raciales au sein duquel ils distinguent quatre étapes : la compétition, le conflit, l'accommodation et l'assimilation. L'assimilation est alors conçue comme la dernière étape d'un processus de fusion dans lequel des individus et des groupes partagent leur mémoire et leur histoire pour former une histoire commune. La théorie classique de l'assimilation dans la tradition de l'Ecole de Chicago conçoit ce processus comme un processus linéaire, unidirectionnel et presque naturel : avec le temps, les divers groupes minoritaires parviendront à ne plus se différencier du groupe majoritaire.⁴

¹ Cf. Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, PUF, Paris, 1993, p. 22.

² Cf. William Isaac Thomas et Florian Znaniecki, *The Polish peasant in Europe and America*, New York, 1974 [1918].

³ Cf. Robert Park et Ernest W. Burgess, *Introduction to the science of sociology, op. cit.* University of Chicago Press, Chicago, 1967 [1921].

⁴ Cette conception de l'assimilation a été remise en cause, notamment par Gordon. En effet selon lui, l'assimilation culturelle ne conduit pas automatiquement à l'assimilation structurelle alors que cette dernière est en quelque sorte le déclencheur de l'acculturation et doit être ainsi placée au centre du processus d'assimilation. Cf. Milton M. Gordon, *Assimilation in American life. The role of race, religion, and national origin*, Oxford University Press, New-York, 1964, p. 81.

Alors que les sociologues américains traitent de l'assimilation dès le tournant du vingtième siècle, les approches sociologiques allemande et française du thème de l'immigration et de l'intégration des immigrés se développent plus tard. En effet, ne se reconnaissant pas comme pays d'immigration, la production sociologique sur le sujet a tardé à se construire.¹ La place marginale de la sociologie de l'immigration en Europe jusqu'aux années 1960 vient par ailleurs du fait que la sociologie européenne se penche à l'époque en particulier sur les sujets de la reproduction des classes sociales, du devenir de la classe ouvrière et de l'évolution du travail. A partir des années soixante en France et des années soixante-dix en Allemagne, les travaux précurseurs de Sayad, d'Hoffmann-Nowotny et d'Esser vont donner un élan à la sociologie de l'immigration dans chaque pays.

Les modèles théoriques de l'intégration développés n'abordent pas le thème de l'intégration de la même façon. En effet, alors que les sociologues français se penchent sur le rôle de l'Etat et de la nation dans le processus d'intégration des immigrés, et sur les rapports de domination découlant de l'immigration,² les sociologues allemands s'appuient sur les cycles d'assimilation développés par les sociologues américains, entre autres, et mettent en avant, dans leurs travaux empiriques, le processus d'assimilation conçu comme une succession d'étapes. Les travaux de Gordon ont d'ailleurs largement influencé la sociologie allemande de l'immigration. Pour lui, l'assimilation est conçue comme la convergence de différentes dimensions d'assimilation : l'assimilation culturelle ou comportementale, l'assimilation structurelle, l'assimilation maritale et l'assimilation identitaire.³ L'assimilation est donc un processus multidimensionnel et une intégration « réussie » dans un domaine ne va pas inévitablement de pair avec une intégration « réussie » dans un autre domaine. Selon Gordon, seule l'assimilation structurelle est capable de déclencher les autres types d'assimilation. Par ailleurs, il est le premier à prendre explicitement en compte les caractéristiques de la société d'accueil, en ajoutant aux quatre dimensions de l'assimilation précédemment citées deux autres dimensions qui renvoient à la « société d'accueil » et se rapportent à l'absence ou la présence :

¹ Cf. Maryse Tripier et Andrea Rea, *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris, 2003, p. 24-25.

² Notons ici que le choix lexicologique est le reflet des approches nationales de la présence des immigrés. Les sociologues américains et allemands (cf. Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American mainstream. Assimilation and contemporary immigration*, Harvard University Press, Cambridge et Londres, 2003 et Harmut Esser, *Aspekte der Wanderungssoziologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten. Eine handlungstheoretische Analyse*, Neuwied, Darmstadt, 1980) parlent d'assimilation et ce concept est aujourd'hui encore utilisé. En revanche, les sociologues français utilisent de moins en moins ce terme qui comporte un aspect péjoratif depuis la colonisation. Le concept d'assimilation utilisé par Gérard Noiriel sert à décrire un processus d'intégration et d'homogénéisation de l'ensemble des classes sociales dans la nation et il s'agit donc d'un concept général qui ne s'applique pas uniquement aux immigrés, cf. Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France*, *op. cit.*. En France, le concept d'intégration est préféré à celui d'assimilation dans la sociologie de l'immigration.

³ Cf. Milton Gordon, *Assimilation in American life*, *op. cit.*

- de préjugés, « attitude receptional assimilation »,
- de discrimination, « behavior receptional assimilation ».

Ces deux dernières dimensions de l'assimilation ne font pas expressément partie du modèle développé par Esser, un des précurseurs de la sociologie de l'immigration en Allemagne. Dans son premier ouvrage sur l'immigration, Esser conçoit le processus d'assimilation également comme une succession d'étapes : la dimension émotionnelle de l'assimilation intervient en dernier alors que les dimensions culturelle et structurelle se renforcent mutuellement et précèdent la dimension sociale.¹ La théorie de l'assimilation d'Esser se fonde sur la théorie de l'action ; les immigrés et leurs enfants doivent agir et (s')investir dans la société d'accueil s'ils veulent accéder au bien-être et à la reconnaissance sociale. Certes, Esser considère certains facteurs comme des obstacles à l'intégration sociale, mais l'assimilation ne peut fonctionner que si les immigrés et leurs descendants s'investissent pleinement dans la société d'accueil :

« Precisely because of these structural (and/or institutional and cultural) disadvantages, gaps and delays in the achievement of the prevailing cultural goals and the production of physical well-being and social approval have to be expected from the pursuit of assimilative strategies alone. »²

Selon lui, la distance sociale existant entre les populations immigrées et autochtones ne peut donc être compensée que si les individus adoptent un comportement « assimilateur », acceptent de s'éloigner de leur communauté d'origine et se tournent vers la communauté nationale. Pour Esser, l'assimilation est, à côté de la marginalité, de la segmentation et de l'intégration multiple, un type d'intégration sociale (cf. tableau 1 ci-dessous). En introduisant une distinction entre l'assimilation et l'intégration sociale, il dresse dans un article assez récent une typologie de l'intégration sociale³ qui repose sur deux dimensions : la première est l'intégration au sein de la société d'origine ou de la communauté « ethnique » et la seconde est l'intégration à la « société d'accueil ». La segmentation et la marginalité sont le résultat d'une non-intégration au sein de la société d'accueil accompagnée, dans le cas de la segmentation, d'une intégration au sein de la communauté d'origine et, dans le cas de la marginalité, d'une non-intégration au sein de la communauté d'origine. L'intégration est multiple lorsque les immigrés combinent à la fois une intégration au sein de la société d'accueil et de la communauté d'origine.

¹ Cf. Hartmut Esser, *Aspekte der Wanderungssoziologie*, op. cit.

² Cf. Hartmut Esser, « Does the „new“ immigration require a „new“ theory of intergenerational integration? », *International Migration Review* 38(3), 2004, p. 1135.

³ Esser distingue, comme Schnapper, l'intégration sociale de l'intégration systémique. Le premier concept se rapporte aux acteurs alors que le second se réfère à l'intégration du système sociétal, cf. Hartmut Esser, *Integration und ethnische Schichtung*, MZES Working Paper n° 40, 2001.

Tableau 1 Les types d'intégration sociale des populations immigrées

| | Intégration dans la société d'accueil | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | | oui | non |
| Intégration dans la société ou dans la communauté d'origine | Oui | <i>Intégration multiple</i> | <i>Segmentation</i> |
| | Non | <i>Assimilation</i> | <i>Marginalité</i> |

Source : Hartmut Esser, « *Integration und das Problem der 'multikulturellen Gesellschaft'* », in Ursula Mehrländer et Günther Schultze (éd.), *Einwanderungsland Deutschland. Neue Wege nachhaltiger Integration*, Dietz, Bonn, 2001, p. 69.

Le type d'intégration sociale correspondant à l'assimilation est défini comme l'intégration sociale dans la société d'accueil et la non-intégration au sein de la communauté d'origine. Esser conclut dans ses travaux que la réussite de l'intégration sociale des populations d'origine immigrée n'est possible que sous la forme de l'assimilation et que le multiculturalisme « n'est qu'un rêve » :

« Die multiethnische Gesellschaft in der Form einer 'multikulturellen Gesellschaft' [...] ist allem Anschein nach nichts als ein schöner Traum. »¹

Traduction : « La société multiethnique qui prendrait la forme d'une société multiculturelle n'est, sous ses apparences, qu'un rêve. »

Pour Esser, le pluralisme culturel et l'assimilation structurelle sont donc incompatibles ; toute différenciation culturelle entraîne nécessairement une stratification ethnique. Bien qu'il reconnaisse l'influence d'autres facteurs sur le processus d'assimilation, tel le lieu de résidence, l'âge d'arrivée dans le pays d'immigration ou le degré de discrimination au sein de la société d'immigration, il ne reprend pas, dans son concept d'assimilation, les dimensions incluses dans le modèle de Gordon liées au contexte de réception et n'accorde pas une importance particulière aux pratiques institutionnelles et au contexte socio-économique.

Hoffmann-Nowotny, sociologue suisse de langue germanophone, applique la « théorie des tensions structurelles et anomiques » de Peter Heintz² au phénomène migratoire. Selon lui, l'immigration a des répercussions structurelles et individuelles auxquelles les autochtones et les immigrés réagissent différemment. Il postule ainsi qu'il n'est pas possible d'analyser les modes d'adaptation des travailleurs immigrés sans analyser d'une part la structure sociale et, d'autre part, les modes d'adaptation de la majorité autochtone. Hoffmann-Nowotny distingue l'assimilation de l'intégration. Le premier concept souligne la dimension culturelle d'un processus par lequel les immigrés adoptent la langue et le système de valeurs et de normes de la « société d'accueil ». Il s'agit donc de la participation à la culture de la « société d'accueil ». Le second concept renvoie en revanche à la participation des individus à la structure sociale de la société et à leur accès aux différents statuts de la société (position professionnelle, revenus, éducation, logement, etc.). L'adaptation à la culture et aux valeurs du pays d'accueil, l'assimilation, aura lieu dès lors que les

¹ *Ibid.*, p. 36.

² Cf. Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems*, Enke Ferdinand Verlag, 1973. Sur la théorie des tensions structurelles et anomiques, voir les pages 1 à 36.

immigrés seront répartis dans la structure sociale de la même manière que les natifs. Alors que l'intégration ne peut fonctionner selon Esser que si les immigrants et leurs enfants fournissent des efforts d'intégration, Hoffmann-Nowotny insiste sur les efforts que doit fournir la société d'accueil pour faciliter l'intégration des immigrants et de leurs descendants, notamment sur les mécanismes d'instauration des critères sur lesquels se fonde la stratification sociale.¹ Selon lui, on ne peut attendre des immigrants et de leurs enfants qu'ils adoptent la culture du pays d'immigration tant qu'ils sont assignés aux positions les moins désirables dans la société. Ainsi, pour Hoffmann-Nowotny, l'assimilation présuppose l'intégration.

L'approche française est différente sur deux points au moins. *Premièrement*, la sociologie de l'immigration née en France avec les travaux de Sayad offre une analyse de l'immigration et de l'intégration axée sur les rapports de pouvoir et de domination, ce qui s'explique par l'influence du passé colonial sur les relations sociales. Selon Sayad, la position de l'immigré dans la société française est liée aux rapports de domination et à la constante subordination de l'immigré, en particulier du fait de son statut de travailleur non qualifié, révocable à tout moment. Pourtant, même si les réflexions de Sayad portent sur la société française, les rapports de domination qui déterminent les relations entre groupes minoritaires et groupe majoritaire peuvent être étendus à la plupart des sociétés d'immigration :

« L'immigration constitue un système de 'rapports déterminés, nécessaires et indépendants des volontés individuelles' en fonction duquel s'organisent toutes les conduites, toutes les relations ainsi que toutes les représentations du monde social dans lequel on est amené (en raison, respectivement, de la colonisation et de l'immigration) à vivre. »²

Etant confrontée à l'expérience de l'immigration, une nation est amenée à « se penser » et à remettre en question son homogénéité nationale présumée ; la présence de l'Autre conduit alors à l'émergence du « Nous » ou à son renforcement. Ces réflexions sur la signification des rapports de domination au niveau géopolitique mettent en avant les rapports de domination qui peuvent se cristalliser, être institutionnalisés et participer à la reproduction des inégalités. En effet, les travailleurs immigrants ont occupé les positions sociales les plus basses dans la société et une perpétuation des rapports de domination peut entraîner à nouveau une assignation des descendants des immigrants aux positions sociales les moins prestigieuses.

Deuxièmement, la citoyenneté est un concept propre à la réflexion française sur l'immigration et sur les relations interethniques, l'intégration étant conçue en France comme une intégration de l'individu-citoyen au sens politique du terme. La citoyenneté représente d'ailleurs plus que la « *Staatsbürgerschaft* » qui renvoie à la nationalité. Les travaux de Schnapper sont dans ce domaine

¹ Cf. Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny, « Gastarbeiterwanderungen und soziale Spannungen », in Helga Reimann (Hrsg.), *Gastarbeiter*, Westdeutscher Verlag, Opladen, 1987, p. 61 et suivantes.

² Cf. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, p. 235-236.

les plus importants. Pour elle, l'étude des relations interethniques permet en quelque sorte de comprendre quels sont les limites et les effets de la citoyenneté moderne.¹ Dans la tradition durkheimienne, Schnapper se demande comment redonner vigueur à la cohésion sociale ébranlée au regard des évolutions économiques, de la montée de l'exclusion et de la crise de l'Etat-providence. Cette approche questionne donc la capacité intégrative des sociétés post-industrielles. Pour Schnapper, la logique productiviste et l'évanouissement du projet politique lié à l'idée de nation sont des éléments d'affaiblissement du lien social. L'existence de valeurs communes et d'une histoire partagée est nécessaire à la restauration de la communauté des citoyens au sein de laquelle prime le principe de citoyenneté.²

Mais compte tenu de l'affaiblissement de la capacité intégrative des sociétés post-industrielles, n'y a-t-il pas un retour des clivages ethniques ? Pour les sociologues fonctionnalistes, la fonction de l'intégration des individus au sein du système de la société est de garantir la cohésion sociale et tout dysfonctionnement est analysé comme une forme sociale pathologique. Lapeyronnie résume la vision fonctionnaliste de la façon suivante :

« Le dominé qui ne s'intègre pas ou qui résiste n'est jamais autre chose qu'un élément pathologique et non fonctionnel. »³

Selon Lapeyronnie, cette approche occulte la nature des sociétés contemporaines qui sont soumises à une évolution profonde, du fait des deux processus que sont la croissance de la compétition économique et politique, et l'apparition de conflits culturels et sociaux.⁴ Comme Hoffmann-Nowotny en Allemagne, Lapeyronnie développe un concept d'intégration fondé sur deux dimensions : la participation socio-économique et l'intégration sociale ou culturelle. Il considère ces deux dimensions comme des espaces d'action et des champs de relations. Dans le premier champ, les individus entrent en compétition pour avoir accès aux ressources et au pouvoir et, dans le deuxième champ de relations, le conflit est un conflit entre les acteurs sociaux,

« entre des formes imposées et normatives d'intégration [...] et des exigences de reconnaissance non d'identités culturelles différentes, mais d'expériences sociales, de particularités et de subjectivité. »⁵

Bien entendu, il existe également dans chaque pays des approches que l'on peut qualifier de multiculturalistes, mais c'est dans les approches qui viennent d'être présentées que les différences conceptuelles entre la France et l'Allemagne sont les plus visibles : d'un côté une sociologie de l'immigration orientée vers l'individu et de l'autre vers la communauté. Il est possible de dire ici que la tradition allemande de la sociologie de l'intégration des immigrés s'inscrit dans la tradition

¹ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre*, op. cit., p. 14.

² Dominique Schnapper a développé l'idéal-type de l'*intégration républicaine à la française* qui repose sur les principes de la laïcité et de la primauté des droits individuels sur les droits collectifs. Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, op. cit.

³ Cf. Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités*, op. cit., p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 18.

⁵ *Ibid.*, p. 99.

américaine de l'assimilation et conçoit l'intégration comme un processus individuel fonctionnant comme une série d'étapes. Il s'agit donc d'une conception orientée vers l'individu qui ne prend pas assez en compte les relations de domination et les représentations collectives pouvant faire obstacle à l'intégration. Par opposition, la tradition française se penche sur la communauté nationale, sur les relations de domination entre les communautés nationales, et sur la société en tant que projet historique dans lequel les citoyens sont des acteurs. Dans l'approche française, il faut lutter contre l'exclusion et les discriminations et l'intégration passe par la citoyenneté, l'objectif étant d'obtenir une société intégrée. En Allemagne, la question est de trouver les moyens d'incorporer les immigrés et leurs descendants dans la communauté nationale et de faire en sorte qu'ils s'identifient à cette dernière, l'objectif étant de voir naître des « individus intégrés ». Les approches sociologiques de l'intégration des populations immigrées renvoient donc à des conceptions différentes de la nation et de l'intégration. Cependant, dans toutes les approches, l'étude de l'intégration revient à analyser la manière dont les immigrés et leurs descendants participent aux différentes sphères qui font la société et à la vie collective.¹

Ces conceptions sociologiques française et allemande ne permettent pas vraiment de prendre en compte la stratification de la société et les mécanismes de reproduction des inégalités comme facteurs explicatifs des modalités d'intégration des descendants des immigrés et donc du positionnement de ces derniers dans la hiérarchie sociale. C'est pourquoi il semble important de revenir sur les approches qui permettent de faire le lien entre intégration des individus à la société et stratification sociale.

2.2.1 Intégration et stratification sociale

Dans les années 1920 et 1930, la sociologie américaine de l'immigration, partant des travaux de l'Ecole de Chicago, s'est penchée avant tout sur les relations interethniques et sur la façon dont les populations immigrées ont été incorporées dans la société américaine. C'est précisément l'étude des inégalités sociales se reflétant dans l'espace physique qui a amené les sociologues tels Park et Burgess à se pencher sur les relations inter-ethniques et à développer ensuite le « cycle des relations raciales ».² A l'époque, pour ces sociologues, la ville est un laboratoire qui permet de comprendre les interactions sociales et le ghetto est conçu comme un sas vers la société américaine. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les sociologues prennent conscience de la spécificité des « *Black-Americans* » dont la ségrégation résidentielle persiste et tend même à s'accroître. A cette époque, les populations noires qui subissent un état de séparation dans la société américaine vont développer leurs institutions, ce qui fera notamment apparaître une forme de bourgeoisie noire, et formuler des revendications en termes de droits civils. Plus tard, dans les années 1970 et 1980, avec entre autres les travaux de Wilson, les problèmes sociaux

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 72.

² Cf. Robert Park et Ernest W. Burgess, *Introduction to the Science of Sociology*, op. cit.

spécifiques aux « *Black-Americans* » sont mis en relation avec les phénomènes de délocalisation de l'emploi industriel et d'apparition du chômage. En ce qui concerne le problème de ces populations aux USA, il y a donc une nouvelle perspective d'analyse qui témoigne d'une prise de conscience de l'importance à la fois de la structure sociale comme étant génératrice d'opportunités et de restrictions, et de l'appartenance à un groupe ethnique ou racial comme critère déterminant dans la reproduction des inégalités sociales.

La sociologie de l'immigration est en effet, dans une certaine mesure, un champ de la sociologie des inégalités sociales. Comme le dit Schnapper :

« Les groupes ethniques ne constituent qu'une des sources de division sociale et leur étude ne saurait faire l'économie d'analyser comment ils s'articulent avec les autres divisions et les autres inégalités. »¹

Étant donné que ce travail analyse la position des enfants d'immigrés dans la structure sociale, il semble pertinent de conjuguer les notions de la sociologie des inégalités sociales à celles de la sociologie de l'immigration. Dans les sections suivantes, les théories consacrées au lien entre le marché du travail et l'immigration sont donc introduites. Ces théories permettent d'expliquer à la fois les tensions pouvant exister entre les natifs et les populations issues de l'immigration et le positionnement de ces dernières dans certains secteurs de l'emploi ou encore dans certaines catégories du marché du travail. Ensuite, les modèles théoriques mettant l'accent sur le lien entre clivages sociaux et clivages « ethniques » et donc sur l'articulation entre classe sociale et appartenance culturelle ou « ethnique » seront abordés.

2.2.2 Division du marché du travail et immigration

Le recours à l'immigration du travail a été indispensable au moment de la reconstruction de l'Europe et les travailleurs immigrés se sont concentrés dans les secteurs de l'industrie et de la construction. En occupant les positions les plus basses sur le marché du travail, ils ont contribué à créer des opportunités de mobilité sociale au sein de la population ouvrière autochtone. Dans le contexte de relégation des immigrés dans les catégories ouvrières, des théories consacrées à la concentration sectorielle des immigrés sur le marché du travail ont été développées. Bonacich voit par exemple la cause de l'antagonisme ethnique² dans une division du marché du travail selon des clivages liés à l'appartenance culturelle, l'antagonisme ethnique comprenant tous les aspects des relations entre le groupe dominant et les groupes dominés, tels que les idéologies (racisme), les comportements (discrimination, émeutes) et les institutions (loi de perpétuation de la ségrégation). La théorie de l'éclatement du marché du travail, *split labour market*, développée par Bonacich est une théorie d'inspiration marxiste qui souligne l'existence de trois classes : celle des employeurs, celle des travailleurs protégés et bien payés et celle des travailleurs aux salaires peu élevés. Deux

¹ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre, op. cit.*, p. 212.

² Cf. Edna Bonacich, « A theory of ethnic antagonism : the split labor market », *American Sociological Review* 37(5), 1972, p. 547-559.

types de facteurs expliquent les différences de salaires observées entre des groupes d'origine différente et caractéristiques d'un marché du travail éclaté : les ressources et les motivations. Les immigrés venant des pays en voie de développement ont d'une part de faibles ressources économiques et politiques et d'autre part connaissent mal le marché du travail dans la société d'immigration, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation. Par ailleurs, les travailleurs immigrés conçoivent leur présence dans le pays d'immigration comme temporaire et leur objectif premier est de gagner de l'argent. Cette situation provisoire rend pour eux acceptable l'exécution de travaux difficiles. Cette théorie permet de comprendre les relations interethniques et dans quelle mesure les conditions de concurrence qui existent entre les travailleurs immigrés et les travailleurs autochtones influent sur ces relations. Mais elle ne peut pas être vraiment appliquée aux descendants des immigrés, puisque ces derniers souhaitent rester dans le pays d'immigration de leurs parents, où beaucoup sont nés. De plus, ils ont plus de poids politique et de meilleures ressources économiques et culturelles que leurs parents. Cependant, cette position de dominé qui caractérise les travailleurs immigrés dans un tel marché du travail éclaté n'est pas sans conséquence pour leurs descendants, d'une part parce qu'elle s'ancre au fil du temps dans les représentations collectives et, d'autre part, parce qu'elle peut être « héritée » par ces derniers.

Une autre théorie, celle du marché du travail dual, *dual labour market*¹, développée par Doeringer et Piore² puis reprise par Portes et Wilson, insiste sur l'existence d'un marché du travail dual au sein duquel le marché primaire est caractérisé par des emplois protégés, bien payés et ouvrant la voie à la mobilité sociale, alors que les conditions de travail et les perspectives de mobilité sont beaucoup moins avantageuses sur le marché secondaire. Selon Portes et Wilson, les autochtones ont tendance à être concentrés sur le marché primaire, alors que les immigrés doivent se contenter des emplois peu protégés disponibles sur le marché du travail secondaire. Outre leur hypothèse portant sur l'existence d'un marché du travail dual, Wilson et Portes formulent l'hypothèse de l'existence d'enclaves ethniques, *ethnic enclave economy*. En analysant la situation des immigrés d'origine cubaine sur le marché du travail aux USA, les auteurs montrent que les travailleurs d'origine cubaine ne sont pas forcément concentrés sur le marché du travail secondaire, mais qu'ils sont également actifs au sein de petites entreprises spécialisées dans la fabrication de cigarettes, dans l'industrie textile ou encore dans certaines branches des services. La situation économique des immigrés cubains au sein de cette enclave ethnique est en réalité plus proche de celle des travailleurs employés sur le marché du travail primaire que de celle des travailleurs employés sur le marché du travail secondaire. Ce résultat a suscité beaucoup de discussions au sein de la communauté scientifique puisqu'il contredit la théorie classique de l'assimilation selon laquelle le

¹ Cf. Alejandro Portes et Kenneth L. Wilson, « Immigrant enclaves : an analysis of the labor market experiences of Cubans in Miami », *American Academy Journal of Sociology* 86 (2), 1980, p. 295-319

² Cf. Peter B. Doeringer et Michael J. Piore, *Internal labor market and manpower analysis*, Armonk, New-York, 1971.

repli sur la communauté constitue un frein à l'intégration des minorités immigrées.¹ Il a été notamment reproché à Portes et Wilson de vanter les bienfaits de la ségrégation ethnique. En réalité, les auteurs ne font pas l'amalgame entre ségrégation résidentielle et enclave ethnique, puisque l'enclave ethnique est définie uniquement par le lieu de travail et non par le lieu de résidence. Nee et Sanders ont tenté de rectifier cette hypothèse de l'enclave ethnique en mettant l'accent sur la distinction entre travailleurs et entrepreneurs. Selon leurs résultats, les entrepreneurs ont une situation économique similaire, qu'ils soient au sein de l'enclave ethnique ou non, alors que la situation économique des travailleurs dans l'enclave ethnique est plus critique que celle des travailleurs dans le reste de l'économie. Ces analyses montrent que la participation à une économie d'enclave peut, dans certains cas, avoir des répercussions positives sur la situation économique des travailleurs et de leurs familles et permettre d'échapper à la précarité qui caractérise la situation des employés sur le marché du travail secondaire.

2.2.3 Clivages sociaux et clivages « ethnico-culturels »

L'association du travailleur immigré à la condition ouvrière, conséquence de l'immigration du travail, a doté les descendants des d'immigrés de deux types d'héritage : *l'héritage de l'immigration* et *l'héritage ouvrier*.² Si l'on admet que ce double héritage influe sur la position des enfants des immigrés dans la structure sociale, il convient alors d'expliquer comment la dimension liée à l'immigration, dimension qui peut revêtir un caractère « ethnico-culturel », et la dimension sociale s'articulent. La tradition sociologique française n'a guère traité des relations entre immigrés et autochtones en termes culturels ou ethniques. Il y a en fait dans la sociologie française un « refus de l'ethnique »³ qui se traduit par une approche des relations interethniques orientée sur les concepts de citoyenneté et de nation. Cette approche que l'on peut qualifier de typiquement française est liée à la fois à la tradition républicaine de la France qui ne reconnaît pas les groupes ethniques, culturels et religieux, dans l'espace public, et à sa tradition jacobine qui fait de l'individu, avant tout, un individu-citoyen, détaché de ses références communautaires. De ce fait, les études portant sur les immigrés et leurs descendants sont en général englobées dans un cadre plus large d'analyse des pratiques d'exclusion. Il faut tout de même noter ici que la question de la race dans la société française ou de l'« ethnicisation » des rapports sociaux est de plus en plus le sujet de débats scientifiques, notamment depuis les émeutes de novembre 2005.⁴

¹ Cf. Victor Nee et Jimmy M. Sanders, « Limits of ethnic solidarity in the enclave economy », *American Sociological Review* 52(6), 1987, p. 745-773.

² Cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête sur les usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard Editions de poche, Paris, 2^{ème} édition, 2004.

³ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre, op. cit.*, p. 395 et suivantes.

⁴ Voir, entre autres, Nacira Guenif-Souilamas (dir.), *La République mise à nu par son immigration*. Editions La fabrique, Paris, 2006 et Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006.

Côté allemand, pour Esser, dont la théorie de l'assimilation a été évoquée dans une partie précédente, les stratifications ethniques peuvent être considérées comme un cas particulier des relations interethniques.¹ Les stratifications ethniques combinent de manière systématique une condition matérielle de classe avec une appartenance culturelle ou « ethnique » déterminée. Elles ne sont pas stables par nature mais le deviennent lorsque la distance sociale s'institutionnalise sous la forme d'un système d'actions normatif et contrôlé, lorsqu'il y a ségrégation résidentielle sous la forme de ghettos, ou encore lorsque la stratification ethnique obtient une légitimation qui peut être religieuse, comme c'est le cas par exemple dans les systèmes de castes.² Dans ses analyses sur le positionnement des travailleurs immigrés, Hoffmann-Nowotny utilise quant à lui le concept de « sous-stratification » ou de « stratification par le bas », *Unterschichtung*, pour décrire le processus par lequel les travailleurs immigrés prennent la place des autochtones dans les emplois subalternes sur le marché du travail.³ La sous-stratification de la structure sociale par les immigrés va de pair avec une relégation qu'Hoffmann-Nowotny qualifie de néo-féodale dans le sens où le statut attribué aux immigrés (du fait de leur origine, de leur nationalité, etc.) sert de critère pour leur assignation aux positions les plus basses dans la structure sociale.

Parmi les sociologues de langue anglaise, Gordon⁴ s'est penché sur la relation entre classe sociale et ethnicité. Outre ses travaux portant sur le processus d'assimilation, il a introduit le concept « *ethclass* » qui combine les inégalités de classe avec des inégalités ethniques tout en privilégiant le rôle de la classe sociale. Selon lui, l'appartenance à différentes classes sociales a plus d'influence sur les comportements que l'appartenance à différents sous-groupes ethniques. Les individus issus de la même classe sociale agiront de manière similaire même s'ils n'ont pas la même origine culturelle.⁵ Cette idée de la suprématie de l'appartenance à une couche sociale déterminée est encore plus importante lorsqu'il s'agit des descendants des immigrés. Même s'ils continuent à appartenir à une communauté marquée par l'immigration et le déracinement, ils sont confrontés dès leur plus jeune âge à la culture du pays dans lequel ils grandissent et ils se construisent une appartenance souvent hybride, axée à la fois sur la communauté d'origine et sur la société d'accueil. Bien qu'ils se distinguent des enfants de natifs par leur héritage lié à l'immigration de leur famille, ils partagent les mêmes conditions sociales que les enfants de natifs

¹ Cf. Harmut Esser, « Ethnische Differenzierung und moderne Gesellschaft », *Zeitschrift für Soziologie* 17(4), 1988, p. 235-248.

² *Ibid.*, p. 241.

³ Cf. Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz*. Enke, Stuttgart, 1973, p. 52.

⁴ Cf. Milton M. Gordon, *Human nature, class, and ethnicity*, Oxford University Press, New York, 1978.

⁵ Les émeutes régulières qui ont lieu dans les banlieues françaises ne sont pas le fait des enfants d'immigrés uniquement. L'ensemble des jeunes vivant dans ces quartiers ont en commun une condition sociale difficile et une existence marquée par l'exclusion et la relégation sociale. C'est avant tout cette condition qui les unit et les amène à exprimer leur désarroi face à des institutions et un marché du travail qui ne leur offrent que de maigres perspectives.

issus de la classe ouvrière et agissent par conséquent selon des logiques similaires. Les enfants des travailleurs immigrés issus de la classe ouvrière pourraient donc, selon le concept de Gordon, être considérés comme une « *ethclass* », puisqu'ils appartiennent à la fois à un sous-groupe culturel et à une classe sociale déterminée, la classe ouvrière. On peut ajouter ici qu'il est possible que la conception nationale de l'intégration et la façon dont l'intégration des immigrés et de leurs descendants est pensée favorisent plus ou moins l'émergence d'une « *ethclass* » au sens de Gordon.

On peut déplorer que ces concepts (*ethnische Schichtungen*, *ethnische Unterschichtung*, *ethclass*) décrivent la réalité plus qu'ils ne fournissent des éléments de compréhension des mécanismes qui sous-tendent cette dernière. Schnapper reproche d'ailleurs au concept de Gordon de ne pas expliquer dans quelle mesure et selon quels mécanismes l'appartenance de classe sociale et la référence ethnique se combinent pour former la stratification sociale. C'est donc un concept statique. Toutefois, il a l'avantage de combiner deux dimensions essentielles lorsque l'on étudie l'intégration (position sociale et appartenance à un groupe culturel) et de souligner la diversité des conditions sociales des individus et le dépassement de la dimension culturelle par la dimension sociale.¹ Ces concepts mettent l'accent sur le fait que la classe sociale et l'ethnicité forment un nexus qui doit être au centre des analyses sociologiques portant sur les immigrés et leurs descendants. Ils insistent également sur les processus de stratification et de différenciation sociales qui sont au cœur des évolutions sociales et économiques de nos sociétés. Pour Shibutani et Kwan, la stratification ethnique est un type d'organisation des sociétés selon lequel les individus ne sont pas placés dans un ordre hiérarchique en fonction de leurs aptitudes mais en fonction de leur origine ou descendance supposée. Tant que la « ligne de couleur », *color line*,² persiste, c'est-à-dire tant que les individus, de chaque côté de cette ligne, agissent les uns envers les autres en fonction du sens commun et des principes de classement imposés, la stratification ethnique perdure. Seule une amélioration de la communication entre les individus, passant par l'accès des minorités ethniques aux canaux de communication de la majorité, permet aux individus de partager leurs expériences, de s'identifier les uns aux autres et, ainsi, de réduire la distance sociale qui les sépare :

« As individuals seek a better life for themselves and those with whom they identify, they fight, cooperate, negotiate, and do things that they regret but feel are necessary. The results of these human endeavors include the formation, perpetuation and desintegration of color lines. »³

La réduction de la distance sociale va de pair avec un affaiblissement de la dimension « ethnico-culturelle » comme critère sur lequel se fonde la stratification sociale.

¹ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre...*, *op. cit.*, p. 281.

² Cf. Tamotsu Shibutani et Kian M. Kwan, *Ethnic stratification : A comparative approach...op. cit.* Voir un peu plus haut dans ce chapitre la définition du concept de *color line*.

³ Cf. Tamotsu Shibutani et Kian M. Kwan, *Ethnic stratification : A comparative approach...op. cit.*, p. 590.

2.3 Conclusion

Ce chapitre a permis de poser les premières bases théoriques du présent travail. L'intégration, dans sa dimension individuelle, renvoie à des processus de participation des individus aux différentes sphères de la société et à la vie collective. Ces processus ne sont pas unidirectionnels. Ils sont bien plus le produit d'interactions sociales dans lesquelles les différents acteurs, appartenant aussi bien aux groupes minoritaires qu'au groupe majoritaire, sont impliqués. Si l'objectif, au niveau sociétal, est de construire une histoire et un projet politique communs à tous, les pratiques de mise à distance sociale qui conduisent, entre autres, à l'assignation des immigrés à des positions subalternes, représentent un défi pour les sociétés modernes qui n'ont plus la même capacité intégrative qu'autrefois. La plupart des approches s'inscrivant dans la théorie classique américaine de l'assimilation tiennent trop peu compte des rapports de pouvoir et des processus de démarcation qui introduisent des irrégularités dans le processus de participation. Malgré tout, le modèle développé par Gordon contient deux dimensions de l'intégration relatives à la société d'accueil (*attitude receptional assimilation* et *behavior receptional assimilation*) qui méritent d'être reprises dans toute approche sociologique de l'intégration des populations immigrées. Par ailleurs, l'analyse des modes de participation des descendants des immigrés passe par une étude des mécanismes de division du marché du travail. Les théories sur le lien entre l'immigration et la stratification du marché du travail sont applicables aux descendants des immigrés, puisque ces derniers évoluent dans un marché du travail marqué par de profondes transformations.

Les modèles sociologiques américain et allemand du processus d'intégration, rappellent la discussion à la fois normative et politique selon laquelle les immigrés et leurs descendants doivent s'adapter au point de perdre leurs particularités culturelles.¹ Néanmoins, les travaux d'Hoffmann-Nowotny soulignent l'importance de la dimension organique, structurelle, dans le processus d'intégration. En France, les travaux pionniers de Sayad ont fortement influencé la sociologie de l'immigration et lui ont permis d'évoluer sans oublier la force des rapports de domination qui découlent du passé colonial et façonnent les relations entre les populations natives et immigrées. Les travaux de Schnapper mettent l'accent sur la citoyenneté, principe au cœur de la conception républicaine de l'intégration. L'idée véhiculée par la théorie américaine classique de l'assimilation selon laquelle les populations issues de l'immigration perdent leurs caractéristiques ethniques individuelles au fil des générations se heurte à la réalité. Comme le chapitre suivant le montre, certains groupes peuvent garder des attaches fortes à leur communauté d'origine sans pour autant avoir un mode de participation problématique. Par ailleurs, les travaux sur l'ethnicité réactive (*reactive ethnicity*)² montrent que l'exclusion et la discrimination peuvent engendrer une réponse

¹ Il s'agit aux Etats-Unis de l'Anglo-conformity et, en Allemagne, de l'intégration au noyau central de la société d'accueil (*Leitkultur*).

² Cf., entre autres, Alejandro Portes et Rubén G. Rumbaut, *Legacies : The story of the immigrant second generation*, University of California Press, Berkeley, 2001. Pour ces auteurs, l'ethnicité

identitaire. Il peut y avoir un besoin de recréer des solidarités. Afin d'élaborer un cadre analytique des modes de participation, le chapitre suivant revient sur les modèles théoriques concernant spécifiquement les descendants des immigrants et sur le lien entre les inégalités sociales et les formes d'appartenance.

réactive chez les descendants des immigrants renvoie également à la recherche d'un lien religieux ou spirituel en dehors de l'appartenance religieuse qui caractérise les parents.

3 Modes de participation des descendants des immigrés

La théorie classique de la convergence telle qu'elle a été développée par les sociologues américains dans la tradition de l'École de Chicago prévoit une disparition des appartenances ethniques et des différences entre les communautés au fil des générations. Aujourd'hui, l'évidence des mutations économiques et sociales et de leurs éventuelles répercussions sur les parcours des enfants des immigrés souligne la nécessité de confronter les interrogations propres à la sociologie de l'immigration et de l'intégration (qu'est-ce que l'intégration, comment fonctionne-t-elle ?) aux concepts du champ d'analyse des inégalités sociales afin de comprendre comment l'intégration des descendants des immigrés peut être conçue dans des sociétés marquées par de fortes mutations économiques et une persistance des inégalités sociales voire une apparition de la polarisation. Ces processus remettent en question le processus d'intégration tel qu'il fut formulé dans la tradition sociologique classique : le caractère linéaire – *straight line* – de la théorie de la convergence a été « revisité » par exemple par Gans, à la fin des années 1970, qui conçoit l'assimilation comme un processus plus irrégulier et cahoteux – *bumpy line* – que ce qui avait été assumé auparavant.

L'objectif de ce chapitre est de revenir sur des approches théoriques de l'intégration développées plus récemment et notamment sur celles qui conçoivent la structure sociale comme pouvant être dans certains cas une entrave à l'action des individus. La question est alors de savoir si la structure sociale du pays d'accueil est suffisamment « intégrative » ou « absorbante », quel est le lien entre l'expérience de l'exclusion, de la dés-intégration, et le repli sur la communauté et dans quelle mesure la communauté peut être considérée comme une source de protection et de support.

3.1 Diversité des modes de participation des descendants des immigrés

Pendant longtemps, la sociologie de l'immigration, en particulier la sociologie américaine de l'immigration, s'est attachée à décrire le processus d'assimilation des immigrés dans les sociétés d'immigration. Une particularité commune à la plupart des théories classiques sur l'assimilation tient au fait qu'elles ont tendance à expliquer, de manière implicite, les différences de résultats, ou de niveaux d'intégration, entre les communautés immigrées par la différence culturelle ; certains groupes de population ont besoin de plus de temps que d'autres dans leur processus d'assimilation. Dans leur étude empirique publiée en 1945 dont l'impact a été considérable dans la théorisation du processus d'assimilation, Warner et Srole postulent en effet qu'il y a une grande variation entre les groupes. Dans cette approche, les groupes d'origine non européenne aux USA ont une assimilation lente voir très lente et, pour ceux dont l'assimilation est très lente, seul un changement de l'ordre

social, ou une révolution, peut permettre une assimilation totale.¹ Selon la tradition assimilationniste néoclassique dont Alba et Nee sont les défenseurs aujourd'hui, il existe toujours un noyau culturel et institutionnel dans la société qui agit comme une force centrifuge sur les immigrés et leurs descendants, quelle que soit leur origine.² Avec le temps et après plusieurs générations, les populations immigrées suivent la voie de l'assimilation et deviennent invisibles dans la « société d'accueil ». L'existence d'un tel noyau culturel commun est cependant remise en question par certains sociologues comme Portes.³ Selon lui, la diversité culturelle est une réalité sociale qui, sous l'effet de la complexité de la société américaine, produit une assimilation segmentée. Néanmoins, la théorie néo-assimilationniste classique représentée par Alba et Nee se détache de l'ethnocentriste qui caractérise la théorie assimilationniste classique. Ceux-ci reconnaissent en effet que l'assimilation ne peut avoir lieu que par des changements intervenant au niveau de l'ensemble des groupes en interaction. De plus, alors que les théories américaines classiques et néoclassiques sur l'assimilation considèrent l'assimilation comme un processus pratiquement inévitable, depuis quelques années, les chercheurs américains et européens ont mis en évidence la diversité aussi bien des parcours migratoires que des modes d'intégration. C'est d'ailleurs cette idée de l'existence d'une diversité des modes d'intégration soulignée par Schnapper *La France de l'intégration* qui est retenue dans le présent travail :

Les individus et les groupes peuvent être intégrés selon des modes variés. La participation à la vie collective n'est ni uniforme ni égale pour tous les groupes, elle ne suit pas une direction unique, [...]. Il existe non des niveaux (terme qui suggère une progression linéaire), mais des *modes* différents d'intégration. »⁴

Ainsi l'intégration est susceptible de prendre des formes distinctes. La question centrale pour les années à venir est, par conséquent, de savoir *dans quel segment* de la société les immigrés et leurs descendants s'intègrent et quelles formes objectives et subjectives prend leur intégration. L'approche de l'assimilation segmentée est particulièrement intéressante pour l'élaboration du cadre théorique de ce travail et c'est en autres sur cette théorie que se penchent les sections suivantes.

3.1.1 Approches théoriques

Suite à leurs travaux portant sur les secondes générations⁵ aux USA, Portes et ses associés ont développé l'approche de l'assimilation segmentée, *segmented assimilation*. Cette approche souligne

¹ Cf. Lloyd, W. Warner et Leo Srole, *The social systems of American ethnic groups*, Yale University Press, New Haven, 1945.

² Cf. Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American mainstream. Assimilation and contemporary immigration*, Harvard University Press, Cambridge et Londres, 2003.

³ Cf. Alejandro Portes, To assimilate or not... and to what mainstream ? Commentaires sur le livre de Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American mainstream*, délivrés à la conférence de l'Association Américaine de Sociologie, Philadelphie, 14 Août 2005.

⁴ Cf. Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, *op. cit.*, p. 98, en italique dans l'original.

⁵ Il s'agit ici des enfants des migrants de la vague migratoire qui débute à partir des années 60, dont les pays d'origine sont les pays d'Amérique Latine et d'Asie.

notamment la possibilité de trajectoires multiples et formule l'hypothèse selon laquelle l'assimilation n'est pas, dans certains cas, souhaitable mais qu'elle peut être problématique (*downward assimilation*).¹ Le concept de « modes d'incorporation » est l'outil théorique utilisé par Portes et Zhou pour développer une typologie des ressources et de la vulnérabilité, deux dimensions affectant selon eux le processus d'intégration et son résultat.² La théorie de l'assimilation segmentée distingue trois modes d'incorporation des descendants des immigrants à la société américaine :

- Selon le premier mode d'incorporation, les descendants des immigrants s'intègrent à la classe moyenne et connaissent un certain bien-être économique qui s'accompagne d'une adoption des valeurs et de la culture du pays dans lequel ils évoluent (acculturation).
- Le deuxième mode d'incorporation (*downward assimilation*) est marqué par une expérience permanente de la pauvreté et une intégration à l'« *underclass* ». ³ Ce mode d'incorporation indique notamment que l'assimilation culturelle peut avoir lieu sans que l'assimilation structurelle soit réussie. Dans ce cas, les descendants des immigrants assimilent la culture des jeunes des classes défavorisées, ce qui peut s'avérer néfaste pour leur socialisation.
- Le troisième mode d'incorporation se caractérise par une intégration économique rapide accompagnée néanmoins d'une persistance des valeurs communautaires. La « réussite » économique ne va pas forcément de pair avec un abandon des valeurs culturelles et des liens communautaires. Il est même possible que ce maintien des solidarités favorise l'inclusion économique car les solidarités communautaires sont précisément source de capital social.

¹ Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.* et Alejandro Portes et Rubén G. Rumbaut, *Legacies : The story of the immigrant second generation*. University of California Press, Berkeley, 2001.

² Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.*

³ Le concept de l'*underclass*, qui a connu une grande popularité aux Etats-Unis, a été introduit par Myrdal en 1963 (cf. Gunnar Myrdal, *Challenge to affluence*, Random House, New York, 1963). Mais pour Myrdal, ce concept sert uniquement à décrire la structure sociale et n'implique pas une caractéristique comportementale. C'est précisément cette caractéristique et son association au concept de race qui a été importée plus tard en Angleterre par Charles Murray (cf. Charles Murray, *Losing ground. American social policy 1950-1980*, Basic Books, New York, 1984). Murray part du principe que l'Etat-providence et l'ensemble des bénéfices sociaux dont les individus bénéficient suscitent un comportement de laisser-aller. Alors que, pour Murray, les avantages sociaux dont bénéficient les familles monoparentales ont encouragé le déclin de la famille au sens traditionnel du terme, Wilson voit dans la montée du chômage chez les *Black-Americans* la cause de la montée des familles nucléaires (cf. William J. Wilson, *The truly disadvantaged : The inner city, the underclass, and public policy*, University of Chicago Press, Chicago, 1987). L'*underclass* n'est donc pas selon Murray un degré de pauvreté mais un type de pauvreté caractérisé par des attitudes déviantes à l'égard de la famille, du travail et de la criminalité. C'est en réalité l'approche structurelle de Myrdal, reprise ensuite par Wilson, qui est au cœur de la théorie de l'assimilation segmentée puisqu'elle qu'elle insiste sur les mutations économiques en tant que variables explicatives de l'exclusion et de ce que l'on peut appeler la nouvelle question sociale. Le concept de l'*underclass* dans l'optique de Wilson décrit la « *black poverty* » et a une connotation raciale puisqu'il regroupe deux dimensions sur lesquelles les individus ont des caractéristiques communes : une position similaire sur le marché du travail et une identité « ethnique » commune.

Cette vision segmentée de l'assimilation souligne la diversité des modes de participation et montre que l'assimilation au « *mainstream* » n'est pas la seule forme possible d'assimilation. L'exemple américain, en particulier celui des Chinois à New York, indique que la persistance de solidarités communautaires et l'appartenance à la classe moyenne ne sont pas incompatibles. La présence d'une communauté forte et structurée est donc une dimension importante, et le repli sur cette dernière peut, dans certains cas et selon son degré d'organisation et de cohésion interne, apporter des avantages. C'est lorsque les solidarités offertes à l'origine par l'Etat-providence sont en panne que les individus cherchent appui au sein de leur communauté d'origine. Néanmoins, les individus n'ont pas tous des possibilités de repli au sein de communautés et ces dernières n'offrent pas toutes stabilité et protection. En réalité, le repli communautaire commence à poser problème lorsqu'il résulte de facteurs sociaux comme la pauvreté, le chômage et la discrimination.

Dans un article récent, Waldinger et ses collègues¹ formulent une autre hypothèse relative à l'assimilation des secondes générations. L'approche de l'assimilation segmentée décrite précédemment prédit, pour une partie des descendants des immigrants mexicains, une assimilation vers le bas, notamment au sein de l'« *underclass* », concept qui implique un détachement complet du monde du travail. En partant de l'observation empirique que la pauvreté qui touche les Latinos aux Etats-Unis est en réalité plus liée au problème des travailleurs pauvres au sein de cette population qu'au chômage,² les auteurs formulent l'hypothèse d'une incorporation des descendants des immigrants mexicains au sein de la classe des travailleurs précaires³ (*working class*) avec une persistance des inégalités par rapport aux natifs américains.⁴ Les résultats empiriques présentés dans cet article indiquent que les descendants des immigrants mexicains sont attachés autant que leurs parents au monde du travail, mais qu'ils ont tendance à être concentrés dans les emplois les moins prestigieux et les moins bien payés sur le marché du travail. Cette nouvelle perspective formulée par Waldinger et ses collègues complète en quelque sorte l'approche de l'assimilation segmentée en tenant compte des inégalités dans le domaine de l'emploi. L'hypothèse de l'incorporation à une « classe des travailleurs précaires » rappelle d'une part les théories abordées dans le chapitre précédent de l'éclatement du marché du travail, *split labour market*, et du marché du travail dual, *dual labour market* qui insistent toutes deux sur l'existence d'un marché primaire, caractérisé par des emplois protégés et bien payés, et d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois mal payés ouvrant peu la voie à la mobilité professionnelle.

¹ Cf. Roger Waldinger, Nelson Lim et David Cort, « Bad jobs, good jobs, no jobs ? The employment experience of the Mexican American second generation », *Journal of ethnic and migration studies* 33(1), 2007, p. 1-35.

² *Ibid.*, p. 5.

³ Roger Waldinger et ses co-auteurs emploient le terme de « working-class » traduit ici par « classe des travailleurs précaires » étant donné qu'il ne s'agit pas de la classe ouvrière mais bien plus d'une classe caractérisée par une forte instabilité et une faible qualité de l'emploi.

⁴ *Ibid.*, p. 7.

Une autre approche souligne l'influence de la diversité des situations sociales mais aussi familiales dans lesquelles les descendants des immigrés évoluent sur les modes d'intégration. Pour décrire et expliquer les parcours des enfants des immigrés, il faut revenir à l'histoire de leurs parents et aux ressources familiales dont ils disposent. C'est dans cette optique que Nee et Sanders développent le modèle des formes de capital.¹ Les auteurs partent du capital possédé par la famille pour démontrer que ce ne sont pas uniquement les ressources « ethniques » et les institutions qui permettent d'expliquer cette diversité. Selon ce modèle, le capital social, le capital humain-culturel² et le capital économique et leurs différentes combinaisons donnent lieu à des modes d'incorporation variés. La famille est appréhendée comme une institution centrale servant de base à la confiance et à l'action collective. En utilisant des données biographiques, Nee et Sanders analysent les transitions professionnelles des immigrés et montrent, par exemple, que plus la quantité de capital social possédée par les immigrés est élevée, plus leur probabilité de se retrouver dans l'entrepreneuriat est grande. On retrouve ici le cas notamment des Asiatiques aux Etats-Unis qui, par le maintien des solidarités communautaires, connaissent une mobilité sociale vers les classes moyennes et investissent considérablement dans l'éducation de leurs enfants.

Dans le modèle de Nee et Sanders, on reconnaît le modèle développé par Bourdieu³ des trois formes de capital (économique, culturel et social) qui déterminent la place des individus dans l'espace social. Mais on peut reprocher à l'approche des premiers de ne pas prendre en compte une autre forme de capital qui est importante dans l'analyse de l'intégration des descendants des immigrés à la société nationale : le capital symbolique. En effet, le capital que les enfants d'immigrés possèdent, quelle que soit sa forme, est souvent dévalué sous l'effet du capital symbolique. Bourdieu définit le capital symbolique comme

« n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c'est-à-dire de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré. »⁴

D'une part, le capital possédé par les descendants des immigrés est considéré par le groupe majoritaire comme étant de moindre valeur et, d'autre part, les descendants des immigrés

¹ Cf. Victor Nee et Jimmy N. Sanders, « Understanding the diversity of immigrant incorporation : a forms-of-capital model », *Ethnic and Racial Studies* 24(3), 2001, p. 386-411.

² Nee et Sanders parlent de capital humain-culturel afin de mettre l'accent sur la composante culturelle des compétences humaines, en partie attribuée à la socialisation. Ils pourraient cependant parler tout simplement du capital culturel dans le sens de Bourdieu (cf. Pierre Bourdieu, « Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital » Reinhard. Kreckel (Hrsg.), *Soziale Ungleichheiten, Soziale Welt, Sonderheft 2*, 1987, p. 183-198) puisque celui-ci peut être à l'état incorporé (dispositions), à l'état objectivé (possession de biens culturels) et à l'état institutionnalisé (sous forme de diplômes).

³ Cf. Pierre Bourdieu, « Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital », *Op. Cit.*

⁴ Cf. Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*. Editions du Seuil, Paris, 1994, p. 161.

contribuent eux-mêmes, parce qu'ils ont incorporé les « structures objectives » et les schèmes de perception en vigueur, à maintenir le pouvoir symbolique en place. Ils ont par conséquent tendance à dévaluer certains de leurs atouts puisqu'ils affichent une « complicité aveugle » dans la soumission à l'ordre établi. Cette complicité peut se traduire, par exemple, par un refus de choisir certains cursus scolaires, de s'engager dans des voies professionnelles plus prometteuses puisqu'ils les considèrent comme n'étant *pas faites pour eux*, ou encore d'accepter d'être relégués à certaines positions sociales infériorisantes. Les trajectoires des jeunes issus de familles immigrées sont donc a priori marquées par cette dévaluation du capital qu'ils possèdent.

Ainsi, au capital dont disposent les enfants d'immigrés, sous ses trois formes, vient se superposer le capital symbolique qui, lorsqu'il est négatif, entraîne une dévaluation des autres espèces de capital. Cette dévaluation est étroitement liée aux stratégies d'inclusion et d'exclusion symbolique à l'œuvre dans la société. Comme le soulignent Eder et al.¹, l'exclusion qui s'opère par un mécanisme symbolique de démarcation entre les groupes est un facteur indépendant au sein de la structure sociale. Il existe une logique de désavantage qui est le fruit de l'exclusion symbolique et vient renforcer l'exclusion sociale.² Alors que le capital symbolique et le pouvoir qui lui est associé jouent un rôle prépondérant dans les relations interethniques et dans la façon dont les agents se perçoivent et perçoivent le monde social, cette forme de capital n'est que peu prise en compte dans les approches théoriques de l'intégration des descendants des immigrés. Ce manque est certainement lié au fait qu'il est particulièrement difficile, au moyen de données empiriques, d'évaluer le degré de capital symbolique. Il faut tout de même le prendre en considération dans les analyses sur les descendants des immigrés puisque c'est précisément ce capital symbolique négatif qui renforce leur vulnérabilité et provoque une dévaluation de leurs ressources.

Le concept de « capital spécifique à un lieu », *location specific capital*³ renvoie au degré de « transférabilité » du capital culturel ou social des immigrés. Ici, les relations entretenues avec les personnes issues du même groupe culturel, « ethnique » ou religieux n'ont pas la même « valeur » que les relations entretenues avec des individus faisant partie du groupe majoritaire. Ces schèmes de classement, que les chercheurs ont eux aussi incorporés, déterminent donc la façon dont les individus perçoivent le monde. Le jugement porté sur le bilinguisme est ici un exemple. Il peut

¹ Cf. Klaus Eder et al., *op. cit.*

² Pour les auteurs, les médias constituent un canal de transmission de ce pouvoir symbolique et de schèmes de perception qui, ensuite, font partie intégrante de la culture objectivée. *Ibid.*, p. 32).

³ Cf. Julie Da Vanzo, « Repeat migration information costs and location specific capital », *Population and environment* 4(1), 1981, p. 45-73. En effet, les qualifications que les immigrés ont acquises à l'étranger ont en général moins de valeur sur le marché du travail que les titres et diplômes délivrés dans le « pays d'accueil », même s'il faut relativiser cette affirmation puisque le pays d'origine dans lequel les qualifications ont été acquises est également important. Il y a donc tout un système de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger qui, dans beaucoup de cas, entraîne une dévaluation du diplôme d'origine, voire son inutilité la plus totale. Ce problème de dévaluation du capital culturel ne se pose pas dans les mêmes termes pour les descendants des immigrés puisque la plupart ont acquis leurs diplômes dans le pays d'immigration de leurs parents.

être jugé positivement lorsqu'il est pratiqué par les immigrés européens alors qu'il tend à être perçu de manière négative lorsqu'il est pratiqué par les immigrés provenant de pays plus lointains. Dans ce cas-là, il est considéré comme n'apportant aucun avantage puisqu'il n'est pas « utile » au sens économique du terme au sein de la société d'accueil. Pour Krüger-Potratz¹, alors que diversité linguistique européenne est considérée comme allant de soi, celle qui est engendrée par l'immigration et l'installation des populations immigrées est considérée comme « perturbatrice ». En effet, elle rappelle non seulement le caractère permanent de l'immigration mais elle remet aussi en question le principe du monolinguisme qui est un critère central de l'unité étatique et de l'identité nationale. Ceci montre à quel point il est important de garder en mémoire le fonctionnement de ces principes de perception du monde social et de classement dans l'analyse des ressources possédées par les individus issus de l'immigration. Les concepts de capital social et de capital symbolique sont étroitement liés et ceci est d'autant plus évident lorsqu'ils sont définis dans le contexte de l'immigration. En raison de leur position de minorité au sein de la « société d'accueil », les actes et les ressources des personnes immigrées ou issues de l'immigration sont dévalués par le groupe majoritaire. Dans ces jugements se cachent des principes de classement qui se répercutent ensuite sur la façon dont est jugé ce que font les individus de telle ou telle origine et, en fin de compte, ce qu'ils sont.²

Outre les facteurs familiaux et individuels, le contexte dans lequel les immigrés s'intègrent à leur arrivée dans le pays d'accueil est décisif. Les modes d'incorporation des immigrés et de leurs enfants sont le produit d'un complexe formé par (1) les relations entre le pays d'origine et le pays d'immigration, (2) l'état de l'économie dans le pays d'immigration et (3) la structure de la communauté co-ethnique.³ Il est d'ailleurs possible, au niveau de ces trois facteurs, de mettre à jour des différences entre la France et l'Allemagne. Tout d'abord, l'immigration en France porte l'empreinte de la colonisation. La colonisation fait partie de ce que l'on pourrait appeler la mémoire collective et on peut observer à quel point l'histoire coloniale est ancrée dans les consciences et vient influencer à la fois les représentations et le regard que les individus ont sur l'Autre. La source de la relation entre l'Allemagne et les pays de recrutement de la main d'œuvre étrangère repose sur une nécessité économique et les relations entre les groupes autochtones et

¹ Cf. Marianne Krüger-Potratz, « Ethnische und soziale Vielfalt gestalten : Interkulturelle Konzepte in der Schule », *WISO Diskurs*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, 2007, p. 25-32.

² Les nouvelles politiques d'immigration pratiquées par la France et l'Allemagne ont en commun qu'elles font ouvertement le tri entre les immigrés utiles pour l'état et son économie et ceux qui ne le sont pas. Dans la première catégorie, on retrouve les immigrés qualifiés que ces pays essaient d'attirer parce que leur économie en a besoin, et dans la seconde, on retrouve les immigrés demandeurs d'asile et les immigrés provenant, la plupart du temps, des pays en voie de développement. La propagation des classements entre les bons et les mauvais immigrés par le discours politique influence non seulement les perceptions des individus et leurs attitudes face à l'immigration mais aussi leur perception des immigrés déjà installés depuis des décennies dans le pays.

³ Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.*

immigrés ne sont pas marquées par ce rapport de soumission qui naît de la relation entre colonisateur et colonisé. Les tensions entre les communautés n'ont donc pas le même caractère et ne sont pas marquées par l'histoire avec la même intensité. En ce qui concerne l'état de l'économie, je montrerai dans un chapitre ultérieur que l'Allemagne et la France font face aujourd'hui à des problèmes similaires mais que les jeunes en France sont confrontés à de plus grandes difficultés. Enfin, l'Allemagne, par le rejet du phénomène migratoire et donc par le refus de donner aux immigrés des droits politiques, a vu émerger des associations de représentation et de participation des immigrés, en particulier d'origine turque. Ces associations ont un poids politique et défendent aujourd'hui les intérêts des membres de leur communauté.¹

Les différentes approches théoriques présentées dans ce chapitre insistent sur la diversité des parcours d'intégration des immigrés et sur les facteurs pouvant l'expliquer. Même si elles ne mettent pas l'accent sur les mêmes dimensions, elles mettent toutes en exergue l'importance du capital culturel, de la communauté (capital social) et du contexte politique et économique dans lequel les descendants des immigrés évoluent. L'approche de l'assimilation segmentée est en particulier intéressante puisqu'elle insiste à la fois sur les facteurs individuels, contextuels et structurels, et sur leur interaction.

Comme cela a été indiqué plus haut, certains sociologues, comme Gans², ont montré la nécessité d'adapter la théorie classique de l'assimilation en introduisant sur le parcours linéaire de l'assimilation (*straight-line theory*) quelques « irrégularités » (*bumpy-line theory*). Dans un article consacré aux secondes générations aux USA, Gans s'interroge des répercussions des bouleversements de l'économie sur les modes de participation des « secondes générations ». Il propose alors d'une part trois scénarios positifs du devenir des descendants des immigrés. Selon lui, les enfants des immigrés ont aujourd'hui différentes alternatives pour accéder à la mobilité sociale : (1) par le passage au sein de l'institution scolaire et par les qualifications, (2) par la mobilité ascendante et l'emploi dans les petites entreprises du secteur manufacturier ou des services, ou enfin, (3) par la participation à une économie de niche à caractère « ethnique ». D'autre part, il développe trois scénarios négatifs : (1) échec en termes d'éducation et de formation, (2) ralentissement de la « succession intergénérationnelle » au sein de la classe ouvrière du fait de la rareté de l'emploi le secteur industriel et (3) affaiblissement des opportunités d'emploi au sein des niches ethniques en raison de la croissance de la concurrence dans ce domaine.

Le déclin de la « seconde génération » (*second generation decline*) est le scénario pessimiste qui pourrait selon Gans caractériser une grande partie des descendants des nouveaux immigrés aux

¹ Cf. Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*. Armand Colin/Masson, Paris, 1996. En Allemagne, il existe un grand réseau d'associations qui permet aux immigrés d'être représentés au sein des communes (Gemeinde). En France, le grand réseau d'associations qui s'était créé à la suite des émeutes urbaines dans les années 1980 s'est lui peu à peu désagrégé.

² Cf. Herbert J. Gans, « Second-generation decline... », *op. cit.*

USA.¹ Ce scénario met en avant leurs attentes professionnelles et leurs déceptions. En effet, les enfants de migrants vont essayer de ne pas se retrouver dans les mêmes emplois que leurs parents, emplois souvent mal payés et astreignants physiquement. Comme l'ont montré les travaux de Beaud et de Pialoux à partir d'entretiens, ou encore de Dubet et de Lapeyronnie, ces caractéristiques se retrouvent d'ailleurs aussi chez les jeunes issus de l'immigration en France qui tentent d'échapper à la condition ouvrière de leurs familles² :

« Le 'petit boulot pénard' n'est pas celui de l'usine, mais un travail plus 'propre', plus 'social'. »³

Une conséquence possible du déclin de la seconde génération, si cette dernière n'a pas le moyen de trouver refuge dans une niche économique quelconque ou de trouver un emploi adéquat sur le marché du travail, est l'aggravation de la part de chômeurs au sein de ce groupe de population. La précarité résultant du chômage n'est pas sans conséquence puisque c'est souvent dans de telles situations que non seulement les comportements déviants apparaissent (alcoolisme, usage et trafic de drogue, etc.) mais aussi d'autres pathologies qui ont un lien direct avec la pauvreté (dépression, défaitisme, etc.).

De tels processus ont des répercussions sur les descendants des immigrés : la désillusion et la frustration s'installent, entraînant un rejet de la société et ravivant les passions communautaires. Selon Alba et Nee⁴, les prédictions de Gans pour les secondes générations aux USA et l'idée d'une assimilation segmentée sont trop pessimistes puisque selon eux, la classe sociale et la situation économique des parents influent de moins en moins sur le parcours professionnel des générations futures. Même si l'amélioration des conditions de vie et la démocratisation de l'éducation depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont causé en Europe une mobilité ascendante générale⁵, certaines études concernant les pays européens montrent que l'origine sociale continue à être déterminante pour le parcours scolaire et professionnel des jeunes, ceci est d'autant plus vrai en ce qui concerne l'Allemagne.⁶ Même s'ils ont été scolarisés dans le pays d'accueil, l'origine sociale

¹ Les Etats-Unis ont connus deux vagues d'immigration et dans cet article il s'agit principalement des enfants des immigrés de la seconde vague d'immigration aux Etats-Unis, c'est-à-dire à partir des années 1960.

² Cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, *op. cit.*, Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violences sociales, Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003 et François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992.

³ *Ibid.*, p. 117

⁴ Cf. Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American mainstream*, *op. cit.*

⁵ Ce processus est résumé par Beck sous le concept d'« effet ascenseur », *Fahrstuhleffekt*. Cf. Ulrich Beck, *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1986.

⁶ Cf. Mona Granato, « Jugendliche mit Migrationshintergrund in der beruflichen Ausbildung », *WSI-Mitteilungen* 8, 2003, p. 474-483 et OECD, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain. Premiers résultats de PISA 2003*, Paris. Pour la Grande-Bretagne, l'étude de Platt sur la mobilité sociale parmi les minorités ethniques souligne également que l'origine sociale continue à avoir un effet

des enfants d'immigrés complique inévitablement leur parcours professionnel et leur ascension sociale. En d'autres termes, un capital économique, culturel et social faible au départ peut être considéré comme un obstacle à la mobilité professionnelle et sociale.

De plus, la frustration décrite par Gans et résultant de la divergence entre les aspirations des descendants d'immigrés et la maigreur de leurs opportunités correspond bien à ce que Dubet et Lapeyronnie décrivent lorsqu'ils parlent de la galère et de la colère des jeunes qui résident dans les banlieues. Sans vouloir donner un ton alarmiste à ce travail, l'approche de Gans sur les secondes générations aux Etats-Unis a le mérite de dresser l'ensemble des opportunités qui peuvent s'ouvrir aux descendants des immigrés. Ces opportunités et restrictions formulées par Gans peuvent être prises en compte dans l'analyse du devenir des descendants des immigrés dans le contexte européen. Elles seront prises en compte dans l'élaboration du cadre d'analyse qui sera présenté à la fin de ce chapitre.

3.1.2 Facteurs structurels explicatifs des modes de participation des descendants des immigrés

Le travail a longtemps été le moteur de l'intégration des immigrés. La question de l'intégration ne se posait d'ailleurs pas vraiment à l'époque de l'immigration du travail puisque les immigrés participaient aux luttes syndicales, aux grèves, etc. Même si les organisations de représentation des travailleurs n'étaient pas exemptes de racisme et de xénophobie, les organisations syndicales et politiques ont servi de moteur à l'intégration sociale de la classe ouvrière dont les immigrés font partie. Aujourd'hui, les individus se définissent de moins en moins par le travail et ceux qui en sont exclus ne sont plus portés par un mouvement social qui leur donnerait un poids politique. N'étant plus au cœur du processus de production, les exclus du monde du travail ne peuvent plus se définir par le travail. Mais le chômage n'est pas la seule caractéristique d'un marché du travail en dégradation constante depuis les années 1980, époque à laquelle le chômage de masse est apparu dans la plupart des sociétés d'Europe occidentale. Au chômage s'ajoute en effet la multiplication des emplois précaires, notamment dans le secteur des services, et l'augmentation du sous-emploi.¹ Le marché du travail continue de plus à être divisé entre les emplois sûrs et les emplois précaires. En Europe, ce sont souvent les femmes immigrées qui effectuent les services aux particuliers. Anderson, qui a conduit une étude dans différentes villes européennes, va même jusqu'à tirer des parallèles entre les conditions de travail de ces femmes, souvent sous la domination de leur employeur, et les pratiques d'esclavage du 18^{ème} siècle.² Ce constat renforce

sur la mobilité entre les générations. Cf. Lucinda Platt, *Migration and social mobility. The life chances of Britain's minority ethnic communities*, The Policy Press, Bristol, 2005.

¹ Les personnes « en sous-emploi sont celles qui travaillent à temps partiel parce qu'elles y sont contraintes. Cf. Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, op. cit., p. 178.

² Cf. Bridget Anderson, *Doing the dirty work ? Migrantinnen in der bezahlten Hausarbeit in Europa*, Doris Schumann et Monika Becher (eds.), Assoziation A, Berlin/Hambourg, 2006.

d'ailleurs la thèse d'Esping Andersen¹ de l'émergence d'un prolétariat des services. La question se pose donc de savoir dans quelle mesure les descendants des immigrés sont touchés par ces évolutions sur le marché du travail.

Le chômage et l'emploi précaire sont des sources d'instabilité à la fois pour ceux qui en sont les victimes directes mais aussi pour l'environnement familial. Le chômage et l'emploi irrégulier font obstacle à une planification rationnelle de la vie de tous les jours.² Dans *When work disappears*, Wilson montre combien le chômage et la pauvreté urbaine entraînent la dislocation de la vie sociale dans les quartiers frappés par la précarité sociale.³ Wilson se penche sur les relations entre les groupes raciaux aux USA et sur la signification de l'absence de travail régulier sur le marché du travail primaire pour les relations entre individus. L'augmentation du chômage dans les quartiers urbains défavorisés américains a des répercussions sur les comportements et les attitudes des jeunes qui vivent dans des familles touchées par le chômage. Le fait de grandir dans une famille où un des parents, ou les deux dans le meilleur des cas, a un travail régulier, peut permettre aux jeunes de développer des habitudes et des attitudes caractérisées par une certaine discipline, elle-même associée à un emploi stable. Le soutien indispensable dans les situations de précarité sociale est difficilement disponible dans un environnement marqué par une dislocation générale des rapports sociaux et n'étant pas en mesure d'assurer la protection et la reconnaissance individuelle nécessaires au maintien et au renforcement du lien social :

« Parents in high jobless neighbourhoods have a much more difficult task of controlling the behaviour of their adolescents, of preventing them from getting involved in activities detrimental to pro-social development. »⁴

Comme le dit également Bourdieu en parlant des anciennes « banlieues rouges » françaises :

« S'il y a un effet propre de la cohabitation, il réside dans le fait que, dans un tel environnement, personne ne peut soutenir personne, en sorte que les chutes sociales ne rencontrent pas les freins ou les filets de protection que peuvent assurer d'autres entourages. »⁵

Les modes de participation des descendants des immigrés peuvent être expliqués par différents facteurs qui ont trait à la fois à la structure économique et également aux pratiques institutionnelles du pays dans lequel ils vivent et grandissent. La pauvreté économique frappe un grand nombre de ménages en France et en Allemagne et les ménages immigrés sont particulièrement touchés. En ce

¹ Cf. Gosta Esping-Andersen, *Changing classes*, op. cit.

² Cf. Serge Paugam et Helen Russel, « The effects of employment precarity and unemployment on social isolation », Duncan Gallie et Serge Paugam (eds.), *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*, Oxford, 2000, p 243-264.

³ Cf. William J. Wilson, *When work disappears : The world of the new urban poor*, Alfred A. Knopf, New York, 1996.

⁴ Cf. William J. Wilson, *When work disappears : New implications for race and urban poverty in the global economy. CASEPaper 17*, London, 1998, p. 7.

⁵ Cf. Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde*, Seuil, Paris, 1993, p. 347.

qui concerne l'Allemagne, une étude portant sur l'évolution de la pauvreté et de la précarité et sur le lien entre pauvreté et structure de classe montre que le taux de pauvreté des personnes qui occupent des emplois routiniers dans le secteur des services a augmenté depuis quelques années de manière significative en ex-Allemagne de l'Est et légèrement en ex-Allemagne de l'Ouest et que les ménages immigrés sont un des groupes à risque face à la pauvreté.¹

Même si les ressources matérielles ne suffisent pas à expliquer les trajectoires que prennent les enfants vivant dans ces familles, l'expérience de la pauvreté pendant l'enfance et l'adolescence influence à la fois les chances de réussite scolaire et de mobilité sociale et les attitudes des enfants d'immigrés. Le statut professionnel des parents est également important lorsqu'il s'agit d'expliquer les trajectoires des enfants puisque les parents ont toujours plus ou moins une fonction d'identification et d'orientation.² Les enfants qui font l'expérience indirecte du chômage ou de la précarité professionnelle au sein de leur famille, auront tendance à se demander à quoi peut servir la réussite scolaire puisqu'ils ne voient pas de perspectives sur le marché du travail.³ Mais il peut aussi y avoir une réaction de fuite et d'engagement acharné afin de sortir de la « galère » et d'échapper, par exemple, à la condition ouvrière caractéristique de leur origine sociale familiale.

3.2 Inégalités sociales et lien aux communautés nationale et historique

Le destin des descendants des immigrés est donc fortement lié non seulement à des facteurs individuels et familiaux mais aussi à des facteurs structurels. Les seconds sont tout aussi importants que les premiers et les deux s'influencent mutuellement. Le degré de polarisation sociale d'une société et les mécanismes de reproduction des inégalités sociales sont des facteurs structurels qui peuvent affecter le lien qu'entretiennent les individus à différentes communautés

La typologie des liens sociaux développée par Paugam met l'accent sur la signification de la forme et de l'intensité des liens sociaux dans les expériences des individus.⁴ Du fait de leur entrecroisement, les liens sociaux sont interdépendants. A côté des trois liens que sont le lien de filiation, le lien de participation élective et le lien de citoyenneté, le lien de participation organique se caractérise à la fois par les études et la formation, c'est-à-dire par le passage au sein de l'institution scolaire, et par l'exercice d'une profession. Les ruptures de ce lien peuvent prendre la

¹ Cf. Olaf Groh-Samberg, « Die Aktualität der sozialen Frage – Trendanalysen sozialer Ausgrenzung 1984-2004 », *WSI-Mitteilungen* 11, 2005, p. 616-623.

² Cf. Richard Breen, Belief, rational choice and Bayesian learning, *Rationality and Society* 11(4), 1999, p. 463 -479.

³ Cf. Claudia Buchmann, Claudia, Thomas A. DiPrete et Troy A. Powell, Do gains in parental resources explain the growing female advantage in U.S. higher education? Unpublished paper presented at the meeting of the Research Committee 28 (Social Stratification) of the International Sociological Association in Tokyo, 2003.

⁴ Pour plus de détails sur les types de liens sociaux, cf. Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, op. cit., p. 78-93.

forme d'une biographie professionnelle instable, avec des périodes de chômage répétées ou prolongées. De telles ruptures peuvent alors entraîner d'autres ruptures, familiales par exemple, ou conduiront à un repli de l'individu sur soi et dans certains cas à son isolement social. Les ruptures du lien social peuvent également engendrer des comportements de révolte. Les émeutes à répétition qui ont eu lieu dans les banlieues françaises depuis le début des années 1980 fournissent la preuve de cette articulation entre une situation sociale particulièrement difficile accompagnée d'un manque de perspectives et de reconnaissance et d'un déficit de ressources sociales stables et protectrices. Dans les situations de « crise », les réseaux et les solidarités communautaires peuvent permettre aux individus d'être « rattrapés dans un filet ». Une intégration sociale forte au sein du groupe d'origine peut permettre non seulement aux jeunes de trouver protection et reconnaissance « en cas de chute » mais aussi de donner à ce mouvement de révolte une base plus institutionnelle et de surcroît plus apte à formuler des revendications.

La conscience collective, qui fut forte dans les sociétés primitives laisse à l'individu dans les sociétés modernes, en raison de la différenciation sociale qui les caractérise, une certaine autonomie de jugement et d'action.¹ Pourtant, si la société moderne permet à chacun d'être lui-même, Durkheim lui-même reconnaît que la quasi absence de conscience collective dans les sociétés dominées par l'individualisme pourrait être génératrice de désintégration :

« La division du travail ne saurait donc être poussée trop loin sans devenir une source de désintégration. »²

Il existe une articulation entre les inégalités sociales et l'intensité du lien social. Cette articulation peut avoir des conséquences à deux niveaux. Au niveau sociétal, le cumul de désavantages associés à un isolement social peut entraîner une désintégration ou une rupture pouvant se manifester par un rejet des institutions de la part des individus, un désintérêt pour la politique et des comportements qui sont moins motivés par la solidarité que par la poursuite du bien-être personnel. L'ensemble de ces comportements, s'ils viennent à s'étendre à une fraction importante de la société, peut avoir des conséquences non négligeables sur la politique et sur la démocratie. Au niveau individuel, le cumul de ruptures du lien social peut générer des souffrances morales ou encore l'apparition de comportements déviants qui sont souvent le dernier recours possible des individus.

Néanmoins, il est important de souligner ici que le cas des immigrés, mais aussi de leurs descendants, est un cas particulier dans le sens où ces derniers ont, contrairement à ceux qui sont issus de la communauté nationale, une possibilité d'appui sur leur *communauté historique*.³ Une

¹ Cf. Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, Paris, 8^{ème} édition, 1967 [1893].

² *Ibid.*, p. 94.

³ Chaque communauté historique est caractérisée par une culture commune à ses membres, l'histoire étant un paramètre essentiel dans la construction de cette histoire. Cf. Dominique

rupture objectivée, par exemple, par une expérience du chômage ou encore une expérience de rejet et de discrimination de la part des membres de la communauté nationale peut donc être compensée par les liens qui unissent les descendants des immigrés à leur communauté historique. Cette section se penche donc en particulier sur la dimension culturelle ou « ethnique » du lien social chez les descendants des immigrés afin de poser les bases théoriques qui peuvent permettre d'expliquer la relation éventuelle entre certaines expériences de ruptures et la ré-émergence de solidarités particulières.

3.2.1 Lien social : quelques spécificités des descendants des immigrés

Dans la typologie élaborée par Paugam, les liens sociaux ont pour fonction d'apporter protection et reconnaissance aux individus.¹ Dans le monde social, les individus se créent au cours de leur vie un ensemble de relations plus ou moins institutionnalisées et acquièrent ainsi des ressources sociales dont la quantité et la qualité déterminent leur position dans l'espace social. Ces appartenances peuvent, au niveau primaire, se fonder sur la filiation, on parlera alors du lien de filiation ou, au niveau secondaire, sur l'attachement à des collectifs ou groupes, quels que soient leur taille et leur degré d'organisation interne, on parlera alors du lien de citoyenneté et du lien de participation électorale.

Le lien de citoyenneté passe par l'appartenance à la communauté nationale. Pour les étrangers, entrer dans la communauté des citoyens par l'acquisition de la nationalité peut être conçu à la fois comme un indicateur d'acquisition de capital social² et comme un indicateur de renforcement du lien social. Etant donné que la nationalité donne le droit d'exercer certaines professions refusées aux étrangers, le fait de devenir citoyen a un impact sur les parcours, notamment professionnels, des individus.³ Par ailleurs, l'acquisition de la citoyenneté peut aussi être génératrice de lien social en faisant émerger chez les individus un lien abstrait de citoyenneté, un sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Parallèlement, les descendants des immigrés sont rattachés par un lien plus ou moins fort à leur communauté d'origine. Le lien de citoyenneté est donc double chez ces derniers puisqu'ils ont des attaches aussi bien à leur nation d'origine qu'à la « nation d'accueil ».

L'ancrage dans la communauté d'origine détermine aussi les conditions de vie des populations issues de l'immigration. Les premiers sociologues américains de l'immigration ont déjà considéré

Schnapper, *La communauté des citoyens*, op. cit. Dans cette recherche la notion de communauté d'origine est utilisée comme synonyme lorsqu'ils s'agit des communautés immigrées.

¹ Cf. Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, op. cit.

² L'acquisition de la nationalité est également un indicateur du capital culturel puisque, pour être naturalisé, certaines connaissances culturelles et linguistiques sont indispensables.

³ En France, l'acquisition de la nationalité française augmente de manière significative la probabilité d'emploi pour les hommes et les femmes, cf. Mirna Safi, *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*. Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2007, p. 253-291.

l'existence de groupes « ethniques » comme une étape déterminante du processus d'assimilation. Selon Burgess par exemple, la formation des communautés est inévitable et doit être comprise comme une « logique de défense » puisque la communauté d'origine apporte soutien, reconnaissance et protection dans les premiers temps qui suivent l'immigration.¹ Dans certains cas, le maintien de relations avec les membres de la même communauté peut favoriser le déroulement du processus d'intégration, du moins ne pas l'entraver. Les populations d'origine asiatique, par exemple, bénéficient aux Etats-Unis de relations étroites au sein de leur communauté mais leurs enfants sont néanmoins particulièrement bien représentés dans les plus grandes universités américaines.² Le fait d'être attaché à sa culture d'origine et à sa communauté n'est donc pas nécessairement une entrave à l'intégration économique. Cet attachement peut être bien plus une ressource sociale importante et nécessaire à l'intégration économique et à la stabilité.

Pourtant, la question du repli communautaire se pose en France comme en Allemagne sous un angle négatif.³ La crainte de voir les descendants des immigrés, en particulier s'ils sont d'origine arabo-musulmane, se retourner vers la religion n'est pas sans faire oublier les effets positifs que peut avoir une forte *intégration interne*, *Binnenintegration*, pour reprendre le terme employé par Elwert.⁴ Selon ce dernier, l'intégration interne peut aider à renforcer la confiance en soi, et l'estime de soi. Savoir que l'on appartient à un groupe est formateur d'identité culturelle et représente une source de reconnaissance au sein du groupe en question. Elle favorise d'autant plus l'émergence de groupes de pression permettant aux individus y appartenant de faire circuler l'information et d'articuler leurs intérêts. La cohésion interne au groupe ou à la communauté historique et le contrôle social au sein de cette même communauté sont particulièrement importants puisqu'ils peuvent permettre à ses membres de faire face à la stigmatisation. Elwert nuance ses propos en notant que les bienfaits de l'intégration interne existent cependant sous certaines conditions : premièrement, il ne faut pas que se forment des zones de non-droits ayant par exemple une structure mafieuse ; deuxièmement, il est important d'éviter l'émergence de

¹ Selon la théorie classique de l'assimilation, l'existence de ces communautés ne bouleverse pas le processus d'assimilation puisque ce dernier est inévitable au point de provoquer, avec le temps, la disparition des groupes ethniques. Même si la communauté « ethnique » est source de solidarité, elle est aussi une entité génératrice de contrôle social. Pour les personnes qui tentent d'échapper à la pression communautaire, le fort attachement aux traditions et aux valeurs propres à la communauté peut parfois représenter un danger et une limite aux libertés individuelles. C'est le cas par exemple des jeunes femmes dont le mariage a été forcé et qui sont ensuite soumises à la domination à la fois de leur partenaire et des membres de la communauté à laquelle elles appartiennent.

² Cf. Alejandro, Portes et Min Zhou, « Self-employment and the earnings of immigrants », *American Sociological Review* 61, 1996, p. 219-230.

³ Voir là-dessus l'intéressante étude de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Les Presses Sciences Po, 2005.

⁴ Cf. Georg Elwert, « Die Angst vor dem Ghetto. Binnenintegration als erster Schritt zur Integration », in Ahmed Bayaz, Mario Damolin et Heiko Ernst, *Integration : Anpassung an die Deutschen?*, Beltz Verlag, Weinheim, 1984, p. 51-74.

zones d'isolement ; enfin, la circulation et le traitement de l'information sont indispensables pour que la communauté ait conscience des changements qui interviennent au sein de la société d'accueil et ne soit pas complètement déconnectée du monde extérieur.

L'intégration interne constitue donc une source de stabilité pour les immigrés et leurs descendants, en particulier lorsque la société n'est plus en mesure de remplir cette fonction. La communauté peut être un espace de repli dans les situations de vulnérabilité. Le repli sur la communauté à un moment donné permet de refaire « le plein d'énergie » et de retrouver confiance en soi. Il est ainsi possible d'affronter à nouveau le monde extérieur et de faire face plus facilement à la stigmatisation et à la discrimination.

3.2.2 Inégalités, mise à distance sociale et constitution d'un entre-soi

Si on suit la pensée de Durkheim, le processus de division du travail social et la disparition de la solidarité mécanique avec le passage de la société traditionnelle à la société moderne, entraîne l'affaiblissement de la référence « ethnique ». Selon lui, la division du travail social conduit à l'affaiblissement des liens communautaires et dans le monde moderne, l'hérédité, la famille et la communauté n'agissent plus comme générateur de lien social. Dans un monde marqué par l'augmentation du chômage et dans lequel un nombre important d'individus se retrouvent hors du marché du travail et de tout système de production et, en même temps, détaché des solidarités rattachées à une profession, comment concevoir le lien entre solidarité mécanique et solidarité organique ? Pour le dire avec les mots de Schnapper :

« Il [Durkheim] n'a pas analysé le rapport entre les deux formes de 'solidarité' en terme dialectique ou de tension, ni envisagé le retour possible des solidarités et des identités particulières ; il n'a pas prévu que l'intégration 'mécanique' pourrait se développer à nouveau aux dépens de l'«organique» ou que les passions ethniques pourraient se ranimer aux dépens du principe civique. »¹

Dans les phases de désintégration et de désorientation, la communauté historique devient le point d'appui de ceux qui ne trouvent pas leur place dans le reste de la société.² Ce ravivement des « passions ethniques » est particulièrement craint par certaines démocraties qui voient ainsi vaciller la force intégrative du principe de citoyenneté sur laquelle elles se fondent. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la force du lien que les descendants des immigrés entretiennent à l'égard de leur communauté historique ou à l'égard de la communauté nationale du « pays d'accueil ». Cette thématique est fortement liée à celle de leur construction identitaire et donc aux possibilités de l'identification à ces deux communautés. Un facteur qui été souvent avancé est celui de l'exclusion socio-économique. Favell établit un lien pratiquement direct entre les

¹ Cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre*, op. cit., p. 398.

² Cf. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Editions Fayard, Paris, 1992.

conditions sociales dans lesquelles les familles immigrées vivent en France et le repli communautaire parmi les populations de religion musulmane :

« [...] the fears of national desintegration because of cultural differences and the ‘threat’ of Islam, have indeed largely masked the fact that cultural pluralism itself would be much less a problem were poverty and social conditions addressed as the central focus. In other words, that poverty and Islamic fundamentalism are one and the same problem; and that without the variable of extreme poverty and concentrated social conditions in decline, Islam in France itself would not be such a problem.»¹

La disparition du projet politique qui fut au départ inhérent à l'émergence des sociétés nations, se traduit selon Favell par une « désintégration sociale ». Les sociétés se sentent menacées et cherchent dans les populations issues de l'immigration et ses comportements une sorte de bouc-émissaire. L'Autre est ainsi présenté comme problème social alors qu'en réalité c'est la capacité même d'intégration de ces sociétés qui est remise en question.

Pour Ahsène Zehraoui et ses co-auteurs², ce ne sont pas les problèmes sociaux qui incitent ceux qui en souffrent à se réfugier dans une identité ou une appartenance culturelle et religieuse particulière. La discrimination vécue, souvent à l'origine de ces problèmes, est la preuve flagrante de leur extranéité qui leur est rappelée à tout moment dans les actes les plus simples de la vie. Mais bien souvent aussi, les difficultés sociales viennent faire éclater la structure familiale ou déstabiliser la solidarité familiale :

« Les problèmes sociaux et les discriminations au sein de la société entraînent le resserrement des liens intrafamiliaux et le renforcement de la solidarité et de l'identité de groupe, de nouveaux conflits, des risques d'éclatement de la structure familiale ainsi que la confrontation des normes et des valeurs culturelles. »³

Wieviorka⁴ voit également dans le repli identitaire des jeunes issus de l'immigration le témoignage d'un effort de dénonciation de l'exclusion et de la discrimination ainsi qu'une demande de reconnaissance culturelle tout en ayant accès à la citoyenneté. Coté allemand, Heitmeyer⁵, souligne lui aussi le caractère primordial de la reconnaissance puisqu'elle est indispensable à la réussite du processus d'intégration sociale. Il distingue trois dimensions de la reconnaissance : la reconnaissance par rapport au positionnement de l'individu (travail, habitat, etc.), la reconnaissance morale (participation au discours politique et reconnaissance des normes et valeurs en vigueur dans la société) et la reconnaissance émotionnelle (identité personnelle et

¹ Cf. Adrian Favell, *Philosophies of integration*, op. cit., p. 187.

² Cf. Ahsène Zehraoui et al. (dir.), *Familles d'origine algérienne en France. Etude sociologique des processus d'intégration*, L'Harmattan, Paris, 1999.

³ *Ibid.*, p. 306.

⁴ Cf. Michel Wieviorka, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, La Découverte, Paris, 1993.

⁵ Cf. Wilhelm Heitmeyer et Reimund Anhut, *Bedrohte Stadtgesellschaften, Soziale Desintegrationsprozesse und ethnisch-kulturelle Konfliktkonstellationen*, Juventa, Weinheim/München, 2000.

reconnaissance de l'existence d'une identité collective). La reconnaissance empêche les individus de se retrouver désorientés, isolés et incompris. Elle est un des garants de la cohésion sociale.

Si on part de la thèse selon laquelle le travail est le principal facteur d'intégration puisque c'est par l'insertion professionnelle que passe la reconnaissance et la protection, comme cela a été stipulé par le Haut Conseil à l'Intégration en France¹, la montée des inégalités qui touche fortement les enfants des immigrés, mais pas uniquement ces derniers, a des conséquences directes sur leurs appartenances. La constitution d'un entre-soi ou la « redécouverte de l'ethnicité » peut, dans les situations d'exclusion et d'échec professionnel, être à la fois un moyen de se protéger et constituer une réponse à des processus de stigmatisation et d'« ethnicisation »:

« Si les individus et les groupes sociaux sont de moins en moins identifiés par ce qu'ils font et les relations qu'ils entretiennent entre eux à travers des institutions, ils ont tendance à s'identifier par ce qu'ils sont, leurs héritages ou leurs cultures, et à les renforcer en se différenciant des autres groupes. Les groupes intégrés 'racialisent' les exclus [...] qui, en retour, s'identifient par leurs identités et leurs cultures et cherchent à les préserver d'une modernité 'méprisante'. »²

Ce ne sont pas uniquement les conditions de vie objectives qui expliquent le rattachement à la communauté et la constitution d'un entre-soi. Le mode d'intégration nationale joue un rôle important dans les attitudes des individus envers l'Etat-nation. L'intégration sociale au niveau de la société caractérise selon Durkheim le phénomène selon lequel une société parvient à regrouper les individus en son sein autour d'un collectif. Pour cela, il est nécessaire que les individus intériorisent les normes et valeurs de la société en question. On s'appuiera ici sur l'idée développée par Schnapper dans *La communauté des citoyens*³ selon laquelle chaque nation développe un projet politique et que les nations se distinguent les unes des autres par la spécificité de leur projet politique. Avec l'émergence de minorités culturelles, processus accompagnant la mondialisation, les demandes de reconnaissance se font entendre. De manière formelle, par exemple, la difficulté d'accéder à la nationalité allemande pour les étrangers nés en Allemagne, peut être considérée comme une négation de leur présence, voire de leur existence. C'est nier qu'ils font aujourd'hui partie intégrante de la société et que c'est aussi *avec eux* que la société va continuer d'exister. Mais on peut aussi donner l'exemple de la France où les jeunes issus de l'immigration sont pour la plupart Français mais ne reçoivent pas la reconnaissance qu'ils souhaiteraient au regard de leur statut de citoyens français. Ce déni de reconnaissance pourrait donc avoir des effets similaires sur les modes d'identification des descendants des immigrés dans les deux pays. Mais malgré des similitudes entre la France et l'Allemagne, la conception de l'intégration nationale, spécifique à chaque nation, peut favoriser ou freiner le repli sur la communauté. Elle a des répercussions sur la construction identitaire des individus et sur la

¹ Cf. Haut Conseil à l'Intégration, *Le contrat et l'Intégration*, Rapport à Monsieur de Ministre, Paris, 2003

² Cf. Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités*, op. cit., p. 97.

³ Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, op. cit.

faiblesse ou la force des liens qu'ils entretiennent aux différentes communautés. L'analyse comparative se doit donc de prendre en compte cet effet du cadre national.

Le nouveau contexte économique dans lequel les descendants des immigrés évoluent et tentent de se frayer un chemin les met dans une situation de vulnérabilité spécifique à la fois du fait de leur origine sociale, ouvrière pour la majorité d'entre eux et surtout du fait de leur origine liée à l'histoire migratoire de leur famille. Ce dernier facteur de vulnérabilité est alors utilisé comme critère de mise à distance sociale. L'expérience du rejet n'est pas sans conséquence sur la construction identitaire des individus et la question se pose de savoir selon quels modes ces derniers participent à la société dans laquelle ils vivent et notamment quels sont les facteurs qui entraînent un affaiblissement du lien de citoyenneté ou un renforcement de la référence « ethno-culturelle ».

3.3 Cadre d'analyse des modes de participation des descendants des immigrés

L'analyse comparative nécessite la prise en compte du cadre institutionnel et structurel puisque c'est au sein de ce cadre que les individus évoluent et développent des stratégies en fonction des barrières auxquelles ils sont confrontés et des opportunités qui leur sont offertes. Elle permet en outre d'appréhender le poids de l'histoire et des représentations sociales qui s'exercent sur la façon dont des individus appréhendent le monde social et l'Autre.

3.3.1 Objectifs de l'analyse comparative et remarques sur la méthode

Le chercheur étant profondément influencé par sa propre culture, l'acte de la recherche portant sur des contextes culturels distincts l'amène à s'écarter du prisme à travers lequel il a l'habitude d'analyser le monde social. Le but de ce travail, qui est de comparer les modes de participation à la vie économique et sociale des descendants des immigrés en France et en Allemagne, me conduit inévitablement à exposer les fondements méthodologiques de la comparaison entreprise dans ce travail.

L'objectif typique de l'analyse comparative est d'identifier les causes conduisant à des phénomènes ou résultats différents.¹ C'est donc par le biais de l'analyse comparative poussée que la continuité ou l'uniformité, assumée ou observée à un haut niveau de généralisation entre différents pays (deux au moins), qu'il est possible de découvrir la diversité considérable qui caractérise les cas et les phénomènes observés. Les processus généraux telles les mutations économiques ou les évolutions sur le marché du travail touchent en effet la plupart des pays dans

¹ Cf. Charles C. Ragin, *Constructing social research : the unity and diversity of method*, Pine Forge Press, Thousand Oaks, 1994, p. 108.

le monde et il y a donc à première vue une convergence de ces processus et de leurs répercussions sur le monde social (chômage, rationalisation, différenciation sociale, pauvreté, insécurité de l'emploi, etc.).¹ Mais il suffit de regarder de plus près pour s'apercevoir que les mécanismes de différenciation sociale sont différents d'un pays à l'autre puisque les modes d'organisation de l'Etat-providence mais aussi de régulation du marché du travail diffèrent d'un Etat à l'autre. Les effets nationaux, même s'ils s'inscrivent dans un processus économique global similaire, créent une configuration typiquement nationale aux répercussions spécifiques. C'est d'ailleurs sur cette configuration des causes que Ragin met l'accent.² Il s'agit donc dans l'analyse comparative de comprendre et de montrer que le contexte, national dans ce travail, est le produit d'une imbrication d'éléments (institutionnels, historiques, politiques, économiques, culturels) et qu'il y a un lien de cause à effet entre la façon dont ces éléments dépendent les uns des autres et dont les acteurs agissent.

La démarche scientifique de comparaison des sociétés et de l'influence du contexte national sur les individus et les relations qu'ils entretiennent entre eux et avec le monde social peut être abordée selon trois approches. La première approche est l'approche fonctionnaliste. Elle est avant tout utilisée par les économistes et ne conçoit pas l'existence d'une interaction entre le cadre national (niveau macro) et la façon dont les acteurs agissent (niveau micro). Les différences qui apparaissent entre deux pays sont alors considérées comme marginales et n'étant pas forcément imputable au contexte. La deuxième approche, l'approche culturaliste, souligne en revanche la forte influence de la culture nationale sur les phénomènes sociaux et l'action des individus.³ Dans ce cas, les discontinuités observées sont le résultat de la culture nationale propre à chaque pays. Cette approche a un avantage néanmoins heuristique et permet de mieux comprendre les phénomènes sociétaux.⁴ La troisième approche développée par Maurice, Sellier et Sylvestre⁵ est celle de l'analyse sociétale. Cette approche conçoit chaque société comme un tout et met l'accent sur l'articulation entre les niveaux macro et micro. Le principe qui sous-tend l'analyse sociétale privilégie le lien social entre les acteurs et la société et permet de comparer un ensemble de phénomènes

« qui constituent dans leurs interdépendances des 'cohérences' nationales, propres à chaque pays. Le principe qui sous-tend l'analyse n'est pas ici la 'rationalité', ni la 'culture

¹ Cf. Duncan Gallie et Serge Paugam (eds.), *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*, Oxford, 2000.

² Cf. Charles C. Ragin, *Constructing social research, op. cit.*, p. 112.

³ Pour une analyse plus détaillée de ces approches voir Marc Maurice, « Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du travail* 2, 1989, p. 175-191.

⁴ *Ibid.*, p. 181.

⁵ Cf. Marc Maurice, François Sellier et Jean-Jacques Sylvestre, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, PUF, Paris, 1982.

nationale¹ ; mais plutôt le postulat de la construction des acteurs dans leur rapport à la société. »¹

L'approche sociétale se propose d'analyser l'influence des structurations institutionnelles sur les comportements des individus ainsi que la façon dont les individus participent à modifier ces structurations. L'approche de l'analyse sociétale semble être appropriée pour ce travail comparatif puisque l'analyse de l'intégration ou de la participation ne peut être réalisée sans prendre en compte les effets des structures économiques, sociales, politiques et institutionnelles spécifiques aux sociétés sur les opportunités des individus. De plus, il s'agit également d'analyser les rapports sociaux qui constituent les « espaces » d'action des acteurs.² En analysant par exemple les rapports sociaux et intergroupes nés de l'histoire de l'immigration, propre à chaque pays, il est possible de découvrir dans quelle mesure la nature de la distance sociale influe sur les pratiques de démarcation et jouent par conséquent en faveur d'une reproduction des inégalités sociales. De plus, par leurs modes de participation sociale et politique, qui peuvent différer d'un pays à l'autre, les populations immigrées participent à changer la société, les représentations, la structure sociale, etc. Par ailleurs, je rejoins ici la thèse de Collet selon laquelle il est indispensable de recourir parallèlement à la méthode culturaliste de la comparaison afin de ne pas laisser de côté la dimension historique qui permet de « comprendre les survivances de conceptions politiques nationales plus anciennes. »³ Une comparaison internationale se doit de rappeler les particularités historiques propres à chaque nation. Ceci est d'autant plus important lorsqu'il s'agit du domaine de la sociologie de l'immigration étant donné qu'il n'est possible de comprendre comment les descendants des immigrés évoluent dans chaque société qu'en tenant compte des pratiques institutionnelles, symboliques et politiques de mise à distance sociale émanant de ce processus historique spécifiquement national.

Pour analyser les parcours des enfants d'immigrés et leur positionnement au sein du système d'inégalités sociales de la société d'accueil, l'approche adoptée dans ce travail est une approche socio-structurelle qui tient compte de la structure d'opportunités.⁴ La structure d'opportunités est

¹ Cf. Marc Maurice, « Méthode comparative et analyse sociétale... », *op. cit.*, p. 182.

² Pour Maurice, il existe une interdépendance entre les acteurs et l'espace qui se construisent conjointement. Cf. Marc Maurice, « Acteurs, règles et contexte : à propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation », *Revue Française de Sociologie* 35(4), 1994, p. 645-658. Dans le contexte de l'immigration, il est possible cependant de dire ici que les acteurs privés de certains droits, notamment politiques dans le cas des étrangers extra-communautaires, ont de fait des possibilités limitées de construction de cet espace sociétal.

³ Cf. Beate Collet, Modes d'intégration nationale et mariage mixte en France et en Allemagne : à propos d'un processus de construction de comparaison internationale, in Michel Lallement et Jan Spurk (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Paris, 2003, p. 233-247.

⁴ Le concept de structure d'opportunités renvoie à la théorie de la structure d'opportunités politiques développée par les sociologues qui étudient les mouvements sociaux. (Cf., en autres, Sidney Tarrow, *Power in movement : social movements, collective action, and politics*, Cambridge University Press, New York, 1994). L'environnement politique, les contraintes, les possibilités, les risques et les menaces sont autant d'éléments qui façonnent le cadre dans lequel l'action collective

définie par l'environnement social, économique, institutionnel et politique propre à chaque pays. Cette approche s'oppose en quelque sorte à une approche qui explique les variations des « performances » par l'origine culturelle.¹ L'approche socio-structurelle met donc l'accent sur les variations institutionnelles et structurelles et sur leur effet sur les modes de participation des populations d'origine immigrée. Ce travail se propose donc de montrer quelles sont les variations nationales de ce contexte en analysant deux niveaux de régulation à l'intérieur de ce contexte : la régulation politique et institutionnelle nationale et la régulation économique nationale.

3.3.2 Déterminantes des modes de participation des descendants des immigrés

Les approches théoriques développées dans ce chapitre et dans le chapitre précédent ont permis d'élaborer un cadre général d'analyse des modes de participation des descendants des immigrés. Ces processus s'inscrivent dans un cadre général, national. Ce cadre national comporte deux dimensions. La première renvoie à la régulation politique et institutionnelle. Elle est particulièrement importante pour les descendants des immigrés puisqu'elle englobe non seulement les pratiques sociales et les représentations face à l'immigration et aux personnes issues de l'immigration mais aussi les politiques d'intégration et d'accès à la citoyenneté qui découlent entre autres de la conception nationale de l'intégration. Même si on peut dénoter une convergence de ces deux pays sur ces dimensions, notamment en ce qui concerne la politique d'intégration, des différences entre la France et l'Allemagne persistent et elles seront abordées dans le détail dans le chapitre 4.

A cette dimension politique et institutionnelle vient s'ajouter une autre dimension du cadre national qui renvoie à la régulation économique. Tout d'abord, le contexte structurel comprend l'ensemble des évolutions économiques qui touchent les sociétés occidentales et ont profondément changé les rapports sociaux et le rapport des individus au travail. Les processus de désindustrialisation, de tertiarisation, du chômage et de la précarisation des emplois sont au cœur de ces changements. Ils créent un nouvel espace des possibles pour les individus tout en instaurant de nouvelles contraintes. Mais si ni la France ni l'Allemagne ne sont épargnées par ces évolutions, ces deux nations n'en gardent pas moins leur spécificité. Ces variations seront discutées plus amplement à partir d'un matériau empirique dans le chapitre 5.

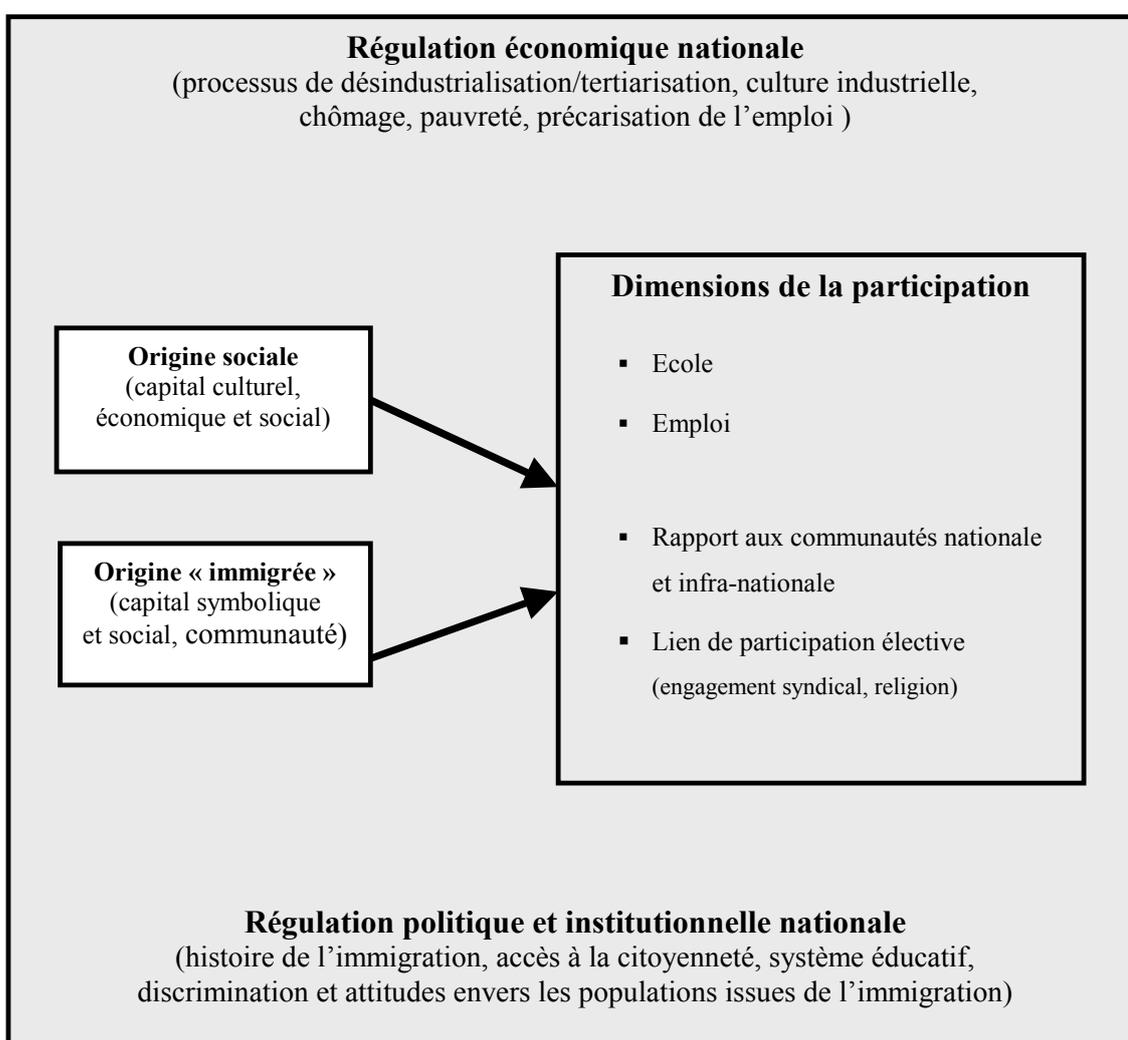
Les variations de la dimension politique et institutionnelle du cadre national ne jouent pas uniquement sur le positionnement des enfants d'immigrés dans la hiérarchie sociale mais aussi sur

a lieu. Pour Tarrow, quatre facteurs sont décisifs : le degré d'ouverture du système politique, le degré de stabilité/d'instabilité des alignements politiques, l'existence de divisions entre les élites et la présence d'alliés influents capables de soutenir le mouvement.

¹ Cf. Rosemarie Sackmann, *Zuwanderung und Integration. Theorien und empirische Befunde aus Frankreich, den Niederlanden und Deutschland*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2004, p. 16-19.

le rapport qu'ils entretiennent avec leur communauté et/ou la communauté nationale. Les conceptions de l'intégration, spécifiques à chaque pays, influent donc elles aussi sur le lien communautaire et sur le lien de citoyenneté. De même, les ruptures du lien de participation organique peuvent amener les individus à se replier sur leur communauté dans une optique de recherche de reconnaissance ou à se détacher de la communauté nationale. L'individu quant à lui est doté d'un capital économique, culturel et social et, notamment pour certains groupes d'origine, d'un capital symbolique qui vient dévaluer les autres formes de capital possédé. L'interaction entre ces deux dimensions de l'origine sociale de et l'origine « immigrée » dans un cadre national donné est à la source de la diversité des modes de participation.

Diagramme 1 Facteurs explicatifs des modes de participation des descendants des immigrés



3.4 Conclusion

Pour résumer cette première partie, ce travail s'inscrit dans l'approche de l'assimilation segmentée développée par Portes et Zhou puisqu'elle met l'accent sur la diversité des modes d'intégration des descendants des immigrés. Il a cependant pour objectif d'insister sur la structure du marché du

travail et sur les processus de mise à distance sociale qui font que les descendants des immigrés sont assignés à des positions différentes sur les marchés du travail français et allemand.

Ce chapitre a permis, d'une part, de montrer que la manière dont les descendants des immigrés participent à la société peut dépendre de facteurs individuels et spécifiques à leur communauté d'origine, mais aussi de facteurs structurels, institutionnels propres à la « société d'accueil ». Ici, les mécanismes institutionnels de démarcation entre autochtones et immigrés et les perceptions et attitudes des natifs à l'encontre des populations immigrées jouent un rôle prépondérant. D'autre part, un cadre d'analyse prenant en compte l'ensemble de ces facteurs et les intégrant dans un concept de participation multidimensionnel a été élaboré. Le concept de participation est compris dans ce travail à la fois comme processus et comme résultat de ce processus. Il ne peut être pensé sans faire référence à l'univers économique et social dans lequel les individus évoluent. C'est pourquoi une telle recherche se doit de revenir sur ce qui caractérise ce cadre national et sur les mécanismes économiques et institutionnels qui peuvent influencer la manière dont les descendants des immigrés participent à la « société d'accueil » et à la vie collective qui la caractérise.

Par ailleurs, il est important de prendre également en compte la structure de la communauté d'origine. Ce travail examine en particulier, mais pas exclusivement, la situation des descendants des immigrés maghrébins en France et tures en Allemagne. Les communautés auxquelles ces derniers appartiennent n'offrent pas les mêmes ressources et opportunités ce qui peut aussi expliquer que leurs modes de participation soient plus ou moins contrastés. L'analyse des variations de la dimension de la régulation institutionnelle du cadre national peut mettre au jour des structures favorisant plus ou moins le maintien de liens communautaires.

DEUX CADRES NATIONAUX

La France et l'Allemagne sont des pays d'immigration caractérisés par une grande diversité culturelle. L'installation des familles immigrées dans ces deux pays pose aujourd'hui la question à la fois de leur participation et de la reconnaissance des communautés culturelles présentes au sein de ces sociétés. Ainsi, le devenir des descendants des immigrés est aujourd'hui au cœur des préoccupations politiques et la question du traitement de la diversité culturelle, aussi bien politique que statistique, et de sa reconnaissance suscite régulièrement des débats scientifiques houleux.¹ Avant d'entamer l'exposé des variations du cadre national auquel les descendants des immigrés participent, il faut se pencher de plus près sur les descendants des immigrés en tant qu'individus caractérisés par une histoire migratoire qui est bien souvent uniquement « familiale ».

Cette partie permet de développer des hypothèses relatives aux processus de participation des descendants des immigrés dans chaque pays et de présenter quelle peuvent être les effets des variations du cadre national sur les situations de vie des individus. Elle est divisée en trois chapitres distincts. Le premier chapitre esquisse dans un premier temps l'histoire de l'immigration en France et en Allemagne et soulève dans un second temps la question de la désignation du « groupe » des descendants des immigrés en revenant sur les évolutions propres à chaque pays dans ce domaine et sur l'utilisation de catégories de désignation. Par ailleurs, il insiste sur la spécificité de la situation des descendants des immigrés maghrébins en France et turcs en Allemagne.

Le cadre d'analyse développé précédemment a distingué deux dimensions de la régulation : les individus évoluent en effet dans des cadres nationaux caractérisés à la fois par des régulations socio-économiques et par des régulations institutionnelles qui forment un espace à la fois d'opportunités et de contraintes. Le second chapitre est donc consacré aux conceptions française et allemande de l'intégration et aux politiques nationales d'intégration, l'objectif étant de dégager les points de divergence et de convergence. De plus, les représentations collectives de l'immigration et les attitudes envers les immigrés sont considérées déterminant également dans le processus de participation. Ce chapitre aborde donc le thème de la distanciation sociale et de sa signification pour les populations concernées.

Enfin, le troisième chapitre examine la dimension économique et sociale de la régulation. Le déclin de l'industrie a bouleversé les vies des ouvriers, et donc de la majorité des travailleurs immigrés et de leurs familles, dans les deux pays. Néanmoins, certaines variations franco-allemandes sont observables en ce qui concerne les mutations intervenues sur marché du travail. Par ailleurs, les thèmes du chômage et de la pauvreté économique sont abordés puisqu'ils permettent de dévoiler les conditions dans lesquelles les descendants des immigrés grandissent. Enfin, ce

¹ On pense ici en particulier à la polémique qui a divisé les démographes au milieu des années 1990, dont Michèle Tribalat et Hervé Le Bras, et il y a encore peu de temps de cela, la polémique sur les statistiques ethniques qui a entraîné la publication de deux pétitions défendant des positions différentes sur le sujet. Voir *Libération* du 23 février 2007 et *Le Monde* du 13 mars 2007.

chapitre traite également du thème de la place qu'occupent familles immigrées dans l'espace physique. La plupart des sociétés européennes sont en effet confrontées au problème de la ségrégation urbaine. L'environnement local dans lequel beaucoup de jeunes évoluent est caractérisé non seulement par une précarisation des conditions de vie et un fort degré de désorganisation sociale et mais aussi par un capital symbolique négatif. Ici, la question des bienfaits ou des méfaits de la concentration des populations immigrées dans l'espace physique est également discutée. Ainsi, cette partie étudie de manière comparative les particularités et similarités des situations française et allemande nécessaire à la compréhension des modes de participation des descendants des immigrés.

4 Les descendants des immigrés en France et en Allemagne

Avant de passer au travail empirique sur les modes de participation des descendants des immigrés et sur leur positionnement au sein des structures sociales allemande et française, ce chapitre donne un bref aperçu historique de l'immigration en France et en Allemagne et aborde ensuite la thématique de la catégorisation et de la désignation des populations immigrées et issues de l'immigration dans une perspective franco-allemande. Dans ce domaine, des changements sont survenus dans les deux pays. La dernière section est consacrée spécialement aux descendants des immigrés, en particulier à la question relative à leur construction identitaire.

4.1 Des immigrés à leurs descendants

Bien que la France et l'Allemagne soient des pays ayant connu des vagues d'immigration importantes, contrairement à la France qui a connu l'immigration dès le milieu du XIX^{ème} siècle, l'Allemagne est restée un pays d'émigration jusqu'à la période qui suivit la Seconde Guerre mondiale. De plus, les fondements historiques de l'immigration vers ces deux pays diffèrent. En tant que puissance coloniale, la France est allée chercher dans ses anciennes colonies d'Afrique du Nord une grande partie de la main d'œuvre nécessaire à la relance de son industrie après la Seconde Guerre mondiale. L'Allemagne, de son côté, mit en place des accords bilatéraux à partir du milieu des années 1950 dans le but de recruter des travailleurs étrangers. Dans les deux pays, l'immigration de la main d'œuvre étrangère a une fonction avant tout économique, mais elle a aussi une fonction sociale. En engageant une politique de recrutement de travailleurs étrangers, les organisations représentantes du patronat tentent de maintenir les salaires à un niveau peu élevé. Par ailleurs, l'immigration de travailleurs dont le niveau de qualification est très faible entraîne une mobilité sociale ascendante des autochtones qui ont alors la possibilité d'occuper des positions plus favorables dans la hiérarchie socioprofessionnelle.¹

Alors que des milliers de colons quittent leur pays à la première période de l'époque coloniale, leur émigration s'affaiblit à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et la France devient un grand pays d'immigration. Il s'agit alors d'une immigration frontalière ; les ouvriers viennent de Belgique, d'Italie ou encore d'Allemagne. En 1901 déjà, un peu plus d'un million d'étrangers sont recensés en France.² A cette époque, les relations entre immigrés et autochtones sont marquées par des tensions. Les immigrés italiens, dont beaucoup sont localisés dans le Midi, sont considérés comme les immigrés les moins désirables et les plus difficilement « intégrables ». Un racisme

¹ Cf. Friedrich Heckmann, « Einwanderung und die Struktur sozialer Ungleichheit in der Bundesrepublik », in Reinhard Kreckel (Hrsg.), *Soziale Ungleichheiten*, Soziale Welt, Sonderband, Editions Otto Schwartz & Co, Göttingen, 1983, p. 369-388, Bernard Granotier, « Les travailleurs immigrés en France », François Maspero, Paris, 3^{ème} édition, 1976.

² Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France*, Editions Autrement, Paris, 2002, p. 12-13.

virulent se développe à leur rencontre. A partir de 1920, l'immigration s'appuie sur une main d'œuvre étrangère de plus en plus éloignée géographiquement et, en 1931, la Pologne fournit, après l'Italie, le plus grand nombre de travailleurs étrangers. A cette époque, la plupart d'entre eux sont employés comme ouvriers dans les régions minières françaises du Nord de la France et dans le secteur agricole, deux secteurs caractérisés par des conditions de travail particulièrement difficiles. Les « Trente Glorieuses » donneront à l'immigration vers la France un élan considérable. Faisant face à un déficit démographique sérieux et à la nécessité de relancer son économie et son industrie, la France met en place un système de recrutement de la main d'œuvre étrangère qui lui permet de contrôler l'immigration tout en étant assurée de son bienfait économique. Les immigrés originaires des trois pays du Maghreb (Maroc, Tunisie et Algérie) forment alors ensemble, à côté des immigrés de la péninsule ibérique, le groupe de travailleurs immigrés le plus important. Même si l'immigration algérienne débute au début du XX^{ème} siècle, c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'elle prend de l'ampleur. Les immigrations marocaine et tunisienne, quant à elles, se développent plus tard et dans le cadre de contrats de recrutement signés avec la France en 1963.

L'Allemagne resta un pays d'émigration jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle ; de 1750 à 1950, environ 7 millions de personnes émigrèrent et s'installèrent de l'autre côté de l'Atlantique, et de 1945 à 1948 environ 12 millions d'Allemands furent déplacés vers les territoires de l'Europe centrale et orientale. Après la Seconde Guerre mondiale, la relance de l'économie apparaît comme un objectif prioritaire également en l'Allemagne qui devient alors un grand pays d'immigration. En 1955, le premier contrat de recrutement de main d'œuvre est signé avec l'Italie, suivirent l'Espagne et la Grèce en 1960, la Turquie en 1961 et, enfin, la Yougoslavie en 1968. Des accords furent également signés avec le Maroc en 1963, le Portugal en 1964 et la Tunisie en 1965, mais ils eurent moins d'impact, puisque la majorité de l'émigration de ces trois pays était dirigée vers la France.¹ L'ensemble de ces accords de recrutement fut fructueux et entraîna l'immigration de milliers de personnes qui furent alors appelées des « travailleurs invités » (*Gastarbeiter*). Même si cette désignation est aujourd'hui de moins en moins courante, compte tenu du fait que cette immigration s'est transformée en une immigration de peuplement, elle est restée gravée dans les représentations collectives de l'immigration. Le principe de rotation mis en place au départ par le gouvernement allemand, et qui prévoyait un retour quasi automatique des travailleurs immigrés dans leur pays à l'expiration de leur permis de séjour, s'avéra en réalité obsolète. En effet, pour les entreprises, il était plus avantageux de garder les travailleurs immigrés qu'elles avaient elles-mêmes formés.

Le choc pétrolier de 1973 va changer la donne dans les deux pays. En novembre 1973, l'Allemagne déclare l'arrêt de l'immigration. La suspension de l'immigration par la France, qui

¹ Cf. Simon, Gildas , « France : A land of long-time yet unrecognized immigration », *Regional Development Dialogue* 12(3), 1991, p. 115-126.

intervient en juillet 1974, quelques mois après la proclamation de l'arrêt de l'émigration par le gouvernement algérien¹, suivra celle de l'Allemagne. Avec le déclin de l'industrie et l'apparition des problèmes du chômage, l'immigration devient désormais un « problème social ». Les deux pays mettent alors en avant les coûts engendrés par la gestion de la main d'œuvre étrangère. L'arrêt de l'immigration et les primes d'aide au retour proposées par les gouvernements ne stopperont pas l'immigration puisque, parallèlement, la France et l'Allemagne mènent une politique ambiguë de regroupement familial. Cependant, alors que l'Allemagne envisage clairement l'immigration des *Gastarbeiter* comme provisoire, la France favorise le regroupement familial, même si la mise en place de l'enseignement de la langue d'origine à l'école est clairement une des mesures d'incitation au retour.² De plus, l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne, et le fait que le regroupement familial soit devenu un droit, favorisent l'implantation des immigrés provenant de ces pays.³

Les populations issues de l'immigration du travail en France et en Allemagne ont des caractéristiques similaires. Les immigrés turcs, par exemple, qui émigrèrent dans le cadre des accords de recrutement proviennent, pour la majorité, des régions rurales de l'Anatolie, éloignées des centres de production industrielle et essentiellement dédiées à l'agriculture. Les immigrés maghrébins proviennent souvent, eux aussi, des régions rurales de l'Afrique du Nord. Ces populations connaissent donc un déracinement du monde rural et se retrouvent rapidement immergées dans le monde industriel. De plus, les immigrés turcs et maghrébins sont également caractérisés par un faible taux de scolarisation.⁴ De ce fait, des deux côtés du Rhin, les travailleurs immigrés sont assignés aux positions les plus basses sur le marché du travail dans la « société d'accueil ». Les immigrés turcs se concentrent en Allemagne dans l'industrie lourde (notamment l'industrie de l'acier et du fer), les femmes immigrées étant, elles, souvent employées dans le secteur de l'industrie légère. En France, la hausse de la productivité dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et de l'industrie entraîne une forte concentration des immigrés dans ces secteurs de l'économie ; entre 1954 et 1975, le pourcentage des étrangers parmi les ouvriers double, passant de 6 % à 14 %.⁵

Le phénomène migratoire ne se limite pas à l'immigration du travail⁶, même si c'est cette forme d'immigration qui a fourni le nombre le plus important d'immigrés dans les deux pays.

¹ A cette époque, on assiste à une vague d'attentats xénophobes, dont les Algériens sont la cible.

² Cf. Rosemarie Sackmann, *Zuwanderung und Integration*, op. cit., p. 178.

³ Cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés*, op. cit., p. 75. Cf. Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, op. cit., p. 103.

⁴ En particulier pour les immigrés venus d'Algérie, du Maroc et de Turquie, cf. Michèle Tribalat, « Chronique de l'immigration : Les populations d'origine étrangère en France métropolitaine », *Population (French Edition)* 1, 1997, p. 163-219.

⁵ Cf. Jean-Luc Richard et Maryse Tripier, « Les travailleurs immigrés en France, des trente glorieuses à la crise », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1999, p. 173-184.

⁶ Voir en annexe l'aperçu historique de l'immigration en France et en Allemagne.

L'Allemagne connaît à partir des années 1990 deux nouvelles vagues migratoires relativement fortes. La guerre civile en ex-Yougoslavie conduit des milliers de familles à fuir leurs régions et, en 1992, près de 440 000 demandes d'asile sont enregistrées. D'autre part, l'Allemagne connaît, dès la chute du mur de Berlin, une ré-migration massive des (*Spät-*)*aussiedler*, i.e. des personnes d'origine allemande qui ont vécu pendant des années dans les pays de l'ancien bloc de l'Est¹ et qui, à leur retour, bénéficient d'une « réintégration » quasi-automatique dans la nationalité allemande, conformément à l'article 116 de la Constitution. Les rapatriés allemands sont confrontés, eux aussi, à des problèmes sur le marché du travail, même si une partie d'entre eux sont hautement qualifiés et ont une bonne connaissance de l'allemand.² Cette immigration plus récente vers l'Allemagne n'a pas d'équivalent en France. Même si le rôle de la France en matière d'accueil des immigrés politiques est plutôt modeste quand on le compare à d'autres pays, notamment à l'Allemagne, la France a reçu environ 800 000 demandes d'asile entre 1982 et 2004. L'Afrique (Algérie, Congo) et l'Europe (Turquie) sont les continents d'où les demandeurs d'asile proviennent le plus souvent.³

Le tableau ci-dessous donne quelques chiffres de cadrage concernant la population immigrée et étrangère présente actuellement sur les territoires français et allemand. Avec la dernière enquête du Mikrozensus, dont les résultats ont été rendus publics à la fin de l'année 2006, il est enfin possible de distinguer entre immigrés et personnes nées en Allemagne « d'origine immigrée ». Les responsables du Mikrozensus ont en effet développé une typologie partant du lieu de naissance, du « statut » de la nationalité (de naissance ou par naturalisation) et de l'origine des parents.⁴ A partir de cela, il est à présent possible de comparer, de manière plus précise, les populations étrangères et immigrées des deux pays.

¹ Les pays de provenance les plus importants sont l'ancienne Union Soviétique, la Roumanie, la Pologne, cf. Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, *Migration, Asyl und Integration in Zahlen*, Nürnberg, 2005.

² Il s'agit notamment de ceux qui proviennent de Pologne et de Roumanie. Pour ceux qui proviennent de l'ex-Union Soviétique, la langue allemande était « interdite » après la guerre et les minorités allemandes subirent une forte discrimination dans le domaine de l'éducation. Ils ont donc plus de difficultés à s'intégrer à leur installation en Allemagne.

³ Cf. Forum Réfugiés, *L'asile en France et en Europe -Etat des lieux 2005*, V^{ème} rapport annuel de Forum réfugiés, 2005, p. 13-19.

⁴ Cf. Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ergebnisse der Mikrozensus 2005*, Fachserie 1, Reihe 2.2, 2007, Wiesbaden.

Tableau 2 Quelques chiffres de cadrage

| | FRANCE | ALLEMAGNE |
|--|--|--|
| Population totale | 60 995 911 | 82 465 300 |
| Nombre d'immigrés[†] total | 4 930 000 | 10 399 000 |
| Dont de nationalité française/allemande^{††} | 1 970 000 | 4 827 700 |
| Part d'immigrés dans population totale | 8,1 % | 12,6 % |
| Nombre d'étrangers | 3 510 000 | 7 320 600 |
| Part d'étrangers dans population totale | 5,7 % | 8,9 % |
| Etrangers nés dans le « pays d'accueil » | 550 000 | 1 749 300 |
| Part des étrangers nés dans le « pays d'accueil » dans la population totale | 0,9 % | 2,1 % |
| Origines principales | Algérie, Maroc, Tunisie (1,5 millions), Portugal (560 000) | Rapatriés allemands (4 millions), Turquie (1,7 millions), Italie (540 000) |

Source : pour la France (métropolitaine), données du recensement 2004-2005, INSEE. Pour l'Allemagne, données du Mikrozensus 2005, Statistisches Bundesamt Deutschland.

[†] Dans le cas de la France, les immigrés sont les personnes nées à l'étranger qui avaient une autre nationalité que la nationalité française à leur naissance. Dans le cas de l'Allemagne, les immigrés incluent les rapatriés allemands (Spätaussiedler).

^{††} Pour la France la catégorie des naturalisés comprend également les personnes qui sont devenues Françaises par mariage. Pour l'Allemagne, les rapatriés allemands sont pris en compte.

Selon les données du Mikrozensus, 15,3 millions de personnes immigrées ou issues de l'immigration vivent actuellement en Allemagne, ce qui correspond à environ un cinquième de la population totale de ce pays. Le nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration est donc deux fois plus élevé que le nombre d'étrangers (7 millions environ).¹ La part des immigrés dans la population totale atteint 12,6 % en Allemagne et est donc supérieure à celle de la France avec 8,1 %. Cette différence est liée au grand nombre de rapatriés allemands qui ont immigré en masse vers l'Allemagne après la chute du mur de Berlin ; en effet, depuis 1950, environ 4 millions de rapatriés se sont installés en Allemagne. La part des étrangers nés en Allemagne dans la population totale est deux fois plus élevée qu'en France, ce qui reflète les différences en matière de politique de naturalisation et d'ouverture de la citoyenneté à ceux qui sont nés dans le « pays d'accueil ». Ces chiffres témoignent également de l'importance de l'immigration pour ces deux pays et du poids quantitatif de certains groupes d'origine au sein des populations respectives : les immigrés maghrébins et turcs représentent, en France et en Allemagne respectivement, les groupes

¹ On peut dire que la publication de ces nouveaux chiffres en 2006 a détruit l'image d'une Allemagne homogène dans sa population.

de population d'origine étrangère les plus importants. Un grand nombre d'immigrés d'Europe du Sud se sont aussi installés durablement dans ces deux pays.

L'Allemagne et la France sont donc deux pays d'immigration caractérisés par une grande diversité culturelle. Parler de l'immigration, des immigrés et de leurs descendants implique de désigner des individus selon certains critères. Ces catégorisations et ces modes de désignation sont le produit des traditions nationales et on peut observer aujourd'hui un changement de perspective en l'Allemagne et en France, aussi bien au niveau scientifique qu'au niveau politique.

4.2 Evolution des catégories de désignation : des étrangers aux immigrés et à leurs descendants

La démarche comparative nécessite la prise en compte de la dimension politique et institutionnelle qui est à la source de la diversité des modes de description des individus.¹ Dans le contexte de l'immigration (mais pas seulement dans ce contexte), les modes de classement des individus renvoient à des principes de « *di-vision* »² qui sont le produit de la tradition nationale et de la production institutionnelle d'une frontière qui, selon Bourdieu, est acceptée en tant que telle parce qu'elle découle d'un acte de catégorisation, lui-même exercé par une autorité qui est reconnue par l'ensemble des individus. Les critères utilisés pour désigner et identifier les populations immigrées et issues de l'immigration sur le plan statistique ont changé au cours des dernières décennies en France et en Allemagne. Ces changements sont intervenus à la fois au niveau scientifique et au niveau politique.

Pendant longtemps, la nationalité a été le critère utilisé par les statisticiens et chercheurs français et allemands pour identifier les personnes qui ont un rapport direct ou indirect à l'immigration, ce qui n'est pas incohérent. En effet, à la citoyenneté sont rattachés des droits qui ouvrent la voie à une entière participation politique et facilitent l'accès aux différents domaines de la vie économique et sociale. Etre citoyen du pays dans lequel on vit signifie avoir un accès au marché du travail que l'on pourrait qualifier d'« illimité ».³ Le marché du travail est en effet découpé en deux

¹ Cf. Alain Blum, « Comment décrire les immigrés ? A propos de quelques recherches sur l'immigration. » *Population* 3, 1998, p. 569-588.

² Partant du concept de région, tout en établissant des parallèles avec le concept d'« ethnie », Bourdieu montre que la nécessité de classer en sciences sociales doit amener le chercheur à analyser les fondements de ses actes de classement. De plus, il souligne l'importance de l'acte de reconnaissance de ces classements par ceux qui sont classés ou catégorisés, cf. Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 35(1), 1980, p. 63-72.

³ Si la naturalisation confère à ceux et celles qui la possèdent la qualité de citoyens, il ne faut pas oublier que la population étrangère est également découpée selon différentes catégories de permis de séjour auxquelles sont associés différents droits. Mohr montre, par exemple, que la thèse de l'amenuisement des différences entre nationaux et étrangers en termes d'accès aux droits sociaux donne une image incomplète de la situation des immigrés. En concevant les droits des immigrés comme un système stratifié, Mohr démontre que les droits de certains groupes d'immigrés ont subi

domaines : le domaine des emplois interdits aux étrangers et le domaine des emplois auxquels les étrangers ont accès. Ceci vaut aussi pour bien pour l'Allemagne que pour la France et correspond à un mécanisme de discrimination que l'on peut qualifier de légale, puisque légitimé par la loi. Toutefois, le critère de la nationalité ne permet plus, aujourd'hui, d'identifier de manière pertinente ni les immigrés ni leurs descendants. Ceci est vrai en particulier en ce qui concerne la France puisque le droit du sol établi à la fin du XIX^{ème} siècle a permis aux descendants des immigrés d'entrer dans la communauté des citoyens. Mais c'est aussi vrai aujourd'hui en ce qui concerne l'Allemagne. Salentin et Kurt ont montré par exemple qu'un bilan de l'intégration qui ne se rapporte qu'à la population de nationalité étrangère tend à dresser un tableau sombre de la situation des individus d'origine immigrée puisque ceux qui ont la nationalité allemande, c'est-à-dire qui ont rempli les critères requis pour la naturalisation, se noient dans la population allemande et ne sont pas pris en compte dans les bilans dressés.¹ De plus en plus de personnes ayant un lien direct ou indirect à l'immigration se trouvent aujourd'hui dans la population de nationalité allemande. Les immigrés qui s'installèrent en Allemagne dans le cadre de l'immigration du travail sont présents depuis des décennies en Allemagne et un certain nombre d'entre eux ont acquis la nationalité allemande. Par ailleurs, la réforme du droit allemand de la nationalité a créé une ouverture sur les possibilités de naturalisation puisque la durée de résidence requise pour les immigrés étrangers est passée de 15 ans à 8 ans. Enfin, des éléments du droit du sol ont été introduits dans la législation, ce qui améliore les conditions d'accès à la nationalité allemande pour les descendants des immigrés. Ainsi, même en Allemagne, le statut d'étranger en tant que critère de découpage de la population a perdu de sa pertinence sur le plan scientifique, méthodologique.

Des transformations ont également eu lieu en Allemagne sur le plan politique.² Chaque nation développe ses propres modes de désignation et le classement des populations étrangères selon des catégories est le reflet de l'histoire nationale. A l'époque de la grande vague d'immigration vers l'Allemagne, les immigrés étaient en premier lieu des *Gastarbeiter*, travailleurs invités. En les désignant ainsi, l'Allemagne mettait l'accent à la fois sur le caractère provisoire du recrutement des travailleurs étrangers et sur le caractère fonctionnel de cette immigration puisque les immigrés étaient avant tout des ouvriers. En 1983, les autorités allemandes annonçaient le passage à une politique des étrangers, *Ausländerpolitik*, ce qui marquait la transition d'une immigration à

une contraction ces dernières années et que les droits des immigrés issus des premières vagues d'immigration et de leurs descendants ont subi une érosion, du fait des mutations économiques et des restructurations de l'Etat-providence. Cf. Katrin Mohr, « Stratifizierte Rechte und soziale Exklusion von Migranten im Wohlfahrtsstaat », *Zeitschrift für Soziologie* 34(5), 2005, p. 383-398.

¹ Cf. Kurt Salentin et Frank Wilkening, « Ausländer, Eingebürgerte und das Problem einer realistischen Zuwanderer-Integrationsbilanz », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 55(2), 2003, p. 278-298 et Michèle Tribalat, *Faire France, Une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris, 1995, p. 11

² Notons ici que les champs scientifique et politique, lorsqu'il s'agit d'élaborer des catégorisations, s'influencent mutuellement.

caractère temporaire à une immigration de peuplement.¹ Ainsi, jusqu'au début des années 2000, le concept d'étranger a servi de catégorie de désignation des populations immigrées. En 2002, le poste de « Délégué chargé des questions relatives aux étrangers » (*Ausländerbeauftragte*) au niveau fédéral a été renommé « Délégué à la migration, à l'intégration et aux questions relatives aux réfugiés » (*Beauftragte für Migration, Flüchtlinge und Integration*). Ce changement de désignation est représentatif de la prise de conscience en Allemagne de la présence des immigrés et de leurs descendants, et de la signification de ces derniers pour la société allemande. Cette prise de conscience politique et scientifique s'est traduite aussi par le développement d'une nouvelle typologie au niveau de la statistique publique. Depuis 2005, le Mikrozensus questionne les enquêtés sur leur pays de naissance, sur celui de leurs parents et sur la naturalisation.² La nécessité de prendre en compte l'expérience migratoire en tant que caractéristique détachée de l'appartenance nationale s'est accompagnée d'une réflexion scientifique sur les catégories à utiliser pour effectuer les recherches quantitatives dans le champ de la sociologie de l'immigration.³ Le besoin de rendre compte des parcours d'intégration des descendants des immigrés et des difficultés qui leur sont propres a dévoilé les limites de la nationalité comme critère de découpage de la population dans les analyses sociologiques. Le lien entre cette prise de conscience politique et la réflexion scientifique sur la pertinence de la nationalité comme indicateur de l'expérience de l'immigration souligne l'effet considérable de la conception de la nation dans la façon dont les chercheurs construisent leurs indicateurs et les catégories qu'ils utilisent ensuite pour procéder à leurs études.

Ceci n'est cependant pas une spécificité allemande. Les chercheurs français et les organismes chargés de l'exploitation de la statistique publique ont aussi pendant longtemps opéré au moyen de la nationalité pour dresser des bilans concernant la situation de la population immigrée et issue de l'immigration. La question sur la nationalité fut introduite pour la première fois dans le recensement en 1851 à des fins de comptabilisation du nombre d'étrangers vivant en France.⁴ Même si la loi interdit la collection de données faisant apparaître les origines raciales ou ethniques,⁵ les modalités de réponse à la question sur la nationalité n'ont pas, comme ce fut le cas en Allemagne pendant

¹ Cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés*, op. cit., p. 79.

² Cf. Statistisches Bundesamt, *Leben in Deutschland. Erste Ergebnisse des Mikrozensus 2005*, Wiesbaden, 2006.

³ Voir, entre autres, Bundesministerium für Bildung und Forschung (Hrsg.), *Migrationshintergrund von Kindern und Jugendlichen : Wege zur Weiterentwicklung der amtlichen Statistik*, Bonn, 2005 ; Laura Schenk et al., Mindestindikatoren zur Erfassung des Migrationsstatus. Empfehlungen für die epidemiologische Praxis, *Bundesgesundheitsblatt – Gesundheitsforschung – Gesundheitsschutz* 49(9), 2006, p. 853-860 et Heike Diefenbach et Anja Weiß, *Menschen mit Migrationshintergrund. Datenerfassung für die Integrationsberichterstattung.*, Statistisches Amt und Stelle für interkulturelle Arbeit der Landeshauptstadt München, 2006.

⁴ C'est d'ailleurs cette année-là que le principe du double droit du sol, selon lequel tout individu né en France d'un étranger qui y est lui-même né est Français, est introduit par la loi.

⁵ Mais aussi les opinions politiques, religieuses, philosophiques, l'appartenance syndicale ou les données relatives à la vie sexuelle de l'enquêté, (article 8 de la loi du 6 janvier 1978).

longtemps, un caractère dichotomique puisqu'elles incluent la modalité « Français par naturalisation ». Ainsi, même si la nationalité antérieure des « naturalisés » n'a été demandée qu'en 1962, il a été rapidement possible de faire une distinction entre les natifs français¹ et les Français par naturalisation.² Les études proposées par l'INSEE sont également restées longtemps axées sur l'étude des étrangers et depuis une dizaine d'années, c'est la situation des immigrés qui est analysée. Alors qu'en 1994, la publication de l'INSEE « Contours et Caractères » titrait « Les étrangers en France », en 1997, elle porte le titre « Les immigrés en France ».

En sociologie de l'immigration, un terme courant pour désigner les enfants des immigrés est celui de « deuxième génération ».³ Pour Noiriel, le concept de « deuxième génération » sert à désigner un processus plus que des individus.⁴ Il est important de distinguer la première de la seconde génération parce que le processus de socialisation de cette dernière est un processus chargé de contradictions. En effet, l'enfant est, d'un côté, situé dans son milieu et sa communauté d'origine et, de l'autre, il est confronté à la « société d'accueil » et incorpore les valeurs et normes dominantes qui la caractérisent. Pour ce travail, le terme enfants d'immigrés ou descendants d'immigrés⁵ a été choisi parce qu'il rappelle que l'immigration fait partie intégrante de l'histoire familiale de ces derniers et que le concept de génération renvoie, semble-t-il, plus à l'expérience de l'immigration par la société d'accueil. De plus, la notion de « deuxième génération » renvoie à une idée de « progrès par rapport à celle qui la précède »⁶, mais de quel progrès d'agit-il ? La nécessité d'identifier, au niveau statistique, les descendants des immigrés et leurs petits-enfants, voire arrière-petits-enfants vient, d'une part, du fait que les discriminations et le traitement défavorable ne font pas halte à la nationalité. D'autre part, elles ne s'arrêtent pas non plus à la première génération d'immigrés. Les caractéristiques reconnaissables, comme la couleur de peau ou encore le patronyme ou le prénom, sont souvent révélatrices d'une identité culturelle à laquelle est associé, dans certains cas, un capital symbolique négatif.⁷

¹ Le terme « natif » est utilisé dans le présent travail pour désigner les personnes qui sont originaires d'Allemagne ou de France et qui n'ont ni lien direct ou indirect (par leurs parents) à l'immigration. On utilisera donc les termes « natifs français » ou « natifs allemands » et, alternativement, « Français d'origine » ou « Allemands d'origine ».

² Cf. Pierre-Yves Cusset, *Les statistiques « ethniques » : premiers éléments de cadrage*. Colloque Statistiques « ethniques », Centre d'Analyse Stratégique, 2006.

³ La première distinction a été opérée par Warner et Srole dans leur étude du système de relations ethniques à Yankee City. La deuxième génération comprend les personnes nées dans le « pays d'accueil » et dont un parent au moins est immigré et la génération 1,5 correspond à ceux qui ont immigré à un jeune âge, cf. Lloyd, W. Warner et Leo Srole, *The social systems of American ethnic groups*, Yale University Press, New Haven, 1945.

⁴ Cf. Gérard Noiriel, *Le creuset français*, op. cit., p. 211 et suivantes.

⁵ Les termes « enfants de migrants » ou « descendants de migrants » seront alternativement utilisés.

⁶ Cf. Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, 2. *Les enfants illégitimes*, Raisons d'agir, Paris, 2006 [1991], p. 188.

⁷ Cf. Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, op. cit., p. 161.

L'analyse des processus d'inclusion et d'exclusion des descendants des immigrés et de leur participation rend pratiquement inévitable une discussion sur les concepts à définir au niveau théorique et les catégories à utiliser à l'avenir suite à cette réflexion théorique.¹ Toute catégorisation produit une classification des individus et le chercheur doit avoir conscience de ce mécanisme lors de l'élaboration de concepts destinés à distinguer les individus et à les regrouper sous une catégorie. La diversité des situations liées à l'immigration place le chercheur qui analyse la situation des descendants des immigrés devant une difficulté conceptuelle. Les descendants des immigrés, même s'ils ont la nationalité allemande ou française, gardent leur identité culturelle, celle que leurs parents et grands-parents leur ont transmise, celle aussi qu'ils se sont forgés en tant qu'individus en raison de leur socialisation et de leur appartenance à différents cercles sociaux.

La question de la désignation de certains groupes de population est d'autant plus compliquée lorsqu'il s'agit des descendants des immigrés. Nommer les « descendants d'immigrés » revient en quelque sorte à les enfermer dans des catégories auxquelles ils essaient souvent d'échapper dans leur quotidien :

« Ecrire l'Autre, c'est déjà une manière de l'annexer, une manière de l'enfermer dans la prison d'une syntaxe et d'un lexique qui non seulement ne sont pas les siens mais dont il a bien souvent à souffrir. »²

Nommer les enfants d'immigrés revient donc à mettre l'accent sur un passé migratoire avec lequel ils n'ont souvent rien à voir et à pointer du doigt leur extranéité. Les pratiques de désignation de l'Autre se retrouvent institutionnalisées au cœur de l'appareil de statistique où le critère de la nationalité a servi comme seul critère de distinction entre les natifs et les immigrés et leurs descendants. En Allemagne, le terme *Ausländer* a servi de catégorie aussi bien dans le champ politique que sociologique pour désigner les descendants des immigrés. Ce n'est que depuis quelques années que le concept de personne issue de l'immigration semble prendre le dessus. Les enfants sont aujourd'hui des enfants ou des jeunes d'origine immigrée, *Kinder oder Jugendliche mit Migrationshintergrund*. Néanmoins, même s'il y a un glissement vers des concepts qui sont plus liés à l'immigration qu'à la nationalité, les chercheurs en Allemagne n'ont souvent pas d'autre possibilité que de recourir aux critères de la nationalité pour identifier les personnes issues de l'immigration dans les données de la statistique publique. Enfin, ce changement de désignation va de pair avec la réforme sur la naturalisation mais aussi avec la prise de conscience de l'effet de ces classifications sur la réalité sociale et sur les relations entre les différentes communautés. Par ce détachement du concept d'étranger, les jeunes nés de parents immigrés sont invités à se sentir

¹ Voir ici l'article de Cusset qui fait un état du droit français concernant les possibilités de la prise en compte de l'ethnicité dans la statistique publique, et des instruments disponibles à l'heure actuelle, cf. Pierre-Yves Cusset, « Les statistiques 'ethniques' : premiers éléments de cadrage », Colloque Statistiques « ethniques », Centre d'Analyse Stratégique, 19 Octobre 2006.

² Cf. Gérard Noiriel, *Le creuset français, op. cit.*, p. 136.

moins « étrangers », et donc plus « Allemands », une invitation qui n'est malheureusement pas suivie de mesures politiques favorisant *vraiment* l'entrée de ces jeunes dans la citoyenneté.

En France, il n'est pas question de parler d'« étrangers » ou d'« immigrés » pour désigner les jeunes dont les parents sont immigrés puisque beaucoup d'entre eux sont nés en France et ont la nationalité française. Toute distinction entre Français étant incompatible avec le principe républicain d'égalité, la création d'une catégorie statistique permettant de distinguer les enfants d'origine française des enfants français dont les parents ont immigré a été pendant longtemps sujette à polémiques. Mis à part les problèmes méthodologiques liés à leur identification dans la statistique, les discours scientifique et politique se sont tournés vers un nouveau concept de désignation de ces populations : le concept de « jeunes issus de l'immigration ». Cependant, cette notion est problématique. On peut se demander notamment dans quelle mesure la catégorisation de cette population comme « jeunes » est encore adéquate, étant donné qu'aujourd'hui beaucoup d'enfants d'immigrés sont entrés dans la vie active et ont eux-mêmes fondé une famille. Simon en vient même à voir dans cette catégorie un refus de la part des pouvoirs publics de voir vieillir cette population et, par là même, de la désigner comme ce qu'elle est, une minorité :

« Le terme britannique, états-unien et canadien pour qualifier le vieillissement des 'jeunes issus de l'immigration' est celui de minorité. En France, manifestement, les politiques publiques ont trouvé le moyen pour empêcher les descendants des immigrés de vieillir. »¹

De plus, le terme « jeune » est souvent associé à un certain comportement spontané, insouciant et irresponsable.² Dans le contexte des populations d'origine étrangère, les « jeunes » désignent la plupart du temps des individus à la fois qui « ont des problèmes » et « qui posent problème ». C'est d'autant plus le cas actuellement, au regard des émeutes qui ont eu lieu dans la banlieue parisienne avant de s'étendre à plusieurs autres villes de province. Ce concept est donc empreint d'un caractère symboliquement négatif, en particulier lorsqu'il est mis en relation avec l'immigration.

La France a thématiqué au niveau scientifique plus tôt que l'Allemagne la nécessité de trouver des indicateurs plus fiables et pertinents d'identification des descendants des immigrés. Dans les années 1990 déjà, une polémique sur la récolte et l'usage de statistiques ethniques a été enclenchée après la publication des résultats tirés de l'enquête Mobilité Géographique et Insertion sociale (MGIS) réalisée en 1992 par l'INED en collaboration avec l'INSEE.³ Cette enquête a été la première en France à prendre en compte l'origine « ethnico-culturelle » des enquêtés. 14 ans plus

¹ Cf. Patrick Simon, « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », *VEI Enjeux*, n° 121, 2000, p. 36.

² Cf. Pierre Bourdieu, « La 'jeunesse' n'est qu'un mot », in Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, Paris, 1992 [1984], p. 143-154.

³ Michèle Tribalat s'appuyait sur ces critères pour étudier les différents parcours d'intégration des jeunes hommes et femmes issus de l'immigration. La polémique est retracée dans *Le Monde* du 6 novembre 1998, page 10.

tard, en 2006, la CNIL¹ autorise pour la première fois la réalisation d'une enquête contenant des indicateurs plus poussés de l'origine, enquête à ce stade uniquement expérimentale.² Cette enquête intitulée « Mesure de la diversité » est la première enquête contenant des informations liées à l'identité « ethno-raciale » (Blanc, Noir, Arabe ou Berbère) et l'origine géographique des enquêtés à avoir été réalisée en France. Les questions portant sur l'origine géographique remontent d'ailleurs jusqu'au pays de naissance des grands-parents (questions auxquelles s'ajoutent les questions portant sur la nationalité des grands-parents et des parents à la naissance).³ Même si cette enquête n'est pour l'instant qu'expérimentale, elle témoigne toutefois d'un changement de direction dans l'appréhension de la diversité culturelle au sein de l'appareil statistique français. Les sciences sociales allemande et française de l'immigration sont par conséquent traversées par une remise en question des critères traditionnels d'identification des immigrés et de leurs descendants et, bien souvent, elles ont du mal à légitimer l'utilisation de nouveaux concepts qui n'ont pas encore été suffisamment théorisés, comme par exemple le concept d'identité « ethno-raciale ». Notons cependant que l'Allemagne est « en retard » par rapport à la France, puisqu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune enquête de la statistique publique qui ait testé l'effet des questions portant sur l'identité « ethno-raciale » des enquêtés. Le traitement statistique au moyen de catégories qui laissent sous-entendre une appartenance raciale est encore plus délicat en Allemagne qu'en France. C'est la raison pour laquelle il sera important à l'avenir d'introduire dans les enquêtes des questions portant sur l'identité des individus en tant que caractéristique multidimensionnelle, comme l'est d'ailleurs l'immigration. Il est cependant important également, comme le note Alain Blum⁴, de ne pas introduire de nouveaux concepts qui selon lui mettraient au second plan l'immigration, objet réel de l'étude.

4.3 Les descendants des immigrés aujourd'hui : qui sont-ils ?

Presque automatiquement, ces problèmes de désignation et de catégorisation se reflètent dans la difficulté liée à la quantification des descendants des immigrés, un groupe dont la composition est forcément hétérogène. Cette section aborde et examine de plus près ce groupe en montrant les difficultés liées à sa quantification. De plus, ces problèmes méthodologiques soulèvent une série d'interrogations relatives à l'identité et à l'ethnicité des descendants des immigrés. Les

¹ La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est chargée de veiller à la protection des données personnelles.

² Cette enquête est uniquement expérimentale et ne vise pas à être représentative de la population française, l'objectif étant de tester la pertinence de certains indicateurs par rapport à d'autres et de voir quelles sont les réactions des enquêtés par rapport à l'introduction de catégories « ethno-raciales » dans les enquêtes.

³ Pour plus de détails concernant l'enquête et le questionnaire, cf. Patrick Simon et Martin Clément, « Rapport de l'enquête 'Mesure de la diversité'. Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine », *INED Document de travail* 139, 2006.

⁴ Cf. Alain Blum, « Comment décrire les immigrés ?... » *op. cit.*

descendants des immigrés appartiennent-ils à des « groupes ethniques » et en quoi réside la particularité de leur processus de construction identitaire ?

4.3.1 Etrangers ou « nationaux » ?

Le droit de la nationalité allemande a pendant longtemps été dominé par une conception ethnique de l'appartenance à la nation. Ainsi, malgré la naissance sur le sol allemand d'un grand nombre d'enfants d'immigrés, la majorité d'entre eux sont encore étrangers au sens juridique du terme. La réforme de 1999, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, a pour la première fois introduit des éléments du droit du sol dans la législation allemande, permettant aux descendants des immigrés nés en Allemagne après le 1^{er} janvier 2000 et dont les parents vivent de façon régulière depuis au moins 8 ans en Allemagne de devenir Allemands.¹ Pendant la rédaction de ce chapitre, une nouvelle loi a été votée dans le cadre de l'implémentation des directives de l'Union Européenne sur le droit de séjour des immigrés et des demandeurs d'asile apportant des modifications relatives au droit de naturalisation. Avec cette nouvelle loi, la naturalisation est refusée aux jeunes étrangers de moins de 23 ans, lorsqu'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale ou lorsqu'ils ne maîtrisent pas assez bien la langue allemande.² Entre l'âge de 18 et 23 ans, les jeunes doivent choisir l'une ou l'autre de leur nationalité. S'ils choisissent la nationalité du pays d'origine, ils perdent automatiquement la nationalité allemande. L'Allemagne est en effet un des pays d'Europe où la réglementation sur la double nationalité reste encore stricte, malgré quelques exceptions.³ Cette restriction représente un obstacle à la naturalisation puisque beaucoup d'immigrés ou de jeunes ne sont pas prêts à abandonner leur nationalité d'origine. Par ailleurs, certains pays comme la Turquie voient d'un mauvais œil l'abandon de la nationalité turque, ce qui peut porter préjudice à l'individu dans le cas, par exemple, d'un héritage.

Contrairement à la législation allemande, la France a, d'une part, toujours combiné le droit du sang et le droit du sol, dans des proportions différentes selon les époques, et, d'autre part, autorise la double nationalité. Conformément au droit du sol, les enfants nés en France d'un parent au moins lui-même né en France sont français de naissance. De même, les enfants, nés en France de parents étrangers, qui ont résidé en France pendant au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans, acquièrent la nationalité française en raison de leur naissance et de leur résidence en France.⁴ Pour les descendants des immigrés maghrébins, différents cas de figure expliquent qu'ils soient aussi

¹ Un délai de transition a également été accordé pour les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de 10 ans à cette date. Les parents de ces derniers pouvaient faire une demande spéciale de naturalisation jusqu'au 31 décembre 2000.

² Pour plus d'informations, voir le site <http://www.einbuengerung.de>.

³ Sur les législations concernant la double nationalité dans différents pays européens, voir Marc M. Howard, « Variation in dual citizenship policies in the countries of the EU », *International Migration Review* 39(3), 2005, p. 697-720.

⁴ La loi 1993 qui prévoyait ainsi que les jeunes manifestent leur volonté de devenir citoyens français sera modifiée en 1998, supprimant le principe de la manifestation de volonté.

nombreux à avoir la nationalité française. Ils sont Français de naissance en particulier lorsqu'ils sont :

- enfants de parents algériens nés en France avant le premier janvier 1963, i.e. avant l'indépendance de l'Algérie (double droit du sol),
- enfants de harkis (les harkis sont les Algériens qui se sont engagés au côté de la France pendant la guerre d'Algérie entre 1957 et 1962),
- enfants de parents tunisiens ou marocains nés et ayant vécu en France entre l'âge de 13 et 18 ans,
- enfants de parents algériens, tunisiens ou marocains nés à l'étranger dont les parents ont demandé la naturalisation alors que les enfants n'avaient pas encore atteint la majorité (18 ans).¹

On voit donc ici comment l'histoire coloniale et l'identité nationale française sont entremêlées. Le fait que les personnes qui entrent dans un de ces cas de figure sont Françaises de naissance rend leur identification dans la statistique publique particulièrement difficile.

4.3.2 Une population difficilement quantifiable

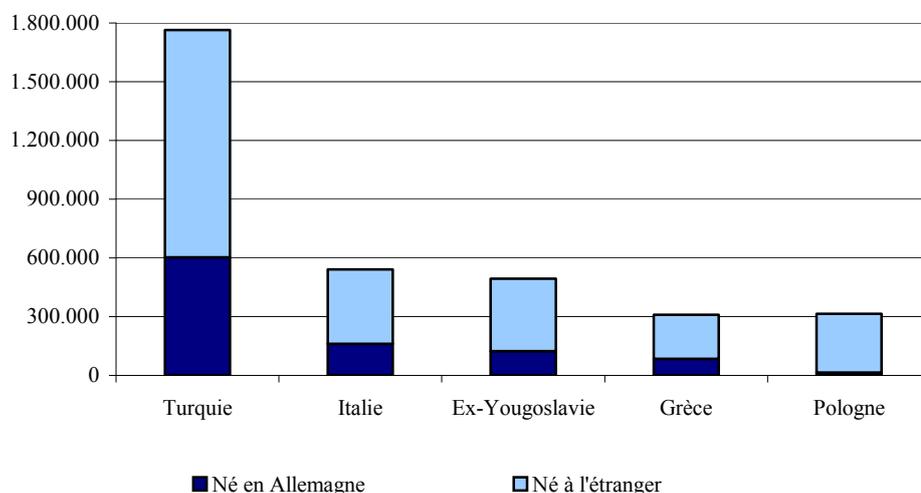
S'il est aisé de quantifier le nombre d'immigrés vivant en France et en Allemagne au moyen de la statistique publique, l'évaluation du nombre de descendants d'immigrés reste difficile.

D'un point de vue méthodologique, l'histoire migratoire parentale est une information indispensable pour ceux qui sont nés en France ou en Allemagne. En Allemagne, sur les 4,3 millions de personnes qui n'ont pas immigré mais qui sont issues de l'immigration, 1,7 million de personnes sont nées en Allemagne et sont étrangères. Les 2,6 millions restants comprennent les enfants des rapatriés allemands ou des immigrés et les personnes nées en Allemagne qui ont été naturalisées (455 000 au total).²

¹ Cf. Catherine Wihtol de Wenden, « Zur Situation der Nordafrikaner in Frankreich », *Informationen zur Raumentwicklung* 7/8, 1991, p. 459-468 et Dominique Rouault et Suzanne Thave, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, Insee méthode, n° 66, 1997

² Cf. Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit...*, *op. cit.*

Diagramme 2 Les cinq premières nationalités étrangères en Allemagne selon le pays de naissance au 31 décembre 2003



Source : BAMF 2005

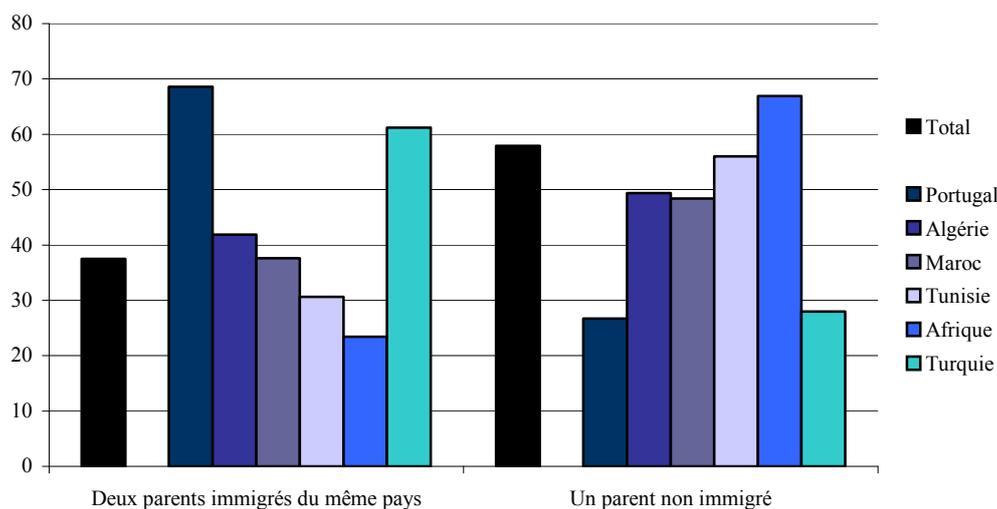
Le poids des jeunes descendants des immigrés au sein de la population d'origine immigrée est donc sous-évalué lorsque seul le critère de la nationalité est pris en compte. Parmi les étrangers, le groupe des Turcs est le plus important et plus du tiers d'entre eux sont nés en Allemagne (un peu plus de 600 000). Parmi les étrangers de nationalité italienne, environ 29 % sont nés en Allemagne. Si on réunit les groupes d'origine italienne et grecque, un peu plus de 270 000 sont nés en Allemagne. Les descendants des immigrés d'Europe du Sud sont par conséquent le deuxième plus grand groupe de descendants d'immigrés. Les chiffres présentés dans le diagramme ci-dessus se rapportent à la nationalité comme critère de distinction et ne prennent donc pas en compte les personnes qui ont acquis la nationalité allemande. Entre 1980 et 2005, près de 700 000 personnes d'origine turque ont été naturalisées.¹ Les résultats par origine géographique ne sont pas disponibles pour le moment à partir du Mikrozensus, mais il est possible de dire avec certitude que les descendants des immigrés provenant des différentes régions de recrutement de la main d'œuvre étrangère, Turquie et Europe du Sud, constituent aujourd'hui la majeure partie des descendants des immigrés d'origine étrangère en Allemagne.

Aujourd'hui, environ 3 millions de Maghrébins, immigrés et descendants des immigrés, vivent en France. Ils représentent ainsi, avec les Turcs, le groupe de religion musulmane le plus important dans l'Union Européenne. Le nombre total de descendants d'immigrés est estimé à 4,6 millions :

¹ Cf. Statistisches Bundesamt, *Strukturdaten und Integrationsindikatoren über die ausländische Bevölkerung in Deutschland 2002*, Wiesbaden, 2004.

29 % sont d'origine maghrébine, 21 % d'origine italienne et 11 % d'origine espagnole.¹ Les jeunes d'origine nord-africaine représentent donc le groupe le plus important quantitativement parmi les descendants des immigrés en France. Au total, en comptant les personnes dont les grands-parents sont maghrébins (la troisième génération), leur nombre est estimé à un peu moins de 1,7 million.²

Diagramme 3 Les descendants des immigrés en France selon l'origine des parents



Source : Patrick Simon, « France and the unknown second generation », *International Migration Review* 37(4), 2003, p. 1091-1119.

Une « spécificité » française réside dans la diversité de l'origine des parents des jeunes d'origine immigrée. Le degré de mixité culturelle parentale varie considérablement selon la communauté mais aussi selon la « société d'accueil ». A l'heure actuelle, il n'existe pas de données détaillées et représentatives sur l'origine parentale (mixte ou non) des descendants des immigrés pour l'Allemagne. On sait uniquement qu'environ 1,1 millions de personnes de nationalité allemande ont un parent seulement issu de l'immigration.³ En France, les descendants des immigrés ont dans plus d'un cas sur deux des parents qui n'ont pas la même origine (58 % d'entre eux, environ 2,7 millions).⁴ On retrouve souvent les enfants nés de couples mixtes parmi ceux dont un parent est d'origine nord-africaine ou africaine (diagramme ci-dessus). En revanche, près de 70 % des enfants « d'origine portugaise » et de 60 % des enfants « d'origine turque » ont deux parents immigrés respectivement du Portugal et de Turquie. Ainsi, ce résultat montre clairement qu'il est

¹ Cf. Patrick Simon, « France and the Unknown Second Generation », *International Migration Review* 37(4), 2003, p. 1091-1119.

² Cf. Michèle Tribalat, « Une estimation des population d'origine étrangère en 1999 », in Christophe Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Evolutions démographiques depuis 1946*, tome 2, CUDEP/INED, Paris, 2005, p. 671-684.

³ La dernière enquête du Mikrozensus n'a pas encore fait l'objet d'analyses approfondies sur la mixité culturelle parentale.

⁴ Cf. Patrick Simon, « France and the Unknown Second Generation »..., *op. cit.*

trop facile d'établir un lien entre un faible taux d'exogamie et une forte distance culturelle entre certaines communautés et la société d'accueil.¹

Même si, depuis le milieu des années 1970, l'exogamie masculine et féminine a augmenté en Allemagne parmi les Turcs, comme en France parmi les Maghrébins², elle reste nettement supérieure en France. De plus, l'exogamie féminine au sein du groupe d'origine turque en Allemagne se distingue de l'exogamie féminine au sein du groupe d'origine maghrébine en France. Les femmes d'origine maghrébine renoncent plus souvent que les femmes d'origine turque à l'endogamie, bien que le système patrilinéaire soit défavorable au mariage mixte entre une femme maghrébine musulmane et un homme non-musulman. Une explication peut résider dans la force des liens qui caractérise la communauté turque, si on la compare à la communauté maghrébine en Europe.³ Par ailleurs, le colonialisme peut aussi être une des causes de cette différence qui existe en ce domaine entre ces deux communautés. En raison de l'histoire coloniale, les Maghrébins ont été en contact avec la langue française dans leur pays d'origine. L'intégration cognitive ou culturelle a donc été plus facile pour ces derniers que pour les immigrés turcs qui sont arrivés en Allemagne sans avoir aucune connaissance de la langue allemande.

Finalement, le faible pourcentage de personnes nées d'un seul parent immigré turc en France rappelle le faible taux d'exogamie au sein de la communauté turque en Allemagne.⁴ Le fait que les Turcs aient un comportement similaire en France et en Allemagne peut être interprété comme une résistance à l'intégration. Todd donne une autre explication à ce phénomène : étant donné que les immigrés turcs installés en France n'ont pas en grande partie immigré directement de Turquie mais

¹ En ce qui concerne les parents d'origine portugaise, une étude montre que près des trois quarts d'entre eux n'ont fait aucune démarche pour se faire naturaliser et qu'un grand nombre d'entre eux souhaitent être enterrés dans le pays d'origine. Ceci témoigne d'un lien fort à la communauté et au pays d'origine au sein de cette population, cf. Mirna Safi, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie* 47(1), 2006, p. 3 - 48.

² Pour l'exogamie masculine : en Allemagne, 1 % des nouveaux-nés de pères turcs ont une mère allemande en 1975, contre 4 % en 1990. En France, 13 % des naissances de père algérien ont une mère française en 1975 contre 19 % en 1990, cf. Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés, Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Seuil, Paris, 1994, p. 363. Il faut néanmoins aborder ces chiffres avec précaution puisqu'ils se basent sur la nationalité, ce qui n'exclut pas que l'époux qui est de nationalité allemande appartienne en réalité à la même communauté ethnique que son conjoint. Ceci montre bien que la nationalité est encore un critère imprécis lorsqu'il s'agit d'analyser les mariages mixtes dans un pays. Une hausse des mariages mixtes avec des conjoints de même origine « ethnique » mais de nationalité différente peut d'ailleurs être observée en Allemagne. Cf. Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, *Sechster Familienbericht : Familien ausländischer Herkunft in Deutschland*, 2000.

³ Cf. Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés, op. cit.*, p. 398-399.

⁴ Cf. Julia H. Schroedter, « Binationale Ehen in Deutschland. Der Einfluss der strukturellen auf die soziale Integration », *Wirtschaft und Statistik* 4, 2006, p. 419-431. Pour la France, Safi a également montré que, quel que soit leur sexe, les immigrés venus de Turquie (ainsi que ceux venus d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne) ont une probabilité plus faible de contracter un mariage exogame français que les immigrés maghrébins. Cf. Mirna Safi, *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*. Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2007, p. 339-355.

d'Allemagne, ils ont intégré le caractère différentialiste de la Nation allemande et l'ont importé en quelque sorte vers la France :

« Ce mouvement de diffusion partant du Rhin signifie que le groupe turc de France ne provient pas, sur le plan idéologique et anthropologique, de Turquie mais d'Allemagne, et qu'il véhicule inconsciemment les valeurs différentialistes du monde germanique, qui continuent de s'imposer à lui dans un environnement français. »¹

S'il est plausible que le caractère différentialiste de la conception allemande de l'intégration se répercute sur le comportement des immigrés turcs au point que ceux qui émigrent de ce pays « importent » ce comportement vers la France, le peu d'études consacrées aux mariages mixtes en Allemagne soulignent la faiblesse de l'exogamie au sein de la communauté turque.

Ainsi, la difficulté de quantifier la population des descendants des immigrés vient de l'existence d'une multitude de situations qui ne sont plus uniquement identifiables par le critère de la nationalité ni par le critère de l'immigration. On peut garder en mémoire, à partir de ces chiffres, que les descendants des immigrés turcs et maghrébins constituent respectivement les groupes les plus importants en Allemagne et en France. Ils ont en commun leur « origine musulmane », du moins l'origine musulmane d'un de leurs parents, mais les premiers sont nettement moins caractérisés par la mixité culturelle parentale que les seconds, ce qui renforce l'idée d'une communauté turque particulièrement soudée en Allemagne et cherchant un entre-soi, à la façon des communautés turque et portugaise en France.

4.3.3 Enfants d'immigrés et identité « ethnico-culturelle »

Comme l'a souligné Sayad dans son ouvrage *La double absence*², les immigrés sont avant tout des émigrés ; ils transmettent l'histoire de leur déracinement à leurs enfants. C'est une histoire d'émigration et d'immigration, d'installation dans un pays étranger dominé par une culture, des valeurs et des traditions parfois très différentes. Cette transmission intergénérationnelle de l'histoire migratoire à la fois individuelle et collective m'amène à aborder le thème des formes d'appartenance des descendants des immigrés et de leur construction identitaire. Ces derniers sont « à la croisée » de deux cultures, celle de leurs parents et celle de la « société d'accueil » dans laquelle beaucoup d'entre eux sont nés et ont grandi. On peut parler ainsi de la construction d'une « identité hybride » puisqu'ils ne se tournent pas de manière exclusive vers l'une ou l'autre des communautés. Leur identité se construit plutôt dans cette tension entre différentes appartenances, entre l'orientation vers le « pays d'accueil » et le maintien d'un sentiment d'appartenance au pays d'origine de leurs parents. Le lien à la communauté d'origine parmi les descendants des immigrés comprend une dimension « ethnico-culturelle ». Mais peut-on parler des descendants des immigrés en termes d'appartenance à un groupe ethnique ?

¹ Cf. Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés*, op. cit., p. 333.

² Cf. Abdelmalek Sayad, *La double absence*, op. cit.

D'après Weber, la présence d'une mémoire collective liée à l'immigration et à la colonisation, est une caractéristique constituante des groupes ethniques qu'il définit de la manière suivante :

« We shall call 'ethnic groups' those human groups that entertain a subjective belief in their common descent because of similarities of physical type or of customs or both, or because of memories of colonization and migration; this belief must be important for the propagation of group formation; conversely it does not matter whether or not an objective blood relationship exists. »¹

En ce qui concerne la France, l'histoire coloniale a fortement marqué non seulement l'histoire de l'immigration, mais aussi les rapports entre les individus.² Aujourd'hui, nombre de jeunes d'origine maghrébine établissent un lien entre leurs conditions de vie au sein de la société française et celles de leurs ancêtres qui ont connu l'époque coloniale.³ Même si l'expérience coloniale a laissé des traces chez les descendants des immigrés algériens, une mémoire partagée s'est développée au sein de la population d'origine maghrébine en tant que communauté arabo-musulmane. Selon la définition de Weber, les maghrébins et leurs descendants pourraient être considérés comme un groupe ethnique. Dans le cas de l'Allemagne, les immigrés originaires de Turquie ont « uniquement » en commun l'expérience de l'immigration mais le partage de cette expérience suffit selon lui pour les qualifier de groupes ethniques.

Cependant, cette équation « immigration, colonisation = ethnie » n'est pas aussi simple.⁴ Les immigrés venus de Turquie ont des origines et des confessions différentes. D'une part on peut distinguer entre les sunnites, qui sont majoritaires au sein de la communauté musulmane, et les alaouites et, d'autre part, entre les Turcs et les Kurdes qui représentent 20 à 30 % de la population

¹ Cf. Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft, Grundrisse der verstehenden Soziologie*, Mohr Siebeck, Tübingen, 1972 [1922]. Edition en anglais: Max Weber, *Economy and society. An outline of interpretative sociology*, Berkeley/London 1978, p. 389.

² Selon Guénif-Souilamas, la France continue à être un pays colonial dans lequel les Arabes sont relégués aux marges de la société (voir Libération du 9 Mai 2005, p. 17). La déclaration de l'état d'urgence dans certaines banlieues françaises suite aux émeutes qui ont eu lieu en novembre 2005 a d'ailleurs été perçue par certains des acteurs comme une résurgence de l'époque coloniale. En effet, pendant la guerre d'Algérie, la France avait instauré un couvre-feu avant de faire la traque aux militants islamistes dans les villes françaises. Il a donc été reproché au gouvernement français de pointer du doigt l'extranéité des jeunes issus de l'immigration. Enfin, l'article 4 d'un récent projet de loi visant à rétablir dans les programmes d'enseignement scolaire le rôle positif joué par la colonisation a également suscité un certain nombre de remous sur la scène politique et publique. Les réactions à l'ensemble de ces mesures sont donc empreintes d'une grande émotion et d'une forte indignation.

³ Les colonisés algériens n'ont pas eu immédiatement le statut de citoyens français à part entière. Ils furent dans un premier temps soumis à la loi de l'indigénat qui les privait, entre autres, de leur liberté de circulation et de rassemblement. Ce n'est qu'en 1983 que les immigrés algériens ayant choisi la naturalisation française se virent accorder les mêmes droits que l'ensemble des citoyens français, notamment l'accès aux fonctions communales et le droit de vote passif (cf. Patrick Weil « Deformierte Staatsangehörigkeiten Geschichte und Gedächtnis der Juden und Muslime algerischer Herkunft in Frankreich », *Zeithistorische Forschungen/Studies in Contemporary History* 3, 2005.

⁴ Cf. François Héran, « Les immigrés et leurs descendants dans le système statistique français : réflexions sur les pratiques et les principes », *Immigration, marché du travail, intégration*. Commissariat Général du Plan, 2002, p. 117-133.

de la Turquie.¹ Il est donc difficile de parler de « l'ethnie turque ». De même, les immigrés originaires des pays du Maghreb formeraient « l'ethnie maghrébine » alors que le Maghreb est un ensemble géographique regroupant plusieurs états et de ce fait plusieurs cultures. En fait, il est juste d'avancer, comme le fait Costa-Lascoux², que l'ethnicité entre en jeu uniquement lorsqu'il s'agit de décrire des groupes minoritaires en nombre, comme si les dominants, eux, n'avaient pas d'ethnie. Mais il semble que ce ne soit pas uniquement le nombre qui entre en jeu, l'articulation entre une certaine position dans l'espace social et l'origine culturelle des individus rentre en ligne de compte. En effet, on va par exemple difficilement considérer le groupe des étrangers de nationalité française vivant dans le quartier de Prenzlauerberg à Berlin comme un « groupe ethnique », d'une part parce que ce groupe passe inaperçu et, d'autre part, parce qu'il n'est pas considéré comme un groupe « dominé ».

Malgré ces problèmes de définition et de désignation, la mémoire de l'immigration et, pour les Maghrébins en France, la mémoire de la colonisation, a entraîné l'émergence de liens plus ou moins forts entre les individus regroupés dans des communautés que l'on peut qualifier de culturelles, ou historiques pour reprendre le terme employé par Schnapper. Pour la « première génération », maintenir ces liens est un moyen de se protéger contre les influences extérieures inhérentes à la société d'accueil. A leur arrivée, les immigrés se sont retrouvés dans les mêmes baraques, parfois même regroupés par village, et la communauté leur a offert soutien et réconfort dans les moments difficiles. Le cas des enfants d'immigrés est différent, ils ne sont pas « de là-bas » et ne sont pas totalement « d'ici ». Pourtant, dans les pratiques de désignation ou de catégorisation, les descendants des immigrés sont constamment renvoyés aux origines de leurs parents, même si certains ne connaissent le pays d'origine de ces derniers qu'à travers quelques semaines de vacances par an. On peut donc se demander comment s'articulent ces différentes appartenances chez les enfants d'immigrés, si la culture du pays d'origine de leurs parents est bel et bien la source d'une identité collective qui leur est propre et si c'est le cas, qu'est-ce qui caractérise cette identité collective.

L'ethnicité des enfants d'immigrés peut être bien plus considérée comme une ethnicité symbolique³ dans le sens où l'appartenance à la communauté n'a de l'importance que pour certaines activités ou certains jours fériés ou fêtes traditionnelles. L'identité, dans sa dimension transnationale, se réfère également à l'identification aux nationalismes. On observe par exemple une certaine sensibilité des jeunes de religion musulmane à tout ce qui touche au nationalisme

¹ Sur les communautés turque et kurde en Allemagne, cf. Claus Leggewie et Colette Friedlander, « Turcs, Kurdes et Allemands. histoire d'une migration : de la stratification sociale à la différenciation culturelle, 1961-1990 », *Le mouvement social* 188, 1999, p. 103-118.

² Cf. Jacqueline Costa-Lascoux, « L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 17(2), 2005, p. 123-138.

³ Cf. Herbert Gans, « Symbolic Ethnicity... », *op. cit.*, p. 1-20.

arabe : guerre en Irak, Intifada palestinienne, etc.¹ L'identité des enfants d'immigrés se fonde souvent sur une ethnicité « inventée et reconstruite »², qu'ils empruntent à la fois au pays d'accueil et au pays d'origine. Ils ont une appartenance double chargée de contradictions et d'ambivalences³ qu'ils peuvent réinterpréter et redéfinir selon la situation dans laquelle ils se trouvent. Certains chercheurs ont tenté de décrire le processus de renouveau ethnique qui concernerait la troisième génération. Alors que les enfants de la seconde génération ont besoin de se démarquer du statut d'immigré de leurs parents, et de se former en tant qu'individus ayant leurs propres attaches et leurs propres repères dans le temps et l'espace, la troisième génération tente au contraire de revenir à ses racines.⁴ Selon cette thèse, les enfants de la « troisième génération » sont entièrement acculturés et subissent bien moins la discrimination que leurs parents. Ils n'ont, de ce fait, pas besoin de répudier leurs racines. Le rapport à la communauté d'origine perd alors le caractère symboliquement négatif qu'il a pu avoir pour les générations antérieures.

Ainsi, si l'ethnicité qui caractérise les enfants d'immigrés est avant tout symbolique, il est important que la société dans laquelle ils vivent leur offre la reconnaissance dont ils ont besoin et qu'elle reconnaisse leur appartenance « simultanée » à une communauté qui n'est pas nécessairement basée sur des critères ethniques. A l'inverse les descendants d'immigrés sont souvent sommés de faire un choix entre un « lien communautaire » et un « lien de citoyenneté ». Mais ces deux liens sont-ils vraiment exclusifs ? Pour les enfants des immigrés, l'attachement à la communauté d'origine peut être une manière d'échapper aux contraintes de la société nationale et au sentiment de désorientation que cette dernière peut engendrer chez eux :

« One might declare : I do, in fact, know who I am – I am a Pole, a Jew, a Turk, an African American. I have meaningful attachments; my ethnic group has standards and shared values and agreed-upon norms that reduce the burden of anomie in the large society »⁵

La thématique de l'entrecroisement entre lien communautaire et lien national se pose différemment en Allemagne et en France. En Allemagne, l'idée d'appartenance culturelle possède une certaine légitimité historique puisque la Nation allemande s'est formée sur des critères culturels et ethniques. L'appartenance « ethnique » a donc pendant longtemps été l'élément séparateur des Allemands et des immigrés d'origine étrangère.⁶ De ce fait, le lien entre la

¹ Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, op. cit.

² Cf. David Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Editions Odile Jacob, Paris, 2001.

³ Marnia, Belhadj, « Das republikanische Integrationsmodell auf dem Prüfstand », in Yves Bizeul (Hrsg.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Deutscher Universitätsverlag, Wiesbaden, 2004, p. 33-44.

⁴ Voir notamment, Marcus L. Hansen, The problem of the third generation Immigrant, in Werner Sollors(eds.), *Theories of ethnicity. A classical reader*, London 1996(1938), p. 202-215.

⁵ Cf. Milton J. Yinger, *Ethnicity. Source of strength? Source of conflict?*, SUNY Press, Albany, New York, 1994, p. 46.

⁶ Cf. Gudrun Hentges und Carolin Reißlandt, « Blut oder Boden – Ethnos oder Demos ? Staatsangehörigkeit und Zuwanderung in Frankreich und Deutschland », in Dietrich Heither et Gerd

communauté nationale et les communautés ethniques ou religieuses n'est pas articulé de la même manière qu'en France où les communautés culturelles sont reléguées à la sphère privée et où les descendants des immigrés sont inclus dans la communauté nationale. Aujourd'hui, l'Allemagne craint de voir les jeunes descendants des immigrés grandir dans des « sociétés parallèles » (*Parallelgesellschaften*) et considère leur intégration dans leur communauté religieuse comme une entrave à leur intégration. Un lien communautaire fort, en France mais aussi en Allemagne, est interprété comme un manque d'ouverture des individus sur la société nationale. C'est ce que Diehl et Schnell expriment par ces mots :

« [...] migrants' ethnic identification, ethnic cultural habits, and ethnic social ties are central to the debate about some migrants' deliberate rejection of integration into German society. »¹

Le discours qui considère le repli communautaire comme étant lié à la culture de certaines communautés masque en quelque sorte les causes sociales de ce repli éventuel. Dans ces deux pays, les enfants d'immigrés sont avant tout représentatifs des « jeunes exclus » en général et, si repli il y a, il ne concerne probablement qu'une minorité. Ceci peut d'ailleurs être le signe d'une situation de polarisation au sein même des communautés issues de l'immigration. L'ethnicité est, en fin de compte, utilisée pour désigner des groupes qui ont un lien à l'immigration et sont caractérisés par une situation sociale précaire. La discrimination envers les immigrés et leurs enfants a favorisé l'émergence de minorités ethniques homogènes dans leur situation de privation.

4.3.4 Les descendants des immigrés maghrébins et turcs : des populations plus vulnérables ?

L'exclusion sociale est la conséquence non seulement des mutations économiques mais aussi des « pratiques identitaires ou ethniques » reposant sur une exclusion symbolique de l'Autre. Par le biais de « pratiques identitaires ou ethniques », un groupe utilise certains critères pour se distinguer de l'Autre et le définir.² Cette exclusion symbolique est une des facettes de l'exclusion sociale et la renforce puisque les groupes immigrés sont non seulement exclus de la possession de capital économique et social mais aussi, bien souvent, des discours. La différence culturelle est ainsi utilisée afin de légitimer les différences sociales entre les individus et les groupes d'individus. Les enfants d'immigrés ont donc de fortes chances d'être non seulement soumis à des processus d'exclusion économique et sociale, mais aussi à une exclusion symbolique en raison de leur appartenance culturelle : celle-ci vient compliquer leur situation de vie.

Wiegel (eds.), *Die Stolzdeutschen. Von Mordspatrioten, Herrenreitern und ihrer Leitkultur*, PapyRossa Verlag, Köln, 2001, p. 172-195.

¹ Cf. Claudia Diehl et Rainer Schnell, « 'Reactive ethnicity' or 'assimilation' ? Statements, arguments and first empirical evidence for labor migrants in Germany », *International Migration Review* 40(4), 2006, p. 788.

² Cf. Klaus Eder et al., *Die Einhegung des Anderen, op. cit.*

Les sociologues autour de Portes ont mis en évidence le caractère segmenté de l'assimilation des descendants des immigrés et élaboré une typologie comprenant trois variantes d'incorporation: (1) l'assimilation vers le bas (*downward assimilation*), (2) l'intégration économique rapide accompagnée du maintien des valeurs communautaires et (3) l'acculturation et l'intégration aux classes moyennes.¹ En décrivant ces différents parcours, Portes et Zhou² apportent des éléments permettant d'expliquer pourquoi certains groupes font l'expérience d'une assimilation vers le bas. Selon eux, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. Ils identifient trois facteurs qui favorisent une telle vulnérabilité dans le contexte actuel. Le premier facteur est la *couleur de peau*. Les traits physiques deviennent alors un handicap dans la recherche d'emploi ou de logement. La *concentration dans l'espace des populations immigrées* est le deuxième facteur qui empêche les enfants d'immigrés de se construire une identité positive étant donné que l'environnement dans lequel ils grandissent et vivent est marqué d'un symbolisme négatif à leurs yeux et aux yeux de la société. C'est la raison pour laquelle Portes et Zhou ne voient pas dans l'assimilation un processus inévitablement positif. En effet, lorsque les minorités ethniques s'assimilent aux couches sociales les plus basses, notamment celles qui sont concentrées dans les zones urbaines marquées par la pauvreté et le chômage, les valeurs incorporées par les individus ne sont pas forcément favorables à leurs parcours d'intégration. Les jeunes qui grandissent dans ce milieu ne disposent donc pas de ressources capables de leur forger une identité positive. Le troisième facteur porte sur la *panne de l'ascenseur social*. La mobilité sociale est aujourd'hui plus difficile étant donné que les niches dans lesquelles travaillent les parents ne sont plus des canaux de mobilité sociale. Les mutations économiques ont créé une économie « sablier » (*hourglass economy*) qui freine la mobilité sociale. Dans ce contexte, les parents doivent accumuler le maximum de ressources pour permettre à leurs enfants de s'élever par les qualifications sur l'échelle sociale. Bien entendu l'affaiblissement de la mobilité sociale ne concerne pas uniquement les descendants des immigrés, la vulnérabilité de certains parmi ces derniers naît de l'articulation de ces trois facteurs (couleur de peau, concentration dans l'espace et panne de l'ascenseur social). Ici aussi le capital symbolique joue un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi certains groupes sont plus que d'autres victimes de stigmatisation.

S'il est vrai que les enfants d'immigrés appartiennent, en raison de l'origine de leurs parents, à une communauté culturelle différente de la communauté nationale, ils sont renvoyés à leur appartenance ethnique souvent en raison de leur position dans l'espace social et du capital symbolique dont ils sont dotés, capital symbolique négatif lorsqu'il s'agit des enfants d'origine maghrébine en France ou turque en Allemagne. Comme le dit Bourdieu :

¹ Pour plus de détails sur la théorie de l'assimilation segmentée, cf. supra chapitre 2.

² Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.*

« [...]l'Arabe ou le Turc des banlieues ouvrières des villes européennes porte la malédiction d'un capital symbolique négatif. »¹

De plus, les attentats du 11 septembre 2001, le conflit au Moyen-Orient et la diabolisation de l'Islam par les dirigeants de certains pays occidentaux ont fait de la religion un élément de légitimation et de construction de la distance sociale. C'est en particulier sur les descendants des immigrés turcs et maghrébins, des « minorités visibles », qu'est concentrée dans les deux pays depuis quelques années toute l'attention politique et médiatique. La religion vient donc cristalliser une différence qui est alors

« perçue comme une différence permanente à la fois par la population musulmane et par les pouvoirs publics en France et en Allemagne ».²

La religion, qui jouait un rôle moindre dans la définition de l'Autre à l'époque de leurs parents, enferme les jeunes dont il est ici question dans un cadre culturel et dans un fait religieux auquel certains se raccrochent et d'autres cherchent à échapper. Les jeunes d'origine arabo-musulmane étant placés au centre de cette recherche, on reviendra dans un chapitre ultérieur sur les causes et les mécanismes de la mise à distance sociale dont ils font l'objet.

4.4 Conclusion

Ainsi, dans chaque pays, les descendants des immigrés sont loin de former un groupe homogène. Ils sont caractérisés par une forte diversité culturelle et ne sont pas, en France et en Allemagne, reliés à l'Etat par le même lien juridique, compte tenu des législations différentes sur la nationalité. La difficulté liée à leur désignation et à leur quantification pousse le chercheur à réfléchir sur la signification de certaines catégories de démarcation et sur l'effet de ces catégories sur les représentations collectives. Dans ce domaine, on peut observer, en France comme en Allemagne, un changement de perspective dans les champs scientifique et politique qui souligne la nécessité de prendre en compte, dans les discours et dans les analyses, à la fois la diversité culturelle de cette population, leur rapport indirect à l'immigration et, pour certains parmi eux, leur appartenance à la société nationale. Avant de passer à l'analyse des modes de participation des descendants des immigrés en France et en Allemagne par l'exploitation de données empiriques, il faut revenir maintenant plus longuement sur les dimensions institutionnelle et économique qui forment le cadre d'analyse de cette recherche. Ainsi, les deux chapitres suivants analysent plus en détail les régulations spécifiques à chaque pays afin de dévoiler les variations des cadres nationaux respectifs.

¹ Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Editions du Seuil, Paris, 1997, p. 284.

² Cf. Riva Kastoyano, « Définir l'Autre en France, en Allemagne et aux Etats-Unis », in Riva Kastoryano (dir.), *Les codes de la différence*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 29.

5 Deux espaces d'opportunités et de contraintes

Cette recherche s'articule autour de deux grandes dimensions qui, ensemble, forment le cadre d'analyse des modes de participation des descendants des immigrés dans chaque pays. La première dimension, dont il est question dans ce chapitre, porte sur le contexte national en tant que cadre institutionnel et idéologique et la seconde, abordée dans le chapitre suivant, porte sur les régulations économiques. Chaque cadre national est associé à un traitement particulier de l'immigration et à une approche spécifique de l'accès à la communauté nationale pour les populations d'origine immigrée. Ce chapitre analyse le contexte national en tant qu'espace d'opportunités et de restrictions pour les individus. Les structures institutionnelles de la société d'accueil sont des éléments déterminants des modes de participation sociale, économique et politique des descendants des immigrés.¹ Une vision ethnocentriste du fait migratoire et de ses répercussions ne permet pas de comprendre quel peut être l'effet des politiques nationales ou, de manière plus globale, de la conception de l'intégration nationale sur la vie des immigrés et de leurs familles. Etant donné qu'elles se fondent sur des traditions nationales et des modalités distinctes d'accès à la citoyenneté, les sociétés d'accueil constituent des espaces dans lesquels les descendants des immigrés ont plus ou moins d'opportunités.

De plus, chaque société est dotée d'une histoire et de représentations qui lui sont propres. Ces représentations sociales, notamment celles qui ont rapport à l'altérité, sont liées à l'histoire de l'émergence des Etats-nations et au contexte dans lequel l'immigration s'est déroulée. En analysant les discours sur l'immigration, les représentations et les modes d'expression de la distance sociale, il est possible de dévoiler les obstacles ou restrictions auxquels les jeunes adultes issus de l'immigration font face en tant que fils et filles d'immigrés. En effet, même s'ils n'ont pas une expérience directe de l'immigration, l'héritage familial de l'immigration pèse sur leur destin. Ainsi, il faut aborder le thème du traitement de l'immigration spécifique à chaque pays afin de présenter, de la manière la plus complète possible, la dimension institutionnelle du cadre dans lequel les descendants des immigrés évoluent.

Ce chapitre analyse, dans une première section, les conceptions allemande et française de l'intégration nationale et montre que la France et l'Allemagne n'accordent pas la même importance aux deux institutions que sont l'école et la citoyenneté. Par ailleurs, les conceptions de l'intégration nationale se reflètent dans les politiques d'intégration mises en place afin de prendre en compte la diversité culturelle et surtout, de remédier aux inégalités. Ce chapitre donne donc, dans une seconde section, un aperçu des politiques d'intégration de ces deux pays. Enfin, dans une troisième section, la façon dont le phénomène migratoire et la présence immigrée ont été traités est

¹ Cf. Rosemarie Sackmann, *Zuwanderung und Integration*, *op. cit.*

examinée afin de dévoiler les obstacles et restrictions auxquels les descendants des immigrés sont confrontés au sein de chaque société.

5.1 Les conceptions française et allemande de l'intégration nationale

Avec le processus d'intégration européenne, les Etats sont amenés à harmoniser leurs réglementations concernant l'immigration et l'intégration des populations issues de l'immigration. Pour le Conseil de l'Europe notamment, il n'est possible de promouvoir la cohésion sociale et économique qu'en intégrant de manière adéquate les immigrés présents depuis longue date dans les différents états membres.¹ Ces derniers sont appelés à encourager l'intégration des immigrés et de leurs descendants et à lutter contre les discriminations qui existent à leur encontre. Contrairement aux USA où l'immigration a été constitutive de la construction nationale, la notion d'intégration dans une communauté nationale pré-existante est liée en Europe aux mythes fondateurs des Etats-nations. La définition de cette notion proposée par Favell illustre bien à la fois la fonction intégrative des structures nationales et institutionnelles et la nécessité de repenser l'Etat-nation afin de prendre en compte la diversité culturelle et de promouvoir le « vivre ensemble »:

« Integration, then, is about imagining the national institutional forms and structures that can unify a diverse population; hence imagining what the state can actively do to 'nationalize' newcomers and re-constitute the nation-state under conditions of growing cultural diversity. »²

Les conceptions de l'intégration nationale se négocient perpétuellement et, parfois, elles doivent être remises en question, notamment à notre époque qui est marquée par une crise de l'Etat-nation accompagnée d'une crise économique et d'un affaiblissement de la cohésion sociale.

5.1.1 Traditions nationales

Malgré cette nécessité d'harmonisation des politiques d'intégration et des réglementations en matière d'immigration, chaque société reste marquée par une conception de l'intégration nationale qui lui est propre. En effet, les états membres continuent à être souverains dans le domaine de la citoyenneté politique³ mais aussi dans leur façon d'appréhender les relations interculturelles ou intercommunautaires. Grand nombre de typologies ont été développées dans l'objectif de procéder

¹ Cf. Conseil de l'Europe, *Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée*, L16, *Journal Officiel de l'Union Européenne*, 2003, p. 44.

² Cf. Adrian Favell, « Integration nations : the nation-state and research on immigrants in western Europe », *Comparative social research* 22, 2003, p. 18.

³ Alors que le projet européen implique une extension de la citoyenneté sociale et économique au niveau européen, la citoyenneté politique reste l'affaire des états membres.

à une classification des différents « modèles d'intégration » ou « régimes d'incorporation ». ¹ Dans la plupart, le modèle français est opposé au modèle allemand. Alors que Brubaker ² analyse les conceptions de la citoyenneté et fait une distinction entre les fondements ethno-culturels de la Nation allemande et les fondements civiques et territoriaux de la Nation française, Castles et Miller ³ considèrent le modèle français comme étant assimilationniste alors que le modèle allemand serait un modèle d'exclusion différentielle. Dans le premier cas, les immigrés sont considérés comme des futurs citoyens et abandonnent leur culture pour adopter la culture dominante. Dans le second, les immigrés sont inclus dans l'Etat-providence tout en étant exclus de la culture et de la politique. Dans *L'Europe des immigrés*, Schnapper développe une typologie des politiques d'immigration et distingue deux types idéaux : la *politique de contrats de travail* et la *politique d'intégration*. Le premier type idéal consiste à imposer un séjour provisoire aux immigrés, en fonction des besoins de l'économie. Dans le second type, la présence des immigrés n'est pas forcément combinée à l'obtention d'un contrat de travail. ⁴ Mais pour Schnapper, la politique d'intégration est inévitable puisque seule une politique d'intégration est compatible avec les principes et les pratiques démocratiques :

« La *politique de contrats de travail* ne peut être adoptée longtemps dans les pays démocratiques. Le processus d'acculturation que connaissent les immigrés aboutit à former, pendant une ou deux générations, une population étrangère [...], une minorité stabilisée mais privée de droits politiques. » ⁵

Même si l'Allemagne a privilégié une politique de contrats de travail jusqu'au milieu des années 1970, elle s'est donc tournée vers une politique d'intégration. Ce changement de politique en Allemagne, n'empêche pas que les différences entre les pays européens portent aujourd'hui sur

¹ Les notions de « modèles d'intégration » et de « régimes d'incorporation » désignent la façon dont les Etats gèrent la présence des communautés au sein de la nation en mettant plus ou moins l'accent sur les droits culturels, sur l'accès à la citoyenneté et sur les possibilités de participation politique. Pour Soysal, l'incorporation représente l'ensemble des processus qui se déroulent au niveau macro et par lesquels les travailleurs immigrés deviennent partie intégrante de la communauté nationale du pays d'accueil. Les régimes d'incorporation se réfèrent ainsi aux schèmes du discours politique et de l'organisation autour desquels le système d'incorporation est construit, cf. Yasemin Nuhoglu Soysal, *Limits of citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*, University of Chicago Press, Chicago, 1997, p. 29-32. Les différents « régimes d'incorporation » sont le produit de processus historiques et de ce fait ils sont le reflet de la conception de l'intégration nationale. C'est ce dernier concept qui sera utilisé dans ce travail parce qu'il est plus abstrait, et plus général dans le sens où il ne se rapporte pas uniquement aux populations immigrées.

² Cf. Rogers Brubaker, *Citizenship and nationhood in France and Germany*. Harvard University Press, Cambridge, 1992.

³ Cf. Stephen Castles et Mark J. Miller, *The Age of Migration*. Macmillan, London, 1993.

⁴ Les indicateurs qui permettent d'élaborer cette typologie sont (1) le droit au séjour (contrôle des flux), (2) le droit à l'emploi et au logement, (3) le droit au séjour de la famille et à l'enseignement des enfants et (4) les droits civils, sociaux et politiques, cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés*, *op. cit.*, p. 46.

⁵ *Ibid.*, p. 143.

« les rythmes et les modalités de l'intégration »¹ ; la tradition politique et les caractéristiques de l'Etat-providence sont deux variables qui déterminent alors les politiques d'intégration.

Développé plus récemment, le modèle multidimensionnel développé par Entzinger² permet de classer les politiques d'intégration à partir de deux dimensions. La première se rapporte aux trois domaines auxquels l'intégration se réfère : le domaine politique et juridique (l'Etat), le domaine culturel (la nation) et le domaine socio-économique (le marché). Ces domaines correspondent d'ailleurs à des dimensions de l'intégration dans la sociologie de l'immigration.³ La deuxième dimension concerne la perception des immigrés : se réfère-t-on aux immigrés en tant que membres d'une communauté culturelle ou en tant qu'individus ? Sur cette dimension la France et l'Allemagne se distinguent dans leur approche de la diversité culturelle et de l'expression politique de cette diversité. L'intégration en France est conçue comme le lien direct entre l'Etat et l'individu et il s'agit d'un modèle ancré sur les droits individuels alors que, dans le cas de l'Allemagne, il s'agit d'un modèle plus différentialiste dans le sens où les communautés ethniques ou culturelles sont considérées comme des interlocuteurs.⁴ Par conséquent, dans le modèle allemand, la formation de communautés « ethnico-culturelles » est plus facile et plus légitime alors que le modèle français favorise l'identification aux valeurs nationales qui unissent les individus dans la nation et ne considère pas, au départ, les groupes ethniques, religieux ou culturels comme des acteurs politiques.

Le mythe fondateur de la nation est au cœur de la plupart de ces typologies et, malgré un rapprochement de leurs politiques d'immigration et d'intégration, la France et l'Allemagne sont analysées comme ayant une approche différente de l'intégration des immigrés et de leurs familles. Plusieurs études ont montré l'impact de ces conceptions nationales sur les modes d'intégration des descendants des immigrés. Les chercheurs ayant travaillé sur l'enquête « Effnatis »⁵ portant sur les enfants d'immigrés dans différents pays européens ont montré notamment que les variables de contexte national contribuent, plus que les variables individuelles, à expliquer les variations du succès scolaire des descendants des immigrés. Les études qui se basent sur l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) indiquent également que les descendants des immigrés dans différents pays n'ont pas des résultats scolaires similaires.⁶ L'organisation du système scolaire peut donc être plus ou moins favorable à l'intégration des descendants des

¹ *Ibid.*, p. 86.

² Cf. Han Entzinger, « The Dynamics of Integration Policies : A Multidimensional Model », in Ruud Koopmans and Paul Statham (eds.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics : Comparative European Perspectives*, Oxford University Press, Oxford, 2000, p. 97-118.

³ Dimension sociale, dimension culturelle et d'identification et dimension structurelle.

⁴ Cf. Han Entzinger, « Immigrants' political and social participation in the integration process », in Conseil de l'Europe, *Political and social participation of immigrants through consultative bodies*, Strasbourg, 1999, p. 9-40.

⁵ Voir détails sur l'enquête dans l'annexe.

⁶ Cf. Silke Viola Schnepf, How different are immigrants? A cross-country and cross-survey analysis of educational achievement, *IZA Discussion Paper 1398*, 2004.

immigrés. C'est notamment aux Pays-bas et en Allemagne qu'ils ont les plus mauvais résultats dans le domaine de la lecture et des mathématiques alors que leurs résultats sont meilleurs en Grande-Bretagne et en France.

Les modèles qui favorisent le multiculturalisme, comme le Canada, les Pays-Bas, ou la Grande-Bretagne, sont également souvent opposés à ceux qui favorisent l'« assimilation », comme la France. La question politique est ici de savoir quelle conception est la plus favorable pour garantir la cohésion sociale. Dans une étude récente, Koopmans montre que la philosophie multiculturaliste de l'intégration que l'on retrouve aux Pays-Bas a des effets négatifs sur le degré de participation culturelle, économique et sociale des immigrants dans ces pays.¹ Selon lui, le multiculturalisme tel qu'il est pratiqué aux Pays-Bas influe de manière négative sur la façon dont les immigrants et leurs descendants participent à la société parce qu'il est combiné à un Etat-providence fort qui ne pousse pas les individus à investir dans les ressources nécessaires au sein du pays d'immigration (langue, pratiques culturelles, contacts entre les communautés).

Par conséquent, l'ensemble de ces études comparatives supportent la thèse selon laquelle il existe des interactions entre les régulations institutionnelles et politiques, les traditions nationales, et le degré de participation socio-économique, politique et culturelle des immigrants et de leurs descendants. Deux instances sont révélatrices des variations des conceptions française et allemande : la citoyenneté et l'école. Ces institutions peuvent en effet être considérées comme des instruments de promotion de l'intégration de tous les individus dans la société. Elles ont une fonction intégrative et sont susceptibles d'expliquer les variations franco-nationales des modes de participation des descendants des immigrants.

5.1.2 Nationalité et citoyenneté

La présence d'une population étrangère et donc privée de droits politiques questionne les principes de légitimation de l'existence d'un processus de décision qui se dit démocratique.² Jusqu'à aujourd'hui, les étrangers non-européens ne disposent ni en France ni en Allemagne du droit de vote aux élections locales comme c'est le cas au Danemark, en Irlande ou encore aux Pays-Bas. Pour les descendants des immigrants en Allemagne, les modalités d'accès à la citoyenneté sont restées pendant longtemps restrictives de sorte que la majorité des jeunes nés de parents immigrants est toujours de nationalité étrangère. La réforme du code de la nationalité en 2000 a permis de remédier partiellement à ce « déficit démocratique ». Cependant l'accès à la double nationalité reste restreint pour les ressortissants de « pays tiers ». Cette question est d'ailleurs depuis les années 1980 au centre des revendications des immigrants et de leurs descendants en Allemagne.

¹ Cf. Ruud Koopmans, Tradeoffs between equality and difference : The crisis of Dutch multiculturalism in cross-national perspective, *DIIS Brief*, Décembre 2006.

² Cf. Han Entzinger, « Immigrants' political and social participation... », *op. cit.*

S'il est vrai qu'un rapprochement des conceptions française et allemande des modalités d'appartenance à la nation peut être observé au niveau de la législation sur l'acquisition de la nationalité, le principe fondateur de la Nation allemande a reposé pendant longtemps sur les liens de sang. Cette distance institutionnelle qui fut créée par une idéologie « ethnicisante » par rapport à tout ce qui n'est pas Allemand au sens ethnique du terme fonde le rapport particulier de l'Etat allemand aux communautés. Le rapport entre l'Etat et les communautés qui caractérise l'Allemagne s'oppose au rapport traditionnel entre l'Etat et l'individu propre à la France.

Ceci a des conséquences importantes non seulement sur la façon dont les personnes issues de l'immigration s'identifient à la nation mais aussi sur la persistance du lien à leur communauté d'origine. En privilégiant le rapport aux communautés, l'Etat allemand permet aux individus de trouver dans leur communauté d'origine les ancrages nécessaires à leur construction identitaire. Le soutien des réseaux « ethnico-culturels » et des économies dites « ethniques » est d'ailleurs un objectif formulé explicitement dans le nouveau programme d'intégration allemand.¹ A l'inverse, la conception française de la citoyenneté, en mettant l'accent sur l'universalité du principe d'égalité et sur la quasi non reconnaissance des groupes culturels et religieux, met à disposition des individus des repères et des droits dont ils peuvent se réclamer et les « pousse » à sortir de leur communauté pour entrer dans la nation. Le processus d'assimilation en France produit un changement du cadre de référence des jeunes nés de parents immigrés puisqu'ils incorporent les valeurs égalitaires qui sont les fondements de la société française.² Les limites des principes républicains apparaissent ainsi d'autant plus lorsque les individus se voient refuser des droits qui en réalité leur reviennent en raison de leur citoyenneté française. La déception et la frustration sont d'autant plus fortes que les jeunes, dans leur quotidien, sont renvoyés à leur différence culturelle et religieuse. Les descendants des immigrés en Allemagne peuvent-ils également en appeler aux valeurs universelles d'égalité et de justice ? Ils le peuvent dans la mesure où ces principes s'appliquent à tous les individus au sein des démocraties, mais leur statut d'étranger les détache de la nation. Leur frustration ne provient pas de cette disconvenance entre une « promesse » politique d'égalité et une réalité caractérisée par l'expérience des inégalités sociales.

Il ne faut pas sous-estimer l'effet que peut avoir la conception française sur l'intensité du lien de citoyenneté des jeunes descendants des immigrés. Ces derniers ont probablement en France un plus grand intérêt pour la politique du pays dans lequel ils vivent que leurs congénères en Allemagne étant donné qu'ils ont accès à un droit essentiel dans toute démocratie qui est le droit de vote. De plus, le rejet des immigrés et de leurs descendants, institutionnalisé en Allemagne par un accès restreint à la citoyenneté, ainsi que l'ancrage dans la mémoire collective d'une idée de

¹ Cf. Axel Groenemeyer, « Formes, sens et signification de la violence... », *op. cit.*

² Cf. Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie* 28(2), 1987, p. 287-318.

l'Allemagne en tant que collectif ethnique ont des répercussions sur le désir que peuvent avoir les étrangers d'acquiescer la nationalité du « pays d'accueil ». L'histoire nationale peut être également plus ou moins attirante pour les étrangers. Alors qu'en France la référence à la nation n'est pas quelque chose d'inhabituel, le patriotisme allemand, du fait de l'histoire, reste un tabou même s'il recommence à faire son apparition.¹ L'identification à l'Allemagne est donc plus délicate alors qu'il est plus facile de s'identifier aux « mythes nationaux » transportés par la Révolution française et la déclaration des droits de l'Homme.

5.1.3 L'école : instrument de l'intégration ?

Parler des descendants des immigrés et de leurs modes d'intégration nécessite de parler de l'école en tant qu'institution chargée de donner à tous les mêmes chances de réussite. L'intégration de l'individu dans la société commence en effet par sa socialisation et la socialisation par l'école est une étape importante du processus d'intégration de tous les individus. Alors que l'école est considérée depuis longtemps en France comme le premier instrument d'intégration, l'Allemagne n'a pas donné à cette institution la même fonction de formation de l'individu citoyen. De plus, les états fédéraux allemands, Länder, sont responsables de l'organisation de leur système scolaire, ce qui entraîne des variations des agencements des cursus, alors que le système éducatif en France est centralisé sous la responsabilité de l'Etat. C'est à l'école que les enfants, issus de familles immigrées ou non, entrent en contact avec les normes et les valeurs de la société française. Certes, c'est le cas aussi de l'école allemande, mais la philosophie jacobine et républicaine incarnée par l'école française a toujours été fortement présente au sein de l'institution scolaire. L'école fait partie intégrante de la conception française de l'intégration nationale et est organisée dans l'optique de la construction de la citoyenneté.² Fondée sur la laïcité, l'école française refuse toute expression des particularismes en son sein. Les jeunes apprennent donc très tôt quelles sont les valeurs de la République et notamment que la culture et la religion doivent être vécues dans la sphère privée. Considérer l'école comme un outil d'intégration ne doit cependant pas faire oublier que, de par son fonctionnement, elle produit aussi des inégalités.

Si on compare le fonctionnement de l'école française et allemande et son effet éventuel sur les descendants des immigrés, quatre points importants peuvent être soulignés. Le *premier point* touche à l'âge auquel les enfants sont scolarisés dans les deux pays. Même si la scolarisation est obligatoire dans les deux pays à partir de six ans, les enfants sont traditionnellement scolarisés assez tôt en France puisqu'ils entrent à l'école maternelle dès l'âge de deux ans et demi ou trois

¹ Cf. Heike Hagedorn, « Das Ende eines Gegensatzes : Konvergenz der deutschen und französischen Einbürgerungspolitik », in Bernhard Santel et Hermann Schock : *Einwanderung im Spiegel sozialwissenschaftlicher Forschung*, Leske+Budrich, Opladen, p. 11-39.

² Cf. François Dubet, « La laïcité dans les mutations de l'école », in Michel Wieviorka (dir.) *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, Editions la Découverte, Paris, 1997, p. 85-112.

ans. En Allemagne, la scolarisation commence en majorité à l'âge de six ans seulement.¹ Pour les descendants des immigrés, mais pas seulement pour ces derniers, une scolarisation tardive peut avoir des répercussions négatives. Dans la phase préscolaire, les parents sont plus impliqués dans l'éducation de leurs enfants en Allemagne qu'en France. Ainsi, si ces derniers parlent exclusivement leur langue d'origine, les enfants d'immigrés en Allemagne communiquent jusqu'à un âge relativement avancé presque exclusivement dans leur langue maternelle. Ils ont donc systématiquement plus de difficultés linguistiques une fois scolarisés.² Cet aspect est particulièrement important étant donné qu'une scolarisation « anticipée » des enfants d'immigrés permet à ces derniers un apprentissage plus rapide de la langue, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle. De plus, dans les écoles maternelles, *Kindergärten*, l'accent est plus placé sur l'aspect ludique que sur l'apprentissage systématique de la langue, de la lecture et de l'écriture. La mission d'apprentissage des écoles maternelles dans le système français est dans ces domaines plus clairement définie.

Le *second* point touche aux processus d'orientation et de sélection qui ont lieu pendant la scolarité. En fonction de leurs résultats scolaires, les élèves sont orientés en Allemagne dès l'âge de 12 ans vers différents cursus.³ L'orientation se fait en France à l'âge de 15 ans, après la dernière année de collège, soit vers les lycées d'enseignement général ou technologique, soit vers les lycées d'enseignement professionnel. Cette sélection précoce en Allemagne est la source d'un double désavantage pour les descendants des immigrés qui ont peu de temps pour combler les déficits qu'ils ont accumulés en particulier dans le domaine de l'apprentissage de l'allemand, mais pas seulement. Une double charge de travail leur incombe s'ils souhaitent réussir.

Un *troisième* élément de comparaison entre la France et l'Allemagne réside dans la place de l'apprentissage dans les systèmes scolaires respectifs. Le système d'apprentissage en alternance, *duales System*, constitue la force du système éducatif allemand étant donné que ces filières ne sont pas aussi fortement dévalorisées qu'en France et que les apprentis sont en lien direct avec les entreprises qui sont fortement mobilisées pour créer des postes d'apprentissage (même si la

¹ Environ 30 % des enfants de moins de 3 ans sont, en France, pris en charge dans les crèches, contre seulement 10 % de enfants du même âge en Allemagne. Pour les enfants plus âgés, jusqu'à 6 ans, pratiquement la totalité d'entre eux sont dans les maternelles en France contre environ les trois quarts en Allemagne, OECD, *Employment outlook*, Paris, 2000, p. 143 et 144. Voir également Mechthild Veil, « Kinderbetreuungskulturen in Europa : Schweden, Frankreich, Deutschland », *Aus Politik und Zeitgeschichte* 44, 2003, p. 12-22.

² On peut imaginer ici que le débat sur l'obligation de l'usage de l'allemand dans les cours d'école n'aurait pas lieu ou qu'une telle mesure n'aurait pas raison d'être si les enfants avaient la possibilité d'apprendre l'allemand, en particulier ceux qui vivent dans des familles où seule la langue d'origine est parlée, avant l'âge de 6 ans. Voir sur cette discussion, Die Welt du 15 février 2006.

³ Il y a quatre possibilités d'orientation : *Hauptschule*, *Realschule*, *Gesamtschule*, *Gymnasium*. Seul le diplôme du bac atteint au lycée (*Gymnasium*) permet d'accéder directement à l'université. Pour entrer à l'université (*Universität* ou *Fachhochschule*), le diplôme de la *Realschule* doit être complété d'un bac spécialisé (*Fachabitur*).

tendance est à la baisse comme je le montrerai dans un autre chapitre). Les descendants des immigrés ont, en France comme en Allemagne, plus souvent tendance à être orientés vers des cursus qui sont moins valorisants et valorisés. En France, ces derniers sont précisément les cursus professionnels. Pour la France, Brinbaum et Kieffer¹ trouvent que les jeunes d'origine maghrébine font face à un décalage entre leurs aspirations et leur orientation scolaire puisque, alors qu'ils aspirent à une formation de cycle général, ils sont plus souvent orientés que les autres dans les filières professionnelles considérées comme des « voies de garage ».

Enfin, *quatrième* point, la France et l'Allemagne se distinguent dans leur façon de prendre en compte les questions d'interculturalité. Le système d'éducation français est assez rigide face à la diversité culturelle puisque le principe de laïcité, qui prône en France depuis la loi de 1905, n'autorise pas l'enseignement des religions au sein de l'institution publique scolaire. Cependant, il existe en France des écoles privées de confession catholique, juive ou protestante qui bénéficient du soutien de l'Etat. Le deuxième collège et lycée musulman de France a ouvert ses portes à Lyon le 5 mars 2007. Ceci indique une prise en compte progressive des besoins spécifiques de la communauté musulmane. Le fait qu'il n'y ait pas eu pendant longtemps d'école privée islamique en France peut s'expliquer selon Schnapper par le manque d'organisation de cette communauté.² A l'opposé, l'Allemagne est le seul pays européen où l'enseignement de la religion confessionnelle est ancré dans la constitution. En Westphalie du Nord-Rhin par exemple, l'enseignement de l'Islam existe depuis 1985 dans les écoles publiques et en 2003 il a été introduit dans certaines écoles de l'Etat fédéral de Berlin.³ Le fait que le système scolaire allemand prend plus en compte la diversité religieuse et culturelle que le système français est un indice supplémentaire du caractère plus différentieliste de la conception allemande de l'intégration nationale. Ceci contribue également au maintien des communautés culturelles et religieuses.

Ainsi, l'école et la citoyenneté sont des piliers et des instruments, proclamés comme tels, de l'intégration en France alors qu'ils ne le sont pas de la même manière en Allemagne, à la fois en raison de leurs fondements historiques et de leur fonctionnement. Les agencements nationaux de ces institutions influencent les modalités d'intégration des descendants des immigrés. A côté de ces institutions qui ont à la fois une fonction unificatrice et socialisatrice pour l'ensemble des individus, quelle que soit leur origine, la France et l'Allemagne ont mis en place, au cours des dernières décennies, des politiques d'intégration.

¹ Cf. Yael Brinbaum et Annick, Kieffer, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education et formation* 72, Septembre 2005, p. 53-75.

² Cf. Dominique Schnapper, « French immigration and integration policy. A complex combination », in Friedrich Heckmann et Dominique Schnapper (eds.), *The integration of immigrants in European societies. National differences and trends of convergence*, Forum Migration 7, Lucius & Lucius, Stuttgart, 2003, p. 15-44.

³ Cf. Friedrich Heckmann, « From ethnic nation to universalistic immigrant integration », in *Ibid.*, p. 45-78.

5.2 Quelles politiques d'intégration ?

Il est intéressant de constater que la France et l'Allemagne ont commencé à envisager une « politique d'intégration » à des époques différentes. Alors que le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a été mis en place en France à la fin des années 1980, en réponse notamment aux émeutes qui eurent lieu dans certains quartiers, jusqu'aux années 1990, la politique d'intégration de l'Allemagne fut une politique de non-intégration¹. Le HCI, par ses recommandations faites au premier ministre, a pour mission de déterminer quelles sont les mesures pouvant favoriser l'intégration. C'est seulement à l'automne 2000 que l'Allemagne a mis en place une commission indépendante chargée de l'immigration, *Zuwanderungskommission*, c'est-à-dire vingt ans plus tard que la France. Cette commission, comme le révèle son nom, ne fait pas seulement des propositions sur l'intégration des immigrés et de leurs familles mais conseille aussi le gouvernement en matière d'immigration. La commission allemande chargée de l'immigration a été le moteur des réformes engagées dans le domaine du droit de la nationalité en 2000 et de la loi sur l'immigration qui est entrée en vigueur en 2005. La politique d'intégration a d'ailleurs été placée au centre de cette loi sur l'immigration. Elle prévoit de mettre en place des cours d'intégration (notamment des cours de langue) et d'encourager le dialogue interculturel et interreligieux. Ceci a d'ailleurs amené le gouvernement, sous la houlette de la Chancelière Angela Merkel, à organiser en 2006 un premier sommet sur l'intégration regroupant les acteurs politiques et de la société civile dans ce domaine. Un deuxième sommet a eu lieu au milieu du mois de juillet 2007 au cours duquel ces acteurs ont présenté un plan d'intégration qui détermine la feuille de route à la fois des acteurs politiques et des associations en vue de favoriser l'intégration des immigrés et de leurs descendants.²

Les deux instances citées ci-dessus ont toutes deux fortement contribué à élaborer une définition de l'intégration spécifiquement nationale et à mettre en place des politiques d'intégration. Dans un de leurs rapports remis au gouvernement, ces deux instances chargées de fournir des expertises sur l'immigration et l'intégration, définissent l'intégration de la manière suivante :

« L'intégration n'est pas une notion réservée aux seules personnes étrangères ou d'origine étrangère, elle concerne chacune des personnes vivant en France et constitue l'élément fondateur du pacte social et du 'vivre ensemble'. »³

« Integration ist ein gesellschaftlicher Prozess, in den alle in einer Gesellschaft Lebenden jederzeit einbezogen sind. Unverzichtbar ist der Integrationswille. Dieser

¹ Dans les années 1990, les débats sur l'immigration portaient en particulier sur les possibilités de lutte contre l'immigration et sur le droit d'asile. L'Allemagne a en effet connu une augmentation considérable du nombre de demandeurs d'asile au début des années 1990, notamment en raison de la guerre civile en ex-Yougoslavie, ce qui a entraîné une focalisation sur le plan politique sur la capacité de l'Allemagne à recevoir les réfugiés.

² Pour plus d'informations sur le plan national d'intégration, consulter le site du gouvernement : <http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/DE/Bundesregierung/BeauftragtefuerIntegration/NationalerIntegrationsplan/nationaler-integrationsplan.html>

³ Cf. Haut Conseil à l'Intégration, *Le contrat et l'Intégration*. Rapport à Monsieur de Ministre, 2003, p. 12.

Integrationswille äußert sich darin, dass sich jeder Einzelne aus eigener Initiative darum bemüht, sich sozial zu integrieren. Dies gilt für Einheimische wie Zugewanderte. »¹

Traduction : « L'intégration est un processus sociétal dans lequel tous les individus sont impliqués à tout moment. La volonté d'intégration est indispensable. Celle-ci s'articule de telle sorte que chaque individu, de sa propre initiative, s'efforce de s'intégrer socialement. Ceci est autant valable pour les immigrés que pour les autochtones. »

Dans ces deux définitions, l'intégration n'est pas comprise comme un acte unidirectionnel qui concerne uniquement les immigrés. Soucieuse de la tradition républicaine, le HCI met l'accent sur le contrat social et donc la « fusion » de l'individu dans l'Etat-nation et sur le « vivre ensemble », l'objectif premier de l'intégration étant d'aboutir à une *société intégrée*. En ce qui concerne l'Allemagne, la volonté d'intégration partant de l'individu, est considérée comme indispensable. Sans stratégie intégrative ou assimilatrice, l'intégration ne peut aboutir. Même si les immigrés et leurs enfants ne sont pas les seuls à devoir faire preuve de cette « volonté d'intégration », en Allemagne, le concept d'intégration est tellement associé à l'immigration et aux immigrés que cette définition semble leur être implicitement réservée. Les immigrés et leurs enfants ont par conséquent un effort à fournir pour arriver à l'intégration sociale et l'objectif, côté allemand, est « d'aboutir » à un *individu intégré*. On peut dire ici que cette distinction franco-allemande renvoie au débat entre Tönnies et Durkheim au sujet des concepts de Communauté, « *Gemeinschaft* », et Société, « *Gesellschaft* », qui constituent les deux formes de la vie sociale. Pour Tönnies, la Société fondée sur des liens mécaniques et dans laquelle les hommes restent distincts malgré ces liens qui les unissent, succède à la Communauté fondée sur des appartenances naturelles, organiques.² Cette transition est caractérisée par un « développement progressif de l'individualisme ». ³ Dans le concept de société de Tönnies, l'individu est l'acteur principal. Pour Durkheim néanmoins, il y a dans la Société, outre des mouvements purement individuels,

« une activité proprement collective, qui est toute aussi naturelle que celle des sociétés moins étendues d'autrefois. »⁴

Le lien social au niveau de la société se fonde donc, dans la tradition sociologique durkheimienne, sur le principe de solidarité, et se construit de manière collective, pour former une société intégrée.

Les définitions de l'intégration fournies par le HCI en France et la *Zuwanderungskommission* en Allemagne sont la preuve d'une prise de conscience au niveau politique de l'importance de l'intégration aussi bien individuelle que sociétale. Les discours français et allemand sur l'« intégration » des immigrés et de leurs familles se sont donc rapprochés dans ce sens ces dernières années puisqu'ils dénotent le besoin de prendre en compte les problèmes spécifiques aux

¹ Cf. Unabhängige Kommission « Zuwanderung », *Zuwanderung gestalten – Integration fördern*, 2001, p. 200.

² Cf. Ferdinand Tönnies, *Gemeinschaft und Gesellschaft : Grundbegriffe der reinen Soziologie*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1963 [1887].

³ Cf. Emile Durkheim, « Communauté et société selon Tönnies », *Revue philosophique* 27, 1889, p. 416-422.

⁴ *Ibid.*, p. 421.

populations immigrées. Alors que l'orientation laïque de l'Etat français semble être inconciliable avec la mise en place d'instances de représentation de certains groupes religieux, il y a une nécessité grandissante de prendre en compte les revendications de certaines communautés depuis quelques années. Avec la construction de la grande mosquée de Paris, par exemple, mais aussi plus récemment, en décembre 2002, avec la mise en place par l'actuel Président de la République Nicolas Sarkozy, à l'époque Ministre de l'Intérieur, du *Conseil Français du Culte Musulman* (CFCM), les derniers gouvernements en place ont cherché à concilier prudemment représentation des musulmans et principe de laïcité. En Allemagne, La conférence de l'Islam, Islamkonferenz, a été mise en place en 2006 par le Ministre de l'intérieur actuel, Wolfgang Schäuble, dans le but d'activer le dialogue entre l'Etat allemand et la communauté musulmane. De plus, il existe une coopération franco-allemande dans ce domaine : à l'issue de la rencontre entre l'ancien Président Jacques Chirac et la Chancelière Angela Merkel en mars 2006, une initiative franco-allemande sur l'intégration et l'égalité des chances a été amorcée.¹ Ce dialogue reflète la montée en puissance du thème de l'intégration au niveau européen et de la question de la place de l'Islam au sein des sociétés européennes.

Dans la pratique, différents organes consultatifs ont été mis en place afin de permettre aux immigrés de se faire entendre sur des questions qui les concernent directement et de favoriser leur intégration.

5.2.1 Les organes chargés de l'intégration des immigrés et de leurs descendants

Dans l'ensemble, les questions traitant de l'intégration des populations immigrées sont, en France comme en Allemagne, incorporées dans les politiques sociales mais il existe cependant des mesures spécifiques visant à favoriser l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans les deux pays.

En Allemagne, les immigrés peuvent s'exprimer par le biais des Conseils pour les étrangers, *Ausländerbeiräte*. Ces conseils servent en quelque sorte d'interface entre les populations immigrées et les acteurs politiques. Ils se positionnent sur les sujets qui touchent les populations immigrées et servent ainsi de canal de communication (*Sprachrohr*). Les « délégués chargés des questions relatives à l'intégration », *Integrationsbeauftragte*, ont pour mission d'informer les acteurs politiques et le grand public sur les questions relatives aux immigrés. Ils ouvrent aussi la voie à la participation politique indirecte des résidents étrangers.² Au-delà de ces instances de représentation des étrangers, des grandes organisations sont actives dans le domaine social. En

¹ Concernant cette initiative, consulter le site <http://www.deutschland-und-frankreich.de/Dialogue-en-matiere-de-politique-d.html>

² Cf. Friedrich Heckmann, « From ethnic nation to universalistic immigrant integration », *op.cit.*, p. 68-72.

Allemagne, les associations caritatives telles que *AWO*¹, *Diakonie*, *Caritas* fournissent un gros travail d'aide à l'intégration des immigrés sur le marché du travail, en particulier aujourd'hui en faveur de leurs descendants.²

En France, le *Conseil National pour l'Intégration des Populations Immigrées* (CNIPI), mis en place en 1984, s'exprime devant le ministre de l'emploi et de la solidarité sur les questions qui touchent aux conditions de vie, au logement, à l'emploi et à l'éducation. Cet organe consultatif compte 60 membres dont, entre autres, 14 sont des représentants des différentes communautés immigrées, 14 sont des représentants des syndicats et 13 sont des représentants des différents ministères. L'organisation principale chargée exclusivement de l'intégration des immigrés (formation professionnelle, logement, etc.) est le *Fonds d'Action Sociale* (FAS) pour les travailleurs immigrés et leurs familles.³ Le FAS n'a qu'une fonction de donateur dans le sens où cette organisation finance les associations actives dans le domaine de l'intégration.⁴ En 2001, le FAS est devenu le FASILD, le *Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations*. Au delà du FASILD, des associations privées de défense des droits des étrangers ont été créées en France, notamment le *Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés* (GISTI), groupe né en 1972 de la rencontre entre des travailleurs sociaux, des militants, des juristes et *SOS-Racisme* qui fut créé fin 1984 à la suite de la grande mobilisation des « Beurs ». Ces associations sont en réalité les seules à jouer un rôle au niveau politique national mais elles n'ont pas la même fonction de participation politique qu'en Allemagne.

5.2.2 Des mesures entre universalisme et particularisme

La France et l'Allemagne ont, pour des raisons quelque peu différentes, attendu longtemps avant de mettre en place des politiques de soutien aux familles immigrées. La France, refusant les particularismes et un traitement différentiel des groupes de population présents au sein de la

¹ AWO : Arbeiterwohlfahrt. Le projet « MentorInnen begleiten MigrantInnen » mis en place par AWO encourage par exemple, sous la forme d'un contrat de tutelle entre une personne volontaire et une personne d'origine immigrée, l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail.

² Jusqu'en 1999, ces trois grandes organisations se partageaient le travail d'intégration par communautés d'immigrés. Caritas s'occupaient des immigrés catholiques (Espagnols, Portugais, Italiens), Diakonie prenait en charge les immigrés grecs et l'AWO les immigrés appartenant à des communautés non chrétiennes, comme les turcs et une partie des immigrés d'ex-Yougoslavie. Cf. OECD, *Die Arbeitsmarktintegration von Zuwanderern in Deutschland*, Paris, 2005, p. 30.

³ Le FAS qui fut créé à l'origine (1958) au bénéfice des « travailleurs musulmans d'Algérie en Métropole » a étendu son champ d'action à l'ensemble des immigrés.

⁴ Cf. Dominique Schnapper, « French immigration and integration policy... » *op. cit.*, p. 35. Le FAS accorde près de 9000 subventions à plus de 5000 associations et organismes pour un montant qui s'est élevé à 1 120 MF en 1999. L'activité du FAS se répartit en neuf secteurs d'intervention : les actions liées à l'habitat et au logement, les aides aux résidents des foyers, l'insertion professionnelle, l'action sociale et familiale, l'intégration de l'enfance et de la jeunesse, l'intégration par l'action culturelle, l'intégration par la communication, le soutien aux actions et aux acteurs et les études et audits.

nation, n'a pas mis en place de politique d'intégration destinée aux descendants des immigrés. C'est pour tenter de résoudre les problèmes urbains qu'une politique de la ville accompagnée de mesures destinées à soutenir les jeunes en situation de difficulté a été mise en place au début des années 1990. Il a donc fallu attendre des décennies avant de voir émerger une politique d'intégration en France, cette dernière étant voilée sous le concept de politique de la ville.¹ L'Allemagne, de son côté, n'ayant pas reconnu l'immigration comme facteur de changement social jusqu'à une date récente, n'a pas eu de politique d'intégration, ce qui explique le grand nombre de mesures successivement prises dans ce domaine ces dernières années. Les politiques d'intégration mises en place récemment ne visent pas exclusivement les descendants des immigrés. Elles sont destinées à faciliter l'intégration des nouveaux-arrivants, en particulier dans le domaine de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et de l'insertion. Ces mesures sont le signe d'une reconnaissance du fait migratoire dans ces deux pays.

Les politiques visant à promouvoir l'intégration des descendants des immigrés ont un caractère plus universel que particulariste dans les deux pays. Notamment, la France et l'Allemagne ont développé des politiques sociales visant à favoriser la réussite des jeunes à l'école et plus tard, leur insertion sur le marché du travail.² Dans les deux pays, ces politiques ont une dimension urbaine et malgré leur caractère universel de par leur envergure, elles atteignent en particulier les enfants d'immigrés. En France, les *zones d'éducation prioritaires* (ZEP), introduites en 1982, et les *établissements sensibles*, catégorie introduite en 1992, ont pour mission d'élever le niveau des classes, d'améliorer les conditions d'apprentissage et de lutter contre la violence à l'école par une présence plus soutenue d'adultes au sein de l'institution scolaire. Les ZEP, bien qu'ayant un objectif universel de correction des inégalités sociales, sont définies entre autres sur le critère de la proportion d'élèves étrangers dans certaines zones³ et viennent donc en aide aux jeunes dont les parents sont immigrés. En Allemagne, le programme « Ville sociale », *Soziale Stadt*, mis en place en 1999 vise à améliorer et stabiliser les conditions de vie des habitants et à rehausser l'image des quartiers. Ici aussi, il s'agit souvent de quartiers à forte concentration de populations immigrées. Ce qui est intéressant ici c'est que les dénominations données à ces programmes n'entraînent pas éventuellement la même stigmatisation des individus qui en sont les bénéficiaires. Dans le cas de la France, l'accent est placé plus clairement sur les problèmes des individus, voire sur leurs déficits, alors que, dans le cas de l'Allemagne, le programme « Ville sociale » ne renvoie pas nécessairement aux caractéristiques sociales des individus.

¹ Cf. Rosemarie Sackmann, *Zuwanderung und Integration*, *op. cit.*, p. 179.

² Pour un aperçu historique de ces mesures voir Dominique Schnapper, « French immigration and integration policy... », *op. cit.*, p. 25-26. et *Le monde* du 01 février 2006.

³ Une zone qui combine certaines caractéristiques sociales et économiques et dans laquelle la proportion d'élèves étrangers dans les établissements est supérieure à 30 % a de fortes chances de devenir une zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Le principe d'universalisme est ancré dans l'action sociale et politique de ces deux pays et ce sont, avant tout, les associations qui ont une action ciblée sur les populations immigrées et issues de l'immigration et au sein desquelles les immigrés et leurs descendants eux-mêmes peuvent être actifs. Le débat houleux sur l'éventualité de la mise en place d'une politique de discrimination positive qui s'est tenu de manière synchrone dans les deux pays montre à quel point les désavantages sociaux et économiques de certains groupes de population font défi au principe d'égalité de traitement et donc à cet universalisme des politiques. La nécessité de prendre en compte les difficultés spécifiques aux descendants des immigrés en Allemagne a d'ailleurs été soulignée par la déléguée à l'intégration Maria Böhmer au cours du sommet sur l'intégration qui s'est tenu en 2006 :

« Wir müssen verhindern, dass eine verlorene 'Generation' entsteht. Integrationsdefizite bergen die Gefahr, dass aus einem Miteinander ein Nebeneinander und im schlimmsten Fall sogar ein Gegeneinander wird. Voraussetzung für den gesellschaftlichen Zusammenhalt in einem weltoffenen Land, in dem Menschen unterschiedlichster Herkunft friedlich und rechtstreu miteinander und in gegenseitiger Achtung leben, ist Integration. »¹

Traduction : « Nous devons éviter de voir naître une « génération perdue ». Les déficits d'intégration nous font courir le risque de ne plus vivre ensemble mais les uns à côté des autres et, dans le pire des cas, les uns contre les autres. L'intégration est la condition nécessaire à la cohésion sociale dans un pays ouvert sur le monde, dans lequel des individus de différentes origines vivent en paix, dans le respect du droit, et dans le respect mutuel. »

En parlant de « déficits d'intégration »², l'accent est mis implicitement sur les descendants des immigrés en Allemagne et sur *leurs* déficits d'intégration, déficits pouvant menacer la cohésion sociale. En France, dans son dernier rapport au gouvernement, le HCI a également mis l'accent sur les difficultés rencontrées par les jeunes, notamment ceux vivant dans les quartiers en difficulté, et a souligné deux idées essentielles de l'intégration : l'aspect fondamental du travail comme principal facteur d'intégration et source de reconnaissance, et la nécessité de reconnaître les efforts de ceux qui ont accompli un bon parcours scolaire ou universitaire. Les problèmes sociaux sont donc placés, en France, au cœur des préoccupations et ne sont pas uniquement l'affaire des descendants des immigrés.

Cet aperçu des conceptions française et allemande de l'intégration nationale et des politiques mises en place afin de promouvoir l'intégration des immigrés et de leurs descendants montre que la France et l'Allemagne ont eu pendant longtemps des conceptions distinctes de l'intégration nationale, notamment en ce qui concerne leur approche de la citoyenneté et donc de l'accès à la communauté des citoyens et des instruments utilisés pour faciliter l'intégration. Ces conceptions ont des répercussions jusqu'à aujourd'hui sur les politiques d'intégration qui furent mises en place

¹ Cf. Bundeskanzleramt, *Gutes Zusammenleben – Klare Regeln*, 2006.
<http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2006/07/2006-07-12-integrationsgipfel-papier.html>

² Déficit qui renvoient au manque de connaissance de la langue allemande, au faible niveau d'études et de formation professionnelle, au fort taux de chômage et au manque de respect des règles de la vie en communauté.

dans chaque pays. Dans le discours français, il faut lutter contre l'exclusion et les discriminations, l'objectif étant d'obtenir une société intégrée. En Allemagne, la question est plutôt de trouver les moyens d'incorporer les immigrés et leurs descendants dans la communauté nationale et de faire en sorte qu'ils s'identifient à cette dernière, l'objectif étant de voir naître des « individus intégrés ».

L'intégration est un processus bi-directionnel et il faut s'interroger sur la façon dont les populations française et allemande réagissent au fait migratoire et à la présence des immigrés et de leurs descendants. En effet, la nécessité politique d'intégrer des immigrés et leurs familles et d'en faire des citoyens peut se heurter à des réticences au sein des populations qui ont alors le sentiment de perdre leurs privilèges. Pour répondre à cette question, il faut revenir aux différences qui existent entre la France et l'Allemagne en termes de représentations collectives et de genèse de la distance sociale. Ceci permet, d'une part, d'ajouter la dimension des représentations sociales au cadre national présenté à la fin du deuxième chapitre, dimension à prendre en compte lorsque l'on traite de l'intégration des immigrés et de leurs descendants et, d'autre part, d'exposer la façon dont les populations immigrées sont perçues dans les deux pays et dans quelle mesure ces représentations peuvent être considérées comme des obstacles à leur participation à la société dans laquelle ils vivent.

5.3 Représentations collectives et distance sociale

Pour les pays d'immigration de longue tradition, tels que les Etats-Unis ou le Canada, l'immigration a été un élément fondateur de l'identité nationale. Dans sa loi sur le multiculturalisme, le Canada reconnaît par exemple la diversité des Canadiens en termes de race, de religion et d'origine ethnique comme étant une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Cette reconnaissance de la diversité est assurée par le principe d'égalité entre tous les canadiens. La politique canadienne d'intégration est explicitement multiculturelle et donne donc lieu à des mesures favorisant l'engagement *de* la diversité et *pour* la diversité.¹ Le traitement politique de l'immigration, le degré de prise en compte de la diversité culturelle au sein des institutions politiques et les fondements de la nation se répercutent sur les représentations des individus face au phénomène migratoire et aux familles immigrées. Le déni du fait migratoire par l'Allemagne et l'opposition faite entre « étrangers » et « Allemands » n'a pas donné lieu à une politique multiculturelle comme au Canada mais bien plus à une politique d'exclusion, en particulier politique, du fait de l'absence de politique d'intégration explicite et de la difficulté de devenir citoyens allemands pour les étrangers. Cette définition de la nation par la composante ethnique du *Volk* a participé à faire de l'étranger un élément « difficilement intégrable ».

¹ Cf. Rainer Geißler, « Einheit-in-Verschiedenheit – Die interkulturelle Integration von Migranten, ein humaner Mittelweg zwischen Assimilation und Segregation », *Berliner Journal für Soziologie* 3, 2004 p. 287-298.

Au sein de la nation, le pouvoir symbolique se traduit dans les pratiques de désignation de l'Autre, dans le discours sur l'immigration et l'immigré. Pendant longtemps, les travailleurs immigrés en Allemagne et leurs enfants ont été considérés comme des étrangers. Etranger, on le devient avant tout par le regard « des autres ». Le concept d'étranger utilisé aussi bien dans les discours politiques que dans la production scientifique (on parlait en Allemagne dans les années 1970/1980 de recherche sur les étrangers, *Ausländerforschung*) est l'expression même de l'exclusion des immigrés de la société allemande. Dans un tel concept et dans son utilisation dans les différents champs se reflètent par conséquent les modes de représentation de la réalité sociale. Il y a eu cependant un glissement des concepts. Le terme de *Mitbürger*, concitoyen, qui est aujourd'hui parfois préféré à celui de *Ausländer*, étranger, souligne l'inclusion de l'Autre tout en l'excluant de manière symbolique puisqu'il n'est pas un citoyen au sens de citoyen à part entière, mais plutôt citoyen de seconde classe, citoyen pour ainsi dire « toléré ».¹ L'utilisation plus courante de la notion de « personnes issues de l'immigration », *Personen mit Migrationshintergrund*, témoigne de ce changement de conceptualisation en Allemagne.

En France, l'immigration étant fortement liée à la colonisation, la vision de l'Autre au sein de la population française a largement été influencée par ce rapport entre Etat colonisateur et Etat colonisé, même si le principe d'égalité est au cœur de l'idée républicaine. Guénif-Souilamas voit d'ailleurs dans les relations entre les communautés en France un prolongement des rapports coloniaux puisque, aujourd'hui, les jeunes d'origine arabo-musulmane continuent à être relégués aux marges de la société. Weil souligne lui aussi l'effet d'identification des jeunes nés de parents immigrés maghrébins à l'histoire coloniale. Ce que vivent ces derniers, notamment les pratiques discriminatoires, est assimilé à la relation entre colonisateur et colonisé qu'ont connue leurs parents à l'époque coloniale et après leur installation sur le territoire français.²

En considérant la nature de la distance sociale qui sépare les populations immigrées des autochtones, il est possible de comprendre pourquoi l'intégration des populations issues de l'immigration varie d'un pays à l'autre et également, pourquoi l'intégration même des enfants d'immigrés est un cas particulier. La distance sociale n'est pas uniquement le produit d'actes individuels mais représente bien plus le résultat d'un processus historique d'institutionnalisation des démarcations sociales. Les frontières qui séparent les individus de différentes origines sont le produit de l'histoire sociétale et des relations entre les groupes au sein des sociétés. Ces dernières n'étant pas identiques en France et en Allemagne, la nature de la formation de ces frontières n'influe pas de la même manière sur les modes d'intégration des populations issues de l'immigration.

¹ Cf. Klaus Eder et al., *Die Einhegung des Anderen*, *op. cit.*

² Cf. Patrick Weil, « Un statut d'infériorité ressenti ou réel ? », *Libération*, 9 Mai 2005, p. 17.

5.3.1 L'immigration : un phénomène constitué en problème social

Dans le discours scientifique, ce sont avant tout les « problèmes » accompagnant l'immigration qui sont devenus des objets de la sociologie et d'autres disciplines. Comme le souligne Sayad,

« l'immigration a fini, sous l'influence de différents facteurs, par être constituée en 'problème social' avant de devenir objet de la sociologie. Plus que tout autre objet social, il n'est de discours à propos de l'immigré et de l'immigration qu'un discours *imposé* ; plus que cela, c'est même toute la problématique de la science sociale de l'immigration qui est une problématique imposée. »¹

Dans le domaine politique, l'accent est rarement mis sur les apports de l'immigration, que ce soit dans le domaine de la culture ou de l'économie. En effet, on oublie volontiers que sans la main d'œuvre étrangère, ni la France ni l'Allemagne n'auraient pu, après la Seconde Guerre mondiale, relancer aussi rapidement leurs économies et remédier à leurs problèmes démographiques. Pourtant, de récents travaux montrent que les immigrés, par leur travail, ont considérablement contribué au maintien des systèmes de protection sociale.² En France, il existe aujourd'hui un certain nombre d'idées reçues sur l'immigration, notamment l'idée selon laquelle la France serait un pays d'immigration massive³, alors que les lois sur l'immigration qui ont été votées en 2006 limitent fortement l'immigration à une immigration « choisie ». La tendance en Allemagne est identique. Le sentiment d'invasion par les immigrés s'est vite propagé dans l'opinion publique allemande. En juin 1973, l'hebdomadaire *Der Spiegel* titrait un de ses articles de la manière suivante : « Les turcs arrivent ! Sauve qui peut ». Ainsi, le discours médiatique tend à associer l'immigration à un problème qu'il faut résoudre. Une convergence des politiques d'immigration peut d'ailleurs être observée dans les deux pays, avec une volonté de « choisir » les immigrés, ce qui renforce à nouveau la thèse de la fonction économique de l'immigration pour les pays d'Europe occidentale. L'Allemagne a récemment voté la loi sur l'immigration entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et qui prévoit de limiter l'immigration de personnes peu qualifiées et d'encourager celle de personnes hautement qualifiées.⁴

¹ Cf. Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Universitaires et De Boeck, Bruxelles, 1991, p. 62-63.

² Cf. Felix Büchel et Joachim R. Frick, « Immigrants in the UK and in West Germany – Relative income positions, income portfolio, and redistribution effects », *Journal of Population Economics* 17, 2004, p. 553-581.

³ Cf. François Héran, « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population & Sociétés* 397, 2004.

⁴ A l'époque de l'immigration du travail en Allemagne, l'immigration fut dictée par une fonction purement économique et c'est cet aspect-là qui prévaut aujourd'hui encore dans les politiques d'immigration des pays européens. Le vieillissement de la population et ses effets sur les systèmes de protection sociale sont, entre autres, les raisons pour lesquelles la France et l'Allemagne ont mis en place une politique d'immigration contrôlée visant à faire entrer sur le territoire les immigrés les plus « avantageux » pour l'économie, c'est-à-dire les immigrés les plus qualifiés, et à refouler aux frontières, dans la mesure du possible, les autres, en particulier les demandeurs d'asile.

L'immigration n'a pas été constituée en problème social dès le départ ; c'est une fois la lutte des classes épuisée que le phénomène migratoire est devenu un problème social. L'épuisement de la lutte des classes qui a accompagné le passage de nos sociétés à l'ère postindustrielle est l'expression de l'affaiblissement des clivages sociaux traditionnels. La persistance de la lutte des classes en France et en Allemagne après la guerre, a permis dans un premier temps « d'oublier l'immigration ». Avec l'apparition de la nouvelle question sociale, l'augmentation du chômage, l'émergence des problèmes urbains, etc., l'immigration a été progressivement tenue responsable des dysfonctionnements sociaux.¹ Aujourd'hui, ce sont avant tout les descendants des immigrés qui sont présentés, dans les discours publics et politiques, comme étant à l'origine des problèmes sociaux. Une part de l'opinion publique voit en eux la cause de la désintégration sociale, de la criminalité et, dans le cas de la France, de l'insécurité. En Allemagne, les problèmes de repli sur la communauté sont considérés comme une cause des « déficits d'intégration » des descendants des immigrés, en particulier de ceux qui sont nés de parents turcs, non comme sa conséquence. L'immigration étant présentée comme une source des inégalités sociales, le discours public crée ainsi l'illusion d'une société n'étant plus divisée selon les clivages sociaux traditionnels mais selon des critères identitaires marquant la distinction entre « Nous » et « Eux ».² Cette fragmentation culturelle que l'on peut observer dans la plupart des sociétés occidentales est indissociable de la crise de l'Etat-nation. Selon Eder, la raison de cette représentation de l'immigration en tant que problème est liée premièrement au fait qu'elle remet en question l'Etat-nation au niveau de son intégration structurelle et deuxièmement parce qu'elle représente un défi pour l'intégration culturelle. C'est précisément l'articulation de ces deux sortes de conflits qui rend possible l'utilisation du phénomène migratoire comme instrument de communication dans la sphère publique des problèmes rencontrés par les sociétés européennes.³ De plus, la présence d'individus qui ne sont pas des citoyens nationaux rend difficile la légitimation du principe universel d'égalité puisqu'ils sont exclus d'un des plus grands principes en vigueur dans les sociétés démocratiques occidentales, celui même de l'égalité.

En France, les études sociologiques prenant les populations issues de l'immigration comme objet d'étude se sont multipliées après des révoltes qui eurent lieu dans les banlieues à la suite de bavures policières et qui coûtèrent la vie à plus d'une centaine de jeunes, maghrébins pour la plupart.⁴ Ces analyses mettent en lumière les effets dévastateurs du chômage et de l'exclusion sociale au sein de certaines communautés. Elles soulignent également les difficultés sociales

¹ Cf. Michel Wieviorka, « Zur Überwindung des Konzeptes der Integration. Eine Lektion aus französischen Erfahrungen der Gegenwart », in Yves Bizeul (Hrsg.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, op. cit., p. 1-11.

² Cf. Klaus Eder, « Warum ist Migration ein soziales Problem?... », op. cit.

³ *Ibid.*, p. 72-73.

⁴ François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, op. cit. ; Adil Jazouli, *L'action collective des jeunes maghrébins de France*, C.I.E.M.I et L'Harmattan, 1986 et Michel Wieviorka, *Violence en France*, Editions du Seuil, Paris, 1999.

spécifiques aux jeunes issus de l'immigration, victimes de discrimination dans la recherche d'emploi et frustrés de ces expériences. En Allemagne, c'est en particulier dans le domaine de la sociologie de l'éducation que le devenir des enfants des immigrés est devenu un objet de recherche depuis le milieu des années 1980. Là aussi, les sociologues se penchent sur les transformations urbaines, la désintégration sociale et l'émergence éventuelle de conflits qui peuvent découler de ses mutations sociales.¹ Néanmoins, la recherche en Allemagne est moins souvent placée dans le contexte social général ; ce qui provient du fait que les questions liées à l'intégration sont conçues et perçues de ce côté du Rhin comme ne concernant que les populations immigrées ou issues de l'immigration.

Les réticences des individus face à l'immigration et les processus de stigmatisation de certains groupes de population ne contribuent pas à rétablir le lien social qui s'effiloche depuis quelques années sous l'effet des différentes crises économiques et sociales, bien au contraire. Les élections françaises de 2002 et le succès de Jean-Marie Le Pen, candidat du Front National, au premier tour des élections présidentielles ont montré que le retour en force de l'idéologie de l'extrême droite est fortement liée à une crise politique combinée à une insatisfaction profonde d'une grande partie de la population. La peur de l'Autre se traduit par des attitudes négatives envers tout ce qu'il peut représenter. Il est donc intéressant ici de montrer quel est le degré d'acceptation du phénomène migratoire et de la présence des immigrés et de leurs familles au sein de ces deux Etats.

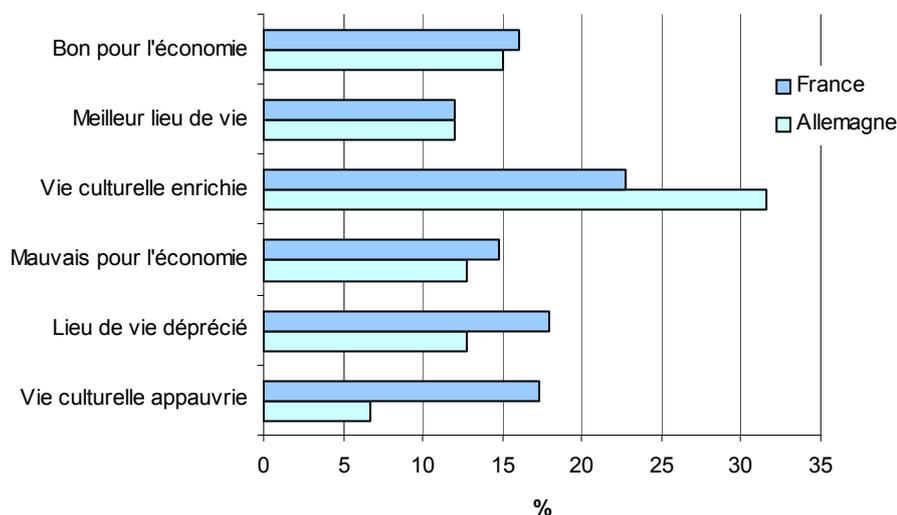
Les attitudes face à l'immigration dépendent d'un certain nombre de facteurs tels que le niveau de diplôme, le statut professionnel, le type d'activité, l'âge etc. et il n'est pas possible ici de se pencher sur l'ensemble de ces facteurs en détails. L'enquête nommée « *European Social Survey* »² a porté entre autres en 2001, la première année d'enquête, sur les perceptions des européens face à l'immigration. Trois domaines sont exploités ici : les effets positifs ou négatifs de l'immigration sur l'économie nationale, sur la qualité de la vie et sur la culture. Si on se penche sur ce sujet pour la France et l'Allemagne, dans une perspective purement descriptive, on s'aperçoit alors que des similarités et des disparités existent entre les deux pays. En France et en Allemagne, on retrouve à peu près le même nombre d'enquêtés estimant que l'immigration est un phénomène positif pour l'économie (environ 15 %) et la qualité de la vie (environ 12 %). En revanche, dans le domaine culturel, près du tiers des enquêtés en Allemagne estiment que l'immigration constitue un enrichissement contre un peu moins du quart des enquêtés en France. C'est en France, enfin, que le plus grand nombre d'enquêtés voit dans l'immigration un phénomène ayant des effets négatifs

¹ Voir en particulier Wilhelm Heitmeyer et Reimund, Anhut, *Bedrohte Stadtgesellschaften*, op. cit. et Wilhelm Heitmeyer (Hrsg.), *Die Krise der Städte. Analysen zu den Folgen desintegrativer Stadtentwicklung für das ethnisch-kulturelle Zusammenleben*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1998.

² Cf. R. Jowell and the Central Co-ordinating Team, *European Social Survey 2002/2003, Technical Report*, Centre for Comparative Social Surveys, City University, Londres, 2003.

puisque dans les trois domaines présentés, le taux de réponses dans les catégories reflétant une attitude négative est supérieur à celui de l'Allemagne.¹

Diagramme 4 Perceptions face à l'immigration en France et en Allemagne



Source : *European Social Survey 2001, données pondérées. Les enquêtés répondent à ces questions en utilisant une échelle de 0 à 10. Dans la catégorie « Good for... », les réponses 0 à 3 ont été regroupées. Dans la catégorie « Bad for... » les réponses 8 à 10 ont été regroupées.*

Le caractère symboliquement négatif qui pèse sur le phénomène migratoire et sur la présence des immigrés ne s'arrête pas à la première génération. Les processus et mécanismes de stigmatisation, qui reposent sur une asymétrie de pouvoir et en sont à la fois la garantie, ont tendance à perdurer. Les descendants des immigrés subissent les répercussions des représentations de l'immigration comme « problème social » et deviennent à leur tour un « problème » pour la société dans laquelle ils grandissent. Il est donc important de garder en mémoire que l'assignation des populations issues de l'immigration à certaines positions dans la société est un processus influencé par ces représentations collectives et que ces dernières se perpétuent aujourd'hui jusqu'à la troisième génération. En effet, les acteurs qui furent au cœur des émeutes qui ont eu lieu dans les banlieues françaises en novembre 2005 ne sont pas, pour beaucoup d'entre eux, les descendants directs des immigrés et n'appartiennent donc pas à la « seconde génération ». Il s'agit en grande partie de la « troisième génération », donc des enfants des descendants d'immigrés qui à leur tour, voient leur situation marquée par un rapport de domination et une situation de discrimination et de relégation

¹ Les questions portant sur les attitudes posent certains problèmes méthodologiques, notamment celui du biais de « désirabilité », *social desirability bias*. Les enquêtés confrontés à ces questions sont souvent tentés de répondre conformément à ce qui est souhaité socialement. Cf. Allyson L. Holbrook, Melanie C. Green et Jon A. Krosnick, « Telephone versus face-to-face interviewing of national probability samples with long questionnaires : comparisons of respondent satisficing and social desirability response bias », *Public Opinion Quarterly* 67, 2003, p. 79-125).

qui les dépasse et les exaspère. La présence des immigrés étant considérée comme problème social, la perception collective de ce phénomène pèse sur le destin des enfants d'immigrés et vient compliquer leur intégration au sein de la nation. Les représentations collectives du phénomène migratoire agissent comme une « déterminante invisible » et viennent structurer les parcours des descendants des immigrés, en particulier de ceux et celles qui sont le plus associés à l'émergence des problèmes sociaux et, dans le cas des musulmans et/ou de ceux qui sont d'origine arabe, à une menace terroriste qui pèserait sur les sociétés occidentales : les jeunes d'origine maghrébine en France et d'origine turque en Allemagne.

5.3.2 Héritage de l'immigration et héritage de la colonisation

Un élément décisif des processus de démarcation entre groupe majoritaire et groupes minoritaires est lié à ce que l'on peut appeler « l'héritage de l'immigration ». Comme cela a été dit dans une section précédente, le passé migratoire familial est au cœur de l'histoire des jeunes nés de parents immigrés et c'est en partie cette caractéristique qui les rend particulièrement vulnérables dans les sociétés dans lesquelles ils vivent. La couleur de peau, le nom, le prénom, l'accent sont autant de caractéristiques qui renforcent cette vulnérabilité et interviennent comme des déclencheurs des mécanismes de discrimination. L'héritage de l'immigration, qu'il ait une empreinte coloniale ou non, crée une distance sociale entre les individus, entre « ceux d'ici » et « ceux de là-bas ». Il influence les relations entre les individus et entre les groupes. Les individus du groupe majoritaire ont peur de l'Autre et craignent de voir leur propre statut dévalué par sa simple présence.

L'héritage de la colonisation a laissé des marques profondes dans les consciences en France. Les répercussions psychologiques de la guerre d'Algérie sur les immigrés algériens et l'état de marginalisation de ces derniers au sein de la société française n'ont pas donné à leurs descendants la possibilité de se construire une identité positive et de développer un rapport sain à la France. Beaud et PIALOUX voient dans cet héritage une transmission du souvenir de la surexploitation, de la domination culturelle et de l'humiliation sociale :

« dans cet héritage-là, à de rares exceptions près, la fierté n'a pas vraiment sa place. »¹

Les contenus des livres scolaires ne viennent pas atténuer ce sentiment de dévalorisation présent chez beaucoup de jeunes. En effet, ils font face à une hiérarchisation des cultures, la leur étant parfois présentée comme inférieure et rétrograde.² Pour Schumann³, par l'immigration de leurs parents algériens, les enfants ont fait l'expérience de l'aliénation, de la déstabilisation et de la dévalorisation, expérience qui a des répercussions négatives sur l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Une telle expérience provoque, dans certains cas, le rejet de tout ce qui a trait à la famille, à la

¹ Cf. Stéphane Beaud et Michel PIALOUX, *Violences urbaines, violence sociale, op. cit.*, p. 406.

² Cf. Adelheid Schumann, *Zwischen Eigenwahrnehmung und Fremdwahrnehmung : Die Beurs, Kinder der maghrebinischen Immigration in Frankreich*, Editions IKO, 2002, p. 101.

³ Cf. Adelheid Schumann, *Zwischen Eigenwahrnehmung und Fremdwahrnehmung, op. cit.*, p. 40.

culture d'origine : c'est l'envie de se détacher et de n'être plus que soi-même, un être sans histoire si ce n'est sa propre histoire individuelle. C'est l'envie d'être tout en n'étant plus rien, pour devenir autre chose, pour devenir « comme les autres », invisible.

La perception de la présence des immigrés dans les deux pays tend à se renforcer à partir du moment où les immigrés sont présents et donc visibles dans l'espace social et physique. Alors que les parents, immigrés, passent pour ainsi dire inaperçus puisqu'ils sont logés au départ dans des foyers de travailleurs, à l'écart de la société d'accueil, les enfants d'immigrés, eux, se voient projetés dans l'espace public, l'école étant le lieu où leur présence devient de plus en plus évidente. Pour les premiers, au départ, la question de l'intégration ne se pose pas étant donné qu'ils ont émigré sans leurs familles et qu'ils considèrent leur présence à l'étranger comme temporaire. C'est après la réunification familiale et l'installation des familles immigrées que l'immigration et la présence immigrée devient un fait indéniable. La thématique de l'intégration se pose donc plus pour les enfants d'immigrés qui à l'inverse de leurs parents ont assimilé la culture propre au pays d'accueil et n'ont que peu de connaissance du pays d'origine de leurs parents. En raison de ces caractéristiques, on pourrait penser que la distance sociale diminue avec les nouvelles générations issues de l'immigration mais les enfants d'immigrés,

« contrairement aux apparences, [...] occupent dans le champ des rapports de force symboliques une position encore plus dominée que la position de leurs parents : en effet, à l'inverse de l'immigré traditionnel qui pouvait encore se donner l'illusion d'être 'hors jeu' et d'ignorer le processus même de la stigmatisation, ils ne peuvent quitter la partie dans laquelle ils sont engagés, ni même feindre de n'être point concernés. »¹

Les rapports de domination qui caractérisaient la relation entre immigrés et non immigrés se répercutent sur la vision qu'ont les individus des descendants des immigrés et façonnent aussi l'identité sociale de ces derniers, conscients de la stigmatisation dont ils sont l'objet. L'idée de Sayad selon laquelle les descendants des immigrés sont probablement plus victimes de discrimination, ou bien qu'ils en font une expérience plus forte dans leur quotidien est soulevée par d'autres chercheurs pour lesquels l'exclusion dont les descendants des immigrés sont victimes témoigne du paradoxe de l'intégration. En réalité, plus les immigrés et leurs descendants deviennent visibles, plus ils vont faire face à la discrimination. Alors que leurs parents étaient pour ainsi dire invisibles, il est possible que les descendants des immigrés ne soient plus comme leurs parents concentrés dans un secteur de l'économie ou dans certaines branches professionnelles, telles que les usines, endroits fermés et à l'abris des regards, mais qu'ils soient bel et bien éparpillés dans différentes catégories.² De plus, la logique d'exclusion de l'Autre ne se construit pas toujours autour d'une différence culturelle. Dans leur livre *Etablierte und Außenseiter*, Elias et

¹ Cf. Abdelmalek Sayad, *La double absence*, op. cit., p. 361.

² Cf. Andrea Rea, John Wrench et Nouria Ouali, Introduction : discrimination and diversity, in John Wrench, John Wrench et Nouria Ouali (éds.) : *Migrants, ethnic minorities and the labour market : integration and exclusion in Europe*, 1999, p. 1-18

Scotson¹ montrent notamment comment une telle logique d'exclusion se base sur un rapport dominé/dominant inventé de toute pièce par le groupe le plus ancien. En effet, dans leur enquête, les auteurs ont observé que des groupes de même origine sociale et nationale développent des pratiques de démarcation et de stigmatisation proches de celles que l'on peut observer lorsqu'il s'agit de populations autochtones à l'égard de populations immigrées.

Pour reprendre la pensée de Sayad, c'est, entre autres choses, cette asymétrie de pouvoir entre société d'émigration et société d'immigration qui est à la source du phénomène migratoire et des pratiques individuelles et sociales en cours dans la société d'immigration. Les différentes positions assignées aux immigrés de différentes origines peuvent être analysées comme étant le reflet de cette bipolarité entre pays riches et pays pauvres dans la structure sociale.² Egalement dans cette perspective, Waldhoff³ décrit comment les immigrés provenant de pays considérés comme n'ayant pas atteint le même stade dans le processus de civilisation que les individus vivant dans les sociétés occidentales sont perçus par ces derniers comme étant une menace pour leur propre processus de civilisation et se créent une image de l'Autre en la dégradant afin de valoriser leur propre image. Les termes qui sont utilisés pour pointer du doigt l'altérité sont d'ailleurs nombreux et les tentatives entreprises pour lui échapper échouent bien souvent. Schuman a élaboré une liste assez exhaustive des noms employés pour désigner les enfants des maghrébins.⁴ Elle n'énumère pas moins de sept termes⁵ qui renvoient à la position de colonisés et de « non civilisés » des parents mais aussi aux caractéristiques physiques. Ces mécanismes de désignation et par là-même de dévalorisation de l'Autre ont une fonction bien précise puisqu'ils permettent d'entretenir la suprématie du groupe majoritaire sur les groupes minoritaires. De la même façon que le charisme du groupe majoritaire, charisme s'étant forgé à une époque glorieuse et fondamentale dans la constitution du groupe, se perpétue à travers les générations,⁶ les expériences déstabilisantes et dévalorisantes des colonisés se perpétuent elles-aussi à travers les générations. Les descendants des immigrés maghrébins, en particulier algériens, ont donc un héritage lourd à porter.

¹ Cf. Norbert Elias et John L. Scotson, *Etablierte und Außenseiter*, Suhrkamp, 1993.

² Cf. Abdelmalek Sayad, *La double absence*, op. cit., p. 236.

³ Cf. Hans-Peter Waldhoff, « Der internationale Migrations- als Zivilisierungsprozeß? Ein asymmetrisches Verflechtungs- und Abwehrmodell auf mehrere Ebenen », in Helga Nowotny et Klaus Taschwer (eds.), *Macht und Ohnmacht im neuen Europa. Zur Aktualität der Soziologie von Norbert Elias*, Wien, 1993, p. 167-188.

⁴ Cf. Adelheid Schumann, *Zwischen Eigenwahrnehmung und Fremdwahrnehmung*, op. cit.

⁵ En voici la liste : sale arabe, bougnoule, sidi, nordaf, bicot, melon, les gris, et raton. Le terme « beur » était au départ un terme à caractère discriminant. Il a reçu néanmoins une connotation positive suite au mouvement beur au milieu des années 80. Le terme « beur », version « verlan » d'« arabe », a été renversé une nouvelle fois pour former le terme « rebeu » plus courant à l'heure actuelle. *Ibid.*, p. 365-370

⁶ Ceci renvoie à la théorie d'Elias et Scotson sur la constitution du « Nous » et du « Eux » appliquée à la formation des nations par l'émergence d'un charisme de groupe, et à sa perpétuation à travers les livres et les cours d'histoire ou les grandes œuvres érigées à une époque glorieuse, cf. Norbert Elias et John L. Scotson, *Etablierte und Außenseiter*, Suhrkamp, 1993.

L'histoire de la Turquie et de l'Allemagne n'est pas marquée par de telles souffrances. Les immigrés turcs et leurs descendants sont avant tout « étrangers ». Par le caractère provisoire de l'immigration, l'immigré turc est un étranger de passage qui n'est pas sensé, à priori, remettre en cause les fondements de l'identité nationale allemande. De plus, la fonction de l'immigration turque est principalement économique. Malgré tout, les mécanismes de démarcation et de justification de la différence sont similaires, l'immigré turc étant lui aussi considéré comme l'étranger, le « non civilisé ». Sa position d'infériorité, son statut dans la société et l'idée de sa présence uniquement provisoire ont fait qu'il ne fait « tout simplement » pas partie du projet national allemand. Les descendants des immigrés turcs sont eux-aussi confrontés à des désignations aux connotations explicitement négatives. Mais le registre est moins large que ce qu'il est en France pour désigner les populations d'origine maghrébine. Le terme le plus utilisé est celui de Kanake, terme qui signifie en réalité « Humain » en langage polynésien et n'a donc pas de connotation négative au départ.¹

L'héritage de l'immigration pèse par conséquent de tout son poids sur les descendants des immigrés en France et en Allemagne alors que beaucoup d'entre eux n'ont peut-être jamais foulé le sol du pays d'origine de leurs parents. La stigmatisation est au cœur des rapports de domination. Le stigmate qualifié par Goffman de « tribal », parce que lié à la race, la nation et la religion, se transmet de génération en génération, comme par contamination.² L'individu se voit ainsi attribué les caractéristiques de la famille, du groupe, et reprend le discrédit à son compte. L'immigration en tant que caractéristique de l'histoire familiale vient donc bouleverser le destin des descendants des immigrés.

5.4 Conclusion

Ce chapitre a permis de montrer dans quelle mesure le contexte politique et idéologique français dans lequel les descendants des immigrés évoluent se distingue du contexte allemand. Chaque cadre national est caractérisé par des régulations spécifiques et peut être considéré comme un espace d'opportunités et de restrictions. La conception française semble être au premier abord plus prometteuse puisqu'elle se base sur une inclusion de l'Autre et que la naissance sur le sol français fait de l'individu, sous certaines conditions néanmoins, un citoyen. Cette opportunité donnée aux enfants nés en France de parents immigrés devrait avoir des répercussions non seulement sur le rapport que les jeunes d'origine immigrée entretiennent avec la France en termes de sentiment national et d'intérêt pour le pays et pour ce qui s'y passe, mais aussi sur leurs attentes qui découlent de leur citoyenneté en termes d'égalité, de justice sociale et de reconnaissance.

¹ La connotation négative viendrait en réalité du mot « Hannake », mot qui fut utilisé au début du siècle par les allemands de la région de Bohême pour se démarquer des Tchèques présents dans cette région.

² Goffman distingue deux autres types de stigmate : les « monstruosité du corps », les déformations physiques, et les « tares du caractère », comme par exemple le manque de volonté. Cf. Erving Goffman, *Stigma. Über Techniken der Bewältigung beschädigter Identität*, Suhrkamp, 1975 [1967].

L'analyse de la fonction et de l'organisation des institutions scolaires suggère que l'école française, de par son fonctionnement et son empreinte universaliste, offre aux enfants des immigrés de meilleures chances de mobilité scolaire que l'école allemande. Cette dernière sélectionne très tôt les enfants pour les orienter dans les différentes filières du système scolaire et, ainsi, ne laisse pas aux enfants des immigrés le temps de rattraper les autres enfants nés de familles allemandes sur le plan notamment des compétences linguistiques mais aussi des compétences scolaires générales. L'exclusion des immigrés et de leurs descendants qui commence par le déni persistant de citoyenneté en Allemagne et par un système scolaire qui, de par sa structure, place les enfants d'immigrés dans une situation de handicap. Néanmoins, il faut aussi souligner la place donnée à l'interculturalité au sein de l'école allemande et aux grandes associations caritatives qui, depuis l'arrêt officiel de l'immigration du travail et suite aux mesures de regroupement familial, se chargent de l'intégration des familles immigrées et de l'intégration socioprofessionnelle des jeunes nés de parents immigrés.

Par ailleurs, sur le plan des représentations, ce chapitre a permis de montrer que la France et l'Allemagne, même si on peut observer une convergence des politiques, ont une approche différente des « immigrés ». En France, les immigrés sont musulmans.¹ En Allemagne, les immigrés sont étrangers et turcs.² En France, dans les représentations collectives, l'immigré est également assimilé au colonisé. Ceci le place, comme ses enfants, dans une situation de dominés face aux natifs français. Ce rapport dominant/dominé n'est pas sans exister en Allemagne mais ses fondements sont moins historiques. Il se base avant tout sur une opposition, ancrée dans la législation, entre citoyens allemands et étrangers, opposition qui, d'un point de vue des expériences, ne crée pas un rapport entre les groupes d'origine marqué aussi fortement par la souffrance et l'humiliation.

L'idée française d'intégration par la citoyenneté ne semble pas se répercuter dans des attitudes plus positives face à l'immigration et aux populations immigrées en France. La population française s'avère moins indulgente que la population allemande sur les questions liées aux répercussions de l'immigration. Elle est nettement plus souvent perçue en France comme une menace pour la cohésion sociale et la vie culturelle. Ce résultat étonne d'ailleurs puisque les influences des cultures africaines, aussi bien du Maghreb que d'Afrique subsaharienne, font bien parties intégrant aujourd'hui de la culture en France. On y retrouve tant au niveau culinaire qu'artistique un mélange culturel important. La préparation du couscous n'est plus aujourd'hui l'apanage des

¹ Cf. Nancy L. Green, « Religion et ethnicité. De la comparaison spatiale et temporelle », in Riva Kastoryano (dir.) *Les codes de la différence. Race – Origine – Religion. France – Allemagne – Etats-Unis*, Presses Sciences Po, Paris, 2005, p. 68 – 88.

² Même si depuis peu de temps, la religion devient de plus en plus un critère de démarcation. Par exemple, le titre de la conférence organisée par la Friedrichs-Ebert-Stiftung « *Junge Muslime und Bildung im europäischen Vergleich* », « Les jeunes musulmans et l'éducation : comparaison européenne », est révélateur de cette tendance.

seuls maghrébins ou pieds-noirs, ce plat est bel est bien devenu un plat intégré à la cuisine française qui comme le dit Hubert « est entré dans nos cuisines par la voie coloniale ». ¹

La vulnérabilité de certains groupes de population au sein de chaque société et les fondements de la distance sociale qui les sépare des natifs ont été mis en évidence. La colonisation ayant fortement influencé les représentations qu'ont les individus de l'immigration, la stigmatisation des descendants des immigrés maghrébins en France est particulièrement forte, plus forte qu'envers les descendants des immigrés turcs en Allemagne. Par ailleurs, la crainte du fondamentalisme islamique n'est pas sans conséquence sur les représentations que les natifs ont de ces deux groupes. Outre le contexte politique et idéologique, le contexte économique est également décisif. En effet, les difficultés sociales que rencontrent les descendants des immigrés sont étroitement liées aux mutations sociales et économiques qui bouleversent la vie de plus en plus d'individus en France et en Allemagne, quelle que soit leur origine. Le chapitre suivant a donc pour objectif de passer en revue les particularités de ces mutations sociales et économiques et de mettre en évidence leur signification pour le devenir des descendants des immigrés dans chaque pays.

¹ Cf. Annie Hubert, « Destins transculturels. Pourquoi les plats les plus identitaires, produits d'une alchimie culinaire particulière, traversent-ils parfois si facilement nos frontières ? » in Sophie Bessis (dir.), *Mille et une bouches. Cuisines et identités culturelles*, Autrement, Collection Mutations/Mangeurs, n° 154, Paris, 1995, p. 114 – 118.

6 Les descendants des immigrés au cœur des mutations économiques et sociales

La France et l'Allemagne sont aujourd'hui des sociétés postindustrielles faisant face, comme la plupart des sociétés occidentales à des mutations économiques et sociales importantes. Les problèmes sociaux apparus depuis quelques décennies dans ces deux pays vont de pair avec les processus de désindustrialisation et de restructuration économique. S'y ajoute un phénomène de paupérisation et d'exclusion des populations les plus vulnérables dont beaucoup de familles immigrées font partie. Par ailleurs, ces mutations économiques s'inscrivent dans l'espace physique de telle sorte que les familles les plus pauvres se trouvent reléguées dans certains quartiers défavorisés au sein desquels les populations cumulent les désavantages économiques et sociaux. Ces points, qui seront développés dans les sections suivantes, permettent à la fois de souligner les répercussions générales de ces processus économiques et sociaux sur la vie des individus, tout en mettant l'accent sur la spécificité des difficultés rencontrées par les descendants des immigrés. Même si ces processus ont une portée nationale similaire, il est possible de dévoiler des variations nationales qui vont agir sur les opportunités dont disposent les descendants des immigrés dans chaque pays.

6.1 Les évolutions économiques : toile de fond du devenir des descendants des immigrés

En favorisant l'immigration massive de travailleurs immigrés pendant les Trente Glorieuses, la France et l'Allemagne remédient à leur besoin de main d'œuvre dans les branches manufacturières de leur économie. La main d'œuvre recrutée est avant tout une main d'œuvre prolétaire assignée aux postes les plus méprisés et parfois les plus dangereux.¹ La forte concentration des immigrés en France et en Allemagne dans les catégories ouvrières les plus basses du secteur manufacturier a permis aux travailleurs autochtones de connaître une ascension sociale par l'occupation de postes plus valorisants.² Dès le choc pétrolier de 1973, la main d'œuvre immigrée peu ou non qualifiée devient en partie obsolète et des licenciements massifs ont lieu dans les bassins industriels des deux pays. Suite à la rationalisation croissante des modes de production, le niveau de qualification de beaucoup de travailleurs immigrés est trop bas pour leur permettre d'occuper des postes plus qualifiés dans le domaine de l'industrie. La chute considérable de l'emploi industriel entraînée par ces restructurations est d'autant plus problématique que les emplois industriels supprimés n'ont pas été « automatiquement » remplacés par des emplois dans le secteur des services.

¹ En France par exemple, les étrangers forment 18 % des travailleurs du BTP en 1966 mais 39 % des accidents du travail les concernent, cf. Jean-Luc Richard et Maryse Tripier, « Les travailleurs immigrés en France, des trente glorieuses à la crise... », *op. cit.*

² Cf. Johannes Velling, *Immigration und Arbeitsmarkt*, Nomos, Baden-Baden, 1995 et Bernard Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*. François Maspero, Paris. 3ème édition, 1976.

La chute de l'emploi ouvrier n'a pas uniquement des conséquences négatives sur la situation sociale des parents immigrés. Les enfants des travailleurs immigrés ont une plus grande probabilité de grandir dans un environnement marqué par le chômage puisque leurs parents sont les premières victimes du déclin ouvrier. Ce contexte familial marqué par la précarité des conditions de vie et le manque de perspectives qui y est associé a des répercussions sur l'orientation scolaire et professionnelle des enfants. Par ailleurs, la désindustrialisation limite aussi les possibilités de « succession intergénérationnelle » dans ce secteur.¹ L'emploi ouvrier devenant plus rare, les descendants des immigrés ont moins de chances de trouver un travail dans ces catégories socioprofessionnelles. Certes, la « succession intergénérationnelle » signifie une reproduction de la condition ouvrière et un manque de mobilité sociale mais elle peut être un mécanisme positif lorsqu'elle permet d'échapper au chômage d'avoir un emploi stable. Même si le processus de restructuration économique a bouleversé les parcours des individus dans l'ensemble des pays occidentaux, les mutations structurelles n'ont pas eu la même ampleur en France et en l'Allemagne.

6.1.1 Déclin de la classe ouvrière en France et en Allemagne et mutations sur le marché du travail

Une analyse de l'évolution du secteur industriel en France et en Allemagne met en lumière l'ampleur du déclin de l'emploi dans ce secteur dans les deux pays. Le pic industriel qui correspond à l'année au cours de laquelle la part de l'emploi industriel est la plus élevée a été enregistré en 1970 en République Fédérale d'Allemagne et en 1973 en France. Entre cette année et 1998, la France a perdu 36 % de ses emplois industriels et l'Allemagne 29 %.² Le diagramme ci-dessous qui reprend les chiffres de l'OECD³ illustre l'évolution de l'emploi industriel en France et Allemagne ces quarante dernières années.

Le déclin de l'emploi industriel en France est plus tardif puisque c'est seulement à partir des années 1980 que le nombre d'emploi dans le secteur industriel est inférieur au nombre d'emplois comptabilisés en 1965, mais paradoxalement le choc a été plus grand en France qu'en Allemagne. En effet, alors que l'Allemagne compte plus de 12,5 millions d'emplois dans ce secteur en 1965, elle n'en compte plus que 11 millions en 2004, ce qui correspond à une perte de 14 %. Pour la France, l'emploi industriel passe de 7 à 5 millions de postes entre ces deux dates et enregistre ainsi une perte de 25 % des emplois dans ce secteur de l'économie. Ces chiffres confirment l'hypothèse d'un plus grand choc industriel en France qu'en Allemagne et soutiennent la thèse selon laquelle la

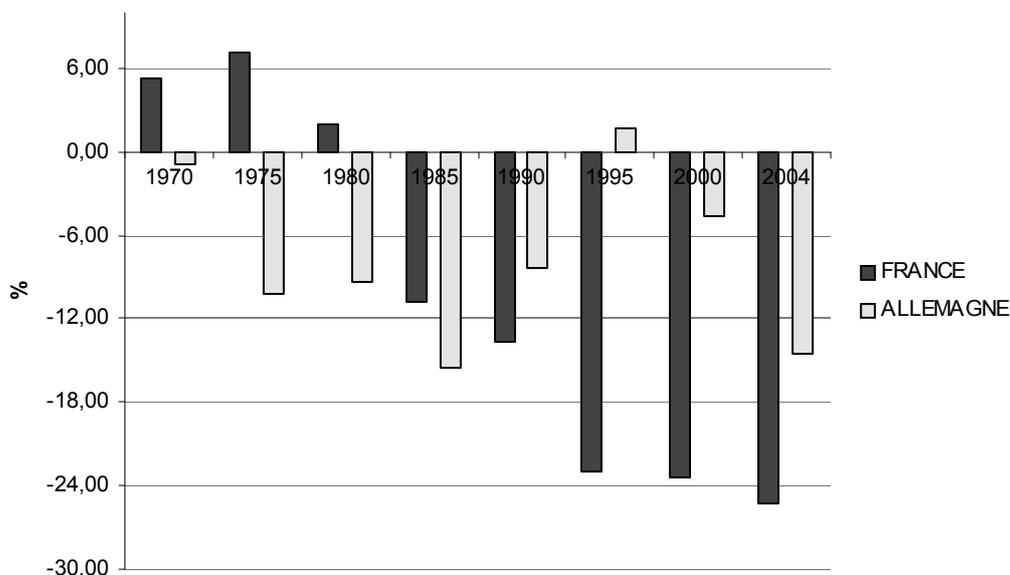
¹ Cf. Herbert J. Gans, « Second-generation decline... », *op. cit.*

² Cf. Charles Feinstein, « Structural change in the developed countries during the twentieth century », *Oxford Review of Economic Policy* 15(4), 1999, p. 35-55.

³ Cf. OECD, *Statistiques trimestrielles de la population active*, Vol 2004 édition 04, 2004.

succession intergénérationnelle au sein du secteur industriel et de la classe ouvrière est plus difficile en France qu'en Allemagne.¹

Diagramme 5 Evolution de l'emploi industriel en France et en Allemagne (ancienne RFA) entre 1970 et 2004 par rapport au nombre d'emplois dans ce secteur en 1965



Source : OECD, *Statistiques trimestrielles de la population active*, 2004.

Les travailleurs immigrés étant en moyenne moins qualifiés que les natifs, ils ont souvent été les premiers à être licenciés. Selon l'étude de Lebon², en France, l'emploi salarié étranger dans l'industrie a baissé de 43 % entre 1973 et 1985. Au total, environ un demi-million de travailleurs de nationalité étrangère ont été licenciés en France dans ce secteur entre 1975 et 1990, ce qui correspond à environ 40 % des postes de travail occupés par les étrangers.³ Les immigrés ont donc subi fortement les répercussions du déclin de l'emploi ouvrier.

¹ Le choc de la désindustrialisation a cependant été particulièrement fort en ex-Allemagne de l'Est puisqu'à la chute du mur de Berlin et à la réunification une véritable césure a eu lieu au sein du milieu ouvrier, accompagnée d'une dévalorisation du statut professionnel et social des ouvriers des usines de l'Est. Cf. Berthold Vogel, « Wenn der Wert der Arbeit zerfällt... », *Mitbestimmung* 1/2, 2006, p. 59-61. Le choc de la désindustrialisation en ex-Allemagne de l'Est a favorisé d'une part l'émergence du chômage, en particulier de longue durée, et la création d'emplois subalternes dans le secteur des services, emplois souvent précaires et mal payés. Une étude souligne d'ailleurs l'augmentation dramatique du taux de pauvreté des personnes travaillant dans les emplois routiniers des services, cf. Olaf Groh-Samberg, « Die Aktualität der sozialen Frage... », *op. cit.*

² Cf. André Lebon, « L'emploi salarié à la fin de 1985 », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 4(1/2), 1988, p. 85-105.

³ Cf. Claude-Valentin Marie, « A quoi sert l'emploi des étrangers ? », in Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques d'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte/Essais, 1997.

Parallèlement, l'emploi s'est fortement tertiairisé, entraînant en particulier en France une transition de l'emploi étrangers vers les emplois des services.

Tableau 3 Répartition de la population active française/allemande et étrangère ayant un emploi selon l'activité économique en 1982

| | France | | | | Allemagne | | | |
|---|----------------------|-----|----------------------|-----|----------------------|-----|----------------------|-----|
| | Etrangers | | Français | | Etrangers | | Allemands | |
| | Effectif en milliers | % |
| Agriculture | 59 | 4 | 1 703 | 8 | 19 | 1 | 213 | 1 |
| Production et distribution d'énergie | 16 | 1 | 286 | 1 | 36 | 2 | 449 | 2 |
| Industrie | 439 | 33 | 4 833 | 24 | 1 102 | 57 | 7 359 | 39 |
| Bâtiment et construction | 307 | 23 | 1 467 | 7 | 202 | 10 | 1 475 | 8 |
| Transports et communication | 43 | 3 | 1 304 | 6 | 73 | 4 | 940 | 5 |
| Services | 482 | 36 | 10 534 | 52 | 497 | 26 | 8 497 | 45 |
| Ensemble | 1 346 | 100 | 20 126 | 100 | 1 929 | 100 | 18 933 | 100 |

Source : INSEE, *Les étrangers en France, Contours et caractères*, Insee, Paris, 1994, p. 73 et Stephen Castles, *Migration und Rassismus in Westeuropa. EXpress Edition, Berlin. 1987, p. 123.*

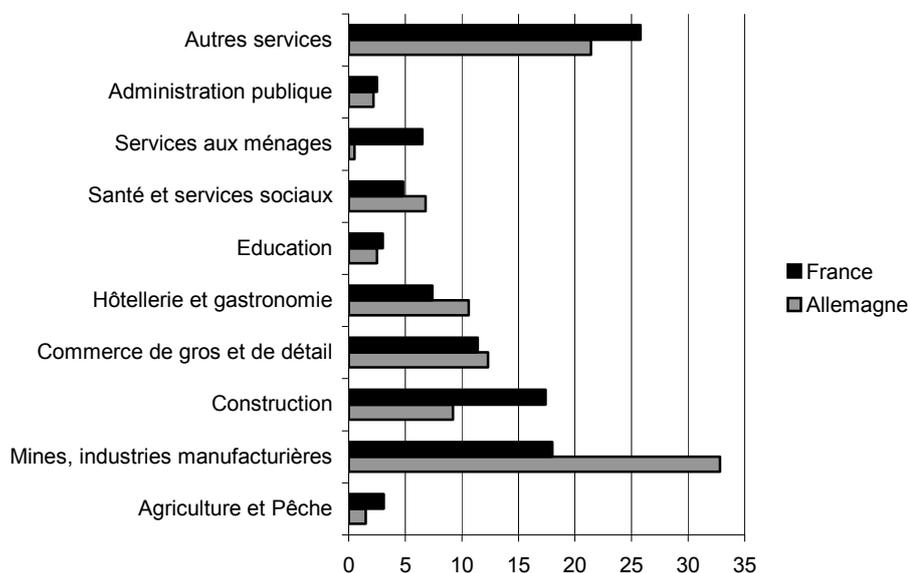
Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus indiquent notamment qu'en 1982, c'est-à-dire dix ans après le pic industriel en France, le nombre d'emplois occupés par les étrangers dans les services dépasse le nombre d'emplois occupés par ces derniers dans l'industrie. Ce n'est pas le cas en Allemagne puisque l'industrie emploie, en 1982, plus de la moitié (57 %) et les services environ le quart (26 %) des étrangers. Mais il ne faut pas oublier ici l'importance du bâtiment et de la construction pour les travailleurs étrangers, secteur dans lequel les étrangers sont trois fois plus présents que les Français. Les Portugais et les Maghrébins sont y fortement représentés. Ces chiffres témoignent également de l'importance du secteur agricole en France puisque 4 % des étrangers¹ et 8 % des autochtones en emploi travaillent dans l'agriculture, contre seulement 1 % en Allemagne pour les deux groupes.

Même si les étrangers et les natifs continuent à travailler dans des secteurs différents, on dénote une nette transition vers le secteur des services parmi les populations d'origine étrangère au début du 21^{ème} siècle. En effet, alors qu'en 1982 40 % des étrangers étaient employés en France dans ce secteur, la part s'élève à 60 % vingt ans plus tard. L'évolution est identique pour l'Allemagne où 56 % des étrangers occupent un emploi dans les services en 2000/2001, contre 30 % en 1982. Alors que les étrangers sont plus nombreux en Allemagne qu'en France dans l'hôtellerie et la

¹ En 1990 environ 10 % des Marocains sont employés dans ce secteur, contre 3 % de l'ensemble des actifs étrangers dans ce secteur. Entre 1982 et 1990, le nombre d'emplois occupés dans l'agriculture a baissé de 25 %. Cf. INSEE, *Les étrangers en France, Contours et caractères*, Insee, Paris, 1994, p72-73.

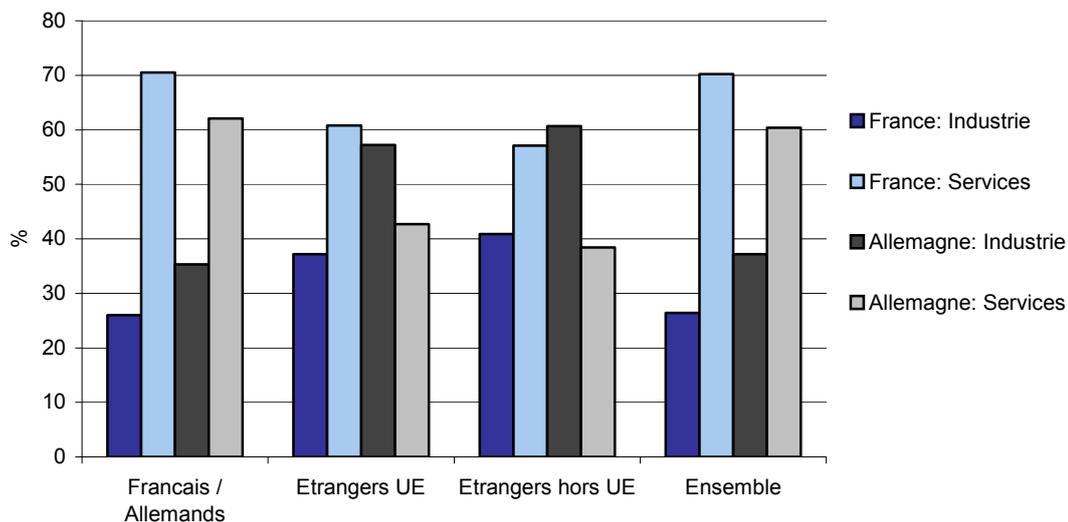
gastronomie, ce qui peut être un indice de leur propension à l'entrepreneuriat, les étrangers se retrouvent nettement plus souvent en France dans les services directs aux particuliers.

Diagramme 6 Emploi des étrangers par secteurs, moyenne 2000/2001



Source : Jean-Pierre Garson et Anaïs Loizillon, *L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours : mutations et enjeux*, 2003.

Diagramme 7 Distribution sectorielle en France et en Allemagne selon l'origine nationale



Source : Panel Européen des ménages (EHP) 2001, données pondérées.

Néanmoins, le maintien des immigrants dans l'industrie en Allemagne reste fort : en 2000/2001, la part des étrangers dans le secteur industriel en Allemagne est presque deux fois plus élevée qu'en

France. Ici, les étrangers continuent à être plus souvent employés dans le secteur de la construction, secteur qui emploie d'ailleurs autant d'étrangers que le secteur industriel. Le graphique ci-dessus confirme à nouveau cette différence structurelle entre les deux pays : alors que la distribution sectorielle des étrangers en France est assez similaire à celle des natifs, le marché du travail est segmenté en Allemagne en fonction du critère d'appartenance nationale. Quelle que soit leur origine nationale, les étrangers occupent toujours plus souvent des emplois de l'industrie.

Quelles sont donc les implications de ces mutations structurelles et de ces différences franco-allemandes pour le positionnement des enfants d'immigrés sur le marché du travail ? Le fait que les étrangers continuent à être concentrés dans le secteur industriel en Allemagne, suggère une possibilité de succession intergénérationnelle au sein de la classe ouvrière pour les descendants des immigrés.¹ En ce qui concerne la France, la question est de savoir dans quelle mesure les descendants des immigrés connaissent une transition vers des emplois du tertiaire étant donné que les chances d'emploi dans le secondaire sont aujourd'hui restreintes.

6.1.2 Les immigrés dans la hiérarchie socioprofessionnelle

Les mutations sectorielles du marché du travail ont entraîné un déclin de la présence des immigrés dans les branches industrielles traditionnelles, accompagné en France d'un fort ancrage des immigrés dans les catégories des employés non qualifiés (tableau ci-dessous). Les natifs sont dans les deux pays deux fois plus souvent des employés qualifiés que les immigrés. En France en revanche, on retrouve plus souvent les immigrés dans la catégorie des employés non qualifiés, ce qui n'est pas le cas en Allemagne. Ici, parmi les emplois non qualifiés, c'est dans les catégories ouvrières que 45 % des immigrés se concentrent, contre 13 % seulement des natifs.

Ces chiffres témoignent d'une part d'une segmentation du marché du travail particulièrement forte en Allemagne, et d'autre part d'une distribution différente des structures de qualification dans les deux pays. Ils confirment également les résultats qui ont été donnés auparavant sur la concentration des populations immigrées dans l'industrie en Allemagne et sur la transition des immigrés en France vers les emplois du tertiaire ou vers les activités industrielles en voie d'externalisation comme par exemple les emplois de maintenance ou d'entretien.²

¹ Cette succession intergénérationnelle ne doit pas être attribuée seulement à la concentration des parents dans l'industrie mais aussi, comme cela va être montré, à la valorisation de la culture industrielle et des formations menant à des professions au sein de l'industrie.

² Centre d'analyse stratégique, *Besoin de main d'œuvre et politique migratoire*, Rapport 2006.

Tableau 4 Répartition des structures de qualification des emplois parmi les immigrés et les natifs en France et en Allemagne

| | FRANCE | | ALLEMAGNE | |
|--------------------------------------|----------|--------|-----------|--------|
| | Immigrés | Natifs | Immigrés | Natifs |
| Agriculteurs, artisans, commerçants | 9 | 9 | 9 | 11 |
| Cadres et professions intermédiaires | 25 | 38 | 9 | 22 |
| Employés qualifiés | 8 | 17 | 13 | 26 |
| Ouvriers qualifiés | 22 | 16 | 15 | 14 |
| Employés non qualifiés | 21 | 12 | 10 | 13 |
| Ouvriers non qualifiés | 16 | 8 | 45 | 13 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : pour la France, Centre d'Analyse Stratégique 2006 (exploitation de l'enquête Emploi 2003), et pour l'Allemagne SOEP 2002 (données pondérées).

Le marché du travail est aujourd'hui caractérisé par une forte hétérogénéité de l'emploi. Le contexte économique dans lequel grandissent les descendants des immigrés se caractérise également par l'apparition d'emplois précaires. Selon Castel¹, la crise de la société salariale est l'expression d'une rupture intervenue à partir du milieu des années 1970, à un moment où le travail a perdu sa centralité et l'Etat-providence sa fonction de réduction des risques. Si le contrat à durée indéterminée devint la norme de l'emploi durant la période des Trente glorieuses, les contrats atypiques se sont fortement développés suite à la crise économique dès le début des années 1970. Alors que les postes sous contrats à durée indéterminée garantissent à la fois une protection sociale² et dans certains cas, une meilleure promotion sociale au sein de l'entreprise, les emplois instables sont associés à une précarisation professionnelle qui va souvent de pair avec des périodes de chômage et donc de demande d'assistance sociale.³ Les sociologues allemands Kraemer et Speidel⁴ voient d'ailleurs dans

¹ Cf. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

² Dans l'introduction de son ouvrage *Le salarié de la précarité*, Paugam montre que, selon la réalité nationale, la précarisation professionnelle n'est pas définie de la même façon, cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité, op. cit.*, p. 16. Alors qu'en Grande-Bretagne la protection des salariés est faible, en France et en Allemagne, elle est forte, notamment lorsqu'ils ont des contrats à durée indéterminée et, de ce fait, les risques associés à un emploi instable en France et en Allemagne sont plus forts qu'en Grande-Bretagne. Notons cependant que la notion de précarité de l'emploi est utilisée aujourd'hui en Allemagne en particulier dans le domaine académique même si on dénote une tendance à l'émergence de ce concept dans le domaine public et médiatique. La notion de *Prekariat* a été vivement discutée dans les médias après la parution d'un rapport de la Fondation Friedrich Ebert (*Friedrich Ebert Stiftung*). Les médias ont alors souvent utilisé le terme de « nouvelle sous-classe » comme synonyme, le *Prekariat* se caractérisant également par une forte proportion de chômeurs. Cf. Friedrich-Ebert-Stiftung, *Gesellschaft im Reformprozess*, 2006. Anecdote : en 2006, ce terme a été placé au cinquième rang des mots de l'année en Allemagne.

³ Sur l'évolution du rapport à l'emploi, Serge Paugam, *Le salarié de la précarité, op. cit.*, p. 62-94.

⁴ Cf. Klaus Kraemer et Frederic Speidel, « Prekarisierung von Erwerbsarbeit. Zum Wandel eines arbeitsweltlichen Integrationsmodus », in Wilhelm Heitmeyer et Peter Imbusch (Hrsg.), *Integrationspotenziale einer modernen Gesellschaft. Analysen zu Gesellschaftlicher Integration und Desintegration*, VS-Verlag, Wiesbaden, 2005, p. 367-390.

l'emploi précaire une source possible de désintégration sociale, en particulier pour les individus qui ont le sentiment qu'ils ne pourront jamais quitter cette « zone de précarité » pour rentrer enfin, ou à nouveau, dans la « zone de normalité ».

Il y a bel et bien eu une explosion des emplois précaires depuis les années 1980 : en 1998, la France compte près de 2 millions d'emplois précaires, contre 736 000 en 1982, ce qui correspond à une hausse de 10 % des actifs salariés.¹ En Allemagne, malgré l'avancée de la crise économique, le rapport à l'emploi est resté plus stable et continue à être caractérisé par une plus grande sécurité. Néanmoins, entre 1985 et 2000, la part des emplois dits « normaux » (*Normalarbeitsverhältnisse*), c'est-à-dire des emplois à plein temps et sous contrat à durée indéterminée, est passée de 78 % à 71 % en ex-Allemagne de l'Ouest,² ce qui laisse présumer une légère augmentation des formes atypiques d'emploi sur cette période. Le fort développement du secteur des services mais aussi les caractéristiques propres aux emplois dans ce secteur sont deux facteurs qui expliquent la précarisation de l'emploi. En effet, les emplois dans les services sont en général moins stables que les emplois situés dans les secteurs de production de biens et, par rapport au secteur industriel, la différenciation des formes d'emploi est nettement plus forte.³ L'ensemble des évolutions sur le marché du travail décrites ici suggère donc une forte concentration des descendants des immigrés dans les emplois précaires avec néanmoins des variations franco-allemandes. Ceci devrait dépendre fortement de la quantité (et qualité) de capital culturel possédé par les descendants des immigrés dans chaque pays.

Si on compare la part de l'emploi précaire⁴ dans chaque pays parmi les catégories ouvrières et les catégories non ouvrières, on constate dans les deux pays que l'insécurité de l'emploi est plus courante dans les emplois non ouvriers, ce qui confirme l'idée selon laquelle la tertiarisation de l'économie participe à cette augmentation du nombre d'emplois instables. La précarité de l'emploi est par ailleurs nettement supérieure en France. Au total, selon les données exploitées, 18 % des salariés des catégories ouvrières ont un emploi précaire en France contre 7 % en Allemagne. Dans les catégories non ouvrières, 25 % des enquêtés occupent un poste instable en France, contre 17 % en Allemagne. Même si ces résultats doivent être nuancés puisque les questions posées et les échelles des variables subjectives ne sont pas totalement identiques dans les deux sources de

¹ Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, op. cit., p. 65.

² Cf. Ben Jann et Andreas Diekmann, « Das Ende der Normalarbeit : Mythos oder Wirklichkeit ? », Jutta Allmendinger (Hrsg.), *Entstaatlichung und soziale Sicherheit*. Actes du 31ème congrès de l'Association Allemande de Sociologie, Leipzig 2002. Leske+Budrich, Opladen (CD-ROM).

³ Cf. Diane-Gabrielle Tremblay, « Chômage, flexibilité et précarité d'emploi : aspects sociaux », in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Chapitre 31, Institut québécois de recherche sur la culture, Montréal, 1994, p. 623-652.

⁴ L'emploi précaire tel qu'il est défini ici tient compte de la dimension subjective de la précarité de l'emploi. Ceci est possible en exploitant la vague de l'année 2001 du Panel Européens des Ménages (ECHP) pour la France et le panel SOEP 2001 pour l'Allemagne.

données, ces chiffres donnent une idée de la variation de l'ampleur de ce phénomène entre ces deux pays.

Tableau 5 Part de l'emploi précaire selon la catégorie socioprofessionnelle

| | Catégories ouvrières | Catégories non ouvrières |
|------------------|----------------------|--------------------------|
| France | 17,9 | 24,6 |
| Allemagne | 7,1 | 17,1 |

Source : ECHP 2001 et SOEP2001, données pondérées.
 Remarques : l'emploi précaire a été défini ici en ayant recours à une variable subjective qui porte sur la sécurité de l'emploi. La question et les modalités de réponse ne sont pas les mêmes dans les deux enquêtes. Dans le Panel Européen la question est formulée de la manière suivante : « How satisfied are you with your present job or business in terms of ... Job security ? » avec des modalités de réponse sur une échelle de 1 à 6. Les modalités 1 à 3 ont été regroupées. Dans le Panel socio-économique, la question est formulée comme suit : « What is your attitude towards the following areas - are you concerned about them? ... your job security » et des modalités de réponse sur une échelle allant de 1 à 3. Les modalités 1 et 2 ont été regroupées.

Le segment du marché du travail dans lequel les descendants des immigrés vont prendre leur place ne dépend pas seulement du contexte économique et des opportunités créées ou non par l'économie de marché, elles dépendent aussi de la culture industrielle et de l'organisation de la formation professionnelle propres à chaque pays. Dans une section consacrée à une comparaison entre la France et l'Allemagne portant sur l'expansion du secteur industriel et sur le monde salarial ouvrier, Noiriel s'appuie sur les travaux de Maurice et al.¹ pour montrer que la culture industrielle ne bénéficie pas de la même valorisation en France et en Allemagne. L'exemple de la formation professionnelle montre que les cursus professionnels qui débouchent sur les professions ouvrières sont plus valorisés en Allemagne qu'en France, ce qui explique aussi le fait que les ouvriers allemands aient un salaire plus élevé que les ouvriers français.² De plus, les possibilités de mobilité sociale sont en France plus sujettes à des pratiques administratives que professionnelles, par exemple suite à l'évaluation faite par un contremaître.³ La meilleure reconnaissance du statut d'ouvrier dans la société allemande a également favorisé l'émergence d'une identité ouvrière, et le déclin de l'industrie n'a pas entraîné une précarisation et un affaiblissement aussi forts de la classe ouvrière qu'en France. Ici, l'héritage ouvrier des descendants des immigrés est plus problématique pour ces derniers puisqu'ils héritent de la représentation négative des Français vis à vis des ouvriers en général.⁴

¹ Cf. Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France*, op. cit. et Marc Maurice, François, Sellier et Jean-Jacques Silvestre, *Politique d'éducation et organisation industrielle...*, op. cit.

² En 1995, dans l'industrie manufacturière, le salaire horaire était en France de 12,56 Euros contre 15,60 Euros en Allemagne (statistique de l'Organisation Internationale du Travail <http://laborsta.ilo.org/>). Ceci est aussi du à la force des syndicats qui arrivent à fixer les niveaux de salaires pour l'ensemble de la branche.

³ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France*, op. cit.

⁴ Cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale*, op. cit., p. 406.

Le système éducatif allemand n'est pas, comme c'est le cas du système français, centré sur les cursus de l'enseignement général. Le système allemand d'apprentissage en alternance, *duales System*, a toujours été présenté comme performant. Cette forte tradition d'apprentissage professionnel valorise la pratique et permet ainsi, notamment en raison de la forte implication des entreprises dans le système éducatif, une transition plus facile vers l'emploi.¹ Le système scolaire français en revanche est plus orienté vers les cursus généraux, ce qui amène les enfants issus de la classe ouvrière à quitter le secteur industriel, et à vouloir le quitter. Les parcours de formation professionnelle sont considérés comme des voies de relégation :

« L'idéologie égalitaire du système d'enseignement républicain, construite sur l'hypocrisie de 'l'égalité des chances', aboutit à une sélection impitoyable des classes populaires qui vivent leur accession aux filières professionnelles comme un échec. »²

A côté de cela, la massification scolaire qui eut lieu dans les années soixante, a eu des effets sur les processus de sélection sociale dans les deux pays. Certes, dans un premier temps, la massification scolaire a permis d'améliorer l'égalité des chances, de sorte que les enfants d'ouvriers sont entrés dans le système scolaire. Mais, parallèlement, la diversification des cursus a entraîné une complexification du système scolaire : il revient à présent aux parents de juger quelles sont les filières les plus valorisantes ou prometteuses pour l'avenir professionnel de leurs enfants.³ La dévaluation des diplômes et des titres distribués au sein de l'institution scolaire, conséquence de cette massification, entraîne une stigmatisation des moins qualifiés ou des « moins bien » qualifiés.⁴ En Allemagne également, malgré la force relative du système d'apprentissage professionnel, de plus en plus de filières ayant la fonction de « voies de garage » apparaissent.⁵ Il y a de fortes chances pour que les descendants des immigrés y soient sur-représentés.

Les processus de rationalisation et de désindustrialisation ont donc entraîné un fort déclin de l'emploi ouvrier parmi les immigrés et les licenciements au sein de la classe ouvrière ont détaché l'immigré de sa fonction primaire, c'est-à-dire de sa fonction économique :

« Dans les sociétés industrialisées c'est le travail qui fait 'naître' l'immigré, qui le fait être ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait 'mourir' l'immigré, prononce sa négation ou le refoulement dans le non-être. »⁶

Si la disparition du travail ouvrier fait « mourir » l'immigré, comme le dit Sayad, qu'en est-il de ses enfants dans une telle société ? La thèse suivante peut être formulée : le processus de

¹ Cf. Centre d'Analyse stratégique, « Jeunes Français, jeunes Allemands : regard croisés sur les premiers pas dans la vie professionnelle », *La note de Vieille* n° 47, Février 2007.

² Cf. Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France*, *op. cit.*, p. 129.

³ Cf. François Dubet, « La laïcité dans les mutations de l'école », in Michel Wieviorka (dir.) *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, Editions la Découverte, Poche, Paris, 1997, p. 85-112.

⁴ *Ibid.*, p. 96 et Pierre Bourdieu, « La 'jeunesse' n'est qu'un mot », *op. cit.*

⁵ Cf. Peter Bremer, *Ausgrenzungsprozesse und die Spaltung der Städte. Zur Lebenssituation von Migranten*, Leske+Budrich, Opladen, 2000, p. 105.

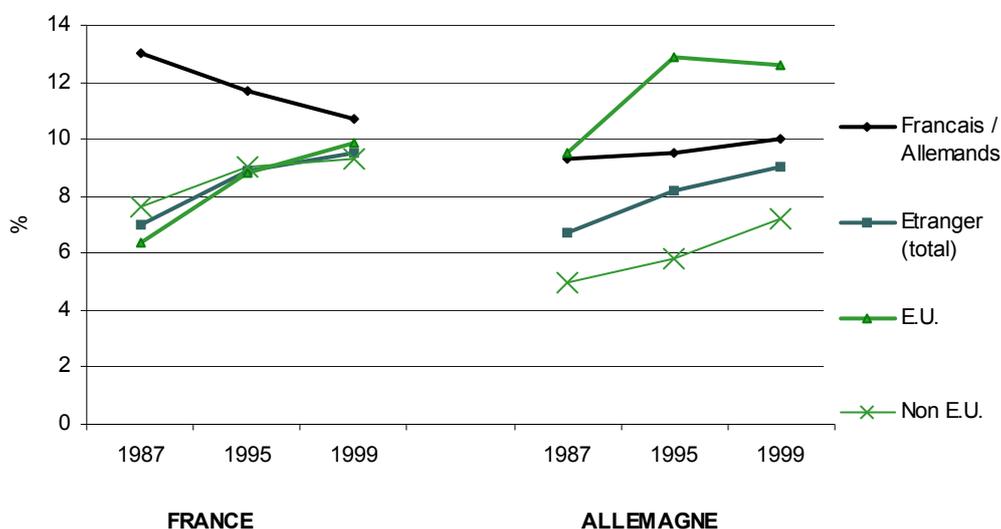
⁶ Cf. Abdelmalek Sayad, « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranéens-Mediterranean peoples* 7, 1979, p. 3-23.

désindustrialisation remet en question le processus de succession intergénérationnelle au sein de la classe ouvrière. Malgré un contexte défavorable sur le marché du travail dans les deux pays (perte des emplois dans l'industrie) et une démocratisation de l'éducation ayant permis aux enfants issus des familles ouvrières d'accéder à l'école, la concentration des enfants d'immigrés dans les catégories ouvrières reste plus probable en Allemagne qu'en France. Parallèlement, la multiplication des emplois peu qualifiés et des emplois précaires dans les services crée de nouveaux besoins en main d'œuvre sur les marchés du travail, ce qui a des répercussions sur les opportunités d'emploi des descendants des immigrés.

6.1.3 L'entrepreneuriat : une opportunité ?

Dans un chapitre précédent, différents scénarios concernant le devenir des descendants des immigrés ont été exposés. Gans aborde notamment la question de l'entrepreneuriat et de la constitution d'une « niche ethnique » comme scénario éventuel. L'emploi non-salarié parmi les immigrés est en augmentation depuis leur installation dans les pays d'immigration. Cependant, les études quantitatives sur le développement de l'entrepreneuriat au sein des différentes communautés culturelles en France et en Allemagne sont encore assez rares alors qu'elles font l'objet de recherches quantitatives poussées aux Etats-Unis.

Diagramme 8 Evolution du taux d'emploi non salarié entre 1987 et 1999 selon l'origine nationale



Source : Heinz Werner et Ingeborg König, *Integration ausländischer Arbeitnehmer in die Arbeitsmärkte der EU-Länder*, IAB-Werkstattbericht 10, 2001.

L'étude de Werner et König, dont les chiffres reposent sur les données de l'étude européenne sur la main d'œuvre et dont les résultats sont repris dans le diagramme ci-dessus témoigne de la hausse de l'emploi non salarié parmi les étrangers dans les deux pays. Il y a par conséquent une convergence du comportement entrepreneurial des natifs et des étrangers qui révèle l'ancrage de ces

derniers dans la société d'immigration et le processus de détachement du « destin immigré » fortement associé à l'emploi ouvrier. Sur ce point donc, les étrangers ou immigrés s'adaptent à la société d'accueil en se plaçant dans des types d'emploi desquels ils étaient quasiment absents à leur arrivée dans le pays d'immigration.

En France, le nombre d'entrepreneurs étrangers ou français par acquisition a triplé entre 1972 et 1999, passant de 50 000 à 150 000.¹ Au total, en 1999, plus de 85 000 Algériens, Marocains, Tunisiens et Turcs sont créateurs d'entreprises. Dans ses recherches sur l'entrepreneuriat parmi les immigrés et leurs descendants, Emmanuel Ma Mung montre que les immigrés ont toujours été très actifs dans le domaine de l'entrepreneuriat en France.² Depuis le début des années 1990, les plus entreprenants dans ce domaine sont les immigrés asiatiques et turcs avec une hausse de 129 % pour les premiers et de 463 % pour les seconds par rapport au début des années 1980. Cette forte hausse peut être attribuée en partie à la jeunesse de la vague migratoire de ces groupes d'immigrés.

La plupart des études quantitatives en Allemagne ont également constaté une forte hausse du nombre d'entrepreneurs immigrés ou issus de l'immigration. Entre 1975 et 2004, le taux d'emploi non salarié est passé pour les étrangers de 3 à 10 % alors qu'il a peu augmenté chez les Allemands d'origine, passant de 10 à 11 %.³ Il y a donc un processus de « rattrapage » important parmi les populations immigrées. La dernière large étude quantitative sur le sujet en Allemagne a été commissionnée par le Ministère de l'économie et du travail. Cette étude cherche à analyser les modes de fonctionnement et la signification, pour la société et pour les individus, de l'entrepreneuriat en se penchant sur trois groupes en particulier : les Grecs, les Italiens et les Turcs. Si entre 1991 et 2003, le nombre d'entrepreneurs de ces origines a considérablement augmenté, la plus forte hausse est enregistrée au sein de la communauté turque, une tendance donc similaire à celle observée en France. Entre 1991 et 2003, le nombre d'entrepreneurs de nationalité turque a doublé passant de 22 000 à 43 000.⁴

Dans l'interprétation culturaliste la plus commune, les différences inter-communautaires du taux d'entrepreneuriat renvoient à des aptitudes différentes dont disposeraient les communautés au

¹ Ces chiffres sont probablement sous-estimés puisqu'ils ne prennent pas en compte les descendants des immigrés qui sont devenus Français du fait de leur naissance en France. Cf. APCE et MRH (eds.), *Création d'entreprise par les entrepreneurs issus de l'immigration. L'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine*, Rapport collection Focus, April 2002

² Cf. Emmanuel Ma Mung et Thomas Lacroix, France : the narrow path, in Robert Kloosterman et Jan Rath (eds.), *Immigrant entrepreneurs, Venturing abroad in the age of globalization*, Berg, Oxford/New York, 2003, p. 173-193.

³ Cf. Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration, *Bericht der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration über die Lage der Ausländerinnen und Ausländer in Deutschland*, 2005, Bonn, p. 580.

⁴ Cf. René Leicht et al., *Die Bedeutung der ethnischen Ökonomie in Deutschland – Push- und Pullfaktoren für Unternehmensgründungen ausländischer und ausländischstämmiger Mitbürger*, Studie im Auftrag des Ministeriums für Wirtschaft und Arbeit, Institut für Mittelstandsforschung, Mannheim, 2005

regard de ce genre d'activité économique. En réalité, il est préférable d'avoir une approche en termes de situation. Les raisons de l'expansion de l'entrepreneuriat parmi les populations immigrées et leurs descendants sont en fait multiples. Premièrement, la détérioration du marché du travail a amené un grand nombre d'immigrés à s'engager dans l'entrepreneuriat. L'étude de van Tubergen¹ portant sur 17 pays occidentaux montre par exemple que lorsque le taux de chômage des natifs augmente, les immigrés sont poussés hors du marché du travail et tendent à monter leur entreprise. Mais l'augmentation du taux d'emploi non salarié parmi les immigrés reflète également leur plus grande autonomie et leur capacité à devenir des acteurs prêts à prendre des risques et à développer des stratégies de participation économique. Deuxièmement, la présence de communautés culturelles différentes de la population native crée une demande en biens et services parmi les populations concernées. Parallèlement, la demande en produits que l'on pourrait qualifier d'« exotiques » s'étend avec le temps à l'ensemble de la population.² Dans leur analyse qualitative auprès d'entrepreneurs de différentes origines Schuleri et al. observent par exemple une extension de la demande à l'ensemble du marché alors qu'au départ il s'agissait d'une économie de niche ciblée essentiellement sur la communauté.³ Troisièmement, l'émergence d'un système de sous-traitance, en particulier dans les secteurs du bâtiment et de l'artisanat, a favorisé le processus de désalarisation de la main d'œuvre. Des petites entreprises liées aux grandes par des contrats de sous-traitance ont été créées dans le secteur du commerce et l'apparition des grands supermarchés a entraîné la fermeture des petits commerces de quartiers tenus par les autochtones. Ces derniers ont ensuite été repris par les immigrés qui sont en général prêts à travailler plus longtemps pour garder leur clientèle, notamment en ouvrant leur commerce jusque tard dans la nuit, les dimanches et les jours fériés.⁴ Enfin, l'entrepreneuriat ne nécessite pas forcément un niveau de diplôme élevé mais bien plus un savoir-faire commerçant et des ressources financières, par conséquent il peut être une alternative d'emploi à la fois pour les descendants des immigrés qui n'ont pas réussi leur parcours scolaire et pour ceux qui ont un haut niveau de qualification et qui souhaitent tenter l'aventure entrepreneuriale.

Expliquer l'émergence de la pratique de l'entrepreneuriat parmi les immigrés et leurs descendants dans les sociétés d'immigration par les prédispositions culturelles ne permet pas de prendre en compte le rôle joué par la société d'immigration en tant que structure d'opportunités. Dans un

¹ Cf. Frank van Tubergen, « Self-employment of immigrants : a cross-national study of 17 Western societies », *Social Forces* 84(2), 2005, p. 709-732.

² Cf. Czarina Wilpert, Germany : From workers to entrepreneurs, in Robert Kloosterman et Jan Rath (eds.) : *Immigrant entrepreneurs, Venturing abroad in the age of globalization*, Berg, Oxford/New York, 2003, p. 233-259.

³ Cf. Ulla-Kristina Schuleri et al., *Ethnische Ökonomie. Integrationsfaktor und Integrationsmaßstab*, Schader Stiftung/Deutsche Institut für Urbanistik, Darmstadt/Berlin, 2005, p. 77.

⁴ Cf. Emmanuel Ma Mung et Bernard Dinh, *L'entrepreneuriat ethnique en France et dans le monde Anglo-saxon : bilan des connaissances, analyse bibliographique commentée, Rapport final pour le FASILD*, 2005.

article publié en 1990, Waldinger et Aldrich¹ développent un cadre conceptuel permettant d'expliquer l'émergence de l'entrepreneuriat qu'ils qualifient d'« ethnique ». Pour les auteurs, l'action des individus et des groupes dépend des ressources disponibles dans l'environnement dans lequel ils se situent, notamment des conditions du marché, c'est-à-dire de l'ampleur de la demande en biens et services proposés par les différents groupes mais aussi de la possibilité d'une expansion de la demande au-delà de la communauté culturelle dont elle émane. Les caractéristiques du groupe entrent ici également en jeu. Mais il ne s'agit pas des caractéristiques culturelles. Les caractéristiques de leur installation dans le pays d'immigration, par exemple le degré de concentration résidentielle mais aussi la taille du groupe, qui peut être considérée comme un indicateur du capital social, jouent un rôle. Pour la France, Ma Mung² montre notamment que les magasins ou fonds de commerce achetés par les Asiatiques et les Maghrébins proviennent la plupart du temps d'achats intra-communautaires. Il y a donc un mécanisme d'acquisition et de cession des fonds de commerce au sein de chaque groupe qui est possible du fait de l'existence de liens dans la communauté. Enfin, le caractère provisoire de l'immigration peut amener les immigrés à investir dans un commerce. Pour Bonacich, les groupes qui sont considérés comme ayant une présence uniquement temporaire et qui ont eux-mêmes un projet de retour vers leur pays d'origine sur le moyen terme inclinent à s'engager dans l'entrepreneuriat dans le but d'accumuler rapidement de l'argent. Ces groupes-là sont mis à distance par le groupe majoritaire, une situation qui favorise un tel comportement économique.³

Ainsi, dans l'analyse des modes de participation des descendants des immigrés, il faut s'interroger également sur la signification de l'entrepreneuriat pour ces derniers : les descendants des immigrés profitent-ils aujourd'hui des opportunités d'emploi créées par cette augmentation de l'entrepreneuriat parmi les immigrés dans les deux pays ?

6.1.4 Pauvreté, chômage et exclusion sociale

La tertiarisation, le progrès technologique, l'internationalisation des échanges économiques et la mondialisation des marchés du travail ont engendré des transformations sociales profondes. Aujourd'hui, l'insécurité sociale et économique caractérise de plus en plus la vie de millions d'individus en Europe. La désindustrialisation a contribué à l'intensification de la fragmentation sociale et à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale.⁴ Ces processus de

¹ Cf. Roger Waldinger et Howard E. Aldrich, « Ethnicity and entrepreneurship », *Annual Review of Sociology* 16, 1990, p. 111-135.

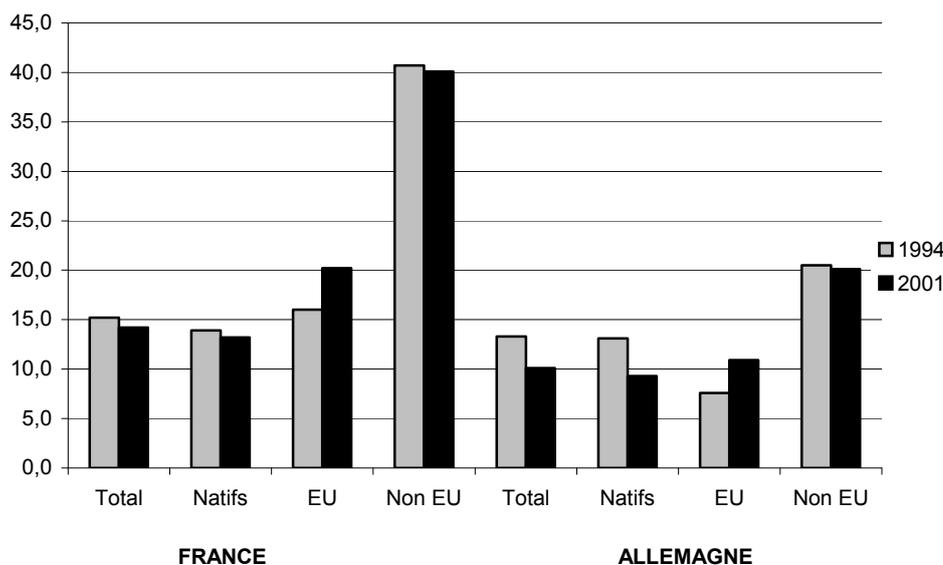
² Cf. Emmanuel Ma Mung, L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne, *Revue Européenne des Migrations Internationales* 8(1), 1992, p. 39-57.

³ Cf. Edna Bonacich, « A theory of middleman minorities », *American Sociological Review* 38, 1973, p. 583-594.

⁴ Cf. Enzo Mingione, « Fragmentation et exclusion : la question sociale dans la phase actuelle de transition des villes dans les sociétés industrielles avancées », *Sociologie et sociétés* 30(1), 1998, p. 69-83.

fragmentation et d'exclusion sociale ne s'arrêtent pas aux frontières de l'origine nationale ; bien au contraire, les inégalités liées à cette dernière viennent souvent se superposer aux inégalités liées à l'origine sociale. Ainsi, les familles d'immigrés sont souvent plus vulnérables face à ces changements.

Diagramme 9 Taux de pauvreté en France et en Allemagne en 1994 et 2001 selon l'origine nationale



Source : Panel Européen des ménages ECHP 1994-2001, données pondérées.

Notes : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du revenu équivalent total net du ménage l'année précédent l'enquête (nouvelle échelle OECD).¹

Pour Silver, les mutations économiques en Amérique du Nord et en Europe à l'œuvre depuis les années 1970 ont fait apparaître l'exclusion sociale et la nouvelle pauvreté qui touchent aujourd'hui les populations les plus vulnérables.² Le concept d'exclusion sociale, concept multidimensionnel, décrit les répercussions de l'expérience du chômage sur les individus, la dissolution des liens

¹ L'ensemble de la population est prise en compte. La nationalité des enquêtés a été utilisée comme critère de différenciation étant donné que le critère du pays d'immigration qui aurait été plus approprié n'est pas disponible pour l'Allemagne. Ici, le contexte du ménage a été pris en compte dans le sens où toutes les personnes vivant dans un ménage sont considérées comme « étrangères EU ou non EU » lorsqu'une personne a été au moins de cette nationalité vit dans le ménage. Pour les ménages mixtes, la procédure suivante a été appliquée : Natif/EU : EU, Natif/Non EU : Non EU, EU /Non EU : Non EU. Pour les détails sur la méthode, voir Joachim R. Frick et Ingrid Tucci, « Analysen mit Bezug zu 'Migration und Gesundheit' auf Basis des Sozio-oekonomischen Panels (SOEP) », in Robert Koch Institut (Hrsg.), *Migrationssensible Studiendesigns zur Repräsentation des Migrationsstatus in der Gesundheitsforschung*, Tagung am 25. November 2005, Robert-Koch-Institut, Berlin, p. 49-54.

² Cf. Silver Hilary, « Social exclusion and social solidarity : Three paradigms », *International Labour Review* 133 (5-6), 1994, p. 531-78.

sociaux et l'affaiblissement de la protection et des droits sociaux qui reviennent aux individus au sein de l'Etat-providence. L'exclusion sociale comprend une dimension économique et le taux de pauvreté est un indicateur du degré d'exclusion sociale. Il permet donc d'appréhender, dans une perspective comparative, la situation de précarité économique dans laquelle se trouvent certains individus et de tirer des conclusions quant aux répercussions que peut avoir cette situation de pauvreté sur la vie sociale des individus et en particulier sur le devenir des descendants des immigrés. Le diagramme ci-dessus illustre bien la vulnérabilité des immigrés et de leurs familles face à la pauvreté prise dans sa dimension monétaire.

La comparaison des taux de pauvreté de la France et de l'Allemagne selon l'origine fait apparaître une évolution à peine positive puisque, entre 1994 et 2001, le taux de pauvreté est passé, en France, de 15 % à 14 % et celui de l'Allemagne de 13 % à 11 %. L'Allemagne a donc été un peu plus performante que la France en ce qui concerne la réduction de la pauvreté entre ces deux dates. Dans les deux pays, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevée pour celles qui vivent dans des « ménages immigrés », les plus vulnérables étant celles ayant une origine extra européenne. Le risque de pauvreté de ce groupe de personnes n'a d'ailleurs pas diminué de manière significative entre 1994 et 2001. En France, plus de 40 % d'entre elles vivent dans des ménages pauvres en 2001, contre 20 % en Allemagne. Compte tenu la faible différence entre les deux pays en ce qui concerne le taux de pauvreté de l'ensemble de la population, ces chiffres sont le signe empirique d'une exclusion économique des immigrés d'origine extra-communautaire bien plus forte en France qu'en Allemagne.¹

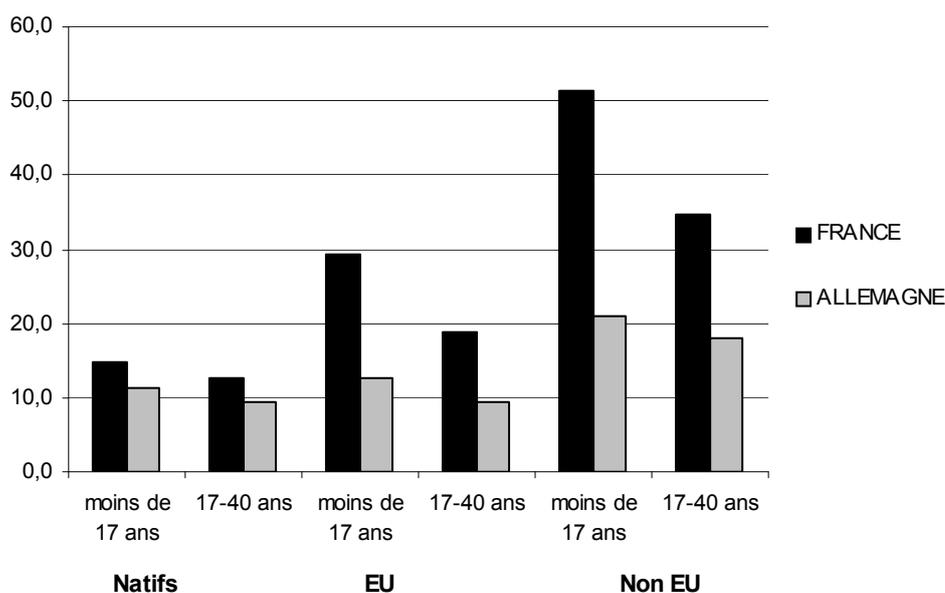
Selon les derniers rapports soumis aux gouvernements français et allemand sur l'évolution de la pauvreté dans ces sociétés, la pauvreté chez les enfants est un phénomène qui inquiète dans ces deux pays. L'expérience de la pauvreté dans l'enfance et l'adolescence a des effets sur la santé des enfants, qui sont plus souvent mal nourris, et peut constituer un handicap à évoluer et à se construire un capital culturel et social. Le diagramme ci-après met en valeur les différences entre la France et l'Allemagne dans ce domaine. Les jeunes dans les ménages « autochtones » sont un peu plus souvent confrontés à la pauvreté en France qu'en Allemagne. Les jeunes vivant dans les ménages immigrés, quelle que soit l'origine du ménage (E.U. ou Non E.U.), ont en revanche un risque de pauvreté deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne. En France, le chiffre est même plus qu'alarmant puisqu'un jeune de moins de 17 ans sur deux vit dans un ménage pauvre, contre un jeune sur cinq en Allemagne. Certains facteurs tels que le type de ménage et le type d'activité

¹ Ce n'est donc pas sans raison que la Commission Européenne a souligné dans un rapport la vulnérabilité des populations issues de l'immigration et appelé les Etats membres à engager des mesures afin de lutter durablement contre l'exclusion. Les états membres de l'Union Européenne ont fait de la lutte contre l'exclusion sociale un des objectifs centraux de la modernisation du modèle social européen. A cet effet, chaque état membre est chargé de l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cf. Conseil de l'Europe, *Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur l'inclusion sociale*, Bruxelles, 2004.

au sein du ménage sont prépondérants lorsqu'il s'agit d'expliquer le risque de pauvreté. Les immigrés, en particulier lorsqu'ils sont d'origine extra-communautaire, sont plus exposés au chômage et les enfants de cette origine représentent un quart de la population des enfants pauvres.¹

Le fonctionnement du système de protection sociale joue également un rôle prépondérant dans l'éradication de la pauvreté. En France, les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit à l'aide sociale lorsqu'ils sont au chômage, à moins qu'il aient un enfant à charge. Lorsqu'ils sont au chômage, ils n'ont pas d'autre solution que de vivre chez leurs parents dans des conditions de logement souvent difficiles. En Allemagne en revanche, ils peuvent en cas de chômage, et si les parents ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, faire une demande d'aide sociale (Hartz IV), i.e. quitter le domicile de leurs parents et vivre ainsi de manière autonome, avec tous les avantages et inconvénients que cela comporte. L'aide sociale allemande, même si elle ne permet pas de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté, donne ainsi aux jeunes une certaine indépendance financière et leur permet de quitter le ménage familial.

Diagramme 10 Taux de pauvreté en France et en Allemagne en 2001 selon la tranche d'âge et l'origine nationale



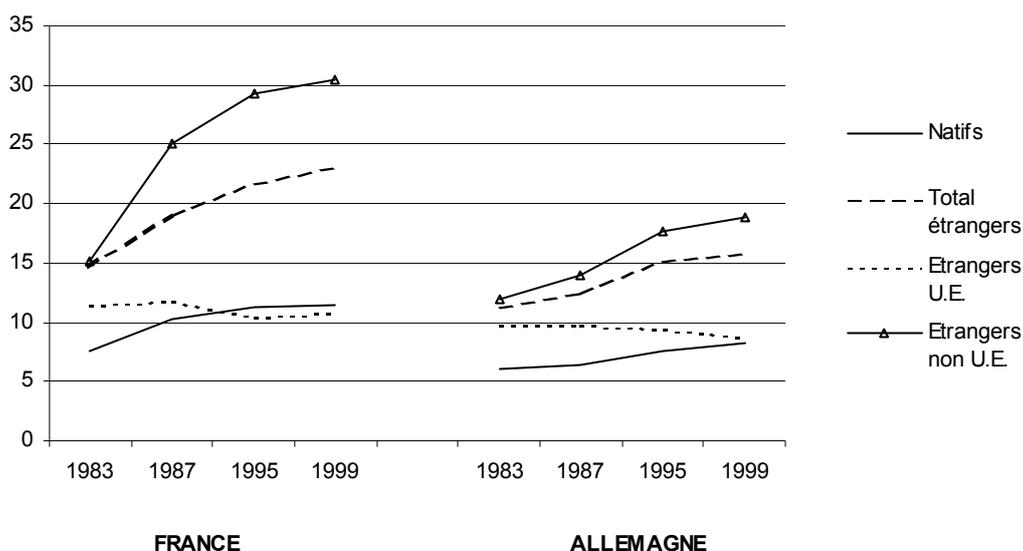
Source : Panel Européen des ménages ECHP 1994-2001, données pondérées.
Notes : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du revenu équivalent total net du ménage l'année précédent l'enquête (nouvelle échelle OECD).²

¹ Sur le thème de la pauvreté chez les enfants en France, cf. Fabien Dell, Nadine Legendre et Sophie Ponthieux, « La pauvreté chez les enfants », *Insee Première* 896, avril 2003.

² L'ensemble de la population est prise en compte. Ici la nationalité des enquêtés a été utilisée comme critère de différenciation. De plus, le contexte du ménage a été pris en compte dans le sens où

Le chômage est une des principales causes de la pauvreté monétaire. De ce fait, en France comme en Allemagne, résoudre le problème du chômage, en particulier le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, est devenu un objectif majeur dans la lutte contre l'exclusion. Les pays de l'Union Européenne ne sont pas tous confrontés au chômage avec la même intensité. De même, les étrangers sont plus vulnérables dans certains pays que dans d'autres. Le diagramme ci-dessous illustre ces différences quant à l'évolution du taux de chômage en France et en Allemagne entre 1983 et 1999. Le taux de chômage a bel et bien augmenté dans les deux pays mais l'augmentation a été plus prononcée en France. Dans les deux pays, les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne, sont plus touchés par le chômage que les étrangers ressortissants d'un des pays membres de l'Union Européenne mais c'est avant tout en France, à partir du milieu des années 1980, que le taux de chômage a augmenté considérablement parmi les étrangers ayant une nationalité des pays tiers. En 1999, plus de 30 % d'entre eux sont au chômage en France contre un peu moins de 20 % en Allemagne la même année.

Diagramme 11 Evolution du taux de chômage en France et en Allemagne entre 1983 et 1999



Source : Werner, Heinz et Ingeborg König (2001) : *Integration ausländischer Arbeitnehmer in die Arbeitsmärkte der EU-Länder – Ein europäischer Vergleich. IAB-Werkstattbericht 10.*

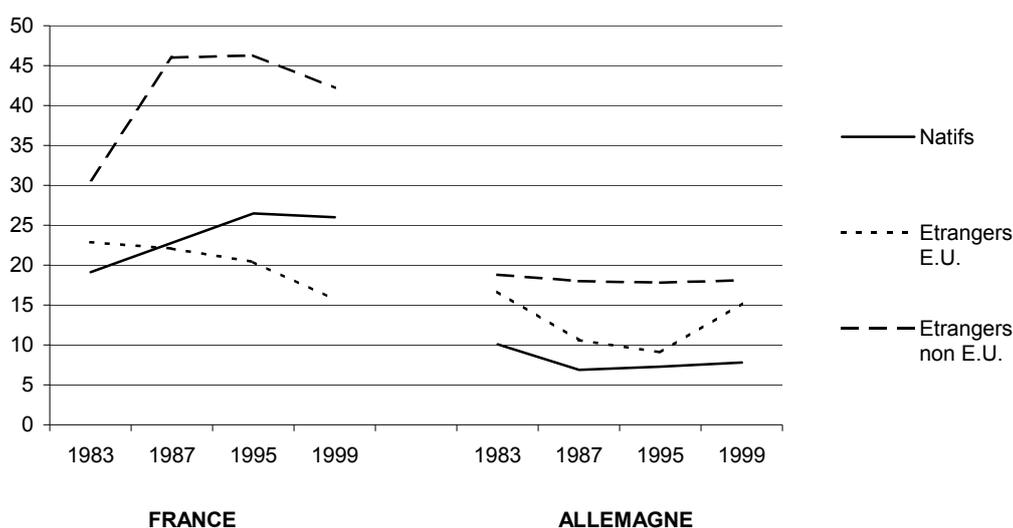
Selon des chiffres plus récents, de 2004, près de la moitié (45 %) des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère en France sont des Maghrébins. Le taux de chômage des Maghrébins est d'ailleurs un des plus élevés : 30 % des Algériens et des Marocains sont au chômage contre 8 %

l'ensemble des personnes d'un ménage est considéré comme « étranger EU ou non EU » lorsqu'une personne au moins de cette nationalité vit dans le ménage. Pour les ménages dits mixtes, cette procédure a été appliquée : Natif /EU : EU, Natif/Non EU : Non EU, EU /Non EU : Non EU.

des étrangers ayant une nationalité d'un des pays membres de l'Union Européenne.¹ En Allemagne, les Turcs sont les plus exposés au chômage : leur taux de chômage a plus que doublé entre 1990 et 2004 passant de 10 % à 26 %. Dans l'ensemble, les immigrés européens ont un taux de chômage moins élevé : les immigrés italiens sont les plus touchés (20 % en 2004) et les immigrés espagnols les moins exposés (14 % en 2004).²

Une autre différence structurelle entre la France et l'Allemagne en matière de chômage doit être abordée ici. Si on la compare aux autres pays européens, la France est le pays dans lequel le chômage des jeunes est un des plus élevés. Selon les chiffres de l'OCDE, avec un taux de chômage des jeunes atteignant 21 % en 2003, la France arrive en quatrième place derrière l'Espagne (22 %), l'Italie (23 %) et la Grèce (26 %). L'Allemagne est au neuvième rang parmi les pays de Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 12 %.³

Diagramme 12 Evolution du taux de chômage chez les moins de 25 ans selon l'origine nationale en France et en Allemagne entre 1983 et 1999



Source : Werner, Heinz et Ingeborg König (2001) : *Integration ausländischer Arbeitnehmer in die Arbeitsmärkte der EU-Länder – Ein europäischer Vergleich. IAB-Werkstattbericht 10.*

Le taux de chômage des jeunes, en particulier ceux dont les parents sont immigrés, s'est accru depuis le début des années 1990. Les chiffres rapportés dans le diagramme ci-dessus indiquent

¹ Cf. Observatoire de l'ANPE, *Les demandeurs d'emploi étrangers*, Les Essentiels, ANPE, 2005.

² Cf. Jana Bruder et Katharina Frosch, *Erfolgschancen ausländischer und deutscher Arbeitssuchender im Vergleich : die Bedeutung des Alterseffekts*, Rostocker Zentrum Diskussionspapier 10, 2007, p. 3.

³ Cf. Thorsten Hellmann et Eric Thode, « Youth unemployment in Europe. An empirical overview », in Alexander Schumann et Eric Thode (eds.), *Fostering youth employment. current situation and best practices. International Reform Monitor*, Special Issue, Verlag Bertelsmann Stiftung, Güterloh, 2006, p. 20-32.

L'évolution du taux de chômage entre 1983 et 1999 chez les moins de 25 ans en France et en Allemagne, selon leur nationalité regroupée. Les niveaux des courbes témoignent bien des degrés différents en termes de risque de chômage entre les origines. Alors que le taux de chômage des jeunes en France a augmenté en moyenne entre ces deux dates, il a stagné en Allemagne. En France en particulier, 46 % des jeunes étrangers d'origine extra-communautaire se retrouvent sans emploi en 1999, contre 26 % des Français la même année.¹ En 1999, 18 % des jeunes étrangers extra-communautaires étaient au chômage contre environ 8 % des jeunes allemands. Ces chiffres révèlent les écarts importants existant entre la France et l'Allemagne dans le domaine du chômage des jeunes puisqu'en 1999 le taux de chômage chez les jeunes en France est trois fois plus élevé que chez les jeunes en Allemagne.

Tableau 6 Expérience du chômage dans les sept années suivant la sortie du système éducatif et transition sur le marché du travail

| | France | Allemagne |
|--|--------|-----------|
| Durée moyenne de chômage en mois | 13,3 | 7,1 |
| Pourcentages de personnes ayant connu : | | |
| - aucune période de chômage | 37,1 | 54,5 |
| - une période de chômage | 27,9 | 20,6 |
| - au moins deux périodes de chômage | 35,0 | 24,8 |

Source : Quintini, Martin et Martin 2007. Données tirées de l'exploitation du panel Européen des ménages (ECHIP), p. 37.

Pour les jeunes, l'entrée sur le marché du travail est par ailleurs plus difficile en France qu'en Allemagne. Le tableau ci-dessus, même s'il ne distingue pas les origines, confirme les difficultés qu'ils rencontrent en France dans le processus de transition vers l'emploi. Alors que la moitié de ceux qui sortent du système éducatif allemand n'ont jamais connu le chômage dans les sept ans qui suivent la sortie du système éducatif, c'est le cas d'un peu plus du tiers des jeunes en France. En France, plus du tiers des jeunes ont connu au moins deux fois l'expérience du chômage, contre le quart d'entre eux en Allemagne. Enfin, les jeunes ont en France une durée de chômage moyenne deux fois plus élevée qu'en Allemagne. Ceci peut-être expliqué notamment par le taux relativement faible de chômage des jeunes et par le fonctionnement du système d'apprentissage professionnel qui leur permet une entrée plus rapide sur le marché du travail.

Même si le taux de chômage des jeunes n'est pas le seul indicateur mesurant l'exclusion sociale, on peut facilement imaginer quelles sont les répercussions du chômage et du manque de

¹ Notons ici que les chiffres distinguent entre étrangers et allemands/français et, pour la France, il faudrait avoir les chiffres de l'évolution du chômage chez les enfants d'immigrés français de naissance. Différentes statistiques montrent que ces derniers ont également un taux de chômage supérieur à la moyenne. En ce qui concerne l'Allemagne, le problème se pose moins.

perspectives professionnelles sur la vie de beaucoup de jeunes et sur les sociétés mêmes dans lesquelles ils vivent. Le travail est une activité sociale permettant d'accéder à un certain niveau de revenus et un moyen de créer des attaches entre les individus et la collectivité. Il permet entre autres aux individus de développer des orientations sociales et des réseaux sociaux décisifs pour leurs parcours social et professionnel.¹ Si la division du travail, selon la conception de Durkheim, constitue un élément moteur de la cohésion sociale et de renforcement du lien social dans les sociétés industrielles, puisque des solidarités se créent au sein du travail, l'expérience du chômage est problématique pour les individus : ils se retrouvent dans l'impasse, pour les moins diplômés d'entre eux sans perspective professionnelle et parfois dans l'impossibilité de fonder une famille ou d'avoir une vie familiale stable. Avec le chômage, c'est souvent la pauvreté qui s'installe et avec elle une frustration de plus en plus forte et le sentiment de ne plus pouvoir suivre.

La sociologie de l'immigration ne peut faire l'impasse sur le degré de concentration des différents groupes dans l'espace physique. C'est dans l'espace physique que l'espace social se dessine et que les inégalités sociales atteignent le paroxysme de leur représentation ou symbolisation :

« La structure de l'espace social se manifeste ainsi dans les contextes les plus divers, sous la forme d'oppositions spatiales, l'espace habité (ou approprié) fonctionnant comme une sorte de symbolisation de l'espace social. »²

Le déclin de la classe ouvrière caractérisé par la fermeture des usines à la périphérie des villes françaises et allemandes a profondément bouleversé cet espace. De ce fait, les difficultés sociales rencontrées par les habitants des quartiers touchés par la précarité et l'exclusion sociale peuvent être interprétées comme étant le reflet de la polarisation sociale qui atteint les sociétés française et allemande. La vulnérabilité des familles immigrées face aux transformations économiques et aux transformations urbaines qui en résultent fait se chevaucher les problèmes de ségrégation sociale et de ségrégation urbaine à caractère « ethnique ».

6.2 Les descendants des immigrés au cœur des transformations urbaines

Pour les sociologues de l'école de Chicago, l'espace urbain est à la fois un indice et un instrument de l'assimilation et de la mobilité sociale. La façon dont les différents groupes qui forment la société sont répartis dans l'espace physique et le degré de leur ségrégation donnent une idée du degré de segmentation d'une société et, dans certains cas, de sa désintégration. Si on souhaite analyser les opportunités dont disposent les enfants d'immigrés en France et en Allemagne, on ne peut pas ignorer le poids des transformations urbaines ni l'effet du rassemblement d'une

¹ Cf. Ignace Glorieux, « Paid work : A crucial link between individuals and society? Some conclusions on the meaning of work for social integration », in Sebastian Herkommer et al. (eds.), *Social exclusion in Europe : Problems and paradigms*, Ashgate, Aldershot, 1999, p. 67-87.

² Cf. Pierre Bourdieu, « Effets de lieux », in Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde, op. cit.*, p. 251.

population « homogène dans la dépossession »¹ sur les parcours des individus au sein de cette population, quelle que soit leur origine.

6.2.1 Les populations immigrées dans les espaces français et allemand

Des chiffres portant sur de petites unités géographiques seraient nécessaires pour appréhender le degré de concentration des immigrés et de leurs descendants dans certaines zones des territoires allemand et français mais de telles données ne sont pas disponibles. Néanmoins les chiffres présentés dans les deux tableaux ci-après et portant sur la part de la population étrangère dans la population totale de chaque région ou Etat fédéral, sont des indices du degré de concentration des étrangers.

Tableau 7 Part de la population étrangère en France par régions et distribution selon les principales origines nationales en 1999

| | Part d'étrangers dans la population totale (%) | Origine (%) | | | |
|-------------------------------|--|----------------------|-----------|----------|-----------|
| | | Europe des quinze | Maghreb | Turquie | Autre |
| Alsace | 7,3 | 38 | 23 | 22 | 17 |
| Aquitaine | 3,7 | 57 | 27 | 3 | 13 |
| Auvergne | 3,3 | 54 | 24 | 11 | 12 |
| Bourgogne | 4,0 | 44 | 32 | 8 | 13 |
| Bretagne | 1,1 | 42 | 20 | 11 | 27 |
| Centre | 4,0 | 41 | 31 | 11 | 17 |
| Champagne-Ardenne | 3,8 | 37 | 38 | 9 | 15 |
| Corse | 9,9 | 30 | 64 | 0 | 6 |
| France-Comté | 4,9 | 27 | 38 | 18 | 16 |
| Ile-de-France | 11,9 | 33 | 30 | 4 | 33 |
| Languedoc-Roussillon | 5,8 | 40 | 46 | 2 | 12 |
| Limousin | 2,8 | 44 | 24 | 14 | 17 |
| Lorraine | 5,5 | 48 | 31 | 13 | 9 |
| Midi-Pyrénées | 3,9 | 51 | 30 | 2 | 16 |
| Nord-Pas-de Calais | 3,3 | 33 | 52 | 2 | 13 |
| Basse-Normandie | 1,4 | 40 | 23 | 15 | 22 |
| Haute-Normandie | 2,7 | 27 | 40 | 7 | 25 |
| Pays de la Loire | 1,3 | 35 | 31 | 9 | 26 |
| Picardie | 3,4 | 38 | 37 | 6 | 19 |
| Poitou-Charentes | 1,6 | 56 | 20 | 3 | 21 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 6,3 | 32 | 52 | 2 | 14 |
| Rhône-Alpes | 6,4 | 36 | 39 | 10 | 15 |
| Total Métropole | 5,6 | 37 | 35 | 6 | 22 |

Source : *Les Echos, Atlas des régions Tome 1, 2004, (données INSEE).*

En France, en 1999, ces derniers se concentrent plus fortement en Ile-de-France, en Corse, en Alsace, en région Rhône Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). En Ile-de-France, la part de la population étrangère dans la population totale est deux fois plus élevée que la part

¹ *Ibid.*, p. 261.

moyenne nationale. Un regard sur la distribution selon les origines indique que les étrangers maghrébins représentent plus de la moitié des étrangers en Corse, dans le Nord-Pas-de-Calais et en région PACA. En Ile-de-France, la population portugaise reste la plus importante.

Tableau 8 Part de la population étrangère en Allemagne par Etat fédéral et distribution selon les principales origines nationales en 2005

| | Part d'étrangers dans la population totale (%) | Origine (%) | | | |
|----------------------------|--|----------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | | Europe des quinze | Turquie | Ex- Yougoslavie | Autres |
| Baden-Württemberg | 11,9 | 28 | 23 | 16 | 33 |
| Bayern | 9,5 | 23 | 20 | 13 | 44 |
| Berlin | 13,7 | 11 | 26 | 5 | 58 |
| Brandenburg | 2,6 | 7 | 3 | 2 | 87 |
| Bremen | 12,7 | 11 | 35 | 6 | 48 |
| Hamburg | 14,2 | 14 | 22 | 11 | 53 |
| Hessen | 11,4 | 24 | 27 | 12 | 36 |
| Mecklenburg- Vorpommern | 2,3 | 7 | 4 | 3 | 86 |
| Niedersachsen | 6,7 | 18 | 21 | 9 | 52 |
| Nordrhein- Westphalen | 10,7 | 22 | 31 | 9 | 39 |
| Rheinland-Pfalz | 7,7 | 22 | 23 | 7 | 47 |
| Saarland | 8,3 | 34 | 16 | 6 | 44 |
| Sachsen | 2,8 | 7 | 3 | 2 | 88 |
| Sachsen-Anhalt | 1,9 | 8 | 5 | 4 | 83 |
| Schleswig-Holstein | 5,4 | 18 | 23 | 3 | 55 |
| Thüringen | 2,0 | 7 | 4 | 3 | 86 |
| Total Allemagne | 8,8 | 21 | 24 | 10 | 44 |

Source : Statistisches Bundesamt.

Pour l'Allemagne, la part d'étrangers dans la population totale des Etats fédéraux, *Bundesländer*, est supérieure à la part des étrangers dans les différentes régions françaises. En revanche, les états qui appartiennent à l'ex-Allemagne de l'Est ont une part assez faible d'étrangers dans leur population totale. Comme en France, les étrangers se concentrent en Allemagne dans les régions qui furent des bassins d'emploi à l'époque de l'immigration du travail, notamment à Brême, ville marquée par l'industrie automobile et l'électronique alimentaire mais aussi en Rhénanie du Nord/Westphalie, une région de la Ruhr caractérisée par l'industrie du charbon et de l'acier. Les Etats de Berlin (Ouest), Brême, Hambourg, Hessen, Baden-Württemberg et Rhénanie du Nord/Westphalie sont ceux où la population étrangère représente plus de 10 % de la population totale (en France, la région d'Ile-de-France est la seule à atteindre ce niveau).¹

¹ A ce stade, il faut tout de même être prudent dans la comparaison étant donné que les données françaises se basent sur la nationalité et laissent donc de côté les descendants des immigrés qui ont la nationalité française. C'est le cas aussi pour les données allemandes mais compte tenu du fait que la majorité des descendants des immigrés n'ont pas la nationalité allemande, les chiffres sont assez proches de la réalité démographique allemande.

Par rapport à la répartition de la population étrangère en France, la population étrangère en Allemagne semble plus hétérogène puisque, dans la plupart des *Bundesländer*, 40 % ou plus de la population étrangère ne fait ni partie de l'Europe des quinze, ni de la Turquie, ni des pays de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, il est possible de conclure de ces chiffres qu'il y a en France, dans certaines régions, une concentration plus forte qu'en Allemagne d'individus ayant la même origine culturelle.

6.2.2 Ségrégation : enjeux et débats

Les études portant sur les processus d'intégration des immigrés mettent l'accent sur les problèmes éventuels engendrés par la concentration des familles immigrées dans certains quartiers. Aussi bien dans le débat français que dans le débat allemand sur l'intégration des descendants des immigrés, la ségrégation urbaine est une dimension importante sujette à une évaluation scientifique constante.

A l'heure actuelle, les études quantitatives comparatives franco-allemandes traitant de la dimension ethnique de la ségrégation urbaine et de la structure économique et sociale des quartiers ségrégués sont rares. Dans son livre portant sur les jeunes dans les quartiers défavorisés français et allemands, Ottersbach souligne que la situation des jeunes dans les quartiers défavorisés est meilleure en Allemagne qu'en France. D'une part, la ségrégation spatiale en France est particulièrement prononcée, aussi bien entre les différentes régions qu'à l'intérieur même des régions et des villes et, d'autre part, les systèmes de protection sociale en France ne permettent pas d'éviter de glisser dans la pauvreté.¹ Pour certains sociologues, c'est précisément la force de l'Etat-providence en Allemagne et l'intégration des immigrés en son sein qui auraient empêché, jusqu'à aujourd'hui, l'éclatement d'émeutes dans les quartiers défavorisés.² Cependant, dans un rapport d'expertise soumis à la Commission indépendante pour l'immigration en Allemagne, Häußermann et Siebel montrent que les conflits pouvant résulter de la ségrégation sociale et résidentielle dépendent largement du degré de concurrence existant entre les groupes qui se partagent les ressources les plus rares sur le territoire.³ Les auteurs donnent l'exemple de la situation des familles immigrées turques dans le quartier de Kreuzberg à Berlin qui se partagent l'espace avec la scène alternative berlinoise. Ils concluent que ces deux groupes ne se font pas concurrence étant donné que leurs besoins sont divergents quant à l'accès aux ressources et à

¹ Cf. Markus Ottersbach, *Jugendliche in marginalisierten Quartieren. Ein deutsch-französischer Vergleich*, VS-Verlag, Wiesbaden, 2004, p. 70.

² Cf., entre autres, Dietmar Loch, « Soziale Ausgrenzung und Anerkennungskonflikte in Frankreich und Deutschland ». in Wilhelm Heitmeyer et al., *Die Krise der Städte*, Suhrkamp, Frankfurt/Main, 1998, p. 266-293 et Dietmar Loch, « Jugendprotest in französischen Vorstädten. Von der Gewalt zur Integration durch Anerkennungskonflikte? » in Roland Roth et Dieter Rucht (eds.), *Jugendkulturen, Politik und Protest*, Leske+Budrich, Opladen, 2000, p. 263-282.

³ Cf. Hartmut Häußermann et Walter Siebel, *Soziale Integration und ethnische Schichtung – Zusammenhänge zwischen räumlicher und sozialer Integration*, Gutachten im Auftrag der Unabhängigen Kommission „Zuwanderung“, Berlin/Oldenburger, Mars 2001.

l'espace. L'identité de la scène alternative berlinoise étant forte, ceux qui lui appartiennent ne se sentent pas menacés par les immigrés en place depuis des décennies dans le quartier.

La ségrégation est un problème en particulier pour le développement des jeunes adolescents. En effet, un point commun à la France et l'Allemagne concerne la jeunesse de la population vivant dans les quartiers dits défavorisés. En France, la part des jeunes de moins de 25 ans dans la population totale des quartiers qui présentent des difficultés sociales et économique avoisine les 40 à 50 %. Dans certains quartiers, ils représentent même jusqu'à 60 % de la population. On retrouve en Allemagne également cette sur-représentation des jeunes dans certaines zones urbaines caractérisées par de sérieux problèmes sociaux. Cependant, en moyenne, la part occupée par les jeunes dans la population totale est bien moins élevée qu'en France. En effet, dans la plupart des quartiers, les moins de 25 ans représentent 15 à 20 % de la population et atteint seulement dans certaines zones 25 à 30 %.¹

Les problèmes sociaux sont similaires des deux côtés du Rhin. A Chorweiler, par exemple, un ensemble urbain à la périphérie de Cologne non loin des usines Ford à Niehl, le taux de chômage atteint 25 % et environ 23 % des habitants reçoivent l'aide sociale. Les immigrés représentent près de 40 % de la population. Pour la France, dans les zones urbaines sensibles (ZUS), la population immigrée² représente 18 % de la population totale. Les ménages d'ouvriers y sont sur-représentés alors que les ménages dont la personne de référence a un statut de cadre sont plus rares. L'ancrage dans le quartier est fort et les possibilités d'en sortir, en particulier lorsqu'il s'agit d'un quartier situé en périphérie, sont assez limitées. En effet, plus du tiers des ménages dans les ZUS ne possèdent pas de voiture. Sur l'ensemble de la population, le taux de chômage a augmenté de 6 points entre 1990 et 1999 dans les ZUS passant de 19 % à 25 %. En 1999, il dépassait les 35 % parmi les moins de 25 ans. Ceci est un indicateur d'une détérioration des conditions de vie de beaucoup d'habitants de ces quartiers.³

Bien plus que la concentration de familles caractérisées par leur expérience migratoire, c'est la concentration de groupes ayant en commun la pauvreté économique et une grande vulnérabilité sociale qui pose problème. L'éventualité de l'émergence de ghettos à l'américaine en Allemagne et en France suscite depuis longtemps des craintes aussi bien chez les politiques que chez les sociologues. Mais comme le note Loch, les quartiers défavorisés français et allemand se distinguent des ghettos américains par la diversité des origines qu'ils rassemblent :

¹ Cf. Markus Ottersbach, *Jugendliche in marginalisierten Quartieren...*, op. cit., p. 61 et p. 66.

² Personnes nées étrangères à l'étranger et venues s'installer en France (définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration depuis 1991). Ne sont donc pas comptabilisées ici les enfants des immigrés.

³ Cf. Philippe Choffel, *Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quelques repères statistiques*. Délégation ministérielle à la ville. Mission Observation, Vielle scientifique, Evaluation, 2002.

« Die ethnische Heterogenität bleibt ein wesentliches Merkmal der sozial benachteiligten Stadtviertel in beiden Ländern, wobei jenseits des Rheins die ethnischen Beziehungen viel prägender sind. »¹

Traduction : « L'hétérogénéité ethnique reste une caractéristique essentielle des quartiers défavorisés dans les deux pays, même si de l'autre côté du Rhin [i.e. en France] les relations ethniques sont plus prononcées. »

Pour Favell², la France est le pays européen qui ressemble sur le plus de dimensions aux Etats-Unis : triomphe du libéralisme et évolution de la géographie urbaine des cités françaises avec des quartiers où se concentre la pauvreté. Néanmoins, à ces similarités doit être ajoutée une différence importante qui a trait à la composition ethnique hétérogène des banlieues en France, même si certains groupes de populations immigrées ont tendance à être sur-représentés dans certains quartiers.³ Les banlieues regroupent les populations originaires d'Afrique noire, du Maghreb et du Moyen Orient mais aussi des familles de « Français d'origine », souvent issues des classes populaires, qui sont restées vivre dans ce qu'on appelle les « grands ensembles ». Les ghettos dans lesquels vivent les *Black Americans* se caractérisent par une forte homogénéité sur le plan ethnique associée à une forte exclusion économique et sociale. A côté de cela, dans d'autres quartiers, se concentrent les populations mexicaine, chinoise, coréenne ou encore japonaise. L'éventuelle apparition de ghettos à l'américaine en Allemagne est un sujet qui revient aussi souvent dans le discours public en Allemagne. Mais là encore, les quartiers à forte concentration d'immigrés, bien que marqués par la présence des familles d'origine turque ou arabe, sont loin d'être des lieux homogènes en termes ethnique. Dans les quartiers à la périphérie des villes de l'ex-Allemagne de l'Ouest, la cohabitation entre les familles turques et les rapatriés d'Europe de l'Est n'est d'ailleurs pas toujours facile⁴ ; ce qui rappelle les tensions qui surviennent régulièrement entre les *Black Americans* et les *Latinos* dans certains quartiers de Los Angeles.

Même si les populations « d'origine étrangère » sont souvent concentrées par origine⁵ dans les quartiers les plus défavorisés en France comme en Allemagne, la forte présence des familles immigrées peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'histoire de leur implantation et de leur répartition géographique, le manque d'opportunités de mobilité sociale et géographique qui leur permettraient, comme cela fut le cas pour les classes ouvrières, de déménager pour aller s'installer dans d'autres quartiers et pour finir, la recherche de l'entre-soi.

¹ Cf. Dietmar Loch, « Soziale Ausgrenzung und Anerkennungskonflikte... », *op. cit.*, p. 291.

² Cf. Adrian Favell, *Philosophies of integration*, *op. cit.*, p. 189.

³ Cf. Loïc Wacquant, « Pour en finir avec le mythe des 'cités-ghettos' : Les différences entre la France et les Etats-Unis », *Annales de la recherche urbaine* 54, 1992.

⁴ Cf. Hervé Vieillard-Baron, *Les quartiers sensibles en France et en Allemagne : approche comparative*. Rapport final, 2001.

⁵ A Paris par exemple, les Algériens, les Tunisiens et les Africains sont plutôt ségrégués dans le Nord-Est et très présents dans la banlieue parisienne traditionnellement ouvrière. Les Asiatiques quant à eux sont concentrés en partie dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris alors que les Portugais vivent souvent dans l'est de la petite couronne et dans les 16^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Cf. Mirna Safi, *Le devenir des immigrés en France*, *op. cit.*, p. 215.

Après 1968, les locataires français les plus solvables ont quitté les grands ensembles urbains construits en France dans les années 1950 et 1960, dans le cadre de la construction des logements sociaux, pour s'installer dans des maisons individuelles. Les appartements que les familles d'origine françaises ne voulaient plus ont alors été loués aux familles immigrées qui purent ainsi quitter les bidonvilles. Même si un système de quotas fut alors mis en place afin de veiller à un mélange des nationalités au sein de certaines cités, la concentration des populations immigrées n'a pu être évitée. La spécificité de l'Allemagne réside dans la faiblesse du parc locatif social. Ce dernier étant nettement moins développé qu'en France, les étrangers font face à de grandes difficultés pour se loger dans le parc locatif privé. Ils sont ici victimes de discrimination ; souvent, les propriétaires préfèrent louer leurs appartements à une famille d'origine allemande qu'à une famille turque jugée nombreuse.¹ Il est donc très difficile pour les familles immigrées de quitter le quartier dans lequel elles ont été implantées.

Les familles les plus démunies, immigrées ou autochtones, sont ainsi concentrées en France et en Allemagne dans les quartiers urbains les plus dégradés. Les plus jeunes ont peu de perspectives sociales, connaissent souvent l'échec à l'école et se retrouvent plus souvent que les jeunes natifs sans qualifications et donc sans emploi. Par ailleurs, ce terrain est très favorable au développement de stratégies informelles de « survie » comme le trafic de drogues. La plupart des jeunes dans les quartiers défavorisés ont un désir profond de fuir ce quartier et de s'installer, une fois entrés sur le marché du travail, dans des quartiers « plus tranquilles » et moins stigmatisés et stigmatisant. Les jeunes ne sont d'ailleurs pas les seuls à vouloir fuir les quartiers défavorisés. Beaucoup de ménages des classes moyennes ont déjà pris la porte de sortie pour aller s'installer dans des quartiers plus accueillants pour eux et pour leurs enfants. Ce phénomène de *gentrification* renforce la relégation des populations les plus défavorisées et provoque une dépréciation de l'ensemble du quartier. Ces processus peuvent être observés dans les deux pays² et ils ont des répercussions fatales à la fois sur la démocratie territoriale, la participation sociale et le tissu économique et social. Ainsi, les habitants de ces quartiers ont bien plus en commun leurs caractéristiques sociales et économiques que leur origine culturelle ou ethnique.

Il n'en reste pas moins que la ségrégation urbaine à caractère « ethnique » peut présenter, pour les populations concernées, des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne l'Allemagne et la France, la concentration des immigrés est analysée à la fois en termes de problème pour l'ensemble de la société, puisqu'elle remet en cause le principe d'égalité des chances et de cohésion sociale, et en termes de problème pour les immigrés et leurs familles puisqu'elle peut,

¹ Cf. Maurice Blanc, « Von heruntergekommenen Altbauquartieren zu abgewerteten Sozialwohnungen », *Informationen zur Raumentwicklung* 7/8, 1991, p. 447-468.

² Cf. Hartmut Häußermann et Andreas Kapphahn, « Berlin : Bilden sich neue Räume sozialer Benachteiligung », in Sebastian Herkommer (Hrsg.), *Soziale Ausgrenzungen. Gesichter des neuen Kapitalismus*, VSA-Verlag, Hamburg, 1999, p. 187-208 et François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil, op. cit.*

dans certains cas, mettre un frein à leur intégration. En réalité l'évaluation des effets du regroupement dans l'espace physique de populations d'origine immigrée est un problème en soi puisque la ségrégation peut avoir des effets aussi bien négatifs que positifs.¹ En effet, sur la dimension économique, une forte concentration de ménage pauvres dans un quartier influe sur la qualité des biens et services proposés et entraîne dans certains cas une dévaluation de l'attractivité pour d'éventuels locataires dans le quartier en question. A l'inverse, l'entre-soi peut signifier une présence d'opportunités d'emploi au sein du réseau de la communauté, en particulier dans le cas de l'existence d'une « économie ethnique ». Sur la dimension sociale, la concentration peut protéger les individus de l'isolement social et d'un état psychique de « démoralisation »². En revanche, elle peut également limiter l'ampleur et la « qualité » des réseaux sociaux. En quittant les lieux de vie dans lesquels le groupe d'origine est numériquement fort, l'individu court le risque de perdre certaines de ces ressources sociales et morales qui peuvent être prépondérantes pour son bien-être matériel et psychologique.³ En ce qui concerne la dimension politique, la concentration de populations défavorisées va souvent de pair avec la fuite des élites. Ces dernières sont en effet capables de donner une articulation politique aux problèmes des habitants des quartiers défavorisés. A l'inverse, partageant le même destin, les populations de ces quartiers peuvent être plus à même de s'entendre sur leurs intérêts communs et de créer une certaine mobilisation au sein de la communauté.

Malgré la difficulté que pose l'évaluation de la ségrégation, le discours actuel allemand sur l'existence ou l'émergence éventuelle de sociétés parallèles, *Parallelgesellschaften*, est l'expression directe de la crainte d'un éventuel repli ethnique et du communautarisme. C'est Heitmeyer qui a introduit le concept de sociétés parallèles dans les années 1990.⁴ Une revue des articles de presse sur le sujet démontre que l'émergence de sociétés parallèles pose problème avant tout lorsqu'il s'agit de la population de religion musulmane, en particulier du groupe de population turque, majoritaire au sein de la population immigrée. Ce concept tend par conséquent à associer des traits culturels à des caractéristiques structurelles et sociales et contribue à stigmatiser la population vivant dans ces quartiers. De plus, l'adjectif « parallèle » ne semble pas donner une image correcte de la réalité sociale puisque ces deux mondes, s'ils sont séparés, ne sont pas concevables comme des mondes parallèles au sens géométrique, c'est-à-dire des mondes dont les

¹ *Ibid.*

² Cf. John Rex, Multikulturalität als Normalität moderner Stadgesellschaften. Betrachtungen zur sozialen und politischen Integration ethnischer Minderheiten, in Wilhelm Heitmeyer, Rainer Dollase et Otto Backes (eds.), *Die Krise der Städte. Analysen zu den Folgen desintegrativer Stadtentwicklung für das ethnisch-kulturelle Zusammenleben*, op. cit., p. 123-142.

³ Cf. Alejandro Portes et Ruben G. Rumbaut, *Immigrant America*, op. cit., p. 63.

⁴ Voir l'article de Wilhelm Heitmeyer dans « Die Zeit » n° 35, 1996 : « Es besteht die Gefahr, dass religiös-politische Gruppen eine schwer durchschaubare ‚Parallelgesellschaft‘ am Rande der Mehrheitsgesellschaft aufbauen könnten. » *Traduction* : « La société court le risque de voir des groupes politico-religieux développer une 'société parallèle' difficilement pénétrable et en marge de la société majoritaire. »

éléments qui les constituent ne se croiseraient jamais. L'émergence en Allemagne du concept de société parallèle pour décrire à la fois le repli culturel et territorial de certains groupes de populations, repli causé ou renforcé par les pratiques d'évitement à l'œuvre sur le marché du logement, amène à s'interroger sur les effets de la concentration « ethnique » sur les modes de participation des individus. La ségrégation en tant que résultat de pratiques de mise à distance sociale ne peut être le signe d'un déficit d'intégration puisque, souvent, les habitants sont dans l'impossibilité de quitter le quartier. C'est là toute la différence qui doit être faite entre une ségrégation choisie et une ségrégation voulue pouvant, elle, apporter soutien et protection.

6.3 Conclusion

Ainsi, ce chapitre a pu montrer que le contexte dans lequel les immigrés et de leurs descendants des immigrés évoluent est spécifique sur plusieurs points :

1. Les immigrés ont été touchés de manière disproportionnée par le déclin de l'emploi industriel. Le choc du déclin ouvrier, plus fort en France qu'en Allemagne, remet fortement en cause les opportunités d'emploi de leurs descendants dans ce secteur en France. Parallèlement, la tertiarisation du marché du travail crée une nouvelle demande de main d'œuvre sur le marché du travail qui pourrait engendrer une transition des jeunes vers les emplois de ce secteur. Le capital culturel des jeunes va jouer ici un rôle décisif.
2. Le fort développement de l'entrepreneuriat au sein des communautés immigrées offre des opportunités d'emploi. Elles semblent être particulièrement importante au sein de la communauté turque.
3. Au regard du matériau empirique, les problèmes de pauvreté et de chômage chez les immigrés et les jeunes sont plus prononcés en France qu'en Allemagne.
4. Enfin, en ce qui concerne la dimension spatiale, beaucoup de jeunes nés de parents immigrés grandissent dans un environnement urbain dégradé. Cependant, la situation allemande en termes de ségrégation urbaine est moins alarmante que la situation française.

Ainsi, ce chapitre a permis de souligner les variations franco-allemandes du contexte économique et social. Cependant, c'est en ayant recours à l'exploitation de données représentatives de la population en France et en Allemagne que des réponses aux questions posées dans ce travail sur le devenir des descendants des immigrés peuvent être données. Tout d'abord, l'école, en tant qu'institution de socialisation, remplit-elle la mission qui lui revient d'éradiquer les inégalités liées à l'origine sociale ? Les systèmes éducatifs français et allemand offrent-ils aux descendants des immigrés les mêmes chances de réussite ? Ensuite, dans quels segments du marché du travail les descendants des immigrés se retrouvent-ils et quels types d'emploi occupent-ils ? L'effet de l'origine « immigrée » sur le risque de chômage est-il plus fort en France qu'en Allemagne ? Qu'est-ce qui caractérise l'emploi des descendants des immigrés dans les deux pays et quelle est la place de ces derniers dans les structures sociales respectives ? Les chapitres empiriques suivants étudient en particulier la

situation des descendants des immigrés maghrébins en France et tures en Allemagne et analysent les problèmes spécifiques qu'ils rencontrent afin de montrer que ces populations qui semblent au premier abord avoir un destin similaire font face en vérité à des réalités contrastées.

**MODES DE PARTICIPATION
ET FORMES D'APPARTENANCE
DES DESCENDANTS DES IMMIGRÉS**

Avant de passer à l'analyse empirique des modes de participation des descendants des immigrés en France et en Allemagne, quelques questions sur la méthodologie doivent être soulevées. Cette analyse étant centrée sur les descendants des immigrés, il s'agit de choisir une méthode adaptée afin de les identifier dans les données exploitées.¹ La tâche est plus difficile en ce qui concerne la France qu'en ce qui concerne l'Allemagne. En effet, la majorité des descendants des immigrés ont acquis la nationalité française du fait de leur naissance sur le sol français alors que la majorité d'entre eux continue à avoir le statut d'étranger en Allemagne. L'histoire coloniale de la France « complique » également la tâche en France. Il est en effet difficile, dans les données françaises, de distinguer les enfants des rapatriés des enfants « d'immigrés d'origine étrangère ». Pourtant, Alba et Silberman² ont montré que ces deux groupes présentent des trajectoires d'incorporation assez différentes et que le pays de naissance des parents peut, en particulier lorsqu'il s'agit d'identifier les immigrés originaires d'anciennes colonies, être un indicateur assez ambigu. Les rapatriés, appelés les *piets noirs*, dont la plupart sont venus d'Algérie mais aussi de Tunisie et du Maroc, ont un niveau d'études plus élevé que les immigrés maghrébins et leurs enfants ne connaissent pas les « problèmes d'intégration » que connaissent beaucoup de jeunes issus de familles maghrébines. Pour identifier le plus précisément possible les descendants des immigrés dans les données françaises, des informations sur l'origine géographique des parents, et pour être encore plus précis, sur la nationalité de ces derniers à leur naissance sont nécessaires. Mais le manque d'informations relatives au passé migratoire des parents dans la statistique publique a pendant longtemps été un obstacle à la réalisation d'études quantitatives prenant pour objet les enfants des immigrés. Les enquêtes menées par l'Insee ne tiennent en effet pas toutes compte des éventuelles caractéristiques migratoires des individus. Seules certaines d'entre elles incluent des questions sur le lieu de naissance des parents, l'année d'entrée en France, etc.³ L'Echantillon Démographique Permanent (EDP) réalisé par l'INSEE contient par exemple ce type d'informations.⁴ Dans son travail sur ces données, Richard regroupe dans la catégorie « enfants d'immigrés », les enfants dont le chef de famille est étranger à la naissance.⁵ Tribalat quant à elle, a choisi une méthode différente. A partir de l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale (MGIS), elle a construit deux indicateurs permettant d'identifier les « jeunes issus de l'immigration » : le premier étant le lieu de naissance

¹ Pour une description des données exploitées, consulter l'annexe.

² Cf. Richard Alba et Roxanne Silberman, 2002, « Decolonization, immigration and the social origins of the second generation : the case of North Africans in France » *International Migration Review* 36(4), p. 1169-1193.

³ Pour un aperçu des variables disponibles dans différentes enquêtes (la liste n'est pas exhaustive), cf. Stéphanie Mas, *Classifications ethniques et catégorisation de la mobilité professionnelle et sociale*, 8^{ème} journée d'études Céreq, Marseille, 17 et 18 Mai 2001.

⁴ En France seulement moins de dix chercheurs exploitent actuellement l'EDP, voir là-dessus la recommandation numéro 1 dans un rapport de la CNIL de cette année, cf. CNIL, *Mesure de la diversité et protection des données personnelles*, Rapport présenté en séance plénière du 15 mai 2007.

⁵ Cf. Jean-Luc Richard, *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, PUF, Collection le lien social, 2004.

de l'enquêté et de ses parents, *origine ethnique*, et le second la langue maternelle, *appartenance ethnique*. Cette méthode de classification a d'ailleurs engendré un grand débat de fond dans le champ scientifique sur l'utilisation des catégories « ethniques ». Ainsi, l'ensemble des travaux sur le sujet en France montrent qu'il est indispensable, d'avoir au moins des informations sur le pays de naissance d'un des parents pour identifier les descendants d'immigrés dans les données. Les enquêtes utilisées dans ce travail pour le cas français, l'enquête « Histoire Familiale » (EHF) et l'enquête « Histoire de Vie », contiennent cette information.¹

Pour l'Allemagne, l'identification des descendants des immigrés est moins problématique d'un point de vue méthodologique. En raison de la législation sur l'acquisition de la nationalité qui fut en vigueur jusqu'en 2000, peu d'enfants d'immigrés sont devenus Allemands de naissance. C'est en 2000 seulement que des éléments du droit du sol ont été introduits dans la législation sur l'acquisition de la nationalité. Ainsi, les descendants d'immigrés sont soit de nationalité étrangère soit Allemands, et quand ils sont de nationalité allemande, ils le sont devenus majoritairement par acquisition. Il faut néanmoins prendre en compte les naturalisés puisque ceux-ci sont, en raison des critères de sélection pour la naturalisation (connaissance de la langue, emploi etc.), ceux qui sont les « mieux intégrés ». L'enquête du panel SOEP utilisée dans ce travail contient l'information sur la nationalité antérieure des naturalisés uniquement en 2002. C'est donc cette année du panel qui est exploitée.² Dans cette recherche, les descendants des immigrés sont ceux qui sont nés dans le pays d'accueil mais qui ont un lien à l'immigration³ ou ceux qui ont immigré avant l'âge de 15 ans, i.e. alors qu'ils étaient encore mineurs. Par ailleurs, afin d'éviter les biais dus à l'âge, les analyses se rapportent, pour l'ensemble des groupes d'origine, aux jeunes adultes âgés de 18 à 40 ans.

Cette troisième partie comprend quatre chapitres. Le premier chapitre analyse les chances éducatives des natifs allemands et français et des descendants des immigrés, selon leur origine. Il a pour fin de montrer les effets de l'institution scolaire sur les chances de réussite des jeunes et sur la capacité des systèmes éducatifs respectifs à éradiquer ou à atténuer les effets de l'origine sociale et « immigrée ». Sont ensuite examinés les facteurs susceptibles d'expliquer les inégalités observées : importance de l'origine sociale, aspirations et pratiques institutionnelles discriminantes. Le second chapitre étudie la participation des descendants des immigrés aux marchés du travail respectifs et la place qu'ils occupent au sein de ces derniers. Les mutations du marché du travail, notamment la forte tertiarisation et la multiplication des emplois précaires, sont prises en compte dans cette analyse. Il

¹ Les sources de données utilisées et la méthodologie sont présentées et décrites plus longuement dans l'annexe.

² Ainsi, les données utilisées pour la comparaison ne se rapportent pas à la même année. Il s'agit de l'année 2002 pour l'Allemagne et de l'année 1999 pour la France en ce qui concerne l'enquête « Histoire Familiale » et 2003 en ce qui concerne l'enquête « Histoire de Vie ».

³ Soit du fait de l'immigration de leurs parents pour la France, soit parce qu'ils sont étrangers ou naturalisés Allemands pour l'Allemagne.

ressort des analyses empiriques deux types de mise à distance sociale qui sont abordés de manière théorique dans le troisième chapitre de cette partie. Ces processus de mise à distance sociale sont sous-tendus par des mécanismes institutionnels, économiques et symboliques qu'il s'agit alors d'étudier dans une perspective comparative. Enfin, le dernier chapitre est consacré d'une part à l'étude des formes d'appartenance des descendants des immigrés, d'une part au regard de leurs liens à différents types de communautés (communauté nationale, communauté d'origine, communauté locale) et, d'autre part, à leur lien de participation électorale. Ceci permet de montrer que sur ces dimensions de la participation également, les descendants des immigrés turcs et maghrébins ont développé des liens différents aux différentes communautés. Ce chapitre se termine sur une approche des effets des expériences de discrimination et de l'insatisfaction à la fois sur l'intensité du lien de citoyenneté et sur la tendance au repli et à l'entre-soi.

7 Inégalités dans les systèmes éducatifs allemand et français

Le passage par l'institution scolaire et l'acquisition de diplômes préparant à l'exercice d'une profession sont décisifs pour les parcours professionnels des individus et pour leur situation de vie générale. Le thème de la participation des descendants des immigrés au système éducatif doit donc être abordé avant de passer au thème central de cette recherche qui porte sur la position que ces derniers occupent sur les marchés du travail français et allemand. Le niveau d'études détermine le statut des individus sur le marché du travail et les plus diplômés sont ceux qui auront le moins de risque de connaître le chômage ou d'avoir un emploi précaire.

Alors que les inégalités en terme de niveau de diplôme sont quasiment inévitables lorsqu'il s'agit de comparer les travailleurs immigrés aux autochtones, les inégalités *per se*¹ entre les groupes de différentes origines se manifestent à partir de la « seconde génération », c'est-à-dire à partir du moment où des variations *between groups* persistent alors que les individus sont passés quasiment par le même système éducatif. Selon la théorie classique de l'assimilation, les inégalités doivent disparaître au fil des générations. Si les inégalités sont conçues comme une conséquence des différences culturelles², l'assimilation culturelle devrait entraîner une disparition progressive des inégalités entre les groupes. Mais l'assimilation culturelle n'est pas la seule déterminante de la résorption des inégalités. Les conditions de vie des familles immigrées sont, comme cela a été démontré antérieurement, plus difficiles que celles des familles françaises ou allemandes et les enfants issus de ces familles ont plus de mal à trouver leur place et à réussir au sein de l'institution scolaire. Les politiques mises en œuvre par les gouvernements et visant à donner à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, les mêmes chances de réussite, ainsi que les différents programmes d'insertion témoignent des difficultés que rencontre l'institution scolaire dans la mise en pratique de ce principe d'égalité des chances. Dans ce domaine, la France et l'Allemagne n'ont pas démocratisé l'école de la même manière même si les objectifs ont été similaires. Alors que l'expansion scolaire française a engendré la création du *collège unique* en 1975, ce qui a permis de regrouper les élèves de toutes les origines sociales dans un même type d'établissement, la démocratisation scolaire en Allemagne a été accompagnée par le renforcement des *Realschulen* et, dans une certaine mesure, des *Gymnasien* (Lycée) par rapport aux *Hauptschulen*³ qui sont de niveau inférieur.

¹ Cf. Richard D. Alba, Johann Handl et Walter Müller, « Ethnische Ungleichheiten im deutschen Bildungssystem », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 46(2), 1994, p. 209 - 237.

² Cf. Bernard Rosen, « Race, ethnicity and the achievement syndrome », *American Sociological Review* 24, 1959, p. 47-60.

³ Le système allemand est qualifié de tripartite en raison de l'existence de ces trois cursus. Les *Hauptschulen* et *Realschulen* délivrent des titres scolaires vers l'âge de 15 ou 16 ans et, en général,

Le contexte est déterminant dans le sens où chaque système éducatif est régi par des mécanismes de fonctionnement qui lui sont propres (pratiques d'enseignement, de sélection, d'orientation etc.). Les analyses de von Below pour l'Allemagne montrent par exemple que les enfants d'immigrés n'ont pas les mêmes chances de réussite selon l'état fédéral dans lequel ils grandissent.¹ Si des différences régionales existent, les modes de fonctionnement nationaux influent certainement sur les opportunités en terme de scolarité et de réussite scolaire. Comme cela a été dit dans un chapitre précédent, la scolarisation tardive des enfants en Allemagne et leur orientation précoce vers les différents cursus placent les descendants des immigrés devant un double désavantage, celui de leur origine sociale et de leur origine « immigrée ». N'ayant pas reçu l'aide que beaucoup de parents qui ne sont ni d'origine immigrée ni d'origine sociale défavorisée peuvent apporter à leurs enfants dans les premières années d'apprentissage, les enfants des immigrés ont d'autant plus de mal à se mettre à niveau et à rattraper les élèves issus des familles des classes moyennes.

Ce chapitre montre à la fois que les descendants des immigrés n'ont pas les mêmes chances éducatives que les natifs dans les deux pays en question et que le système d'éducation français est plus apte à contrer les inégalités des chances éducatives liées à l'origine sociale et « immigrée » que le système d'éducation allemand.

La première section donne un aperçu général des inégalités en terme de niveau de diplôme entre les différents groupes d'origine étudiés alors que la deuxième section se penche de plus près sur l'effet de l'origine sociale et de l'origine « immigrée » sur les risques de rupture ou d'échec scolaire. La troisième section analyse les chances d'accès à l'enseignement supérieur parmi les descendants des immigrés dans chaque pays. Enfin, la dernière section est consacrée à une réflexion sur les facteurs explicatifs des inégalités dans le domaine de l'éducation.

7.1 Des inégalités plus prononcées en Allemagne

Les résultats présentés dans ce chapitre et le chapitre suivant sont tirés de l'exploitation de l'enquête « Histoire Familiale » pour la France et de l'enquête du Panel socioéconomique SOEP pour l'Allemagne. Les groupes placés au centre de ce travail n'ont pas les mêmes caractéristiques démographiques (voir le tableau ci-après et, sur l'origine sociale, voir les tableaux en annexe). Tout d'abord, les descendants des immigrés en Allemagne sont plus souvent nés à l'étranger que les descendants des immigrés en France. La part des allochtones est particulièrement élevée parmi les descendants des immigrés turcs, une caractéristique qu'il faudra prendre en compte dans les

le passage par ces filières conduit à la poursuite d'une formation dans le cadre du système de formation professionnelle.

¹ Cf. Suzanne von Below, « Die schulische Bildung von Migranten. Zum Einfluss von sozialstrukturellen, regionalen und subjektiven Merkmalen », in Sonja Haug et Claudia Diehl (eds.), *Aspekte der Integration. Eingliederungsmuster und Lebenssituation italienisch- und türkischstämmiger junger Erwachsener in Deutschland*. Schriftenreihe des Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung, Band 35, VS Verlag, Wiesbaden, 2005, p. 97-131.

analyses et dans l'interprétation des résultats. De plus, ces derniers ont immigré en moyenne à l'âge de 9 ans, contre 6 ans en moyenne pour les autres groupes dans les deux pays.

Tableau 9 Caractéristiques socio-démographiques des jeunes de 18 à 40 ans selon les échantillons exploités

| | FRANCE | | | | ALLEMAGNE | | |
|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| | Français de naissance | Descendants des immigrés européens | Descendants de immigrés maghrébins | Descendants des immigrés maghrébins* | Allemands de naissance | Descendants immigrés européens | Descendants immigrés turcs |
| Age moyen | 29,5 (29,1) | 27,6 (29,2) | 29,9 (27,8) | 27,7 (27,0) | 29,9 | 28,7 | 28,3 |
| Part des 16 à 30 ans | 53,0 (55,8) | 51,4 (58,0) | 65,6 (60,2) | 64,1 (66,6) | 47,6 | 44,7 | 57,9 |
| Part de femmes | 50,5 (49,7) | 49,8 (46,5) | 49,8 (54,4) | 48,9 (55,8) | 51,2 | 45,7 | 44,5 |
| De nationalité étrangère | - | 13,7 (9,8) | 11,0 (8,0) | 20,4 (13,0) | - | 75,6 | 79,8 |
| Nés à l'étranger | - | 15,9 (15,6) | 14,2 (17,4) | 26,5 (24,1) | - | 35,7 | 54,2 |
| Age moyen à l'immigration | - | 5,5 (6,1) | 6,4 (6,6) | 6,4 (6,5) | - | 6,6 | 9,3 |
| Ménage de plus de 3 personnes | 42,4 (42,4) | 44,9 (42,9) | 48,4 (46,1) | 59,1 (51,8) | 32,3 | 42,4 | 62,8 |
| Marié | 56,5 (35,1) | 57,5 (31,0) | 41,3 (37,7) | 38,4 (38,4) | 35,9 | 38,2 | 62,9 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. Pour la France, chiffres entre parenthèses : Enquête « Histoire de Vie » 2003. Données pondérées. * enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb

De même, le statut « de nationalité étrangère » est nettement plus courant en Allemagne où plus des trois quarts des descendants des immigrés le sont. En France, ceci ne concerne que 20 % des jeunes nés de deux parents maghrébins, 11 % des jeunes dont un parent au moins a immigré du Maghreb et 14 % des descendants des immigrés européens. Une autre différence entre les groupes concerne le type de ménage dans lequel les jeunes vivent. Alors que les deux tiers des descendants des immigrés turcs vivent dans des ménages constitués de 4 personnes au moins, il s'agit seulement du tiers des natifs allemands. Les descendants des immigrés maghrébins, lorsque les deux parents sont nés au Maghreb, sont eux-aussi nombreux à habiter dans des ménages de taille importante si on les compare aux trois autres groupes en France. Enfin, la dernière caractéristique qui semble importante concerne le taux d'enquêtés vivant en couple. Alors que les descendants des immigrés maghrébins vivent moins souvent en couple que les descendants des immigrés européens et que les natifs français, les jeunes nés de parents immigrés turcs ont bien plus souvent un partenaire. Ceci peut déjà indiquer une certaine stabilité familiale.

Les résultats descriptifs présentés dans les tableaux ci-après confirment l'hypothèse relative à la persistance des inégalités entre les groupes d'origine. Pour la France, les descendants des immigrés sortent plus souvent du système scolaire sans aucun diplôme « en poche ». Par ailleurs, les résultats confirment les études existantes qui montrent que les descendants des immigrés européens ont tendance à s'orienter vers les filières techniques et professionnelles courtes alors que les descendants des immigrés maghrébins sortent plus souvent du système scolaire avec un diplôme de l'enseignement général. Ces derniers conçoivent les diplômes de l'enseignement général comme un tremplin vers l'enseignement supérieur. Ainsi, pour beaucoup d'élèves et de parents, le baccalauréat général est la cible à atteindre. L'étude de Brinbraum et Kieffer montre en effet que 47 % des parents maghrébins souhaitent que leurs enfants aient le baccalauréat, contre seulement 25 % des parents d'origine portugaise.¹

Tableau 10 Niveau de diplôme atteint selon l'origine, en France

| | Sans diplôme | Diplôme BEPC ou inférieur | Baccalauréat | Technique, professionnel court ¹ | Technique, professionnel long ² | Etudes supérieures | Total | Age moyen |
|--|--------------|---------------------------|--------------|---|--|--------------------|-------|-----------|
| Français d'origine | 12,4 | 9,9 | 5,6 | 32,4 | 12,0 | 27,7 | 100 | 30,9 |
| Enfants d'immigrés d'Afrique du Nord | 17,8 | 10,9 | 6,8 | 29,6 | 10,5 | 24,3 | 100 | 29,2 |
| <i>Dont : enfants d'immigrés maghrébins*</i> | 21,4 | 10,9 | 6,6 | 32,6 | 10,6 | 18,0 | 100 | 31,2 |
| Enfants d'immigrés européens | 16,7 | 11,1 | 4,6 | 37,1 | 10,9 | 19,6 | 100 | 30,9 |

Source : Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus. *enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb.
¹ CAP, BEP, ² préparation à un brevet de technicien, un baccalauréat de technicien, un baccalauréat professionnel, un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel.

Les descendants des immigrés en France se retrouvent un peu moins souvent que les natifs avec un diplôme de l'enseignement supérieur. Concernant les descendants des immigrés maghrébins, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est moins élevée pour ceux qui ont deux parents nés au Maghreb, mais ces derniers sortent presque aussi souvent que les descendants des immigrés européens avec un diplôme de ce niveau.

¹ Cf. Yael Brinbaum et Annick Kieffer, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education et formations* 72, 2005, p. 53-75.

Tableau 11 Niveau de diplôme atteint selon l'origine, en Allemagne

| | Sans diplôme | Hauptschule Realschule | Baccalauréat | Technique, professionnel court* | Technique, professionnel long** | Etudes supérieures | Total | Age moyen |
|--------------------------------------|--------------|------------------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------|-------|-----------|
| Allemands d'origine | 1,4 | 14,3 (6,6) | 8,8 | 52,0 | 7,6 | 15,8 | 100 | 30,8 |
| Enfants d'immigrés de Turquie | 4,9 | 39,1 (30,0) | 3,8 | 46,1 | 2,3 | 3,7 | 100 | 29,3 |
| Enfants d'immigrés européens | 4,7 | 20,9 (14,0) | 10,1 | 41,3 | 11,2 | 11,8 | 100 | 29,1 |

Source : SOEP 2002, données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus du modèle. * Baccalauréat et formation professionnelle courte. ** maître artisan, école professionnelle de haut niveau, (...) : part de ceux qui n'ont que le diplôme de la « Hauptschule ».

Il est frappant de constater que les inégalités entre les groupes d'origine sont nettement plus forte en Allemagne, même si c'est en France que la part des non diplômés est la plus élevée. En Allemagne, la proportion de descendants d'immigrés qui quittent l'école sans diplôme est quatre fois plus élevée que pour les natifs allemands. Ici aussi, les descendants des immigrés turcs sont fortement relégués dans les filières de la *Hauptschule*, ce qui est problématique puisque le diplôme délivré par ses écoles ne permet pas vraiment de s'engager sur la voie de l'enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement supérieur semble bloqué pour les descendants des immigrés turcs : 4 % seulement d'entre eux ont un diplôme de ce niveau, contre 16 % des jeunes natifs allemands et 12 % des jeunes adultes nés de parents européens.

On retrouve également ici la place prépondérante du système d'apprentissage professionnel court en Allemagne : la part de ceux qui ont un tel diplôme varie entre 41 et 52 % en Allemagne mais entre 29 et 37 % en France. On constate ici d'ailleurs que les descendants des natifs en Allemagne ont plus souvent ce type de diplôme que les descendants des immigrés alors qu'en France la situation est en quelque sorte inversée. Ceci est un indice du manque de valorisation de ces cursus en France. Pour l'Allemagne, les différences témoignent des difficultés que rencontrent les descendants des immigrés dans l'accès aux postes d'apprentissage (discrimination notamment).¹ Cependant, il ne faut pas faire l'impasse ici sur les problèmes que rencontre le système dual d'apprentissage. Ce dernier, considéré pendant longtemps comme une force de l'industrie allemande, est en « perte de vitesse ». En raison de la période de crise que l'Allemagne a traversé au début des années 2000, de moins en moins de grandes entreprises s'engagent à former les apprentis. En une année seulement, de 1992 à 1993, le nombre de places libres pour une formation en apprentissage a chuté de 126 610 à 85 737. Des chiffres plus actuels sur la relation entre l'offre

¹ La part des étrangers parmi les jeunes en formation professionnelle a d'ailleurs diminué de moitié depuis le milieu des années 1990.

et la demande de postes d'apprentissage montrent que l'écart se creuse de plus en plus depuis 2001, ce qui témoigne d'une faiblesse croissante du système allemand de formation professionnelle.¹ A ceci s'ajoute une dévalorisation grandissante des métiers industriels et artisanaux qualifiés.²

Même si ces premiers résultats permettent d'affirmer que des inégalités existent entre les groupes d'origine et qu'elles sont plus flagrantes en Allemagne, il n'est pas pertinent de comparer les résultats scolaires de groupes qui se distinguent fortement du fait de leur origine sociale. En effet, alors que les descendants des immigrés sont bien souvent issus des catégories ouvrières, il n'en est pas de même des descendants de la population de référence qui est caractérisée par une forte mixité sociale. C'est la raison pour laquelle les analyses descriptives présentées dans les sections suivantes comparent les niveaux de diplômes des différents groupes en tenant compte de l'origine sociale ouvrière.³ Dans un premier temps il est intéressant d'analyser le degré de « rupture » scolaire au sein de chaque groupe, c'est-à-dire la part des individus qui quittent l'école avec un diplôme inférieur ou égal au premier cycle du secondaire. Dans quelle mesure l'origine sociale explique-t-elle le risque de « rupture scolaire » et quels sont les autres facteurs explicatifs ? Le principe d'égalité prôné par le système d'éducation français se reflète-t-il dans une réussite scolaire similaire entre les groupes ? Et enfin, dans quel pays l'origine sociale pénalise-t-elle le plus les descendants des immigrés ?

7.1.1 Un effet fort de l'origine « immigrée » sur les ruptures scolaires en Allemagne

Même le BEPC et le *Hauptschulabschluss*⁴ sont des diplômes consacrant les premières années de scolarité, il est possible de considérer que la possession de ce type de diplôme uniquement indique une rupture scolaire. En effet, s'ils ne sont pas suivis d'une formation professionnelle ou générale, ils sont peu valorisés sur le marché du travail. Les individus qui ne possèdent que ce titre scolaire seront placés dans une situation de forte vulnérabilité sur le marché du travail et probablement assignés aux emplois subalternes ou manuels.

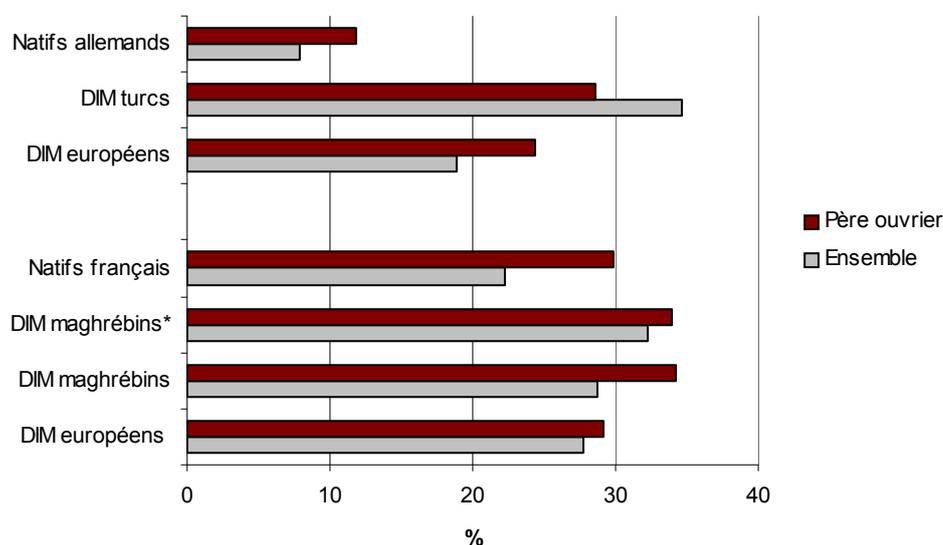
¹ Cf. Bundesministerium für Bildung und Forschung, *Bildung in Deutschland. Ein Indikatorengestützter Bericht mit einer Analyse zu Bildung und Migration*, 2006, p. 85.

² Cf. Hervé Vieillard-Baron, *Les quartiers sensibles en France et en Allemagne*, *op. cit.*

³ La catégorie socioprofessionnelle du père sert d'indicateur.

⁴ Le *Hauptschulabschluss* est un certificat de fin d'études de l'enseignement général qui, contrairement au BEPC ne permet pas d'être orienté vers un lycée.

Diagramme 13 Part de ceux qui ont au maximum un diplôme du premier degré de l'enseignement secondaire selon le groupe d'origine et l'origine sociale, en France et en Allemagne



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus. * il s'agit des enquêtés dont les deux parents sont nés dans un pays du Maghreb. DIM : descendants des immigrés.

Le diagramme ci-dessus indique la part des jeunes qui ont quitté le système scolaire avec seulement un diplôme du premier cycle du système d'enseignement secondaire, à la fois pour l'ensemble de la population et pour ceux qui sont issus du milieu ouvrier. C'est en Allemagne que les différences entre les groupes d'origine sont les plus importantes. Les descendants des immigrés, quelle que soit leur origine sociale, sont deux à trois fois plus nombreux à quitter l'école sans véritable diplôme que les natifs allemands. Plus du tiers des descendants des immigrés turcs est dans cette situation ce qui signifie qu'un nombre considérable de jeunes adultes nés de parents turcs ne peuvent pas s'engager dans une profession particulière.

En moyenne, la part de ceux qui quittent l'école avec peu de qualifications est plus élevée en France qu'en Allemagne. Cependant, en France, les inégalités entre les groupes d'origine sont nettement moins prononcées. Enfin, les descendants des immigrés maghrébins sont plus nombreux à être en situation d'échec scolaire, notamment lorsqu'ils sont nés de deux parents immigrés. Néanmoins, à origine sociale égale, les inégalités entre les groupes diminuent considérablement.

Ces analyses descriptives, même si elles tiennent compte de l'origine sociale des enquêtés, ne permettent pas de prendre en compte les éventuelles différences socio-démographiques qui caractérisent les jeunes adultes. L'estimation d'une régression logistique ayant pour variable

dépendante le niveau de diplôme correspondant à une rupture scolaire permet de voir dans quelle mesure les différences entre les groupes persistent malgré certains contrôles (tableau ci-dessous).

Tableau 12 Probabilité de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme (régression logistique – Odds ratios)

| | France | | Allemagne | |
|---|----------|----------|-----------|----------|
| | I | II | I | II |
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.039* | 1.035* | 1.018 | 1.017 |
| Age | 1.024** | 1.029** | 0.935** | 0.921** |
| Taille du ménage | 1.241** | 1.217** | 1.240** | 1.231** |
| En couple | 0.686** | 0.696** | 0.945 | 0.947 |
| Groupe (Réf. : Allemands/ Français d'origine) | | | | |
| DIM maghrébins/turcs nés en France/Allemagne | 1.297** | 1.239** | 3.233** | 2.599** |
| DIM maghrébins/turcs nés à l'étranger | 1.632** | 1.231** | 9.557** | 7.102** |
| DIM européens nés en France/Allemagne | 1.258** | 1.057+ | 2.402** | 1.918** |
| DIM européens nés à l'étranger | 2.061** | 1.551** | 7.228** | 5.923** |
| CS du père (Réf. : non ouvrier) | | | | |
| Ouvrier | | 2.102** | | 2.361** |
| Entrepreneurs | | 1.151** | | 0.969 |
| Inactif | | 4.562** | | 3.005** |
| Pas d'information | | 2.910** | | 2.771** |
| Constante | -2.626** | -3.087** | -0.887** | -1.336** |
| Observations | 98400 | 98400 | 6960 | 6960 |
| R² | 0.02 | 0.04 | 0.10 | 0.12 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus du modèle.

Il faut notamment prendre en compte le contexte migratoire puisque les groupes contiennent également les individus qui ne sont pas nés en France ou Allemagne mais qui ont immigré avant l'âge de 15 ans. En Allemagne, même s'ils ont en moyenne immigré à un jeune âge¹, plus de la moitié d'entre eux sont nés à l'étranger. C'est la raison pour laquelle les groupes d'origine ont été construits en fonction du pays de naissance, i.e. en France/Allemagne ou à l'étranger. Dans le premier modèle (I), seules les variables démographiques (âge, sexe, nombre de personnes dans le ménage et statut familial) sont introduites pour chaque pays comme variables de contrôle. En France comme en Allemagne, les descendants des immigrés ont une probabilité supérieure aux Allemands et Français d'origine de quitter l'école sans véritable qualification. Pour ceux qui sont nés à l'étranger, les coefficients sont plus élevés, en particulier en ce qui concerne l'Allemagne où probabilités de sortir sans véritable qualification du système scolaire pour les descendants des immigrés, par rapport à la population de référence, sont bien plus fortes qu'en France.

¹ Les descendants des immigrés turcs ont immigré à l'âge de 9 ans en moyenne (contre 7 ans pour les descendants des immigrés européens).

Dans le modèle suivant (II), l'indicateur d'origine sociale pour laquelle la catégorie socioprofessionnelle du père est utilisée comme indicateur est introduite afin de tester son effet. Dans les deux pays, les degrés de significativité des effets des groupes d'origine restent inchangés ce qui indique une persistance des inégalités liées à l'origine « ethnico-culturelle », ou à d'autres caractéristiques qui lui sont liées. Ce qui est frappant néanmoins, ce sont les forts coefficients concernant les groupes d'origine en Allemagne, par rapport à la France¹, et ce malgré la prise en compte du pays de naissance. Les descendants des immigrés turcs, même nés en Allemagne, ont un risque de rupture scolaire deux fois et demi plus élevé que les natifs allemands ; il est deux fois plus fort pour les descendants des immigrés européens. Pour la France, les coefficients, même s'ils sont significatifs, restent assez proches de un. De plus, une fois l'origine sociale contrôlée, l'effet pour les descendants des immigrés européens baisse considérablement. Ceci permet donc de conclure que l'effet de l'origine « immigrée » est moins fort en France qu'en Allemagne.

Bien entendu, sous l'effet constaté de l'origine se cachent d'autres caractéristiques liées d'une part aux populations concernées (conditions d'immigration des parents, projet migratoire, mobilisation parentale en terme d'éducation)² et, d'autre part, au fonctionnement du système scolaire (sélection, orientation, discrimination institutionnelle). En Allemagne, la condition de nationalité requise pour avoir droit à une bourse d'études allouée par l'Etat (*Bafög*) est un exemple de discrimination institutionnelle directe. Cette réglementation restreint les opportunités des jeunes étrangers et peut les pousser à terminer rapidement leurs études ou à quitter l'école sans diplôme pour travailler le plus vite possible.³ De plus, il faut interpréter prudemment ces résultats puisqu'il n'est pas possible d'introduire dans le modèle des variables qui se rapportent aux conditions dans lesquelles les individus ont grandi, conditions qui déterminent le niveau d'études atteint.⁴ La ségrégation résidentielle joue notamment un rôle prépondérant dans les deux pays. Certaines communautés sont plus que d'autres concentrées dans des quartiers défavorisés. Pour l'Allemagne, l'étude de Kristen montre que plus le degré de ségrégation au sein de l'établissement scolaire ou au sein de la classe dans laquelle est scolarisé l'élève est élevé, plus les chances de transition vers le cycle

¹ La différence entre la France et l'Allemagne quant à la force des coefficients des groupes d'origine s'explique aussi en partie par la variation du nombre d'observations dans chaque source de données.

² On peut reprendre ici l'argument de Tribalat selon laquelle le raisonnement « toutes choses par ailleurs » rencontre des limites puisque les pères ouvriers français ou allemands sont peu nombreux à ne pas avoir été scolarisés par rapport aux pères turcs ou maghrébins, cf. Michèle Tribalat, *Faire France...*, *op. cit.*, p. 151.

³ La déléguée allemande à la migration, l'intégration et aux questions relatives aux réfugiés, Maria Böhmer, a d'ailleurs annoncé au début de l'été 2007 un changement de la loi afin de soutenir financièrement les jeunes étrangers dans la poursuite de leurs études.

⁴ L'effet de la variable de la région d'habitation a été testé et l'effet de l'origine persiste dans les deux pays. Un indicateur de zone urbaine plus pointu serait nécessaire pour prendre en compte les désavantages liés au quartier.

secondaire diminuent.¹ Ce lien a été également confirmé par les enquêtes réalisées par Felouzis à Bordeaux. Ce dernier montre que 26 % des collégiens issus de l'immigration du Maghreb, de Turquie et d'Afrique Noire se concentrent dans 10 % des établissements dans l'académie de Bordeaux et que ces derniers redoublent plus souvent et sont plus souvent orientés vers les filières les plus dévalorisées du collège.² Par ailleurs, l'étude des parcours scolaires des enfants d'ouvriers immigrés réalisée par Beaud a mis en évidence cette nécessité de rupture avec le quartier pour la réussite scolaire.³ La force du lien au quartier et à la culture du quartier et la capacité que développent les jeunes non seulement à s'éloigner du milieu urbain dans lequel ils ont grandi mais aussi à entrer dans un autre milieu social (celui des étudiants par exemple) déterminent également les chances de réussite de ces jeunes.⁴

Tableau 13 Probabilité de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme (régression logistique – Odds ratios)

| | DIM maghrébins | DIM turcs |
|-------------------------------------|----------------|-----------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 0.929 | 2.366** |
| Age | 0.965 | 1.010 |
| Taille du ménage | 1.137** | 1.193* |
| Né à l'étranger | 0.931 | 1.921+ |
| Deux parents maghrébins | 1.171* | / |
| CS. du père (Réf. : ouvrier) | | |
| Non ouvrier | 0.521** | 3.254 |
| Inactif | 1.672+ | 2.788* |
| Pas d'information | 1.300** | 1.064 |
| Constante | -1.164** | -3.207** |
| Observations | 7242 | 314 |
| R² | 0.03 | 0.08 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus du modèle.

¹ Cf. Cornelia Kristen, « Hauptschule, Realschule oder Gymnasium? Ethnische Unterschiede am ersten Bildungsübergang, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 54 (3), 2002, p. 534-552.

² Cf. Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège », *Revue Française de Sociologie* 44(3), 2003, p. 413-447.

³ Cf. Stéphane Beaud, *80 % au Bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris, 2003.

⁴ Ceci rappelle l'étude, devenue classique, de Willis dans laquelle il dévoile les stratégies d'action développées par les adolescents. Tandis que les stratégies formelles misent sur un investissement continu dans l'école et la formation, dans l'espoir que l'acquis de connaissances et de compétences aboutira à une promotion professionnelle, les stratégies improvisées ou informelles se caractérisent par un fort investissement dans les réseaux sociaux, les groupes de pairs et les plans flexibles basés sur le principe d'opportunité. Cf. Paul E. Willis, *Learning to labour. How working class kids get working class jobs*, Farnborough/Hants, 1977.

Les facteurs expliquant la probabilité d'échec scolaire ne sont pas les mêmes pour les descendants des immigrés maghrébins que pour les descendants des immigrés turcs. Les modèles estimés pour chaque groupe et dont les résultats sont présentés ci-dessus indiquent que les jeunes nés de parents turcs quittent plus souvent l'école sans véritable qualification que les hommes, ce qui n'est pas le cas des jeunes femmes nées de parents maghrébins. Ces dernières ne se distinguent pas de manière significative des hommes. Le désavantage des femmes issus de familles turques par rapport aux hommes peut s'expliquer par un maintien des valeurs traditionnelles et de la distribution des rôles dans ces familles.

En France, différents travaux ont souligné les meilleurs résultats scolaires des filles nées de parents maghrébins par rapport aux garçons.¹ Alors que ces derniers, en particulier pendant l'adolescence, investissent peu de leur temps à faire leurs devoirs, préférant sortir et « traîner » dans les rues du quartier, les filles restent plus souvent à la maison et sont plus studieuses. Parallèlement, ces dernières voient dans l'investissement scolaire un moyen de s'émanciper et de se réaliser professionnellement.² Si les filles se retrouvent plus souvent que les garçons dans les cursus de l'enseignement général, il faut nuancer l'interprétation en termes de succès puisque celles qui ont un diplôme de niveau intermédiaire dans l'enseignement général connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail.³

Enfin, étant donné qu'être né dans le pays d'immigration des parents signifie une socialisation et une entière scolarisation dans le pays d'immigration des parents, cette variable devrait avoir un effet significatif. Mais les résultats ne confirment pas cette hypothèse. Les descendants des immigrés turcs, lorsqu'ils sont nés à l'étranger, ont un risque deux fois plus élevé de sortir du système scolaire sans qualification professionnelle.⁴ En revanche, l'effet est inexistant en France ce qui peut être dû à la place de langue française dans l'apprentissage scolaire et au fait que le système scolaire au Maghreb est assez proche au système scolaire français dans son organisation. Néanmoins, les jeunes dont les deux parents sont nés au Maghreb ont un risque un peu plus élevé de quitter l'école sans qualification que ceux qui sont nés d'un couple mixte.

¹ Cf. entre autres Stéphane Beaud, *80 % au Bac*, *op. cit.*, Roxanne Silberman, *Le devenir des enfants des immigrés en France : quelques éléments pour une vue d'ensemble*, Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », 1^{er} avril 2004, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et Yael Brinbaum et Annick Kieffer, « D'une génération à l'autre... », *op. cit.*

² Cf. Nathalie Kakpo, « Communauté d'expérience et diversité des trajectoires », in Hugues Lagrange et Marco Oberti (dir.), *Emeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Sciences Po Les Presses, Paris, Chapitre 3, p. 81-104.

³ Cf. Roxanne Silberman, *Le devenir des enfants des immigrés en France*, *op. cit.*

⁴ Pour le modèle concernant les descendants des immigrés turcs, la nationalité a été introduite dans un autre modèle afin de tester son effet et, ceux qui ont la nationalité allemande ont moins de risque que les étrangers de quitter l'école sans diplôme. Ce résultat peut s'expliquer par l'effet de sélection propre à la naturalisation puisque les personnes les mieux formées et les plus performantes d'un point de vue économique sont celles qui acquièrent le plus facilement la nationalité allemande.

Pour conclure ici sur les probabilités de rupture scolaire, il faut dire que la persistance de fortes inégalités entre les groupes d'origine en Allemagne, malgré la prise en compte de l'origine sociale et du pays de naissance, souligne la force de l'origine « immigrée ». Cette dernière semble agir de manière « indépendante » sur les risques d'échec puisque les effets pour les groupes d'origine restent particulièrement forts. Par ailleurs, les résultats des régressions logistiques indiquent que l'origine sociale joue plus fortement sur le risque de rupture scolaire en Allemagne puisque les coefficients diminuent nettement une fois cette variable contrôlée. Alors que la proportion de « sans diplômes » est plus élevée en France, les inégalités entre les groupes sont moins prononcées, même si le désavantage des descendants des immigrés par rapport aux descendants de natifs persiste.

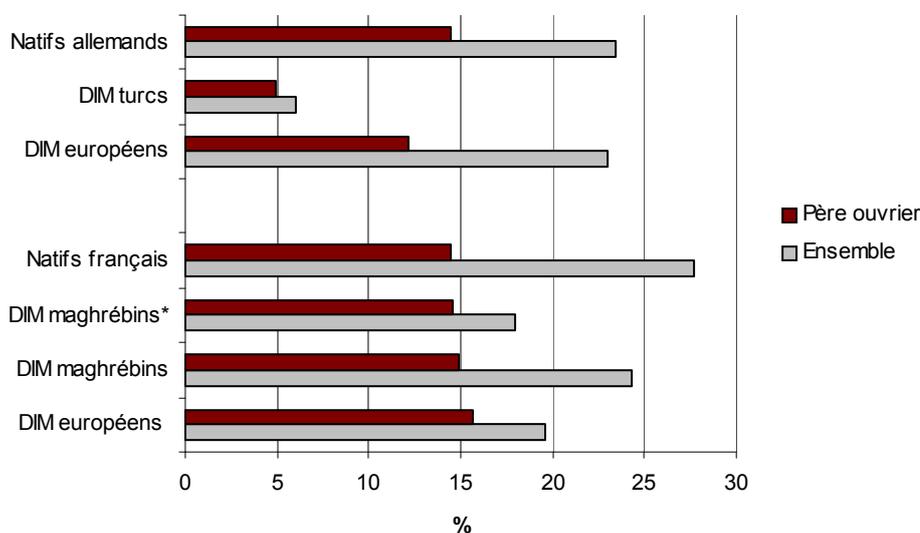
7.1.2 Inégalités d'accès à l'enseignement supérieur

Un objectif de la démocratisation scolaire dans les deux pays a été d'aider les enfants issus des classes ouvrières à accéder à l'enseignement général et d'augmenter le nombre de diplômés du tertiaire. L'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur est conditionné en France par l'obtention du baccalauréat, et en Allemagne par son équivalent, *das Abitur*. Dans les années 1980, le Ministre français de l'éducation, Jean-Pierre Chevènement, se donne comme objectif de mener « 80 % d'une génération au bac ». Cette phrase, que l'on peut qualifier d'emblématique, ne traduit pas uniquement le souhait de respecter le principe d'égalité des chances mais aussi la nécessité croissante, du fait de l'évolution des moyens de production, de former une génération capable d'occuper des emplois plus qualifiés. L'avancement du progrès technique et scientifique rend nécessaire l'acquisition de compétences de plus en plus pointues. Même si l'Allemagne a elle aussi tenté de réformer son système d'éducation, entre 1991 et 2002 la proportion de ceux qui ont un diplôme de niveau tertiaire parmi les 25 à 34 ans a stagné à environ 22 % alors qu'elle a augmenté en France, passant de 20 % à 37 %.¹

Le diagramme ci-dessous présente la part des jeunes adultes qui ont un diplôme du tertiaire, selon le groupe d'origine et l'origine sociale. Le degré d'exclusion des descendants des immigrés turcs de l'enseignement supérieur est frappant, d'autant plus que l'écart entre ces derniers, les descendants des immigrés européens et les natifs allemands, persiste même à origine sociale égale. Au total, les descendants des immigrés turcs sont presque trois fois moins nombreux à avoir un diplôme du supérieur que les natifs allemands.

¹ Cf. OECD, *Regards sur l'éducation*, Paris, 2004 et 2005.

Diagramme 14 Part des jeunes adultes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur¹ en France et en Allemagne, selon l'origine sociale



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus. * enquêtés dont les deux parents sont nés dans un pays du Maghreb.

Des inégalités entre les groupes peuvent être observées en France également. En particulier, seulement 18 % des jeunes adultes dont les deux parents sont nés au Maghreb ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % des natifs français, 24 % des jeunes adultes dont un parent seulement est né au Maghreb et 20 % des descendants des immigrés européens. Comme cela a été montré auparavant, ces derniers privilégient en effet les cursus d'enseignement technique ou professionnel. En revanche, et c'est là une différence considérable avec l'Allemagne, les chances d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes adultes d'origine immigrée semble plus lié à leur origine sociale qu'à leur origine « immigrée ». En effet, si on contrôle l'origine sociale, les écarts s'estompent et il y a un nivellement de la part de ceux qui ont un diplôme du tertiaire à 15 % environ.

En tenant compte des caractéristiques socio-démographiques des populations concernées, les résultats descriptifs relatifs à la France doivent être nuancés au regard des résultats issus des modèles logistiques présentés dans le tableau ci-après. Lorsque seules les variables démographiques sont prises en compte, des différences entre les groupes d'origine apparaissent en France : les descendants d'immigrés, quelle que soit leur origine, ont moins de chance d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur que les Français d'origine (modèle Ia). Néanmoins, après contrôle de l'origine sociale, le degré de significativité disparaît pour les descendants des immigrés maghrébins, et ce quel que soit leur pays de naissance (modèle IIa). Il reste significatif pour les

¹ La catégorie « études supérieures » comprend l'enseignement supérieur général et l'enseignement technique supérieur (*Fachhochschule*).

descendants des immigrés européens. Il faut relativiser en revanche cette conclusion positive pour les descendants des immigrés maghrébins, puisque, lorsqu'on distingue entre ceux qui ont au moins un parent maghrébin et ceux qui ont deux parents maghrébins (modèle Ib), ces derniers sont ont moins souvent un diplôme du tertiaire.

Tableau 14 Probabilité de quitter le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur (régression logistique – Odds ratios)

| | France | | | Allemagne | |
|---|----------|----------|----------|-----------|----------|
| | Ia | I Ib | Ib | I | II |
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.368** | 1.397** | 1.301** | 0.858* | 0.866* |
| Age | 0.999* | 0.995** | 1.023** | 1.110** | 1.119** |
| Taille du ménage | 0.755** | 0.774** | 0.773** | 0.775** | 0.784** |
| En couple (Réf. : non) | 1.289** | 1.274** | 1.268** | 1.353** | 1.340** |
| Groupe (Réf. : Français/Allemands d'origine) | | | | | |
| DIM maghrébins nés en France/DIM turcs nés en Allemagne | 0.945* | 0.967 | | 0.195** | 0.311* |
| DIM maghrébins/turcs nés à l'étranger | 0.536** | 0.877 | | 0.359** | 0.569* |
| DIM européens nés en France/Allemagne | 0.679** | 0.916* | | 1.168** | 1.560* |
| DIM européens nés à l'étranger | 0.388** | 0.636** | | 0.491* | 0.675 |
| Deux parents nés au Maghreb | | | 0.755** | | |
| CS du père (Réf. : Prof. non ouvrière) | | | | | |
| Ouvrier | | 0.275** | 0.332** | | 0.394** |
| Entrepreneur | | 0.619** | 0.622** | | 1.246* |
| Inactif | | 0.211** | 0.113** | | 0.515** |
| Pas d'information | | 0.293** | 0.301** | | 0.483** |
| Constante | -0.719** | -0.161** | -0.877** | -3.721** | -3.670** |
| Observations | 98400 | 98400 | 6819 | 6960 | 6960 |
| R² | 0.03 | 0.08 | 0.09 | 0.09 | 0.13 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus. Modèle Ib : uniquement les descendants des immigrés maghrébins.

Pour l'Allemagne, les descendants des immigrés européens ont plus de chance d'avoir un diplôme du supérieur que les natifs allemands. En revanche, les descendants des immigrés turcs sont dans une situation similaire à celle des jeunes adultes nés de deux parents d'immigrés maghrébins en France. Cependant, le désavantage qui caractérise ces derniers est moins fort puisque le coefficient pour les jeunes adultes nés de deux parents maghrébins est plus proche de 1. Dans les deux pays, l'origine sociale explique le désavantage des jeunes puisque une fois introduite dans les modèles, l'effet de l'origine diminue et, pour certains, disparaît entièrement.¹

¹ Il faut cependant être prudent ici dans l'interprétation étant donné que, dans la majorité des cas, les descendants des immigrés ont un père ouvrier (cf. annexe). Ainsi, une partie de l'effet de l'origine « immigrée » est absorbée une fois introduite la variable de contrôle de l'origine sociale.

Le même modèle a été estimé avec les données de l'enquête « Histoire de Vie » dans laquelle l'information recueillie concerne le niveau d'études et non le niveau de diplôme atteint. Les résultats, qui ne sont pas présentés ici, montrent que les descendants des immigrés, quelle que soit l'origine, ne se distinguent pas des natifs ce qui signifierait qu'ils ont des chances d'accéder à l'université mais que les chances de réussite, c'est-à-dire avec diplôme en mains, sont moins bonnes si on les compare aux natifs. Ceci vient d'ailleurs confirmer ce que Beaud a montré dans son enquête qualitative portant sur les parcours scolaires de quatre jeunes, enfants d'ouvriers immigrés.¹ Ces jeunes, et leurs parents, placent tous leurs espoirs dans les chances offertes par la démocratisation de l'école mais, à l'université, cet espoir laisse la place à la désillusion. Les jeunes étudiants sont pourtant dépassés, ne trouvent pas leurs repères et échouent, souvent, au cours de leur cursus universitaire.

Une grande partie des descendants des immigrés turcs peuvent même pas croire à leur accès au monde universitaire puisque leur relégation dans les filières les moins prometteuses est pratiquement immédiate. Il faut répéter ici qu'il s'agit de *la majeure partie* des descendants des immigrés turcs et que par conséquent la réussite scolaire existe aussi chez ces jeunes mais qu'elle est jusqu'à aujourd'hui moins courante que parmi les descendants des immigrés maghrébins. Le fait que les descendants des immigrés en France aient plus facilement accès aux diplômes universitaires, par rapport à l'Allemagne, ne doit pas faire oublier les inégalités qui existent au sein même de l'univers académique français. Les études comparatives sur l'éducation dans les pays de l'OCDE montrent clairement que le taux de réussite dans le tertiaire est nettement moins élevé en France (59 %) qu'en Allemagne (70 %) bien que la part de ceux qui font des études supérieures soit plus élevée en France qu'en Allemagne.² En France en particulier, la sélection à l'entrée des Grandes Ecoles est très rude. Les données utilisées ne permettent pas de faire cette distinction qui est en réalité déterminante puisque les titres distribués par les Grandes Ecoles sont plus valorisés sur le marché du travail que les titres universitaires. Il est certain que la prise en compte de la distinction Grandes Ecoles/Universités dans un modèle similaire dévoilerait un désavantage aussi fort que celui qui caractérise les descendants des immigrés turcs en Allemagne en ce qui concerne l'accès à l'université.³ Donc, même si les résultats présentés dans ce travail penchent en faveur du système d'éducation français, il est nécessaire de tenir compte de cette particularité française qui tient à l'établissement et à la reproduction d'une élite dont les portes sont fermées à ceux qui sont issus des milieux sociaux les moins privilégiés.

¹ Cf. Stéphane Beaud, *80 % au Bac*, op. cit.

² Cf. Bundesministerium für Bildung und Forschung, *Bildung in Deutschland. Ein Indikatorengestützter Bericht mit einer Analyse zu Bildung und Migration*, 2006, p. 276.

³ La convention d'éducation prioritaire (CEP) mise en place en 2001 et que les établissements situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) peuvent signer avec Sciences Po illustre d'ailleurs la nécessité actuelle d'ouvrir les portes des Grandes Ecoles aux jeunes issus de familles défavorisées.

7.2 Éléments d'explication des inégalités en terme d'éducation et des variations nationales

Il est possible de tirer deux conclusions principales de ces résultats : premièrement, les enfants nés de parents immigrés turcs et maghrébins ont un risque d'échec scolaire plus important que les descendants de natifs dans chaque pays et, deuxièmement, les opportunités d'ascension sociale par l'école sont plus grandes en France puisque l'accès à l'enseignement supérieur y est plus ouvert qu'en Allemagne. Le système allemand se distingue du système français par la place qui est accordée à l'enseignement technique et professionnel, même si des difficultés sont apparues dans ce domaine, et par une disqualification quasi directe des descendants des immigrés turcs qui ont encore aujourd'hui peu de chances d'accéder à l'université et sont nombreux à se retrouver sans véritable qualification. Le système français est quant à lui caractérisé par une polarisation se traduisant à la fois par un grand nombre de décrochages du système scolaire et par une part relativement élevée de diplômés de l'enseignement supérieur. Comment expliquer les plus faibles performances des descendants des immigrés dans chaque pays et comment expliquer que le système français « produise moins d'inégalités » que le système allemand ? De plus, les mécanismes de reproduction des inégalités en termes scolaires sont-ils similaires ? Trois éléments d'explication sont abordés ici : l'origine sociale, la discrimination institutionnelle et la mobilisation parentale et les aspirations. Je tenterai à chaque fois de dégager les spécificités nationales.

7.2.1 Importance de l'origine sociale

Les résultats de l'enquête PISA ont montré que le lien entre origine sociale et performances scolaires reste fort dans certains pays, notamment en Allemagne. A côté de la Hongrie, la Belgique et la Slovaquie, c'est en Allemagne que la relation entre l'origine sociale et les performances en mathématiques dépasse la moyenne de l'OCDE et que la différence constatée est statistiquement significative.¹ Pour la France, cette différence n'est pas statistiquement significative mais les résultats présentés dans le présent chapitre ont montré que la prise en compte de l'origine sociale diminue les inégalités entre les groupes d'origine. L'expansion scolaire a entraîné une forte diminution des inégalités des chances² mais l'origine sociale continue aujourd'hui à déterminer les carrières scolaires dans les deux pays ce qui place les descendants des travailleurs immigrés dans une situation de désavantage par rapport à l'ensemble de la population autochtone.

L'éducation repose en Allemagne sur le devoir parental et sur l'individualité. L'expérience du national-socialisme explique pourquoi l'Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale, a rejeté l'idée d'un Etat intervenant fortement dans le domaine de l'éducation des enfants. Le fait par

¹ Cf. OCDE, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain*, *op. cit.*

² En Allemagne notamment, la démocratisation scolaire a permis de diminuer les inégalités entre les sexe, entre les régions et les confessions.

exemple que l'école n'ait lieu que le matin témoigne de cette volonté d'éviter que l'Etat ait la main mise sur les enfants, l'histoire ayant montré à quel point cette institution pouvait servir d'instrument d'endoctrinement. L'importance des parents dans l'éducation des enfants en Allemagne place les plus défavorisés d'entre eux devant des difficultés à la fois en termes de capital économique et de capital humain. Les descendants des immigrés en France sont également désavantagés sur ces points mais l'école se charge dans une plus grande mesure de leur éducation, les prenant en charge toute la journée.

Comme cela a été dit dans l'introduction, l'expansion scolaire française a débouché sur la création du collège unique, regroupant les élèves de toutes les origines sociales dans un même type d'établissement. En Allemagne, le renforcement des *Realschulen* notamment a transformé les *Hauptschulen* en classes de relégation. Il y a alors eu un « effet de passoire » : les jeunes natifs allemands des classes moyennes ont accédé plus facilement aux *Realschulen* et aux lycées alors que les jeunes issus des classes ouvrières, et parmi eux surtout les jeunes descendants des immigrés, ont rempli les classes des *Hauptschulen*.¹ L'idée de sélection est encore aujourd'hui fortement ancrée dans les institutions scolaires allemandes alors que la sélection en France se fait de manière plus subtile (par l'héritage culturel notamment).

Les mécanismes de reproduction des inégalités en terme d'éducation en France sont différents sur un autre point. La distinction entre les « bons » et les « mauvais » établissements, entre le lycée bourgeois du centre ville et le lycée de « périphérie »² ou de province, est au cœur de cette distinction entre ceux qui arriveront par la suite, dans l'enseignement supérieur, à se plier aux exigences du système académique et à « s'acculturer » au point de devenir « invisibles » dans ce nouveau milieu social et ceux qui resteront fortement ancrés dans leur quartier d'origine et ne réussiront pas à rompre avec la culture qui caractérise ce dernier. Alors que la distinction se fait très tôt entre deux cursus en Allemagne, elle se fait en France entre des collèges situés dans des quartiers différents. En ce qui concerne l'école, il est donc important de prendre en compte également le degré de ségrégation du quartier dans lequel les écoles sont implantées. Différents chercheurs ont montré que des inégalités existent dans les deux pays.³ C'est notamment dans les établissements les plus ségrégués, dans les banlieues en France – avec une population immigrée importante – que les chances de réussite scolaire sont les moins grandes. Dans un travail récent, Van Zanten a par exemple introduit, pour parler de la ségrégation scolaire, la notion de « l'école de

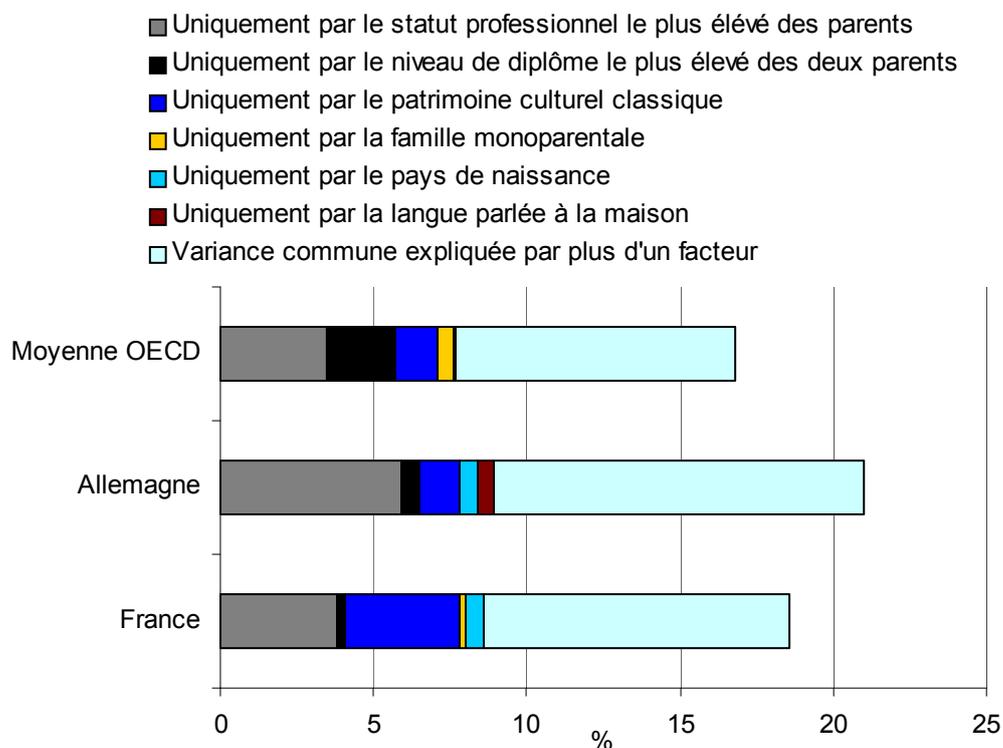
¹ On voit ici que la position des descendants des immigrés dans les filières les moins prestigieuses du système éducatif en Allemagne va de pair avec une meilleure scolarisation des enfants des natifs, tout comme la présence des travailleurs immigrés dans les positions sociales les plus basses a engendré une ascension sociale des ouvriers allemands.

² Cf. Stéphane Beaud, *80 % au Bac*, *op. cit.*

³ Cf. pour la France Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège », *op. cit.* et pour l'Allemagne Cornelia Kristen, « Hauptschule, Realschule oder Gymnasium?... », *op. cit.*

la périphérie »¹ et montré que certains contextes d'enseignement sont loin de favoriser la réussite scolaire.

Diagramme 15 Effets des facteurs inhérents aux élèves et à leurs familles sur les performances en mathématiques, variance expliquée



Source : OECD 2004, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain Premiers résultats de PISA 2003*, p. 413.

L'impact des facteurs économiques, sociaux, démographiques etc. diffère selon le pays. Dans le cadre de l'enquête PISA 2003, différents facteurs explicatifs des variations de la performance scolaire des élèves dans les différents pays de l'OCDE ont été étudiés, notamment le lien entre le milieu socio-économique d'origine, familial, et les performances en mathématiques.² Le diagramme ci-dessous montre l'effet combiné de ces facteurs et indique la part de la variance dans les performances en mathématiques des élèves imputable à chaque facteur lorsque les autres facteurs sont contrôlés dans le modèle. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 17 % de la variation des compétences mathématiques des élèves peut être attribuée aux caractéristiques familiales des élèves³ (21 % en Allemagne et 19 % en France).

¹ Cf. Agnès Van Zanten, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Collection Le lien social, Paris, 2001.

² Cf. notamment le chapitre 4 dans OECD, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain, op. cit.*

³ Statut professionnel des parents, niveau de diplôme, patrimoine culturel classique, type de ménage, pays de naissance, langue parlée à la maison.

L'effet important de l'origine « immigrée » en Allemagne apparaît dans ce diagramme puisque non seulement le fait d'avoir des parents immigrés mais aussi la langue parlée dans le ménage contribuent grandement à expliquer les différences constatées entre les élèves.¹ Il y a par conséquent une superposition des dimensions « origine culturelle » et « origine sociale » particulièrement forte en Allemagne au sein du système scolaire que l'on ne retrouve pas en France. En effet, alors que la position socioprofessionnelle des parents et leur niveau de diplôme sont les facteurs qui expliquent le plus les variations entre les performances des élèves en Allemagne, le capital culturel sous sa forme objectivée² a en France un effet considérable sur la variance expliquée. L'objectivation du capital culturel sous forme de possession de biens culturels (livres, tableaux etc.) est étroitement liée, comme l'a montré Bourdieu dans *La Distinction*³ à l'habitus culturel. L'importance du patrimoine culturel classique semble être une caractéristique prépondérante dans la société française.⁴ C'est inévitablement ce capital culturel objectivé qui manque aux jeunes dont les parents sont immigrés. D'une part, le capital culturel transmis par la famille immigrée n'est pas valorisé dans la « société d'accueil » et, d'autre part, les parents immigrés ne sont souvent pas en mesure de transmettre à leurs enfants un héritage culturel qui leur permettrait de concurrencer les enfants sortis des grandes familles et des collèges les plus prestigieux. On voit donc ici que la réussite des descendants des immigrés dans le tertiaire n'est pas nécessairement une réussite totale en France.

Alors que la part des enfants vivant dans des ménages pauvres est plus élevée en France qu'en Allemagne, et que les jeunes issus de ménages immigrés sont particulièrement concernés par le problème de la pauvreté économique comme l'ont montré les résultats présentés dans le chapitre 5, l'école française semble plus en mesure de donner des chances de réussite scolaire que l'école allemande. Ceci indique aussi que les descendants des immigrés s'en sortent mieux en France à l'école malgré leur manque de ressources économiques. Ceci m'amène à aborder la question des aspirations et de la mobilisation parentale comme éléments explicatifs des inégalités.

¹ Il est intéressant de souligner ici que le maintien de la langue d'origine est une conséquence des conditions de vie objectives de certaines communautés. Les Turcs ont, selon Esser qui a exploité les données du SOEP, ont une probabilité supérieure aux étrangers provenant des autres pays de recrutement d'« abandonner » leur langue d'origine quand la biographie migratoire et familiale sont prises en compte, cf. Hartmut Esser, « Migration, Sprache und Integration », *AKI-Forschungsbilanz* 4, WZB, Berlin, 2006, p. 57. Ainsi, la relégation, à la fois politique et sociale, semble être un élément générateur du maintien de la langue turque dans les familles défavorisées.

² Bourdieu distingue trois sortes de capital culturel : le capital culturel incorporé (habitus culturel), le capital culturel objectivé (biens culturels) et le capital culturel institutionnalisé (titres scolaires). Cf. Pierre Bourdieu, « Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital », *op. cit.*

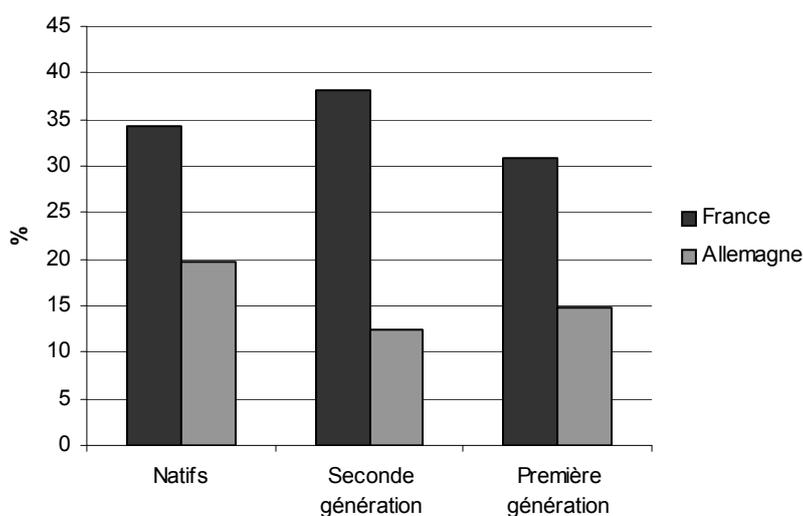
³ Cf. Pierre Bourdieu, *La distinction*, *op. cit.*

⁴ Les autres pays dans lesquels ce facteur est également particulièrement important sont le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Autriche et la Hongrie. Cf. OECD, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain*, *op. cit.*, p. 413

7.2.2 Aspirations et mobilisation parentale

Alors que le système éducatif français est marqué par une polarisation, les inégalités sont à première vue moins « fondées » sur l'origine « ethnico-culturelle » que dans le système allemand. La force de l'institution scolaire française et l'idéologie égalitaire qu'elle transmet influencent de manière positive les aspirations éducatives des individus qui croient en l'école et en sa capacité à favoriser la mobilité sociale.

Diagramme 16 Part des élèves qui aspirent à un diplôme du tertiaire



Source : OECD (2006) : *Where immigrant students succeed*, Paris, p. 210

Il est intéressant de constater que la part des élèves enquêtés dans le cadre de l'étude PISA visant un diplôme du supérieur est bien plus élevée en France qu'en Allemagne (diagramme ci-dessus). Les différences nationales sont même plus prononcées pour les secondes générations qui sont nées dans le pays d'immigration de leurs parents. La forte participation à l'enseignement tertiaire en France serait donc le résultat de la démocratisation scolaire combinée à des aspirations éducatives élevées qui concernent une grande partie des élèves en France.

Ceci renvoie à la question de la mobilisation parentale et à son influence sur les carrières éducatives des enfants. En étudiant les carrières scolaires de deux groupes de descendants d'immigrés algériens, Zeroulou montre comment les mobilisations familiales se distinguent et aboutissent à des carrières scolaires différentes. Le premier groupe qui comprend des jeunes dont les carrières scolaires sont marqués par la réussite (passage par l'université) se caractérise par une orientation plus forte des parents vers le pays d'immigration, par un détachement vis-à-vis de la religion et une origine plus citadine de la famille dans le pays d'origine. Le groupe caractérisé par des carrières scolaires moins prometteuses est issu de familles au sein desquelles le mythe du

retour est fortement présent, entraînant une orientation plus forte sur la communauté d'origine et ainsi sur le pays d'origine :

« Aussi s'applique-t-on à respecter le système de normes et valeurs 'traditionnel'. C'est en restant 'entre-soi' qu'on espère sauvegarder la cohésion de la famille, condition nécessaire pour la réalisation du retour. »¹

Même si une partie des immigrés maghrébins ont aussi pensé pendant longtemps retourner au pays, la politique d'immigration allemande a bien plus insisté sur la nécessité du retour des immigrés turcs dans leur pays, ce qui s'est traduit par leur forte orientation vers le pays d'origine. Le fort désavantage des descendants des immigrés turcs en Allemagne pourrait donc s'expliquer également par le fait que la majorité de ces derniers n'a pas rompu avec les pratiques du pays d'origine et de la communauté immigrée. Par ailleurs, non seulement le système d'éducation français a été transposé dans les pays colonisés mais aussi la langue française s'y est imposée à cette époque, ce qui n'a pas été le cas pour la culture et l'institution scolaire allemandes en Turquie. Il serait par ailleurs intéressant d'analyser à l'avenir dans quelle mesure l'organisation du système scolaire propre au pays d'origine influence les carrières scolaires des descendants des immigrés dans le « pays d'accueil ».

7.2.3 Discrimination : approches institutionnelle et de la psychologie sociale

Les inégalités entre les groupes d'origine en termes scolaires ont leur source également dans les pratiques de discrimination. Il faut donc se pencher sur les pratiques institutionnelles et sociales pour comprendre les inégalités produites. La thèse de la discrimination institutionnelle à l'école conçoit l'institution comme une cause de discrimination. Afin de remplir sa fonction, l'organisation scolaire répartit les élèves dans les différents cursus sur la base de modes de sélection qui conduisent à orienter vers les cursus les moins prestigieux les élèves susceptibles de « perturber » la composition des classes. L'étude de Gomolla et Radtke² portant sur l'effet de la discrimination institutionnelle sur la transition des élèves du primaire au secondaire montre notamment que les élèves dont les parents sont immigrés sont suspectés d'être des élèves perturbateurs en particulier parce que les enseignants anticipent leurs problèmes linguistiques et leur « différence culturelle » et utilisent ces anticipations comme critères de sélection. De même, la supposée faible capacité des parents immigrés à se mobiliser pour favoriser la réussite scolaire des enfants est également utilisée comme argument pour légitimer leur orientation vers des cursus qui requièrent moins d'investissement parental. La discrimination institutionnelle peut également se traduire par une organisation des cursus telle que les enfants d'immigrés sont automatiquement

¹ Cf. Zaïhia Zéroulou, « La réussite scolaire des enfants d'immigrés : l'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue Française de Sociologie* 29(3), 1988, p. 468.

² Cf. Mechtild Gomolla et Frank-Olaf Radtke, *Institutionelle Diskriminierung. Die Herstellung ethnischer Differenz*. Leske + Budrich, Opladen, 2002.

désavantagés. Le fait par exemple que les écoles secondaires de haut niveau (*Realschule* et *Gymnasium*) ne proposent pas de cours de langue allemande a pour effet une orientation quasi automatique des jeunes nés de parents immigrés qui ne parlent pas *parfaitement* l'allemand vers les *Hauptschulen* qui sont en effet les seules à proposer une mise à niveau linguistique.

Ce sont également ces pratiques d'exclusion des « bonnes classes » de certains élèves, en particulier ceux qui sont d'origine maghrébine, qui ressortent de l'étude van Zanten¹ pour la France. Ces élèves sont perçus comme « anti-scolaires » et « perturbateurs » et leur comportement inapproprié pourrait menacer l'ordre scolaire :

« Les réputations de 'perturbateurs' de certains élèves, notamment des garçons issus de l'immigration maghrébin, sont suffisamment consolidées pour que les enseignants cherchent systématiquement à les exclure des 'bonnes classes' »²

Il s'agit donc bien d'une « réputation » et donc d'une anticipation du comportement de certains élèves qui engendre leur relégation. Pourtant, van Zanten ne voit dans ces pratiques ni une anticipation du comportement des élèves comme cause de leur orientation vers les « mauvaises classes » ni un signe de discrimination institutionnelle étant donné la forte proportion des élèves d'origine maghrébine dans les établissements de banlieue qu'elle étudie. Néanmoins, le facteur « comportement » explique, selon elle, la forte proportion de descendants des immigrés dans les « mauvaises classes ».³ Le placement des enseignants débutants dans les collèges situés dans les banlieues difficiles peut aussi être considéré comme une pratique institutionnalisée de discrimination dans la mesure où ces enseignants ont encore peu d'expérience et qu'ils restent en général seulement quelques années dans ces collèges. Ce principe de roulement des enseignants peut désavantager encore plus les élèves qui n'ont pas le temps de construire une relation de confiance.

Des approches plus psychologiques permettent également d'expliquer les différentiels de résultats en matière de performance scolaire entre les natifs et les descendants des immigrés. En effet, au-delà des facteurs microsociologiques tels que l'origine sociale ou le degré de ségrégation scolaire et des facteurs macro-sociologiques telle que l'organisation de l'institution scolaire, trois « niveaux » permettent d'expliquer les « déficits » scolaires éventuels des descendants des immigrés du point de vue des sciences de la psychologie pédagogique et du développement.⁴

¹ Cf. Agnès van Zanten, *L'école de la périphérie*, *op. cit.* et Agnès van Zanten, « Une discrimination banalisée ? L'évitement de la mixité sociale et raciale dans les établissements », in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006, p. 195-210.

² Cf. Agnès van Zanten, *L'école de la périphérie*, *op. cit.*, p. 273

³ *Ibid.*, p. 275.

⁴ Cf. Janet Ward Schofield, *Migration Background, minority-group membership and academic achievement, Research evidence from social, educational and developmental psychology*, AKI Research Review 5, 2006.

Le premier niveau porte sur les effets que peut avoir la menace du stéréotype, *stereotype threat*, sur les aspirations en termes scolaires et les modes de comportement des élèves. Très tôt, les enfants prennent conscience des stéréotypes qui pèsent à l'encontre de la communauté à laquelle ils appartiennent. Ce stéréotype est une charge supplémentaire pouvant être une entrave à leur réussite. Une étude réalisée par des chercheurs français et portant sur les effets de la menace du stéréotype chez des étudiants des classes sociales les plus basses montre par exemple que la performance intellectuelle des étudiants issus de familles pauvres peut être expliquée entre autres par les représentations existant dans la société à l'encontre de ce groupe social et par l'incorporation de ces représentations par les individus qui font l'objet de ce stéréotype.¹ L'expérience de cette menace du stéréotype est conditionnée par différents facteurs. Il s'agit pour n'en citer que quelques uns du degré d'identification au groupe et de la conscience du stigmata. Une forte identification au groupe peut être associée à une forte intériorisation du stigma et en ayant conscience du stigmata, les individus auront tendance à « attendre » le préjudice et en faire l'expérience. En Allemagne, la recherche sur le sujet est rare mais les stéréotypes qui existent, notamment à l'encontre des immigrés turcs, ne sont certainement pas sans conséquence sur les objectifs que se fixent les jeunes nés de parents turcs dans le domaine scolaire. En ce qui concerne les descendants des immigrés maghrébins, leur fortes aspirations scolaires et leur désir de quitter la classe ouvrière semblent contrebalancer les effets de cette menace du stéréotype.

Le deuxième niveau porte sur les effets des attentes des enseignants, sur la façon dont ils vont juger les performances des élèves, ce qui rejoint aussi l'approche de la discrimination institutionnelle. La catégorisation sociale effectuée à partir d'une distinction entre différents statuts socioéconomiques ou différents groupes ethniques joue ici un rôle. Dans ce contexte les chercheurs des sciences comportementales parlent également de l'effet Pygmalion, parfois appelé prophétie auto-réalisante, pour définir l'influence du comportement du maître vis-à-vis de la capacité de réussite de certains élèves sur les résultats de ces derniers.² Les élèves issus des milieux défavorisés et de familles immigrées sont les plus concernés par ces mécanismes subtils. Différentes études réalisées aux USA montrent par exemple que plus le statut ou l'origine culturelle de l'enseignant s'éloigne du statut ou de l'origine culturelle des élèves, plus les attentes de l'enseignant en termes de performance diminuent.³ Ce point est particulièrement important en Allemagne puisque la part des enseignants d'origine immigrée reste jusqu'à aujourd'hui encore faible.⁴

¹ Cf. Jean-Claude Croizet et Theresa Claire, « Extending the concept of stereotype threat to social class : The intellectual underperformance of students from low socioeconomic backgrounds », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 24(6), 1998 p. 588-594.

² Cet effet Pygmalion a été découvert par Rosenthal. La première

³ Pour une revue de la littérature sur le sujet, voir Janet Ward Schofield, *Migration Background, minority-group membership and academic achievement*, *op. cit.*, p. 41-61.

⁴ La part des enseignants immigrés ou issus de l'immigration en Allemagne est en effet estimée à seulement 1 %.

Enfin, l'environnement social et les conditions structurelles (composition des classes) déterminent les modes d'apprentissage et les carrières scolaires des élèves. Ce troisième point touche particulièrement les jeunes issus de familles immigrées puisque ces dernières sont souvent concentrées dans des quartiers défavorisés où l'ensemble des élèves cumulent bien souvent les désavantages. Le système scolaire allemand tripartite favorise par ailleurs le regroupement des élèves en fonction de leur performance ce qui entraîne une concentration des élèves nés de parents immigrés dans des « classes de relégation ».

Même si les études qui relèvent de la psychologie sociale sont la plupart du temps expérimentales et portent sur un nombre limité d'observations, elles ont le mérite de dévoiler les mécanismes subtils qui peuvent entraîner l'émergence de désavantages en termes scolaires chez certains enfants, ou renforcer les désavantages préexistants. Elles ont de plus l'avantage d'attirer l'attention sur les effets de la catégorisation sociale sur les perceptions individuelles du monde social et de jugement porté sur certains groupes de population sur leur chances de réussite.

7.3 Conclusion

Ces premiers résultats sont un indice que l'institution scolaire française est plus apte à niveler les égalités liés à l'origine culturelle alors qu'on observe, dans le système scolaire allemand, une superposition de deux dimensions génératrices d'inégalités : l'origine sociale et l'origine immigrée. Par rapport à l'école allemande, l'école française ne semble pas avoir complètement perdu sa capacité intégrative. Il faut cependant nuancer cette affirmation d'une part puisqu'il existe une nette polarisation entre les différents établissements scolaires en France et, d'autre part, parce que l'accès aux Grandes Ecoles reste assez difficile pour les descendants des immigrés.

La démocratisation scolaire n'a pas permis aux descendants des immigrés en Allemagne de prendre pied dans les cursus qui offrent des débouchées. Les descendants des immigrés turcs notamment font face à une forte relégation dans les filières les moins prestigieuses qui est renforcée par l'organisation tripartite du système éducatif. Les descendants des immigrés ont par contre profité en France de la démocratisation scolaire. Ils ont d'ailleurs projeté leurs espoirs dans cette institution et les diplômes qu'elle confère. L'avantage comparatif des descendants des immigrés maghrébins par rapport aux descendants des immigrés turcs se traduit-il par une moins grande vulnérabilité face au chômage et par une meilleure position dans la hiérarchie professionnelle ? Ou, pour formuler la question différemment, les parcours professionnels dans lesquels s'engagent les descendants des immigrés en France et en Allemagne sont-ils différents précisément en raison du fait qu'il n'ont pas les mêmes ressources en termes de capital culturel ?

Tableau 15 Modes de participation au marché du travail selon le niveau de formation

| | | Emploi | |
|-------------------------------|-----|--|---|
| | | -- | +++ |
| Education et Formation | +++ | Chômage Emploi précaire Effort non récompensé disqualification | Stabilité de l'emploi Intégration professionnelle « réussie » Reconnaissance |
| | - | Exclusion, chômage Frustration (stratégies informelles) | Intégration professionnelle « réussie » Stratégies individuelles et communautaires |

Avant d'aborder la thématique de l'emploi, il est possible, en s'appuyant sur résultats présentés dans le présent chapitre, de formuler des hypothèses concernant les modalités de participation des descendants des immigrés au marché du travail. Plusieurs cas de figure, présentés ci-dessous, sont envisageables. Le manque de qualifications peut entraîner une exclusion du marché du travail ou la mise en place de stratégies individuelles. Les descendants des immigrés turcs sont ici dans une situation particulièrement critique qui devrait les rendre encore plus vulnérables que les descendants des immigrés maghrébins face au chômage. L'entrepreneuriat est une stratégie à la fois individuelle et communautaire puisque si l'intention part de l'individu, la communauté apporte un certain capital social et économique. Pour les descendants des immigrés, cette alternative est souvent corrélée à la force de l'économie dite « ethnique » qui, comme cela a été montré dans le chapitre 5 varie selon la communauté. Une partie non négligeable des descendants des immigrés en France ont un diplôme de l'enseignement supérieur qui devrait leur permettre un positionnement favorable sur le marché du travail. Mais compte tenu les représentations collectives symboliquement négatives qui existent à leur encontre, ils pourront soit faire l'expérience d'une disqualification, soit avoir une intégration professionnelle réussie. Dans le premier cas, le niveau de diplôme ne protège pas du chômage et de l'exercice d'emplois subalternes. Dans le second cas, l'intégration professionnelle est réussie parce qu'elle donne lieu à une stabilité de l'emploi et à une reconnaissance des efforts qui ont été fournis en termes de qualification.

Le chapitre suivant aborde ces modalités et démontre au moyen d'un matériau empirique que l'origine « immigrée » continue à être une source de production des inégalités sur le marché du travail et que les modalités de participation et d'exclusion placent les descendants des immigrés en France et en Allemagne devant des situations de vie contrastées.

8 Les descendants des immigrés sur les marchés du travail français et allemand

Le capital culturel, sous sa forme institutionnalisée en particulier, détermine aujourd'hui largement le parcours professionnel des individus et sur ce point, de grandes différences entre groupes d'origine en France et en Allemagne ont été dévoilées. Les premiers ont plus souvent accès à l'enseignement supérieur que les seconds qui, en particulier lorsqu'ils sont d'origine turque, quittent souvent l'école avec un diplôme n'offrant pas de véritables débouchés sur le marché du travail. En revanche, les jeunes en Allemagne sont plus souvent formés dans le cadre d'une formation d'apprentissage, ce qui s'avère être positif pour leur entrée sur le marché du travail. Comme le montre ce chapitre, ces différences en terme de capital culturel se répercutent inévitablement sur les opportunités d'emploi et sur les types d'emplois occupés par les jeunes adultes. Par ailleurs, les variations franco-allemandes relatives au contexte économique et à la structure du marché du travail présentés au chapitre 5 jouent également un rôle prépondérant.

La dimension organique de la participation est une des plus importantes dans le processus d'intégration. Pour Gordon et Hoffmann-Nowotny, par exemple, elle est d'ailleurs la seule à pouvoir déclencher les autres dimensions.¹ Même si les modèles théoriques développés par ces deux sociologues sont centrés sur les immigrés, et non de leurs descendants, l'idée de la primauté de cette dimension dans le processus d'intégration de ces derniers est d'autant plus juste. En effet, ils ont souvent grandi dans la société d'accueil et ont incorporé la langue, la culture et les normes et valeurs propres à celle-ci. Il s'agit donc bien plus, pour les descendants des immigrés, de se faire une place dans une société qui tend encore à les considérer comme des individus « venus de l'extérieur ». Ceci renvoie à une interrogation plus générale sur leurs manières de participer à la société² et sur leur positionnement dans la structure sociale. La participation au marché du travail, est centrale parce qu'elle permet de comprendre dans quelle situation de vie les descendants des immigrés se trouvent dans chaque pays. Même si le travail n'a plus la même fonction de construction identitaire, il n'en reste pas moins qu'en être exclu a des répercussions importantes sur la vie sociale et familiale des individus. De même, la place occupée dans la hiérarchie sociale continue à être associée à un certain prestige et l'inadéquation entre un capital culturel relativement élevé et un statut professionnel faible peut être génératrice d'une grande frustration. De même, la stabilité de l'emploi peut être associée à un plus fort degré de protection et de sécurité permettant ainsi une meilleure planification de la vie de tous les jours.³

¹ Cf. Milton M. Gordon, *Assimilation in American life*, *op. cit.* et Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems*, *op. cit.*

² Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, *op. cit.*, p. 129.

³ Cf. Serge Paugam et Helen Russel, « The effects of employment precarity and unemployment on social isolation », *op. cit.*

Ce chapitre analyse dans un premier temps le degré d'exclusion et d'inclusion sur le marché du travail des différents groupes étudiés. Dans un second temps, il s'agit de montrer que, lorsqu'ils participent au marché du travail, ils ne sont ni situés dans les mêmes catégories socio-professionnelles ni concentrés dans les mêmes secteurs de l'emploi. Ensuite, compte tenu des mutations observées sur les marchés du travail français et allemand, la question du déclassement professionnel et de la stabilité de l'emploi est abordée.

8.1 Entre inclusion et exclusion

Dans le cadre d'une activité professionnelle, non seulement l'individu se crée des liens mais aussi, par la reconnaissance qui est faite de son travail, il est plus apte à se construire une identité positive. Grâce au travail, les travailleurs immigrés ont pu devenir partiellement membre de la société d'immigration. L'engagement des travailleurs immigrés dans les organisations syndicales et leur participation active aux luttes sociales ont été un moyen fort pour se rendre visibles et faire reconnaître leurs droits. La perspective actuelle est différente. Les luttes sociales ne sont plus génératrices d'engagement de la part des jeunes qui ont bien souvent du mal à intégrer le marché du travail. La vie pour ces derniers est devenue plus difficile et lorsqu'ils sont descendants d'immigrés ils cumulent les handicaps.

Tableau 16 Taux d'activité et de chômage par origine et par genre

| | Taux d'activité | | | Taux de chômage | | |
|---|-----------------|--------|--------|-----------------|--------|--------|
| | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble | Hommes | Femmes |
| Français d'origine | 81,1 | 86,3 | 76,1 | 13,0 | 10,2 | 16,1 |
| Descendants des immigrés maghrébins | 73,9 | 79,1 | 68,5 | 26,1 | 24,3 | 28,2 |
| Descendants des immigrés maghrébins* | 74,2 | 80,0 | 68,2 | 31,7 | 30,9 | 32,6 |
| Descendants des immigrés européens | 83,7 | 88,8 | 78,5 | 14,0 | 11,3 | 17,0 |
| Allemands d'origine | 71,8 | 77,7 | 66,2 | 9,5 | 8,4 | 10,7 |
| Descendants des immigrés turcs | 68,5 | 80,7 | 53,4 | 22,0 | 14,5 | (36,4) |
| Descendants des immigrés européens | 65,6 | 74,4 | 55,1 | 3,1 | (3,8) | (2,0) |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. * Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. (...) N < 100.

Deux indicateurs peuvent être utilisés pour analyser le degré d'inclusion dans et d'exclusion du marché du travail. Le premier est le taux d'activité. Il indique la part des individus qui occupent un emploi ou sont disponibles sur le marché du travail au sein d'un groupe de population. Le second,

le taux de chômage, est quant à lui un indicateur d'exclusion du marché du travail. Le taux de chômage correspond dans ce travail à la proportion dans la population active de ceux qui indiquent être chômeurs, qu'ils soient inscrits ou non dans une agence pour l'emploi (ANPE en France et *Arbeitsagentur* en Allemagne).¹ En raison de la forte influence du sexe sur ces indicateurs, les chiffres sont présentés séparément dans le tableau ci-dessus pour les hommes et les femmes.

Les descendants des immigrés en France et en Allemagne ont dans l'ensemble un taux d'activité inférieur à celui des natifs, à l'exception des descendants des immigrés européens qui sont un peu plus souvent actifs en France. Il semble donc que la formation technique ou professionnelle choisie par beaucoup d'entre eux leur permette d'entrer plus facilement sur le marché du travail. De plus, les descendants des immigrés européens ont plus souvent la possibilité de mobiliser leurs relations dans certains secteurs de l'économie que les descendants des immigrés maghrébins.

Dans l'ensemble, le taux d'activité dans cette tranche d'âge est plus faible en Allemagne qu'en France mais les inégalités entre les groupes d'origine sont plus forte en France qu'en Allemagne. Les hommes nés de parents turcs ont même un taux d'activité légèrement plus élevé que les natifs allemands et que les jeunes nés de parents européens. Les femmes ont en moyenne un taux d'activité inférieur à celui des hommes et les écarts sont plus importants en Allemagne qu'en France. Lorsqu'elles ont des parents maghrébins, les femmes sont moins souvent actives que les natives françaises et que les femmes nées de parents européens. En Allemagne, les descendantes des immigrés européens et turcs affichent les taux d'activité les plus bas : en moyenne, une femme sur deux appartenant à ces groupes d'origine est active. Ces faibles taux d'activité des jeunes nés de parents immigrés dans les deux pays se reflètent-ils dans des taux de chômage plus élevés ?

Le niveau de diplôme détermine largement le risque de chômage, et comme cela a été montré auparavant, les descendants des immigrés en France et en Allemagne se distinguent fortement quant aux diplômes qu'ils possèdent. Compte tenu de ces différences en terme de capital humain, il faut s'attendre à ce que les écarts entre les taux de chômage des différents groupes soient plus forts en Allemagne qu'en France et que les descendants des immigrés en Allemagne soient plus touchés par le chômage que les descendants des immigrés en France.

Les résultats obtenus à partir des données exploitées ne confirment pas cette hypothèse. Les jeunes issus de familles maghrébines affichent le taux de chômage le plus élevé en France, notamment quand ils sont nés de deux parents maghrébins. Pour ces derniers, il atteint 32 % (26 % pour ceux qui ont au moins un parent maghrébin) contre 13 % pour les Français de naissance et 14 % pour

¹ Etant donné que la définition du taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) ne peut pas être opérationnalisée au moyen des données de l'enquête « Histoire Familiale », la définition choisie pour le taux de chômage rejoint celle du recensement et s'appuie sur les déclarations des enquêtés sans prendre en compte, comme le fait la définition du taux de chômage selon le BIT, ni la recherche active d'un emploi ni la disponibilité immédiate des enquêtés.

les descendants des immigrés européens. En ce qui concerne l'Allemagne, les difficultés des jeunes issus de familles turques apparaissent également : leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des natifs allemands (22 % contre 10 %). En Allemagne comme en France, les descendants des immigrés européens ont le moins à lutter contre le risque de chômage ; en Allemagne leur taux de chômage est même en moyenne de deux à trois fois moins élevé que celui du groupe de référence.

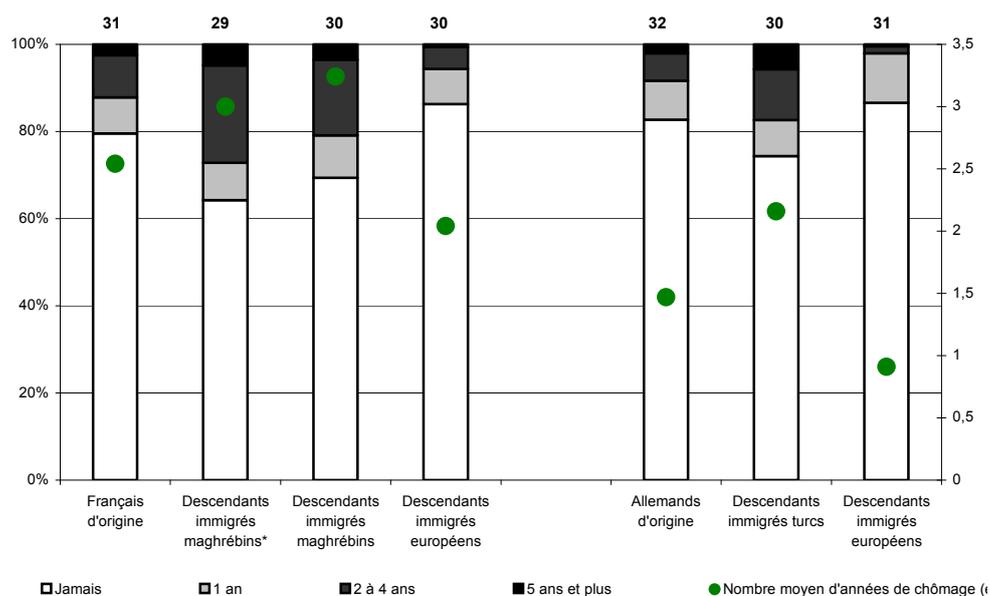
Dans les deux pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, indépendamment de leur origine. Il est également intéressant de constater que les écarts entre les hommes et les femmes sont plus élevés parmi les Français de naissance et les jeunes d'origine européenne que parmi les jeunes issus de familles maghrébines. Ainsi, si être un homme peut présenter un avantage en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'origine maghrébine semble limiter cet avantage. La combinaison entre l'origine culturelle et le genre « transforme » en effet les jeunes hommes d'origine maghrébine en éléments supposés « perturbateurs ». ¹ En revanche, l'écart de taux de chômage entre les hommes et les femmes est particulièrement fort chez les descendants des immigrés turcs. La cause du fort taux de chômage des jeunes femmes nées de parents turcs ne peut pas être directement attribuée à un déficit de capital culturel. Par rapport aux garçons, elles quittent plus souvent l'école sans diplôme mais elles possèdent, d'après les données du SOEP, presque deux fois plus souvent que les garçons un diplôme de l'enseignement professionnel ou général supérieur (8 % d'entre elles contre 5 % des jeunes hommes). Pour comprendre ces disparités de genre, il est également important de prendre en compte l'influence de la famille sur les trajectoires des jeunes femmes sur le marché du travail. Les jeunes d'origine turque se marient en effet assez jeunes. Les contraintes familiales, notamment avec la naissance d'enfants suite au mariage, ne leur permettent pas d'entrer sur le marché du travail, même lorsqu'elles ont un niveau de qualification assez élevé.

Ces premiers résultats témoignent par conséquent de l'existence de fortes inégalités entre les groupes d'origine et d'un accès limité au marché du travail pour les groupes de population identifiés dans une section précédente comme étant les plus vulnérables : les descendants des immigrés turcs en Allemagne et maghrébins en France. De plus, malgré leurs gros déficits scolaires, les jeunes issus de familles turques en Allemagne n'ont pas à première vue les mêmes problèmes d'intégration sur le marché du travail que les jeunes nés de parents maghrébins en France. Alors que le statut d'étranger limite les possibilités d'emploi, notamment dans la Fonction Publique, les descendants des immigrés turcs, dont plus des trois quarts sont de nationalité étrangère, font moins face à l'exclusion du marché du travail que les descendants des immigrés maghrébins dont la majorité est de nationalité française. Les meilleures conditions structurelles sur le marché du travail (taux de chômage des jeunes plus faible, relative force industrielle) se

¹ Cf. Véronique De Rudder et François Vourc'h, « Les discriminations racistes dans le monde du travail », in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006, p. 175-194.

reflètent dans ces résultats. Par ailleurs, compte tenu du fait que les descendants des immigrés maghrébins n'ont pas ce « handicap » lié à la nationalité, ces résultats indiquent que d'autres mécanismes de mise à distance, par exemple par des pratiques discriminatoires, jouent un rôle important en France. L'égalité en terme de citoyenneté ne signifie donc pas nécessairement un traitement égal sur le marché du travail.

Diagramme 17 Récurrence du chômage



*Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire de Vie » 2003, données pondérées. Les années de chômage ne sont pas nécessairement consécutives. * personnes dont les deux parents sont nés au Maghreb. Chiffre en gras : âge moyen.*

Si le chômage bouleverse la vie des individus, une expérience récurrente du chômage est d'autant plus problématique. Les données de l'enquête « Histoire de Vie » et du panel « SOEP » ont été exploitées afin d'analyser le caractère récurrent de l'exclusion du marché du travail.¹ Un premier constat peut être fait : l'expérience du chômage chez les jeunes en France est pratiquement inévitable pour un grand nombre de jeunes adultes et le nombre moyen d'années de chômage est plus élevé qu'en Allemagne.² Ce résultat est en accord avec les résultats présentés dans le chapitre 5 qui ont mis en évidence une différence structurelle importante entre la France et l'Allemagne

¹ Ces deux sources permettent de calculer le nombre moyen d'années passées au chômage. Alors que les données de l'enquête « Histoire Familiale » n'informent pas sur la durée des périodes de chômage, l'enquête « Histoire de Vie » comprend une grille biographique portant sur les différentes étapes de la vie des enquêtés. Il est important de souligner ici que les descendants des immigrés présents dans « Histoire de Vie » ont en moyenne un taux de chômage moins élevé que les populations identifiées dans l'enquête « Histoire Familiale ».

² Il faut cependant interpréter prudemment ces résultats étant donné que les enquêtés n'ont pas tous débuté leur vie professionnelle au même âge.

conduisant à un niveau d'exclusion des jeunes du marché du travail particulièrement élevé en France, quelle que soit leur origine.

Alors que, dans les deux pays, les jeunes descendants des immigrés européens sont eux les moins concernés par l'expérience récurrente du chômage au cours de leur vie professionnelle, les descendants des immigrés maghrébins et turcs ont un risque plus élevé d'être confronté au chômage à un moment donné. Au total, seulement un peu plus des deux tiers des jeunes descendants des immigrés maghrébins (issus de couples mixtes ou non) n'ont jamais été au chômage au cours de leur trajectoire professionnelle, contre plus des trois quarts des jeunes natifs français et des descendants des immigrés européens. En Allemagne, l'écart entre les descendants des immigrés turcs et les jeunes adultes d'origine allemande, pour ceux qui n'ont jamais connu de période de chômage, est plus faible. Les descendants des immigrés turcs et maghrébins ont à première vue leur désavantage en commun mais un regard plus poussé montre que les seconds connaissent en réalité des périodes de chômage un peu plus fréquentes que les premiers¹ : environ 22 % des descendants des immigrés maghrébins ont, au cours de leur vie professionnelle, connu un nombre d'années non consécutives de chômage allant de 2 à 4 ans. Pour les descendants des immigrés turcs, la proportion de 11 % est nettement inférieure. Cette situation de chômage répété pour les jeunes issus de familles maghrébines laisse présumer des trajectoires professionnelles marquées par une forte instabilité.

Les inégalités d'accès à l'emploi constatées au regard de ces résultats descriptifs persistent-elles lorsque certaines caractéristiques individuelles et démographiques sont prises en compte dans des modèles logistiques multivariés ?

Dans le premier modèle (I), seules les variables démographiques sont incluses comme variables de contrôle. L'âge a, par exemple, a en France un effet particulièrement fort et statistiquement significatif sur la probabilité d'être au chômage: le chômage touche deux fois plus les plus jeunes du groupe des 18 à 30 ans que ceux appartenant à la tranche d'âge des 31 à 40 ans. En revanche, le fait que l'âge n'ait pas d'effet significatif en Allemagne souligne la différence structurelle existant entre les deux pays ; comme cela a été montré dans un chapitre précédent, le fort taux de chômage des jeunes est en effet une particularité française. En Allemagne comme en France, les femmes ont une plus grande probabilité d'être au chômage que les hommes et la vie en couple, qui peut être un indicateur de capital social, est associée à une réduction du risque de chômage. Inversement, le chômage est un frein à la construction familiale. Sur ce plan d'ailleurs, les descendants des immigrés maghrébins sont désavantagés étant donné qu'ils ont moins souvent un partenaire.²

¹ Même si les périodes de chômage ne sont pas consécutives, il est possible de dire ici que les jeunes en France ont un risque de chômage récurrent moyen plus élevé que les jeunes en Allemagne.

² Ceci renvoie à la relation entre le chômage et la probabilité de vivre en couple. Wilson décrit par exemple que, dans le contexte du ghetto, les jeunes femmes aux Etats-Unis préfèrent rester seule,

Ces caractéristiques socio-démographiques étant maintenues constantes, les effets propres aux groupes d'origines restent fortement significatifs dans les deux pays. Les descendants des immigrés turcs et maghrébins ont un risque de chômage deux fois plus élevé que les Français et Allemands de naissance. Les descendants des immigrés européens sont également défavorisés dans le domaine de l'emploi en France alors qu'ils s'en sortent mieux que les jeunes adultes d'origine allemande (modèle I).

Tableau 17 Probabilité d'être au chômage (régression logistique – Odds ratios)

| | Allemagne | | France | |
|---|-----------|----------|----------|----------|
| | I | II | I | II |
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.272* | 1.245* | 2.005** | 2.171** |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 0.945 | 0.974 | 1.991** | 2.182** |
| Nombre de personnes dans le ménage | 1.197** | 1.148** | 1.203** | 1.146** |
| Vie en couple | 0.404** | 0.424** | 0.466** | 0.484** |
| Origine (Réf. : Allemands/ Français de naissance) | | | | |
| DIM turcs/maghrébins | 2.377** | 1.477+ | 1.987** | 1.834** |
| DIM européens | 0.357* | 0.269* | 1.138** | 1.011 |
| Niveau de diplôme (Réf. : bas) | | | | |
| Moyen | | 0.466** | | 0.573** |
| Elevé | | 0.234** | | 0.315** |
| Origine sociale (Réf. : Père employé) | | | | |
| Père ouvrier | | 1.710** | | 1.089** |
| Père entrepreneur | | 1.082 | | 0.782** |
| Père inactif | | 2.037* | | 1.753** |
| Père – Info manquante | | 1.922** | | 1.346** |
| Constante | -2.722** | -2.256** | -3.481** | -2.894** |
| Observations | 5163 | 5163 | 89329 | 89329 |
| R² | 0.03 | 0.07 | 0.06 | 0.10 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$.

Etant donné que le niveau de diplôme atteint diffère fortement entre les groupes observés et que les descendants des immigrés sont plus souvent issus du milieu ouvrier que les enfants de natifs, il est pertinent d'ajouter ces variables explicatives dans chaque modèle afin de voir (1) si les effets des groupes d'origine disparaissent ou persistent et (2) si les effets de ces variables liées à l'origine sociale et au capital humain sont similaires dans les deux pays (modèle II).

Alors que le coefficient pour les descendants des immigrés turcs diminue fortement et ne devient significatif qu'à 10 % de marge d'erreur, les descendants des immigrés maghrébins continuent à

même si elles ont déjà un enfant, plutôt que d'avoir à s'occuper des hommes qui sont au chômage et souvent incapables, dans ce milieu, de mener leur vie. Cf. William J. Wilson, *When work disappears : The world of the new urban poor*, op. cit.

être largement désavantagés par rapport aux Français de naissance, le coefficient reste proche de 2 et le degré de significativité reste inchangé. En revanche, les descendants des immigrés européens ne se distinguent plus des Français d'origine en terme d'exclusion du marché du travail ; ce qui signifie que l'origine sociale et le capital culturel expliquent dans une large mesure leur situation défavorable.

Tableau 18 Probabilité d'être au chômage, influence de la combinaison entre le groupe d'origine et l'origine sociale (régression logistique – Odds ratios)

| | France | Allemagne |
|--|----------|-----------|
| Origine culturelle et sociale (Réf. : Français/Allemands d'origine, origine non ouvrière) | | |
| Français/Allemands d'origine, origine ouvrière | 1.084** | 1.114 |
| DIM maghrébins/turcs, origine non ouvrière | 1.743** | 1.507 |
| DIM maghrébins/turcs, origine ouvrière | 2.244** | 1.776* |
| DIM européens, origine non ouvrière | 1.071 | 0.305 |
| DIM européens, origine ouvrière | 1.082 | 0.298* |
| Constante | -2.821** | -1.686** |
| Observations | 89329 | 5146 |
| R² | 0.10 | 0.07 |

Source : SOEP 2002, Enquête « Histoire de Vie » 2003 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Variables de contrôle : sexe, âge, nombre de personnes vivant dans le ménage, statut marital, niveau de diplôme.

Le modèle ci-dessus cherche à montrer l'effet de l'articulation entre origine sociale et « ethno-culturelle » dans les deux pays sur le risque de chômage. Avoir des parents maghrébins augmente considérablement le risque d'être au chômage et cela, indépendamment de l'origine sociale (tableau ci-dessus).¹ En revanche, les descendants des immigrés turcs sont pénalisés sur le marché du travail de manière significative uniquement lorsqu'ils sont issus du milieu ouvrier. Même si les immigrés turcs sont venus dans le cadre de l'immigration du travail, l'augmentation de l'entrepreneuriat au sein de cette communauté peut jouer un rôle dans l'accès des plus jeunes à l'emploi. En terme d'exclusion du marché du travail, l'effet de l'origine maghrébine joue donc un rôle prépondérant en France alors que seule la combinaison entre origine sociale ouvrière et origine turque a un effet important en Allemagne. Les appartenances au milieu ouvrier et à la communauté turque ou maghrébine sont donc deux facteurs pénalisants qui se renforcent mutuellement, avec toutefois une nette influence négative de l'origine maghrébine en France.

¹ Néanmoins, la valeur t, non présentée ici, de la modalité « descendant d'immigrés maghrébins et d'origine ouvrière », indique l'effet particulièrement fort de cette combinaison de caractéristiques.

Tableau 19 Risque de chômage pour les peu diplômés (régression logistique – Odds ratios)

| | Allemagne | | France | |
|--|-----------|---------|----------|----------|
| Effet de l'origine (Réf. : Allemands/Français d'origine) | | | | |
| DIM turcs/maghrébins | 2.133* | 1.572 | 1.935** | 1.852** |
| DIM européens | 0.360+ | 0.288* | 0.964 | 0.913 |
| CS du père (Réf. : profession ouvrière) | | | | |
| Entrepreneur | | 0.591 | | 0.679** |
| Profession non ouvrière | | 0.346** | | 0.810** |
| Inactif | | 1.265 | | 1.898** |
| Information manquante | | 0.896 | | 1.385** |
| Constante | -2.185** | -1.741* | -2.860** | -2.730** |
| Observations | 770 | 770 | 17350 | 17350 |
| R² | 0.03 | 0.06 | 0.09 | 0.09 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus de l'analyse. Variables de contrôle : sexe, âge, statut marital, nombre de personnes dans le ménage.

Cette conclusion est renforcée par les résultats des régressions logistiques estimées d'une part pour les peu diplômés¹ parmi les jeunes et, d'autre part, pour ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur.² Dans le cas de l'Allemagne, alors que les descendants des immigrés turcs peu diplômés sont pénalisés au départ par rapport aux Allemands d'origine, également peu diplômés, dans leur degré d'exclusion du marché du travail, le désavantage disparaît une fois l'origine sociale introduite dans le modèle.³ Dans le cas de la France, pour les peu diplômés, les jeunes nés de parents maghrébins ont une probabilité d'être au chômage deux fois supérieure à celle des natifs français. Même en contrôlant l'origine sociale, l'effet ne diminue pas. Les résultats sont en fait assez similaires pour les diplômés de l'enseignement supérieur en France. La prise en compte de l'origine sociale ne fait pas disparaître l'effet hautement significatif qui caractérise les descendants des immigrés maghrébins.

Alors que l'origine sociale explique le chômage subi par les descendants des immigrés turcs en Allemagne, l'origine maghrébine en France est un facteur de handicap agissant « indépendamment » de l'origine sociale ou la renforçant considérablement. Le fait que la pénalité subie par les jeunes issus de familles maghrébines et diplômés du supérieur perdure après les

¹ Pour l'Allemagne, les peu diplômés sont ceux qui possèdent au maximum le *Realschulabschluss*, un diplôme de l'enseignement général dont le niveau est inférieur au Baccalauréat (Abitur) et qui, s'il n'est pas suivi d'une formation professionnelle, ne forme pas à l'exercice d'une profession déterminée dans le monde du travail. Pour la France, les peu diplômés sont ceux qui ont un diplôme inférieur ou égal au Brevet des collèges (BEPC). Notons cependant que le niveau du BEPC est inférieur au niveau du diplôme de la *Realschule*.

² le modèle ne peut pas être estimé Étant donné que la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les descendants des immigrés en Allemagne est faible.

³ La disparition de cet effet peut éventuellement être attribuée au faible nombre d'observations et/ou à la forte corrélation entre l'origine « immigrée » et l'origine sociale.

divers contrôles, dévoile l'importance des divisions fondées sur des critères « ethnico-culturels » en France en dépit d'une certaine réussite scolaire.

Tableau 20 Risque de chômage pour les plus diplômés en France (régression logistique – Odds ratios)

| Effet de l'origine (Réf. : Français d'origine) | | |
|---|----------|----------|
| DIM maghrébins | 1.678** | 1.628** |
| DIM européens | 1.029 | 1.040 |
| CS du père (Réf. : profession ouvrière) | | |
| Entrepreneur | | 0.772** |
| Profession non ouvrière | | 1.103 |
| Inactif | | 1.419 |
| Information manquante | | 1.351* |
| Constante | -3.923** | -3.956** |
| Observations | 25079 | 25079 |
| R² | 0.06 | 0.06 |

Source : Enquête « Histoire Familiale » 1999, + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Les plus diplômés sont ceux qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus de l'analyse. Variables de contrôle : sexe, âge, statut marital, nombre de personnes dans le ménage.

Etant donné que le groupe des descendants des immigrés nord-africains inclut les rapatriés, la pénalité à l'embauche subie par les jeunes nés de deux parents ayant « véritablement » une origine immigrée est sans aucun doute bien plus forte que celle estimée dans ces modèles. Même si les pratiques discriminatoires jouent un rôle important dans l'accès à emploi, d'autres variables peuvent se cacher derrière la variable du groupe d'origine. Le lieu de résidence, par exemple, est un facteur important qui ne peut pas être pris en compte ici.¹ De même, le capital social et donc la capacité à mobiliser des relations sont des facteurs décisifs dans la recherche d'emploi. Les communautés immigrées tendent à se concentrer dans certains domaines d'activité et selon le domaine d'activité, le capital social et l'existence de relations mobilisables peuvent être un tremplin vers l'emploi.

8.2 Quelles inégalités sur les marchés du travail français et allemand?

Après avoir constaté à la fois l'existence d'inégalités plus ou moins fortes entre les groupes d'origine dans l'accès à l'emploi, cette section aborde la question du type de participation des descendants des immigrés au marché du travail, à savoir dans quels segments de la stratification sociale les

¹ Même en tenant compte du lieu d'habitation des enquêtés (région) dans les modèles prédisant le risque de chômage, les jeunes nés de parents maghrébins continuent à être fortement pénalisés dans l'accès à l'emploi. Cependant, les régions sont probablement des unités géographiques trop larges ce qui ne permet pas de capter l'effet de contexte qui correspond plus à un effet de quartier ou de voisinage.

descendants des immigrés sont incorporés et dans quelle mesure la segmentation « ethnique » du marché du travail qui caractérisait la situation de leurs parents est reproduite aux générations suivantes. Pour traiter ces questions, trois domaines sont étudiés : la répartition des jeunes dans les différents secteurs de l'économie et leur distribution sur l'échelle des catégories socioprofessionnelles. Le troisième domaine aborde la signification du secteur public et de la Fonction Publique comme espace offrant des opportunités d'emploi.

8.2.1 Des concentrations sectorielles contrastées

Alors que la concentration des immigrés dans le secteur de l'industrie demeure relativement forte en Allemagne, les mutations de l'économie ont entraîné en France un déclin de la présence des immigrés et de leurs descendants dans ce secteur.¹ La situation sur les marchés du travail français et allemand est en quelque sorte inversée. En Allemagne, près de 60 % des étrangers travaillent dans le secteur industriel alors que la même proportion est embauchée dans les services en France. Quelles sont donc les conséquences de ces structures du marché du travail sur les opportunités d'emploi des descendants des immigrés dans ces différents secteurs de l'économie ?

Dans ce contexte de fort déclin des branches industrielles traditionnelles (industrie du textile, industrie automobile, industrie minière) en France et de montée en puissance du secteur tertiaire, l'hypothèse d'une concentration des descendants des immigrés en France dans le secteur des services similaire à celle des descendants des Français peut être formulée. La confirmation de cette hypothèse signifierait une résorption des inégalités liées à l'origine en terme de distribution sectorielle. Pour les descendants des immigrés en Allemagne, l'hypothèse quasiment inverse de la perpétuation de la concentration des descendants des immigrés dans le secteur industriel peut être formulée. Non seulement les immigrés continuent à être concentrés dans l'industrie, ce qui ouvre aux enfants des opportunités d'emploi dans ce secteur, mais aussi, le faible niveau de diplôme des jeunes nés de parents immigrés ne permet pas à ces derniers de se tourner vers les emplois des services. Une confirmation de cette hypothèse serait l'indice d'une segmentation « ethnique » persistante sur le marché du travail allemand.

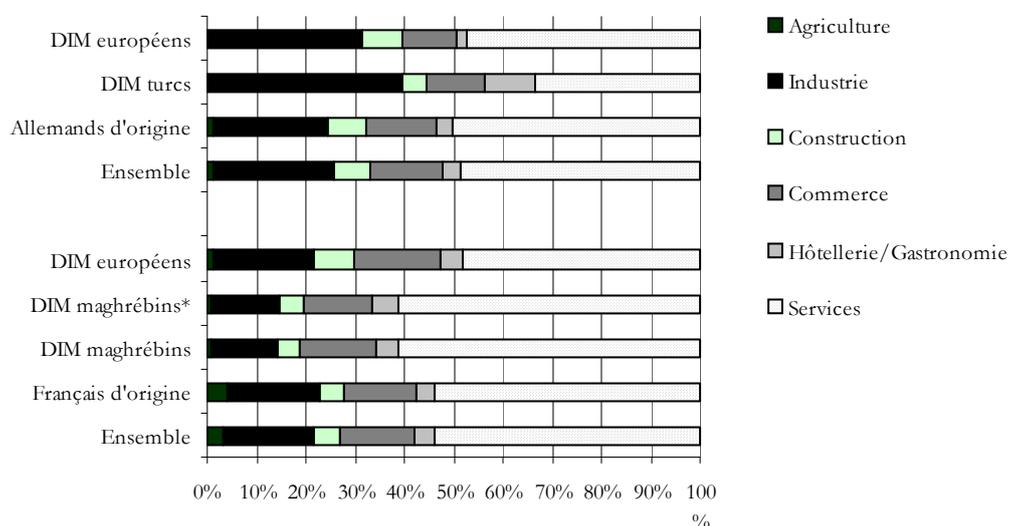
La répartition des jeunes dans les différents secteurs de l'économie est représentée dans le diagramme ci-dessous. Au début des années 1990, le secteur manufacturier était l'employeur principal des descendants des immigrés en Allemagne, en particulier des immigrés d'origine turque : près de 72 % d'entre eux étaient employés dans l'industrie.² Douze ans plus tard, les choses ont certes changé mais le secteur industriel reste le secteur dans lequel les descendants des immigrés turcs restent concentrés : 40 % des descendants des immigrés turcs travaillent dans

¹ Cf. supra, chapitre 5.

² Cf. Wolfgang Seifert, « Die zweite Ausländergeneration in der Bundesrepublik », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 44(4), 1992, p. 677-696.

l'industrie. Cette proportion est deux fois plus élevée que parmi les natifs allemands (20 %) et un peu plus élevée que parmi les descendants des immigrés européens (30 %).

Diagramme 18 Distribution sectorielle des personnes en emploi selon l'origine



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. * Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. Sont exclus les enquêtés en cours d'études ou de formation.

En France, les groupes sont distribués de manière plus égale dans les différents secteurs. Les descendants des immigrés européens travaillent plus souvent dans l'industrie (20 %), le commerce (18 %) et la construction (8 %). En revanche, plus de 60 % des descendants des immigrés maghrébins sont employés dans le secteur des services. L'importance du secteur de l'agriculture se reflète également dans les résultats puisque les enquêtés, quelle que soit leur origine, y travaillent plus souvent qu'en Allemagne. Ainsi, ces résultats soulignent d'une part la force relative des emplois du tertiaire en France comme secteur d'emploi des enfants d'immigrés et, d'autre part, le maintien relatif de ces derniers dans l'industrie en Allemagne : alors qu'un jeune adulte sur quatre en moyenne travaille dans l'industrie en Allemagne, c'est le cas pour seulement un jeune adulte sur six en France.

Pour analyser de plus près le degré de concentration des jeunes dans les différents secteurs de l'économie, le rapport entre la distribution sectorielle propre à chaque groupe d'origine et la distribution sectorielle de l'ensemble des jeunes adultes en emploi a été calculé. Ce ratio permet de constater, entre autres, dans quels secteurs les groupes d'origine sont sur-représentés ou sous-représentés (tableau ci-après).

Tableau 21 Degré de concentration sectorielle selon l'origine (ratio)

| | Agriculture | Industrie | Construction | Commerce | Hôtellerie Gastronomie | Services | Ens. Services |
|----------------------------|-------------|-----------|--------------|----------|---------------------------|----------|------------------|
| Français d'origine | 120 | 103 | 90 | 98 | 88 | 100 | 99 |
| DIM maghrébins | 29 | 74 | 82 | 102 | 117 | 113 | 111 |
| DIM maghrébins* | 19 | 77 | 91 | 93 | 131 | 113 | 110 |
| DIM européens | 39 | 112 | 149 | 118 | 108 | 89 | 96 |
| Allemands d'origine | 105 | 95 | 100 | 97 | 91 | 103 | 101 |
| DIM turcs | 4 | 163 | 67 | 80 | 301 | 68 | 83 |
| DIM européens | 0 | 130 | 108 | 74 | 66 | 97 | 90 |

*Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. * Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. Sont exclus les enquêtés en cours d'études ou de formation.*

En France, les descendants des immigrés maghrébins sont légèrement sur-représentés dans le secteur des services et de la gastronomie alors que les descendants des immigrés européens sont nettement sur-représentés dans le secteur de la construction en particulier, mais aussi de l'industrie. En ce qui concerne l'Allemagne, les descendants des immigrés turcs sont fortement sur-représentés dans l'industrie et la gastronomie. Leur proportion dans l'industrie est une fois et demi plus forte que la part de l'ensemble de la population ; dans la gastronomie, elle est trois fois plus forte. Le secteur de la gastronomie est caractérisé par des emplois souvent mal payés et avec des heures de travail difficiles. Alors que les immigrés turcs effectuaient souvent les travaux les plus difficiles dans l'industrie, une partie de leurs enfants se retrouvent dans un secteur caractérisé également par des conditions de travail difficiles. Parallèlement, ce résultat suggère une tendance forte à l'exercice d'activités entrepreneuriales.

Ces résultats sont des indices de la perpétuation d'une segmentation « ethnique » du marché du travail allemand. Mais les concentrations sectorielles observées sont-elles robustes à caractéristiques sociales et démographiques égales ? Pour tester cela, des modèles logistiques ont été estimés en introduisant des variables de contrôle tels que l'âge, le genre, le niveau d'études, l'origine sociale et la catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté. Les résultats concernant la France, présentés dans le tableau ci-dessus, indiquent que les descendants des immigrés maghrébins, même après contrôle des autres variables, ont une probabilité supérieure de travailler dans le secteur des services par rapport aux jeunes d'origine française ce qui confirme leur forte concentration dans ce secteur. Ceci est à la fois le signe d'un rejet de la condition ouvrière et,

parallèlement, une conséquence de leur spécialisation professionnelle. Lainé et Okba¹ montrent en effet que les descendants des immigrés maghrébins se spécialisent souvent dans les domaines du transport, du tourisme, des services aux particuliers, de la santé et de l'action sociale.

Tableau 22 Probabilité de travailler dans les services et dans l'industrie en France (régression logistique – Odds ratios)

| | France (services) | France (industrie) |
|--|----------------------|-----------------------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 3.394** | 0.435** |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 1.024 | 0.975 |
| Niveau de diplôme (Réf. : sans diplôme) | | |
| Moyen | 1.416** | 0.741** |
| Elevé | 1.780** | 0.747** |
| Origine (Réf. : Français d'origine) | | |
| DIM maghrébins | 1.690** | 0.651** |
| DIM européens | 1.114** | 0.904* |
| Constante | -1.181** | 0.144** |
| Observations | 70169 | 70169 |
| R² | 0.09 | 0.04 |

Source : enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi. Variables de contrôle : origine sociale (CS du père), pays de naissance.

Tableau 23 Probabilité de travailler dans les services et dans l'industrie en Allemagne (régression logistique – Odds ratios)

| | Allemagne (services) | Allemagne (industrie) |
|---|-------------------------|--------------------------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 4.535** | 0.346** |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 0.955 | 1.138+ |
| Niveau de diplôme (Réf. : bas) | | |
| Moyen | 0.872 | 1.036 |
| Elevé | 1.481** | 0.790 |
| Origine (Réf. : Allemands d'origine) | | |
| DIM turcs | 0.906 | 1.909** |
| DIM européens | 0.936 | 1.624** |
| Constante | -1.158** | 0.055 |
| Observations | 4514 | 4514 |
| R² | 0.10 | 0.06 |

Source : SOEP 2002. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi. Variables de contrôle : origine sociale (CS du père) et pays de naissance.

La sur-représentation des descendants des immigrés turcs et européens dans l'industrie persiste également « toutes choses égales par ailleurs » (tableau ci-après). Les premiers sont, à niveau de diplôme, origine sociale, pays de naissance et genre et catégorie socioprofessionnelle égaux, deux fois plus souvent employés dans l'industrie que les natifs allemands. Il en est de même des descendants des immigrés européens en Allemagne. Parallèlement, ces deux groupes, à

¹ Cf. Mahrez Okba et Frédéric Lainé, L'insertion des jeunes issus de l'immigration : métiers occupés, trajectoires scolaires et professionnelles. Colloque « Le devenir des enfants des familles défavorisées en France », 1^{er} avril 2004.

caractéristiques sociales et démographiques égales, ne se distinguent pas des jeunes adultes d'origine allemande quant à leur probabilité d'être employés dans les services, le coefficient n'étant pas significatif. L'origine sociale est ici prépondérante puisque c'est lorsqu'elle est introduite dans le modèle que l'effet pour les descendants des immigrés disparaît.

L'hypothèse d'une succession intergénérationnelle au sein de l'industrie pour une grande partie de la communauté turque en particulier est confirmée pour l'Allemagne. Ce résultat est d'autant plus important puisque, même si l'Allemagne reste une forte puissance industrielle, les emplois dans l'industrie sont aujourd'hui en danger face aux phénomènes de délocalisation. En France, la situation est inversée puisque les descendants des immigrés maghrébins, se sont fait leur place dans le secteur des services. De plus, les résultats soulignent la force relative du système scolaire français par rapport au système d'éducation allemand. Pour l'Allemagne, il y a certes des signes de transition vers le tertiaire parmi les descendants des immigrés mais compte tenu de leur faible niveau de qualification, l'évolution vers le tertiaire de ces jeunes pourrait se traduire, à l'avenir, par une concentration dans les emplois les moins prestigieux des services. Des efforts considérables, partant à la fois des parents mais aussi de l'institution scolaire allemande (notamment en élevant le nombre de places d'apprentissage), sont donc nécessaires pour éviter que les descendants des immigrés turcs n'occupent à l'avenir les emplois les moins qualifiés dans les services.

8.2.2 Entre monde des ouvriers et monde des employés

Partant de l'approche de Gans¹ concernant le destin des « secondes générations », l'hypothèse d'une succession intergénérationnelle au sein de la classe ouvrière en Allemagne a été formulée. Les différences en terme de concentration sectorielle entre les groupes d'origine et entre les deux pays sont un premier indice de cette succession au sein du monde ouvrier mais il est tout de même intéressant d'examiner le statut professionnel des descendants des immigrés afin de pouvoir confirmer entièrement cette hypothèse.

La comparaison des professions et catégories socioprofessionnelles est confrontée à des limites liées aux différentes nomenclatures nationales. Le concept d'« employés » est particulier à la France dans le sens où il n'inclut pas les professions pour lesquelles le niveau de qualification est élevé et qui impliquent une fonction de direction et un certain degré de responsabilité. Les professions intermédiaires et les cadres se distinguent donc des « employés » dans la nomenclature française. Parmi les « employés », cinq catégories peuvent être distinguées :

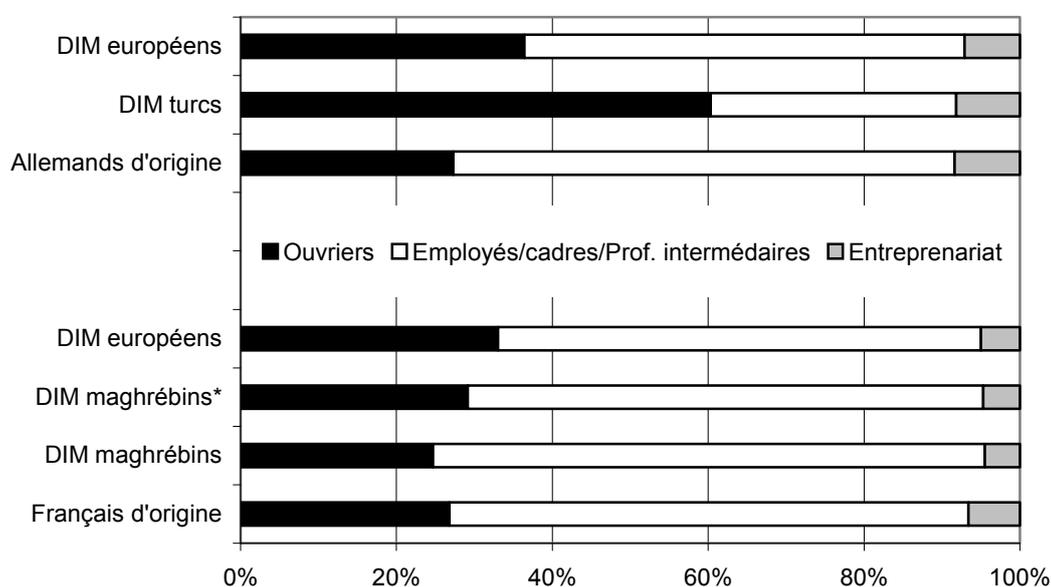
- les employés civils et agents des services de la Fonction Publique,
- les policiers et militaires,
- les employés administratifs d'entreprise

¹ Cf. Herbert J. Gans, « Second-generation decline... », *op. cit.*

- les employés de commerce
- les personnels des services directs aux particuliers.

En Allemagne, la statistique publique distingue les ouvriers (*Arbeiter*) des fonctionnaires (*Beamte*) et des « employés » (*Angestellte*). Ce dernier concept regroupe l'ensemble des professions commerciales, administratives et techniques. La distinction entre la première et les deux autres catégories repose sur le caractère manuel ou non des tâches accomplies. Cette classification est disponible dans les données SOEP avec, pour chaque catégorie, une différenciation interne selon le niveau de qualification requis pour occuper le poste en question et le degré de responsabilité.

Diagramme 19 Distribution selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999.

Parmi ceux qui ont un emploi, plus de la moitié des descendants des immigrés turcs travaillent dans les catégories ouvrières. Ils affichent ainsi une distribution nettement différente de celles des autres groupes étudiés. Ceux-ci exécutent majoritairement des travaux non manuels. Par ailleurs, la part de ceux qui ont une activité entrepreneuriale est pratiquement similaire pour l'ensemble des groupes d'origine en Allemagne. La situation française semble plus égalitaire dans le sens où le marché du travail n'est pas, à première vue, découpé selon des critères « ethno-culturels ». En effet, la distribution des groupes sur les trois catégories considérées ici est assez similaire, même si les descendants des immigrés européens sont un peu plus souvent ouvriers.

L'analyse multivariée présentée ci-après tient compte des caractéristiques socio-démographiques et soutient la thèse de la relégation des descendants des immigrés turcs dans les catégories ouvrières en Allemagne. Même si le coefficient n'est que faiblement significatif, ils ont une probabilité

d'une fois et demi supérieure aux natifs allemands de travailler comme ouvriers. Les descendants des immigrés européens ne se distinguent pas des natifs. Les résultats pour la France témoignent quant à eux d'une intégration structurelle des différents groupes. Mais alors qu'on s'attend à ce que les descendants des immigrés ne se distinguent pas des natifs français, ce qui serait le cas si le coefficient n'était pas significatif, ils ont, quand ils sont d'origine maghrébine, une probabilité hautement significative de ne pas travailler comme ouvrier. Ces résultats viennent confirmer ce refus, décrit par Beaud et Pialoud¹, d'accepter la condition ouvrière. Ce refus va de pair avec le processus de déconstruction du monde ouvrier et avec les changements du rapport des classes ouvrières à l'école qui ont modifié les aspirations des parents et des enfants.

Tableau 24 Probabilité de travailler dans les professions ouvrières en Allemagne et en France (régression logistique – Odds ratios)

| | Allemagne | France |
|--|-----------|---------|
| Origine (Réf. : Allemands/Français d'origine) | | |
| DIM turcs /maghrébins | 1.606+ | 0.708** |
| DIM européens | 1.070 | 1.028+ |
| Constante | -0.503 | 2.248** |
| Observations | 4646 | 76601 |
| R² | 0.25 | 0.28 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi. Variables de contrôle : sexe, âge, nombre de personnes vivant dans le ménage, statut marital, niveau de diplôme, pays de naissance et origine sociale (CS du père).

La comparaison franco-allemande confirme donc l'existence d'opportunités distinctes sur les marchés du travail respectifs, opportunités qui se traduisent par des positions différentes en termes de types d'emplois. La concentration des descendants des immigrés turcs dans les emplois ouvriers en Allemagne est le signe d'une transmission intergénérationnelle du statut d'ouvrier. L'origine sociale explique en effet fortement les variations de la variable dépendante. La thèse de la crise de la reproduction du monde ouvrier n'est pas confirmée pour les populations issues de l'immigration en Allemagne mais elle l'est pour les communautés immigrées en France. Ces changements de structure sociale sont notamment le résultat de l'ouverture de l'école aux classes ouvrières mais aussi de la peur du chômage qui rend d'autant plus nécessaire l'investissement scolaire. Par ailleurs, les vagues de licenciements, notamment dans l'automobile et la sidérurgie, ont fortement touché les pères maghrébins et leurs enfants ont perdu les réseaux nécessaires à la recherche d'un emploi dans le milieu ouvrier. Ainsi, les descendants des immigrés européens profitent plus de leurs réseaux dans le monde ouvrier et sont de fait un peu plus souvent ouvriers que les natifs et les jeunes d'origine maghrébine.

¹ Cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoud, *Retour sur la condition ouvrière*, op. cit.

8.2.3 Le secteur public et la Fonction Publique : exception en Allemagne, ouverture en France

La possession de la nationalité française ou allemande conditionne l'accès à certains emplois dans le secteur public. En 2002, les étrangers représentaient seulement 3,4 % des personnes employées dans la Fonction Publique en Allemagne. En France, ils en représentaient 4,4 % en 1999.¹ La question de l'égalité des opportunités d'emploi dans ce secteur, en particulier dans la Fonction Publique, se pose en particulier en Allemagne étant donné que les jeunes nés de parents immigrés sont encore peu souvent Allemands.

En Allemagne, le principe de préférence nationale est un mécanisme de discrimination institutionnelle directe.² En effet, selon ce principe, tout poste disponible doit en premier lieu être proposé à une personne de nationalité allemande ou ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union Européenne avant de pouvoir être proposé à un étranger ayant la nationalité d'un « pays tiers ».³ Par ailleurs, les postes de fonctionnaires sont également soumis à la condition de nationalité, avec une exception faite pour les nationaux des pays de l'Union Européenne. Ceux qui ont une nationalité d'un pays tiers peuvent entrer dans la Fonction Publique et avoir le statut de fonctionnaire uniquement si le poste à pourvoir nécessite une telle embauche (*dringendes dienstliches Bedürfnis*).

En France, sur les 5,6 millions d'emplois que compte la Fonction Publique, environ 5,2 millions sont fermés aux étrangers. Même si la Fonction Publique française est fermée aux non-nationaux, on y trouve parfois des étrangers : ces derniers ont alors la plupart du temps des statuts précaires, et ce quelle que soit leur profession. Les étrangers ne sont pas seulement exclus de la Fonction Publique. L'ensemble du secteur public et nationalisé a adopté ce principe d'exclusion consistant à n'embaucher que des agents de nationalité française. Ce principe, comme le disent les auteurs d'un rapport du CERC, s'est étendu « par contagion [...] sur le fondement de textes pris après la Libération reprenant eux-mêmes des dispositions plus anciennes ». ⁴ Les grands employeurs tels

¹ Pour l'Allemagne le taux est calculé à partir des données du SOEP et il correspond à celui calculé à partir du Mikrozensus qui évalue la part des étrangers dans la Fonction Publique à 3,6 % (cf. Sachverständigenrat für Zuwanderung und Integration, *Migration und Integration. Erfahrungen nutzen, neues wagen*. Nürnberg, 2004, p. 388). Pour la France, le taux a été calculé à partir des données de l'enquête « Histoire Familiale » 1999.

² Ce principe de préférence nationale fait également partie de la législation française. Cf. Helena Flam, On the institutional and agentic discrimination : migrants and national labour markets, in Gérard Delanty, Paul Jones et Ruud Wodak, *Migrant voices : discourses of belonging and exclusion*. Liverpool University Press, à paraître.

³ Notons cependant ici qu'il s'agit des immigrés qui ne sont pas présents depuis longtemps sur le sol allemand.

⁴ Cf. CERC, *Immigration, emploi et chômage – Un état des lieux empirique et théorique*, 1999, p. 96-97.

que EDF, GDF, la SNCF, la RAPT et Air France sont des entreprises qui appartiennent à ce secteur public et nationalisé et qui appliquent cette clause de la préférence nationale.

Ces restrictions institutionnalisées dans chaque pays sont la preuve que malgré l'existence de droits individuels, qui peuvent avoir une dimension transnationale, la possession de la nationalité continue à être importante puisqu'elle conditionne leurs opportunités de participation à certains segments du marché du travail. La part de nationaux parmi les descendants des immigrés étant plus forte en France qu'en Allemagne, c'est en Allemagne que les descendants des immigrés sont les plus confrontés à cette discrimination institutionnelle, légale, sur le marché du travail.

Dans les deux pays, les descendants des immigrés sont présents dans le secteur public, mais les écarts entre les groupes d'origine sont nettement plus élevés en Allemagne (tableau ci-après). Les inégalités sont bien sûr flagrantes lorsqu'il s'agit de la part des titularisés. Les descendants des immigrés turcs sont les moins nombreux à travailler dans le secteur public et ils sont quasiment absents de la Fonction Publique. Il faut cependant interpréter ce résultat avec précaution puisqu'il n'y a que peu de descendants d'immigrés de nationalité allemande dans l'échantillon.

Tableau 25 Inégalités d'accès au secteur public et à la fonction publique (%)

| | Secteur privé | Secteur Public | Titulaires de la Fonction Publique |
|----------------------------|------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Français d'origine | 72,2 | 27,8 | 16,9 |
| DIM maghrébins | 71,4 | 28,6 | 14,0 |
| DIM maghrébins* | 72,6 | 27,4 | 10,9 |
| DIM européens | 78,9 | 21,1 | 11,4 |
| Ensemble | 73,7 | 26,3 | 15,5 |
| Allemands d'origine | 74,4 | 25,6 | 7,0 |
| DIM turcs | 83,6 | 16,4 | - |
| DIM européens | 81,0 | 19,0 | 2,0 |
| Ensemble | 75,6 | 24,4 | 6,3 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. Uniquement la population en emploi salarié.

Le service public et les administrations communales sont donc loin d'être devenues un lieu de travail des descendants des immigrés en Allemagne. Cette fermeture de la Fonction Publique aux descendants des immigrés est d'autant plus problématique puisqu'elle contribue à accentuer leur relégation dans les branches traditionnelles de l'économie ou à trouver des alternatives professionnelles. Certaines administrations allemandes, comme la police ou encore les services sociaux, ont pris conscience des compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration et s'efforcent aujourd'hui de les intégrer dans différentes professions (agent de police, travailleur social, etc.). En raison du nouveau droit de la nationalité, il ne faut pas sous-estimer la portée de la question de l'entrée des descendants des immigrés dans la Fonction Publique allemande dans les années à venir.

En France, pour ceux dont les parents sont d'origine maghrébine, la part des salariés descendants des immigrés dans le secteur public est conforme à la moyenne générale de la tranche d'âge observée, même s'ils sont moins souvent titularisés. Si la faible représentation des descendants des immigrés dans la Fonction Publique française continue à poser problème,¹ certaines études montrent que ces derniers, en particulier s'ils sont nés de parents maghrébins, sont plus attirés par de tels emplois que les natifs.² Pour l'ensemble des jeunes nés de parents immigrés, leur faible représentation peut être attribuée en partie à leur origine sociale ouvrière. Des travaux montrent en effet que le fait d'avoir un parent fonctionnaire influe de manière significative sur la probabilité d'être salarié de la Fonction Publique.³ La transmission intergénérationnelle du statut de fonctionnaire est assez courante en France, ce qui place les descendants des immigrés dans une situation de désavantage par rapport à l'ensemble des jeunes natifs. De plus, à côté du niveau de diplôme et de l'origine sociale, d'autres aspects du capital culturel semblent jouer un rôle : le niveau d'information, d'orientation et de préparation aux concours.⁴

Le cadre institutionnel a donc un effet sur les opportunités d'emploi des jeunes descendants des immigrés dans le service public. L'accès restreint à la citoyenneté et donc à la Fonction Publique participe au maintien de la segmentation du marché du travail en Allemagne, avec des emplois où les immigrés et leurs descendants sont sur-représentés et d'autres où ils sont encore quasiment absents. Pour conclure ici, les résultats concernant les trois domaines étudiés (concentration sectorielle, catégorie socioprofessionnelle et accès au secteur public) font apparaître des différences franco-allemandes concernant le découpage du marché du travail sur la base de clivages « ethnico-culturels ». Les deux groupes considérés comme les plus vulnérables n'occupent pas les mêmes positions sur les marchés du travail respectifs. Les descendants des immigrés maghrébins semblent devenir « invisibles » sur le marché du travail alors que les descendants des immigrés turcs continuent à être fortement relégués dans les emplois ouvriers traditionnels indépendamment de leur niveau de diplôme et de leur origine sociale. L'analyse de la

¹ Cf. Pour une approche approfondie du sujet, voir par exemple Gwénaële Calves, *Renouvellement démographique de la Fonction Publique de l'Etat : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ?* Direction générale de l'administration de la fonction publique, La Documentation Française, 2005, Paris.

² *Ibid.*, p. 24-26. Toutefois, l'étude Denis Fougère et Julien Pouget montre que des inégalités de genre au sein de cette population existent. En effet, alors que les femmes sont sur-représentées dans les emplois de catégorie C et parmi les personnels contractuels, et sous-représentées dans les emplois de catégorie A, les hommes nés de parents maghrébins (au moins un parent) sont certes également sur-représentés parmi les emplois contractuels de la Fonction Publique mais néanmoins correctement représentés parmi les personnels de catégorie A. Cf. Denis Fougère et Julien Pouget, *L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique et des collectivités territoriales*, Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, 2004 Paris, p. 60.

³ Cf. Florence Audier, « La transmission du statut dans la fonction publique », *Economie et Statistiques* 337-338, 2000, p. 121-133.

⁴ Cf. Julien Pouget, « La Fonction publique : vers plus de diversité ? », *France, Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee, 2005, p. 143-162.

distribution des descendants des immigrés dans les différentes catégories socioprofessionnelles a également fait apparaître la tendance des descendants des immigrés à exercer une activité entrepreneuriale.

8.3 Les descendants des immigrés et l'entrepreneuriat

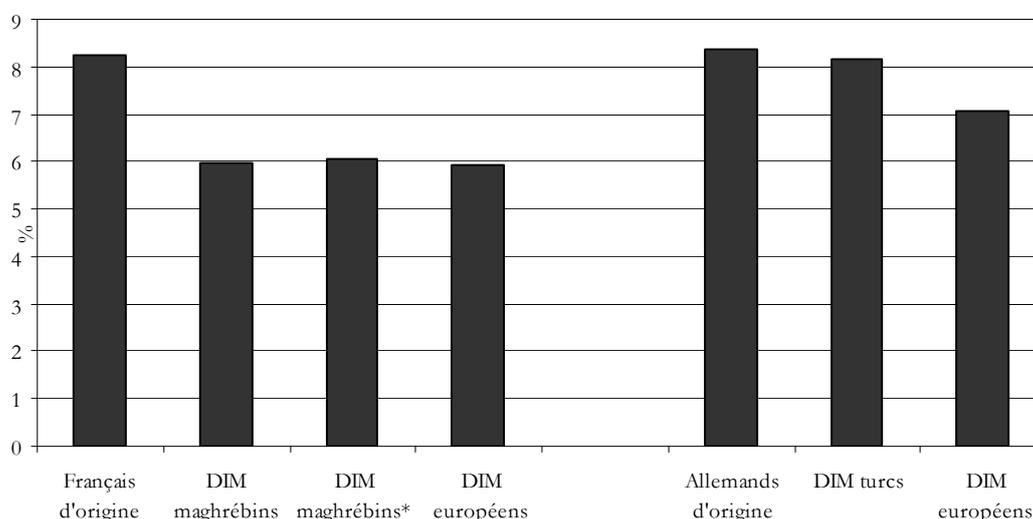
En raison de l'augmentation significative de l'entrepreneuriat au sein des communautés immigrées en France et en Allemagne (voir le chapitre 5), cette forme d'activité constitue une opportunité d'emploi pour les plus jeunes. Utiliser l'adjectif « ethnique » pour qualifier l'entrepreneuriat tel qu'il est pratiqué par les immigrés et leurs descendants présuppose à la fois l'existence d'un groupe dont les membres sont caractérisés par une culture et une origine commune et d'une conscience de groupe. L'appartenance ethnique des descendants des immigrés est ambivalente et les membres des groupes étudiés dans le présent travail n'appartiennent pas nécessairement à la même ethnie. Le groupe des descendants des immigrés turcs en Allemagne comprend par exemple des descendants des immigrés kurdes, qui ne peuvent pas être identifiés dans les données. Le groupe des descendants des immigrés maghrébins regroupe les descendants des immigrés de trois pays qui n'ont pas la même histoire nationale. Par ailleurs, les activités indépendantes des descendants des immigrés se sont diversifiées et ne correspondent plus nécessairement au petit commerce du coin de la rue ouvert tous les jours jusqu'à une heure tardive. Qualifier d'« ethnique » ce type d'activité économique signifie qu'on lui donne un caractère particulier lorsqu'il s'agit des immigrés et de leurs descendants alors qu'il faut plutôt l'appréhender comme un mode d'intégration socio-économique parmi d'autres et comme un indicateur de participation à la société.

Les entreprises et commerces tenus par les immigrés constituent une ressource sociale et économique importante pour leurs descendants. Ces derniers ont des avantages par rapport à leurs parents : ils connaissent la langue du pays dans lequel leurs parents ont immigré, savent où s'informer et quelles sont les possibilités d'aide, et dans le cas de la France notamment, ils ont souvent la nationalité française. En effet, l'exercice de certaines professions libérales comme par exemple la profession d'avocat, de médecin, de sage-femme etc. ou encore de certaines professions indépendantes (débit de boissons et de tabac, entreprise de gardiennage, etc.) est en effet interdit aux étrangers extra-communautaires.¹ Enfin, ils peuvent profiter du soutien de leur famille ou de leur communauté qui est, dans certains cas, en mesure de leur apporter le capital économique nécessaire à l'exercice d'une activité indépendante. L'entrepreneuriat est-il donc aujourd'hui une activité économique répandue parmi les descendants des immigrés dans chaque pays ?

¹ Pour une liste détaillée des emplois soumis à la condition de nationalité en France, cf. CERC, *Immigration, emploi et chômage*, *Op. Cit.*, p. 101-105.

Le calcul du taux d'emploi non salarié parmi les 18-40 ans indique que, dans les deux pays, les jeunes nés de parents immigrés choisissent également ce type d'activité économique (diagramme ci-dessous).¹ En Allemagne, dans la tranche d'âge observée, le taux d'emploi non salarié des populations issues de l'immigration est à peine inférieur à celui de la population de référence. Les jeunes d'origine turque ont un taux d'emploi non salarié égal à celui des jeunes Allemands (8 %) et légèrement supérieur à celui des descendants des immigrés européens (7 %). En revanche, les jeunes issus de l'immigration sont en France moins souvent entrepreneurs que les natifs français. Le taux d'emploi non salarié des premiers atteint 6 %, contre 8 % pour les seconds. Notons cependant que le secteur agricole est pris en compte dans les résultats, ce qui peut expliquer ces différences.

Diagramme 20 Taux d'entrepreneuriat selon l'origine



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. * Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. Sont exclus les enquêtés en cours d'études ou de formation. Le taux d'emploi non salarié correspond au rapport entre le nombre de personnes qui travaillent à leur compte ou ne sont pas salariées et le nombre total de personnes qui sont en emploi. L'emploi non salarié du secteur agricole est pris en compte dans les calculs.

Ce premier résultat est intéressant pour plusieurs raisons. Premièrement, le statut d'étranger qu'ont beaucoup de descendants des immigrés turcs en Allemagne ne semble pas constituer un frein à leur activité entrepreneuriale alors que les descendants des immigrés en France, malgré le statut de citoyens français d'une grande partie d'entre eux, sont un peu moins attirés par cette forme d'emploi. Deuxièmement, malgré un niveau d'études en moyenne assez bas, les descendants des

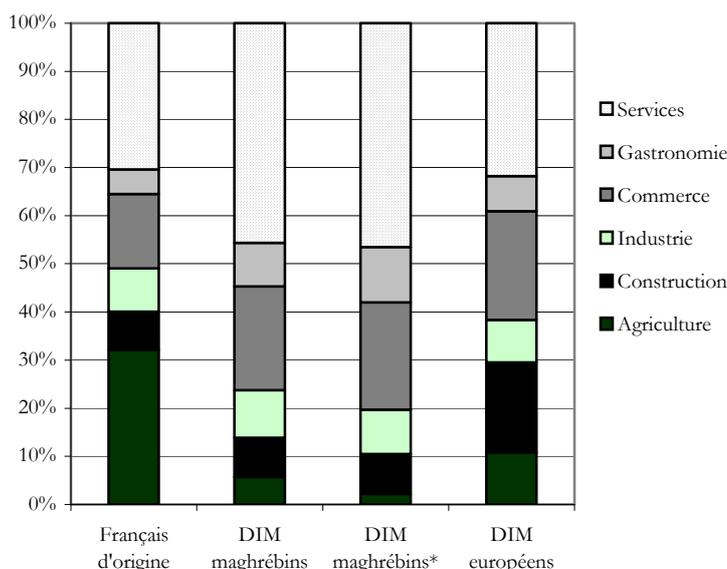
¹ En moyenne, le taux d'emploi non salarié parmi les jeunes de 18 à 40 ans est inférieur au taux d'emploi de l'ensemble de la population ce qui s'explique par le fait que travailler à son compte nécessite de disposer d'un certain capital et peut représenter un risque que les jeunes hésitent à prendre en début de carrière. Cf. Henning Lohmann, Silvia Luber et Walter Müller, Who is Self-Employed in France, the United Kingdom and West Germany? Patterns of Male Non-Agricultural Self-Employment, *MZES Working Paper* 11, 1999.

immigrés turcs se lancent aussi souvent que les natifs allemands dans l'entrepreneuriat ce qui signifie que cette forme d'emploi est pour eux accessible et que le manque de qualifications n'est pas un frein, même si le niveau de qualification détermine fortement la probabilité de créer sa propre entreprise. Ici, le capital social dont disposent les jeunes issus de la communauté turque joue certainement un rôle prépondérant. Dans leur comparaison de la situation des jeunes nés de parents marocains et turcs aux Pays Bas, Crul et Vermeulen soulignent également l'importance de l'entrepreneuriat en particulier pour les seconds et l'associent à la forte cohésion sociale et à l'importance des relations familiales au sein de cette communauté :

« The Turks as a group no longer seemed to fit into a collective downward assimilation pattern. They exhibited many features of Portes' third variant – upward mobility through ethnic cohesion. The Moroccans did still seem headed for underclass status. »¹

Pour la France uniquement, les données permettent de constater dans quelles branches de l'économie les jeunes adultes se positionnent lorsqu'ils sont entrepreneurs (diagramme ci-dessous).

Diagramme 21 Entrepreneuriat par secteur d'activité - France



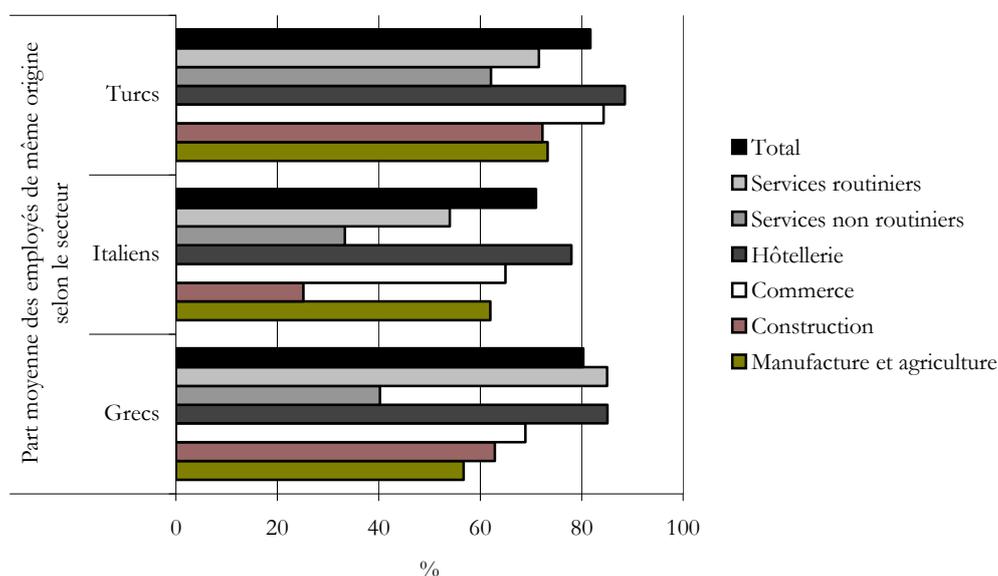
Source : EHF 1999, données pondérées. * Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. Sont exclus les enquêtés en cours d'études ou de formation.

Alors que l'agriculture est un secteur particulièrement important chez les jeunes adultes d'origine française, il l'est nettement moins chez les descendants des immigrés. L'activité entrepreneuriale dans l'agriculture est liée à un mécanisme de succession intergénérationnelle au sein du milieu agricole et de ce point de vue-là, les descendants des immigrés n'ont pas les mêmes ressources que

¹ Cf. Maurice Crul et Hans Vermeulen, « The second generation in Europe », *International Migration Review* 37(4), 2003, p. 965-986.

les natifs français. A côté des services aux particuliers ou aux entreprises, le commerce est un des secteurs dans lesquels on retrouve le plus souvent les entrepreneurs nés de parents immigrés, le secteur de la gastronomie étant cependant plus propagé parmi les jeunes nés de deux parents maghrébins. Les descendants des immigrés européens quant à eux sont plus souvent entrepreneurs dans la construction. La concentration des immigrés portugais dans les secteurs du bâtiment et de la construction et le développement de la sous-traitance, expliquent leur sur-représentation dans ces branches de l'économie.

Diagramme 22 Part moyenne des employés de même origine que l'entrepreneur selon le secteur, en Allemagne



Source : René Leicht et al., *Die Bedeutung der ethnischen Ökonomie in Deutschland – Push- und Pullfaktoren für Unternehmensgründungen ausländischer und ausländischstämmiger Mitbürger*, Studie im Auftrag des Ministeriums für Wirtschaft und Arbeit, Institut für Mittelstandsforschung, Mannheim, 2005, p. 16.

Les données du SOEP ne permettent pas de pousser l'analyse en raison du peu d'observations pour les entrepreneurs d'origine immigrée, c'est pourquoi il faut avoir recours ici à d'autres études empiriques sur le sujet. Elles portent toutes sur les étrangers en Allemagne et non sur les descendants des immigrés. Une étude indique par exemple que les personnes d'origine turque concentrent leur activité dans le commerce (35 %), les services peu ou non qualifiés (23 %) et la gastronomie (26 %).¹ Le taux d'emploi non salarié parmi les immigrés tures arrivés après l'âge de 15 ans en Allemagne est de 13 %, contre 10 % pour les personnes non immigrées. Les commerces tenus par les parents jouent un rôle dans les trajectoires professionnelles des descendants des immigrés. Les commerces et entreprises créés deviennent un lieu privilégié de transmission du savoir-faire et viennent consolider les relations intergénérationnelles.

¹ Cf. Zentrum für Türkeistudien, *Die türkischen Unternehmer in Deutschland und der EU*, Essen, 2005 et René Leicht et al., *Die Bedeutung der ethnischen Ökonomie in Deutschland*, op. cit.

Au total en Allemagne, 3 à 4 % des emplois peuvent être attribués aux entreprises tenues par des immigrés. A côté des natifs allemands, les immigrés turcs sont ceux qui créent le plus d'emplois, suivent les immigrés italiens et grecs.¹ L'entrepreneuriat n'a pas uniquement une signification importante pour la société. En effet, la présence de liens forts intra-communautaires fait que les entrepreneurs ont tendance à embaucher des membres de leur famille ou des personnes de la même origine. Il y a par conséquent un effet d'interaction entre une cohésion interne au groupe et des pratiques entrepreneuriales soutenues. Les chiffres témoignent de ce mécanisme puisque environ les trois quarts des entrepreneurs grecs, turcs et italiens emploient des personnes de la même origine en Allemagne (voir diagramme ci-dessus). Néanmoins, les entrepreneurs turcs et grecs ont plus tendance que les entrepreneurs italiens à recruter dans leur communauté d'origine (80 % d'entre eux en moyenne pour les premiers contre 71 % pour les seconds), en particulier dans le secteur des services routiniers, de la gastronomie et du commerce. Ceci témoigne de l'importance de l'économie « turque » et « grecque » pour les membres de ces communautés. En revanche, les Turcs ont une activité sectorielle plus diversifiée que les Grecs. Beaucoup sont passés du commerce de détail au commerce de gros qui est plus prometteur en termes de création d'emplois.²

La recherche quantitative sur la place de l'entrepreneuriat parmi les descendants des immigrés en Europe occidentale en est encore à ses débuts. Pourtant, les pays d'Europe occidentale ont vu le taux d'emploi non salarié parmi les populations immigrées augmenter de manière significative ces dernières années. Les résultats présentés ici restent descriptifs et nécessiteraient d'être approfondis, notamment sur les questions des déterminantes de l'entrepreneuriat dans chaque pays, sur l'effet du cadre national et des restrictions institutionnelles, sur la question du succès des entreprises gérées par les immigrés et leurs descendants et sur la place des femmes issues de l'immigration dans ce type d'activité.

Ainsi, les descendants des immigrés turcs ne sont pas uniquement fortement relégués dans les branches traditionnelles de l'industrie, ils développent d'autres modes de participation auxquels ils associent plus de prestige.³ L'entrepreneuriat leur permet de se détacher de la condition de « travailleur invité » de leurs parents. Les descendants des immigrés maghrébins ont quitté le secteur industriel dans lequel travaillaient leurs parents et sont moins présents dans l'entrepreneuriat. Il ne faut pas s'arrêter ici dans la comparaison puisque le marché du travail ne s'est pas uniquement désindustrialisé et tertiarié, les emplois sont également de plus en plus diversifiés et les conditions de travail sont de plus en plus marquées par l'insécurité. Il faut donc se demander dans quelle mesure les risques associés aux changements structurels sont distribués de manière égale. La section suivante aborde la question des conditions d'emploi afin de dévoiler les

¹ *Ibid.*, p. 13.

² Cf. Czarina Wilpert, « Germany : From workers to entrepreneurs », *op. cit.*

³ Cf. René Leicht et al., *Die Bedeutung der ethnischen Ökonomie in Deutschland*, *op. cit.*, p. 21.

difficultés spécifiques aux descendants des immigrés maghrébins en France sur le marché du travail et la stabilité qui caractérise la situation d'emploi des descendants des immigrés turcs en Allemagne.

8.4 Déclassement et précarité professionnelle

Aujourd'hui, la question de l'émergence d'un nouveau type d'inégalités sociales se pose. L'émergence d'emplois peu ou non qualifiés dans les services et l'augmentation du nombre d'emplois instables rend inévitable l'assignation de certains individus à ces postes. On peut rejoindre ici Gans¹ qui s'interroge sur la façon dont les sociétés et les leaders économiques et politiques « choisissent » leurs victimes. Ces nouvelles inégalités correspondent-elles à des clivages « ethnico-culturels » ? Les processus de mise à distance sociale qui font que certains sont exclus plus que d'autres du marché du travail peuvent en effet se retrouver sur le marché du travail et résulter dans l'assignation des descendants des immigrés aux emplois les moins stables et les moins qualifiés.

8.4.1 Des positions subalternes sur le marché du travail ?

Les études menées en France sur les transformations de l'emploi ces dernières décennies ont montré que l'emploi non qualifié s'est déplacé des catégories ouvrières vers les emplois du commerce, des services aux particuliers et aux entreprises. Si on considère un intervalle de temps de 20 ans environ (1982 à 2001), l'emploi non qualifié a commencé à décliner à partir du début des années 1980, c'est-à-dire à une époque où le chômage est devenu un phénomène de masse, puis il a de nouveau augmenté à partir du milieu des années 1990.² Les emplois peu ou non qualifiés qu'occupaient les immigrés dans le secteur de l'industrie, ont été semble-t-il « remplacés » en partie par des emplois peu ou non qualifiés dans les services. Pour l'Allemagne, les phénomènes de précarisation et de flexibilisation de l'emploi apparaissent mais ce pays reste jusqu'à aujourd'hui une puissance industrielle au sein de laquelle l'emploi ouvrier a gardé sa place et sa valeur. Il faut donc tenir compte de ces transformations du marché du travail pour analyser les segments du marché du travail dans lesquels les descendants des immigrés prennent place. L'accès aux emplois non manuels et au secteur des services qui caractérise en particulier les descendants des immigrés maghrébins en France informe peu sur la position des emplois qu'ils occupent dans la hiérarchie socioprofessionnelle. Le secteur des services est particulièrement concerné par l'émergence d'emplois exigeant peu de qualifications. La nécessité d'occuper ces emplois se traduit-elle par une concentration des descendants des immigrés en France dans les emplois peu ou

¹ Cf. Herbert J. Gans, « From 'underclass' to 'Undercaste' : Some observations about the future of the postindustrial economy and its mayor victims », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 17, No. 3. Oxford, Cambridge, 1993, p. 327-335.

² Cf. Olivier Chardon, « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première* 796, Juillet 2001.

non qualifiés, emplois que les jeunes d'origine française, en particulier lorsqu'ils ont des diplômes élevés, ne souhaitent pas occuper ?

Alors que les données allemandes du SOEP distinguent les catégories socioprofessionnelles selon le degré de qualification de l'emploi, les enquêtes françaises font cette distinction uniquement pour les catégories ouvrières. Burnod et Chenu¹ attribuent cette absence de différenciation d'une part au fait que l'emploi ouvrier a été au centre des conflits liés à l'élaboration d'une classification au sein de cette classe de travailleurs et, d'autre part, au fait que la part de l'emploi ouvrier ayant été particulièrement élevée à l'époque, les employés n'ont pas été placés au cœur des études. Mais avec le processus de tertiarisation et le déclin de l'emploi industriel, l'emploi non manuel s'est diversifié, créant une multitude de professions et de positions auxquelles sont associés différents niveaux de qualification. De même, des emplois ne requérant pratiquement aucune qualification sont apparus dans le secteur des services. Ainsi, les professions non manuelles se sont donc largement diversifiées.

Tableau 26 Part des employés peu ou non qualifiés selon l'origine en France

| | |
|-----------------|----|
| Hommes | |
| Natifs français | 25 |
| Maghreb | 41 |
| Europe du sud | 28 |
| Femmes | |
| Natifs français | 25 |
| Maghreb | 34 |
| Europe du sud | 32 |

Source : Mahrez Okba et Frédéric Lainé : *L'insertion des jeunes issus de l'immigration : métiers occupés, trajectoires scolaires et professionnelles. Colloque « Le devenir des enfants des familles défavorisées en France », 1 avril 2004. Données : Enquête Génération 98*

En France, plusieurs tentatives de catégorisation et de hiérarchisation des emplois non manuels ont été entreprises. Chardon² définit par exemple l'emploi non qualifié au niveau PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) comme les professions exercées par des personnes dont le diplôme correspond à la profession qu'ils exercent. Pour distinguer les emplois, ils utilisent la nomenclature détaillée des PCS. Une étude fondée sur des données permettant justement de définir de manière fine l'emploi peu ou non qualifié montre bien que les descendants des immigrés maghrébins sont plus nombreux que les autres dans ce genre d'emploi. Comme l'indiquent les chiffres repris dans le tableau ci-dessus, 41 % des jeunes hommes ayant un parent au moins originaire du Maghreb occupent un emploi peu ou non qualifié, le désavantage existe également chez les filles mais il est moins fort.

¹ Cf. Guillaume Burnod et Alain Chenu, « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi* 86, p. 87-105.

² Cf. Olivier Chardon, « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première* 796, Juillet 2001.

Les données utilisées ici ne permettent malheureusement pas une étude aussi détaillée des positions d'emploi. Burnod et Chenu¹ proposent en revanche une définition de l'emploi non qualifié qui peut être utilisée pour cette analyse puisqu'ils se basent sur un niveau plus agrégé des catégories socioprofessionnelles, les PCS à 42 postes, « à un petit nombre de retouches près ».² Pour identifier l'emploi peu ou non qualifié dans l'enquête « Histoire Familiale », différentes catégories socioprofessionnelles parmi les employés ont été regroupées : 53 (policiers et militaires), 55 (employés de commerce) et 56 (personnels des services aux particuliers). Les ouvriers peu ou non qualifiés sont également inclus dans l'emploi peu ou non qualifié. Pour des raisons de comparabilité, le champ est limité aux emplois du secteur privé puisque les descendants des immigrés ont un accès plus difficile au secteur public, notamment en Allemagne.

Dans les modèles logistiques présentés ci-après, la probabilité d'occuper un emploi peu qualifié est estimée en tenant compte de certaines caractéristiques socio-démographiques, notamment du genre, du niveau d'études, du pays de naissance et de l'origine sociale de l'enquêté (CS du père). Le modèle qui inclut l'ensemble de la population montre que les descendants des immigrés en France n'ont pas une probabilité significative d'occuper ce genre d'emploi. Le coefficient est cependant supérieur à 1, ce qui donne une idée de l'effet de l'origine « maghrébine » même s'il n'est pas significatif. En estimant le modèle séparément pour les hommes et les femmes, les résultats indiquent un net désavantage des jeunes hommes nés de parents maghrébins et un avantage des jeunes hommes nés de parents européens. Pour les filles en revanche, le résultat est inversé. Lorsqu'elles sont nées de parents maghrébins elles ont une probabilité inférieure aux descendants des natifs d'occuper un emploi peu ou non qualifié. Les descendants des immigrés turcs et européens en Allemagne n'occupent quant à eux pas plus souvent un emploi subalterne que les natifs allemands du même âge. Ici aussi, ce désavantage concerne les hommes uniquement mais le coefficient est faiblement significatif.

Il est également intéressant de constater que la formation d'apprentissage en Allemagne réduit fortement la probabilité d'occuper un emploi peu qualifié, par rapport également à ceux qui ont uniquement un diplôme du baccalauréat, alors qu'en France la possession du baccalauréat est plus porteuse dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles qu'un diplôme de l'enseignement technique et professionnel. Ce résultat pointe l'argument exposé dans un chapitre précédent concernant une meilleure valorisation des formations techniques et professionnelles sur le marché du travail allemand.

¹ Cf. Guillaume Burnod et Alain Chenu, « Employés qualifiés et non qualifiés... », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 88. Les auteurs vont cependant dans le détail pour distinguer les employés qualifiés des non qualifiés en utilisant pour les catégories socioprofessionnelles (CS 52 et 53) les codes de professions à quatre chiffres. Lorsqu'on ne dispose pas des codes de profession à quatre chiffres, les auteurs recommandent d'avoir recours aux libellés, en filtrant certains mots (entretien, ménage, surveillant etc.) pour identifier une partie des agents de services au sein de la CS 52. *Ibid.*, p. 100. Ceci n'est pas possible avec les données utilisées dans cette recherche.

Tableau 27 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié en France – ensemble de la population en emploi salarié dans le secteur privé (régression logistique – Odds ratios)

| | Ensemble | Hommes | Femmes |
|---|----------|----------|----------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.665** | | |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 1.917** | 1.880** | 1.906** |
| Vie en couple | 0.793** | 0.612** | 1.028 |
| Origine (Réf. : Français de naissance) | | | |
| DIM maghrébins | 1.051 | 1.223** | 0.872* |
| DIM européens | 0.946 | 0.886+ | 1.014 |
| Niveau d'études (Réf. : Formation professionnelle) | | | |
| Sans diplôme | 2.519** | 2.674** | 2.403** |
| Baccalauréat | 0.610** | 0.863+ | 0.524** |
| Enseignement supérieur | 0.106** | 0.126** | 0.098** |
| Constante | -1.202** | -0.590** | -0.304** |
| Observations | 47260 | 22216 | 24044 |
| R² | 0.17 | 0.15 | 0.18 |

Source : Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé uniquement. Variable de contrôles : origine sociale (CS du père) et pays de naissance.

Tableau 28 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié en Allemagne – ensemble de la population en emploi salarié dans le secteur privé (régression logistique – Odds ratios)

| | Ensemble | Hommes | Femmes |
|---|----------|----------|----------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 2.553** | | |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 0.962 | 0.922 | 1.004 |
| Vie en couple | 0.898 | 0.563** | 1.343* |
| Origine (Réf. : Allemands de naissance) | | | |
| DIM turcs | 1.440 | 1.920+ | 1.053 |
| DIM européens | 1.390 | 1.361 | 1.469 |
| Niveau d'études (Réf. : Formation professionnelle) | | | |
| Sans diplôme | 10.206** | 9.397** | 11.877** |
| Baccalauréat | 3.721** | 2.978** | 4.755** |
| Enseignement supérieur | 0.198** | 0.144** | 0.258** |
| Constante | -2.230** | -1.062** | -0.628* |
| Observations | 3210 | 1804 | 1406 |
| R² | 0.18 | 0.19 | 0.14 |

Source : SOEP 2002. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé uniquement. Variable de contrôles : origine sociale (CS du père) et pays de naissance.

Fondeur et Minni¹ ont montré que la part de l'emploi non qualifié parmi les diplômés du supérieur court (DEUG ou DUT/BTS) évolue au cours du temps de la même manière que le chômage de cette catégorie de population. Par conséquent, les jeunes diplômés préfèrent accepter un poste qui conduira à leur déclassement dans la hiérarchie des positions professionnelles plutôt que rester au

¹ Cf. Yannick Fondeur et Claude Minni, Au-delà du « processus d'insertion » : les jeunes au cœur des ajustements conjoncturels et des transformations des normes d'emploi, Document de travail 02.03 IRES, 2003, p. 13.

chômage.¹ Accepter un emploi « déclassé » leur permet d'accéder éventuellement par la suite à un emploi plus prestigieux. Par conséquent, le fort risque de chômage rencontré par les descendants des immigrés dans les deux pays, en particulier d'origine turque en Allemagne et maghrébine en France, devrait également jouer en faveur de leur forte représentation dans l'emploi peu ou non qualifié.

L'expérience du chômage n'est pas disponible dans l'enquête « Histoire des familles » mais elle l'est dans l'enquête « Histoire de Vie » qui contient des informations rétrospectives.² Ici, les modèles sont estimés, séparément, pour les natifs français et allemands et les descendants des immigrés turcs et maghrébins, afin de voir l'effet de l'expérience du chômage sur le type d'emploi occupé pour chaque groupe. Les résultats sont à interpréter prudemment en raison du faible nombre d'observations.

Tableau 29 Effet de l'expérience du chômage sur la probabilité d'occuper un emploi peu ou non qualifié (régression logistique – Odds ratios)

| | France | | Allemagne | |
|--|--------------------|----------------|---------------------|-----------|
| | Français d'origine | DIM maghrébins | Allemands d'origine | DIM turcs |
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.993** | 0.958 | 2.433** | 2.193+ |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 1.068 | 2.154 | 0.873** | 1.158 |
| Vie en couple | 0.786 | 0.435+ | 0.885 | 1.409 |
| Niveau de diplôme (Réf. : sans diplôme) | | | | |
| Moyen | 1.268 | 0.638 | 0.205** | 0.128** |
| Elevé | 0.099** | 0.039** | 0.026** | 0.078** |
| Nombre d'année de chômage | 1.125 | 1.852* | 1.723** | 1.351 |
| Constante | 0.634 | -1.562** | -0.507* | 0.056 |
| Observations | 885 | 124 | 2917 | 153 |
| R² | 0.15 | 0.27 | 0.15 | 0.20 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire de Vie » 2003. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé.

L'expérience du chômage n'a pas la même signification selon le groupe d'origine. En effet, occuper un emploi peu ou non qualifié est un moyen d'échapper à une situation de chômage pour les descendants des immigrés maghrébins, ce qui n'est pas le cas pour les Français de naissance qui, même avec un nombre d'années de chômage croissant, ne sont pas prêts à entrer dans les catégories socioprofessionnelles les moins prestigieuses. La situation est quasiment inversée en

¹ Un test au niveau micro-économique a d'ailleurs confirmé ce lien. Cf. Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial, *Economie et Statistiques* 388-389, 2005, p. 57-83.

² Un modèle estimé à partir de cette enquête et portant sur la probabilité d'occuper un emploi peu ou non qualifié (pour l'ensemble de la population, puis séparément pour les deux sexes) indique des résultats similaires à ceux obtenus à partir de l'enquête « Histoire Familiale » présentés plus haut. Là aussi, les hommes dont un parent au moins est né au Maghreb ont un risque plus fort d'occuper un emploi peu ou non qualifié.

Allemagne puisqu'une expérience récurrente du chômage n'a pas d'effet sur le type d'emploi qu'occupent les descendants des immigrés turcs. Pour ces derniers, le niveau d'études est prépondérant. En revanche, plus le nombre d'années de chômage est élevé parmi les Allemands de naissance, plus la probabilité qu'ils occupent un emploi peu ou non qualifié dans le secteur privé est forte.

Le caractère récurrent du chômage influence donc les parcours des descendants des immigrés maghrébins alors que pour les descendants des immigrés turcs, avoir un emploi peu ou non qualifié n'est pas à attribuer à leur exclusion du marché du travail mais à leur déficit en capital culturel. Avec peu de ressources culturelles en poche, en termes de diplôme, les descendants des immigrés turcs se retrouvent automatiquement dans les positions les plus basses sur le marché du travail, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle qu'ils occupent. Il s'agit donc ici d'inégalités sur le marché du travail découlant en partie du manque de diplômes qui leur permettraient d'accéder à des positions plus prestigieuses. En France, uniquement les hommes nés de parents maghrébins se retrouvent plus souvent que les natifs français dans les positions inférieures. De plus, l'expérience récurrente du chômage les pousse à accepter les emplois les moins qualifiés. Les inégalités entre natifs français et descendants des immigrés maghrébins, en termes de positionnement sur le marché du travail, résultent donc de leur situation particulièrement vulnérable sur le marché du travail et de leur désir d'échapper à une situation de chômage récurrente puisque, comme cela a été montré dans une section précédente, ce sont eux qui cumulent en moyenne le plus d'années de chômage au cours de leur vie de jeunes adultes.

Comme les résultats l'ont indiqué dans le chapitre précédent, un grand nombre de jeunes, nés de parents maghrébins et européens, quittent le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans quelle mesure les jeunes diplômés du supérieur voient-ils leurs investissements éducatifs récompensés ? Compte tenu de leur concentration dans le secteur des services, la question se pose de savoir si les plus diplômés ont, dans ce secteur, autant de chances que les autres d'occuper un emploi qualifié ou si les positions les plus prestigieuses restent difficiles à atteindre.¹

Le modèle logistique estimé et présenté ci-dessous permet de tester l'hypothèse d'un déclassement des jeunes nés de parents immigrés et diplômés de l'enseignement supérieur. L'âge et le sexe sont des éléments explicatifs du risque d'occuper un emploi peu ou non qualifié, les femmes et les plus jeunes sont plus souvent dans cette situation. Malgré l'introduction de variables explicatives du

¹ Il n'est pas pertinent de reproduire ce modèle pour les descendants des immigrés turcs en Allemagne puisque seulement 5 % de ces derniers ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Le nombre de cas observés dans l'enquête du panel SOEP est par conséquent trop faible pour effectuer une telle régression logistique.

type d'emploi occupé, les descendants des immigrés maghrébins ont une probabilité plus élevée d'être déclassés.¹

Tableau 30 Probabilité d'avoir un emploi peu ou non qualifié pour les diplômés de l'enseignement supérieur en France (régression logistique – Odds ratios)

| | France |
|---|----------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.488** |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 2.985** |
| Vie en couple | 0.806* |
| Origine (Réf. : Français de naissance) | |
| DIM maghrébins | 1.407* |
| DIM européens | 1.247 |
| Secteur d'activité (Réf. : autres services) | |
| Commerce | 8.186** |
| Gastronomie | 15.835** |
| Diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur | 1.689** |
| Origine sociale (Réf. : père ouvrier) | |
| Père employé | 0.740* |
| Père Profession intermédiaire/cadre | 0.386** |
| Père entrepreneur | 0.797+ |
| Père inactif | 2.943+ |
| Constante | -4.876** |
| Observations | 9295 |
| R² | 0.21 |

Source : enquête « Histoire Familiale » 1999. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé et services.

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse du déclassement des descendants des immigrés maghrébins en France. D'une part ces derniers fuient le chômage au prix de l'acceptation d'un déclassement professionnel, d'autre part, même étant diplômés de l'enseignement supérieur, ils ont moins de chance de trouver un emploi qui corresponde à leur niveau de qualification. Ce déclassement renvoie à ce qui a été dit dans le chapitre 6 sur la particularité française en ce qui concerne l'importance de l'habitus, qui passe aussi par le capital culturel objectivé et le capital culturel incorporé. Une interprétation de ce déclassement serait que certains descendants d'immigrés maghrébins n'ont pas les dispositions requises pour accéder à certaines positions professionnelles. Une autre interprétation est, elle, liée aux employeurs potentiels qui anticipent le comportement éventuellement perturbateur ou paresseux des jeunes d'origine maghrébine et ne leur donne pas la même chance même s'ils ont un diplôme équivalent. Pour les descendants des immigrés turcs en Allemagne, ce n'est pas d'un déclassement dont il s'agit, même s'il n'est pas possible à l'heure actuelle de repousser toute hypothèse d'un déclassement futur des jeunes diplômés nés de parents d'origine turque. Il s'agit plus pour ces derniers d'une relégation quasi

¹ Différents modèles ont été estimés pour différents niveaux de diplôme et c'est uniquement dans le modèle limité à l'enseignement supérieur que l'effet de l'origine maghrébine apparaît.

systématique dans les emplois les moins qualifiés. Ce constat de relégation ne doit pas être interprété comme une absence de discrimination. La relégation par la sélection dès le plus jeune âge est un type d'exclusion. Néanmoins, elle semble, dans une certaine mesure, plus « fondée » puisqu'elle repose sur un lien de causalité entre niveau de diplôme et position dans la hiérarchie professionnelle qui a été maintes fois démontré dans les analyses sociologiques. En France, la disconvenance entre la « promesse » d'emploi associée à la possession de diplômes élevés et la réalité de la non-reconnaissance de ces diplômes sur le marché du travail est source d'une grande frustration. Le diplôme devient pratiquement un handicap.¹ Un chapitre ultérieur aura pour objectif d'aborder de manière plus théorique ces questions de la discrimination et de la mise à distance sociale dont les descendants des immigrés semblent être victimes dans les deux pays.

La dernière section de ce chapitre aborde le thème du rapport à l'emploi et introduit les dimensions de la protection et de la stabilité qui sont également primordiales et permettent aussi de comprendre dans quelle mesure les descendants des immigrés en France et en Allemagne font face à des situations contrastées.

8.4.2 Le rapport à l'emploi parmi les descendants des immigrés

Dans *Le salarié de la précarité*², Paugam introduit une distinction entre le rapport au travail et le rapport à l'emploi, deux dimensions fondamentales de l'intégration professionnelle. Alors que l'analyse du rapport au travail permet d'appréhender la dimension subjective du lien entre l'individu et le travail, notamment en étudiant le degré de satisfaction ou d'insatisfaction des salariés face au travail, l'analyse du rapport à l'emploi s'oriente sur la stabilité de l'emploi comme étant garante, entre autres, du bien-être. Dans le cas de la France, les deux enquêtes utilisées dans cette recherche ne contiennent pas d'indicateurs relatifs à la satisfaction ou à l'insatisfaction par rapport au travail et, dans le cas de l'Allemagne, le panel SOEP ne contient qu'un seul indicateur. C'est donc en particulier la dimension objective, en étudiant le degré d'instabilité ou de stabilité des emplois occupés, qui est étudiée. L'instabilité de l'emploi peut être une source d'insatisfaction profonde chez les salariés :

« Ne pas pouvoir prévoir son avenir en raison des menaces qui pèsent sur son emploi peut également être source de souffrances.[...] La précarité de l'emploi rend donc probable la précarité des conditions de vie. »³

La montée de l'insécurité dans le monde du travail est un phénomène lié étroitement à l'existence de plus en plus courante de contrats de travail ayant une durée limitée dans le temps ou entrant dans le cadre de mesures d'insertion ou de réinsertion à l'emploi. Une différence essentielle par rapport aux

¹ Cf. Dominique Duprez, « Entre discrimination et désaffiliation. L'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *Les Annales de la Recherche Urbaine* 76, 1997, p. 79-88.

² Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, op. cit.

³ *Ibid.*, p. 25.

types d'emplois qui prévalent dans chaque pays peut être relevée. La part des emplois précaires ou instables¹ est deux fois plus élevée en France (16 %) qu'en Allemagne (8 %). Cette différence franco-allemande au niveau du taux moyen d'emploi précaire est également liée d'une part à la plus forte tertiarisation de la France par rapport à l'Allemagne et, d'autre part, au système de formation professionnelle allemand qui permet une transition plus souple et plus sûre des jeunes sur le marché du travail. Mais ce ne sont pas les seules raisons qui peuvent être avancées. Si l'on fait une distinction entre les emplois dans les services et les emplois dans le secteur industriel, la France réalise un taux d'emploi précaire dans l'industrie légèrement plus élevé que celui de l'Allemagne (10 % contre 8 %). Dans le secteur des services le taux d'emploi précaire est deux fois plus élevé (8 % pour l'Allemagne 20 % pour la France).² Ainsi, les emplois précaires en France sont fortement concentrés dans les services, ce qui n'est pas le cas de l'Allemagne.

Une explication de ce fort taux d'emploi instable en France par rapport à l'Allemagne peut être trouvée également dans le fait que les emplois qui s'inscrivent dans le cadre d'un placement par le biais d'une agence d'intérim, les emplois aidés (contrats emploi solidarité, emplois-jeunes) et les contrats rémunérés de stagiaires sont pris en compte dans la catégorie ici définie des emplois dits précaires. Ces types de contrats précaires ou aidés sont moins courants en Allemagne ; cette dernière n'ayant pas développé une telle palette de contrats à l'instar de celle mise en place en France par les gouvernements successifs. Ceci est notamment dû au fait que l'Allemagne n'a pas été confrontée au problème du chômage des jeunes comme le fut et l'est aujourd'hui encore la France. Néanmoins, depuis le milieu des années 1980, l'Allemagne a mis régulièrement en place dans sa politique sociale des instruments³ visant à permettre le retour à l'emploi. Ces instruments ont également favorisé l'émergence de formes atypiques d'emploi. De plus, le nivellement vers le bas des standards minimums des contrats de travail ainsi que l'assouplissement de la protection contre le licenciement sont autant de mesures qui contribuent à accentuer la croissance du travail précaire dans la société allemande.⁴ Malgré cette tendance assez similaire, cette « inflation de dispositifs »⁵ telle qu'elle existe en France n'a pas son équivalent en Allemagne.

En France, ces contrats de réinsertion visent notamment les jeunes les plus en difficulté. Selon les résultats présentés ci-après, les jeunes descendants des immigrés maghrébins se retrouvent davantage dans les emplois aidés que les jeunes français de naissance mais aussi que les descendants des immigrés européens (3,1 % d'entre eux contre 1,5 % des jeunes Français d'origine et 1,2 % des descendants des immigrés européens). Ils ont également nettement moins

¹ Les données ne permettent pas d'avoir recours à l'indicateur de rémunération pour qualifier alternativement l'emploi précaire.

² Résultats issus de l'exploitation des données du SOEP 2002 et de l'enquête « Histoire Familiale » 1999.

³ Les mesures de création d'emplois les plus connues sont les *Arbeitsbeschaffungsmaßnahmen*, et les mesures émanant de la loi JOB-AKTIV mise en place en 2001 par la coalition SPD/Les Verts).

⁴ Cf. Klaus Kraemer et Frederic Speidel, « Prekarisierung von Erwerbsarbeit », *Op. Cit.*

⁵ Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité, op. cit.*, p. 73.

souvent que les autres un contrat à durée indéterminée et sont plus souvent que les autres placés dans des mesures d'aide à l'emploi, ce qui témoigne une fois de plus de leur condition de forte vulnérabilité face au chômage. C'est en particulier dans le secteur des services que se concentrent les emplois que l'on peut qualifier « d'aïdés » et que les salariés font face à une situation de précarité de l'emploi relativement forte.

Tableau 31 Les différentes conditions d'emploi des jeunes en France selon l'origine

| | Agence intérim | Emploi aidé | Stagiaire rémunéré | CDD | CDI |
|---------------------------|----------------|-------------|--------------------|------|------|
| Français d'origine | 3,5 | 1,5 | 0,4 | 10,5 | 84,1 |
| DIM maghrébins | 5,2 | 3,1 | 1,0 | 12,8 | 77,8 |
| DIM maghrébins* | 6,8 | 3,2 | 1,5 | 13,0 | 75,5 |
| DIM européens | 3,8 | 1,2 | 0,4 | 9,3 | 85,3 |
| Ensemble | 3,6 | 1,6 | 0,5 | 10,6 | 83,7 |

Source : enquête « Histoire Familiale » 1999. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé, titulaires de la fonction publique exclus, données pondérées.

Dans les deux pays, les descendants des immigrés en emploi ont plus souvent des contrats à durée déterminée (voir tableau ci-après). En Allemagne, la proportion parmi les descendants des immigrés turcs est dans l'ensemble deux fois plus élevée que parmi les jeunes natifs allemands. Les descendants des immigrés européens occupent une position moyenne. En France, les descendants des immigrés maghrébins, en particulier lorsque leurs deux parents sont nés au Maghreb, sont eux aussi plus souvent concernés par l'emploi précaire que les natifs et que les descendants des immigrés européens. Ces résultats descriptifs signalent donc des inégalités dans l'accès aux emplois stables plus ou moins fortes selon les groupes d'origine dans chaque pays. Par ailleurs, la situation de vie d'un grand nombre de jeunes en France est caractérisée par l'incertitude et la précarité.

Tableau 32 Type d'emploi selon l'origine des jeunes

| | Emploi à durée déterminée | Emploi à durée indéterminée |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Français d'origine | 16,0 | 84,0 |
| DIM maghrébins | 21,9 | 78,1 |
| DIM maghrébins* | 24,1 | 75,9 |
| DIM européens | 14,6 | 85,4 |
| Ensemble | 16,3 | 83,7 |
| Allemands d'origine | 6,9 | 93,1 |
| DIM turcs | 14,2 | 85,8 |
| DIM européens | 10,7 | 89,3 |
| Ensemble | 8,0 | 92,0 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. Uniquement la population en emploi salarié, secteur privé, titulaires de la fonction publique exclus.

Le type d'emploi occupé dépend cependant d'une série de facteurs à la fois individuels et socio-démographiques qu'il faut prendre en compte. De plus, la tranche d'âge choisie contient à la fois des jeunes sortant du système scolaire, qui ont moins de chance de trouver un emploi sous contrat à durée indéterminée et des jeunes plus âgés qui ont déjà une expérience sur le marché du travail. Le secteur d'emploi des enquêtés doit également être pris en compte car, comme l'ont indiqué les résultats dans une section précédente, il existe une forte segmentation du marché du travail fondée sur des critères « ethnico-culturels » en Allemagne. L'estimation d'un modèle logistique ayant le type d'emploi comme variable à expliquer permet d'éliminer ces biais.

Tout d'abord, les jeunes qui sont en début de carrière ont une probabilité hautement significative dans chaque pays d'avoir un contrat à durée déterminée. En Allemagne, posséder un diplôme de l'enseignement professionnel ou technique diminue fortement le risque de se retrouver dans un emploi précaire, même par rapport à ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur. En France, la formation professionnelle est également un atout, en particulier par rapport à ceux qui n'auraient aucun diplôme ou uniquement le baccalauréat.

Tableau 33 Probabilité d'avoir un emploi stable en France et en Allemagne (régression logistique – Odds ratios)

| | France | Allemagne |
|---|---------|-----------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 0.746** | 0.611* |
| Age (Réf. : 31 à 40 ans) | 0.408** | 0.381** |
| Vie en couple | 1.935** | 1.588* |
| Origine (Réf. : Français/Allemands d'origine) | | |
| DIM maghrébins/turcs | 0.783** | 0.691 |
| DIM européens | 1.117* | 0.723 |
| Niveau d'études (Réf. : Formation professionnelle) | | |
| Sans diplôme | 0.911* | 1.266 |
| Baccalauréat | 0.754** | 0.447** |
| Enseignement supérieur | 0.986 | 0.400** |
| Catégorie socioprofessionnelle (Réf. : employé) | | |
| Ouvrier peu qualifié | 0.319** | 0.518* |
| Ouvrier qualifié | 0.648** | 0.900 |
| Profession intermédiaire et cadre | 1.310** | 2.273** |
| Secteur d'activité (Réf. : industrie) | | |
| Agriculture | 0.608** | 0.420+ |
| Gastronomie | 0.962 | 1.669 |
| Construction | 0.712** | 1.375 |
| Services | 0.263** | 0.945 |
| Observations | 47028 | 2910 |
| Constante | 3.270** | 3.648** |
| R² | 0.12 | 0.10 |

Source : enquête SOEP 2002 et Enquête « Histoire Familiale » 1999. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Population en emploi salarié, secteur privé.

En ce qui concerne les caractéristiques de l'emploi telles que la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'emploi, les ouvriers qualifiés ne se distinguent pas des employés en Allemagne, alors

qu'être ouvrier est associé en France à une élévation significative du risque d'occuper un emploi précaire. Appartenir à une catégorie sociale plus élevée est un facteur déterminant du type d'emploi occupé ; les cadres et professions intermédiaires ont nettement plus souvent un emploi stable. Comme cela a été suggéré précédemment, les emplois dans le secteur des services sont moins stables que les emplois localisés dans l'industrie. Mais ceci est le cas uniquement pour la France. Pour l'Allemagne, les emplois précaires ne sont pas plus fréquents dans un secteur que dans l'autre. Enfin, que reste-t-il de l'effet de l'origine « immigrée » une fois tous ces facteurs pris en compte ?

Elle continue à jouer fortement en France où les descendants des immigrés maghrébins ont, « toutes choses égales par ailleurs », une probabilité hautement significative d'occuper un emploi précaire. Les descendants des immigrés européens quant à eux connaissent une situation plus favorable que les jeunes natifs français. L'absence d'effet de l'origine en Allemagne vient nuancer les résultats de l'analyse descriptive qui donnaient un taux d'emploi précaire parmi les descendants des immigrés turcs deux fois plus élevé que parmi les jeunes natifs allemands et vient accentuer les résultats de ces mêmes analyses concernant les descendants des immigrés maghrébins.

Les questions relatives à la qualité de l'emploi permettent de conclure sur plusieurs points. Alors que la théorie de l'assimilation segmentée met en avant trois parcours d'intégration ou d'assimilation, pour utiliser le terme de Portes et Zhou, la présente recherche montre bien qu'il ne faut pas uniquement considérer la participation ou non au marché du travail mais le segment du marché du travail auquel les descendants des immigrés participent. Les résultats indiquent que l'accès à un emploi stable dépend de l'origine. Il est donc important, dans l'analyse de l'intégration professionnelle, de faire aujourd'hui la part entre les « bons et les mauvais boulots ». On rejoint donc ici la distinction que Waldinger et ses collègues¹ ont rajoutée à la théorie de l'assimilation segmentée. Néanmoins, ces résultats montrent également que les descendants des immigrés ne font pas face aux mêmes désavantages. Il y a un effet de l'origine qui est très fort en France puisque ce sont ceux et celles qui sont nés de parents maghrébins qui font plus souvent que les autres face à la fois au déclassement et à la précarité. En revanche, la relégation d'une partie des descendants des immigrés turcs dans les catégories ouvrières en Allemagne a pour contrepartie une situation de vie plus stable qui se répercute certainement de manière positive sur le degré de cohésion de la communauté turque.

8.5 Conclusion

Malgré des similarités quant aux difficultés rencontrées par les descendants des immigrés sur le marché du travail, les deux groupes sur lesquels se concentre cette recherche s'insèrent dans des

¹ Cf. Roger Waldinger, Nelson Lim et David Cort, « Bad jobs, good jobs, no jobs... », *op. cit.*

segments différents de la structure sociale respective à chaque pays, ce qui renforce la thèse de l'effet du contexte national, institutionnel et économique sur les modes d'intégration des descendants des immigrés. Par ailleurs, les résultats confirment l'idée du caractère segmenté du processus d'assimilation. Des inégalités continuent à exister entre les groupes d'origine, même à la « deuxième génération », et elles ne sont pas sous-tendues par les mêmes mécanismes en France et en Allemagne.

La succession intergénérationnelle au sein de la classe ouvrière allemande continue, dans une certaine mesure, à fonctionner. L'ancrage dans l'industrie d'une grande partie des descendants des immigrés turcs peut être analysé comme un aspect positif de leur intégration étant donné qu'ils ne se distinguent pas des natifs en termes de stabilité de l'emploi. Ils se rapprocheraient donc, au regard de la dimension objective de l'intégration professionnelle, du type d'intégration laborieuse ou assurée décrit par Paugam.¹ Néanmoins, ceux qui travaillent dans l'industrie se rapprochent certainement plus du type d'intégration laborieuse étant donné qu'ils ont des conditions de travail pénibles associées à des souffrances physiques. L'incorporation des descendants des immigrés turcs dans les catégories ouvrières de l'industrie ne peut cependant fonctionner uniquement parce que ce secteur a encore des capacités d'emploi et parce que leurs parents n'ont pas été touchés aussi fortement par le déclin industriel. Ils peuvent ainsi utiliser leur capital social alors que les familles maghrébines sont durement marquées par le chômage du père. Malgré leur niveau de qualifications assez bas en moyenne, ils ont un taux de chômage inférieur à celui des descendants des immigrés maghrébins qui sont, eux, relativement bien qualifiés. Ces derniers ont quitté le secteur industriel et occupent plus souvent des emplois dans les services. De ce point de vue, ils ont atteint leur objectif qui était d'échapper à la condition ouvrière de leurs parents.

Le fait que les descendants des immigrés ne soient plus cantonnés aux emplois des branches traditionnelles de l'industrie, comme le furent leurs parents, est signe d'une plus grande perméabilité des classes sociales en France et d'un maintien de la capacité intégrative de l'école française. Pour l'Allemagne, la perpétuation de la démarcation entre Allemands de naissance et personnes immigrées ou issues de l'immigration sur le marché du travail est le signe d'une forte imperméabilité des couches sociales en Allemagne et de l'incapacité du système scolaire allemand à donner aux enfants nés de parents immigrés les mêmes chances de réussite sociale qu'aux enfants nés de parents allemands. La segmentation du marché du travail au regard de critères qui ont à la fois une dimension culturelle et sociale, n'est pas appréhendée en Allemagne en termes de discrimination. Elle est considérée comme une conséquence du « déficit scolaire » que connaissent les descendants des immigrés. Elle est considérée comme « allant de soi ». De plus, une niche émerge dans le secteur de la gastronomie, secteur néanmoins peu porteur sur le plan professionnel et caractérisé par des conditions de travail difficiles, une faible rémunération et un manque de

¹ Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, *op. cit.*

protection et d'organisation des travailleurs. Mais associé au fort taux d'emploi non salarié, ce résultat témoigne de la capacité de la communauté turque à développer des stratégies d'adaptation au contexte national qui lui sont propres. Par ailleurs, l'exercice d'une activité entrepreneuriale peut être génératrice d'une identité positive.

En France, même les plus diplômés parmi les descendants des immigrés maghrébins sont assignés à des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications, contrairement aux jeunes adultes d'origine française et européenne, qui voient eux leurs efforts éducatifs en général mieux récompensés. Ces résultats concordent avec ceux de Richard qui a montré que, même lorsqu'ils ont un niveau d'éducation élevé, seulement 11 % des hommes d'origine algérienne peuvent prétendre à un poste à responsabilité contre 46 % des jeunes nés d'un chef de famille lui-même né en France.¹ Le capital social s'avère important dans la transition vers l'emploi puisque les jeunes peuvent accéder à des postes en mobilisant leurs réseaux et leurs connaissances. Plusieurs études montrent que la communauté portugaise dispose d'un réseau de relations dense et mobilisable pour la recherche d'emploi. Alors que 57 % des immigrés portugais affirment avoir trouvé leur emploi par le biais de relations, il ne s'agit que de 30 % des immigrés maghrébins.² Il est intéressant d'ajouter ici que les descendants des immigrés turcs vivant en France s'en sortent également mieux sur le marché du travail que les descendants des immigrés maghrébins alors que l'immigration turque est plus récente et qu'ils sont, comme c'est le cas en Allemagne, plus souvent sans diplôme. Les descendants des immigrés maghrébins disposeraient ainsi d'un capital social moindre par rapport aux autres groupes de jeunes adultes.³

Ces différences « *between-groups* » peuvent être expliquées également par les pratiques de discrimination. Celles-ci sont en fait difficiles à objectiver comme le notent Frickey et Primon.⁴ Néanmoins la dernière étude du Bureau International du Travail a montré, au moyen d'une enquête par méthode de testing⁵, que près de quatre fois sur cinq, le candidat dont le nom est à consonance française est choisi pour le poste aux dépens du candidat dont le nom est à consonance étrangère.

¹ Cf. Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue européenne des migrations internationales* 16(3), 2000, p. 53-81.

² Cf. Manon Domingues Dos Santos, « Travailleurs maghrébins et portugais en France », *Revue économique*, 56, 2005, p. 447-464.

³ Cf. Roxanne Silberman et Irène Fournier, « Jeunes issus de l'immigration. Une pénalité à l'embauche qui perdure », *Bref du Céreq* 226, 2006, p. 1-4 et Roxanne Silberman et Irène Fournier, « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation/Emploi* n°65, 1999, p. 31-55.

⁴ Cf. Alain Frickey et Jean-Luc Primon, « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un accès égal au marché du travail » *Formation/Emploi* n°79, 2002, p. 31-49

⁵ L'enquête par testing permet en effet de dévoiler non pas les différentiels de résultats (par exemple dans le domaine de l'emploi) mais les différentiels de traitement qui découlent des pratiques. Cf. Eric Cediey et Fabrice Foroni, *Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT*, Bureau International du Travail, Genève, 2007.

Ces enquêtes indiquent la présence d'une forte discrimination à l'embauche envers les jeunes nés de parents maghrébins. Pour l'Allemagne, une enquête plus ancienne du Bureau International du Travail a souligné la discrimination à l'embauche dont les immigrés turcs sont l'objet, en particulier dans les emplois commerciaux, alors que la discrimination est plus faible dans les emplois du domaine de la santé et des soins aux particuliers, domaine qui recrute énormément parmi les immigrés et leurs descendants.¹ Ainsi, la frustration engendrée par l'expérience de la discrimination concerne jusqu'à aujourd'hui une frange encore minoritaire des descendants des immigrés turcs.

Les descendants des immigrés maghrébins aspirent à des positions plus prestigieuses, notamment en raison de leur niveau de qualifications. Leur recherche d'emploi n'étant pas limitée aux emplois les moins qualifiés, ils sont présents à différents niveaux du marché du travail et font concurrence aux natifs français. Par ailleurs, leur positionnement sur le marché du travail est conforme aux mutations du marché du travail français. Cette combinaison entre un milieu ouvrier en déclin, une dévalorisation de l'enseignement technique et professionnel et un niveau de diplôme relativement élevé fait que les descendants des immigrés maghrébins cherchent à échapper à la condition ouvrière de leurs parents et aspirent à des emplois plus « intellectuels ». Ils se retrouvent ainsi plus souvent avec des emplois instables et dans des contrats aidés qui engendrent un sentiment de frustration. Leur intégration professionnelle suivant donc plutôt le type de l'intégration professionnelle disqualifiante ou incertaine.²

Enfin, les modes de participation des descendants des immigrés maghrébins et turcs renvoient à des processus distincts de mise à distance sociale. Même si les descendants des immigrés turcs sont entrés dans les emplois ouvriers, leur positionnement dans la structure sociale est le résultat d'un processus de *mise à distance par la relégation*. La relégation est une forme « franche » et directe de discrimination qui se distingue de la discrimination, plus subtile et indirecte, qui touche les descendants des immigrés maghrébins en France. Ici, les pratiques discriminatoires entrent en jeu pour leur bloquer à la fois l'entrée sur le marché du travail et l'accès à des positions, qui dans les représentations, ne reviennent pas aux descendants des immigrés, en particulier lorsqu'ils sont maghrébins. Le positionnement des descendants des immigrés maghrébins dans la structure sociale est donc le résultat d'un processus de *mise à distance par la discrimination*. Le chapitre suivant revient, dans une perspective théorique, sur les deux types d'exclusion qui sont apparus au travers de ces résultats et se penche à la fois sur les mécanismes économiques, institutionnels et symboliques qui sous-tendent ces processus et sur les modes de légitimation de ces derniers.

¹ Cf. Andreas Goldberg, Dora Mourinho et Ursula Kulke, *Labour market discrimination against foreign workers in Germany*, Bureau International du Travail, Genève, 1996.

² Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, op. cit.

9 Deux types de mise à distance sociale

La comparaison franco-allemande confirme l'idée que le processus d'intégration n'est pas exempt d'obstacles et que la distance sociale instaurée entre des individus appartenant à des communautés culturelles ou historiques différentes ne disparaît pas au fil des générations. Par ailleurs, comme le cas français l'indique, l'inclusion dans la nation en tant que citoyen ne met pas à l'abri de l'exclusion économique et des pratiques de mise à distance sociale. Le concept de mise à distance sociale est utilisé ici puisqu'il semble mieux décrire le processus de démarcation que le concept d'exclusion, ce dernier étant bien plus un « concept horizon », tout comme le concept d'intégration.¹ De plus, alors que le concept d'exclusion renvoie à une position en dehors de la société, les exclus ne sont nulle part, le concept de mise à distance sociale conçoit les individus comme des membres de la société mis à l'écart de manière plus ou moins prononcée.²

Les résultats présentés dans les deux chapitres précédents permettent de tirer deux conclusions. La première est que les descendants des immigrés n'ont pas tous les mêmes chances de réussite professionnelle. Certains sont moins défavorisés que d'autres. Dans les deux pays, les natifs et les descendants des immigrés européens ont de bonnes chances de trouver un emploi qui corresponde à leurs qualifications. En revanche, les descendants des immigrés turcs en Allemagne et maghrébins en France cumulent les handicaps. Ensuite, la comparaison franco-allemande a permis de montrer que les descendants des immigrés maghrébins en France et turcs en Allemagne font face à deux situations de vie différentes, même si ces deux groupes ont, à première vue, en commun leur handicap. En France, ceux qui ont réussi, par leurs investissements éducatifs, à se munir de diplômes sensés leur apporter une certaine reconnaissance sur le marché du travail, se retrouvent souvent avec un emploi peu qualifié ou instable. Ceci témoigne de l'existence de pratiques discriminatoires qui sont, en quelque sorte, le « revers de l'intégration ». La réussite scolaire relative des descendants des immigrés maghrébins en France ne se traduit pas par une égalité de traitement sur le marché du travail, ce dernier n'étant pas, comme l'est l'école, sous le contrôle de l'Etat. En Allemagne, une grande partie des descendants des immigrés turcs se trouvent dans une situation d'échec scolaire et reproduisent la condition d'ouvrier à laquelle étaient assignés leurs parents. Par ailleurs, une partie non négligeable d'entre eux développent des stratégies d'entreprenariat.

Ce chapitre aborde ces deux types de mise à distance sociale sous un angle théorique et élabore un modèle explicatif de ces deux processus en se référant à la fois à la théorie des tensions

¹ Cf. Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés*, op. cit., p. 88. Le terme d'exclusion est cependant utilisé dans le présent travail parfois comme synonyme.

² Ceci renvoie à l'idée que les modes d'intégration ou de participation dépendent du degré ou de l'intensité de la mise à distance sociale et des mécanismes mis en œuvre, et qu'il n'y a pas uniquement trois parcours d'intégration comme cela est conçu dans l'approche de l'assimilation segmentée (cf. supra chapitre 2) mais des variations multiples des modes de participation.

structurelles et anomiques développée par Hoffmann-Nowotny et à la notion de pouvoir symbolique telle qu'elle est conçue par Bourdieu. Ainsi, il est possible de mettre au jour les comportements sociaux qui favorisent la mise à distance sociale et les mécanismes de démarcation et de légitimation sur lesquels ils reposent.

9.1 Relégation et discrimination

Au fil de la comparaison des destins des enfants nés de parents immigrés maghrébins et turcs en France et en Allemagne, deux types de mise à distance sociale sont apparus : la *mise à distance sociale par la relégation* en Allemagne et la *mise à distance sociale par la discrimination* en France. Afin de construire un modèle théorique de compréhension de ces deux mécanismes, deux approches théoriques sont utilisées. Il s'agit tout d'abord de la théorie des tensions structurelles et anomiques liées à l'immigration, développée par Hoffmann-Nowotny, et ensuite, d'approche par le concept de pouvoir symbolique dans son acception bourdieusienne.

Dans son ouvrage sur la sociologie de la problématique du travailleur étranger, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems*,¹ Hoffmann-Nowotny part d'une réflexion sur les conséquences structurelles et individuelles de l'immigration à la fois sur les natifs et sur les immigrés, et élabore, en prenant le cas de la Suisse, un modèle général d'appréhension de la question de l'adaptation des minorités dans les sociétés d'immigration. Selon lui, trois formes d'adaptation des natifs, d'une part, et des immigrés, d'autre part, aux tensions structurelles et anomiques découlant de l'immigration sont possibles :

- Pour les natifs, la première forme d'adaptation correspond au développement d'une idéologie qui tend à insister sur la particularité nationale des natifs et de la société d'immigration. Lorsque les natifs, en particulier ceux qui occupent des positions sociales inférieures, voient leur position menacée, il ne leur est plus possible de recourir à des critères « acquis » pour légitimer le fait qu'il aient une position plus favorable. Il leur faut bien plus recourir à des critères « assignés » telle que l'origine nationale ou « ethno-culturelle ».²
- Cette idéologie donne une légitimation à la deuxième forme d'adaptation des natifs, en lien direct avec la première, qui correspond à la mise à distance opérée envers les communautés immigrées sur la base de ces critères assignés. Cette démarcation ou mise à distance, *Abgrenzung*, se traduit par un blocage de l'accès aux statuts sensés revenir à la majorité et donc par la discrimination. Les communautés immigrées ont en fait une fonction ambivalente : d'une part, elles constituent une main d'œuvre bon marché, et, d'autre part, il est nécessaire de les reléguer aux positions les plus basses afin de les utiliser comme un

¹ Cf. Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems*, *op. cit.*

² Ce processus correspond à une substitution : les principes de démarcation en fonction de critères acquis, comme par exemple le niveau d'éducation, sont remplacés par des principes de démarcation en fonction de critères assignés, *Änderung der Bewertungsgrundlage. Ibid.*, p. 128.

« potentiel de main d'œuvre discriminée », *diskriminiertes Arbeitspotential*.¹ En effet, c'est précisément grâce à la présence des immigrés et de leurs enfants dans les segments les plus bas de l'échelle sociale que les natifs peuvent connaître une ascension sociale.

- Enfin, la troisième forme d'adaptation des natifs est la relégation néo-féodale vers le haut, *neofeudale Absetzung nach oben*. Celle-ci correspond à un maintien durable des privilèges des natifs. Hoffmann-Nowotny qualifie cette relégation de « néo-féodale » étant donné que les positions centrales sur l'échelle des statuts (professions et revenus) sont distribuées en fonction de critères assignés telle que l'appartenance ethnique ou nationale. Les deux premières formes d'adaptation déterminent en grande partie ce processus de relégation néo-féodale vers le haut.

Face à ces formes d'adaptation² des natifs aux tensions structurelles, les immigrés peuvent réagir de trois façons :

- A cette idéologie de la particularité nationale, ils peuvent répondre par la ré-migration. En effet, ne voyant pas leurs chances de mobilité sociale évoluer de manière positive et se sentant dévalorisés en raison de leur non-appartenance à la majorité, les immigrés peuvent décider de quitter le pays d'immigration, de ré-migrer. Cette stratégie, même si elle est probable, concerne seulement une minorité parmi les immigrés et très rarement leurs descendants.
- Dans la seconde stratégie, les parents reportent les désirs de mobilité sociale sur leurs enfants. Cette réaction se traduit par de fortes aspirations éducatives et des investissements scolaires importants.
- Enfin, la dernière stratégie, la plus probable selon Hoffmann-Nowotny, est celle de la « relégation néo-féodale vers le bas », *neofeudale Absetzung nach unten*.³ Ici, les immigrés incorporent le modèle proposé ou imposé par la société d'immigration dans lequel l'origine nationale est reconnue par l'ensemble des membres de la société comme critère de légitimation de la répartition des individus dans les différentes couches sociales. Ainsi, l'appartenance nationale devient un critère d'assignation à un statut social déterminé reconnu également, en quelque sorte, par la communauté immigrée.

Hoffmann-Nowotny conçoit donc la relégation néo-féodale comme une forme d'adaptation, aussi bien des natifs (relégation vers le haut) que des immigrés (relégation vers le bas), au moyen de laquelle il est possible d'éviter l'apparition de tensions anomiques qui émaneraient de tensions structurelles liées à l'immigration. Par ailleurs, la relégation néo-féodale est le résultat d'un

¹ *Ibid.*, p. 240. On retrouve cette double fonction du « travailleur d'origine étrangère » en Allemagne puisque les emplois les plus « porteurs » sont dans le tertiaire, secteur dans lequel les descendants des immigrés turcs sont aujourd'hui encore largement sous-représentés.

² Notons cependant ici qu'il s'agit plus d'étapes que de formes d'adaptation.

³ Sur le concept de relégation néo-féodale vers le haut, *ibid.*, p. 128-137 et sur le concept de relégation néo-féodale vers le bas, *ibid.*, p. 240-251.

comportement d'adaptation qui émane aussi bien des natifs que des immigrés. Ces deux types de relégation néo-féodale sont ainsi des comportements complémentaires. Voulant éviter l'apparition de tensions, les lignes de démarcation imposées par les natifs et en fonction desquelles les statuts sociaux sont distribués sont incorporées par les immigrés eux-mêmes et transmises aux jeunes générations. De cette façon, le *statu quo* est maintenu. Même si cette approche porte sur les travailleurs immigrés, il est possible d'appliquer le concept de relégation à leurs enfants en Allemagne ; comme leurs parents, ils peinent à connaître l'ascension sociale par le biais des diplômes puisque le système scolaire les disqualifie dès le plus jeune âge. Le concept de relégation ou de « relégation néo-féodale » décrit donc bien la situation d'une grande partie des immigrés turcs en Allemagne.

Néanmoins, la forme d'adaptation développée n'est pas le résultat d'une action fondée uniquement sur les préférences des individus, elle peut résulter bien plus de pratiques « inconscientes », par une *soumission directe* à l'ordre établi. N'ayant pas la qualité de citoyens dans la société d'immigration, les immigrés et leurs descendants se rattachent en Allemagne à leur communauté « ethnique »¹, d'origine, et acceptent ainsi l'ordre des choses ; dans la hiérarchie sociale, les natifs sont « en haut » et les immigrés sont « en bas ». Cette « auto-relégation » peut favoriser les pratiques d'« auto-ethnisation ». L'entreprenariat à caractère « ethnique », par exemple, peut être considéré comme une stratégie de repli face au rejet perçu.

Selon Hoffmann-Nowotny, la relégation néo-féodale vers le bas conditionne la stratification ethnique de la société. Ce type de relégation, ne bouleversant pas *l'ordre des choses* en raison de son caractère durable, crée une situation sociale exempte de tensions. Ainsi, le processus de relégation des immigrés turcs et de leurs descendants sur le marché du travail allemand permet d'assurer le « *maintien de l'ordre* » dans la mesure où les natifs, par leur enfermement dans les branches traditionnelles de l'économie, peuvent protéger leur statut privilégié au cœur des branches en expansion et plus porteuses en termes d'emploi. Ainsi, la hiérarchie sociale reste quasiment inchangée. Le maintien de l'ordre par la relégation permet de garantir cette continuité de la fonction de l'immigration et des personnes qui en sont issues dans la société.

Par ailleurs, le contexte institutionnel et la conception de l'intégration jouent un rôle important. En effet, compte tenu de leurs fortes aspirations scolaires, les immigrés maghrébins en France semblent privilégier la stratégie de la mobilité sociale ascendante par l'éducation, ce qui s'explique aussi par la signification donnée à l'institution scolaire dans le processus d'intégration. Alors qu'il était possible de parler de relégation pour décrire le processus par lequel les travailleurs immigrés se sont retrouvés, en France, dans les emplois les moins prisés, il est inadéquat de parler de relégation pour décrire la situation de leurs descendants en France. L'arrivée de ces derniers sur le

¹ Comme cela a été discuté dans un chapitre précédent, la conception allemande de l'intégration nationale favorise la formation et le maintien des communautés ethnico-culturelles.

marché du travail à différents niveaux de la hiérarchie professionnelle conjuguée à leur désir d'accéder à des emplois qui ne sont pas réservés aux seuls immigrés sont des signes de leur intégration et de la capacité du système scolaire à produire chez eux des aspirations à l'ascension sociale. A ces signes d'intégration, qui passent par un fort désir de *devenir semblable* et d'*être traité comme semblable*, les natifs répondent par des pratiques discriminatoires. C'est pourquoi il faut parler d'une mise à distance par la *discrimination* pour décrire la situation des descendants des immigrés sur le marché du travail français. Leurs tentatives d'approche des classes moyennes, qu'ils considèrent comme la « normalité sociale » et auxquelles ils aspirent en raison de la promesse d'égalité faite par l'Etat français par l'intermédiaire de l'institution scolaire, sont réprimées par des pratiques discriminatoires. Ces pratiques ont un caractère plus « subtil ou voilé » ; c'est justement au moment où ils affirment leur souhait de voir leurs efforts récompensés que la porte leur est « fermée au nez ». Ce processus correspond à une façon d'être « remis à sa place » dans un marché du travail en mutation. Le concept de main d'œuvre discriminée est également approprié pour décrire leur fonction au cœur du marché du travail même si l'exclusion n'opère pas, comme en Allemagne, par un processus de relégation. Comme cela a été montré dans un précédent chapitre, l'émergence d'emplois peu ou non qualifiés dans le secteur des services, crée un fort besoin en main d'œuvre peu qualifiée et les descendants des immigrés se retrouvent assignés aux postes les moins prestigieux comme l'ont été en quelque sorte leurs parents des décennies plus tôt.

La discrimination à l'encontre des descendants des immigrés maghrébins peut être qualifiée de « *rappel à l'ordre* ». ¹ Deux types de rappels à l'ordre peuvent être identifiés : d'une part ceux que les individus « s'imposent » à eux-mêmes, du fait de leurs dispositions et de l'habitus qui les caractérisent, et d'autre part, ceux que les individus ou l'Etat imposent aux autres. Par ces derniers, les descendants des immigrés sont sommés de ne pas ressembler à ce qui est considéré par le sens commun comme étant « Français » :

« Les rappels à l'ordre ('pour qui elle se prend?', 'ce n'est pas pour des gens comme nous') où s'énoncent le principe de conformité, seule norme explicite du goût populaire, et qui visent à encourager les choix 'raisonnables' en tout cas imposés par les conditions objectives, enferment en outre une mise en garde contre l'ambition de se distinguer en s'identifiant à d'autres groupes, [...] » ²

De plus, c'est avant tout à l'embauche qu'il y a une structure d'opportunités très favorable à la discrimination. Dans leur étude sur les différences de salaires entre les hommes et les femmes, Petersen et Trond montrent par exemple que ce qui compte, ce ne sont pas les motifs qui poussent au préjudice mais le fait qu'il y ait des opportunités pour discriminer. ³ En fin de compte, ces

¹ Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 210. Selon Bourdieu, les *rappels à l'ordre* sont parsemés dans le monde social.

² Cf. Pierre Bourdieu, *La distinction*, *op. cit.*, p. 443.

³ Cf. Trond Petersen et Ishak Saporta, « The opportunity structure for discrimination », *American Journal of Sociology* 109(4), 2004, p. 852-901.

préférences émanent des principes de division nés de l'histoire collective et du pouvoir symbolique de désignation de l'Autre. Les rappels à l'ordre auxquels les descendants des immigrés font face passent par les employeurs qui préfèrent, à qualifications égales, embaucher un jeune « natif » à un jeune dont les parents sont d'origine maghrébine.

Tableau 34 Les deux types de mise à distance sociale

| Processus de mise à distance sociale | ... par la relégation | ... par la discrimination |
|---|--|---|
| Fonction | Maintien de l'ordre | Rappel à l'ordre |
| Mécanismes | | |
| Niveau économique | Marché du travail segmenté | Compétition sur le marché du travail |
| Niveau institutionnel | Ecole Conditions d'appartenance | Ecole Citoyenneté |
| Niveau symbolique | Catégorisation sociale, pratiques de désignation, pouvoir symbolique. <i>Descendants des immigrés : intérieurisation du sens des limites</i> | Catégorisation sociale, pratiques de désignation, pouvoir symbolique. <i>Descendants des immigrés : perte du sens des limites</i> |
| Répercussions Individuelles | Résignation, entre-soi, désintéret | Frustration, rejet, protestation, repli sur soi |
| Sociétales | Absence de tensions sociales | Tensions sociales (émeutes, luttes politiques) |

Le tableau ci-dessus présente le modèle théorique explicatif de ces deux types de processus de mise à distance. Comme cela vient d'être montré, l'exclusion par la relégation a pour fonction de maintenir l'ordre établi, en particulier le système de stratification et la position des populations immigrées au sein de ce système. Pour le type d'exclusion par la discrimination, il s'agit aussi de maintenir l'ordre. Cependant, cet ordre est déjà bouleversé puisque une partie non négligeable des descendants des immigrés ont la capacité, de par leur niveau de diplôme, d'accéder aux différentes couches sociales. La fonction de la mise à distance sociale par la discrimination est donc de rappeler aux descendants des immigrés que les positions les plus favorables dans la hiérarchie ne sont pas aussi facilement accessibles. En ce qui concerne les mécanismes à la source de ces processus, trois niveaux doivent être considérés : le niveau économique, le niveau institutionnel et le niveau symbolique. Les mécanismes à l'œuvre à chaque niveau ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres, ils sont étroitement liés et participent tous à expliquer l'existence d'inégalités entre groupe majoritaire et certains groupes minoritaires. Par exemple, en étant relégués dans les filières les moins favorables au sein de l'institution scolaire, les descendants des immigrés ne peuvent qu'être relégués dans les positions les moins prisées sur le marché du travail allemand, ou, alternativement, développer leur propre activité économique. Ceci favorise la perpétuation de la segmentation du marché du travail et contribue au maintien de la stratification

ethnique et de la distance sociale. Pour les descendants des immigrés en France, le passage par l'institution scolaire, suscite des aspirations au « devenir semblable » qui sont ensuite réprimées sur le marché du travail en raison notamment de la situation de compétition qui en résulte. Les mécanismes symboliques de mise à distance sociale sont étroitement liés aux mécanismes institutionnels d'instauration de la différence. Ici, les fondements du modèle d'appartenance, de la conception de la citoyenneté et de l'école participent à légitimer la distance sociale en posant les bases de ce qui correspond ou doit correspondre à la « normalité ».

De plus, c'est par l'attribution de caractéristiques mettant l'accent sur la différence culturelle que les natifs sont en mesure de maintenir cet équilibre, inégal, des positions. Mais la différence « ethnico-culturelle » n'est pas la source de cette mise à distance sociale ; ce qui est « Allemand » ou Français est interprété et réinterprété différemment en fonction des groupes en interaction.¹ Pour Eder², la différence culturelle se construit par le biais de l'incorporation d'une histoire et d'un passé qui ne sont pas communs aux groupes en interaction. Les représentations symboliques de l'Autre, considéré comme différent, jouent un rôle bien plus important que les appartenances réelles à des communautés historiques distinctes. Cet enfermement, *Einhegung*, dans la condition d'immigré, comme on peut l'observer en Allemagne, peut néanmoins être associé à une inclusion ; malgré la relégation d'une grande partie des descendants des immigrés turcs dans les professions ouvrières, la stabilité de l'emploi de ces derniers est un indicateur de leur inclusion relativement réussie sur le marché du travail.

Ces processus de mise à distance sociale ont des répercussions à la fois sur la société et sur les individus qui les subissent. Ces derniers vont développer des stratégies distinctes en fonction de l'environnement social et institutionnel dans lequel ils évoluent et des caractéristiques de leur communauté. Alors que la relégation favorise l'entre-soi et le maintien des liens communautaires, ce qui peut être source de stabilité au niveau individuel comme sociétal, la discrimination engendre un fort sentiment de frustration pouvant déboucher sur un rejet de ce que représente la société et sur un repli sur soi. Au niveau sociétal, cette frustration peut, lorsqu'il s'agit d'émeutes, être une menace à la cohésion sociale. Néanmoins, si les conflits sociaux, au moment où ils éclatent, menacent la cohésion sociale, ils ont une « fonction catalytique » puisqu'ils peuvent favoriser l'émergence de luttes politiques, stimuler ainsi l'engagement de réformes politiques qui auront à leur tour un impact sur la société et sur les individus.³

¹ L'exemple de la situation des rapatriés allemands, *Spätaussiedler*, illustre bien ce point. Malgré leur origine ethnique allemande et le niveau de diplôme relativement élevé de certains d'entre eux, ils connaissent également l'exclusion sur le marché du travail et beaucoup sont relégués aux professions ouvrières.

² Cf. Klaus Eder, « Die Einhegung des Anderen : Zum Strukturwandel sozialer Inklusion in der multikulturellen Gesellschaft », in Klaus Eder et al., *op. cit.*, p. 276.

³ Cf. Ernest Cashmore, « The positive function of racial conflict », *European Journal of Intercultural Studies* 1, 1990, p. 7-20.

Il faut à présent aller au cœur de ces deux types de processus de maintien de la distance sociale afin de dévoiler quels sont les mécanismes qui garantissent leur fonctionnement et leur légitimation. Ces trois niveaux à la source du mécanisme de mise à distance sociale sont abordés au fil des sections suivantes en essayant de mettre en évidence les particularités nationales.

9.2 Mécanismes économiques

Les mécanismes économiques qui sous-tendent les processus de mise à distance sociale diffèrent en effet d'un pays à l'autre. Le maintien de la segmentation du marché du travail en Allemagne et l'enfermement des descendants des immigrés turcs dans des emplois qui leur sont presque « réservés » participe à les maintenir à l'écart et crée une situation pratiquement exempte de compétition sur le marché du travail. A l'opposé, la situation de compétition et la visibilité croissante des descendants des immigrés en France remettent en cause l'ordre établi et génèrent des pratiques de discrimination.

9.2.1 Segmentation du marché du travail et relégation

Les analyses présentées dans les chapitres précédents ont montré à partir d'un matériau empirique que les descendants des immigrés turcs sont disqualifiés dès leur passage par l'institution scolaire et se concentrent en grande partie dans les professions ouvrières de l'industrie. Leur exclusion du marché du travail ne découle pas directement d'une situation de compétition comme cela semble être le cas en France où les descendants des immigrés maghrébins sont devenus plus visibles sur le marché du travail. Dans la théorie d'inspiration marxiste, la discrimination est considérée comme un comportement rationnel, motivé essentiellement par la compétition régnant sur le marché du travail et par les intérêts que peuvent avoir les employeurs à affaiblir la classe ouvrière en la divisant. Dans sa théorie de l'antagonisme ethnique, Bonacich¹ met l'accent sur la signification de l'existence d'un marché du travail divisé ou éclaté, *split labor market*, dans l'émergence de conflits entre les différents groupes ethniques présents dans la société. L'antagonisme ethnique comprend tous les aspects du conflit entre la majorité dominante et les minorités. Il inclut à la fois les idéologies et les croyances (racisme et préjudice), les comportements (discrimination, émeutes) et les pratiques institutionnelles (comme par exemple les lois qui garantissent la perpétuation de la ségrégation).² En acceptant une faible rémunération, les membres des minorités font baisser les salaires au sein de la branche dans laquelle ils se concentrent, ce qui a un effet négatif sur l'emploi des membres du groupe majoritaire puisque ces derniers ont en moyenne des salaires plus élevés. Les travailleurs immigrés sont alors perçus comme une menace directe au bien-être économique des natifs employés dans le même secteur. Ces derniers adoptent alors deux stratégies en réponse à

¹ Cf. Edna Bonacich, « A theory of ethnic antagonism : the split labor market », *op. cit.*

² Bonacich préfère le concept d'antagonisme ethnique aux concepts de discrimination ou de préjudice parce qu'il permet de concevoir le conflit comme étant le produit de l'interaction alors que la discrimination par exemple émane en premier lieu du groupe dominant, cf. *Ibid.*, p. 549.

cette menace. La première est l'exclusion, ce qui reviendrait selon Bonacich à empêcher le phénomène migratoire.¹ La deuxième est la formation d'une caste « professionnelle » dans laquelle les immigrés et leurs descendants sont enfermés. Cet enfermement, favorisé par un accès assez restrictif à la nationalité allemande, correspond à la situation d'une grande partie des descendants des immigrés turcs. Leur statut d'étranger leur interdit d'occuper les emplois de la Fonction Publique soumis à la condition de nationalité et cette interdiction légitime les privilèges accordés aux natifs allemands. La disqualification dès l'école des descendants des immigrés turcs peut être considérée comme une stratégie de maintien de ces privilèges puisque les membres du groupe dominant contrôlent une des ressources les plus importantes qu'est l'éducation.

Si cette approche permet de comprendre par quels mécanismes l'antagonisme ethnique entraîne l'exclusion par la relégation en Allemagne, elle n'explique pas les raisons pour lesquelles une partie des descendants des immigrés maghrébins occupent des emplois subalternes en France alors qu'ils pourraient, compte tenu de leur niveau de diplôme, ne pas se distinguer aussi fortement des enfants de natifs.

9.2.2 Compétition et discrimination

Une importante littérature est consacrée à l'analyse des facteurs qui déterminent le préjudice dont les groupes minoritaires sont victimes et les attitudes envers l'immigration, thème plus général qui relève des sciences politiques.² Un facteur déterminant qui ressort des différentes analyses est la taille du groupe minoritaire.³ Quillian⁴ explique par exemple le fort préjudice à l'encontre des *Black-Americans* aux USA par rapport au préjudice moindre que subissent les *Asian-Americans* par le fait que les premiers sont nettement plus nombreux que les seconds. Cette causalité entre nombre et préjudice offre en réalité une vision très simplifiée des mécanismes, en réalité complexes, qui sous-tendent ce phénomène de rejet et de discrimination. En effet, le nombre n'aide pas à expliquer la discrimination subie plus fortement par les descendants des immigrés maghrébins que par les descendants des immigrés européens en France. Ces derniers sont en effet

¹ Les nouvelles lois française et allemande sur l'immigration (entrée en vigueur en 2005 en l'Allemagne et approuvée en France par le Parlement en mai 2007) mettent toutes deux l'accent sur l'immigration « choisie ». Ces lois sont acceptées par l'ensemble de la population parce qu'elles écartent justement la menace que peut représenter pour certains l'afflux de travailleurs immigrés dans leur pays.

² Cf., entre autres, Gordon W. Allport, *The nature of prejudice*, Addison-Wesley, Cambridge, 1954, Joel S. Fetzer, *Public attitudes toward immigration in the United States, France and Germany*, Cambridge University Press, 2000, Jack Citrin, Donald P. Green, Christopher Muste et Cara Wong, « Public opinion toward immigration reform : The role of economic motivations », *Journal of Politics* 59, 1997, p. 585-881 et Rebeca Raijman, Moshe Semyonov et Peter Schmidt, « Do foreigners deserve rights? Determinants of public views towards foreigners in Germany and Israel », *European Sociological Review* 19(4), 2003, p. 379-392.

³ En utilisant l'indicateur de taille du groupe c'est aussi le degré de compétition et la crainte de la concurrence qui est mesuré.

⁴ Cf. Lincoln Quillian, « Prejudice as a response to perceived group threat », *American Sociological Review* 60(4), 1995, p. 586-611.

également nombreux en France, notamment si on regroupe les descendants des immigrés italiens et espagnols. Notons par ailleurs que les Italiens furent l'objet de fortes discriminations au début du XIX^{ème} siècle. Il semble donc que chaque époque a ses bouc-émissaires.

Selon une autre approche, la propension à la discrimination résulte de la menace perçue par les « autochtones » et de la peur de la concurrence. Ce n'est pas la *menace réelle* qui conduit aux mécanismes de discrimination mais la *menace perçue*. Semyonov, Rajjman et Yom-Tov¹ soulignent d'ailleurs à juste titre que la xénophobie peut apparaître malgré l'absence d'étrangers :

« This phenomenon 'xenophobia without strangers' suggests that it is not the 'real threat', but rather the 'perceived threat' that is responsible for anti-immigrant sentiments. »²

Pour revenir au cas de la France, cette menace ressentie ou perçue est d'autant plus importante que les descendants des immigrés maghrébins aspirent à des positions diverses sur le marché du travail et refusent d'être cantonnés aux emplois traditionnels auxquels étaient assignés leurs parents. Par leur socialisation dans la société d'accueil, les descendants des immigrés et les natifs deviennent de plus en plus semblables. Comme l'a montré le chapitre précédent, cette convergence des positions ne concerne jusqu'à aujourd'hui que la France. La distinction entre immigrés et natifs se faisait avant par le biais du travail et de l'assignation à des positions inférieures et infériorisantes. Les descendants des immigrés maghrébins sont, eux, de plus en plus visibles ; ils sont sur-représentés dans les services et plus attirés que les autres par les emplois de la Fonction Publique. Les jeunes nés de parents immigrés turcs ne sont pas caractérisés par cette même visibilité en Allemagne et les processus de mise à distance sont de ce fait différents. Ils débouchent pratiquement sur leur *invisibilité*. La *visibilité* croissante des jeunes d'origine maghrébine est par contre un signal de menace pour les natifs qui développent alors des mécanismes de mise à distance sociale. Alors que c'est précisément le processus d'intégration, dans sa dimension culturelle et politique, qui a joué un rôle dans la mobilisation des enfants nés de parents immigrés, notamment lors de la Marche pour l'égalité de 1983³, ce souhait de « devenir semblable » également sur le plan économique crée des tensions et suscite un rejet de la part des natifs. Ceci rejoint donc l'interprétation de Simon qui décrit la situation française actuelle de la manière suivante :

« [...] si les pratiques discriminatoires semblent s'étendre, ou du moins se montrent plus perceptibles, ce n'est pas parce que le sentiment raciste se développe, comme on l'avance

¹ Cf. Moshe Semyonov, Rebeca Rajjman et Anat Yom-Tom, « Labor market competition, perceived threat and endorsement of economic discrimination against foreign workers in Israel », *Social Problems* 49(3), 2002, p. 416-431.

² *Ibid.*, p. 418.

³ Didier Lapeyronnie formule d'ailleurs la thèse selon laquelle par leur « assimilation », les jeunes nés de parents immigrés ont changé de cadre de référence et adoptent ainsi les valeurs d'égalité. Leur frustration est d'autant plus grande qu'ils se voient refuser l'accès dans d'autres domaines comme l'emploi. Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective... », *op. cit.* et également, pour une comparaison franco-allemande, Ingrid Tucci, « Konfliktuelle Integration ?... » *op. cit.*

généralement, mais parce que les 'immigrés' stigmatisés et leurs descendants, ceux qui composent désormais les minorités à la française, connaissent une certaine promotion sociale, malgré les difficultés, et qu'ils tentent d'entrer dans des secteurs qui leur étaient inaccessibles jusque-là. »¹

Alors que l'invisibilité des immigrés et leur présence quasiment « apolitique » était liée au caractère provisoire de leur séjour dans les pays d'immigration², les enfants des immigrés, en France, interviennent sur la scène politique et ont des revendications. La Marche pour l'égalité en 1983 a été un signe fort de politisation des populations immigrées à l'issue de laquelle une carte de séjour de 10 ans renouvelable de plein droit fut accordée par le Président François Mitterrand à tous les immigrés. Mais ce n'est pas cette visibilité politique qui est la source de la discrimination, c'est bien plus leur présence physique, évidente, de plus en plus fréquente dans des sphères du marché du travail desquelles ils étaient absents jusqu'à présent.

En Allemagne en l'occurrence, étant donné que les descendants des immigrés sont relégués en masse dans des positions que les natifs ne souhaitent plus occuper sur le marché du travail, la concurrence entre groupe majoritaire et groupe minoritaire est nettement moins forte, voire pratiquement inexistante. Par ailleurs, la majorité des descendants des immigrés turcs n'ont pas le capital culturel nécessaire pour entrer en compétition avec les jeunes Allemands de naissance qui ont bien plus souvent de meilleurs diplômes. Même si les descendants des immigrés en Allemagne sont plus souvent que leurs parents employés dans le tertiaire, ce déplacement sectoriel ne se fait pas comme pour les descendants des immigrés en France par les emplois salariés dans le secteur des services. Les descendants des immigrés en Allemagne développent des stratégies d'infiltration vers ces emplois par le biais de l'entrepreneuriat, domaine dans lequel ils ne font encore une fois pas concurrence aux natifs. Ainsi, on peut dire qu'on a à faire en Allemagne à un système de stratification ethnique assez stable. Il n'y a pas de véritable compétition pour l'emploi ou pour la reconnaissance.

Même si les approches qui insistent sur la compétition permettent de dévoiler certaines particularités nationales, l'existence d'une menace réelle ou perçue de concurrence ne suffit pas à expliquer la discrimination à l'encontre des descendants des immigrés turcs ou maghrébins. On rejoint ici Tajfel selon lequel la compétition n'est pas une condition *nécessaire* à l'émergence d'une discrimination entre les groupes.³ Il faut bien plus se pencher sur les catégories sociales que les individus ont incorporées et qui entrent en jeu au moment, par exemple, où une décision est à prendre concernant un emploi à pourvoir. La question de la compétition comme source de la discrimination ne peut se concevoir qu'en association avec les mécanismes institutionnels et symboliques de démarcation et de distinction.

¹ Cf. Patrick Simon, L'arbre du racisme et la forêt des discriminations, in Nacira Guenif-Souilamas (dir.), *La République mise à nu par son immigration*. Editions La fabrique, Paris, 2006, p. 167.

² Cf. Saïd Bouamama, « De la visibilisation à la suspicion : la fabrique républicaine d'une politisation », in *ibid.*, p. 196-218.

³ Cf. Henri Tajfel, et al. « Social categorization and intergroup behavior », *European Journal of Social Psychology* I(2), 1971, p. 149-178.

9.3 La production institutionnelle de « frontières »

Les deux types de mise à distance sociale traités ici trouvent également leurs fondements dans des mécanismes institutionnels de production de l'altérité qui renvoient aux deux conceptions de l'appartenance nationale décrites dans un chapitre précédent. Ils sont le produit de démarcations inscrites dans les institutions. Pour permettre la comparaison inter-nationale, deux institutions génératrices de démarcations plus ou moins fortes peuvent être distinguées : la première est la *citoyenneté* et la deuxième est l'*école*.

La conception de la citoyenneté joue un rôle primordial dans l'élaboration de catégories de distinction et dans la production de « frontières » entre les groupes d'individus. En Allemagne, l'idéologie de l'*ethnos*, par opposition au *demos* qui caractérise la France, est aux fondements de l'opposition entre ceux et celles qui sont membres de la nation et ceux qui ne le sont pas. L'exclusion par la relégation est légitimée par une discrimination de tous ceux qui ne sont pas Allemands. Ainsi, la différence se trouve institutionnalisée et le refus d'accorder des droits de citoyenneté à ceux qui vivent depuis des décennies sur le territoire allemand, apporte

« [un] appui aux idéologies racistes de la vie quotidienne, celles de l'homme de la rue ou des groupes réactionnaires. »¹

C'est une quasi indifférence, voire ignorance, qui caractérise la relation à l'Autre en Allemagne. La mise en avant récurrente de la culture et de la présumée distance culturelle dans les discours politique et parfois scientifique est génératrice d'une frontière extrêmement dure à franchir pour les descendants des immigrés qui prennent conscience de leur extranéité dès le plus jeune âge et de la difficulté d'être « Allemands ». Les fondements ethniques de la Nation allemande sont au centre de cette problématique du rejet de l'Autre. En effet, par son essentialisme, la tradition nationale allemande place les descendants des immigrés devant deux alternatives : la mise à l'écart ou l'assimilation culturelle. Etant donné que la Nation allemande repose, historiquement, sur des fondements ethniques, l'assimilation culturelle est un objectif particulièrement difficile à atteindre pour les descendants des immigrés.

En France, les rapports de domination qui caractérisent la relation entre les natifs et les immigrés maghrébins et leurs descendants sont le reliquat de l'époque coloniale durant laquelle les immigrés furent assignés à des positions inférieures. Si le stigmate procède par contamination et est hérité d'une génération à l'autre², les modes de mise à distance sociale qui furent institutionnalisés à l'époque coloniale n'ont pas perdu leur force idéologique. Ils sont aujourd'hui ancrés, même de manière atténuée, dans les pratiques des individus. Le rapport à l'Autre a ainsi été biaisé par les pratiques d'exclusion visant à considérer les colonisés comme des citoyens de seconde classe.

¹ Cf. Czarina Wilpert, « Les fondements institutionnels et idéologiques du racisme dans la République Fédérale d'Allemagne », in Michel Wieviorka (dir.), *Racisme et Modernité*, Editions la Découverte, Paris, 1993, p. 225-235.

² Cf. Erving Goffman, *Stigma*, *op. cit.*

Malgré les continuités qui apparaissent sous le couvert de la citoyenneté française, les parcours des descendants des immigrés maghrébins sont marqués d'une discontinuité. De ce fait, « la frontière persiste en dépit de son apparente dilution ».¹ Les contrôles de police « au faciès », loin d'être rares en France, symbolisent cette logique de domination qui est alors perçue par les jeunes comme un affront à leur qualité de citoyen français. Ces contrôles, qui se terminent parfois par un « rodéo »² ou par une interpellation dans la violence, rappellent aux jeunes issus des familles immigrées que les droits qui leur reviennent en raison de leur statut de citoyen français peuvent être révoqués à tout moment. Les décisions juridiques discriminantes rappellent également aux jeunes nés de parents immigrés d'Afrique qu'ils ont une position de minorité dans la société. Jobard et Névanen ont par exemple montré à partir d'un travail empirique sur la période allant de 1965 à 2005 que les prévenus appartenant aux groupes des « Maghrébins » et des « Noirs » ont un taux d'emprisonnement à peu près deux fois supérieur à celui des prévenus du groupe des « Européens ».³ Pour Bataille, ces formes de répression abusives ont d'ailleurs une fonction précise :

« La surveillance et la répression de cette seule population justifie l'activité du fonctionnaire qui redevient ainsi fonctionnel, car au service d'un idéal de l'ordre et de l'identité française. »⁴

La persistance de la frontière entre les individus malgré l'inclusion dans la citoyenneté favorise un discours « méritocratique » dans le sens où les déficits et les écarts d'intégration sont attribués à l'individu et à son incapacité à se comporter comme le veut le sens commun.

L'école est également une institution au sein de laquelle opèrent des mécanismes de mise à distance sociale. En Allemagne, cette mise à distance sociale des enfants d'immigrés commence précisément à l'école. Dans leur recherche, Gomolla et Radtke se penchent sur les mécanismes de la discrimination institutionnelle directe et indirecte⁵ au sein de l'institution scolaire et mettent

¹ Cf. Michèle Leclerc-Olive, « Jeunes d'origine maghrébine : entre frustration et reconnaissance », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 13(2), 1997, p. 95-116.

² Les rodéos sont des courses-poursuites entre les jeunes et les forces de l'ordre. Notons pour la comparaison que le rapport entre les jeunes et la police est également tendu en Allemagne mais qu'il n'est pas caractérisé par une telle violence et n'engendre pas chez les jeunes un tel sentiment d'injustice, cf. Axel Groenemeyer, « Formes, sens et signification de la violence... », *op. cit.*

³ Cf. Fabien Jobard et Sophie Névanen, « Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue Française de Sociologie* 48(2), 2007, p. 243-272. Les discriminations produites au moment du jugement sont apparemment comme étant le fruit d'un empilement de décisions techniques. Corriger ces discriminations reviendrait selon Jobard à ébranler l'ensemble de la justice pénale, cf. Fabien Jobard, « Police, justice et discriminations raciales », in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006, p. 211-228.

⁴ Cf. Philippe Bataille, « Le syndicaliste face à l'espace du racisme », in « Le Racisme à l'œuvre », *Hommes & Migrations* 1211, 1998, p. 16-22.

⁵ Dans le contexte de la discrimination à l'école, la discrimination directe caractérise les actions formelles ou informelles qui font que les enfants de migrants bénéficient d'un traitement spécifique. La discrimination indirecte résulte de l'application des règles identiques à l'ensemble des élèves, ce qui entraîne de manière quasi automatique des attentes en terme d'homogénéité culturelle des classes, cf. Mechtild Gomolla et Frank-Olaf Radtke, *Institutionelle Diskriminierung*,

l'accent sur la signification des attentes des enseignants en termes de comportement de la part des élèves et de « normalité ». Il revient aux élèves de remplir les conditions d'appartenance exigées par l'institution scolaire. Gomolla et Radtke montrent par exemple qu'au moment où les instituteurs décident de l'orientation des élèves vers le secondaire, les enfants d'immigrés sont moins souvent orientés vers les lycées que les enfants de natifs, même s'ils ont des notes très similaires. L'argument le plus souvent avancé est celui du déficit linguistique : sans une bonne connaissance de l'allemand, les élèves sont incapables de réussir au lycée.¹ Le fait que les parents ne soient pas toujours en mesure d'apporter le soutien scolaire nécessaire à leurs enfants est également utilisé comme argument pour légitimer la non-orientation des enfants d'immigrés vers les lycées. Les orientations de ces jeunes vers les filières les moins prometteuses sont ainsi légitimées par le biais de discours mettant en avant la culture d'origine des élèves et l'incompatibilité entre cette dernière et le modèle d'appartenance allemand, i.e. ce qui est considéré comme la « normalité ». Ainsi, l'« auto-ségrégation », le « fondamentalisme islamique », les « problèmes psychologiques » liés à l'immigration, etc., sont considérés comme autant d'obstacles à l'intégration de ces élèves, obstacles annihilant les efforts faits par l'école pour les encourager. Ainsi, les élèves scolarisés doivent avoir une très bonne connaissance de l'allemand. Pourtant, l'organisation du système scolaire allemand ne permet pas à tous les enfants de passer par l'école maternelle et de plus, en Allemagne, celle-ci (Kindergarten) vise moins l'apprentissage de la langue. Cette vision culturaliste des problèmes est liée à des attentes en terme de « normalité ». Elle donne objective le stéréotype et rend ainsi légitime les pratique de mise à distance sociale.²

L'école française n'est pas exempte de discriminations, même si elle est, comme le note Viprey, l'institution la mieux protégée contre le racisme :

« contribuent à cette résistance notamment le maintien de règles formelles d'équité, les traditions fortes du corps enseignant et l'intégration satisfaisante de nombre de jeunes issus de l'immigration. »³

La tradition française est plus politique ; l'idéologie d'égalité prônée au sein de l'institution scolaire fait de cette dernière un pilier du système républicain. Le fonctionnement de l'école et la

op. cit.,
p. 266-272.

¹ Notons ici que la langue est, depuis le romantisme, un vecteur décisif de l'appartenance à la *Kulturnation* alors que la langue française a permis à l'Etat de se constituer et de se légitimer. Cf. Nikola Tietze, « La politique de la langue : entre intégration et reconnaissance de la différence », in Riva Kastoryano (dir.), *Les codes de la différence*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 203-235.

² Cf. François Voure'h, Véronique De Rudder et Maryse Tripier, « Foreigners ans immigrants in the French labour market : structural inequality and discrimination », in John Wrench, Andrea Rea et Nouria Ouali, *Migrants, ethnic minorities and the labour market. Integration and exclusion in Europe*, Macmillian Press, London, 1999, p. 72-92.

³ Cf. Mouna Viprey, « Les mécanismes de discrimination à l'égard des jeunes dont l'origine étrangère est réelle ou supposée », *Revue de l'IREES* n°39, 2002, p. 7.

mission qui lui est conférée permettent aux descendants des immigrés de participer à la société et de réussir plus facilement. Il est par ailleurs également intéressant de constater que la « réussite » de certains descendants d'immigrés, réussite justifiée par le mérite individuel, est de plus en plus mis en avant en France, notamment depuis la dernière élection présidentielle. Les Ministres ou Secrétaires d'Etat nommées dans le nouveau gouvernement, Rachida Dati, Fadela Amara, et Rama Yade, sont toutes trois des femmes, issues de l'immigration et d'origine sociale modeste ; trois caractéristiques qui, en réalité, ne présagent pas une telle « réussite ». Ceci permet de célébrer la fonction intégrative de l'école, celle-ci étant l'instrument d'intégration par excellence. Les problèmes rencontrés par certains descendants de migrants à l'école, et plus tard sur le marché du travail, sont alors interprétés comme la conséquence d'un déficit individuel et d'une incapacité à se « mobiliser ».¹ Ici encore il est possible « d'opposer » le discours politique allemand qui tend à avoir une approche culturelle des problèmes au discours politique français qui penche plus vers une approche en termes de difficultés sociales et de manque de volonté individuelle.

9.4 Mécanismes symboliques de mise à distance

Les niveaux symboliques et institutionnels auxquels la mise à distance sociale opère sont étroitement liés. Les mécanismes symboliques reposent sur des processus de catégorisation sociale, pour reprendre le concept issue de la psychologie sociale, ou de classification, pour utiliser un terme plus sociologique. Selon les psychologues sociaux, les individus catégorisent de manière pratiquement automatique les individus n'appartenant pas à « leur » groupe, opérant une distinction ou de dressant une frontière entre différents groupes. Même s'il est important de l'aborder dans cette section, l'approche de la psychologie sociale ne permet pas, en revanche, de comprendre, d'un point de vue sociologique, *pourquoi* les individus opèrent ces classements, ni selon quels critères ils classent et catégorisent. C'est pourquoi cette section revient également sur les effets à la fois de la représentation de la position des groupes par rapport aux autres et du pouvoir symbolique au cœur des mécanismes de distinction. Dans *La distinction*, Bourdieu dresse les stratégies de mise à distance développées par les classes moyennes, la « petite bourgeoisie », et qui passent par des formes symboliques de construction de la différence. Plus tard, dans *La misère du monde*, il pose son regard sur les couches sociales les plus défavorisées et notamment sur les « exclus de l'extérieur » qui par une soumission indirecte reconnaissent les critères de jugement propres au groupe dominant et participent ainsi à leur légitimation.² Cette section entreprend donc de montrer dans quelle mesure les descendants des immigrés développent un comportement de soumission « en réponse » au cadre national dans lequel ils évoluent.

¹ C'est d'ailleurs un paradoxe des politiques d'insertion que d'attendre de jeunes démunis de ressources scolaires et matérielles qu'ils se mobilisent en vue d'élaborer un projet professionnel, cf. Nathalie Kakpo, « Communauté d'expérience et diversité des trajectoires »..., *op. cit.*, p. 85.

² Cf. Pierre Bourdieu et Patrick Champagne, « Les exclus de l'intérieur », in Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde*, *op. cit.*, p. 913-923.

9.4.1 Classifications sociales et pouvoir symbolique

Un certain nombre de travaux qui relèvent de la psychologie sociale ont pour objet l'analyse des effets de la catégorisation sociale sur le comportement social.¹ Le découpage en catégories sociales va de pair avec une simplification de la réalité, une stéréotypisation. Par la catégorisation sociale, les individus sont en mesure d'appréhender plus facilement leur environnement social. De plus, en découpant le monde social en groupes et en catégories, les individus ont tendance à privilégier le groupe auquel ils appartiennent et à rabaisser les individus appartenant à un autre groupe.² Dans leurs expériences, Tajfel et ses co-auteurs³ montrent par exemple que la catégorisation sociale, même lorsque le critère de distinction est banal, peut conduire à une discrimination et à un comportement visant à favoriser le groupe auquel l'individu appartient. Par conséquent, la simple conscience de ces catégories sociales suffit à ce que les individus appartenant à un groupe donné cherchent à se distinguer des individus appartenant à un autre groupe. Une distinction au cœur du processus de catégorisation sociale et de démarcation paraît importante dans le contexte de ce travail. Au niveau individuel, la ressemblance permet aux individus de s'associer entre eux alors qu'au niveau du groupe le processus de démarcation permet justement de définir les groupes les uns par rapport aux autres :

« La comparaison sociale au niveau individuel consiste à se rapprocher, à s'associer avec ceux qui nous ressemblent, les comparaisons sociales entre groupes sont, par contre, centrées sur l'établissement de distinctions entre son propre groupe et les autres groupes. L'établissement de cette distinction est un phénomène bien connu, surtout dans des situations de conflit entre les groupes. »⁴

Cette distinction entre niveau individuel et niveau collectif est importante pour comprendre l'effet de la catégorisation sociale sur les rapports entre des groupes fondés sur des communautés historiques distinctes. Par ailleurs, la conception de l'intégration nationale détermine également la façon dont cette catégorisation sociale opère. En tant que citoyens, les descendants des immigrés en France souhaitent se rapprocher individuellement des natifs et avoir accès aux mêmes emplois que ces derniers. Leurs investissements scolaires et leur réussite relative en termes de diplômes génèrent un fort désir d'égalité de traitement. A ce désir d'égalité qu'ils revendiquent en tant

¹ Voir, entre autres, Henri Tajfel, « Cognitive aspects of prejudice », *Journal of Social Issues* XXV(4), 1969, p. 79-97, John C. Turner, « Social comparison and social identity : Some prospects for intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology* 5(1), 1975, p. 5-34 et Michael Billig et Henri Tajfel, « Social categorization and similarity in intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology* 3, 1973, p. 27-52.

² L'exagération des différences entre les membres appartenant à deux groupes distincts, *between-group*, et la minimisation des différences entre les membres appartenant à un même groupe, *within-group*, sont des mécanismes inhérents au processus de catégorisation sociale, cf. Barbara F. Reskin, « The proximate causes of employment discrimination », *Contemporary Sociology* 29(2), 2000, p. 319-328.

³ Cf. Henri Tajfel, « La catégorisation sociale. » in Serge Moscovici (éd.), *Introduction à la psychologie sociale*, vol 1, Chapitre 8, Larousse, Paris, 1972, p. 272-302.

⁴ *Ibid.*, p. 296.

qu'individus-citoyens, les natifs répondent en tant que groupe national, dominant. Les représentations qu'ont les natifs des immigrés et de leurs enfants s'inscrivent d'ailleurs fortement dans cette logique de groupes (les immigrés, les Maghrébins, les Arabes, les Beurs, etc.). Les immigrés et leurs enfants sont perçus en tant que membres d'un groupe et les caractéristiques de ce groupe leur sont attribuées sans tenir compte des caractéristiques des individus eux-mêmes. Il est intéressant de constater que l'immigré ou le descendant d'immigrés est souvent perçu comme un élément perturbateur. C'est ce qui ressort de certaines études portant sur la sélection scolaire dans les deux pays mais aussi sur les pratiques de mise à distance sur le marché du travail français. La sélection à l'embauche des jeunes nés de parents maghrébins renvoie à un comportement de rationalisation anticipatrice dans le sens où les recruteurs préfèrent ne pas proposer aux employeurs des candidats qui pourraient, au sein de l'entreprise, « faire des vagues » et perturber l'équilibre nécessaire à la bonne marche de cette dernière.¹ Pour les jeunes nés de parents turcs, la situation est différente. La majorité d'entre eux n'ont ni la nationalité allemande ni les diplômes requis qui leur permettraient de développer des aspirations élevées en termes de parcours professionnels. La démarcation entre Allemands et étrangers est nette. Ces derniers n'ont pas, en réalité, connu d'autre situation puisqu'ils sont restés pendant des années des étrangers. Contrairement aux jeunes nés de parents maghrébins en France, les descendants des immigrés turcs en Allemagne n'attendent pas une réponse « individuelle » de la part des natifs. On peut même aller plus loin en disant qu'ils considèrent leur relégation en tant qu'étranger comme allant de soi et ne devant pas faire l'objet d'une remise en question.² A l'inverse, les enfants issus de familles immigrées en France souhaitent être considérés comme des individus-citoyens (attente individuelle) et se heurtent en France à des réponses qui correspondent à des représentations collectives et à une démarcation sociale émanant de ces dernières.

Alors que pour la psychologie sociale les processus de catégorisation sont des processus quasi automatiques n'ayant pas nécessairement pour fonction de favoriser le groupe d'appartenance, les sociologues considèrent le processus de classification sociale ou de différenciation comme un mécanisme fondamental de stratification permettant au groupe dominant de préserver sa position privilégiée.³ De plus, en considérant comme automatiques les processus de catégorisation sociale, l'approche de la psychologie sociale n'aborde pas, par exemple, la question de l'influence des institutions et de l'histoire nationale dans la genèse des principes de division et de démarcation sociale.

¹ Cf. Véronique De Rudder et François Vourc'h, « Les discriminations racistes dans le monde du travail »... *op. cit.*

² Bien entendu, il y a aussi des descendants d'immigrés turcs qui réussissent et remettent ce principe en question. Ils participent ainsi au changement des représentations sociales, mais dans un moindre mesure que les descendants des immigrés maghrébins en France.

³ Cf. Barbara F. Reskin, « The proximate causes... », *op. cit.*

Les obstacles que rencontrent les descendants des immigrés en France lorsqu'ils tentent d'accéder aux positions supérieures dans la hiérarchie sociale sont le signe que l'exclusion fonctionne en dépit de leur inclusion politique dans la nation. Il y a donc manifestement des processus d'exclusion qui se déroulent également dans les situations d'inclusion. Ces mécanismes d'exclusion dans les situations d'inclusion sont le produit du pouvoir symbolique de désignation de l'Autre en tant qu'Autre.¹ La dimension symbolique vient ainsi se superposer aux dimensions sociale, politique et culturelle de l'exclusion ; l'exclusion symbolique étant définie comme la codification, génératrice d'exclusion, de l'inclusion de l'Autre, « *die exkludierende Codierung der Inklusion des Anderen* ». ² Cette définition de l'exclusion symbolique met l'accent sur l'importance des discours qui vont fonctionner alors comme des instruments de transmission de ces principes de division. Il faut donc prendre en compte les discours sur l'Autre et sur « son intégration » pour comprendre les mécanismes symboliques qui font de l'Autre un Autre supposé culturellement différent. La concentration du discours médiatique et politique sur les « problèmes d'intégration » contribue, par exemple, à perpétuer cette exclusion symbolique. De même qu'en expliquant les déficits scolaires des enfants issus de familles immigrées principalement par le manque de connaissance de l'allemand, l'extranéité de ces derniers est pointée du doigt et, parallèlement, le système scolaire est placé hors de tout soupçon.

Les pratiques qui ont pour fonction de « maintenir l'ordre » ou de « rappeler à l'ordre » et qui caractérisent respectivement l'Allemagne et la France permettent de garantir la reproduction des inégalités entre natifs et immigrés ou descendants des immigrés. Elles fonctionnent en raison de la soumission des individus, de leur complicité, et du fait que ces derniers acceptent et incorporent les schèmes de perception et de classification qui leur sont imposés. L'Etat joue un rôle important dans ces processus de désignation repris ou incorporés par les individus qui vont se transformer en comportement :

« La construction de l'Etat s'accompagne ainsi de la construction d'une sorte de transcendantal historique commun qui, au terme d'un long processus d'incorporation, devient immanent à tous ses 'sujets'. A travers l'encadrement qu'il impose aux pratiques, l'Etat institue et inculque des formes symboliques de pensée communes, des cadres sociaux de la perception, de l'entendement ou de la mémoire, des formes étatiques de classification ou, mieux, des schèmes pratiques de perception, d'appréciation et d'action. »³

Alors que la discrimination qui caractérise le processus d'exclusion des descendants des immigrés maghrébins en France passe par ce pouvoir d'action et de décision des individus, c'est l'institution scolaire en Allemagne, par les pratiques qui relèvent de la puissance publique, qui se charge de

¹ Cf. Klaus Eder, « Die Einhegung des Anderen : Zum Strukturwandel sozialer Inklusion in der multikulturellen Gesellschaft », in Klaus Eder et al., *op. cit.*

² Pour reprendre l'exemple déjà cité dans le chapitre 4, la désignation des immigrés et de leurs descendants par le terme de « Mitbürger », concitoyens témoigne de ce mécanisme d'inclusion associé à une exclusion symbolique. Par cette désignation, l'Autre est inclus dans l'Etat-providence mais il est en même temps citoyen de « seconde classe ». *Ibid.*, p. 281.

³ Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 208.

maintenir les divisions sociales en disqualifiant d'emblée les descendants des immigrés turcs. L'échec scolaire sert ainsi en Allemagne à légitimer la relégation que l'on observe sur le marché du travail.

Si la relégation de certaines communautés immigrées sur le marché du travail fonctionne et est acceptée comme « allant de soi », c'est précisément parce que les individus sont complices de leur propre relégation. Comme le note Bourdieu :

« On ne peut en effet 'tenir' quelque'un durablement (se donnant ainsi la possibilité de le faire attendre, espérer, etc.) que dans la mesure où il est investi dans le jeu et où l'on peut compter en quelque sorte sur la complicité de ces dispositions. »¹

En raison notamment du droit de la nationalité, resté particulièrement restrictif pendant des décennies, l'ancrage de la division entre Allemands et étrangers revêt encore aujourd'hui un caractère durable. Grâce à cette perpétuation et cette institutionnalisation de la différence, vécue et, dans une certaine mesure, acceptée par les descendants des immigrés, la relégation peut continuer à fonctionner sans produire de tensions particulières. Les descendants des immigrés ont incorporé leur extranéité et se font complices de leur relégation. La complicité dans la soumission est d'autant plus forte qu'il s'agit d'une soumission quasi directe. La conception allemande de l'intégration nationale qui ne favorise ni l'identification des descendants des immigrés à la nation, ni l'émergence d'un désir d'égalité, en termes de citoyenneté, est à la source de cette complicité. Ceci renvoie au mécanisme décrit par Hoffmann-Nowotny selon lequel les individus acceptent sans contester une situation parce qu'ils reconnaissent les critères qui déterminent cette situation. Pour contrer cette situation deux issues me semblent possibles. Premièrement, par l'élévation de leur niveau de diplôme, les descendants des immigrés seraient plus aptes à modifier les critères de jugement et de distinction imposés par la majorité. La mobilisation ici est prépondérante mais certains mécanismes institutionnels en Allemagne font que les descendants des immigrés n'ont pas encore assez accès au capital culturel et politique nécessaire à l'amorçage de ces processus de transformation. Deuxièmement, le renforcement de stratégies économiques fondées, par exemple, sur l'entrepreneuriat pourrait contribuer à modifier l'image de l'immigré placé « en marge » de la société et à donner aux communautés concernées plus de poids économique et politique.

On voit bien ici que les niveaux institutionnel et symbolique sont étroitement liés puisque le cadre institutionnel concourt à donner aux descendants des immigrés turcs en Allemagne un sens aigu des limites alors que les descendants des immigrés maghrébins en France s'orientent vers la société d'accueil et développent des espérances qui reflètent leur perte du sens des limites.

¹ *Ibid.*, p. 273.

9.4.2 Sens de la position relative des groupes et « sens des limites »

L'analyse des représentations sociales effectuée dans un chapitre précédent¹ a permis de montrer une différence fondamentale entre l'Allemagne et la France dans les rapports de forces symboliques entre les populations autochtones et immigrées. Une immigration fondée en partie sur la colonisation ne donne en effet pas lieu aux mêmes représentations de l'Autre qu'une immigration fondée sur une politique de contrats de travail. Il faut donc revenir à des approches théoriques qui permettent de comprendre pourquoi ces représentations, et la reconnaissance de ces dernières par les individus, sont décisives dans les processus de mise à distance sociale. Le modèle de la position relative des groupes élaboré par Blumer dans un court article de 1958² s'appuie sur la théorie de l'interactionisme symbolique et met l'accent sur la position des groupes les uns par rapport aux autres. Ce modèle renvoie directement aux processus de catégorisation sociale abordés précédemment. Cependant, cette approche met l'accent sur le caractère collectif de la menace que représente le groupe subordonné et se distingue de celle de Tajfel dans le sens où elle introduit des éléments permettant de comprendre quels sont les mécanismes historiques et sociaux à la source du processus de définition des groupes.

Blumer conçoit le préjudice qu'il caractérise de « racial » non comme un processus qui serait lié à des sentiments propres à l'individu, mais comme un processus collectif par lequel un groupe d'une origine particulière définit et redéfinit un autre groupe d'une origine « différente » :

« A basic understanding of race prejudice should be sought in the process by which racial groups form images of themselves and of others. This process [...] is fundamentally a *collective process*. »³

La combinaison entre le sentiment de supériorité ressenti par un groupe et le sentiment de distinction qui permet justement de faire la différence entre « Nous » et « Eux » prépare le terrain aux pratiques discriminatoires. Ainsi, l'attachement à l'identité nationale d'un côté, et de l'autre, les mécanismes de « stéréotypisation » sont les deux premiers éléments importants dans la construction du « préjudice racial ». Par ailleurs, deux autres types de sentiments sont nécessaires pour déclencher la discrimination. Au sein du groupe dominant doit exister la conviction que certains privilèges et avantages ne reviennent qu'aux membres du groupe, *proprietary claim*. C'est à partir de ce moment là que le groupe majoritaire va commencer à se considérer comme ayant l'exclusivité sur certains biens et ressources et qu'il va pouvoir revendiquer ses privilèges en usant de pratiques discriminatoires envers les membres du groupe minoritaire. Mais ce sentiment n'est pas

¹ Cf. supra, chapitre 4.

² Cf. Herbert Blumer, *Race prejudice as a sense of group position*, *The Pacific Sociological Review* 1(1), 1958, p. 3-7.

³ *Ibid.*, p. 3.

suffisant pour expliquer les actes de discrimination, l'émergence d'un autre sentiment est essentielle : la peur de voir le groupe dominé menacer la position du groupe dominant.

Si on considère les descendants des immigrés maghrébins comme appartenant au groupe dominé, leur désir de trouver un emploi qui corresponde à leurs qualifications conduit à une compétition économique entre les individus des différents groupes, comme cela a été décrit auparavant. Néanmoins, ce n'est pas la situation de concurrence qui en découle qui est à la source des pratiques discriminatoires mais les transformations de la hiérarchie sociale liées au processus d'intégration, au « devenir semblable ». Ce n'est pas le groupe dominant en tant que tel qui est menacé mais la position de ce dernier par rapport à celle du groupe dominé. Pour le dire avec les mots de Blumer :

« The dominant group is not concerned with the subordinate group as such but it is deeply concerned with its position *vis-à-vis* the subordinate group. »¹

Blumer part de l'idée que le préjudice se développe à partir du moment où les groupes ont conscience de leur position sociale les uns par rapport aux autres, *sense of group position*. Ce processus de définition particulièrement abstrait est le résultat de différents processus sociaux dans lesquels plusieurs acteurs sont impliqués. Les médias, par exemple, donnent une certaine image du groupe subordonné. De même, les élites, plus capables de se mobiliser et de mobiliser le discours, vont former des groupes d'intérêts et ensuite fournir des interprétations de la réalité sociale qui peuvent avoir un effet de définition des groupes sociaux ou culturels. Blumer ne voit pas dans le contact direct entre les individus la source des préjugés. C'est bien plus la définition collective des groupes et le sens que chacun a de la position de son groupe par rapport à un autre dans la structure sociale qui détermine les représentations, construit la distance sociale et contribue à sa perpétuation.

Cette approche met l'accent sur le processus de définition sociale collective et sur l'histoire de la formation de l'identité des groupes.² Le comportement discriminatoire part, selon Blumer, d'une inégalité des positions relatives qui naît à un moment de l'histoire au cours duquel un groupe en domine un autre. De ce point de vue, les descendants des immigrés maghrébins se trouvent dans une situation de domination qui résulte de l'histoire coloniale. Comme cela a été abordé dans le chapitre 4, ce processus lié à l'histoire coloniale est au cœur de la relation entre les personnes originaires des pays anciennement colonisés et les natifs. Les relations inégales de pouvoir qui résultent de l'histoire coloniale française contribuent à expliquer le sentiment qui sous-tend la

¹ *Ibid.*, p. 4.

² Cf. Lawrence Bobo et Vincent L. Hutching « Perceptions of racial group competition : extending Blumer's theory of group position to a multiracial social context ». *American Sociological Review* 61(6), 1996, p. 951-972. Pour les auteurs, la théorie de la position des groupes proposée par Blumer est la plus détaillée puisqu'elle se concentre sur plusieurs facteurs : identité, valeurs, stéréotypes et intérêt personnel et réunit ainsi dans un seul cadre d'analyse différentes approches explicatives des discriminations.

discrimination et selon lequel certains privilèges reviennent au groupe dominant et à lui seul. Par ailleurs, plus l'histoire de la relation entre groupe dominé et dominant est ancienne, plus le sens qu'ont les individus de la position relative des groupes se cristallise. Cette cristallisation est d'autant plus forte que l'histoire qui lie les groupes en question est imprégnée de blessures et de violence et renvoie à cette relation entre dominé et dominant. C'est une différence fondamentale avec l'Allemagne où l'étranger, immigré ou non, est resté pendant longtemps un individu placé « en dehors » de la société nationale, du moins à l'écart. Pour déterminer quelle est la source des attitudes discriminatoires et d'exclusion, il faut donc tenir compte des variations du terrain idéologique.

L'idée de Blumer sur le sens de la position relative des groupes est proche de ce que Bourdieu appelle le *sens des limites*, c'est-à-dire un sens pratique procuré par l'incorporation des schèmes de vision et de division du monde social et par une connaissance pratique de l'espace des possibles.¹ Ce sens des limites, qui correspond chez Bourdieu à un *sens de sa place et du placement*, va de pair avec un sens de la position relative des groupes. Mais ce sens des limites comme le conçoit Bourdieu est aussi ce qui permet à l'action individuelle de se soumettre à l'ordre établi :

« Chaque agent a une connaissance pratique, corporelle, de sa position dans l'espace social, un 'sense of one's place', comme dit Goffman, un sens de sa place (actuelle et potentielle), converti en un sens du placement qui commande son expérience de la place occupée, définie absolument et surtout relationnellement, comme rang, et les conduites à tenir pour la tenir ('tenir son rang'), et s'y tenir ('rester à sa place', etc.). »²

Une distinction significative peut être soulignée ici entre la situation des jeunes nés de parents turcs en Allemagne et celle des jeunes nés de parents maghrébins en France. Pour les premiers, ces limites sont réelles puisqu'elles sont institutionnalisées par leur exclusion de la citoyenneté et par une idée, ancrée dans les représentations collectives, d'une Nation allemande fondée sur l'origine ethnique. De plus, l'apprentissage pratique de ces limites se fait dès l'école et, de ce fait, les jeunes nés de parents immigrés en Allemagne se considèrent très tôt eux-aussi comme « différents ». Le sens de cette limite entre « Nous » et « Eux » est particulièrement fort en Allemagne tout comme l'est le sens de la place que les immigrés et leurs descendants estiment pouvoir occuper. On peut revenir ici sur l'approche d'Hoffmann-Nowotny selon lequel la relégation est une conséquence à la fois de l'acceptation de l'infériorité de leur appartenance « ethnico-culturelle » par rapport à celle des natifs et de l'abandon des aspirations de mobilité sociale. On voit ici que la situation de relégation qui caractérise les jeunes issus de familles turques implique l'incorporation d'un sens des limites au sens de Bourdieu. Cette incorporation et cette connaissance des limites, de sa propre place, garantissent le maintien de l'ordre et des inégalités.

Par contre, chez beaucoup de jeunes issus de familles maghrébines, ce sens des limites et de la place à laquelle ils estiment avoir droit d'accéder devient de plus en plus similaire à celui de la

¹ Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 221.

² *Ibid.*, p. 220.

majorité des natifs. Les descendants des immigrés maghrébins ont perdu le sens des limites, sous l'effet notamment des transformations qui ont affecté le système scolaire, permettant aux catégories sociales les plus basses d'y accéder et de placer leurs espoirs dans ce système. Villechaise montre, par exemple, que les habitants des grands ensembles de la région bordelaise « adhèrent pleinement au modèle des classes moyennes »¹, même si ce dernier reste manifestement difficilement accessible puisque beaucoup échouent dans leur recherche d'emploi et se contentent d'occuper des emplois subalternes. Ceci rejoint l'idée de Lapeyronnie selon lequel l'intégration des jeunes dans les grands ensembles se fait par une « surintégration [...] à des modèles de consommation hypersocialisés » qui se manifeste par un « conformisme des aspirations »² Cette perte du sens des limites est aussi la conséquence de l'incorporation des principes républicains qui sont censés être universels et donc sans limites. Il s'opère donc un changement du cadre de référence. Les pratiques de discrimination à l'égard des descendants des immigrés maghrébins ont par conséquent la fonction de leur redonner le sens des limites, de les « remettre à leur place ». Elles sont également un moyen d'exprimer le refus de les considérer comme semblables et de s'opposer à leur intégration. La discrimination est à la fois une conséquence de cet effacement des limites et le moyen utilisé par les natifs pour s'y opposer et pour éviter le « risque de confusion des positions dans la partition des classes ».³

Avant de conclure ce chapitre, il faut revenir sur deux points importants. Le premier concerne la notion utilisée ici de « groupe dominant » qui est, en réalité, une notion assez floue. Le groupe dominant engloberait l'ensemble des personnes appartenant au groupe des natifs, donc celles qui ont toujours résidé sur le territoire et dont l'histoire familiale n'est pas marquée par l'immigration. Mais on peut remettre en question cette définition puisque le temps fait évoluer ce groupe majoritaire ; ce dernier doit donc être redéfini en fonction des rapports de pouvoir qui émergent des interactions sociales et se transforment avec et par elles. Il est également important de souligner ici que les pratiques discriminatoires ne concernent pas l'ensemble des individus appartenant au groupe majoritaire ni l'ensemble des groupes minoritaires. Différents travaux insistent sur l'effet du niveau d'études et du statut socio-économique ; les moins diplômés et ceux qui appartiennent aux classes sociales les plus basses s'opposent plus que les autres à l'immigration.⁴ Par ailleurs, d'autres études mettent en avant l'effet des préoccupations face à la

¹ Cf. Agnès Villechaise, « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue Française de Sociologie* 38(2), 1997, p. 351-374.

² Cf. Didier Lapeyronnie, « L'ordre de l'informe. La construction sociale et politique du racisme dans la société française », *Hommes et Migrations* n°1211, 1998, p. 68-82.

³ Cf. Nacira Guénif-Souillamas, « La république aristocratique et la nouvelle société de cour », in Nacira Guénif-Souillamas (dir.), *La république mise à nu par son immigration*, *op. cit.*, p. 7-61.

⁴ Cf. Markus Klein et Jürgen W. Falter, « Die Wähler der Republikaner zwischen sozialer Benachteiligung, rechtem Bekenntnis und rationalem Protest », in Oscar W. Gabriel et Jürgen W. Falter (éd.) *Wahlen und politische Einstellungen in westlichen Demokratien*, Peter Lang Verlag, Frankfurt am Main, 1996, p. 149-173

situation de l'économie nationale sur l'opposition à l'immigration et à la présence des immigrés.¹ Il n'est pas possible de passer en revue ici l'ensemble des travaux portant sur le sujet mais la recherche montre que les pratiques discriminatoires qui peuvent découler de ces sentiments d'opposition à l'immigration et à la présence des immigrés concernent certains groupes de population plus que d'autres.

De plus, il faut également revenir à la définition du groupe minoritaire puisque les groupes issus de l'immigration ne sont pas tous victimes de discrimination ou de relégation. Pour Portes et Zhou, un des facteurs qui explique la vulnérabilité de certains individus dans le contexte social actuel est la couleur de peau.² Celle-ci devient un facteur de handicap au moyen duquel il est possible de catégoriser rapidement certains individus puisque c'est une caractéristique facilement identifiable. C'est à ce mécanisme que la notion de discrimination statistique fait référence. Selon cette notion, les individus n'ont pas toutes les informations nécessaires lorsqu'il s'agit de prendre certaines décisions, comme par exemple d'embaucher telle ou telle personne, et compensent ce déficit d'informations en ayant recours à des critères plus facilement identifiables, tels le sexe, l'âge ou encore la couleur de peau. L'appartenance à un groupe devient alors un critère approximatif de la capacité productive du candidat à un poste.³

9.5 Conclusion

Ce chapitre a ainsi dégagé les mécanismes pouvant expliquer l'apparition de ces deux types de mise à distance sociale. Les niveaux économique, institutionnel et symbolique qui sous-tendent ces mécanismes ne sont pas indépendants les uns des autres. Le niveau symbolique semble être celui qui, par son caractère masqué et par l'incorporation des principes de démarcation par les individus eux-mêmes, joue un rôle prépondérant dans ces processus de mise à distance sociale. Mais le niveau institutionnel et le niveau symbolique interagissent et, dans le processus de « construction d'une sorte de transcendantal historique »⁴, l'Etat structure les modes de pensée, de perception et d'appréciation. L'exclusion par la discrimination, à l'embauche plus particulièrement, qui caractérise la situation d'un grand nombre de jeunes issus de familles maghrébines en France témoigne de l'existence de pratiques sociales qui, bien qu'interdites par loi, trouve une légitimation. Cette légitimation vient, entre autres, du fait que l'Etat légitime les discriminations

¹ Cf. par exemple Jack Citrin et al. « Public opinion toward immigration reform... », *op. cit.*

² Cf. Alejandro Portes et Min Zhou, « The new second generation... », *op. cit.*

³ Sur les mécanismes de discrimination statistique voir l'article précurseur de Phelps, cf. Edmund S. Phelps, « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *The American Economic Review* 62(4), 1972, p. 659-661 et sur l'approche de la discrimination en sciences économiques, cf. Michel E. Philip, « Doctrines économiques, législation et discrimination... Mais de quelle discrimination parlons-nous ? » *Innovations* 2004(2), p. 179-192.

⁴ Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 209.

dites légales¹ et favorise ainsi la perpétuation de discriminations illégales. Ces discriminations existent dans les deux pays mais c'est en France qu'elles sont le plus visibles. En effet, le processus d'exclusion par la relégation auquel les descendants des immigrés turcs font face en Allemagne procède de leur concentration dans des secteurs au sein desquels ils ne font pas concurrence aux natifs, tels les emplois les moins qualifiés de l'industrie et l'entrepreneuriat. Alors que la relégation implique une démarcation franche et nette entre le groupe des immigrés turcs et « le reste » de la société, la discrimination réelle est une pratique subtile et voilée qui fonctionne comme un rappel à l'ordre. Elle ne peut d'ailleurs qu'être subtile, ce qui ne signifie pas qu'elle est moins violente, puisque le statut de citoyen place les individus de manière formelle sur un pied d'égalité.

Si la relégation néo-féodale vers le bas, pour employer le concept d'Hoffmann-Nowotny, peut être conçue comme une conséquence de l'auto-ethnisation, dans le sens où les minorités reconnaissent leur statut de minorité, cette relégation peut entraîner un repli sur soi ou sur la communauté d'origine, ce qui contribuera derechef à maintenir l'ordre établi. Au niveau sociétal, la relégation des descendants des immigrés turcs peut signifier une absence de conflits entre les groupes. L'absence de conflits, par le maintien de l'ordre, est d'ailleurs une fonction de la relégation. La résignation, au niveau individuel, et la quasi ignorance de l'Autre créent une situation sociétale exempte de tensions qui s'oppose à la situation française caractérisée, elle, par des émeutes régulières depuis vingt ans et par des luttes politiques pour la reconnaissance comme celles qui ont eu lieu au début des années 1980 avec la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

Il semble donc que la discrimination se développe à partir du moment où les descendants des immigrés « s'assimilent » à la société d'accueil, c'est-à-dire lorsqu'ils considèrent la société d'accueil et les valeurs qu'elle propage comme leur cadre de référence et lorsque leur visibilité aux différents niveaux de la hiérarchie sociale devient trop forte. En fin de compte, cette mise à distance par la discrimination est à la source de la frustration et de l'indignation chez beaucoup de jeunes issus de familles maghrébines.² Elle peut avoir pour effet un reniement de la nation et des principes dont elle se réclame. Ainsi, le chapitre suivant revient sur le matériau empirique et se penche sur l'intensité des liens de citoyenneté et de participation élective des descendants des immigrés dans ces deux pays et, en particulier sur les questions de l'interaction entre discrimination, repli sur soi, et appartenance nationale.

¹ La condition de nationalité qui existe pour certains emplois dans la Fonction Publique et dans le secteur public et nationalisé est un type de discrimination légale.

² Cf. Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective... », *op. cit.*

10 Formes d'appartenance et expérience du rejet

Ce travail a débuté par une interrogation d'ordre général portant sur l'effet de l'affaiblissement de la capacité intégrative des sociétés allemande et française sur les modes de participation des descendants des immigrés. Les transformations économiques dont les conséquences ont été analysées dans un chapitre précédent sont doublées d'une crise du lien social dans sa dimension politique ne favorisant pas le maintien ou l'instauration d'une citoyenneté fondée sur des valeurs politiques communes.¹ Je vais donc m'intéresser maintenant à deux autres dimensions de la participation qui ont trait à la fois à la dimension sociale et politique et entrent dans le cadre analytique développé au début de cette recherche. La première renvoie à la citoyenneté. Le lien de citoyenneté est en quelque sorte double chez les populations immigrées, puisqu'elles peuvent également entretenir des liens étroits à leur communauté nationale.² La seconde dimension porte sur le lien que les individus entretiennent à des institutions ou instances que l'on peut qualifier d'infra-nationales. On parlera ici de lien de participation électorale. L'analyse de l'articulation entre les appartenances nationales et infra-nationales permet de comprendre comment les descendants des immigrés construisent leur identité. Comme cela a été postulé dans le second chapitre, l'intensité du lien à la communauté nationale ou le retour des solidarités particulières sont des processus influencés, d'une part, par les mécanismes de mise à distance sociale auxquels sont confrontées les populations et, d'autre part, par les régulations institutionnelles de gestion de la diversité culturelle, i.e. par la conception de l'intégration nationale. En raison de leur histoire nationale respective, la France et l'Allemagne sont plus ou moins favorables à une identification des descendants des immigrés à la nation et au maintien de communautés historiques culturelles.

Parallèlement, un objectif poursuivi dans ce chapitre est de confirmer la thèse de la variation, en termes de stabilité et d'instabilité, des modes d'intégration des descendants des immigrés maghrébins et turcs en particulier. En effet, les résultats issus de l'exploitation des données ont montré clairement que les descendants des immigrés turcs, contrairement aux descendants des immigrés maghrébins, ont un rapport plus stable à l'emploi, ce qui est lié à la relégation d'une grande partie d'entre eux dans le secteur primaire. Ainsi, l'analyse du degré de participation syndicale parmi les descendants des immigrés permet de voir dans quelle mesure cette situation de stabilité/d'instabilité dans l'emploi est accompagnée d'un lien plus ou moins fort de participation électorale. La fréquence de la pratique religieuse est le second indicateur utilisé ici. En effet, une pratique fréquente peut signifier à la fois une participation à des réseaux, qui peuvent être communautaires, mais aussi la constitution d'un entre-soi générateur de protection et de stabilité.

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, op. cit., p. 197.

² Cf. supra, chapitre 2.

Enfin, les pratiques de mise à distance sociale appartiennent également à la toile de fond sur laquelle les descendants des immigrés développent leurs modes de participation. Il est donc important de s'interroger sur les effets de l'expérience de la discrimination et de l'exclusion sur l'intensité des liens qui sont au cœur de ce chapitre. Même si les descendants des immigrés appartenant aux groupes les plus vulnérables n'ont pas les mêmes destins et ne sont pas sujets aux mêmes processus de mise à distance sociale – ce qu'a montré le chapitre précédent –, ces processus, quelle que soit leur nature, n'ont pas seulement des répercussions sur les modes de participation organique des descendants des immigrés, mais aussi sur les formes que prennent leur appartenance et leur construction identitaire.

10.1 Conséquences possibles de la mise à distance sociale sur les formes d'appartenance

Deux dimensions de la participation à la vie collective sont traitées dans ce chapitre. La première porte sur le *lien de citoyenneté*, l'objectif étant de traiter des facteurs qui peuvent expliquer l'intensité du sentiment d'appartenance nationale, locale et extra-nationale¹ chez les jeunes nés de parents immigrés, et des effets des variations franco-allemandes sur l'intensité de ces liens. La seconde question traite du *lien de participation élective*, c'est-à-dire du lien des descendants des immigrés à des instances infra-nationales leur permettant de prendre part à la vie collective de la société dans laquelle ils vivent.

Les modèles classiques de l'intégration des immigrés et de leurs descendants conçoivent l'identification à la « société d'accueil » comme l'ultime étape du processus d'intégration. Au terme de ce processus, les populations immigrées adhèrent aux principes de la société d'accueil et abandonnent leur référence culturelle ou ethnique. Il manque incontestablement à ces modèles une dimension qui serait, d'une part, plus interactionniste, c'est-à-dire portant sur les rapports entre les différents groupes qui forment la société et sur l'effet de ces rapports sur l'intensité du lien de citoyenneté. Les pratiques individuelles d'exclusion de l'Autre rappellent à ce dernier, de manière plus ou moins violente, qu'il n'est pas désirable en tant que semblable. Ces rappels à l'ordre et cette remise à sa place sont des facteurs pouvant jouer de manière négative sur l'intensité du lien de citoyenneté. D'autre part, il manque également à ces approches une dimension plus institutionnelle, c'est-à-dire se focalisant sur les effets du cadre national sur les possibilités de participation citoyenne et d'identification nationale. En effet, les pratiques institutionnelles d'exclusion qui renvoient l'Autre à son extranéité et à sa communauté d'origine ne sont pas favorables à un transfert d'une référence culturelle ou ethnique à une référence nationale. Le cas de l'Allemagne est le plus parlant, puisque le déni de reconnaissance des jeunes nés de parents immigrés en tant que membres à part entière de la société, par le biais d'une réglementation

¹ Il s'agit ici de l'identification au pays d'origine des parents.

restrictive d'accès à la nationalité allemande pour les jeunes étrangers¹, est loin de favoriser l'émergence d'un fort sentiment d'appartenance nationale chez ces derniers.

Les deux types de processus de mise à distance sociale dévoilés dans les précédents chapitres peuvent être adaptés à l'analyse de ces deux dimensions des modes de participation des descendants des immigrés. La relégation dans le non-être politique des descendants des immigrés en Allemagne s'oppose ici au lien de citoyenneté qui lie les descendants des immigrés au collectif national français. *L'exclusion par la relégation* permet au groupe majoritaire de laisser les individus du groupe minoritaire à leur place, dans leur communauté. S'ils sont forts dès le départ, les liens de ces derniers à leur communauté d'origine ont alors peu de chance de disparaître, puisque rien ne les invite à se déplacer vers une « société d'accueil » qui les a rejetés d'emblée. L'attachement à la communauté d'origine est alors un attachement qui « va de soi », porté par une communauté « ethnico-culturelle » reconnue comme telle par la « société d'accueil ». Néanmoins, l'individu a besoin d'attaches dans son milieu de vie. Ceci est important en particulier pour les jeunes qui, en grandissant dans la « société d'accueil », ne peuvent pas se contenter de rester exclusivement dans leur communauté d'origine. Il y a donc de fortes chances pour que l'attachement faible à la Nation allemande, conséquence du déni de citoyenneté, soit compensé chez les jeunes nés de parents immigrés par un attachement plus fort à leur environnement local. Le second type de mise à distance sociale, *l'exclusion par la discrimination*, a pour fonction de remettre à leur place les individus issus du groupe minoritaire qui sont devenus « trop semblables ». Leur accès au capital culturel et l'intériorisation de l'idéal démocratique d'égalité véhiculé par la nation les placent dans une position d'attente chargée d'aspirations. L'adoption des principes universels de la société française rend leur expérience de discrimination d'autant plus insupportable. Pour décrire ce mécanisme, il est possible de reprendre cette citation de Myrdal qui porte sur la situation des « *Black-Americans* » :

« In a sense, this isolation is the result of cultural assimilation itself. When the masses of the Negroes found out that they could acquire an education and make notable cultural achievements and – even more – when they absorbed the white American's ideal of democracy and equality, they came to resent discrimination and felt it necessary to withdraw from the white society to hold these advantages of America. [...] The paradox is that it is the very absorption of modern American culture which is the force driving Negroes to self-segregation to preserve self-respect. »²

Comme le suggère Myrdal, ressentir la discrimination n'est possible que parce que les individus ont incorporé l'idéal démocratique d'égalité. La réaction de retrait de la société décrite par cet auteur amène à s'interroger sur les instances vers lesquelles ce repli peut s'effectuer. S'agit-il d'un

¹ Avec la nouvelle loi, la naturalisation est refusée aux jeunes étrangers de moins de 23 ans, lorsqu'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale ou lorsqu'ils ne maîtrisent pas assez bien la langue allemande.

² Cf. Gunnar Myrdal, *An American Dilemma. The Negro problem and modern democracy*, Harper, New-York, 1944, p. 656-657. Cité dans Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective... », *op. cit.*

repli sur la communauté d'origine, d'un repli sur la religion ou, tout simplement, d'un rejet de la référence nationale ?

10.2 Variations franco-allemandes du lien de citoyenneté

Le *sentiment d'appartenance nationale* n'est pas un sentiment universel. Chaque nation a ses mythes et ces derniers sont, selon leur contenu historique, plus ou moins « attirants ». Comme cela a été évoqué dans un chapitre précédent, l'identification à la France, en raison des événements historiques qui y sont associés (Révolution française, déclaration des Droits de l'Homme, etc.), est plus « aisée » que l'identification à l'Allemagne, pays marqué par le national-socialisme. Si on considère d'ailleurs la proportion des Allemands qui éprouvent une grande fierté nationale, on s'aperçoit qu'elle est nettement inférieure à la moyenne européenne. En 2000, seulement 17 % des enquêtés en Allemagne déclaraient se sentir très fiers d'être allemands alors que la moyenne européenne s'élevait à 37 %.¹ Beaucoup d'Allemands peinent en effet, encore aujourd'hui, à exprimer leur fierté nationale et à s'identifier de manière positive à leur nation.² L'idée de fierté nationale, quand elle signifie la surévaluation du collectif que représente la nation est d'autant plus problématique en Allemagne. Dans le cas de la France, le sentiment d'appartenance à la nation peut être avoué librement alors qu'en Allemagne il aurait tendance à être occulté. Ainsi, les enquêtés, selon qu'ils sont Français ou Allemands, ne répondront certainement pas de la même façon à la question portant sur le sentiment d'appartenance nationale.

Tout lien affectif à la Nation allemande est en effet considéré comme amoral, même si le sentiment national peut avoir également un effet de stabilisation du système politique et démocratique.³ Le sentiment d'appartenance nationale, sans parler de fierté, est un élément important du lien de citoyenneté puisque, en croyant aux principes démocratiques qui sont le fondement de l'Etat-nation, les individus contribuent à entretenir la stabilité du système politique et, par là même, de la démocratie. Un sentiment national faible et un manque de confiance dans les institutions

¹ Cf. Oskar Niedermayer, *Bürger und Politik. Politische Orientierungen und Verhaltensweisen der deutschen. Eine Einführung*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2001, p. 98.

² D'ailleurs, en vue de la coupe du monde de football de 2006 qui eut lieu en Allemagne, une large campagne publicitaire fut lancée dans le but de redonner au peuple allemand un sentiment national positif. L'initiative « Deutschland – Land der Ideen », Allemagne – pays des idées, mise en place par le gouvernement allemand en partenariat avec des acteurs économiques vise également à revaloriser l'Allemagne sur la scène internationale. Une autre campagne marketing qui a fait couler bien plus d'encre en Allemagne et qui va dans la même direction, est la campagne « *Du bist Deutschland* », L'Allemagne c'est toi. Cette campagne, initiée fin 2005 par le directeur de Bertelsmann AG, Gunter Thielen, vante les mérites de l'Allemagne en tant que puissance économique et tente de « rassembler les troupes », de raviver le sentiment d'appartenance nationale.

³ *Ibid.*, p. 99.

nationales peut donc être le signe d'un affaiblissement de la cohésion sociale, sans oublier qu'à l'opposé, un sentiment national fort peut également mettre en danger la démocratie.

L'école étant une instance de socialisation, c'est souvent par elle que la fierté nationale est transmise aux jeunes générations. Dans leur analyse des représentations de la nation dans les livres scolaires d'Histoire, Schiffbauer et Sunier¹ arrivent par exemple à la conclusion que la confiance dans la culture politique manque totalement en Allemagne, ce qui n'est pas le cas en France ou en Grande-Bretagne, où il y a un fort sentiment de croyance dans le bien que représente le « *bien commun* ». Alors que les livres scolaires français ou britanniques transmettent aux élèves une image très explicite de la signification de la nation, les livres scolaires allemands véhiculent une image plus négative et diffuse de celle-ci, mettant l'accent sur « ce qu'il ne faut pas faire » afin d'éviter que l'histoire ne se répète. Pour ce qui est des effets de la transmission de ces imaginaires collectifs aux populations immigrées et à leurs enfants, les auteurs concluent :

« Finally, it is harder for immigrants to decipher implicit rather than explicit rules. »²

Il faut donc garder en mémoire cette caractéristique relative au rapport des individus au collectif national en Allemagne pour l'interprétation des résultats.

Tableau 35 Etrangers souhaitant obtenir la nationalité en France et en Allemagne

| | France | Allemagne | France | Allemagne |
|--------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | Ensemble | | 18-40 ans | |
| Oui | 50,9 | 28,6 | 67,8 | 34,8 |
| Non | 49,1 | 71,4 | 32,2 | 65,2 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Sources : SOEP 2002 et Enquête « Histoire de vie » 2003, données pondérées.

Les différences constatées dans le tableau ci-dessus peuvent être en partie attribuées à ces variations de l'« offre d'identification ». Alors que plus de la moitié des étrangers vivant en France expriment leur souhait de devenir français, ils sont seulement un peu plus du quart en Allemagne. Parmi les plus jeunes, entre 18 et 40 ans, l'écart est encore plus élevé : en France plus des deux tiers veulent devenir Français, contre moins du tiers seulement en Allemagne. Ces différences peuvent être également attribuées à l'impossibilité juridique d'avoir la double nationalité en Allemagne. Les candidats potentiels à la naturalisation en Allemagne préfèrent en effet rester étrangers plutôt que de perdre leur nationalité d'origine. Néanmoins, les chiffres indiquent, parmi les étrangers, une divergence assez frappante entre les deux pays dans le souhait de devenir citoyens.

¹ Cf. Werner Schiffbauer et Thijl Sunier, « Representing the nation in history textbooks », in Werner Schiffbauer, Gerd Bauman, Riva Kastoryano et Steven Vertovec (éds.), *Civil enculturation : nation-state, school and ethnic difference in four European countries*, Berghahn Books, 2004, p. 33-59.

² *Ibid.*, p. 56.

L'identification à la société d'accueil est conçue comme une dimension de l'intégration dans la plupart des approches sociologiques des questions relatives à l'intégration des immigrés et de leurs descendants.¹ Cependant, qu'il soit question de l'attachement à la société nationale ou de l'attachement à une communauté d'origine, ce sentiment d'appartenance à un collectif n'est pas inéluctable. Les immigrés ne sont pas des « marionnettes » de la culture de leur pays d'origine comme le dit Diehl², et les natifs ne sont pas tous « en admiration » devant leur communauté nationale. Travailler sur cette dimension suscite donc des interrogations concernant notamment la population devant servir de référence. En effet, si les Allemands, par exemple, ont eux-mêmes du mal à exprimer leur fierté nationale et à s'identifier à leur nation, comment les immigrés et leurs enfants, qui sont de surcroît étrangers, pourraient-ils s'identifier, eux, à ce collectif ? L'histoire de l'Allemagne marquée par le national-socialisme empêche une identification immédiate, l'image de l'Allemand « nazi » assez répandue chez un certain nombre de jeunes nés de parents immigrés en Allemagne est si négative qu'elle empêche aussi toute identification. S'identifier aux Allemands reviendrait en fait à s'identifier à l'oppresseur.³ Ces différences franco-allemandes liées à ce que l'on pourrait appeler l'« offre d'identification » se reflètent-elles dans le sentiment d'appartenance des jeunes dans ces deux pays ?

Pour répondre à cette question, les données de l'enquête « Effnatis » ont été exploitées.⁴ Cette enquête a été réalisée auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans appartenant à six groupes d'origine différents : les natifs allemands, les jeunes d'origine turque et les jeunes d'origine ex-yougoslave pour l'Allemagne et, pour la France, les natifs français, les jeunes d'origine maghrébine et ceux d'origine portugaise.⁵ Cette enquête contient différents indicateurs de l'intensité du lien de citoyenneté : le sentiment d'appartenance nationale et le sentiment d'appartenance locale, c'est-à-dire à la ville dans laquelle les enquêtés vivent. Au regard des résultats présentés dans le diagramme ci-dessous, une première constatation s'impose : la proportion de jeunes ayant un sentiment fort d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent est beaucoup moins élevée en Allemagne qu'en France : moins de la moitié des natifs allemands se déclarent fortement attachés à leur pays, contre plus des deux tiers des jeunes natifs français du même âge. En Allemagne, un jeune sur quatre déclare même ne pas pouvoir estimer le degré de son attachement à la nation.

¹ Pour Gordon, l'assimilation passe par le développement d'un sentiment d'appartenance exclusive à la « société d'accueil » et, pour Esser, la dimension de l'identification (comportement politique, intention de naturalisation, orientation vers la société d'accueil) représente la dernière étape du processus d'assimilation.

² Cf. Claudia Diehl, « Die Partizipation türkischer Migranten in Deutschland : Ergebnisse einer Gemeindestudie », *Zeitschrift für Ausländerrecht und Ausländerpolitik* 21(1), 2001, p. 29-35.

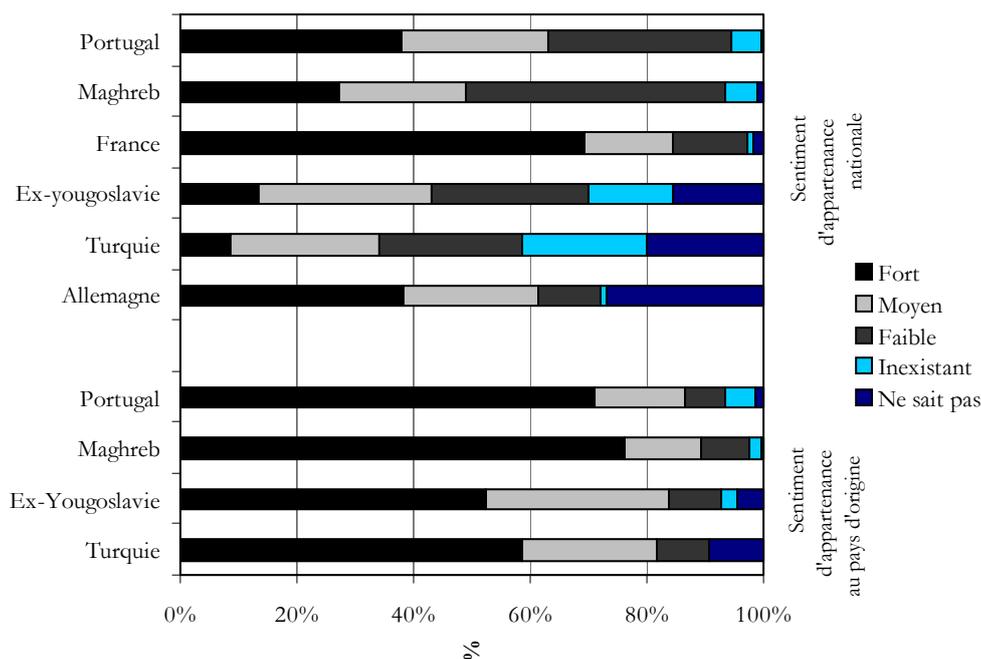
³ Voir ici les entretiens menés par Mannitz auprès des jeunes issus de familles immigrées à Berlin dans Sabine Mannitz, « Pupil's negotiations of cultural difference : identity management and discursive assimilation », in Werner Schiffbauer et al. (éds.), *op. cit.*, p. 242-303.

⁴ Sur cette enquête, voir les détails en annexe. Je remercie ici Dominique Schnapper et Friedrich Heckmann de m'avoir permis d'exploiter les données de cette enquête.

⁵ Malheureusement, l'échantillon allemand ne comporte pas le groupe des jeunes d'origine européenne.

Pour ces jeunes, la situation est en fait polarisée : d'un côté il y a ceux qui n'hésitent pas à déclarer leur fort sentiment d'appartenance nationale, et de l'autre ceux qui préfèrent ne pas se dévoiler ou qui affichent tout simplement un désintérêt pour ce référent imaginaire. A l'inverse, en France, les jeunes hésitent moins à se déclarer fortement attachés à la France : la catégorie « Ne sait pas » est pratiquement inexistante.

Diagramme 23 Sentiment d'appartenance à la France/l'Allemagne et au pays d'origine selon l'origine des enquêtés



Source : EFFNATIS.

Ce phénomène de prise de distance avec le sentiment national en Allemagne se retrouve de manière quasi inévitable chez les jeunes descendants des immigrés. Ce qui caractérise le plus ceux qui sont d'origine turque en Allemagne (mais ceux originaires d'ex-Yougoslavie), c'est la part importante de ceux qui affirment ne pas avoir du tout de sentiment national envers l'Allemagne et de ceux qui sont indécis. Cette distance des descendants des immigrés vis-à-vis de la Nation allemande ne se retrouve pas chez les descendants des immigrés en France vis-à-vis de la Nation française. Ici, seulement une minorité affirme ne pas se sentir du tout attachée à la France.

L'attachement au pays d'origine est fort chez les descendants des immigrés, mais il y a des variations entre les groupes. Ce qui est intéressant ici c'est que les descendants des immigrés en France sont non seulement plus souvent très attachés à nation que leurs congénères en Allemagne, mais ils sont aussi plus souvent très attachés que ces derniers au pays d'origine de leurs parents. D'ailleurs, la part des descendants des immigrés turcs qui déclarent avoir souvent le sentiment d'être assis «entre deux chaises» est plus élevée que parmi les descendants des immigrés

maghrébins.¹ Les premiers sont donc pris « entre deux appartenances », la première les rejette en ne leur facilitant pas l'accès à la nationalité allemande et la seconde est lointaine, trop abstraite pour des jeunes qui ne sont dans le pays d'origine de leurs parents que pendant les vacances scolaires. Les seconds, les descendants des immigrés maghrébins, ont en revanche plus souvent une « appartenance double ».

Tableau 36 Influence de la nationalité sur le sentiment d'appartenance nationale des jeunes descendants d'immigrés (régression logistique ordonnée – Odds ratios)

| Pays de résidence et nationalité (Réf. : nationalité étrangère, Allemagne) | |
|--|---------|
| Nationalité française, France | 3.985** |
| Nationalité allemande, Allemagne | 2.105* |
| Nationalité étrangère, France | 1.829* |
| Observations | 793 |
| R² | 0.05 |

*Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné étant donné que les variables à expliquer sont des variables à six modalités allant de 1 : « sentiment inexistant » à 6 : « sentiment très fort ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation du sentiment d'appartenance. Variables de contrôle : sexe, âge, niveau d'études et statut d'occupation (en emploi, étudiant, inactif).*

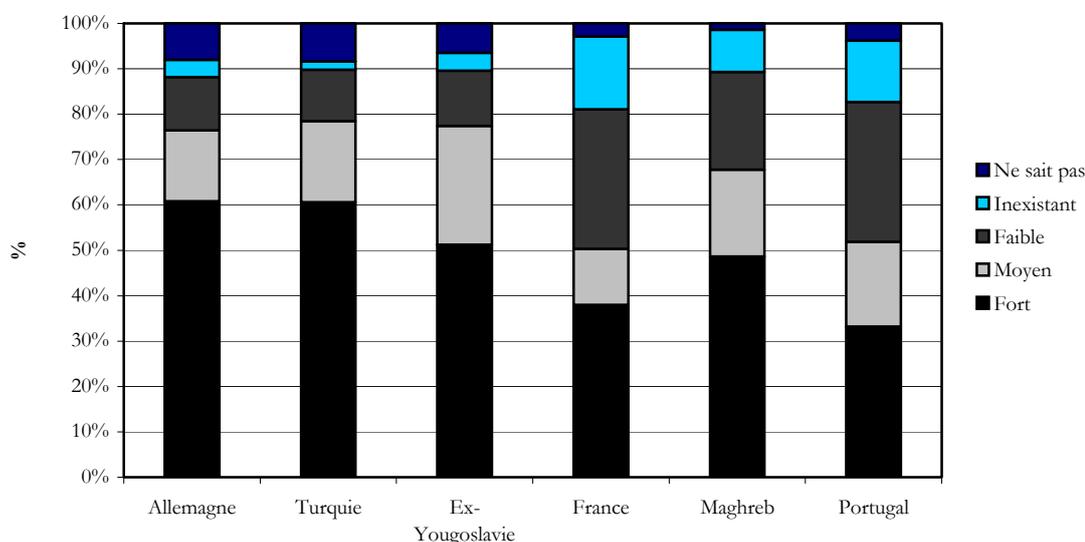
Par ailleurs, tout suggère que le fait d'être citoyen est un facteur explicatif du sentiment d'appartenance nationale, même si comme cela vient d'être montré, la France et l'Allemagne n'ont pas la même « offre d'identification ». Dans l'échantillon de l'enquête « Effnatis », 85 % des jeunes d'origine turque et 94 % des jeunes d'origine ex-yougoslave sont de nationalité étrangère, contre 12 % des jeunes d'origine maghrébine et 23 % des jeunes d'origine portugaise. Il est donc possible de tester l'effet de la nationalité sur le sentiment d'appartenance au moyen d'un modèle logistique ordonné ne comprenant que les jeunes descendants des immigrés.²

En contrôlant différentes variables socio-démographiques, on constate que, même lorsqu'ils sont étrangers, les jeunes en France ont un sentiment d'appartenance nationale plus fort que les descendants des immigrés en Allemagne (voir tableau ci-dessus). Ce qui confirme l'hypothèse d'une variation de l'offre d'identification. En Allemagne, les descendants des immigrés de nationalité allemande ont un lien de citoyenneté plus fort que ceux qui sont étrangers, ce qui confirme l'hypothèse de l'importance de l'inclusion politique, i.e. dans la communauté des citoyens, sur l'intensité du lien de citoyenneté.

¹ Environ un tiers des descendants des immigrés turcs déclarent avoir souvent le sentiment de ne se sentir ni Allemands ni Turcs, contre un enquêté sur quatre parmi les descendants des immigrés maghrébins.

² La variable dépendante est une variable à six modalités allant de 1 : « sentiment inexistant » à 6 : « sentiment très fort ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation du sentiment d'appartenance.

Diagramme 24 Sentiment d'appartenance à l'environnement local selon l'origine des enquêtés



Source : EFFNATIS.

Alors que l'identification à l'Allemagne et à ce qui est allemand n'attire pas les descendants des immigrés, il semble qu'ils aient tendance à compenser ce manque par une forte *identification à leur environnement local*. Les données présentées dans le diagramme ci-dessus montrent en effet qu'un peu moins des deux tiers des descendants des immigrés turcs en Allemagne sont fortement attachés à leur lieu de vie, une proportion similaire à celle des jeunes natifs allemands. En France, la part est nettement plus faible.

Tableau 37 Influence de la nationalité sur le sentiment d'appartenance à l'environnement local des jeunes descendants d'immigrés (régression logistique ordonnée – Odds ratios)

| Pays de résidence et nationalité (Réf. : nationalité étrangère, Allemagne) | |
|---|---------|
| Nationalité française, France | 0.561** |
| Nationalité allemande, Allemagne | 1.199 |
| Nationalité étrangère, France | 0.461** |
| Observations | 860 |
| R² | 0.02 |

Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné étant donné que les variables à expliquer sont des variables à six modalités allant de 1 : « sentiment inexistant » à 6 : « sentiment très fort ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation du sentiment d'appartenance. Variables de contrôle : sexe, âge, niveau d'études et statut d'occupation (en emploi, étudiant, inactif).

L'estimation d'un modèle logistique ordonné similaire au précédent montre par ailleurs que les jeunes descendants des immigrés en Allemagne tendent à s'identifier plus fortement à leur

environnement local que les jeunes en France. Contrairement au résultat précédent, posséder la nationalité allemande ne conditionne pas la force du lien à l'environnement local

Confrontés à un dilemme quant à leur sentiment d'appartenance à l'imaginaire collectif de la société allemande, les jeunes tendent à se tourner vers une communauté locale, plus proche d'eux, qui, dans leur processus de construction identitaire, représente alors une compensation à leur exclusion de la nation.¹ Ces résultats indiquent également qu'il est délicat de tirer des conclusions relatives au déficit d'identification nationale des descendants des immigrés en Allemagne, puisqu'ils sont autant attachés que les natifs à leur lieu de vie. Cet attachement à l'environnement local est aussi un indicateur d'une certaine force du lien de citoyenneté. La nation est un référent plus abstrait, plus lointain et moins attirant que la localité de résidence à laquelle les enfants nés de parents immigrés arrivent mieux à s'identifier.

Les résultats qui viennent d'être présentés indiquent que la force du lien de citoyenneté parmi les descendants des immigrés en Allemagne est liée, d'une part, à leur exclusion politique et, d'autre part, au manque d'attractivité de la communauté nationale. La perpétuation du statut d'étranger et l'impossibilité de garder la nationalité d'origine sont autant d'obstacles à un renforcement du lien de citoyenneté. Ce dernier, chez les descendants des immigrés en Allemagne, est faible « par nature » parce que leur exclusion institutionnelle est forte « par nature ». Ils ont donc d'autant plus de difficultés à s'identifier à un pays qui les rejette et les considère encore comme des « invités ». Malheureusement il n'est pas possible ici de tester l'effet du voisinage sur le degré d'identification des jeunes à l'endroit dans lequel ils vivent. Le plus faible attachement des jeunes descendants des immigrés à leur environnement local en France peut éventuellement être attribué au fait que leurs lieux de vies sont marqués par un capital symbolique négatif, comme le sont certaines banlieues françaises devenues des « quartiers d'exil » ou des « cités de relégation ».² En France, plus qu'en Allemagne,

« Les distances sociales se vivent sur le double registre de l'éloignement spatial et de l'identification 'raciale' négative. »³

L'intérêt pour la politique est également un indicateur de l'intensité du lien de citoyenneté. Pour cet indicateur, les données du panel SOEP et de l'enquête « Histoire de Vie » ont été exploitées. Ici encore, les résultats du modèle logistique présentés ci-après indiquent que le statut d'étranger joue de manière négative sur l'intérêt que les descendants des immigrés ont pour la politique allemande, quelle que soit leur origine. Lorsqu'ils ont la nationalité allemande, les descendants des immigrés ne

¹ Ces résultats viennent donc confirmer par des données quantitatives, les résultats issus de cette enquête qualitative : cf. Kathrin Prümm, Rosemarie Sackmann et Tanjev Schultz, « Collective identities of Turkish migrants in Germany. The aspect of self-localization », in Rosemarie Sackmann, Bernhard Peters et Thomas Faist (ed.), *Identity and integration. Migrants in Western Europe*, Ashgate, Aldershot, 2003, p. 159-168.

² Cf. François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, op. cit. et Jacques Donzelot, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, Mars 2004.

³ Cf. Didier Lapeyronnie, « L'ordre de l'informe... », op. cit., p. 71.

se distinguent pas des Allemands d'origine. En France, seuls les jeunes étrangers dont les parents sont originaires d'un pays d'Europe s'intéressent moins à la politique. Ces résultats confirment donc l'effet de ces variations nationales sur la force du lien de citoyenneté des jeunes descendants des immigrés et soulignent l'importance de l'accès à la nationalité du « pays d'accueil » dans le processus d'identification nationale.

Tableau 38 L'intérêt pour la politique chez les jeunes (régression logistique – Odds ratios)

| | France | Allemagne |
|--|----------|-----------|
| Origine (Réf. : Français/Allemands d'origine) | | |
| Maghreb/Turquie et nationalité étrangère | 1.363 | 0.514** |
| Europe du Sud et nationalité étrangère | 0.386+ | 0.516** |
| Maghreb/Turquie et nationalité française/allemande | 0.999 | 0.946 |
| Europe du Sud et nationalité française/allemande | 0.896 | 1.200 |
| Constante | -1.120** | 0.633** |
| Observations | 2745 | 6678 |
| R² | 0.03 | 0.05 |

Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire de Vie » 2003. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Variables de contrôle : sexe, âge, statut d'occupation et niveau d'études.

Les données exploitées ici ne procurent aucun indicateur permettant d'analyser plus précisément les modes de participation politique des descendants des immigrés en Allemagne. D'ailleurs, jusqu'à ce jour, la recherche quantitative sur la participation politique des naturalisés n'est pas encore très avancée. Néanmoins, une enquête indique que la différence entre l'intention de vote des naturalisés et des natifs allemands n'est que minimale.¹ Pour la France, l'enquête « SIRS² » contient une batterie de questions portant sur la participation politique des enquêtés. Au regard des résultats issus de cette enquête (tableau ci-après), il faut relativiser les conclusions qui ont été faites précédemment en ce qui concerne l'intérêt pour la politique des descendants des immigrés qui serait similaire à celui des natifs français. En effet, alors que les jeunes nés de parents maghrébins s'intéressent autant à la politique que les natifs français, ils étaient moins nombreux à voter à l'élection présidentielle, ce qui très souvent dû au fait qu'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Néanmoins, la part des jeunes issus de familles maghrébines qui sont attachés aux principes républicains est plus élevée que parmi les descendants des immigrés européens, ce qui signale une forte adhésion à la Nation française. Enfin, en ce qui concerne le degré de confiance dans les institutions, les jeunes d'origine maghrébine sont particulièrement nombreux à

¹ La signification du vote des nouveaux allemands a commencé à être thématiquée après la réforme du droit de la nationalité en 2000. Cf. Andreas Wüst, « Politische Integration fördert Akkulturation. Wahlverhalten und politische Repräsentation von Migranten », *Der Bürger im Staat* 4, 2006, p. 228-234.

² Sur cette enquête, voir annexe et Isabelle Parizot, Pierre Chauvin, Jean-Marie Firdion et Serge Paugam (dir.) *Les mégapoles face au défi des nouvelles inégalités*, Flammarion, Paris, coll. « Médecine-Sciences », 2002.

être méfiants envers la police et envers le système judiciaire, alors qu'ils ne se distinguent pas des autres groupes en ce qui concerne le degré de confiance dans les autres institutions. Par conséquent, les discriminations vécues par les jeunes nés de parents maghrébins dans leur relation avec les forces de l'ordre, notamment avec les membres des brigades anticriminalité, se reflètent clairement dans ces résultats.¹

Tableau 39 Participation politique et confiance dans les institutions selon l'origine

| | France | Maghreb | E.U.* |
|--|--------|---------|-------|
| Part de ceux qui ont voté à l'élection présidentielle (Français uniquement) | 65,4 | 44,3 | 61,8 |
| Raison de l'absentéisme à l'élection présidentielle (Français uniquement) : | | | |
| Pas inscrit | 62,4 | 69,8 | 57,5 |
| Pas de candidat | 5,5 | 5,9 | 7,3 |
| Inutile de voter | 9,8 | 8,3 | 9,4 |
| Autre raison | 22,3 | 16,1 | 25,8 |
| Part de ceux qui sont attachés aux principes de la République française | 84,4 | 77,8 | 72,0 |
| Part de ceux qui font confiance : | | | |
| aux partis | 11,5 | 11,9 | 12,1 |
| aux institutions politiques | 37,0 | 36,1 | 40,1 |
| à la police | 63,1 | 46,4 | 60,7 |
| au système judiciaire | 62,4 | 50,1 | 55,3 |
| au système scolaire | 72,1 | 74,7 | 75,8 |
| aux syndicats | 30,1 | 43,5 | 24,1 |
| Part de ceux qui pensent que la société devrait : | | | |
| être laissée en l'état actuel | 1,9 | 6,4 | 1,1 |
| être changée radicalement | 7,3 | 17,1 | 9,7 |
| - s'il y a expérience de discrimination** | 7,2 | (28,3) | (8,7) |

Source : Enquête SIRS, données pondérées avec la variable « pondfstid ». Sans les valeurs manquantes. * n<100. Enquêtés de 18 à 40 ans uniquement. ** Discrimination liée à l'origine ou à la couleur de peau, au lieu de résidence, à la situation sociale, au genre, à l'affiliation politique/syndicale, à la religion, à un handicap ou autre. (n<100)

Enfin, les descendants des immigrés maghrébins sont plus nombreux que leurs congénères à vouloir changer la société de manière radicale, un résultat qui correspond tout à fait au type d'intégration professionnelle disqualifiante² dont ils se rapprochent. De plus, même si les effectifs sont faibles et qu'il est difficile de généraliser ce résultat, il semble que l'expérience de la discrimination augmente considérablement la part de ceux qui appellent à un changement radical de la société uniquement chez les jeunes d'origine maghrébine.

¹ Voir là-dessus le portrait de Farid, jeune récidiviste dans Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale*, op. cit., p. 365-378.

² Cf. Serge Paugam, « La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi », op. cit.

Pour conclure cette section, il est possible de confirmer la thèse d'un lien de citoyenneté plus fort en France qu'en Allemagne parmi les descendants des immigrés. L'implication de cette force du lien de citoyenneté est prépondérante lorsqu'il s'agit d'expliquer les situations de vie et les attentes des individus dans les deux pays. L'identification à la nation va de pair avec une confiance et une croyance dans les principes de la République, entre autres dans l'égalité des chances. L'école est l'institution dans laquelle les descendants des immigrés découvrent

« leur pleine appartenance de droit à la société française (et aussi de manière plus ou moins explicite, à la culture démocratique, génératrice d'aspirations universalistes, telles que le refus du racisme). »¹

L'égalisation des conditions de vie objectives n'est pas seulement génératrice de mise à distance sociale de la part des natifs.² L'égalisation des conditions de vie subjectives en ce qui concerne le sentiment d'appartenance nationale tend à favoriser le ressentiment des personnes victimes du rejet et de la discrimination.³ Cette discrimination est jugée d'autant plus illégitime qu'elle va à l'encontre des principes et des valeurs égalitaires que les descendants des immigrés ont incorporés. Trois interrogations apparaissent finalement ici : quels peuvent être les modes de participation qui permettent de compenser la faiblesse de ce lien de citoyenneté parmi les descendants des immigrés en Allemagne, quelle est la place de la religion parmi les jeunes nés de parents immigrés et quelles sont les répercussions de l'expérience du rejet et de la discrimination sur les modes d'appartenance des descendants des immigrés dans chaque pays ?

10.3 Des ressources sociales contrastées

Le sentiment d'appartenance nationale est un lien abstrait qui se combine à d'autres appartenances, elles aussi importantes dans le processus de construction identitaire. Etant donné que ce travail accorde une importance particulière aux modes de participation au marché du travail des descendants des immigrés, le degré d'engagement syndical est un bon indicateur de force ou de faiblesse du lien social. Par ailleurs, les deux groupes au centre de ce travail ont un lien particulier à la religion et, en analysant le degré de pratique religieuse, il est possible d'analyser la force du lien communautaire parmi les descendants des immigrés.

Les transformations qui affectent le monde du travail sont accompagnées d'un affaiblissement des organisations syndicales qui furent pendant longtemps, dans les deux pays, un pilier de l'intégration des immigrés.⁴ Cependant, le syndicalisme ouvrier allemand reste fort en Europe, si on le compare au syndicalisme ouvrier français qui est véritablement en crise. Le positionnement

¹ Cf. Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde...*, *op. cit.*, p. 347.

² Cf. supra, chapitre 8.

³ Cf. Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective... », *op. cit.*

⁴ Il est souvent arrivé que des travailleurs immigrés prennent la tête d'une grève comme ce fut le cas en France aux usines Pennaroya de Lyon en février 1972 et aux usines de Renault Billancourt en janvier 1974, mais aussi en Allemagne lorsque les travailleurs turcs organisèrent, en août 1973, une grève sauvage dans les usines Ford à Cologne-Niehl.

d'un grand nombre de descendants d'immigrés dans les emplois industriels en Allemagne est donc éventuellement associé à une forte intégration sociale au sein des organisations syndicales.

10.3.1 Les descendants des immigrés dans les organisations syndicales

Aujourd'hui, plusieurs facteurs laissent présager un fort engagement des descendants des immigrés en Allemagne dans les organisations syndicales. En effet, ces derniers se retrouvent en Allemagne majoritairement au sein de la classe ouvrière, comme leurs parents. Même si cette succession intergénérationnelle est le résultat de fortes inégalités scolaires, elle est associée pour les descendants des immigrés turcs à une stabilité de l'emploi, stabilité qui permet notamment de s'engager dans certaines formes de protestation puisque le risque d'être licencié est moins probable.¹ De plus, le manque de possibilités de participation politique en raison du statut d'étranger de beaucoup de jeunes issus de familles immigrées vient renforcer l'argument d'une participation forte au sein des organisations syndicales qui ont ainsi une fonction d'*Ersatz*. Un autre élément laisse présager un fort engagement des descendants des immigrés dans les syndicats en Allemagne, il s'agit du fort taux de syndicalisation dans ce pays. L'Allemagne a en effet un des plus forts taux de syndicalisation en Europe et, trois fois plus élevé qu'en France (29 % contre 9 %).²

L'enquête du panel SOEP et l'enquête « Histoire de Vie » contiennent toutes deux une question concernant l'engagement syndical des enquêtés. La question est cependant posée différemment dans les deux enquêtes, et les modalités de réponses proposées diffèrent. Dans le questionnaire de l'enquête « Histoire de vie », la question est posée comme suit :

Avez-vous, au cours de votre vie, même pendant une période réduite, milité dans un syndicat ?

1. Oui, aujourd'hui encore
2. Oui, autrefois
3. Non, jamais
4. Ne veut pas répondre
5. Sans objet

¹ Cf. Serge Paugam, « Formes d'intégration professionnelle et attitudes syndicales et politiques », *Revue française de Sociologie* 40(4), 1999, p. 715-751. De plus, les descendants des immigrés turcs étant caractérisés, entre autres, par le type d'intégration laborieuse, leur engagement syndical devrait être fort.

² Cf. Loïc Cadiou, Stéphanie Guichard et Mathilde Maurel, « Disparités institutionnelles et flexibilité des marchés du travail dans l'UE », *Economie et Statistique* 332/333, 2000-2/3, p. 49-63. Alors que le taux de syndicalisation en France est fort parmi les fonctionnaires mais faible parmi les ouvriers, en Allemagne, le syndicalisme ouvrier continue à être puissant, cf. Brigitte Lestrade, « Les syndicats en France et en Allemagne : difficiles adaptations aux mutations de la société », *Visions franco-allemandes* 12, avril 2007.

La question dans le Panel SOEP est, elle, formulée plus simplement :

Are you a member of any of the following organisations?

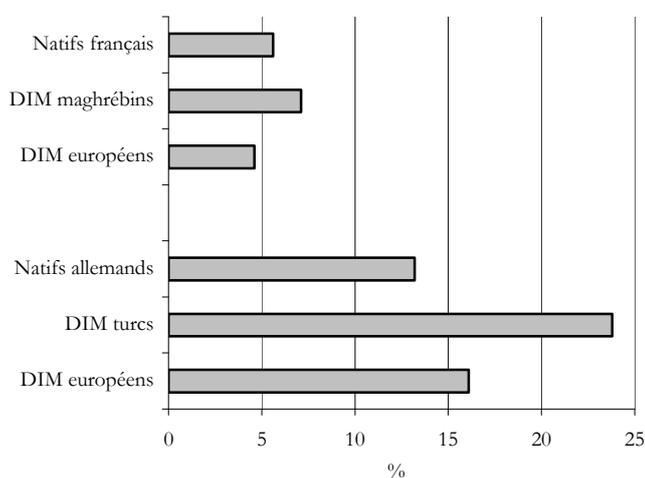
- trade unions

Yes .../No ...

Il est intéressant de constater ici que la question dans les données françaises envisage l'éventualité d'un engagement syndical antérieur. Ces différences de formulation reflètent la situation spécifique à chaque pays quant à la force des syndicats. L'insertion de la modalité « oui, autrefois » dans l'enquête française rappelle le fait que les syndicats attirent aujourd'hui moins d'adhérents qu'autrefois.¹

Les résultats issus de ces enquêtes témoignent des variations intergroupes et internationales quant à l'engagement syndical. Les variations internationales sont flagrantes : la part des syndiqués est deux fois plus élevée en Allemagne qu'en France. En ce qui concerne les variations intergroupes, c'est en Allemagne qu'elles sont le plus prononcées. Parmi les descendants des immigrés turcs, un peu moins d'un salarié sur quatre est actuellement membre d'une organisation syndicale. Pour les jeunes nés de parents européens, le taux est également supérieur à celui des natifs allemands (16 % contre 13 %). Les descendants des immigrés turcs sont donc caractérisés par un engagement syndical particulièrement fort, ce qui peut s'expliquer par leur sur-représentation dans les emplois ouvriers de l'industrie.

Diagramme 25 Engagement actuel (ou antérieur) dans une organisation syndicale



Source : SOEP 2002 et Enquête « Histoire de Vie » 2003, données pondérées. Enquêtés en cours de formation exclus, seulement les salariés.

¹ Pour la comparaison, les modalités « oui, aujourd'hui encore » et « Oui, autrefois » dans l'enquête « Histoire de Vie » ont été regroupées et recodées 1. La réponse « Non, jamais » a été recodée 0.

Ce résultat obtenu à partir des données du panel SOEP confirme d'ailleurs les résultats d'une autre enquête qui montre que le taux de syndicalisation est également particulièrement élevé parmi les jeunes âgés de 18 à 25 ans et issus de familles turques (29 % pour les garçons et 13 % pour les filles).¹ En France, les écarts entre les groupes d'origine sont assez faibles et la part des descendants des immigrés maghrébins salariés qui affirment être actuellement membre d'une organisation syndicale, ou l'avoir été par le passé, est supérieure à la part au sein des deux autres groupes.²

La présence et la force des syndicats en Allemagne n'offrent pas seulement une structure d'opportunités. Le lien des descendants d'immigrés aux organisations syndicales peut être considéré comme une source de protection et de participation politique. Leur engagement syndical accru témoigne parallèlement de leur forte concentration dans le secteur industriel ; en effet, le syndicalisme ouvrier allemand est resté relativement puissant. Ceci ne doit pas faire oublier que les syndicats allemands connaissent également une perte d'adhérents depuis le milieu des années 1990, notamment en raison des restructurations dans l'industrie de l'ex-Allemagne de l'Est.³

Les différences inter-groupes observées dans les deux pays sont en revanche biaisées, étant donné que les populations comparées n'ont pas les mêmes caractéristiques sociales ce qui rend nécessaire le contrôle de ces caractéristiques. Les résultats présentés dans le tableau ci-après sont intéressants sur plusieurs points. Tout d'abord, à l'exception du sexe, les variables introduites dans le modèle concernant la France ne sont pas significatives. Ceci signifie aussi que l'engagement syndical des descendants des immigrés maghrébins et européens ne se distingue pas de celui des natifs français, à catégorie sociale, âge, sexe et niveau d'études égaux.

Par contre, dans le modèle concernant l'Allemagne, toutes les variables sont significatives. Être ouvrier augmente de manière significative la probabilité de faire partie d'une organisation syndicale. Il en est de même pour le niveau de d'études, lorsqu'il est bas ou qu'il correspond à une formation technique ou professionnelle. Il est ensuite intéressant de constater que les descendants des immigrés ont également une probabilité plus élevée d'être syndiqués. Seules les données

¹ Cf. Martina Gille et al., *Bereitschaft zur politischen Teilhabe : Orientierungen und Handlungsbereitschaften ausländischer Jugendlicher und junger Erwachsener in Deutschland*, Materialien zum Sechsten Familienbericht. Familien ausländischer Herkunft, Band I, Opladen 2000, p. 164.

² Parmi ceux qui indiquent être ou avoir été membres d'une organisation syndicale, un peu moins de la moitié des natifs français l'ont été par le passé uniquement. Cette proportion est supérieure au sein des deux autres groupes et atteint environ les deux tiers. Ceci indique un désintérêt de la part des descendants des immigrés pour les luttes sociales mais aussi un affaiblissement de l'attraction exercée par les organisations syndicales sur les jeunes.

³ De 1990 à 2005, la Confédération des syndicats allemands (Deutscher Gewerkschaftsbund – DBG) qui comprend aujourd'hui huit syndicats membres a perdu environ 15 % de ses adhérents, cf. Brigitte Lestrade, « Les syndicats en France et en Allemagne : difficiles adaptations aux mutations de la société », *Visions franco-allemandes* 12, avril 2007.

allemands permettent de contrôler le secteur d'emploi¹ ce qui permet d'éliminer ici les biais dus à la sur-représentation des descendants des immigrés dans l'industrie. Après contrôle de cette variable, l'effet disparaît pour les descendants des immigrés turcs, mais reste significatif pour les jeunes dont les parents sont originaires d'un pays d'Europe. De plus, les employés dans le secteur industriel ont une probabilité supérieure et statistiquement significative d'être syndiqués.

Tableau 40 Probabilité d'être membre d'une organisation syndicale en France et en Allemagne (régression logistique – Odds ratios)

| | France | Allemagne | |
|---|----------|-----------|----------|
| | I | I | II |
| Sexe (Réf. : hommes) | 0.730 | 0.437** | 0.449** |
| Age | 1.108** | 1.064** | 1.062** |
| Origine (Réf. : Français/Allemands de naissance) | | | |
| DIM maghrébins/turcs | 0.989 | 1.397+ | 1.154 |
| DIM européens | 0.634 | 1.715* | 1.573* |
| Niveau d'études (Réf. : sans diplôme) | | | |
| Enseignement secondaire général | 0.573 | 2.342** | 2.461** |
| Enseignement professionnel et technique | 0.533 | 1.943** | 2.043** |
| Enseignement supérieur | 0.826 | 1.528+ | 1.517+ |
| Catégorie socioprofessionnelle (Réf. : employé) | | | |
| Ouvrier | 0.996 | 1.595** | 1.517* |
| Profession intermédiaire | 1.018 | 1.253 | 1.100 |
| Cadre | 0.904 | 0.655* | 0.579** |
| Secteur d'activité (Réf. : industrie) | | | |
| Agriculture | | | 0.138** |
| Gastronomie | | | 0.196** |
| Construction | | | 0.244** |
| Services | | | 0.651** |
| Observations | 1624 | 3917 | 3917 |
| Constante | -4.815** | -3.258** | -2.808** |
| R² | 0.04 | 0.06 | 0.09 |

Source : enquête SOEP 2002 et Enquête « Histoire de Vie » 2003. + : $P < 0.1$, * : $P < 0.05$, ** : $P < 0.01$. Exclues en cours de formation exclus, seulement les salariés.

Même si le haut degré d'adhésion des descendants des immigrés aux syndicats en Allemagne n'est que le reflet de la force des syndicats dans ce pays, il n'en reste pas moins que cette forme de participation peut leur procurer un sentiment d'appartenance qui vient compenser le manque de reconnaissance liée à leur statut d'étranger. On peut dire ici que la forte syndicalisation en Allemagne et le fort degré de segmentation du marché du travail en fonction de critères d'appartenance « ethnico-culturels » sont des facteurs qui se combinent et favorisent la participation des descendants des immigrés dans des organisations qui ont un poids politique en Allemagne et sont encore capables de les protéger. En effet, il ne faut pas oublier qu'être membre

¹ L'enquête « Histoire de Vie » ne contient pas d'information portant sur le secteur d'emploi de l'enquêté.

d'un syndicat garanti dans ce pays le paiement du salaire en cas de grève. Parallèlement on peut se demander si cet engagement des descendants des immigrés dans de telles organisations n'est pas le résultat de leur exclusion politique. Un modèle a été estimé en introduisant une variable de nationalité (Allemand/Etranger) combinée à l'origine et il s'avère que le fait d'être de nationalité étrangère joue en faveur d'un engagement syndical mais l'effet disparaît une fois le secteur d'activité introduit dans le modèle.

Ainsi, les syndicats sont devenus les « patries politiques » des immigrés et de leurs descendants, même si bien souvent l'adhésion n'est que formelle.¹ C'est pourquoi Diehl considère par exemple ce mode de participation comme suivant une logique particulière. Il s'agit pour Diehl du lien au monde du travail et pas nécessairement du lien à la société d'immigration, puisque qu'un fort engagement syndical ne conduit pas automatiquement à des relations plus étroites avec le groupe majoritaire.² Malgré le caractère passif que peut avoir l'appartenance des descendants des immigrés aux organisations syndicales en Allemagne, leur fort ancrage dans le monde du travail et dans ces organisations signale qu'ils bénéficient d'une meilleure protection et d'un meilleur encadrement au sein d'institutions propres à la « société d'accueil ». La baisse de la capacité intégrative des syndicats en France se reflète dans le faible taux d'adhésion des jeunes, et ce, quelle que soit leur origine, et indique qu'ils sont plus livrés à eux-mêmes dans un environnement de plus en plus marqué par l'individualisme.

10.3.2 Le lien à la religion

Même si les descendants des immigrés baignent dans les normes et valeurs de la société dans laquelle se sont installés leurs parents, la religion constitue l'un des éléments les plus « résistants » dans le processus de transmission intergénérationnelle de la culture du pays d'origine.³ Les sociétés industrielles sont de plus en plus marquées par une baisse de la signification des grandes confessions religieuses, mais bien souvent les immigrés sont issus de pays au sein desquels la religion continue à déterminer la vie des individus et à avoir une fonction de maintien du lien communautaire. Les descendants des immigrés font donc face à la fois aux croyances de leurs parents et à un style de vie plus « moderne », marqué par un processus d'individualisation.

¹ Cf. Norbert Cyrus, *Active civic participation of immigrants in Germany*, Country Report prepared for the European research project POLITIS, Oldenburg 2005, p. 35.

² Cf. Claudia Diehl, « Die Partizipation türkischer Migranten in Deutschland... », *op. cit.*

³ Cf. Alejandro Portes et Ruben G. Rumbaut, *Immigrant America*, *op. cit.*, p. 341.

En France comme en Allemagne, le regard est porté en particulier sur l'Islam¹ et ces dernières années, les gouvernements respectifs ont doublé leurs efforts pour mettre en place un dialogue entre la communauté musulmane et l'Etat. Même si un processus d'institutionnalisation des organisations représentatives des musulmans et de renforcement de leur participation peut être observé en France et en Allemagne, la conception allemande de l'intégration, en reconnaissant aux groupes des droits et en favorisant la médiation communautaire, a permis pendant des décennies l'émergence de grandes organisations et associations regroupant les musulmans. En France, le nombre de musulmans est estimé par le Ministère de l'Intérieur à environ 4,1 millions.² Ces derniers se répartissent sur un grand nombre d'origines nationales ce qui rend d'autant plus difficile la concertation. Le nombre de musulmans vivant en Allemagne est estimé à 3,2 à 3,4 millions ; les trois quarts d'entre eux sont des immigrés ou des descendants des immigrés turcs.³ C'est donc en Allemagne que vit une des plus grandes minorités musulmanes en Europe occidentale. Les descendants des immigrés turcs et maghrébins ne sont pas tous musulmans mais l'Islam est tout de même la religion dominante parmi ces derniers. Contrairement à la communauté turque en Allemagne qui est sur-représentée au sein de la population musulmane, cette dernière concerne en France différentes origines nationales, ce qui explique entre autres qu'elle n'exerce pas la même force « centrifuge ». ⁴ Par ailleurs, la connotation sociale de l'« identité maghrébine » en France se distingue de la connotation plus culturelle et nationale de l'« identité turque » en Allemagne. Ceci se répercute d'ailleurs dans les références identitaires des descendants des immigrés. Partant de l'hypothèse que les politiques d'intégration ont un effet sur l'expression identitaire des immigrés et de leurs enfants et sur la formation des communautés, Kastoryano montre par exemple que la minorité turque en Allemagne construit son identité en référence à l'état turc alors que les Maghrébins en France construisent leur identité en opposition et en relation à l'état français. ⁵

La question de l'Islam est apparue à des moments différents au sein des sociétés allemande et française : dès le milieu des années 1980 en France et une décennie plus tard en Allemagne. Quoi

¹ Non seulement l'Islam est la « deuxième religion de France » et la « troisième religion d'Allemagne », mais aussi, depuis les attentats du 11 Septembre 2001, l'Islam est la religion sur laquelle tous les regards sont portés. Elle est devenue par ailleurs une source de méfiance (islamophobie) : en Allemagne par exemple selon un sondage du magazine *Stern* réalisé en 2006, 38 % des enquêtés affirment avoir peur de l'Islam (*Stern* du 8 février 2006). En France, selon une enquête réalisée en 2002 par la SOFRES pour *Le pèlerin magazine*, 23 % des enquêtés affirment avoir une vision plus négative qu'avant de l'Islam depuis les attentats du 11 septembre. (*Le pèlerin magazine* du 14 Mars 2002).

² Cf. International Crisis Group, *La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation*, Rapport Europe n°172, Mars 2006.

³ Cf. International Crisis Group, *Islam and identity in Germany*, Europe Report n°181, Mars 2007

⁴ Cf. Claire de Galember, « La gestion publique de l'Islam en France et en Allemagne. Les modèles nationaux à l'épreuve », in Riva Kastoryano (dir.), *Les codes de la différences*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 175-202.

⁵ Cf. Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés*, op. cit.

qu'il en soit, les gouvernements respectifs ont souligné l'importance d'ouvrir le dialogue avec la communauté musulmane et de rendre plus transparentes les actions et les revendications de cette dernière. Ils ont donc mis en place des organes de représentation plus ou moins institutionnalisés. En France, le Conseil de Réflexion sur l'Islam a été instauré en 1991 et, douze ans plus tard en 2003, le Conseil Français du Culte Musulman a été initié dans le but de « franciser » l'Islam et de le démarquer ainsi d'un Islam « étranger » qui serait détaché des valeurs républicaines. L'Allemagne tente aussi depuis quelques années de « naturaliser » l'Islam, *Islam einbürgern*. Ce besoin à la fois de parler aux musulmans et de leur donner la parole a amené le Ministre actuel de l'Intérieur, Wolfgang Schäuble, à organiser une conférence sur l'Islam en septembre 2006 à laquelle différentes organisations et associations ont pris part, dont notamment le Conseil de coordination des musulmans, *Koordinierungsrat der Muslime*, qui regroupe les plus grandes organisations musulmanes en Allemagne.¹ Le rapport entre la communauté musulmane et les pouvoirs publics n'est pas négocié de la même manière dans les deux pays. Ceci a trait, en partie, au rapport entre l'Etat et les communautés religieuses qui prévaut en Allemagne et qui, par conséquent, légitime la formation d'associations dans le courant islamique et leur institutionnalisation en tant qu'interlocuteurs et acteurs. C'est pourquoi les organisations qui représentent l'Islam en Allemagne sont nombreuses, par rapport à la France, même si la communauté turque est la plus importante dans le courant islamique. Ainsi, la structure diversifiée de la communauté musulmane n'offre pas le même espace d'action aux descendants des immigrés de confession musulmane dans les deux pays. Mais ces caractéristiques et les agencements institutionnels se traduisent-ils par une plus forte participation des descendants des immigrés en Allemagne dans les organisations religieuses et ces derniers se distinguent-ils des natifs quant à leur degré de pratique religieuse ? Même si l'indicateur de pratique religieuse² est ambigu puisque les jeunes peuvent se déclarer comme appartenant à une communauté religieuse sans pour autant pratiquer leur religion, il reste intéressant dans le cadre de ce travail. En effet, le fait d'aller régulièrement dans un lieu de prière enrichit le réseau social des individus et les protège de l'isolement social. Ainsi, la fréquence de la pratique religieuse peut être considérée à la fois comme un indicateur de l'intensité du lien à la communauté d'origine et comme un indicateur de participation sociale, au sens du lien de participation élective.

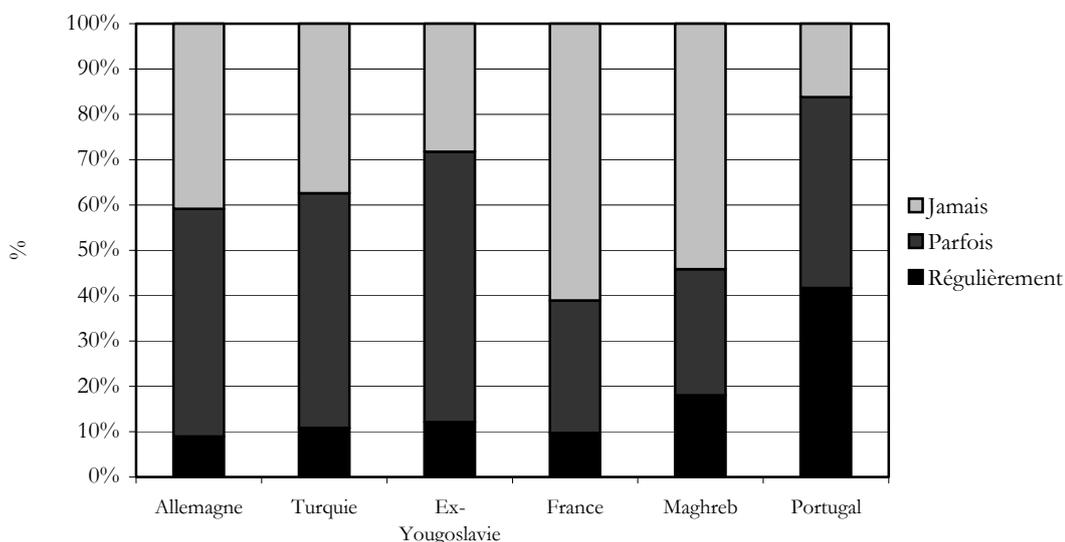
Les jeunes nés de parents portugais se caractérisent par un lien fort puisque 40 % d'entre eux ont une pratique religieuse fréquente, une part deux fois plus élevée que parmi les jeunes nés de parents maghrébins. Plus de la moitié de ces derniers ne pratique pas du tout. D'ailleurs, sur ce point, ils ne se distinguent pas des jeunes natifs français. Pour l'Allemagne, une part importante de

¹ Les plus importantes sont le Conseil Central des Musulmans (*Zentralrat der Muslime*), le Conseil de l'Islam (*Islamrat*) et l'Union Turque Islamique (*Türkisch-Islamische Union der Anstalt für Religion*).

² Il s'agit ici de la question portant sur la fréquence à laquelle les jeunes vont dans un lieu de prière.

jeunes ont une pratique religieuse régulière, quelle que soit leur origine. Les jeunes nés de parents turcs n'ont pas une pratique religieuse plus fréquente que leurs congénères nés de parents allemands et il n'y a donc pas un repli important de ces jeunes sur la religion.

Diagramme 26 Pratique religieuse des jeunes selon leur origine



Source : EFFNATIS.

La comparaison entre les deux groupes placés au centre de ce travail laisse finalement apparaître une distanciation relativement forte de la religion chez les descendants des immigrés maghrébins par rapport aux jeunes nés de parents turcs en Allemagne qui sont plus nombreux à avoir une pratique régulière. Par conséquent, ces derniers sont marqués à la fois par leur fort engagement dans les organisations syndicales mais aussi par les ressources qui peuvent découler de la force de leur lien à la communauté musulmane. Cet ensemble de liens est une source de stabilité et de protection et peut constituer un réseau social décisif pour les parcours des jeunes. De même, la pratique religieuse plus fréquente, si elle est considérée souvent comme un indicateur d'isolement vis-à-vis de la « société d'accueil », n'est pas forcément le signe d'un isolement social des jeunes qui, par leur engagement religieux se retrouvent ainsi dans un réseau de relations qui leur permet d'échanger leurs expériences et de se retrouver dans une communauté stable.

Dans un chapitre précédent, l'hypothèse d'une plus grande cohésion au sein de la communauté turque en Allemagne par rapport à la communauté maghrébine en France a été formulée. En distinguant les jeunes en France et en Allemagne selon leur origine, on constate tout d'abord une similitude chez les jeunes d'origine allemande et les jeunes d'origine turque (voir tableau ci-dessous). Il n'y a donc pas, d'après ces données, de repli particulier des jeunes descendants des immigrés turcs sur la religion puisqu'ils ne se distinguent pas des jeunes natifs allemands, ils sont même moins attachés à leur religion que les jeunes d'origine ex-yougoslave.

Tableau 41 Différences inter-groupes pour l'indicateur de pratique religieuse

| | DIM turcs |
|---------------------------------|-----------|
| Origine (Réf. : Turquie) | |
| Allemagne | 0.878 |
| Ex-Yougoslavie | 1.380* |
| France | 0.428** |
| Portugal | 4.119*** |
| Maghreb | 0.597* |
| N | 1403 |
| R ² | 0.07 |

Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné étant donné que la variable à expliquer est une variable à trois modalités allant de 1 : « jamais » à 3 : « régulièrement ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation de la fréquence de la pratique religieuse. Variables de contrôle : sexe, âge, lieu de naissance (à l'étranger ou non), statut d'occupation (en emploi, étudiant, inactif) et niveau d'études.

La comparaison franco-allemande permet de dire ici que les jeunes nés de parents turcs en Allemagne ont une pratique significativement plus fréquente que les jeunes nés de parents maghrébins en France, mais nettement moins fréquente que les jeunes d'origine portugaise en France. Ces derniers ont d'ailleurs le coefficient le plus élevé. Ainsi, les descendants des immigrés portugais affichent un sentiment d'appartenance nationale moins fort que les natifs français et ont une pratique religieuse plus fréquente. Ceci ne les empêche pas, comme cela a été montré dans le chapitre précédent, d'être mieux reconnus sur le marché du travail. On rejoint donc ici la conclusion de Safi selon laquelle les immigrés portugais et leurs descendants représentent un contre-exemple à la fois à la théorie classique de l'assimilation¹ mais aussi aux approches qui considèrent comme incompatibles la préservation des particularismes et l'intégration dans la société nationale.

La présence d'une communauté co-ethnique caractérisée par une forte cohésion interne et des liens étroits entre ses membres se répercute sur la qualité des relations intra-familiales. Selon Portes et Rumbaut, ces deux facteurs sont liés puisqu'une communauté co-ethnique forte impose des normes à respecter vis-à-vis, par exemple, du mariage, du divorce, etc.² Cette dimension du lien de participation élective n'a pas été analysé dans ce travail, mais les résultats descriptifs³ montrent que les descendants des immigrés maghrébins vivent nettement moins souvent en couple que les descendants des immigrés turcs.⁴ Même si le fait d'être en couple n'est pas nécessairement synonyme de stabilité, une telle situation familiale peut permettre aux individus de faire face aux

¹ Cf. Mirna Safi, « Le processus d'intégration des immigrés en France... », *op. cit.*

² Cf. Alejandro Portes et Ruben G. Rumbaut, *Immigrant America, op. cit.*, p. 266-267. Néanmoins, le contrôle social exercé par la communauté co-ethnique peut être source de conflits, notamment lorsque la communauté co-ethnique et la famille prêchent un style de vie trop à cheval sur les traditions, s'opposant au désir de modernité exprimé par les plus jeunes.

³ Cf. supra, chapitre 6.

⁴ Cf. supra, chapitre 5.

situations difficiles. Par ailleurs, le lien de filiation au sein des familles turques est moins marqué par la rupture. Nauck constate par exemple dans son enquête une cohésion familiale supérieure à la moyenne au sein des familles turques.¹ En revanche, des enquêtes sociologiques françaises soulignent la dévaluation de l'autorité parentale, en particulier du père, chez les jeunes nés de parents maghrébins.² Comme l'écrit Bourdieu :

« C'est ensuite la crise des structures familiales qui frappe surtout les familles maghrébines et qui est le principe majeur de la différence entre ces familles - et leurs enfants - et les autres familles d'immigrés. »³

Face à l'expérience de la stigmatisation, la confiance en soi et l'estime de soi que peut procurer la famille sont des ressources à la fois sociales et psychologiques importantes. Même si cet aspect ne peut pas être généralisé à tous les descendants des immigrés maghrébins, la forte cohésion au sein des familles turques semble s'opposer à l'affaiblissement de la cohésion au sein des familles maghrébines.

10.4 Discrimination et entre-soi

On voit donc bien que les descendants des immigrés maghrébins et turcs n'ont pas le même rapport au collectif national du pays dans lequel leurs parents ont immigré et que les seconds s'orientent plus vers des instances universelles que les seconds, qui eux participent plus fortement à des instances infra-nationales. Les chapitres précédents ont souligné l'existence d'inégalités entre les descendants des immigrés turcs et maghrébins et les natifs allemands et français à la fois en ce qui concerne les chances éducatives et les modes de participation au marché du travail. L'analyse de ces inégalités et de leur origine a permis d'identifier deux types distincts de mise à distance sociale. Les pratiques de démarcation sont perçues par les descendants des immigrés comme des actes discriminatoires et il est donc intéressant d'analyser ici également, d'une part, les perceptions des individus et, d'autre part, l'effet de ces perceptions sur le lien de citoyenneté et le lien à la communauté d'origine.

Dans beaucoup de pays d'Europe, ce sont les minorités que l'on peut qualifier de « visibles » qui subissent le plus les pratiques discriminatoires et sont l'objet de discours stigmatisant. Une étude pilote portant sur les expériences des immigrés face au racisme en Europe montre par exemple que c'est dans le domaine de l'emploi et des institutions que les immigrés se sentent le plus discriminés. 34 % des enquêtés en France et 23 % des enquêtés en Allemagne indiquent avoir subi une discrimination dans le domaine de l'emploi (voir tableau ci-après). Mais, les chiffres révèlent surtout que la part de ceux qui perçoivent de la discrimination est plus forte en France qu'en Allemagne dans les cinq domaines étudiés dans le cadre de l'enquête. Dans le domaine de l'emploi

¹ Cf. Bernhard Nauck « Intergenerative Konflikte und gesundheitliches Wohlbefinden in türkischen Familien », in Bernhard Nauck et Ute Schönplflug (eds.), *Familien in verschiedenen Kulturen*, Stuttgart (Enke Verlag) 1997, p. 324 - 354.

² Cf. Michèle Tribalat, *Dreux, voyage au cœur du malaise français*, La Découverte et Syros, Paris, 1999.

³ Cf. Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde*, op. cit., p. 346.

uniquement, 41 % des enquêtés en France ont indiqué que l'emploi leur a été refusé, contre 27 % des immigrés en Allemagne.

Tableau 42 Part des personnes ayant signalé une discrimination selon le domaine (%)

| | FRANCE | ALLEMAGNE |
|--|--------|-----------|
| Ordre | | |
| Emploi | 34 | 23 |
| Institutions | 22 * | 19 |
| Transactions commerciales | 20 | 15 |
| Vie privée et sphère publique | 20 | 13 |
| Magasins et restaurants | 18 | 11 |
| Type de discrimination perçue dans le domaine de l'emploi | | |
| Emploi refusé | 41 | 27 |
| Pas de promotion | 25 | 16 |
| Problèmes sur le lieu de travail | 37 | 26 |

Source : European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, 2006. * Grille de lecture : 22 % des enquêtés qui ont été en contact avec les institutions mentionnent avoir perçu une discrimination.

Tableau 43 Part de ceux qui ont fait l'expérience de discrimination ou d'attaques racistes selon l'origine

| Origine | Allemagne | | | France | | |
|---|----------------|---------|--------------------|--------|---------|----------|
| | Allema- gne | Turquie | Ex- Yougoslavie | France | Maghreb | Portugal |
| Expérience de discrimination | | | | | | |
| A l'école | | 30,1 | 18,1 | | 31,3 | 15,4 |
| Dans l'accès à l'emploi | | 27,2 | 14,4 | | 27,2 | 3,1 |
| Dans le travail | | 14,9 | 14,9 | | 7,6 | 1,2 |
| Autre situation | | 36,6 | 30,0 | | 31,8 | 6,3 |
| Expérience d'attaque raciste | | 40,2 | 37,1 | | 36,4 | 17,0 |
| Part des insatisfaits avec leur vie en général | 13,1 | 11,6 | 5,3 | 5,3 | 9,7 | 3,8 |

Source : EFFNATIS.

Les données de l'enquête « Efnatis » contiennent des indicateurs qui permettent de mesurer la discrimination perçue par les individus.¹ Ce qui ressort en premier lieu des résultats reportés dans le tableau ci-dessus, ce sont les grandes variations entre les descendants des immigrés maghrébins et turcs et les descendants des immigrés ex-yougoslaves et portugais quant à la part de ceux qui indiquent avoir été discriminés. Les premiers ont plus souvent subi la discrimination que les seconds, ce qui souligne la vulnérabilité de ces derniers. Ces résultats sont assez différents des

¹ Les questions sur la discrimination dans l'enquête Efnatis portent sur la *discrimination personnelle* et non sur la *discrimination envers le groupe* auquel les enquêtés appartiennent. Certains travaux issus de la psychologie sociale ont montré pourtant que les enquêtés perçoivent une plus forte discrimination à l'égard du groupe auquel ils appartiennent qu'à leur propre égard (*personal-group discrepancy*). Cf., entre autres, Donald M. Taylor et al. « The Personal/Group Discrimination Discrepancy », *Personality and Social Psychology Bulletin* 16(2), 1990, p. 254-262.

résultats obtenus à partir de l'enquête pilote citée précédemment, ce qui s'explique, d'une part, par le fait que les groupes de population n'ont pas la même composition au regard de l'âge et des origines et, d'autre part, par le fait que les questions sont formulées différemment.¹

Dans pratiquement tous les domaines, les descendants des immigrés maghrébins et turcs indiquent aussi souvent avoir subi des discriminations. Mais les jeunes d'origine maghrébine sont plus nombreux à avoir été victimes de discrimination dans l'accès à l'emploi que sur leur lieu de travail. Pour les descendants des immigrés turcs en Allemagne, la discrimination s'étend jusque dans les relations de travail. Il est intéressant de constater que ces derniers sont aussi nombreux à avoir fait l'expérience de discrimination à l'école que les jeunes du groupe « Maghreb » alors que, objectivement, les premiers sont victimes « en masse » d'une relégation dans les cursus les moins valorisés. En réalité, la discrimination perçue par les descendants des immigrés au sein de l'institution scolaire ne semble pas se rapporter aux pratiques institutionnelles qui sont une cause de leur relégation, mais bien plus à leurs expériences dans la vie de tous les jours. Par ailleurs, ces derniers sont également un peu plus nombreux à indiquer avoir subi des attaques à caractère raciste.

L'expérience de la discrimination peut être un facteur explicatif de la faiblesse du sentiment d'appartenance nationale des descendants des immigrés. En effet, la discrimination est une pratique de mise à distance sociale qui peut entraîner un renversement de situation chez ceux qui en sont victimes, renversement dans le sens où le rejet perçu les amène précisément à repousser, à leur tour, le collectif national, à s'en détacher. Dans les chapitres précédents, une hypothèse a été formulée portant sur le fait que l'inadéquation entre le niveau de diplôme d'une grande partie des descendants des immigrés maghrébins et leur situation de vulnérabilité face au chômage et d'instabilité sur le marché du travail peut être génératrice d'une grande frustration et d'insatisfaction. Les descendants des immigrés turcs, quant à eux, subissent dès l'école une relégation dans les filières scolaires et les positions les moins prestigieuses sur le marché du travail, ce qui devrait également se traduire par une grande insatisfaction. La question est ensuite de savoir si les effets de ces situations sont similaires pour les deux groupes.

L'analyse de la part des « insatisfaits » parmi les jeunes selon le groupe d'origine indique que la part des « insatisfaits » est plus importante en Allemagne qu'en France (voir tableau précédent). Alors que la part de ceux qui expriment de l'insatisfaction par rapport à leurs conditions de vie est à peu près similaire en Allemagne pour les jeunes d'origine turque et allemande, en France, il y a

¹ Dans l'enquête pilote, les enquêtés ne sont pas nécessairement des descendants des immigrés. Dans les deux échantillons, seule une faible proportion est née en France ou en Allemagne. En ce qui concerne l'origine des enquêtés, pour la France, il s'agit de personnes originaires du Maghreb, d'Afrique centrale et de Turquie (n=312) et pour l'Allemagne de personnes originaires de Turquie, des états de l'ex-Yougoslavie, d'Italie et d'Afrique (n=819). Pour plus de détails, cf. European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, *Migrants' experiences of racism and xenophobia in 12 EU member states*, Pilot Studie, 2006. Les chiffres reportés dans ce travail ne sont donc pas représentatifs des descendants des immigrés mais ils donnent tout de même une idée des problèmes que les personnes d'origine immigrée rencontrent dans différents domaines.

deux fois plus d' « insatisfaits » parmi les jeunes d'origine maghrébine que parmi les jeunes natifs français ou d'origine portugaise. Ce constat permet de formuler une hypothèse qui s'appuie sur l'approche de la privation relative. La privation relative intergroupe renvoie au mécontentement provoqué par la perception d'une différence entre la situation du groupe d'appartenance et celle d'un autre groupe jugé plus privilégié. La privation relative a des conséquences multiples. Non seulement elle peut, comme l'ont avancé les sociologues qui étudient les mouvements sociaux¹, amener les individus qui en souffrent à se mobiliser politiquement ou à se rebeller, mais elle peut aussi influencer les attitudes politiques et le sentiment d'appartenance au collectif national. Elle peut également amener les individus à se replier sur eux-mêmes et sur la communauté d'origine.

La promesse d'égalité et d'ascension sociale par l'école faite aux jeunes descendants des immigrés en France à travers les institutions et l'idéologie républicaine, élève les attentes et les aspirations de ces derniers et rend le sentiment d'injustice subie d'autant plus fort lorsque ces attentes sont déçues. La quasi absence d'une telle promesse de la part des institutions allemandes d'une part et, d'autre part, la relégation précoce des jeunes descendants des immigrés, en particulier des immigrés turcs, dans les filières scolaires les moins prisées, et leur exclusion massive de l'enseignement supérieur ne constituent pas un terrain propice au développement de fortes aspirations à l'ascension sociale et, bien plus important, le sentiment d'injustice causé ne sera pas aussi fort lorsqu'ils verront leurs aspirations déçues.

Pour tester l'effet de ces variables subjectives de perception de la discrimination et d'insatisfaction sur la force du lien de citoyenneté et sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine des descendants des immigrés turcs et maghrébins, un modèle logistique ordonné a été estimé pour chaque groupe, ce qui explique le faible nombre d'observations. Plusieurs variables ont été introduites dans le modèle afin de tenir compte de certaines particularités socio-démographiques du groupe de population, notamment l'âge et le sexe de l'enquêté mais aussi sa nationalité. Les variables de statut d'occupation et de niveau d'études sont également importantes, puisqu'elles permettent de comparer des groupes à peu près similaires dans leur situation de vie.

Le degré d'insatisfaction n'a aucune influence sur le degré d'appartenance nationale des descendants des immigrés turcs (tableau ci-dessous). Pour ces derniers, seuls le niveau de diplôme, la nationalité et la fréquence des visites dans le pays d'origine ont un effet négatif sur l'identification à la Nation allemande. En France, pour les jeunes d'origine maghrébine, plus le sentiment d'insatisfaction est fort, moins l'identification à la France est forte, et il en est de même des expériences de discrimination qui amènent les jeunes à s'identifier moins fortement à la France. Pour ces derniers également, ceux qui n'ont pas la nationalité française ont un sentiment d'appartenance nationale moins fort. Les visites au pays d'origine des parents n'ont, pour ce

¹ Cf. Ted Robert Gurr, *When men rebel*, Princeton University Press, 1970 et James Davies, « Towards a theory of revolution », *American Sociological Review* 27, 1962, p. 5-19.

groupe, pas d'effet significatif. Pour les deux groupes, le fait que la possession de la nationalité du pays d'accueil augmente de manière significative le degré d'identification au « pays d'accueil » souligne à nouveau l'importance de l'accès à la citoyenneté dans les orientations des individus.

Tableau 44 Insatisfaction, discrimination et sentiment d'appartenance nationale (modèle logistique ordonné – Odds ratios)

| | DIM turcs | DIM maghrébins |
|--|------------------|-----------------------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.104 | 1.766+ |
| Age | 0.966 | 1.204* |
| Statut d'occupation (Réf. : en emploi) | | |
| En formation | 0.926 | 1.594 |
| Au chômage | 0.657 | 1.043 |
| Niveau d'études (Réf. : élevé) | | |
| moyen | 0.543* | 1.028 |
| bas | 0.542 | 0.914 |
| Expérience de discrimination (Réf. : non) | 1.524 | 0.534* |
| Satisfaction avec la vie en général (Réf. : très satisfait) | | |
| Satisfait | 0.984 | 0.497+ |
| Ni satisfait, ni insatisfait | 0.586 | 0.562 |
| Insatisfait | 0.665 | 0.260* |
| Nationalité étrangère | 0.307* | 0.292* |
| Visite dans le pays d'origine plusieurs fois par an (Réf. : moins d'une fois par an) | 0.474* | 0.985 |
| Observations | 204 | 180 |
| R ² | 0.04 | 0.06 |

*Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné étant donné que la variable à expliquer est une variable à six modalités allant de 1 : « sentiment inexistant » à 6 : « sentiment très fort d'appartenance nationale ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation du sentiment d'appartenance. Le modèle concernant les descendants des immigrés turcs n'est pas significatif.*

L'expérience de la frustration et de l'injustice amène donc les jeunes d'origine maghrébine à « résilier » leur appartenance à la Nation française et c'est précisément l'incorporation des principes républicains et la promesse d'égalité qui y est rattachée qui pourraient constituer la base de leur action de protestation. En effet, par leurs émeutes dans les banlieues françaises, les jeunes affirment leur demande d'égalité et de respect. C'est d'ailleurs un paradoxe puisqu'ils sont d'autant plus citoyens qu'ils demandent l'égalité « dans la rue ». Les résultats présentés ici, c'est-à-dire la baisse du sentiment d'appartenance nationale sous l'effet de la discrimination et de l'insatisfaction, ne peuvent pas être interprétés bien sûr comme une plus forte propension à l'émeute de la part de ces jeunes, mais ils peuvent être interprétés comme étant le signe d'une rupture du lien de citoyenneté, rupture résultant non pas de la situation objective dans laquelle se

trouvent les individus¹, mais de l'expérience subjective de la discrimination et de l'insatisfaction. L'absence d'effet des variables subjectives sur le sentiment national des jeunes d'origine turque enquêtés dans le cadre du projet « Effnatis » confirme l'approche de la privation relative. En effet, ayant eu pendant longtemps un accès restreint à la citoyenneté, les jeunes, comme leurs parents, n'ont pas pu développer un sentiment national envers l'Allemagne. Les injustices dont ils sont victimes sont des injustices, mais elles ne provoquent pas la même « consternation » et la même déception. Ils n'ont donc pas le même cadre de référence que leurs congénères d'origine maghrébine en France qui, eux, s'orientent sur les principes républicains en lesquels beaucoup ont confiance. Il est également possible d'imaginer que les jeunes issus de familles turques ont un réseau communautaire plus fort auquel ils s'identifient et qui vient justement compenser la situation d'exclusion dans laquelle ils se trouvent en Allemagne. Ceci expliquerait pourquoi les injustices et la discrimination ne viennent pas « tourmenter » leur appartenance « ethno-culturelle ».

Dans un article publié dans la revue *Political behavior*, Schildkraut² pose une question importante concernant les *Latinos* aux USA qui pourrait être posée également dans le cadre de la France et, dans une certaine mesure, dans le cadre de l'Allemagne. La discrimination peut en effet avoir des conséquences sur le degré d'engagement politique des immigrés et de leurs descendants. Dans cette analyse qui n'inclut que les *Latinos* ayant la nationalité américaine, Schildkraut analyse l'effet de la discrimination, envers la personne et envers le groupe, et de l'identité (américaine, pan-ethnique, attachée au pays d'origine) sur le comportement politique des individus (vote et confiance dans les institutions et dans la politique). Schildkraut montre notamment que la présence d'un lien fort au pays d'origine peut s'avérer particulièrement importante dans les situations de discrimination, puisque c'est justement ce lien fort, soit au pays d'origine soit à la communauté panethnique,³ qui permet aux individus en situation de discrimination d'affronter cette discrimination et de participer au processus politique. Cette question se pose actuellement moins pour les descendants des immigrés turcs en Allemagne, étant donné que beaucoup d'entre eux n'ont pas la nationalité allemande, mais elle se pose pour les descendants des immigrés maghrébins qui sont en majorité Français.

Dans leur enquête portant, entre autres, sur les rapports qu'entretiennent les « nouveaux français » à la communauté nationale et à leur communauté d'origine, Brouard et Tiberj formulent, sans cependant la tester empiriquement, l'hypothèse que le sentiment d'être victime du racisme est un

¹ Les variables de statut d'occupation n'ont pas d'effet significatif sur la variable à expliquer.

² Cf. Deborah J. Schildkraut, « The rise and fall of political engagement among Latinos : The role of identity and perceptions of discrimination » *Political Behavior* 27(3), 2005, p. 285-312.

³ Deborah J. Schildkraut fait une distinction entre la communauté d'origine (le pays d'origine) et la communauté pan-ethnique (les Latinos) puisque selon elle les immigrés de différents pays d'Amérique du Sud, après un certain temps passé aux USA, vont s'allier afin de gagner de l'influence dans leur combat contre la discrimination.

déclencheur du sentiment d'appartenance à la communauté d'origine.¹ Les données de l'enquête « Effnatis » permettent de tester cette hypothèse en analysant l'effet de la discrimination à la fois sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine et sur la fréquence de la pratique religieuse.

Tableau 45 Insatisfaction, discrimination et sentiment d'appartenance au pays d'origine des parents (modèle logistique ordonné – Odds ratios)

| | DIM turcs | DIM maghrébins |
|--|------------------|-----------------------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 1.384 | 0.767 |
| Age | 0.926 | 0.833* |
| Statut d'occupation (Réf. : en emploi) | | |
| En formation | 1.673 | 0.598 |
| Au chômage | 1.668 | 1.385 |
| Niveau d'études (Réf. : élevé) | | |
| moyen | 1.184 | 0.672 |
| bas | 1.025 | 0.425 |
| Expérience de discrimination (Réf. : non) | 0.963 | 1.228 |
| Satisfaction avec la vie en général (Réf. : très satisfait) | | |
| Satisfait | 0.955 | 0.486+ |
| Ni satisfait, ni insatisfait | 1.115 | 0.325* |
| Insatisfait | 0.469 | 0.344+ |
| Nationalité étrangère | 1.154 | 2.187 |
| Visite dans le pays d'origine plusieurs fois par an (Réf. : moins d'une fois par an) | 2.916** | 2.793** |
| Observations | 235 | 185 |
| R² | 0.05 | 0.11 |

Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné étant donné que la variable à expliquer est une variable à trois modalités allant de 1 : « jamais » à 3 : « régulièrement ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation de la pratique religieuse.

Les résultats obtenus ne confirment pas l'existence d'un lien entre l'expérience de discrimination et le degré d'identification au pays d'origine des parents pour les deux groupes étudiés (voir tableau ci-dessous). En revanche, pour les jeunes descendants des immigrés maghrébins, les plus satisfaits sont ceux qui s'identifient le plus au pays d'origine. Le degré d'insatisfaction ne joue aucun rôle significatif parmi les descendants des immigrés turcs ; les plus attachés au pays d'origine sont uniquement ceux qui vont régulièrement dans le pays de naissance de leurs parents.

Il est possible d'établir un lien théorique entre les expériences subjectives de la mise à distance sociale et le degré de religiosité. Pour Thomas et Znaniecki, les associations « ethniques » sont une forme que peut prendre la phase de nouvelle organisation sociale, *reorganization*, phase succédant à la désorganisation sociale engendrée par la migration. Alors que les sociétés occidentales sont marquées par la montée de l'individualisme et l'affaiblissement du lien à la religion, cette dernière continue à déterminer la vie de certaines communautés d'immigrés. Les visites régulières de lieux

¹ Cf. Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Français comme les autres ?*, op. cit., p. 131.

de prière ne doivent pas être associées systématiquement à une religiosité poussée. Elles peuvent être le signe d'un besoin de se retrouver entre-soi protecteur. Pour les descendants des immigrés, la situation est différente puisque ces derniers ont grandi dans la « société d'accueil » et qu'ils peuvent, notamment parce qu'ils parlent la langue de ce pays, participer à toutes sortes d'activités et s'engager dans différentes organisations. La tradition religieuse peut néanmoins être, comme ce fut le cas pour leurs parents, une source d'aide. Alors que la persistance des relations communautaires par le biais de la religion est considérée comme étant la cause d'un état anémique lié à la situation migratoire, la communauté incarnée par la communauté religieuse peut bien plus être un espace de repli face aux pratiques de mise à distance sociale.

Tableau 46 Insatisfaction, discrimination et pratique religieuse (modèle logistique ordonné – Odds ratios)

| | DIM turcs | DIM maghrébins |
|--|------------------|-----------------------|
| Sexe (Réf. : hommes) | 0.260** | 0.160** |
| Age | 1.021 | 0.974 |
| Statut d'occupation (Réf. : en emploi) | | |
| En formation | 1.343 | 0.616 |
| Au chômage | 0.671 | 0.449+ |
| Niveau d'études (Réf. : élevé) | | |
| moyen | 1.342 | 0.891 |
| bas | 0.829 | 0.858 |
| Expérience de discrimination (Réf. : non) | 0.868 | 2.277* |
| Satisfaction avec la vie en général (Réf. : très satisfait) | | |
| Satisfait | 0.528+ | 0.556 |
| Ni satisfait, ni insatisfait | 0.445* | 0.571 |
| Insatisfait | 0.545 | 0.434 |
| Nationalité étrangère | 1.290 | 1.468 |
| Visite dans le pays d'origine plusieurs fois par an (Réf. : moins d'une fois par an) | 1.832* | 3.322* |
| Observations | 260 | 187 |
| R² | 0.09 | 0.18 |

Source : EFFNATIS. + : $P < 0.1$; * : $P < 0.05$; ** : $P < 0.01$. Il s'agit d'un modèle logistique ordonné, étant donné que la variable à expliquer est une variable à trois modalités allant de 1 : « jamais » à 3 : « régulièrement ». Un coefficient supérieur à 1 peut être interprété comme une augmentation de la pratique religieuse.

Les résultats du modèle logistique présentés ci-dessus confirment ce lien pour les jeunes descendants des immigrés maghrébins seulement. Pour ces derniers, ceux qui indiquent avoir subi des discriminations ont deux fois plus tendance à pratiquer fréquemment leur religion que ceux qui indiquent ne jamais avoir subi de discriminations. Par conséquent, le degré de religiosité semble être fortement influencé au sein de ce groupe par l'exclusion non pas économique, mais symbolique, par l'expérience subjective du rejet. En effet, le chômage par exemple diminue de manière significative la fréquence de la pratique religieuse. Le même modèle estimé pour les descendants des immigrés turcs vient renforcer le résultat précédent, puisque là encore, la

discrimination n'influence pas les orientations communautaires des jeunes descendants des immigrés turcs. Ces derniers ne pratiquent pas leur religion en réaction à l'ostracisme dont ils font l'objet dans la société allemande, même s'ils ont, comme l'enquête l'indique, une pratique religieuse un peu plus fréquente que les descendants des immigrés maghrébins du même âge. Néanmoins, l'insatisfaction explique chez eux le repli sur la religion, alors que ce n'est pas le cas pour les jeunes nés de parents maghrébins.

Dans la majorité des cas, les croyances et l'affiliation religieuse des immigrés se perpétuent de manière linéaire, même si elles peuvent parfois être réactives, dans le sens où les immigrés se tournent vers d'autres mouvements religieux qui sont plus capables de les protéger dans leur nouvel environnement. C'est ce sens-là qui est donné au concept d'« ethnicité réactive », *reactive ethnicity*, par Portes et Rumbaut :

« Reactive ethnicity is the product of confrontation with an adverse native mainstream and the rise of defensive identities and solidarities to counter it.»¹

Le lien fort entre l'expérience de la discrimination et le degré de religiosité, chez les jeunes descendants des immigrés en France, peut dans une certaine mesure être considéré comme l'expression d'une ethnicité réactive, c'est-à-dire comme une réponse identitaire face à l'exclusion et à la discrimination. Mais il s'agit ici nettement d'un repli sur la religion des parents puisque la grande majorité indique se sentir musulmane.

Là encore, les situations similaires dans lesquelles se retrouvent les jeunes de ces deux groupes, au regard de leur expérience de discrimination, produisent des réactions individuelles différentes. Le rejet vécu par les jeunes descendants des immigrés maghrébins est à la fois un facteur de distanciation vis-à-vis de la France, mais aussi un facteur de retrait et de repli sur la religion, alors que la mise à distance sociale vécue par les jeunes descendants des immigrés turcs fait pour ainsi dire partie intégrante de leur condition d'étranger à laquelle la discrimination et le rejet sont fortement associés. Le fort sentiment d'appartenance à la France, et l'identification à la citoyenneté française qui en découle, se combinent par conséquent à une expérience de discrimination particulièrement forte. C'est en particulier cette interaction qui remet en cause le principe d'égalité au cœur de la conception républicaine de l'intégration en France et qui crée chez ces jeunes une nécessité de se retrouver dans un entre-soi stabilisant que peut leur procurer la religion.

¹ Cf. Alejandro Portes et Rubén G. Rumbaut, *Legacies : The story of the immigrant second generation*, *op. cit.*, p. 284. Pour Portes et Rumbaut, l'ethnicité réactive correspond au repli sur une religion qui n'est pas nécessairement celle des parents. Il peut s'agir de nouveaux courants religieux, cf. Alejandro Portes et Ruben G. Rumbaut, *Immigrant America*, *op. cit.*, p. 325-331.

10.5 Conclusion

L'ensemble de ces analyses fait ressortir quatre points importants dans cette comparaison franco-allemande des modes de participation des descendants des immigrés. Premièrement, les conceptions française et allemande de l'intégration nationale et de l'intégration des descendants des immigrés se répercutent dans des appartenances différentes à la fois à la « société d'accueil » mais aussi à la « société d'origine ». Deuxièmement, le rejet institutionnalisé en Allemagne sous la forme d'un accès difficile à la nationalité allemande a pour effet que les descendants des immigrés ne s'identifient que peu à la société dans laquelle ils vivent. Les organisations syndicales sont en revanche pour beaucoup d'entre eux des instances génératrices de participation sociale et politique. Par ailleurs, la religion peut représenter, pour ceux dont les parents sont d'origine turque, une source d'entre-soi génératrice de stabilité. Troisièmement, la pratique religieuse des descendants des immigrés turcs ne dépend pas de leur expérience de discrimination. Il s'agit d'un entre-soi qui « va de soi ». Par contre, pour les descendants des immigrés maghrébins, la pratique religieuse est bien souvent une réponse à leur indignation face aux pratiques de mise à distance et aux rappels à l'ordre. La discrimination n'entraîne pas, par contre, une plus forte identification au pays d'origine des parents. Elle les amène bien plus à révoquer leur appartenance à la société française. Si la constitution d'une histoire commune et d'un projet politique commun sont des éléments déterminants dans le processus d'intégration nationale, il est important que l'ensemble des individus au sein de la communauté nationale prennent part à ce processus et se sentent devenir acteurs du changement social. La constitution d'un projet politique commun ne passe pas seulement par l'obtention d'une égalité formelle. Enfin, les descendants des immigrés turcs ont non seulement une situation d'emploi plus stable que les jeunes nés de parents maghrébins, mais ils évoluent également dans un environnement social plus apte à les protéger et à leur apporter une certaine reconnaissance.

11 Conclusion

Depuis le milieu des années 1980, les analyses sur les conditions de réception des populations étrangères dans les sociétés d'immigration se sont multipliées. Néanmoins, les recherches traitant des descendants des immigrés et de l'effet du contexte sociétal dans une perspective comparative sur les modes de participation de ces derniers sont encore peu développées. Même si les sociétés européennes convergent au regard de leurs politiques d'immigration et de leurs approches de l'intégration des populations immigrées – maîtrise de l'immigration, réflexion sur la gestion de la diversité, loi contre les discriminations, etc. –, l'influence de leurs traditions nationales sur les représentations collectives et sur l'action politique en matière d'intégration persiste. Les transformations sociales auxquelles sont confrontées les sociétés post-industrielles amènent à s'interroger sur les dynamiques d'intégration des descendants des immigrés dans un tel contexte. Ainsi, cette recherche comparative contribue à la connaissance scientifique dans ce domaine, tout en montrant combien les études sur les jeunes adultes issus de familles immigrées sont indispensables lorsqu'il s'agit de comprendre comment les sociétés d'immigration peuvent répondre, aujourd'hui, à la diversité culturelle.

La réflexion théorique engagée dans la première partie de ce travail a permis de relier la dimension individuelle de l'intégration à sa dimension sociétale. L'intégration des individus à la société et l'intégration de la société sont des phénomènes indissociables¹ et qui s'influencent mutuellement ; de telle sorte que des conceptions variées de l'intégration nationale produisent des modes variés de participation des individus à la vie collective. Alors que la citoyenneté et l'institution scolaire sont, en France, les piliers de l'intégration des descendants des immigrés, l'Allemagne n'attribue pas à ces institutions la même fonction intégrative, ce qui se traduit notamment par une pratique aujourd'hui encore restrictive d'accès à la nationalité allemande pour les descendants des immigrés et par une difficulté de l'institution scolaire à compenser les inégalités liées à l'origine sociale. Paradoxalement, la conception de l'intégration des enfants d'immigrés en France, qui semble plus ouverte que la conception allemande au regard des deux instances d'intégration qui viennent d'être mentionnées, ne se répercute pas dans des attitudes plus positives face à l'immigration et aux populations immigrées.² L'immigration y est en effet, plus souvent qu'en Allemagne, perçue comme une menace pour la cohésion sociale et la vie culturelle. De plus, il ne faut pas non plus sous-estimer l'influence du passé de la colonisation sur les relations entre les communautés maghrébines et autochtones. Ainsi, ce travail souligne à quel point il est important de considérer également l'Histoire et les représentations collectives dans toute analyse sur les modes de participation des immigrés ou de leurs descendants, en particulier lorsqu'il s'agit d'une comparaison internationale. Les deux dimensions de

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, *op. cit.*

² Selon un récent sondage, environ les trois quarts des Français sont favorables à la mise en place de quotas en matière d'immigration, voir Le Figaro du 17 septembre 2007.

l'assimilation introduites par Gordon et qui ont trait au contexte de réception, i. e. l'existence de comportements de discrimination et l'existence de préjugés,¹ ont en effet souvent été omises des analyses traitant de l'intégration des immigrés.

L'intégration des descendants des immigrés à la société, au sens de leur participation aux sphères politique, culturelle, sociale et économique, est un cas particulier de l'intégration. En effet, contrairement aux individus qui n'ont pas de lien à l'immigration, leur positionnement dans la hiérarchie est déterminé par des principes de structuration du monde social reposant sur des critères, telle que l'origine « ethnico-culturelle », qui se perpétuent d'autant plus facilement qu'ils sont institutionnalisés. La réglementation de l'accès à la nationalité est un instrument institutionnel fort de mise à distance sociale de certains individus. Elle permet de tracer une ligne de démarcation, qui peut perdurer, entre ceux qui appartiennent à la nation et ceux qui en sont exclus. Pour Kastoryano, la ligne de démarcation se fonde sur la religion en France, plus précisément sur l'Islam, alors qu'elle est plus nationale en Allemagne.² Par ailleurs, les schèmes de classement sont incorporés par ceux qui sont issus des groupes minoritaires et ces derniers, en reconnaissant ces principes de division, se font complices de leur propre soumission à l'ordre établi.³ Le destin des descendants des immigrés est donc soumis à des logiques d'inclusion et d'exclusion qui renvoient, entre autres, à des mécanismes institutionnels et symboliques de mise à distance sociale. Ceux-ci se traduisent souvent par des discours qui les enferment dans leur spécificité culturelle et présentent cette dernière comme faisant entrave à leur intégration à la société et à l'intégration de la société dans son ensemble.

La sociologie de l'immigration et de l'intégration est indissociable de la sociologie des inégalités sociales. En abordant la question des modes de participation des descendants des immigrés par une approche en termes d'inégalités, il a été possible d'analyser les mécanismes qui sont au fondement des processus de différenciation et de stratification. Les immigrés et leurs descendants participent à des sociétés stratifiées, caractérisées par des mécanismes spécifiques de reproduction des inégalités, et au sein desquelles l'ethnicité n'occupe pas la même place dans les pratiques institutionnelles et sociales. Ainsi, selon le contexte sociétal dans lequel ils évoluent, les enfants nés de parents immigrés n'ont ni les mêmes opportunités ni les mêmes restrictions. Une perspective qui combine les clivages sociaux et les clivages « ethnico-culturels » a permis, par conséquent, de comprendre comment ces deux dimensions s'articulent. De plus, c'est précisément grâce à l'étude comparative et à la confrontation des régulations institutionnelles et structurelles caractérisant chaque société d'immigration que les mécanismes de mise à distance sociale propres à chaque société sont apparus.

¹ Cf. Milton M. Gordon, *Assimilation in American life...*, *op. cit.*

² Cf. Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés*, *op. cit.*

³ Cf. Pierre Bourdieu, *La distinction...*, *op. cit.*, p. 543-564, Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation »..., *op. cit.*, et Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes...*, p. 195-290

Cette recherche s'inscrit dans la lignée des travaux de la sociologie de l'immigration, qui soulignent la *diversité des modes de participation* des jeunes nés de parents immigrés et qui voient dans différents facteurs la source de cette diversité. L'approche de Portes et de ses collègues¹ sur l'assimilation segmentée est, entre autres, centrale dans ce travail parce qu'elle révèle l'importance des conditions structurelles et institutionnelles qui forment le cadre national au sein duquel les descendants des immigrés évoluent. La typologie des parcours d'assimilation développée par Portes confronte une situation d'exclusion totale du marché du travail et d'assimilation à l'*underclass* à une situation d'inclusion dans le marché du travail et dans les classes moyennes. Pourtant, il existe une forte différenciation des emplois, entre ceux qui sont protégés et ceux qui sont instables, précaires, entre les bons et les mauvais « boulots ». Cette thèse montre clairement que les modes de participation d'une partie des descendants des immigrés suivent ces principes de division du marché du travail.

Comme le dévoile le matériau empirique fondé sur l'exploitation de données quantitatives, les variations du cadre national, dans lequel les jeunes adultes évoluent, expliquent en partie pourquoi, lorsqu'ils sont d'origine immigrée, ils ne participent pas de la même manière à la vie collective. Cette recherche a insisté sur la particularité du destin des descendants des immigrés turcs en Allemagne et maghrébins en France. Ceux-ci sont confrontés, par rapport aux descendants des immigrés européens et aux natifs du même âge, à des expériences vécues plus problématiques. L'origine sociale n'explique d'ailleurs pas, à elle seule, les différences constatées entre les groupes en termes de réussite scolaire, d'accès à l'emploi et de positionnement sur le marché du travail. Pour certains, l'origine « ethnico-culturelle » vient se superposer à l'origine sociale et jalonner de barrières leur parcours d'intégration. Les résultats confirment donc les approches qui conçoivent l'intégration des populations immigrées comme des processus différentiels aboutissant, sous l'effet de différents facteurs économiques, institutionnels et individuels, à des *manières différentes de prendre place dans la société*.

Les résultats tirés de cette comparaison franco-allemande permettent de nuancer la thèse selon laquelle la capacité intégrative de l'institution scolaire française se serait affaiblie. En effet, cette dernière est plus apte à remédier à la fois aux inégalités dues à l'origine sociale des jeunes et à celles liées à l'origine « ethnico-culturelle ». Le passage par l'institution scolaire française transforme les jeunes nés de parents immigrés en individus-citoyens et les fait entrer très tôt en contact avec la culture et les valeurs égalitaires de la société alors que, dans le système éducatif allemand, tout concourt à les disqualifier dès le plus jeune âge. Ici, les normes et les valeurs culturelles ne sont pas inculquées, comme c'est le cas en France, au sein de l'institution scolaire. Pour réussir, correspondre à la norme culturelle est une condition à remplir *avant* la scolarisation ; celui qui n'a pas les ressources culturelles, économiques et sociales est donc vite éliminé du

¹ Cf. Portes et Rumbaut, cf. Alejandro Portes et Ruben G. Rumbaut, *Immigrant America... op. cit.* et Alejandro Portes et Min Zhou, *The new second generation... », op. cit.*

système scolaire allemand. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », les descendants des immigrés turcs quittent, deux fois plus souvent que les natifs, l'école sans véritable diplôme et ils ont deux fois moins de chances de posséder un diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, la situation des descendants des immigrés en Allemagne est caractérisée par une mise à distance sociale qui trouve une de ses sources dans l'institution scolaire. Bien entendu, le système français a aussi des failles. Pour n'en citer que deux, l'une réside dans la dévalorisation des cursus professionnels et techniques, qui continuent en revanche à être valorisés en Allemagne aussi bien dans les représentations collectives que sur le marché du travail, et l'autre réside dans une inflation des diplômes de l'enseignement supérieur qui, aujourd'hui, sont loin de faciliter une transition souple vers le marché du travail. Si, pour une partie des descendants des immigrés maghrébins en France, la situation est plus favorable, elle est, pour l'ensemble de ce groupe, également plus polarisée. En effet, ils ont, presque aussi souvent que les natifs, un diplôme de l'enseignement supérieur, mais ils quittent bien plus souvent l'école que ces derniers sans véritable diplôme. L'école remplit donc, dans une certaine mesure, cette fonction d'intégration qui lui est attribuée, et les jeunes, quelle que soit leur origine, font d'ailleurs largement confiance à cette institution et investissent dans leur capital culturel.

Ces inégalités en terme de réussite scolaire se répercutent inévitablement sur les modes de participation au marché du travail. Paradoxalement, le déficit scolaire des uns s'avère conduire à une meilleure situation de vie en termes de stabilité et de reconnaissance, alors que les efforts éducatifs des autres sont « récompensés » par des expériences de chômage et de disqualification. Pour comprendre ce paradoxe, il faut revenir à la dimension économique du cadre national et replacer le destin des descendants des immigrés au cœur des transformations sociales qui caractérisent les sociétés post-industrielles. En effet, comme le montre ce travail, le choc de la désindustrialisation a été nettement plus fort en France qu'en ex-Allemagne de l'Ouest, où les immigrés se concentrent. Le fort déclin de l'emploi ouvrier en France, associé à une dévalorisation des cursus professionnels et à un désir de fuite de l'emploi ouvrier chez les plus jeunes, a favorisé le déplacement des descendants des immigrés, maghrébins en particulier, vers les emplois du tertiaire.¹ En revanche, outre-Rhin, les descendants des immigrés turcs sont sur-représentés dans la gastronomie et restent, comme le furent leurs parents, largement présents dans l'industrie. C'est précisément cette succession intergénérationnelle au sein de la classe ouvrière qui leur permet d'avoir des conditions de vie relativement stables. Leur fort engagement dans les organisations syndicales allemandes peut être interprété à la fois comme un signe d'intégration à la vie collective et comme une manière de compenser leur exclusion politique puisque la majeure partie d'entre eux

¹ Ce travail quantitatif confirme donc les travaux plus qualitatifs réalisés en France sur le sujet, cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, op. cit., Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violences sociales, Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003 et François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992.

n'a pas la nationalité allemande. En France, les plus diplômés ont, certes, déserté le secteur secondaire, mais ils continuent à être assignés aux emplois qui se sont fortement développés ces dernières décennies, c'est-à-dire aux emplois précaires. Cependant, en Allemagne, l'ancrage dans le milieu ouvrier, générateur d'engagement civique et de stabilité dans le rapport à l'emploi, n'est pas le seul mode de participation des descendants des immigrés turcs. Leur propension à l'entrepreneuriat est le signe à la fois de leur ancrage au sein leur communauté, de leur capacité à mobiliser leurs ressources sociales et, également, de leur désir de quitter le monde ouvrier. Ils se distinguent, sur ce point, des descendants des immigrés maghrébins en France qui choisissent moins souvent cette forme de participation au marché du travail. Même si une petite partie des descendants des immigrés turcs se retrouvent employés dans le tertiaire, leur niveau de diplôme, assez faible en moyenne, ne facilite pas leur infiltration dans les emplois qualifiés. Par ailleurs, le statut d'étranger que beaucoup d'entre eux possèdent constitue une barrière supplémentaire : ils n'ont que peu souvent accès aux emplois du secteur public. En France, en revanche, les descendants des immigrés, qui sont nettement plus souvent citoyens français, ont nombre d'opportunités d'emploi dans le secteur public. La perpétuation de la distance sociale en Allemagne, par le biais notamment de la relégation des descendants des immigrés turcs dans les emplois ouvriers, est donc largement déterminée par la conception de l'intégration nationale. Enfin, une caractéristique spécifique aux descendants des immigrés maghrébins est leur forte vulnérabilité face au chômage. Même les plus diplômés ont un risque de chômage plus élevé que les natifs, alors que l'effet de l'origine « turque » baisse considérablement en Allemagne, à niveau de diplôme égal. L'obtention de diplômes élevés ne garantit pas non plus l'accès à des positions prestigieuses dans la hiérarchie sociale. Les tentatives de « devenir semblable », en particulier de la part des jeunes diplômés du supérieur et issus de familles maghrébines, sont réprimées par le biais du déclassement. L'expérience récurrente du chômage les pousse d'ailleurs à accepter des emplois subalternes. Leur sur-représentation dans les emplois instables est doublée d'un engagement faible au sein des organisations syndicales. En revanche, une minorité affiche une tendance favorable à un changement radical de la société française. Leur mode de participation est donc très proche du type de l'intégration professionnelle que Paugam appelle « disqualifiante ». En revanche, les descendants des immigrés turcs se rapprochent du type de l'intégration « laborieuse ».¹

Les analyses indiquent que l'origine « ethnico-culturelle », en particulier maghrébine, structure fortement les pratiques sociales sur le marché du travail français, alors qu'elle entre en jeu, en Allemagne, dans les pratiques institutionnelles. Si les inégalités ne se cristallisent pas au même moment dans les trajectoires des individus, c'est précisément parce que le processus de mise à

¹ Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, Paris, 2000 et Serge Paugam, « La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi », *op. cit.*

distance sociale opère par le biais de mécanismes distincts et à des moments différents dans le parcours des individus. Un apport de cette recherche est d'avoir pu montrer que l'*invisibilité* des descendants des immigrés turcs, conséquence à la fois de leur « enfermement » dans les emplois ouvriers et de leur repli sur l'entrepreneuriat, s'oppose en quelque sorte à la *visibilité* croissante des descendants des immigrés maghrébins en France, conséquence, elle, de leur tentative d'infiltration des différentes positions dans la hiérarchie sociale. Ainsi, l'invisibilité des populations issues de l'immigration en Allemagne découle de la relégation. La visibilité des descendants des immigrés en France déclenche la discrimination à leur encontre. La discrimination est une réaction aux tentatives d'ascension sociale et donc au désir d'intégration économique des descendants des immigrés ; la relégation est, quant à elle, une réaction à la présence des populations immigrées qui n'est pas encore conçue, dans les représentations collectives, comme constituante de la société allemande. La forte segmentation « ethnique » du marché du travail allemand permet d'ailleurs de maintenir les immigrés et leurs descendants « à leur place », de garantir le *maintien de l'ordre social*. En France, les mécanismes d'exclusion concourent à *rappeler à l'ordre* les descendants des immigrés en leur bloquant l'accès à certains emplois et, ainsi, aux positions les plus prestigieuses dans la hiérarchie sociale. Alors que, selon l'approche de la théorie classique de la convergence formulée par les sociologues américains, le processus d'assimilation doit engendrer l'invisibilité des populations immigrées, ce travail montre que l'invisibilité, qui découle d'une baisse des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et d'une forte identification nationale avec le « pays d'accueil », engendre l'émergence d'une nouvelle forme de mise à distance sociale qui fonctionne par la discrimination.

Chaque communauté n'est pas apte à protéger ses membres de la même manière face aux pratiques de la mise à distance sociale. Cette recherche dévoile que le repli des jeunes issus de familles turques au sein leur communauté est non seulement dû à leur exclusion de la citoyenneté, mais aussi à la force de la communauté turque qui fait référence à une communauté religieuse et nationale plus unifiée et moins disparate que la communauté maghrébine en France. Le manque d'attrait pour la Nation allemande, qui de toute façon les rejette, les amène à développer, en guise de compensation, un lien de citoyenneté passant par un fort sentiment d'appartenance au lieu dans lequel ils vivent, dans sa dimension locale. Les mécanismes institutionnels de mise à distance sociale – le déni de citoyenneté – sont une cause centrale de la faiblesse du lien de citoyenneté chez les jeunes d'origine turque en Allemagne. En revanche, les résultats indiquent que les mécanismes symboliques de mise à distance sociale et les pratiques de discrimination affaiblissent de manière significative le lien de citoyenneté des descendants des immigrés en France. Ces rappels à l'ordre sont d'autant plus insupportables qu'ils se heurtent au fort degré d'identification nationale des jeunes et à leur forte confiance dans la plupart des institutions de la République, à l'exception néanmoins de la police et du système judiciaire. Ces rappels à l'ordre, qui leur signalent que rien n'est acquis, sont le signe évident que les clivages « ethnico-culturels » se perpétuent et continuent à structurer le monde social et les représentations collectives. Leur

comportement de repli sur la religion est d'ailleurs très proche de ce que Myrdal observait chez les « *Black-Americans* » qui, ayant incorporé l'idéal démocratique, décident, en réponse à la discrimination, de se retirer dans un entre-soi protecteur, dans lequel ils se sentent respectés.¹

Au regard de la comparaison franco-allemande, on pourrait dire en schématisant que la situation des descendants des immigrés turcs en Allemagne se rapproche d'une *inclusion dans l'exclusion* alors que la situation des descendants des immigrés maghrébins correspond davantage à une *exclusion dans l'inclusion*. Les premiers sont exclus de la sphère politique et leur lien de citoyenneté est faible. Cependant, ils connaissent une inclusion relativement stable sur le marché du travail : malgré de fortes ruptures scolaires, leur lien de participation organique est relativement fort. Les derniers sont inclus dans la communauté des citoyens mais, malgré une réussite scolaire relativement bonne en moyenne, leur lien de participation organique reste faible. Ces concepts d'inclusion et d'exclusion peuvent être rattachés aux concepts d'invisibilité et de visibilité introduits plus haut. Le statut d'étranger et la conception allemande de l'intégration nationale rendent les descendants des immigrés visibles, tout en les enfermant dans l'invisibilité. Les descendants des immigrés maghrébins en France sont en revanche invisibles du fait de leur statut de citoyens, mais ils deviennent visibles dans leur tentative d'ascension sociale. Ainsi, la mise à distance sociale n'intervient pas au même moment, elle se fonde en Allemagne sur un déni de citoyenneté qui renvoie les jeunes nés de parents immigrés à leur extranéité, alors qu'elle intervient en France au moment où les descendants des immigrés deviennent visibles et entrent dans un espace qui n'est, comme l'est en revanche l'institution scolaire, plus sous le contrôle de l'Etat.

Il faut reconnaître ici également les limites de ce travail. L'une d'entre elles réside dans le fait qu'elle ne rend pas compte de l'aspect temporel. En travaillant sur des données de panel, il aurait été possible d'étudier les liens de causalité pouvant exister entre différentes dimensions de la participation. Alors que les données du SOEP, en tant que panel, auraient permis, avec cependant des restrictions au regard des effectifs, de se pencher sur le processus de participation, il n'existe pas à ce jour de panel similaire en France, permettant de suivre de manière précise et chaque année les enquêtés. Ensuite, un problème, auquel sont d'ailleurs confrontées la plupart des études traitant des descendants des immigrés, est lié à la faiblesse des effectifs, ce qui ne permet pas toujours de pousser les analyses ou de s'intéresser à des groupes souvent sous-représentés dans les échantillons. Les effectifs, particulièrement faibles dans l'enquête Effnatis, ne permettent pas de généraliser à l'ensemble des jeunes nés de parents immigrés les conclusions tirées au regard des résultats. Néanmoins, d'une part cette enquête a l'avantage de fournir des indicateurs comparables et, d'autre part, les liens découverts dans ce travail entre certains indicateurs fournissent des indices pertinents et intéressants qui nécessitent d'être testés au moyen d'enquêtes représentatives.

¹ Cf. Gunnar Myrdal, *An American Dilemma...*, *op. cit.*

Ainsi, les limites de ce travail sont souvent en lien direct avec les données et la perspective comparative rend la tâche d'autant plus difficile. Enfin, il n'était pas possible d'aborder toutes les dimensions de la participation, ni d'analyser de manière qualitative les expériences des individus. Les dimensions de la participation étudiées dans ce travail ont l'avantage de se prêter de façon satisfaisante à l'analyse de l'effet des régulations institutionnelles et économiques sur les dynamiques d'intégration des jeunes adultes issus de l'immigration.

Tout en dévoilant les limites méthodologiques auxquelles sont confrontés les sociologues de l'immigration dans chaque pays, cette thèse suggère de nouvelles perspectives de recherche. L'analyse du marché du travail nécessite de traiter des questions relatives aux revenus des descendants des immigrés, et aux effets de l'intégration culturelle, notamment du degré de maîtrise de la langue, sur les autres dimensions de la participation. Il est nécessaire que des enquêtes représentatives de la diversité culturelle qui caractérise chaque société d'immigration soient lancées dans chaque pays. Avec l'introduction de questions portant sur le pays de naissance et la nationalité des parents, le nouveau Mikrozensus de 2005 va ouvrir la voie en Allemagne à des recherches plus approfondies sur les descendants des immigrés. Néanmoins, même si des grandes enquêtes existent maintenant de part et d'autre du Rhin, elles ne fournissent pas assez souvent des informations qui peuvent être décisives pour comprendre les processus d'intégration des descendants des immigrés, notamment le lien à leur communauté d'origine et aux autres communautés, leurs réseaux sociaux, le projet migratoire de leurs parents, etc.¹ La thématique de l'entrepreneuriat dit « ethnique », sujet de recherche fortement développé aux USA, nécessite également d'être approfondie au moyen de données quantitatives. Par ailleurs, l'effet du contexte local est de plus en plus déterminant dans les parcours d'intégration,² il occupe d'ailleurs une place particulière dans l'approche de l'assimilation segmentée : le devenir des jeunes dépend largement des cercles sociaux dans lesquels ils évoluent. Et chaque environnement ne donne pas les mêmes opportunités. Il serait donc intéressant de pouvoir introduire, dans les analyses, des variables structurelles sur l'environnement local, afin de comprendre pourquoi certains individus s'en sortent mieux que d'autres.

La question de l'intégration des jeunes issus de familles immigrées est un enjeu politique dans ces deux sociétés d'immigration et celles-ci se doivent, à leur manière, de donner à l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur origine, des perspectives de réussite sociale. De plus, dans les sociétés démocratiques, marquées par de profondes transformations structurelles et sociales et par un déclin des valeurs communes, l'émergence d'un projet commun à tous est indispensable afin de restaurer

¹ On notera ici le nouveau projet européen TIES (The Integration of the European Second Generation) qui a pour objectif principal de créer la première base de données européenne sur la question de l'intégration des descendants des immigrés, (<http://www.tiesproject.eu/>).

² Cf. Hugues Lagrange et Marco Oberti (dir.), *Emeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Sciences Po, Les Presses, Paris.

le lien social.¹ Par la construction d'une histoire commune, et par l'incorporation du passé de l'Autre², les individus peuvent participer à transformer et, dans le meilleur des cas, à éliminer les critères sur lesquels se fonde la mise à distance sociale et, ainsi, à réduire cette dernière. Il a fallu que le Conseil de l'Europe, une institution supra-nationale, émette une directive relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique en 2000 pour que la France et l'Allemagne prennent des mesures législatives de lutte contre les discriminations. Quatre ans plus tard, en décembre, la France a voté une loi portant sur la création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE). En Allemagne, la loi sur l'égalité de traitement a été votée six ans plus tard, en août 2006.³ Il est donc important, maintenant, de développer des instruments de mesure de la discrimination. Alors que les questions relatives à l'appartenance « ethnico-culturelle » et à la pertinence de la récolte de statistiques « ethniques » sont, en France, au cœur des débats scientifiques et politiques depuis quelques années, elles ne font pas encore l'objet d'une attention particulière en Allemagne. En France, les émeutes de novembre 2005 ont participé à placer la question des discriminations fondées sur l'origine ethnique dans le débat public ; ce qui a poussé les pouvoirs publics à faire preuve de leur engagement dans ce domaine. Dans le cas français, ces évolutions témoignent d'une prise de conscience de la force de certains critères dans la structuration du monde social. En se rebellant, en participant au débat politique, en plaçant certains thèmes sur la scène publique et sur l'agenda politique, les acteurs sociaux et scientifiques font avancer le débat et, en général, ceux qui sont concernés exigent des réponses politiques adéquates. Ceci ne peut que contribuer au changement social.

¹ Cf. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, *op. cit.*

² Cf. Klaus Eder et al., *Die Einhegung des Anderen*, *op. cit.*

³ Mais, en Allemagne, les choses ont encore peu avancé dans ce domaine. Contrairement à la HALDE qui a déjà sorti deux rapports annuels en 2005 et 2006, la directrice du bureau chargé des discriminations, *Antidiskriminierungsstelle* (AGS), vient d'être nommée seulement en début d'année 2007 et l'AGS n'a pas encore rendu compte de l'état des discriminations en Allemagne.

BIBLIOGRAPHIE

- Alba, Richard et Roxanne Silberman (2002) : « Decolonization, immigration and the social origins of the second generation : the case of North Africans in France », *International Migration Review* 36(4), p. 1169-1193.
- Alba, Richard et Victor Nee (2003) : *Remaking the American mainstream. Assimilation and contemporary immigration*, Harvard University Press, Cambridge et Londres.
- AiD Integration in Deutschland (2005) : *Aktueller Informationsdienst zu Fragen der Migration und Integrationsarbeit* 3.
- Akgündüz, Ahmet (1993) : « Labour migration from Turkey to Western Europe (1960-1974). An analytical review », *Capital and Class* 51, p. 150-192.
- APCE et MRH (2002) (éd.), *Création d'entreprise par les entrepreneurs issus de l'immigration. L'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine*, Rapport collection Focus.
http://www.pseau.org/outils/ouvrages/creation_entreprise_par_immigres_apce.pdf
- Aron, Raymond (1998) : *Les étapes de la pensée sociologique*. Gallimard, Paris, [1967].
- Audier, Florence (2000) : « La transmission du statut dans la fonction publique », *Economie et Statistiques* 337-338, p. 121-133.
- Barlösius, Eva (2004) : *Kämpfe um soziale Ungleichheit. Machttheoretische Perspektive*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Bartelheimer, Peter (2005) : « Teilhabe, Gefährdung, Ausgrenzung », in SOFI et al. (éd.), *Berichterstattung zur sozioökonomischen Entwicklung in Deutschland*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, p. 85-123.
- Bataille, Philippe (1998) : « Le syndicaliste face à l'espace du racisme », in « Le Racisme à l'œuvre », *Hommes & Migrations* 1211, p. 16-22.
- Beaud, Stéphane (2003) : *80 % au Bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris.
- Beaud, Stéphane et Michel Pialoux (2003) : *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris.
- Beaud, Stéphane et Michel Pialoux (2004) : *Retour sur la condition ouvrière. Enquête sur les usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Editions Fayard, Paris.
- Beaufragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration (2005) : *Bericht der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration über die Lage der Ausländerinnen und Ausländer in Deutschland*, Bonn.

- Beck, Ulrich (1986) : Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne, Suhrkamp, Frankfurt am Main.
- Belhadj, Marnia (2004) : « Das republikanische Integrationsmodell auf dem Prüfstand », in Yves Bizeul (Hrsg.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Deutscher Universitätsverlag, Wiesbaden, p. 33-44.
- Billig, Michael et Henri Tajfel (1973) : « Social categorization and similarity in intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology* 3, p. 27-52
- Blanc, Maurice (1991) : « Von heruntergekommenen Altbauquartieren zu abgewerteten Sozialwohnungen. Ethnische Minderheiten in Frankreich, Deutschland und dem Vereinigten Königreich », *Information zur Raumentwicklung* 7/8, p. 447-457
- Blum, Alain (1998) : « Comment décrire les immigrés ? A propos de quelques recherches sur l'immigration » *Population* 3, p. 569-588.
- Blumer, Herbert (1958) : « Race prejudice as a sense of group position », *The Pacific Sociological Review* 1(1), p. 3-7
- Bobo, Lawrence et Vincent L. Hutchings (1996) : « Perceptions of racial group competition : extending Blumer's theory of group position to a multiracial social context », *American Sociological Review* 61(6), p. 951-972
- Bonacich, Edna (1972) : « A theory of ethnic antagonism : the split labor market », *American Sociological Review* 37(5), p. 547-559.
- Bonacich, Edna (1973) : « A theory of middleman minorities », *American Sociological Review* 38, p. 583-594.
- Borkowsky, Jean-Louis (1990) : *L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants*, *Données Sociales*, INSEE, p. 310-314.
- Bouamama, Said (2006) : « De la visibilisation à la suspicion : la fabrique républicaine d'une politisation », in Nacira Guenif-Souilamas (dir.), *La République mise à nu par son immigration*, La fabrique, Paris, p. 196- 218.
- Bourdieu, Pierre (1965) : *Travail et travailleurs en Algérie*, Editions Mouton, Paris.
- Bourdieu, Pierre (1979) : *La distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Collection Le Sens Commun, Paris.
- Bourdieu, Pierre (1980) : « L'identité et la représentation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 35(1), p. 63-72
- Bourdieu, Pierre (1987) : « Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital », in Reinhard Kreckel (Hrsg.), *Soziale Ungleichheiten, Soziale Welt, Sonderheft 2*, Göttingen Otto Schwarz & Co, p. 183-198.

- Bourdieu, Pierre (1992) : Questions de sociologie, Editions de Minuit, Paris, [1984].
- Bourdieu, Pierre (1993) : « Effets de lieu », *in* Pierre Bourdieu et al., La misère du monde, Editions du Seuil, Paris, p. 249-262.
- Bourdieu, Pierre et al. (1993) : La misère du monde, Editions du Seuil, Paris.
- Bourdieu, Pierre (1994) : Raisons pratiques, Editions du Seuil, Paris.
- Bourdieu, Pierre (1997) : Méditations pascaliennes, Editions du Seuil, Paris.
- Bourdieu, Pierre et Patrick Champagne (1993) : « Les exclus de l'intérieur », *in* Pierre Bourdieu et al., La misère du monde, Editions du Seuil, Paris, p. 913-923.
- Breen, Richard (1999) : « Belief, rational choice and Bayesian learning », *Rationality and Society* 11(4), p. 463 -479.
- Brinbaum Yaël et Annick Kieffer (2005) : « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education et formations* 72, p. 53-75.
- Brouard, Sylvain et Vincent Tiberj (2005) : Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque, Les Presses Sciences Po.
- Brubaker, Rogers (1992) : *Citizenship and nationhood in France and Germany*, Harvard University Press, Cambridge.
- Brubaker, Rogers (2001) : « The return of assimilation? Changing perspectives on immigration and its sequels in France, Germany and the United States », *Ethnic and Racial Studies* 24(4), p. 531-548.
- Bruder, Jana et Katharina Frosch (2007) : *Erfolgschancen ausländischer und deutscher Arbeitssuchender im Vergleich : die Bedeutung des Alterseffekts*, Rostocker Zentrum Diskussionspapier 10.
http://www.rostockerzentrum.de/publikationen/rz_diskussionpapier_10.pdf
- Büchel, Felix et Joachim R. Frick (2004) : « Immigrants in the UK and in West Germany – Relative income positions, income portfolio, and redistribution effects », *Journal of Population Economics* 17, p. 553-581
- Buchmann, Claudia et al. (2003) : Do gains in parental resources explain the growing female advantage in U.S. Higher education? Unpublished paper presented at the meeting of the Research Committee 28 (Social Stratification) of the International Sociological Association in Tokyo.
http://web.iss.u-tokyo.ac.jp/~rc28/Buchmann_DiPrete_Powell_2003.pdf
- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge – BAMF (2004) : *Migration und Asyl in Zahlen*, Nürnberg.

- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge – BMAF (2005) : Migration, Asyl und Integration in Zahlen, Nürnberg.
- Bundesministerium für Bildung und Forschung – BMBF (2006) : Bildung in Deutschland. Ein Indikatorengestützter Bericht mit einer Analyse zu Bildung und Migration.
<http://www.bildungsbericht.de/>
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (2000) : Sechster Familienbericht : Familien ausländischer Herkunft in Deutschland.
- Burnod, Guillaume et Alain Chenu (2001) : « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », Travail et Emploi 86, p. 87-105.
- Cadiou, Loïc, Stéphanie Guichard et Mathilde Maurel (2000) : « Disparités institutionnelles et flexibilité des marchés du travail dans l'UE », Economie et Statistique 332/333, p. 49-63.
- Calves, Gwénaële (2005) : Renouvellement démographique de la fonction publique de l'Etat : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ? Direction générale de l'administration de la fonction publique, La Documentation Française, Paris.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000104/0000.pdf>
- Cashmore, Ernest (1990) : « The positive function of racial conflict », European Journal of Intercultural Studies 1, p. 7-20.
- Castel, Robert (1995) : Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Fayard, Paris.
- Castles, Stephen (1987) : Migration und Rassismus in Westeuropa, EXpress Edition, Berlin.
- Castles, Stephen et Mark J. Miller (1993) : The Age of Migration, Macmillian, London.
- Cediey, Eric et Fabrice Foroni (2007) : Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT. Bureau International du Travail, Genève.
http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/download/discrim_france.pdf
- Centre d'analyse stratégique (2006) : Besoin de main d'œuvre et politique migratoire, La Documentation française, Paris.
http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_besoins_de_main_oeuvre_et_politique_migratoire.pdf
- Centre d'Analyse stratégique (2007) : « Jeunes Français, jeunes Allemands : regard croisés sur les premiers pas dans la vie professionnelle », La note de veille 47.
- CERC (1999) : Immigration, emploi et chômage. Un état des lieux empirique et théorique.
<http://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/>

- Chardon Olivier (2001) : « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », INSEE Première 796.
- Choffel Philippe (2002) : Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quelques repères statistiques. Délégation ministérielle à la ville. Mission Observation, Vieille scientifique, Evaluation.
<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/etudequartier.pdf>
- Citrin Jack, Donald P. Green, Christopher Muste et Cara Wong (1997) : « Public opinion toward immigration reform : The role of economic motivations », *Journal of Politics* 59, p. 585-881.
- CNIL (2007) : Mesure de la diversité et protection des données personnelles, Rapport présenté en séance plénière du 15 mai 2007.
<http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/RapportdiversiteVD.pdf>
- Collet, Beate (2003) : « Modes d'intégration nationale et mariage mixte en France et en Allemagne : à propos d'un processus de construction de comparaison internationale », *in* Michel Lallement et Jan Spurk (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Paris, p. 233-247
- Collet, Beate (2006) : « Pour l'étude des modes d'intégration. Entre participation citoyenne et références culturelles », *in* Serge Paugam et Myriam Hachim Alaoui (dir.), *Citoyenneté et démocratie providentielle. Mélanges en l'honneur de Dominique Schnapper*, *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, n° 135, p. 93-107.
- Conseil de l'Europe (1998) : *Measurement and indicators of integration*, Directorate of Social and Economic Affairs, Bruxelles.
- Conseil de l'Europe (2002) : *Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur l'inclusion sociale*, Bruxelles.
http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-ncl/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf.
- Conseil de l'Europe (2003) : Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, L16, *Journal Officiel de l'Union Européenne*, p. 44-53.
<http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=208432¬iceType=null&language=fr>
- Croizet, Jean-Claude et Theresa Claire (1998) : « Extending the concept of stereotype threat to social class : The intellectual underperformance of students from low socioeconomic backgrounds », *Personality and Social Psychology Bulletin* 24(6), p. 588-594

- Crul, Maurice et Hans Vermeulen (2003) : « The second generation in Europe », *International Migration Review* 37(4), p. 965-986.
- Cusset, Pierre-Yves (2006) : « Les statistiques ‘ethniques’ : premiers éléments de cadrage », *Colloque Statistiques « ethniques »*, Centre d’Analyse Stratégique, 19 octobre 2006.
<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiquesethniques.pdf>
- Cyrus, Norbert (2005) : *Active civic participation of immigrants in Germany, Country Report prepared for the European research project POLITIS*, Oldenburg.
- Da Vanzo, Julie (1981) : « Repeat migration information costs and location specific capital », *Population and environment* 4(1), p. 45-73.
- Dayan, Jean-Louis, Annick, Echadour et Michel, Glaude (1996) : « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Economie et statistique* 299, p. 107-128.
- De Galembert, Claire (2005) : « La gestion publique de l’Islam en France et en Allemagne. Les modèles nationaux à l’épreuve », *in Riva Kastoryano (dir.), Les codes de la différence*, Presses de Sciences Po, p. 175-202.
- Dell, Fabien, Nadine Legendre et Sophie Ponthieux (2003) : « La pauvreté chez les enfants », *Insee Première* 896.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip896.pdf
- De Rudder, Véronique et François Vourc’h (2006) : « Les discriminations racistes dans le monde du travail », *in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, p. 175-194.
- Dewitte, Philippe (DIR.) (1999) : *Immigration et intégration. L’état des savoirs*, La Découverte et Syros, Paris.
- Diefenbach, Heike et Anja Weiß (2006) : *Menschen mit Migrationshintergrund. Datenerfassung für die Integrationsberichterstattung*, Statistisches Amt und Stelle für interkulturelle Arbeit der Landeshauptstadt München.
<http://www.muenchen.de/Rathaus/soz/wohnenmigration/interkulti/119794/publikation.html>
- Diehl, Claudia (2001) : « Die Partizipation türkischer Migranten in Deutschland : Ergebnisse einer Gemeindestudie », *Zeitschrift für Ausländerrecht und Ausländerpolitik* 21(1), p. 29-35.
- Diehl, Claudia (2002) : *Die Partizipation von Migranten in Deutschland*, Leske+Budrich, Opladen.
- Diehl, Claudia et Rainer Schnell (2006) : « ‘Reactive ethnicity’ or ‘assimilation’ ? Statements, arguments and first empirical evidence for labor migrants in Germany », *International Migration Review* 40(4), p. 786-816.

- Doeringer, Peter B. et Michael J. Piore (1971) : *Internal labor market and manpower analysis*, Armonk, New-York.
- Domingues Dos Santos, Manon (2005) : « Travailleurs maghrébins et portugais en France », *Revue Economique* 56, p. 447-464.
- Donzelot, Jacques (2004) : « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*.
- Dubet, François et Didier Lapeyronnie (1992) : *Les quartiers d'exil*, Editions du Seuil, Paris.
- Duprez, Dominique (1997) : « Entre discrimination et désaffiliation. L'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *Les Annales de la Recherche Urbaine* 76, p. 79-88.
- Durkheim, Emile (1889) : « Communauté et société selon Tönnies », *Revue philosophique* 27, p. 416-422.
<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.due.com1>
- Durkheim, Emile (1967) : *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, Paris, 8ème édition, [1893].
- Durkheim, Emile (1990) : *Le suicide. Etude de sociologie*, PUF, Paris, [1897].
- Eder, Klaus (1998) : « Warum ist Migration ein soziales Problem? Von einer politischen Ökonomie zu einer politischen Soziologie der Migration », *in* Michael Bommers et Jost Halfmann (eds), *Migration in nationalen Wohlfahrtsstaaten*, Universitätsverlag Rasch, Osnabrück, p. 63-79.
- Eder, Klaus, Valentin, Rauer et Oliver, Schmidtke (2004) : *Die Einhegung des Anderen. Türkische, polnische und rußlanddeutsche Einwanderer in Deutschland*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Effnatis (2001) : *Effectiveness of national integration strategies towards second generation migrant youth in a comparative perspective*, European forum for migration studies, University of Bamberg.
- Elias, Norbert et John L. Scotson (1993) : *Etablierte und Außenseiter*, Suhrkamp.
- Elwert, Georg (1984) : « Die Angst vor dem Ghetto. Binnenintegration als erster Schritt zur Integration », *in* Ahmed Bayaz, Mario Damolin et Heiko Ernst, *Integration : Anpassung an die Deutschen?*, Beltz Verlag, Weinheim, p. 51-74.
- Entzinger, Han (1999) : « Immigrants' political and social participation in the integration process », *In* Conseil de l'Europe, *Political and social participation of immigrants through consultative bodies*, Strasbourg, p. 9-40.

- Entzinger, Han (2000) : « The dynamics of integration policies : a multidimensional model », *in* Ruud Koopmans and Paul Statham (eds.), *Challenging immigration and ethnic relations politics: Comparative European perspectives*, Oxford University Press, Oxford, p. 97-118.
- Esping-Andersen, Gosta (1993) : *Changing classes. Stratification and mobility in post-industrial societies*, London.
- Esser, Hartmut (1980) : *Aspekte der Wanderungssoziologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten. Eine handlungstheoretische Analyse*, Neuwied, Darmstadt (Soziologische Texte 119).
- Esser, Hartmut (1988) : « Ethnische Differenzierung und moderne Gesellschaft », *Zeitschrift für Soziologie* 17(4), p. 235-248.
- Esser, Hartmut (2001) : « Integration und ethnische Schichtung », MZES Working Paper 40.
- Esser, Hartmut (2001) : « Integration und das Problem der 'multikulturellen Gesellschaft' », *in* Ursula Mehrländer et Günther Schultze (éd.), *Einwanderungsland Deutschland. Neue Wege nachhaltiger Integration*, Dietz, Bonn, p. 64-91.
- Esser, Hartmut (2004) : « Does the 'new' immigration require a 'new' theory of intergenerational integration? », *International Migration Review* 38(3), p. 1126-1159.
- Esser, Hartmut (2006) : « Migration, Sprache und Integration », *AKI-Forschungsbilanz 4*, WZB, Berlin, 2006.
http://www.wz-berlin.de/zkd/aki/files/aki_forschungsbilanz_4.pdf
- European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (2006) : *Migrants' experiences of racism and xenophobia in 12 EU member states, Pilot Studie*.
<http://eumc.europa.eu/eumc/material/pub/merx/Migrants-Experiences-web.pdf>
- Fassin, Didier et Eric fassin (dir.) (2006) : *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris
- Favell Adrian (1999) : « To belong or not to belong : the postnational question », *in* Andrew Geddes et Adrian Favell (eds.), *The politics of belonging : migrants and minorities in contemporary Europe*, Ashgate, Aldershot, p. 209-227.
- Favell Adrian (2001) : *Philosophies of integration. Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, Palgrave, New-York, 2ème édition.
- Favell Adrian (2003) : « Integration nations : the nation-state and research on immigrants in western Europe », *Comparative social research* 22, p. 13-42.
- Feinstein Charles (1999) : « Structural change in the developed countries during the twentieth century », *Oxford Review of Economic Policy* 15(4), p. 35-55.

- Felouzis Georges (2003) : « La ségrégation ethnique au collège », *Revue Française de Sociologie* 44(3), p. 413-447.
- Fijalkowsky Jürgen (1984) : « Gastarbeiter als industrielle Reservarmee ? Zur Bedeutung der Arbeitsimmigranten für die wirtschaftliche und gesellschaftliche Entwicklung der Bundesrepublik Deutschland », *Archiv für Sozialgeschichte* 24, p. 399-456.
- Flam, Helena (2007) : « On the institutional and agentic discrimination : migrants and national labour markets », in Gérard Delanty, Paul Jones et Ruud Wodak, *Migrant voices : discourses of belonging and exclusion*, Liverpool University Press, à paraître.
- Fondeur Yannick et Claude Minni (2003) : « Au-delà du « processus d'insertion » : les jeunes au cœur des ajustements conjoncturels et des transformations des normes d'emploi », Document de travail de l'IHRES 02.03.
- Forum Réfugiés (2005) : L'asile en France et en Europe -Etat des lieux 2005, V^{ème} rapport annuel de Forum réfugiés.
http://www.forumrefugies.org/pdf/action/rapport_asile/rapport_asile_2005.pdf
- Fougère, Denis et Julien Pouget (2004) : L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique et des collectivités territoriales, Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Paris.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000049/0000.pdf>
- Frick, Joachim R. et Ingrid Tucci (2005) : « Analysen mit Bezug zu 'Migration und Gesundheit' auf Basis des Sozio-oekonomischen Panels (SOEP) », in Robert Koch Institut (Hrsg.), *Migrationssensible Studiendesigns zur Repräsentation des Migrationsstatus in der Gesundheitsforschung*, Tagung am 25. November 2005, Robert-Koch-Institut, Berlin, p. 49-54.
- Frickey, Alain et Jean-Luc Primon (2002) : « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent un accès égal au marché du travail », *Formation Emploi* 79, p. 31-49
- Friedrich-Ebert-Stiftung (2006) : *Gesellschaft im Reformprozess*.
[http://www.fes.de/aktuell/documents\(061017_Gesellschaft_im_Reformprozess_komplett.pdf](http://www.fes.de/aktuell/documents(061017_Gesellschaft_im_Reformprozess_komplett.pdf)
- Gallie, Duncan et Serge Paugam (eds.) (2000) : *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*, Oxford.
- Gangl, Markus et Walter Müller (2003) : *Transitions from education to work in Europe: the integration of youth into EU labour markets*, Oxford.
- Gans, Herbert J. (1979) : « Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and Racial Studies* 2, p. 1-20.

- Gans, Herbert J. (1992) : « Second-generation decline : scenarios for the economic and ethnic futures of the post-1965 American immigrants », *Ethnic and Racial Studies* 15(2), p. 173-192.
- Gans, Herbert J. (1993) : « From 'underclass' to 'Undercaste' : Some observations about the future of the postindustrial economy and its mayor victims », *International Journal of Urban and Regional Research* 17(3). Oxford, Cambridge, p. 327-335
- Garson, Jean-Pierre et Cécile Thoreau (1999) : « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte et Syros, Paris, p. 15-31.
- Garson, Jean-Pierre et Anaïs Loizillon (2003) : *L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours : mutations et enjeux*. Conférence organisée par la Commission Européenne et l'OECD « The economic and social aspects of migration », Bruxelles, 21 et 22 janvier 2003, <http://www.oecd.org/dataoecd/2/19/15923784.pdf>
- Geißler, Rainer (2004) : « Einheit-in-Verschiedenheit. Die interkulturelle Integration von Migranten, ein humaner Mittelweg zwischen Assimilation und Segregation », *Berliner Journal für Soziologie* 3, p. 287-298.
- Gille, Martina, Ulrike Heß-Meining, Winfried Krüger, Hartmut Mittag, Monika Pupeter et Alois Weidacher (2000) : *Bereitschaft zur politischen Teilhabe : Orientierungen und Handlungsbereitschaften ausländischer Jugendlicher und junger Erwachsener in Deutschland*, Materialien zum Sechsten Familienbericht, Familien ausländischer Herkunft, Band I, Opladen.
- Glorieux, Ignace (1999) : « Paid work : A crucial link between individuals and society? Some conclusions on the meaning of work for social integration », in Sebastian Herkommer et al. (eds.), *Social exclusion in Europe : Problems and paradigms*, Ashgate, Aldershot, p. 67-87.
- Goffman, Erving (1975) : *Stigma. Über Techniken der Bewältigung beschädigter Identität*, Suhrkamp, [1967].
- Goldberg, Andreas, Dora Mourinho et Ursula Kulke (1996) : *Labour market discrimination against foreign workers in Germany*, Bureau International du Travail, Genève. <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp07e.pdf>
- Gomolla, Mechtilde et Frank-Olaf Radtke (2002) : *Institutionelle Diskriminierung. Die Herstellung ethnischer Differenz*, Leske + Budrich, Opladen.
- Gordon, Milton M. (1964) : *Assimilation in American life. The role of race, religion, and national origin*, Oxford University Press, New York.

- Gordon, Milton M. (1978) : *Human nature, class, and ethnicity*, Oxford University Press, New York.
- Granato, Mona (2003) : « Jugendliche mit Migrationshintergrund in der beruflichen Ausbildung », *WSI-Mitteilungen* 8, p. 474-483.
- Granotier, Bernard (1976) : *Les travailleurs immigrés en France*, François Maspero, Paris, 3ème édition.
- Green, Nancy L. (2005) : « Religion et ethnicité. De la comparaison spatiale et temporelle », *in* Riva Kastoryano (dir.) *Les codes de la différence. Race – Origine – Religion. France – Allemagne – Etats-Unis*, Presses Sciences Po, Paris, p. 68-88.
- Groenemeyer, Axel (2006) : « Formes, sens et signification de la violence. Quelques impressions sur la situation allemande », *Déviance et Société* 30(4), p. 477-489.
- Groh-Samberg, Olaf (2005) : « Die Aktualität der sozialen Frage. Trendanalysen sozialer Ausgrenzung 1984-2004 », *WSI-Mitteilungen* 11, p. 616-623.
- Guénif-Souillamas, Nacira (2006) : « La république aristocratique et la nouvelle société de cour », *in* Nacira Guénif-Souillamas (dir.), *La république mise à nu par son immigration*, La Fabrique, p. 7-61.
- Han, Petrus (2000) : *Soziologie der Migration*, Lucius & Lucius, Stuttgart.
- Hansen, Marcus Lee (1938) : « The problem of the third generation immigrant », *in* Werner Sollors (eds.), *Theories of ethnicity. A classical reader*, London, p. 202-215.
- Haut Conseil à l'Intégration (2003) : *Le contrat et l'Intégration*, Rapport à Monsieur de Ministre.
- Häußermann, Hartmut et Ingrid Oswald (1997) : « Zuwanderung und Stadtentwicklung », *in* Hartmut Häußermann et Ingrid Oswald (eds.), *Zuwanderung und Stadtentwicklung*, Leviathan Sonderheft 17, 1997, p. 9- 29.
- Häußermann, Hartmut et Kapphan Andreas (1999) : « Berlin : Bilden sich neue Räume sozialer Benachteiligung », *in* Sebastian Herkommer (Hrsg.), *Soziale Ausgrenzungen. Gesichter des neuen Kapitalis*, Hamburg, p. 187-208.
- Häußermann, Hartmut et Walter Siebel (2001) : *Soziale Integration und ethnische Schichtung – Zusammenhänge zwischen räumlicher und sozialer Integration*, Gutachten im Auftrag der Unabhängigen Kommission « Zuwanderung », Berlin/Oldenburg.
- Heckmann, Friedrich (1983) : « Einwanderung und die Struktur sozialer Ungleichheit in der Bundesrepublik », *in* Reinhard, Kreckel (Hrsg.), *Soziale Ungleichheiten*, Soziale Welt, S, Göttingen, p. 369-388.
- Heckmann, Friedrich (2003) : « From ethnic nation to universalistic immigrant integration », *in* Friedrich Heckmann et Dominique Schnapper (eds.), *The integration of immigrants in*

- European societies. National differences and trends of convergence, Forum Migration 7, Lucius & Lucius, Stuttgart, p. 45-78.
- Hellmann, Thorsten et Eric Thode (2006) : « Youth unemployment in Europe. An empirical overview », *in* Alexander Schumann et Eric Thode (eds.), Fostering youth employment. Current situation and best practices, International Reform Monitor, Special Issue 2006, Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, p. 20-32.
- Hentges, Gudrun et Carolin Reißlandt (2001) : « Blut oder Boden – Ethnos oder Demos? Staatsangehörigkeit und Zuwanderung in Frankreich und Deutschland », *in* Dietrich Heiter et Gerd Wiegel (eds.), Die Stolzdeutschen – Von Mordspatrioten, Herrenreitern und ihrer Leitkultur, PapyRossa Verlag, Köln, p. 172–195.
- Héran, François (2002) : « Les immigrés et leurs descendants dans le système statistique français : réflexions sur les pratiques et les principes », *in* Immigration, marché du travail, intégration, Commissariat Général du Plan, p. 117-133.
- Héran, François (2004) : « Cinq idées reçues sur l’immigration », Population & Sociétés 397.
- Heitmeyer, Wilhelm (Hrsg.) (1998) : Die Krise der Städte. Analysen zu den Folgen desintegrativer Stadtentwicklung für das ethnisch-kulturelle Zusammenleben, Suhrkamp, Frankfurt am Main.
- Heitmeyer, Wilhelm et Reimund, Anhut (2000) : Bedrohte Stadtgesellschaften. Soziale Desintegrationsprozesse und ethnisch-kulturelle Konfliktkonstellationen, Juventa, Weinheim/München.
- Hoffmann-Nowotny, Hans-Joachim (1973) : Soziologie des Fremdarbeiterproblems, Enke Ferdinand Verlag, Stuttgart.
- Hoffmann-Nowotny, Hans-Joachim (1987) : « Gastarbeiterwanderungen und soziale Spannungen », *in* Helga Reimann (Hrsg.), Gastarbeiter, Westdeutscher Verlag, Opladen, p. 46-66.
- Howard, Marc M. (2005) : « Variation in dual citizenship policies in the countries of the EU », International Migration Review 39(3), p. 697-720.
- Hubert, Annie (1995) : « Destins transculturels. Pourquoi les plats les plus identitaires, produits d’une alchimie culinaire particulière, traversent-ils parfois si facilement nos frontières ? », *in* Sophie Bessis (dir.), Mille et une bouches. Cuisines et identités culturelles, Autrement, Collection Mutations/Mangeurs, n° 154, Paris, p. 114-118.
- Hunger, Uwe (2000) : Die Beschäftigungssituation von Migranten auf dem deutschen Arbeitsmarkt, Forschungsstand und Forschungsperspektiven, SoFiD- Fachbeiträge.
http://www.gesis.org/Information/soFid/pdf/Migration_2000-1.pdf

- INSEE (1994) : Les étrangers en France, Contours et caractères, Insee, Paris.
- INSEE (1997) : Les immigrés en France, Contours et caractères, Insee, Paris.
- International Crisis Group (2006) : « La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation », Rapport Europe 172, Mars 2006.
<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4014&l=1>
- International Crisis Group (2007) : « Islam and identity in Germany », Europe Report 181, Mars 2007.
<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4693&l=1>
- Jann, Ben et Andreas Diekmann (2002) : « Das Ende der Normalarbeit : Mythos oder Wirklichkeit ? », in Jutta Allmendinger (Hrsg.), Entstaatlichung und soziale Sicherheit, Actes du 31ème congrès de l'Association Allemande de Sociologie, Leipzig , Leske+Budrich, Opladen (CD-ROM).
- Jobard, Fabien (2006) : « Police, justice et discriminations raciales », in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française, La Découverte, Paris, p. 211-228.
- Jobard, Fabien et Sophie Névanen (2007) : « Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », Revue Française de Sociologie 48(2), p. 243-272.
- Kakpo, Nathalie (2006) : « Communauté d'expérience et diversité des trajectoires », in Hugues Lagrange et Marco Oberti (dir.), Emeutes urbaines et protestations. Une singularité française, Sciences Po Les Presses, Paris, p. 81-104.
- Kastoryano, Riva (1996) : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand Colin/Masson, Paris.
- Kastoryano, Riva (2003) : « Between Europe and nation-states : The Turkish transnational community », in Rosemarie Sackmann, Bernhard Peters et Thomas Faist, Identity and integration. Migrants in Western Europe, Ashgate, Aldershot, p. 189-203.
- Kastoryano, Riva et Steven Vertovec (éds.) (2004) : Civil enculturation : nation-state, school and ethnic difference in four European countries, Berghahn Books.
- Klein, Markus et Jürgen W. Falter (1996) : « Die Wähler der Republikaner zwischen sozialer Benachteiligung, rechtem Bekenntnis und rationalem Protest », in Oscar W. Gabriel et Jürgen W. Falter (éd.) Wahlen und politische Einstellungen in westlichen Demokratien, Peter Lang Verlag, Frankfurt am Main, p. 149-173
- Koopmans, Ruud (2006) : Tradeoffs between equality and difference : the crisis of Dutch multiculturalism in cross-national perspective, DIIS Brief.

http://www.diis.dk/graphics/Publications/Briefs2006/Koopmans_equality_and_difference.pdf

- Konsortium Bildungsberichterstattung (2006) : Bildung in Deutschland. Ein Indikatorengestützter Bericht mit einer Analyse zu Bildung und Migration, Bielefeld.
- Kraemer, Klaus et Frederic Speidel (2005) : « Prekarisierung von Erwerbsarbeit. Zum Wandel eines arbeitsweltlichen Integrationsmodus », *in* Wilhelm Heitmeyer et Peter Imbusch (Hrsg.), Integrationspotenziale einer modernen Gesellschaft. Analysen zu Gesellschaftlicher Integration und Desintegration, VS-Verlag, Wiesbaden. p. 367-390
- Kristen, Cornelia (2002) : « Hauptschule, Realschule oder Gymnasium? Ethnische Unterschiede am ersten Bildungsübergang », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 54 (3), p. 534-552.
- Kristen, Cornelia et Nadia, Granato (2005) : « Bildungsinvestitionen in Migrantenfamilien » *in* Bundesministerium für Bildung und Forschung (Hrsg.), Migrationshintergrund von Kindern und Jugendlichen : Wege zur Weiterentwicklung der amtlichen Statistik, Bildungsreform Band 14, p. 25-42.
- Krüger-Potratz, Marianne (2007) : « Ethnische und soziale Vielfalt gestalten : Interkulturelle Konzepte in der Schule », WISO Diskurs, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, p. 25-32.
- Lapeyronnie, Didier (1993) : L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés, Presses Universitaires de France, Paris.
- Lapeyronnie, Didier (1998) : « L'ordre de l'informe. La construction sociale et politique du racisme dans la société française », *Hommes et Migrations n°1211*, p. 68-82.
- Leclerc-Olive, Michèle (1997) : « Jeunes d'origine maghrébine : entre frustration et reconnaissance », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 13(2), p. 95-116.
- Leggewie, Claus et Colette Friedlander (1999) : « Turcs, Kurdes et Allemands. Histoire d'une migration : de la stratification sociale à la différenciation culturelle, 1961-1990 », *Le mouvement social* 188, p. 103-118.
- Leicht, René (dir.) (2005) : Die Bedeutung der ethnischen Ökonomie in Deutschland – Push- und Pullfaktoren für Unternehmensgründungen ausländischer und ausländischstämmiger Mitbürger, Studie im Auftrag des Ministeriums für Wirtschaft und Arbeit, Institut für Mittelstandsforschung, Mannheim.
- Les Echos (2004) : L'atlas des régions, Tome 1, Hors Série.
- Lestrade Brigitte (2007) : « Les syndicats en France et en Allemagne : difficiles adaptations aux mutations de la société », *Visions franco-allemandes* 12, avril 2007.
http://www.ifri.org/files/Cerfa/Visions_Lestrade.pdf

- L'Horty, Yannick et Anne, Saint-Martin (1996) : « Pourquoi la France est-elle l'un des pays européens les plus touchés par le chômage ? Effet de structure, composante catégorielle et dimension macro-économique », Document de travail du CERC.
<http://www.cerc.gouv.fr/doctrav/96-01.doc>
- Loch, Dietmar (1998) : « Soziale Ausgrenzung und Anerkennungskonflikte in Frankreich und Deutschland », *in* Wilhelm Heitmeyer et al., *Die Krise der Städte*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, p. 266-293
- Loch, Dietmar (2000) : « Jugendprotest in französischen Vorstädten. Von der Gewalt zur Integration durch Anerkennungskonflikte? », *in* Roland Roth et Dieter Rucht (eds.), *Jugendkulturen, Politik und Protest*, Leske+Budrich, Opladen, p. 263-282
- Lohmann, Henning, Silvia Lubet et Walter Müller (1999) : « Who is Self-Employed in France, the United Kingdom and West Germany? Patterns of Male Non-Agricultural Self-Employment », *MZES Working Paper 11*.
- Ma Mung, Emmanuel (1992) : « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 8(1), p. 39-57.
- Ma Mung, Emmanuel et Thomas Lacroix (2003) : « France : the narrow path », *in* Robert Kloosterman et Jan Rath (eds.), *Immigrant entrepreneurs, Venturing abroad in the age of globalization*, Berg, Oxford/New York, p. 173-193.
- Ma Mung, Emmanuel et Bernard Dinh (2005) : *L'entrepreneuriat ethnique en France et dans le monde Anglo-saxon : bilan des connaissances, analyse bibliographique commentée, Rapport final pour le FASILD*.
- Mannitz Sabine (2004) : « Pupil's negotiations of cultural difference : identity management and discursive assimilation », *in* Werner Schiffbauer, Gerd Bauman, Riva Kastoryano et Steven Vertovec (éds.), *Civil enculturation : nation-state, school and ethnic difference in four European countries*, Berghahn Books, p. 242-303.
- Marie, Claude-Valentin (1997) : « A quoi sert l'emploi des étrangers ? » *in* Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques d'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte/Essais.
- Mas, Stéphanie (2001) : *Classifications ethniques et catégorisation de la mobilité professionnelle et sociale*, 8ème journée d'études Céreq, Marseille, 17 et 18 Mai.
<http://www.cereq.fr/cereq/Colloques/longitudinal/Mas.PDF>
- Maschke, Michael (2003) : « Immigrants between labor market and poverty » *in* Peter Krause et al. (eds.), *Combating poverty in Europe. The German Welfare regime in Practice*, Ashgate, p. 223-245.

- Maurice, Marc (1989) : « Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du travail* 2, p. 175-191.
- Maurice, Marc (1994) : « Acteurs, règles et contexte : à propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation », *Revue Française de Sociologie* 35(4), p. 645-658.
- Maurice, Marc, François Sellier et Jean-Jacques Silvestre (1982) : *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne, essai d'analyse sociétale*, PUF, Paris.
- Meurs, Dominique, Ariane, Pailhé et Patrick, Simon (2005) : « Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », INED-Document de travail 130, Paris.
- Mingione, Enzo (1998) : « Fragmentation et exclusion : la question sociale dans la phase actuelle de transition des vieilles dans les sociétés industrielles avancées », *Sociologie et sociétés* XXX(1).
- Mohr, Katrin (2005) : « Stratifizierte Rechte und soziale Exklusion von Migranten im Wohlfahrtsstaat », *Zeitschrift für Soziologie* 34(5), p. 383-398.
- Myrdal, Gunnar (1944) : *An American Dilemma. The Negroe problem and modern democracy*, Harper, New-York.
- Myrdal, Gunnar (1963) : *Challenge to affluence*, Random House, New York.
- Murray, Charles (1984) : *Losing ground. American social policy 1950-1980*, Basic Books, New York.
- Muus, Philip (2002) : *Migration, immigrants and labour market in EU countries*, ThemEs 3.
- Nahirny, Vladimir et Joshua A. Fishman (1965) : « American immigrant groups : Ethnic identification and the problem of generations », *Sociological Review* 13, p. 311-326.
- Nauze-Fichet Emmanuelle et Magda Tomasini (2005) : « Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial », *Economie et Statistiques* 388-389, p. 57-83.
- Nee, Victor et Jimmy, M. Sanders (1987) : « Limits of ethnic solidarity in the enclave economy », *American Sociological Review* 52(6), p. 745-773.
- Nee, Victor et Jimmy, M. Sanders (2001) : « Understanding the diversity of immigrant incorporation : a forms-of-capital model », *Ethnic and Racial Studies* 24(3), p. 386-411.
- Niedermayer, Oskar (2001) : *Bürger und Politik. Politische Orientierungen und Verhaltensweisen der deutschen. Eine Einführung*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden.
- Noiriel, Gérard (1988) : *Le creuset français*, Seuil, Paris.
- Noiriel, Gérard (1992) : *Population, immigration et identité nationale en France. XIXe-XX e siècle*, Hachette, Paris.

- Noiriel, Gérard (2002) : Atlas de l'immigration en France, Editions Autrement, Paris.
- Noiriel, Gérard (2002) : «La République et ses immigrés. Petite histoire de l'intégration à la française », Le Monde Diplomatique, Janvier 2002.
- Observatoire de l'ANPE (2005) : Les demandeurs d'emploi étrangers, Les Essentiels, ANPE.
- OECD (2000) : Employment outlook, Paris.
- OECD (2004) : Statistiques trimestrielles de la population active, édition 04.
<http://hermia.sourceoecd.org/vl=1113971/cl=43/nw=1/rpsv/ij/oecdstats/16081161/v127n1/s1/p1>
- OECD (2004) : Apprendre aujourd'hui, réussir demain. Premiers résultats de PISA 2003, Paris.
http://www.oecd.org/document/29/0,2340,fr_32252351_32236173_34023965_1_1_1_1_0_0.html
- OECD (2004) : Regards sur l'éducation, Paris.
- OECD (2005) : Die Arbeitsmarktintegration von Zuwanderern in Deutschland, Paris.
- OECD (2006) : Where immigrant students succeed, Paris.
- Okba, Mahrez et Frédéric Lainé (2004) : L'insertion des jeunes issus de l'immigration : métiers occupés, trajectoires scolaires et professionnelles, Colloque « Le devenir des enfants des familles défavorisées en France, 1^{er} avril 2004.
- Ottersbach, Markus (2004) : Jugendliche in marginalisierten Quartieren. Ein deutsch-französischer Vergleich, VS-Verlag, Wiesbaden.
- Parizot, Isabelle, Pierre Chauvin, Jean-Marie Firdion et Serge Paugam (dir.) (2002) : Les mégapoles face au défi des nouvelles inégalités, Flammarion, Paris, coll. « Médecine-Sciences ».
- Park, Robert et Ernst W. Burgess (1921) : Introduction to the science of sociology, University of Chicago Press, Chicago, 1969.
- Paugam, Serge (1999) : « Formes d'intégration professionnelle et attitudes syndicales et politiques », Revue française de Sociologie 40(4), p. 715-751.
- Paugam, Serge (2000) : Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, PUF, Paris.
- Paugam, Serge (2005) : Les formes élémentaires de la pauvreté, Collection Le Lien Social, PUF, Paris.
- Paugam, Serge (2007) : « La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi », in Serge Paugam (dir.), Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales, PUF, Paris.

- Paugam, Serge et Helen Russel (2000) : « The effects of employment precarity and unemployment on social isolation », *in* Duncan Gallie et Serge Paugam (eds.), *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*, Oxford, p 243-264.
- Petersen, Trond et Ishak Saporta (2004) : « The opportunity structure for discrimination », *American Journal of Sociology* 109(4), p. 852-901.
- Phelps, Edmund S. (1972) : « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *The American Economic Review* 62(4), p. 659-661.
- Philip, Michel E. (2004) : « Doctrines économiques, législation et discrimination... Mais de quelle discrimination parlons-nous ? », *Innovations* 2004(2), p. 179-192.
- Platt, Lucinda (2005) : *Migration and social mobility. The life chances of Britain's minority ethnic communities*, The Policy Press, Bristol.
- Portes, Alejandro (ed.) (1996) : *The new second generation*, Russel Sage Foundation, New York.
- Portes, Alejandro (2005) : *To assimilate or not... and to what mainstream ?* Commentaires sur le livre de Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American Mainstream*, délivrés à la conférence de l'Association Américaine de Sociologie, Philadelphie, 14 Août 2005.
<http://cmd.princeton.edu/papers/To%20Assimilate%20or%20Not%20comments.pdf>
- Portes, Alejandro et Rubén, G., Rumbaut (2001) : *Legacies : The story of the immigrant second generation*, University of California Press, Berkeley.
- Portes, Alejandro et Rubén, G., Rumbaut (2006) : *Immigrant America. A portrait*, University of California Press, Berkeley, troisième édition.
- Portes, Alejandro et Kenneth L., Wilson (1980) : « Immigrant enclaves : an analysis of the labor market experiences of Cubans in Miami », *American Academy Journal of Sociology* 86 (2), p. 295-319.
- Portes, Alejandro et Min, Zhou (1993) : « The new second generation : Segmented assimilation and its variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 530, p. 74-96
- Pouget Julien (2005) : « La Fonction publique : vers plus de diversité ? », France, *Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee, p. 143-162.
- Poullaouec Tristan (2004) : « Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants », *Economie et Statistique* 317, p. 3-22.
- Prümm, Kathrin, Rosemarie Sackmann et Tanjev Schultz (2003) : « Collective identities of Turkish migrants in Germany. The aspect of self-localization », *in* Rosemarie Sackmann, Bernhard Peters et Thomas Faist (ed.), *Identity and integration. Migrants in Western Europe*, Ashgate, Aldershot, p. 159-168.

- QuIntini, Glenda, John P. Martin et SEbastien Martin (2007) : « The changing nature of the school-to-work transition process in OECD countries », IZA Discussion Paper 2582.
<ftp://repec.iza.org/RePEc/Discussionpaper/dp2582.pdf>
- Quillian, Lincoln (1995) : « Prejudice as a response to perceived group threat », *American Sociological Review* 60(4), p. 586-611
- Ragin, Charles C. (1994) : *Constructing social research : the unity and diversity of method*, Pine Forge Press, Thousand Oaks.
- Rea Andrea et Maryse Tripier (2003) : *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris.
- Reskin Barbara F. (2000) : « The proximate causes of employment discrimination », *Contemporary Sociology* 29(2), p. 319-328.
- Richard, Jean-Luc (2000) : « Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue européenne des migrations internationales* 16(3), p. 53-81.
- Richard Jean-Luc et Maryse Tripier (1999) : « Les travailleurs immigrés en France, des trente glorieuses à la crise », *in* Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 173-184.
- Rouault Dominique et Suzanne Thave (1997) : « L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés », *Insee méthode* 66.
- Rygiel, Philippe (2001) : *Destins immigrés. Cher 1920-1980 : trajectoires d'immigrés d'Europe*, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon.
- Sachverständigenrat für Zuwanderung und Integration (2004) : *Migration und Integration. Erfahrungen nutzen, neues wagen*, Nürnberg.
- Sackmann Rosemarie (2004) : *Zuwanderung und Integration. Theorien und empirische Befunde aus Frankreich, den Niederlanden und Deutschland*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Safi, Mirna (2006) : « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie* 47(1), p. 3 – 48.
- Safi, Mirna (2007) : *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris.
- Salentin, Kurt et Frank Wilkening (2003) : « Ausländer, Eingebürgerte und das Problem einer realistischen Zuwanderer-Integrationsbilanz », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 55(2), p. 278-298.
- Sayad, Abdelmalek (1979) : « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranéens-Mediterranean peoples*, 7, p. 3-23.

- Sayad, Abdelmalek (1979) : « Les enfants illégitimes », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 26(1), p. 117-132, 2^{ème} partie.
- Sayad, Abdelmalek (1991) : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Universitaires et De Boeck, Bruxelles.
- Sayad, Abdelmalek (1999) : *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris.
- Sayad, Abdelmalek (1999) : « Immigration et « pensée d'Etat », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 129, p. 5-14.
- Sayad, Abdelmalek (2006) : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 2. Les enfants illégitimes, Raisons d'agir*, Paris, [1991].
- Schenk, Laura et al. (2006) : « Mindestindikatorensatz zur Erfassung des Migrationsstatus. Empfehlungen für die epidemiologische Praxis », *in Bundesgesundheitsblatt – Gesundheitsforschung – Gesundheitsschutz* 49(9), p. 853-860.
<http://www.springerlink.com/content/5217062222342gi6/fulltext.pdf>
- Schiffbauer, Werner et Thijl Sunier (2004) : « Representing the nation in history textbooks », *in* Werner Schiffbauer, Gerd Bauman, Riva Kastoryano et Steven Vertovec (éds.), *Civil enculturation : nation-state, school and ethnic difference in four European countries*, Berghahn Books, p. 33-59.
- Schildkraut, Deborah J (2005) : « The rise and fall of political engagement among Latinos : The role of identity and perceptions of discrimination » *Political Behavior* 27(3), p. 285-312.
- Schnapper, Dominique (1991) : *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris.
- Schnapper, Dominique (1992) : *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Editions François Bourin, Paris.
- Schnapper, Dominique (1993) : « Intégration des immigrés et intégration nationale », *Migrants-Formation* 95, p. 14-21.
- Schnapper, Dominique (1994) : *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Gallimard, Paris.
- Schnapper, Dominique (1998) : *La relation à l'Autre – Au cœur de la pensée sociologique*, Editions Gallimard, Paris.
- Schnapper, Dominique (2003) : « French immigration and integration policy. A complex combination », *in* Friedrich Heckmann et Dominique Schnapper (eds.), *The integration of immigrants in European societies. National differences and trends of convergence*, *Forum Migration* 7, Lucius & Lucius, Stuttgart, p. 15-44.

- Schnapper, Dominique (2007) : Qu'est-ce que l'intégration ? Editions Gallimard.
- Schnepf, Silke Viola (2004) : « How different are immigrants? A cross-country and cross-survey analysis of educational achievement », IZA Discussion Paper 1398.
<http://opus.zbw-kiel.de/volltexte/2005/3131/pdf/dp1398.pdf>
- Schroedter, Julia H. (2007) : « Binationale Ehen in Deutschland. Der Einfluss der strukturellen auf die soziale Integration », *Wirtschaft und Statistik* 4, p. 419-431.
- Schofield Ward Janet (2006) : « Migration Background, minority-group membership and academic achievement, Research evidence from social, educational and developmental psychology », *AKI Research Review* 5, Berlin.
- Schuleri-Hartje, Ulla-kritina, Holger floeting et Bettina Reimann (2005) : *Ethnische Ökonomie. Integrationsfaktor und Integrationsmaßstab*, Schader Stiftung/Deutsches Institut für Urbanistik, Darmstadt/Berlin.
- Schultz, Tanjev et Rosemarie Sackmann (2001) : « Wir Türken... Zur kollektiven Identität türkischer Migranten in Deutschland », *Aus Politik und Zeitgeschichte* 43, p. 40-46
- Schumann, Adelheid (2002) : *Zwischen Eigenwahrnehmung und Fremdwahrnehmung. Die Beurs, Kinder der maghrebischen Immigration in Frankreich*, IKO-Verlag für Interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, London.
- Seifert, Wolfgang (1991) : *Ausländer in der Bundesrepublik - Soziale und ökonomische Mobilität*, Wissenschaftszentrum Berlin.
- Seifert, Wolfgang (1992) : « Die zweite Ausländergeneration in der Bundesrepublik », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 44(4), p. 677-696.
- Semyonov, Moshe, Rebeca Rajman et Anat Yom-Tov (2002) : « Labor market competition, perceived threat and endorsement of economic discrimination against foreign workers in Israel », *Social Problems* 49(3), p. 416-431.
- Shibutani, Tamotsu et Kian M. Kwan (1965) : *Ethnic stratification : A comparative approach*, Macmillan, New York.
- Silberman, Roxanne (2004) : *Le devenir des enfants des immigrés en France : quelques éléments pour une vue d'ensemble*, Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », 1^{er} avril 2004, Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.
www.cerc.gouv.fr/meetings/colloque_avril2004/silberman.doc
- Silberman, Roxanne et Irène Fournier (1999) : « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation/Emploi* n°65, p. 31-55.

- Silberman, Roxanne et Irène Fournier (2006) : « Jeunes issus de l'immigration. Une pénalité à l'embauche qui perdure », *Bref du Céreq n°226*, p. 1-4.
- Silver, Hilary (1994) : « Social exclusion and social solidarity : Three paradigms », *International Labour Review* 133 (5-6), p. 531-78.
- Simon, Gildas (1991) : « France : A land of long-time yet unrecognized immigration », *Regional Development Dialogue* 12(3), p. 115-126.
- Simon, Patrick (1998) : « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës », *Population* 3, p. 541-567.
- Simon, Patrick (1999) : « L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945 », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 82-95.
- Simon, Patrick (2000) : « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », *VEI Enjeux* 121, p. 23-38.
- Simon, Patrick (2003) : « France and the Unknown Second Generation », *International Migration Review* 37(4), p. 1091-1119.
- Simon, Patrick (2006) : « L'arbre du racisme et la forêt des discriminations », in Nacira Guenif-Souilamas (dir.) : *La République mise à nu par son immigration*, La Fabrique, Paris, p. 160-177.
- Simon, Patrick et Martin Clément (2006) : « Comment décrire la diversité des origines en France ? Une enquête exploratoire sur les perceptions des salariés et des étudiants », *Population et Sociétés* 425.
http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1198/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_425.pdf
- Simon Patrick et Martin Clément (2006) : « Rapport de l'enquête 'Mesure de la diversité'. Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine », INED-Document de travail 139, Paris.
http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1206/publi_pdf1_139.pdf
- SoySal, Yasemin Nuhoglu (1997) : « Changing parameters of claims-making : organized Islam in European public spheres », *Theory and Society* 26(4), p. 509-527.
- SoySal, Yasemin Nuhoglu (1997) : *Limits of citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*, University of Chicago Press, Chicago.
- Statistisches Bundesamt (2004) : *Strukturdaten und Integrationsindikatoren über die ausländische Bevölkerung in Deutschland 2002*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2006) : *Leben in Deutschland. Ergebnisse des Mikrozensus 2005*, Wiesbaden, p. 73-79.

- Statistisches Bundesamt (2007) : Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ergebnisse der Mikrozensus 2005, Fachserie 1, *Reihe 2.2*, Wiesbaden.
- Tajfel, Henri (1969) : « Cognitive aspects of prejudice », *Journal of Social Issues* XXV(4), p. 79-97.
- Tajfel, Henri et al. (1971) : « Social categorization and intergroup behavior », *European Journal of Social Psychology* I(2), 1971, p. 149-178.
- Tajfel, Henri (1972) : « La catégorisation sociale », in Serge Moscovici (éd.) : *Introduction à la psychologie sociale*, vol 1, Larousse, Paris, p. 272-302.
- Taylor, Donald M., Stephen C. Wright, Fathali M. Moghaddam, ET Richard N. Lalonde (1990) : « The Personal/Group Discrimination Discrepancy », *Personality and Social Psychology Bulletin* 16(2), p. 254-262.
- Todd, Emmanuel (1994) : *Le destin des immigrés, Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Seuil, Paris.
- Tönnies, Ferdinand (1963) : *Gemeinschaft und Gesellschaft : Grundbegriffe der reinen Soziologie*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt [1887].
- Touraine, Alain (1992) : *Critique de la modernité*, Editions Fayard, Paris.
- Treibel, Annette (2003) : *Migration in modernen Gesellschaften. Soziale Folgen von Einwanderung, Gastarbeit und Flucht*, Juventa Verlag, Weinheim et München, 1^{ère} édition 1990.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1994) : « Chômage, flexibilité et précarité d'emploi : aspects sociaux », in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Chapitre 31, Institut québécois de recherche sur la culture, Montréal, p. 623-652.
- Tribalat, Michèle (1995) : *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris.
- Tribalat, Michèle (1997) : « Chronique de l'immigration : Les populations d'origine étrangère en France métropolitaine », *Population (French Edition)* 1, p. 163-219.
- Tribalat, Michele (1999) : *Dreux, voyage au cœur du malaise français*, La Découverte et Syros, Paris.
- Tribalat, Michèle (2005) : « Une estimation des population d'origine étrangère en 1999 », in Christophe Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Evolutions démographiques depuis 1946*, tome 2, CUDEP/INED, Paris, p. 671-684.
- Tucci, Ingrid (2004) : « Konfliktuelle Integration ? Die sozialen Konsequenzen der Lage der türkischen Bevölkerung in Deutschland und der maghrebinischen in Frankreich », *Berliner Journal für Soziologie* 3, p. 299-317.

- Tucci, Ingrid (2005) : « Armutsentwicklung und Arbeitsmarktlage von Migranten und Migrantinnen », *Migration und soziale Arbeit* 24(3/4), p. 184-193.
- Tucci Ingrid (2006) : Was ist ein Immigrant? Theoretische Überlegungen und methodische Anmerkungen für Analysen mit Bezug zu Migration mit dem Sozio-Oekonomischen Panel (SOEP), Beitrag für das DGS-Kongress in Kassel, 9.-13. Oktober 2006, à paraître (CD-ROM).
- Turner, John C. (1975) : « Social comparison and social identity : Some prospects for intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology* 5(1), p. 5-34
- Unabhängige Kommission « Zuwanderung » (2001) : Zuwanderung gestalten – Integration fördern. Bericht der Unabhängigen Kommission « Zuwanderung », 4. Juillet 2001.
http://www.bmi.bund.de/cln_012/nn_174266/Internet/Content/Broschueren/2001/Zuwanderung_gestalten_-_Integration_Id_48169_de.html
- van Tubergen, Frank (2005) : « Self-employment of immigrants : a cross-national study of 17 Western societies », *Social Forces* 84(2), p. 709-732.
- van Zanten, Agnès (2001) : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Paris.
- van Zanten, Agnès (2006) : « Une discrimination banalisée ? L'évitement de la mixité sociale et raciale dans les établissements », in Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, p. 195-210.
- Velling, Johannes (1995) : *Immigration und Arbeitsmarkt. Nomos*, Baden-Baden.
- Veil Mechthild (2003) : « Kinderbetreuungskulturen in Europa : Schweden, Frankreich, Deutschland », *Aus Politik und Zeitgeschichte* 44, p. 12-22.
- Vieillard-Baron, Hervé (2001) : *Les quartiers sensibles en France et en Allemagne : approche comparative*, Rapport final.
- Vigour, Cécile (2005) : *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, La Découverte, Paris.
- Villechaise, Agnès (1977) : « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue Française de Sociologie* 38(2), p. 351-374.
- Viprey, Mouna (2002) : « Les mécanismes de discrimination à l'égard des jeunes dont l'origine étrangère est réelle ou supposée », *Revue de l'IRES* n°39.
- Vogel, Berthold (2006) : « Wenn der Wert der Arbeit zerfällt... », *Mitbestimmung* 1/2, p. 59-61
- von Below, Suzanne (2005) : « Die schulische Bildung von Migranten. Zum Einfluss von sozialstrukturellen, regionalen und subjektiven Merkmalen », in Sonja Haug et Claudia

- Diehl (eds.), Aspekte der Integration. Eingliederungsmuster und Lebenssituation italienisch- und türkischstämmiger junger Erwachsener in Deutschland, Schriftenreihe des Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung, Band 35, VS Verlag, Wiesbaden, p. 97-131.
- von Loeffelholz, Hans Dietrich (2002) : « Beschäftigung von Ausländern – Chance zur Erschließung von Personal und Qualifikationsreserven », *Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung* 35 (4), p. 628-644.
http://doku.iab.de/mittab/2002/2002_4_MittAB_Loeffelholz.pdf
- Vourc'h, François, Véronique De Rudder et Maryse Tripier (1999) : « Foreigners and immigrants in the French labour market : structural inequality and discrimination », in John Wrench, Andrea Rea et Nouria Ouali, *Migrants, ethnic minorities and the labour market. Integration and exclusion in Europe*, Macmillian Press, London, p. 72-92.
- Wacquant, Loïc (1992) : « Pour en finir avec le mythe des 'cités-ghettos' : les différences entre la France et les Etats-Unis », *Annales de la recherche urbaine* 54.
- Waldhoff, Hans-Peter (1993) : « Der internationale Migrations- als Zivilisierungsprozeß? Ein asymmetrisches Verflechtungs- und Abwehrmodell auf mehrere Ebenen », in Helga Nowotny et Klaus Taschwer (eds.), *Macht und Ohnmacht im neuen Europa. Zur Aktualität der Soziologie von Norbert Elias*, Wien, p. 167-188.
- Waldinger, Roger et Howard E. Aldrich (1990) : « Ethnicity and entrepreneurship », *Annual Review of Sociology* 16, p. 111-135.
- Waldinger, Roger et Joel Perlmann (1998) : « Second generation: Past, present and future », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 24, p. 5-24.
- Waldinger, Roger et Malcom, Cross (2002) : « Migrants and the urban labour market in Europe and North America », in Malcolm Cross et Robert Moore (eds.), *Globalization and the New City. Migrants, Minorities and Urban Transformation in Comparative Perspective*, Palgrave, Houndmills, New York.
- Waldinger, Roger, Nelson Lim et David Cort (2007) : « Bad jobs, good jobs, no jobs ? The employment experience of the Mexican American second generation », *Journal of ethnic and migration studies* 33(1), p. 1-35.
- Warner, W. Lloyd et Leo Srole (1945) : *The social systems of American ethnic groups*, Yale University Press, New Haven.
- Weber, Max (1972) : *Wirtschaft und Gesellschaft, Grundrisse der verstehenden Soziologie*, Mohr Siebeck, Tübingen [1922].
- Weil, Patrick (2005) : « Deformierte Staatsangehörigkeiten Geschichte und Gedächtnis der Juden und Muslime algerischer Herkunft in Frankreich », *Zeithistorische Forschungen/Studies in*

Contemporary History 3,

<http://www.zeithistorische-forschungen.de/16126041-Weil-3-2005>

- Werner, Heinz et Ingeborg König (2001) : « Integration ausländischer Arbeitnehmer in die Arbeitsmärkte der EU-Länder – Ein europäischer Vergleich », IAB-Werkstattbericht 10.
- Werner, Heinz (1994) : « Integration of foreign workers into the labour market – France, Germany the Netherlands and Sweden », Working Paper MIG, World Employment Programme, ILO, Genève.
- Wieviorka, Michel (1993) : La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité, La Découverte, Paris.
- Wieviorka, Michel (1997) : « A propos du modèle français d'intégration républicaine », Migrants-formation 109.
- Wieviorka, Michel (2004) : « Zur Überwindung des Konzeptes der Integration. Eine Lektion aus französischen Erfahrungen der Gegenwart », in Yves Bizeul (dir.), Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich, Deutscher Universitätsverlag, Wiesbaden, p. 1-12.
- Wihl de Wenden Catherine (1991) : « Zur Situation der Nordafrikaner in Frankreich », Informationen zur Raumentwicklung 7/8, p. 459-468.
- Willis E. Paul (1977) : Learning to Labour. How working class kids get working class jobs, Farnborough/Hants.
- Wilpert, Czarina (1993) : « Les fondements institutionnels et idéologiques du racisme dans la République Fédérale d'Allemagne », in Michel Wieviorka (dir.), Racisme et Modernité, Editions la Découverte, Paris, p. 225-235.
- Wilpert, Czarina (2003) : « Germany : From workers to entrepreneurs », in Robert Kloosterman et Jan Rath (eds.), Immigrant entrepreneurs, Venturing abroad in the age of globalization, Berg, Oxford/New York, p. 233-259.
- Wilson, William J. (1987) : The truly disadvantaged : The inner city, the underclass, and public policy, University of Chicago Press, Chicago.
- Wilson, William J. (1996) : When work disappears : The world of the new urban poor, Alfred A. Knopf, New York.
- Wilson, William J. (1998) : « When work disappears : New implications for race and urban poverty in the global economy », CASEPaper 17, London
- Worbs, Suzanne (2003) : « The second generation in Germany : between school and labor market », International Migration Review 37(4), p. 1011-1038

- Wrench, John, Andrea Rea et Nouria Ouali (eds.) (1999) : Migrants, ethnic minorities and the labour market : integration and exclusion in Europe, Macmillan Press Ltd.
- Wüst, Andreas (2006) : « Politische Integration fördert Akkulturation. Wahlverhalten und politische Repräsentation von Migranten », *Der Bürger im Staat* 4, p. 228-234.
- Yinger, Milton J. (1994) : *Ethnicity. Source of strength ? Source of conflict ?*, SUNY Press, Albany, New York.
- Zarth, Michael (1994) : « Die beschäftigungspolitische Bedeutung ausländischer Arbeitnehmer unter sektoralen und regionalen Aspekten », *Information zur Raumentwicklung* 5/6, p. 399-410.
- Zehraoui, Ahsène et al. (dir.) (1999) : *Familles d'origine algérienne en France. Etude sociologique des processus d'intégration*, L'Harmattan, Paris.
- Zeroulou, Zaihia (1988) : « La réussite scolaire des enfants d'immigrés : l'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue Française de Sociologie* 29(3), p. 447-470.
- Zhou, Min (1997) : « Segmented Assimilation. Issues, controverses and recent research on the new second generation », *International Migration Review* 31, p. 975- 1008.

ANNEXES

Immigration et intégration en France et en Allemagne : repères chronologiques

| France | | Allemagne | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| Avant 1920 | <p>Accueil d'exilés polonais et de Juifs</p> <p>Immigration de travailleurs d'Italie, de Suisse, d'Espagne et de Belgique</p> <p>Les étrangers travaillent dans l'agriculture, les mines et l'industrie</p> <p>Les Italiens occupent les postes les plus durs et les plus mal payés</p> <p>1889 : loi qui règle le code de la nationalité, droit du sang et du droit du sol</p> | Avant 1920 | <p>Immigration provisoire de travailleurs polonais et italiens</p> <p>1913 : environ 1,2 millions</p> <p>Travail dans l'industrie et l'Agriculture</p> <p>Immigration d'exilés Russes</p> |
| 1920-1938 | <p>Recrutement à grande échelle de main d'œuvre étrangère. Immigration de travailleurs d'Europe Centrale en particulier de Pologne</p> <p>Immigration coloniale : Algérie</p> <p>1931 : 3 millions d'étrangers recensés (sans les Algériens qui sont « Musulmans sujets Français »)</p> | 1920-1938 | <p>Baisse considérable du nombre de travailleurs immigrés</p> <p>Fin des années 1930 : environ 375 000 travailleurs étrangers recensés</p> |
| 1939-1945 | <p>Procédure de dénaturalisation, déportation des Juifs</p> <p>Engagement des étrangers dans la résistance</p> | 1939-1945 | <p>Grandes vagues d'émigration.</p> |
| 1945-1974 | <p>Trente glorieuses</p> <p>Création de l'Office National de l'Immigration</p> <p>Accords de recrutement de travailleurs étrangers avec l'Italie, le Portugal, l'Espagne, le Maroc, la Yougoslavie, la Tunisie, la Turquie.</p> <p>Au milieu des années 1960, les Espagnols sont majoritaires.</p> <p>Immigration coloniale et post-coloniale : Algérie (1962 : indépendance de l'Algérie)</p> <p>Années 1979 : arrivée de réfugiés (boat people) du Vietnam, du Laos et du Cambodge</p> <p>Crise du logement : en 1965, 70 000 travailleurs immigrés et leur familles vivent dans les bidonvilles</p> <p>1972 : 1^{ère} loi contre le racisme</p> | 1945-1973 | <p>1949 : Entrée en vigueur de la Constitution allemande</p> <p>Trente glorieuses</p> <p>A partir de 1955 : Accords de recrutement de travailleurs étrangers avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Turquie, le Portugal, le Maroc, la Yougoslavie</p> <p>1973 : recrutement par l'ex RDA de travailleurs vietnamiens</p> <p>Le principe de rotation de la main d'œuvre reste sans succès.</p> <p>Les conséquences sociales de l'installation des familles immigrées ne sont pas thématiques.</p> <p>1973 : 2,3 millions de travailleurs invités (<i>Gastarbeiter</i>)</p> |
| 1974 | <p>Arrêt de l'immigration</p> <p>Politique d'aide au retour</p> <p>Regroupement familial</p> | 1973 | <p>Arrêt de l'immigration</p> <p>Regroupement familial</p> |

| | | | |
|--------------------|---|--------------------|--|
| Années 1980 | <p>Droit de libre association</p> <p>1983 : Marche pour l'égalité</p> <p>Carte de 10 ans pour les résidents étrangers</p> | Années 1980 | <p>Loi pour l'aide au retour des travailleurs immigrés</p> <p>Fin des années 1980 : le nombre de rapatriés allemands augmente.</p> |
| Années 1990 | <p>1989 : création du Haut Conseil à l'Intégration (HCI)</p> <p>1990 : Michel Rocard, Premier ministre, déclare « nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde »</p> <p>1993 : lois Pasqua facilitant les contrôles d'identité et limitant le droit de la nationalité (introduction de la manifestation de volonté pour les jeunes nés en France de parents étrangers)</p> <p>1998 : suppression de la manifestation de volonté</p> <p>1991 et 1997 : politiques de régulations massives de demandeurs d'asile</p> | Années 1990 | <p>Immigration massive de rapatriés allemands après la chute du mur de Berlin</p> <p>Augmentation des demandes d'asile.</p> <p>1992 : 440 000 demandes</p> <p>1993 : Compromis sur l'asile (<i>Asylkompromiss</i>), limitation du droit d'asile</p> |
| Années 2000 | <p>2003 : loi sur la maîtrise de l'immigration, la nationalité et le séjour des étrangers</p> <p>2003 : Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) devient l'instance représentative des musulmans de France</p> <p>2004 : loi du 30 décembre 2004 portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)</p> <p>2006 : loi relative à l'immigration et à l'intégration (contrat d'accueil et d'intégration)</p> <p>2007 : création d'un Ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale</p> <p>2007 : projet de loi sur la maîtrise de l'immigration</p> | Années 2000 | <p>1999 : Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité. La durée de résidence requise passe de 15 à 8 ans des éléments du droit du sol sont introduits</p> <p>2000 : initiative de la Green-Card pour faciliter l'immigration de travailleurs hautement qualifiés</p> <p>2005 : loi sur la maîtrise de l'immigration</p> <p>2006 : Loi sur l'égalité de traitement, « <i>Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz (AGG)</i> »</p> <p>2006 : conférence sur l'Islam</p> <p>2006 et 2007 : sommets sur l'intégration, élaboration du plan national d'intégration</p> |

Description des sources de données

Le panel socio-économique Allemand, SOEP

Le panel socio-économique Allemand est une enquête longitudinale mise en place en 1984 et renouvelée chaque année auprès des individus vivant dans des ménages privés en République Fédérale d'Allemagne. L'objectif premier de cette enquête longitudinale est de fournir des micro-données représentatives des personnes et des ménages vivant en Allemagne afin de rendre compte du changement social dans ce pays. Le questionnaire a été développé en suivant l'approche de la sociologie des indicateurs sociaux, *Sozialindikatorenforschung*, et contient des indicateurs provenant du domaine de la sociologie et des sciences politiques (population et démographie, éducation, formation et qualifications, marché du travail et dynamiques professionnelles, revenus, salaires et sécurité sociale, logement, santé, orientations, valeurs, participation sociale et satisfaction). Afin de permettre des analyses temporelles dynamiques, les questions sont posées à différentes années et, compte tenu du design longitudinal, il est possible d'analyser les parcours de vie des enquêtés. A côté du questionnaire « ménage » et du questionnaire « enquêtés », le SOEP recueille, dans un autre questionnaire, des informations rétrospectives, entre autres sur l'emploi, le mariage et la famille. A cela vient s'ajouter un questionnaire conçu spécialement pour les mères et les nouveaux-nés qui seront suivis les premières années de leur enfance, et, un questionnaire spécial destiné aux jeunes âgés de 16 à 17 ans qui entrent pour la première fois dans le panel.

Lorsque l'enquête du SOEP est mise en place en 1984, plus de quatre millions d'étrangers vivent en République Fédérale d'Allemagne d'où la nécessité de les prendre en compte dans l'enquête au moment de sa conceptualisation. En 1984, le SOEP comprend deux échantillons, le premier (Sample A) est constitué de personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence n'appartient pas au groupe des « Gastarbeiter » (travailleurs invités), au total 4528 ménages. Le deuxième échantillon (Sample B) est constitué de personnes vivant dans des ménage dont la personne de référence possède l'une des cinq nationalités suivantes : Turque, Grecque, Italienne, Espagnole et Yougoslave. Pour faire face à la spécificité culturelle de ces communautés, non seulement les questionnaires ont été traduits dans les langues respectives et en Anglais, mais aussi, des enquêteurs parlant ces langues ont été engagés. Cet échantillon a été tiré de manière sur-représentative afin de faire face à une forte attrition puisque l'on prévoyait le retour d'un grand nombre immigrés dans leur pays d'origine. Au total, 1393 ménages « étrangers » ont participé à l'enquête. Après la chute du mur de Berlin et la réunification en 1990, le panel a intégré un échantillon représentatif de la population ayant vécu en République Démocratique d'Allemagne avec 2179 ménages enquêtés. Puis, afin de prendre en compte le phénomène migratoire des années 1990 et d'intégrer également les rapatriés allemands dans l'enquête, *Aussiedler et Spätaussiedler*, un échantillon « immigrés » (Sample D, 522 ménages) a été ajouté en 1995. Viennent ensuite trois autres échantillons d'innovation et de « rafraîchissement », respectivement en 1998 et 2000, (Sample E, 1067 ménages et Sample F, 6052 ménages) et, enfin, en 2002 un échantillon « hauts

revenus » (1224 ménages). Pour cette recherche, tous les échantillons ont été retenus, sauf le dernier en raison de la particularité économique des enquêtés qui le constituent.

Le panel a été conçu dans une optique de suivi des enquêtés. Les personnes quittant un « ménage SOEP », si elles donnent leur accord, forment ainsi un nouveau « ménage SOEP » et sont à nouveau enquêtées. Toutes les personnes âgées de 16 ans et plus au sein du ménage sont interviewées en face à face et la personne de référence du ménage répond également au questionnaire ménage qui contient des informations sur le logement, les revenus du ménage etc.¹ Les données du panel ont largement été utilisées pour les études sur les immigrés et leurs enfants en particulier du fait de la sur-représentation des familles de travailleurs immigrés dans les données.

L'enquête « Etude de l'Histoire Familiale », EHF

L'enquête « Histoire Familiale » (EHF) a été conduite en 1999 à l'occasion du recensement qui eut lieu cette même année. En raison de son couplage au recensement, l'échantillon est de taille importante. Alors que, jusqu'en 1990, l'enquête était réservée aux femmes, elle a été par la suite étendue aux hommes et la limite d'âge qui était fixée à 64 ans a été supprimée. Au total, un peu plus de 380000 hommes et femmes âgés de 18 ans et plus ont été enquêtés et ont rempli, en plus du bulletin de recensement habituel, un questionnaire de 4 pages portant sur leur situation et leur histoire familiales. L'enquête contient des informations sur le parcours social et la biographie familiale de l'enquêté. En 1999, une batterie de questions sur les langues parlées par l'enquêté avec les membres de sa famille et dans son enfance a été introduite dans le questionnaire. Pour la première fois, cette enquête contient des questions sur le pays de naissance des parents. Ces informations ont donc été utilisées pour identifier les descendants des immigrés dans le présent travail. L'enquête « Histoire Familiale » est une source intéressante non seulement compte tenu de son échantillon qui est important mais aussi parce qu'elle contient des informations plus précises sur le secteur d'activité de l'enquêté. Cette information n'est en effet pas disponible dans l'enquête « Histoire de Vie ».

L'enquête « Histoire de Vie », HdV

L'enquête « Histoire de vie » a été réalisée par l'INSEE en 2003 auprès de 8403 personnes de 18 ans et plus. L'objectif de cette enquête est de permettre aux d'analyser les mécanismes de construction identitaire et donc d'étudier la façon dont les individus s'intègrent à la société en s'y faisant une place et en affirmant leur individualité. L'enquête regroupe à la fois des données objectives et subjectives et fournit des informations relatives à la situation professionnelle et sociale de chaque enquêté. Elle comprend également des informations consacrées aux repères

¹ Des détails concernant le tirage de l'échantillon et le panel SOEP sont disponibles dans SOEP Group, 2001, *The German Socio-Economic Panel (SOEP) after more than 15 years - An overview*, *Applied Economics Quarterly - Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, 70(1), p. 7-14. et John P. Haisken-DeNew et Joachim R. Frick, 2003, *Desktop Companion to the German Socio-Economic Panel Study (GSOEP)*, Version 7.0 – Update to Wave 19, DIW Berlin.

biographiques des enquêtés concernant notamment leur vie professionnelle et leur biographie familiale. L'enquête « Histoire de Vie » utilise une base de sondage préexistante qui est celle de l'enquête « Histoire Familiale » et de l'enquête « Vie Quotidienne et Santé ». L'enquête « Histoire de Vie » a été choisie en particulier en raison de sa spécificité quant à l'analyse des populations immigrées et issues de l'immigration puisque certains groupes de population (immigrés, personnes nées de parents nés eux-mêmes à l'étranger) sont sur-représentés et que l'enquête contient des informations concernant le lieu de naissance de l'individu et de ses parents. L'enquête « Histoire de Vie » comprend donc au final 8403 entretiens entièrement exploitables et des informations sur tous les membres du ménage enquêté (lien avec la personne interrogée, état matrimonial, niveau d'études, catégorie socioprofessionnelle, occupation actuelle etc.). De plus, l'enquête contient des informations biographiques sur une base annuelle ce qui permet d'étudier, entre autres, les périodes de chômage.

Le Panel Européen des Ménages, ECHP

Le Panel Européen des Ménages (European Community Household Panel – ECHP) regroupe des données de panel mises à disposition par différents pays membres de l'Union Européenne (14 au total), et représentatives de la population dans ces pays. Les données couvrent une large palette de domaines, notamment la santé, les revenus, l'éducation l'emploi, etc. Pour l'Allemagne, le panel SOEP est la source de donnée utilisée dans le Panel Européen des Ménages. Le panel ECHP permet de réaliser des analyses comparatives puisque les variables sont harmonisées, dans la mesure du possible. Cette enquête est utilisée dans le présent travail pour traiter du thème de la pauvreté monétaire. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du revenu équivalent total net du ménage l'année précédent l'enquête (nouvelle échelle OECD).

L'enquête « EFFNATIS »

L'enquête « Effnatis » (Effectiveness of National Integration Strategies Towards Second Generation Migrants) est une enquête qui a été menée dans le cadre d'un projet européen auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. L'objectif de ce projet a été de déterminer l'effet du contexte national et des politiques d'intégration sur les modes d'intégration des jeunes nés de parents immigrés. L'enquête a tenté d'isoler trois groupes de population dans chaque pays. Pour la France, l'échantillon comprend 716 jeunes d'origine française (n=286), maghrébine (n=218) et portugaise (n=212). Pour l'Allemagne, l'enquête porte sur un échantillon de 785 jeunes d'origine allemande (n=215), turque (n=287) et d'ex-Yougoslavie (n=283) résidant à Nüremberg. Dans le cas de l'Allemagne, une méthode d'échantillonnage aléatoire a été choisie, à partir du registre de la population de la ville de Nüremberg. La nationalité, mais aussi le pays de naissance et la date de dernière entrée, sur le territoire ont servi de critère pour l'échantillonnage. Pour prendre en compte les naturalisés parmi les descendants des immigrés, un échantillonnage supplémentaire a été réalisé à partir d'un registre local spécial. En revanche, de tels registres n'existent pas en France et le groupe de chercheurs français n'a donc

pas été en mesure de procéder à un échantillonnage similaire. Une méthode alternative a été choisie qui a consisté à entrer en contact avec des jeunes par le biais d'associations, d'école, d'entreprises, de lieux de rencontre pour les jeunes, etc. L'enquête a été effectuée à Tours et à Vitry sur Seine, dans la banlieue parisienne. Le questionnaire a été structuré autour du concept d'intégration et harmonisé, dans la mesure du possible, afin d'obtenir des indicateurs comparables. Les chercheurs impliqués dans le projet distinguent quatre dimensions de l'intégration : la dimension structurelle, la dimension culturelle, la dimension sociale et la dimension de l'identification. Les questions posées permettent donc d'aborder ces dimensions. Le présent travail exploite en particulier les questions qui ont trait aux formes d'appartenance des jeunes.

L'enquête « Santé, Inégalités et Ruptures Sociales », SIRS

Le programme Santé, Inégalités et Ruptures Sociales (SIRS) a pour objectif de comparer les relations entre la santé, les inégalités sociales et territoriales et les ruptures des liens sociaux. Des enquêtes ont été effectuées dans plusieurs grandes villes du monde (jusqu'ici Antananarivo, New York, Paris, Sao Paulo et Varsovie). En France, une enquête exploratoire a été réalisée en 2001 dans cinq zones urbaines sensibles de l'agglomération parisienne. L'enquête définitive a été réalisée en 2005 auprès d'une cohorte de 3000 ménages représentatifs de la population de Paris et la première couronne de départements. Le questionnaire a été construit dans l'objectif de travailler sur l'intensité ou la faiblesse des différents types de liens sociaux. Le mode d'échantillonnage adopté permet par ailleurs une approche territoriale des ruptures sociales et des inégalités sociales et de santé. Cette enquête contient des informations sur la nationalité des parents à leur naissance, en revanche, elle ne donne pas d'information concernant le lieu de naissance de l'enquêté ou son âge à l'immigration.

Méthode d'identification des groupes étudiés

Pour étudier les modes de participation des descendants des immigrés, plusieurs informations sont indispensables afin d'identifier cette population, notamment celles concernant le pays de naissance des enquêtés, leur nationalité, l'année de leur immigration, le mode d'acquisition de la nationalité allemande ou française et le pays de naissance de leurs parents. Cette recherche s'intéresse en particulier à trois groupes d'origine dans chaque pays. Pour la France, il s'agit des natifs français, des descendants des immigrés d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie et Algérie) et des descendants des immigrés européens (Espagne, Italie, Portugal). Pour l'Allemagne, il s'agit des natifs allemands, des descendants des immigrés turcs et des descendants des immigrés européens (Portugal, Grèce, Italie, Portugal et Espagne pour la plupart). Les descendants des immigrés, tels qu'ils sont définis dans cette recherche, peuvent être nés dans le pays d'immigration de leurs parents ou avoir immigré avant l'âge de 15 ans, donc alors qu'ils n'ont pas encore la majorité. Etant donné qu'il existe nécessairement des disparités entre ceux qui sont nés dans le « pays

d'accueil » et ceux qui ont immigré à un jeune âge, le pays de naissance est pris en compte comme variable de contrôle dans la plupart des modèles statistiques estimés dans le présent travail.

En ce qui concerne le *panel SOEP*, l'information portant sur la nationalité des parents à leur naissance n'est pas utilisable étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique (Allemand/Etranger). De plus, l'information détaillée concernant le pays de naissance des parents est disponible mais uniquement pour les enfants qui vivent dans un ménage avec leurs parents ou dont les parents ont participé à un moment donné à l'enquête du panel. Utiliser cette information reviendrait donc à réduire considérablement l'échantillon. Contrairement à la plupart des travaux allemands sur les descendants des immigrés, cette recherche tient compte des naturalisés. En effet, pour les enquêtés qui indiquent avoir obtenu la nationalité allemande après leur naissance, la variable renseignant sur la nationalité avant la naturalisation de la personne interrogée a été utilisée. Cette méthode est appropriée puisque le droit du sol en Allemagne n'a été introduit qu'en 2000, au moment de la réforme du droit sur la nationalité, et, par conséquent, les jeunes, enfants d'immigrés, qui ont entre 18 et 40 ans en 2002 ne peuvent être allemands pratiquement que par naturalisation. La question sur la naturalisation est formulée de la sorte :

Haben Sie die deutsche Staatsbürgerschaft seit geburt oder erst später erworben ?

Etes-vous Allemand de naissance ou avez-vous acquis la nationalité allemande après votre naissance ?

Seit Geburt – *Allemand de naissance*

Erst später erworben – *Acquisition après la naissance*

Bien que la question sur le mode d'acquisition ou d'attribution de la nationalité allemande fasse partie du questionnaire standard depuis 2002, la question portant sur la nationalité antérieure de l'enquêté n'a été posée qu'en 2002, ce qui empêche d'identifier les enquêtés selon leur nationalité d'origine les années suivantes. Cette recherche porte donc sur l'année 2002 uniquement et prend en compte tous les échantillons (*Samples*) du panel, excepté le *Sample G* spécifique aux ménages à hauts revenus. Pour distinguer les « immigrés » de leurs descendants, la variable *IMMIYEAR* qui informe sur l'année de l'immigration a été utilisée ce qui a permis de calculer l'âge à l'immigration.

Pour les enquêtes françaises, les descendants des immigrés ont été identifiés en partant, pour ceux qui sont nés en France, de l'information sur le pays de naissance des parents et pour ceux qui ont immigré, en utilisant l'information sur leur pays de naissance et l'année de leur entrée en France. Dans les deux enquêtes, « Histoire de Vie » et « Histoire Familiale », les enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb ont été isolés afin de distinguer dans les analyses entre ceux qui ont des parents d'origine culturelle mixte et ceux qui sont nés de parents tous les deux maghrébins. Dans l'enquête « Histoire de Vie », les informations biographiques concernant la mobilité

géographique permettent de calculer l'année d'immigration vers la France et, finalement, l'âge à l'arrivée en France. Cette information est essentielle pour faire la distinction entre les « immigrés » et leurs enfants. Cette information n'étant pas renseignée par une question précise, il faut avoir recours à la table concernant les repères biographiques de l'individu et à la variable L_PAYS (pays de résidence durant l'année concernée). A partir de cette variable, l'année d'immigration peut être calculée et, ensuite, l'âge à l'immigration.

L'enquête « Histoire de Vie » contient l'information concernant la nationalité des parents à la naissance et au moyen de cette information, il est possible d'identifier de manière plus précise les descendants des immigrés maghrébins. Malgré ces différences, j'ai opté pour l'utilisation de la seule information sur le pays de naissance des parents étant donné que l'enquête « Histoire Familiale » qui également exploitée dans ce travail ne contient pas l'information concernant la nationalité des parents à leur naissance. Cette méthode permet ainsi de créer des groupes à peu près similaires d'un point de vue socio-économique dans les deux enquêtes. Dans l'enquête « Histoire de Vie », un peu plus de 60 % des enfants d'immigrés nés en Afrique du Nord sont d'origine maghrébine parce que leurs parents sont nés de nationalité étrangère, non française, dans un pays du Maghreb. Les enfants nés de deux parents nés étrangers au Maghreb ont moins souvent un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur que les enfants ayant au moins un parent né au Maghreb. Il est donc important de garder en mémoire, pour l'interprétation des données, que les caractéristiques scolaires des enfants de rapatriés élèvent le niveau d'études de la catégorie générale, ce qui conduit à une sous-estimation de l'origine sociale.¹

¹ Cf. Dominique Meurs, Ariane, Pailhé et Patrick, Simon, 2005, « Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », Document de travail 130, Ined Paris.

Statut d'occupation des jeunes selon l'origine - Allemagne

| | Inactifs | En cours d'études | Au chômage | Actifs en emploi | N |
|--|---------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|
| Français d'origine | 6,4 (9,0) | 12,1 (15,4) | 11,5 (7,5) | 70,0 (68,1) | 102426 2024 |
| Descendants des immigrés maghrébins | 6,8 (9,7) | 19,5 (21,7) | 20,8 (14,8) | 52,9 (53,8) | 9103 318 |
| Dont : Descendants des immigrés maghrébins* | 7,6 (9,9) | 18,4 (22,8) | 25,4 (17,9) | 48,6 (49,3) | 4525 195 |
| Descendants des immigrés européens | 6,1 (10,3) | 10,2 (12,0) | 12,7 (3,0) | 71,0 (74,7) | 7992 254 |
| Allemands d'origine | 9,0 | 19,3 | 6,8 | 65,0 | 7078 |
| Descendants des immigrés turcs | 14,0 | 17,5 | 15,1 | 53,4 | 345 |
| Descendants des immigrés européens | 10,7 | 23,7 | 2,0 | 63,5 | 252 |

Source : SOEP 2002, Enquête « Histoire Familiale » 1999. Chiffres entre parenthèses : Enquête « Histoire de Vie » 2003, données pondérées. * Enquêtes dont les deux parents sont nés au Maghreb.

Distribution des groupes d'origine dans la population totale, la population active et la population au chômage

| | Population totale | Actifs | Au chômage |
|--------------------------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Français d'origine | 83,7 (84,8) | 84,2 (85,3) | 77,2 (81,0) |
| Descendants des immigrés maghrébins | 4,3 (3,3) | 3,9 (3,2) | 5,4 (4,1) |
| Descendants des immigrés maghrébins* | 4,9 (5,4) | 4,5 (4,8) | 10,1 (12,4) |
| Descendants des immigrés européens | 7,1 (6,5) | 7,4 (6,7) | 7,3 (2,5) |
| Allemands d'origine | 94,4 | 94,7 | 91,9 |
| Descendants des immigrés turcs | 3,5 | 3,3 | 7,5 |
| Descendants des immigrés européens | 2,1 | 1,9 | 0,6 |

Source : SOEP 2002, Enquête « Histoire Familiale » 1999. Chiffres entre parenthèses : Enquête « Histoire de Vie » 2003, données pondérées. * Enquêtes dont les deux parents sont nés au Maghreb.

Position socioprofessionnelle des parents – France (Enquête « Histoire Familiale » 1999)

| | | Ouvriers | Employés | Cadres et professions intermédiaires | Commerçant, artisans et agriculteurs | Inactifs |
|---------------------------------------|-------------|----------|----------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------|
| Français d'origine | Père | 35,5 | 16,2 | 26,7 | 21,0 | 0,6 |
| | Mère | 10,9 | 33,8 | 14,8 | 12,2 | 28,2 |
| Enfants d'immigrés maghrébins | Père | 48,7 | 14,8 | 23,8 | 11,8 | 1,0 |
| | Mère | 8,0 | 27,0 | 14,8 | 4,6 | 45,5 |
| Enfants d'immigrés maghrébins* | Père | 67,7 | 10,8 | 10,8 | 9,4 | 1,3 |
| | Mère | 8,7 | 18,1 | 5,1 | 2,8 | 65,3 |
| Enfants d'immigrés européens | Père | 65,1 | 7,2 | 12,5 | 14,8 | 0,5 |
| | Mère | 20,0 | 31,3 | 6,2 | 4,6 | 37,9 |

Source : Enquête « Histoire Familiale » 1999, données pondérées. * Enquêtes dont les deux parents sont nés au Maghreb.

Position socioprofessionnelle des parents – France (Enquête « Histoire de Vie » 2003)

| | | Ouvriers | Employés | Cadres et professions intermédiaires | Commerçant, artisans et agriculteurs | Inactifs | Dans ménage ou décédé |
|---------------------------------------|-------------|----------|----------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------|-----------------------|
| Français d'origine | Père | 33,4 | 11,9 | 28,6 | 17,3 | 0,1 | 8,7 |
| | Mère | 9,5 | 40,7 | 19,2 | 11,7 | 16,6 | 2,3 |
| Enfants d'immigrés maghrébins | Père | 55,7 | 8,9 | 21,8 | 9,2 | - | 4,4 |
| | Mère | 7,7 | 23,0 | 11,3 | 4,4 | 51,3 | 2,3 |
| Enfants d'immigrés maghrébins* | Père | 77,4 | 6,3 | 6,7 | 6,1 | - | 3,5 |
| | Mère | 9,3 | 18,9 | 3,7 | 2,5 | 65,0 | 2,6 |
| Enfants d'immigrés européens | Père | 64,5 | 3,9 | 16,3 | 7,5 | 0,8 | 7,1 |
| | Mère | 11,5 | 39,5 | 10,5 | 2,9 | 30,0 | 5,5 |

Source : Enquête « Histoire de vie » 2003, données pondérées. Position professionnelle du père et de la mère de l'enquêté lorsqu'il avait 15 ans. * Enquêtes dont les deux parents sont nés au Maghreb.

Position socioprofessionnelle des parents - Allemagne

| | | Ouvriers | Employés | Cadres et professions intermédiaires | Commerçants, artisans et agriculteurs | Inactifs | Dans ménage ou décédé |
|--------------------------------------|------|----------|----------|--------------------------------------|---------------------------------------|----------|-----------------------|
| Allemands d'origine | Père | 37,0 | 19,7 | 19,1 | 10,5 | 4,3 | 9,3 |
| | Mère | 10,3 | 14,1 | 4,1 | 3,3 | 17,2 | 51,1 |
| Enfants d'immigrés de Turquie | Père | 62,8 | 5,2 | - | 1,8 | 15,0 | 15,1 |
| | Mère | 11,8 | 2,2 | - | 0,3 | 27,0 | 58,7 |
| Enfants d'immigrés européens | Père | 58,8 | 6,9 | 9,9 | 8,1 | 7,6 | 8,6 |
| | Mère | 17,1 | 5,2 | 2,1 | 1,3 | 21,4 | 52,9 |

Source : SOEP 2002, données pondérées. Position professionnelle du père et de la mère de l'enquêté lorsqu'il avait 15 ans.